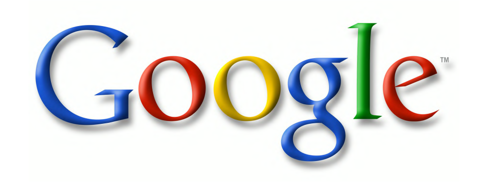
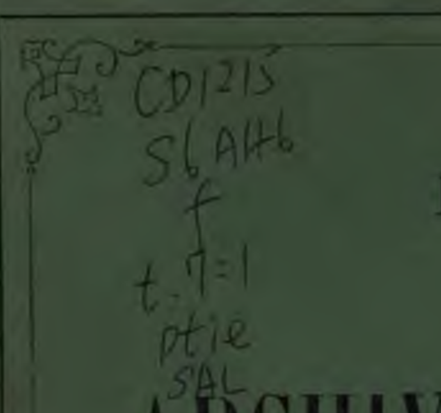




INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

RÉDIGÉ PAR M. CH. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, ARCHIVISTE

SEINE-INFÉRIEURE

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES — SÉRIE G (N°s 8515-8962)

TOME SEPTIÈME



ROUEN

IMPRIMERIE JULIEN LECERF

—

1900



INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790



INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

RÉDIGÉ PAR M. CH. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, ARCHIVISTE

SEINE-INFÉRIEURE

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES — SÉRIE G (*N*os 8515-8962)

TOME SEPTIÈME



ROUEN

IMPRIMERIE JULIEN LECERF

—

1900

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE G

G. 8515. (Registre.) — 118 feuillets, papier.

1639-1653. — ROSAY (SAINT-ETIENNE DE). — Comptes de la Fabrique. — Aux recettes, gerbes données à la saint Etienne du mois d'août, à la saint Etienne d'hiver, cierge de saint Paër ou saint Paterne. — Au commencement du registre : « Articles arrestez par les sieurs vicaire et paroissiens de l'église Saint-Estienne de Rosay, le dimanche 12me septembre 1632, en la présence de M. de Brinon, seigneur du dit Rozay, pour estre à l'avenir observez et gardez irrévocablement. Les comptes des Trésoriers seront présentez en bonne forme et examinez, tous les ans, entre le dernier du moys d'aoust et le quinzième du moys de septembre, et, à ce même jour, sera procédé à l'élection de nouveaux Trésoriers. » — Inventaire des « contratz, tiltres et obligations de l'église. » — 1632, Pierre de Brinon, seigneur de Meulers, de Rosay et de Vaudichon, conseiller au Parlement, Trésorier. — 1633, « Au fondeur qui a refondu les cloches de l'esglise, 90 livres. — A Annibal De la Haye, qui avoit travaillé 15 jours avec les fondeurs, 106 sous. » — 1646, 600 de pavé achetés à Martincamp. — 1647, à Pierre Buret, fondeur, pour avoir refondu la grosse cloche, 51 livres. — 1652, brique achetée à Saint-Saëns. — 1656, 1658, 1659, journée de maçon, 12 sous. — 1662, au nommé Le Nouvel, relieur, pour avoir relié le missel, 45 sous. — 1716, journée de maçon, 15 sous. — 1722, 3 journées et demie de couvreur, 3 livres 3 sous. — 1725, à M. Basset, pour la contretable de saint Etienne, 50 livres. — Pour 2 chandeliers de faïence, 24 sous. — 1727, pour la tombe de M. Maromme, curé, 20 livres. — 1729, journée de manœuvre, à clore le cimetière, 10 sous. — 1759, pour une bannière, 55 livres 16 sous; — pour une clochette à procession, 2 livres. — 1776, mention de la location de l'école de Rosay. — A la fin du registre, inventaire du XVIIIe siècle. — Comptes vérifiés, au cours de leurs visites, par les archidiacres d'Eu : Robert, 17 septembre 1639 (il ordonne de mettre le tabernacle du Saint-Sacrement au milieu du grand autel); — 3 octobre 1641, 13 septembre 1650; — Duhamel, 25 octobre 1653, 30 juillet 1658, 24 juin 1662 (il enjoint au Trésorier de la Charité de rendre à l'avenir ses comptes entre les mains du Trésorier en charge et de se dessaisir des deniers de la Charité); — Ango de Lézeau, 17 mai 1734; — par le doyen d'Eu, Caron, 28 juillet 1635 (on fera un tabernacle qui sera placé au milieu de l'autel); — par Jean Heaumé, curé d'Ancourt, 23 juillet 1637; — par M. Talbot, curé de Boisrobert au doyenné de Longueville, 9 juillet 1660. — Curés de la paroisse : Jean Soudey, 1643; — A. Bence, 1654-1660; — Claude Harel, 1669-1694; — Maromme, 1707; — Le Coq, 1716, 1725; — Pointel, 1732. — Registre incomplet, très endommagé par l'humidité.

G. 8516. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1674-1710. — ROSAY (SAINT-ÉTIENNE DE). — Comptes et fragments de comptes, des années 1674-1675, 1681-1690, 1691-1692, 1693-1694, 1694-1696, 1698-1699, 1701, 1709-1710. — Compte de 1689-1690, rendu en présence de René de Brinon, conseiller au Parlement, seigneur de la paroisse. — Compte vérifié par Mgr Colbert, archevêque de Carthage, coadjuteur de Rouen, 3 juin 1681 ; — par les archidiacres : Duhamel, 16 juin 1682 ; — Busquet, 10 octobre 1699, 10 juin 1704 ; — par J. Fichet, 2 octobre 1693.

G. 8517. (Cahier.) — 54 feuillets, papier.

1761-1789. — ROSAY (SAINT-ÉTIENNE DE). — Comptes. — 16 février 1766, le Trésorier est autorisé à faire faire un coffre solide pour mettre derrière l'autel de saint Étienne, ensemble murailler le fond du dit endroit et en fermer la devanture par un grillage de fer, le tout le plus solide que faire se pourra, pour y déposer les titres, papiers et argent du Trésor. » — 18 mai 1766, délibération pour la construction d'un beffroi. — 1768, raccommodage du coffre où se mettent les devants d'autel. — 1769, adjudication des bancs. — 7 avril 1771, délibération pour la reconstruction de la chapelle du Saint-Esprit, laquelle menaçait ruine. — 10 juin 1772, « vu les décorations faites par M. le curé, tant au chœur qu'aux autels qui sont dans la nef, on juge à propos de faire blanchir tant la nef que la nouvelle chapelle. » — 1772, église blanchie ; on répare le pignon de la nef, qui était tombé en partie. — 23 juin 1776, délibération pour la réparation des vitres brisées par la grêle du 3 de ce mois. — Au clerc, pour une année de son logement, qui est le prix du loyer de l'école, 30 livres 10 sous. — 27 mars 1785, on fera faire un lambris à hauteur d'appui et en manière de prie-Dieu des 2 côtés du chœur. — Curés de la paroisse : F. Carton, 1764-1774 ; — L. A. Daumergue, 1781-1786 ; — Romelot, 1788-1789.

G. 8518. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1659-1789. — ROSAY (SAINT-ÉTIENNE DE). — Titres de rentes et de propriétés foncières appartenant à la Fabrique. — Procès qui y sont relatifs. — Aveux à Jacques de Pardieu, chevalier, baron de Maucomble, 1659 ; — à Jacques de Pardieu, marquis de Maucomble, 1674 ; — à Charles de Martainville, sieur d'Estouteville, au droit de Marie-Louise de Brinon, seigneur du fief Mallet, 1762. — Baux. — Procédures. — Quittances de droits d'amortissement.

G. 8519. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

1603-1787. — ROSAY (SAINT-ÉTIENNE DE). — Fondations d'Isabeau Auger, 1669 ; — de Gilles Blondel et de Marguerite Manerville, son épouse, 1662 ; — de Nicolas de Brumaulieu, écuyer, lieutenant aux eaux-et-forêts d'Arques, demeurant à Rosay, 1663 ; — de sa veuve, Marie Turgis, 1629 ; — de Romaine Dujardin, veuve de Nicolas Jouenne, 1686 ; — de Léon Hagues, vicaire de Rosay, 1634 ; — de Nicolas Jourdain et de Marguerite Du Bosc, sa femme, 1626 ; — de Marie Le Coffre, 1630 ; — de Pierre Le Villain, laboureur, 1651 ; — de Nicolas Marc, écuyer, sieur de la Salle, 1603 ; — de Jean Maromme et de Marie Le Parmentier, sa femme, la dite fondation faite, après leur mort, par leur fils, Jean Maromme, sieur de Saint-Mards. — Titres de propriété et de procédures relatifs à ces fondations.

G. 8520. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1501-1758. — ROSIÈRE (LA). — Notes extraites des titres de la Fabrique. — Nomination par les Trésoriers et propriétaires de la paroisse, d'homme vivant, mourant et confisquant, pour rendre aveu aux religieux de Beaubec, 1754. — ROUMARE. — Fondation d'Anne Bobée, 1669. — Testament de Marc-Antoine-Samson Vaignon, chevalier, seigneur du Parc Mortemer, conseiller en la grand'chambre du Parlement de Normandie. — Il donne une ferme à la Fabrique, pour mettre sa conscience en repos au sujet de l'exécution des volontés de la dite Bobée, qui avait été servante chez sa mère, 1727. — Baux des terres de la Fabrique, 1761, 1776, 1788. — Aveu au Chapitre de Notre-Dame de Rouen, 1780. — ROUTES. — Transaction entre certains paroissiens, dont les noms sont indiqués, et Raoul Banastre, seigneur de cette paroisse. Celui-ci leur fieffe divers biens, et eux renoncent à des droits de pâturage sur des terres de la seigneurie ; présents à l'acte, nobles hommes Alain La Caille, sieur de Daubeuf, Antoine Lemyre, sieur du Vaulance et de Roumare, 1524. (Nouvelle acquisition). — ROUTOT. — Vente par Jacques Raisin à la Fabrique de 5 vergées de terre, 1703. — ROUVRAY-EN-BRAY. — Bail des dîmes de la paroisse, par Pierre Georges, prieur curé, 1784. — ROYVILLE (SAINT-MARTIN DE). — Fondations de Catherine Jehan, veuve de Nicolas Allais, enquêteur en la vicomté d'Arques,

1632; — de Jehan Jehan, 1501; —de Jehan Jehan, 1597; — de Robert Jean, 1636, 1653; — de Pierre Jean, 1655; — d'Adrien Jean, 1695; — de Catherine Le Flamen, 1629; — de François Le Gaigneur, 1630; — d'Agnès Nepveu, sa veuve, 1637. — Aveux à Daniel Brossard, sieur de Becquigny, aussi seigneur, à cause de sa femme, de Royville, 1688; — à Noël-Daniel-Samuel de Brossard, seigneur de Royville, 1759; — à Etienne du Fay-Martel, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, seigneur de Basqueville, 1673.

G. 8521. — (Liasse.) — 28 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1568-1785. — RUE-SAINT-PIERRE (LA). — Inventaire des titres de la Fabrique, par Laurent d'Espinay, notaire de Cailly, 1785. — Etat des réparations à faire au presbytère et à l'église de la Rue-Saint-Pierre, après le décès de Philippe-Jacques de Brion, le dit état dressé à la requête de Louis Remy Pierre, le nouveau curé, 1769. — Fondations de François Duchesne, avocat au Parlement de Normandie, 1692; — de Geneviève Le Parmentier, veuve de Guillaume La Bresse, 1677; — de Charles Le Michel, curé de la paroisse, 1703; — de Guillaume Moucheron, autre curé de la même paroisse, 1649. — Accord pour un banc entre 2 propriétaires de la paroisse, François Cabeuil, gentilhomme, capitaine au corps royal d'artillerie, et Jacques Le Peuple, 1774. — Délibération prise par les paroissiens en faveur du vicaire, dont on augmente les honoraires. Feu M. Chevreuil, curé de la paroisse, avait fait bâtir à ses frais une maison pour loger le prêtre ou clerc qui lui aiderait à faire l'office et qui instruirait les enfants. Un vicaire était chargé de ce soin. Le curé, M. Le Moyne, reconnaissant que les honoraires du vicaire étaient insuffisants, lui cède l'étole blanche, et, de leur côté, les paroissiens lui cèdent l'école, lui assurent, au moyen de souscriptions et en prélevant une certaine somme sur les fonds de la Fabrique, un traitement de 120 livres, 26 mai 1676. — Aveux et déclarations aux enfants mineurs de Pierre Haveron, conseiller au Parlement de Normandie, seigneur du Tremblay, 1755; — à Gabriel de Mailloc, propriétaire de la fiefferme de Cailly, 1654; — aux engagistes de cette fiefferme, Jean l'Evangéliste-Louis-Adam, comte de Joyeuse, chambellan de S. M., et Anne-Madeleine Delpech de Cailly, 1779; — à la dite Delpech de Cailly, veuve, en 1[res] noces, de Jean Armand, marquis de Joyeuse; en 2[es] noces, du dit Jean l'Evangéliste-Louis-Adam, marquis de Joyeuse; en 3[es] noces, de Charles-Paul Sigismond de Montmorency, la dite dame s'intitulant dame de l'ordre de Malte, 1786. — Baux, 1742-1764. — Quittances de droits d'amortissement.

G. 8522 (Liasse.) — 29 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

1402-1787. — SAHURS (SAINT-SAUVEUR DE). — Inventaire des fondations de cette église, XVIII[e] siècle. — Etat des biens de la Fabrique. — Aveux à Alexandre-Henri Du Moucel, chevalier, sieur de l'Ouraille, Quevillon, la Rivière-Bourdet, conseiller au Parlement, 1755; — à Jacques-François, bailly de Chambray, grand'croix de l'ordre de Jérusalem, vice-amiral de Malte, commandeur des commanderies de Metz, Vircourt, Sainte-Vaubourg, 1756. — Nomination par la Fabrique d'un procureur pour bailler aveu, 1655. — Baux. — Fondations de Charlotte de Bigards, veuve de Christophe de Canteleu, sieur de Limare, 1651; — de Henri de Brévedent, sieur de Sahurs, Hautot, Berville, conseiller au Parlement; donne une maison pour servir de logement au vicaire et aux petites écoles, 1700; — de Vincent Guérin, vicaire de la paroisse, 1630; — de Gaspard Lavoine et Nicolas Touzé, frères-en-loi, héritiers de Christophe Bataille, à cause de leurs femmes, 1683; — de Jacques de Sahurs, conseiller au bailliage de Rouen, 1688. — Titres divers de propriété. — Transaction entre la Fabrique et Jacques Poussin, sieur des Rives, ancien conseiller échevin de Rouen, au sujet d'une clôture entre le cimetière de la paroisse et la propriété du dit Poussin, 1659. — Titres de propriété et de procédures concernant certaines dîmes de la paroisse, depuis longtemps inféodées à des particuliers: Lettres de Jehan Cavelier, lieutenant commis de Jehan Auber, vicomte de Rouen, contenant les lots de la succession de feu Tassin Bacon, de Sahurs, où se trouvent déjà mentionnées les dîmes comme faisant partie de la succession du défunt, 10 février 1401. (V. S.). — Acte passé au tabellionnage de Rouen, contenant lots entre les 5 fils de feu Julien Du Moustier, de Sahurs, propriétaire du lieu dit le Moustier en cette paroisse: « Les dis 5 frères seront tenus, chacun an, paier les rentes, faisances qui deues sont à cause du lieu du Moustier... Se l'un lot étoit justicié pour l'autre, cellui à qui la faulte tendroit seroit tenu mettre ses namps où les porteurs de ces lettres puissent faire ou faire faire leur pure et plaine justice, » 8 février 1412 (V. S.). — Autres lots de la succession de Jeanne Le Nepvouin, veuve de Jehan Heuzé le jeune, entre ses fils Guillaume Heuzé, prêtre, et Jehan Heuzé, conseiller en cour laie, 1482. — Bail des dîmes par Jehan Heuzé

l'aîné, conseiller en cour laye, à Jacques de Groussy, chanoine de Rouen, curé de Sahurs ; durée du bail, 3 ans ; prix par an. 50 livres, 1 mine de pois, 1 mine d'orge, 1 carte de canevis, 4 juin 1497. — Lots entre Jehan Heuzé, maître Jehan Heuzé, et Nicole Heuzé, frères, héritiers de Jehan Heuzé, conseiller du Roi en l'Echiquier, leur père, de Laurence Boicte, leur mère, et de maître Guillaume Heuzé, leur oncle ; parmi les biens à partager, les dites dîmes et un tènement de maison devant le cimetière de Saint-Pierre-du-Châtel à Rouen, borné par la rue Barbatre, le pavement de la rue Saint-Pierre et la ruelle Cardière, 22 avril 1504. — Sentence du bailliage de Rouen qui condamne Laurent Touzé à payer à noble homme Pierre Heuzé, sieur de Biennais, les dîmes de 2 acres de pré, 11 mai 1571. — Lots et partage de la succession de Pierre Heuzé, seigneur de Biennnais et de Passemer, 1581. — Vente par noble homme Jehan Maillard, conseiller au bailliage de Rouen, héritier d'Anne Heuzé, veuve de Nicolas Maillard, docteur en médecine, à Adrien de Canteleu, sieur de Montchauvet, prêtre, d'un trait de dîmes à Sahurs, 1599. — Autre vente par le même, 7 mars 1600. — Autre vente par Christophe de Canteleu, sieur de Montchauvet, à Anne de Marbeuf, veuve de noble homme Robert De la Place, 1602. — Autre vente par Daniel Maynet, écuyer, sieur de la Vallée, 1611. — Arrêt de la Cour de Parlement confirmatif d'une sentence du bailliage de Rouen contre Bréard, curé de Sahurs, qui contestait au sieur Le Cauchois la perception des dîmes inféodées, 8 juin 1621. — Sentence des Requêtes du Palais à Rouen qui maintient Jean-Baptiste Alexandre, écuyer, auditeur en la Cour des Comptes dans son droit de percevoir les dîmes sur certains fonds, au préjudice du curé Pierre Aveline, 1721. — Fieffe des dîmes par MM. Alexandre et Mignot, à Henri de Brèvedent, sieur de Sahurs, conseiller au Parlement, 1724. — Sentences des Intendants Le Blanc et Goujon de Gasville, 1677, 1716. — Mention des curés de Sahurs : Raoul Bréard, 1623 ; — Martin Mesenge, 1636, 1659 ; — François Patrix, 1676 ; — Louis Picard, 1787 ; — de Marie Heuzé, veuve de Guillaume Berthelot, sieur du Bois-Brulé, 1581.

G. 8253. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 28 pièces, papier ; 1 imprimé.

1637-1789. — SAINT-AIGNAN PRÈS ROUEN. - « Tableau des fondations de la paroisse de Saint-Aignan-lez-Rouen, où se trouvent l'année de la fondation, le nom des fondateurs, celui des curés du temps, les charges premières, les changements et réductions autorisés par sentence de l'officialité du 19e jour de septembre 1776 ; signé Bridelle. » (Placard imprimé par les soins du curé Laurent-Etienne de Beaumont). — Fondations de Jacques Godefroy et de Colette Piqueu, sa femme, 1637 ; — de Nicolas Le Roy, écuyer, docteur régent en médecine de l'Université de Paris, 1735 ; — de Marguerite Porteret, 1668. — Constitution de rente, 1683. — Baux, 1787-1789. — Taxe faite sur les propriétaires et habitants de Saint-Aignan pour la nourriture des pauvres, 1693. — Arrêt du Conseil d'Etat qui déclare nuls et comme non avenus l'arrêt du Conseil, du 9 décembre 1762, par lequel le sieur Duvrac s'était fait adjuger 200 acres de terrain appelé les Communes de Saint-Aignan aux charges portées au dit arrêt, et le contrat d'aliénation passé en conséquence, le 24 du dit mois ; ce faisant, maintient les habitants et communauté de Saint-Aignan et joints dans la propriété, possession et jouissance des dites Communes conformément à leurs titres, 4 mars 1776 (imprimé). — SAINT-AIGNAN DE PUCHERVIN — Mémoire de Jacques Chivé, prêtre, commis au desservice de ce bénéfice, contre l'archevêché, pour refus de visa ; — contre le sieur Ternisien, curé de Fallencourt, paroisse limitrophe, qui prétendait que la cure de Saint-Aignan de Puchervin était simple chapelle, dépendant de Fallencourt ; voies de fait commises par le dit Ternisien et le sieur de la Boissière, son parent, seigneur de Fallencourt, contre le dit Chivé, pendant qu'il était encore à l'autel ; prédication du cardinal Cuza, en 1452, dont Chivé fait une application à sa situation, 1730. — SAINT-AIGNAN, AU DOYENNÉ D'EU. — Copie des lettres de provision de François-Nicolas Guirand, nommé à cette cure, vacante par le décès de Juste Bazin, 1748.

G. 8524. (Registre.) — — 95 feuillets, papier.

1677-1751. — SAINT-ANDRÉ-SUR-CAILLY. — Comptes de la Fabrique de 1677 à 1751. Aux recettes, herbage et fruits du cimetière, œufs de Pâques, cierge bénit, quêtes pour les filles au plat de la Vierge. — 1678, journée de charpentier, 10 sous ; — 700 d'œufs, 7 livres 8 sous 2 deniers. — 1679, pour avoir foui les arbres du cimetière, 10 sous ; — pour avoir fait l'aire du porche, 3 sous. — Mention de l'école. — 1680, mention de la chapelle de la Vierge. — 1683-1684, pour le *sonnage* de la Toussaint et pour la chandelle, 6 sous 6 deniers. — 1684-1685, payé pour l'habit de la Vierge, 18 livres 14 sous. — 1692-1693, 1695-1697, école couverte en gerbées. — 1695-1697,

2 journées d'ouvrier, 1 livre 10 sous ; — 1 journée de harnais, 2 livres 10 sous. — 1700, louage de l'école, 10 livres ; — fruits de l'église, 15 livres ; — herbe du cimetière, 5 livres ; — œufs aumônés, 8 livres 18 sous 9 deniers. — 1701, pour l'inhumation d'un enfant dans l'église, 9 livres. — 2 journées de harnais à tirer du sablon, 6 livres. — 1703-1707, entes plantées dans le cimetière. — Façon d'un confessionnal et d'un dais, 15 livres. — Pour la nourriture d'un enfant, trouvé au portail de l'église, 153 livres. — 1711, au sieur Pilement, peintre, pour avoir raccommodé le tableau et blanchi les pieds des faux cierges, 34 sous. — 1714, journée de charpentier, 10 sous. — 1719, journée de maçon, 10 sous. — Au sieur Léger, peintre, pour 2 tableaux, 66 livres. — 1720, pour 50 entes plantées dans le cimetière et dans la cour de l'école, à raison de 15 sous pièce, 40 livres 10 sous ; — pour avoir arraché et planté les dites entes, 4 livres ; — pour avoir relevé 5 piliers de la nef, 44 livres. — 1732, vitre à la chapelle de saint Nicolas. — 1737, fourniture de table et de bancelles à l'école, qui est couverte en chaume. — 1739, journée de manœuvre, 12 sous. — Construction d'un mur en bauge à l'école, 8 livres 14 sous. — 1743, à M. Gence, fondeur, pour 6 chandeliers, 42 livres 14 sous. — Etat du mobilier de la Fabrique vers 1690. — Baux, 1677-1684. — Contrat d'acquisition d'une rente, 1668. — Fondations de Guillaume Bourdon, 1644 ; — de Jacques Thirel, bourgeois de Rouen, pour la condition d'un vicaire qui dirait une basse messe, 6 jours par semaine, tiendrait les écoles, apprendrait à lire et à écrire aux enfants et les ferait assister à la messe, 1735. — Comptes vérifiés, au cours de leurs visites, par les grands archidiacres : Hardouin Rouxel de Médavy, 20 juillet 1682 ; — de Fieux, 3 septembre 1691, 2 octobre 1692 (le curé est autorisé à avancer le grand autel de manière à procurer derrière le dit autel l'espace nécessaire pour une sacristie ; il pourra vendre la chaire qui occupe trop de place dans la nef) ; — 27 septembre 1694 (le confessionnal, qui est dans le chœur, sera transporté dans la nef ; on refera la croix du cimetière ; les paroissiens contribueront à la subsistance d'un vicaire, ou tout au moins à celle d'un clerc qui aidera le curé et tiendra l'école) ; — de Y de Seraucourt, 7 juillet 1695, 10 juillet 1697, 29 mai 1698, 20 juillet 1699 ; — A. de Tourouvre, 21 juin 1706 (on réparera la croix du cimetière) ; — 13 octobre 1710, 29 septembre 1712 ; — Terrisse, 4 juillet 1740 ; — par les doyens de Cailly : Everard, curé de Biennais, 20 juillet 1678, etc... 8 juin 1693 ; — Taine, curé de Bracquetuit, 8 octobre 1715, etc. 7 octobre 1721 ; — De la Place, curé du Bosc-le-Hard, 7 octobre 1723, etc. 16 août 1726 ; — Michault, curé de Grigneuseville, 7 mai 1727, etc... 8 juillet 1743 ; — P. Dubois, curé de Biennais, 26 juillet 1745, etc... 15 juillet 1750. — Curés de la paroisse : Guillaume Martin, 1644 ; — Eusèbe de Porion, 1679, 1689 ; — de Malleville, 1692 ; — J. Leprevost, 1710-1751. — Contestations entre le curé et les Trésoriers, réglées par M. Nicole Le Noble, prieur de Saint-Saëns, curé de Quincampoix, commis de l'archevêque, 1692, 1693.

G. 8525. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1751-1790. — SAINT-ANDRÉ-SUR-CAILLY. — Comptes de la Fabrique. — 27 avril 1760, les paroissiens, assemblés en état de commun, décident que les anciens bancs seront vendus, qu'on en fera construire de nouveaux, uniformes, lesquels seront criés et loués au profit du Trésor ; — qu'on mettra les fonts baptismaux en lieu plus commode. — 4 mai 1760, marché avec Marc Burette, maître menuisier, pour la construction des nouveaux bancs. — 8 juin même année, adjudication de ces bancs. — 20 avril 1766, on fera marché avec Cavillier, fondeur, pour la façon de 3 cloches. — 18 janvier 1774, on nomme Jacques Pougnie homme vivant, mourant et confisquant, pour rendre aveu, au nom de la Fabrique, au marquisat de Cailly. — 30 juillet même année, la nef et le clocher seront réparés aux frais des propriétaires. — 15 octobre 1775, difficultés entre la Fabrique, d'une part, et François Desportes, ancien négociant à Rouen, et autres propriétaires, d'autre part ; ceux-ci contestaient à la marquise de Joyeuse, dame patronesse de la paroisse, droit à un banc sans payer. — A Marc Burette, pour façon d'un confessionnal, 56 livres. — 1776, devis des réparations à faire à l'église et aux murs du cimetière. — 23 septembre 1781, adjudication des bancs ; le premier, du côté de l'évangile, réclamé par le marquis et la marquise de Joyeuse. — 10 août 1783, l'archevêque, par ses ordonnances, avait fixé à 500 livres la condition des vicaires. Celui de Saint-André avait 300 livres : le curé, pour compléter la somme, offrait 100 livres, à condition que les propriétaires donnassent de leur côté 100 livres. Sa proposition n'ayant pas été acceptée, il retire son offre. — 9 mars 1788, on fera faire, à la chapelle de la Sainte-Vierge, une boiserie dans le genre de celle de la chapelle de saint Nicolas. — Maison vicariale couverte en gerbées. — Comptes vérifiés, au cours de leurs visites, par les grands archidiacres : de Saint-Aulaire, 11 juin 1757 (il interdira le cimetière,

si l'on n'en répare pas les murs); — d'Andigné, 1er septembre 1761; — par les doyens de Cailly : Le Touc, curé de Grigneuseville, 7 juillet 1758; — N.-F. Trehet, curé de Saint-Georges, 16 juillet 1766, 22 juin 1769; — N.-M. Le Canu, curé d'Estouteville, 22 juillet 1776, 8 juillet 1785. — Ravette, curé de la paroisse, 1755-1790.

G. 8526. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 34 pièces, papier; 1 gravure sur bois.

1645-1781. — SAINT-ANDRÉ-SUR-CAILLY. — Aveu à Anne-Madeleine Delpech, marquise de Cailly, 1774. — Baux, 1757-1782. — Marché pour réparations à faire au clocher, à l'église et aux murs du cimetière, vers 1777. — SAINT-CRESPIN-DU-BECQUET. — Image de la Charité de saint Adrien, saint Firmin et saint Sébastien, représentant Notre-Dame du Refuge priant son fils pour la Charité; au dessous, les saints patrons avec cette inscription : « La chapelle de Saint-Adrien et Saint-Sébastien est fondée en l'église Saint-Crespin du Becquet, il y a plus de huit cents ans », gravure, de 1667, du graveur Le Sueur; avec encadrements, plus modernes, et acrostiche en l'honneur de Pierre Moutet, maître en charge en l'année 1781 (De l'imprimerie de Machuel, rue Saint-Lô). — SAINT-DENIS-DE-GRAVENCHON, chapelle. — Requête de Marie-Anne-Claude Bruslart de Genlis, veuve du maréchal d'Harcourt, à l'archevêque, pour qu'il fût dressé procès-verbal de la situation et des restes de la chapelle de Saint-Denis-de-Gravenchon, dont le titre avait été transféré en l'église de la Fresnaye; signé : La Contade, commandant du Vieux-Palais. A la suite, ordonnance de M. l'abbé Bridelle, vicaire général, qui commet le doyen de Saint-Georges pour dresser le procès-verbal demandé, 30 octobre 1726. — SAINT-DENIS-SUR-SCIE. — Statuts de la Charité de saint Denis, sainte Barbe et sainte Austreberthe, fondée en l'église de cette paroisse, 1621; signatures de confrères. — SAINT-GEORGES-SUR-FONTAINE-LE-BOURG. — Procès-verbal de la réédification de l'église, conformément à un arrêt du Parlement; — état des terres et revenus de la paroisse; — total des revenus évalué à 21,477 livres; — Gravois, adjudicataire des travaux, 1653. — Procès au Parlement pour obtenir paiement du prix d'adjudication, 1656. — SAINT-JACQUES-SUR-DARNÉTAL. — Aveux aux religieux du Bec-Hellouin, seigneurs de Servaville, par Claude Ampleman, curé de Saint Jacques, 1682; — par le Trésorier de la paroisse, 1714. — Bail emphytéotique, par la Fabrique, de la terre de la Chambrière, 1718. — Extrait du contrat de fondation par le curé Ampleman, d'une école de fille, 1693 — SAINT-MAURICE-D'ÉTELAN. — Déclaration du revenu de la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine, au château de Saint-Maurice-d'Etelan, 1729 (copie). — Bail par Pierre-François Heugues, titulaire de la dite chapelle, des biens dépendant de cette chapelle, 1784.

G. 8527. (Liasse.) — 49 pièces, parchemin; 35 pièces, papier.

1425 (copie)-**1789**. — SAINT-ARNOULT. — Testament de Nicolas De la Rue, demeurant à la Millerais, paroisse de Saint-Arnoult, 1607. — Fondation de Robert Romain, 1626. — Contrat de vente faite par Nicolas Maillaumoys, de Notre-Dame-de-Castenay, 1587. — SAINT-AUBIN-LA-CAMPAGNE. — Cahier en parchemin contenant copie (faite et certifiée conforme aux originaux par Etienne Le Pelletier, tabellion, et par Pierre Pasdeloup, son adjoint, en 1601), de divers contrats de propriété, au nombre de 15, concernant la Fabrique de cette paroisse; le plus ancien est de 1425. Vente par les paroissiens d'une pièce de terre labourable pour subvenir au paiement d'une table devant l'autel de Notre-Dame, 1553, etc. — SAINT-AUBIN-LE-CAUF. — Donations et fondations de Jean Baudère, vicaire de la paroisse, 1679; — de Guillemin et Perrin dits Davesnes, 1477; — de Jacques Denis, 1645; — de Massin Foucques (Lettres de Geoffroy Miffant, garde du scel des obligations de la vicomté d'Arques), 1551; — de Jean Le Boullenger, 1509; — de Pierre Pavie, 1672; — de Guillaume de Pitres, écuyer, 1465; — de Robert Paulmier, 1613; — de Laurent Talmyr, curé de la paroisse, 1683; — de Jacques Troude, 1576; — de Nicolas Theroulde, dit Bertrand, 1649; — de Jeanne Troude, femme de Nicolas Boulleng, archer du duc de Longueville, 1656; — de Guillaume Theroude et de Catherine, sa femme, 1695. — Contrat de fieffe faite par les paroissiens de Saint-Aubin-le-Cauf, à Jean De Becoult, demeurant au hameau de Noville, d'une acre sur la falaise de Varenne, 1491. — Acte par lequel plusieurs manans de la terre et seigneurie de Noville (Lucas Flustres dit Bougain, Guillaume Tassel, Jacques Paulmier, Colin Fouques, Massin Fouques, Rogier Le Saunier, Pierre Quevalier, vendent à noble homme Robert Desmarest, seigneur de Saint-Aubin-le-Cauf et de la Cour-le-Comte, une portion de terre en pâturage dite vulgairement la Communette, moyennant 100 livres tournois, données, de l'accord des dessus

dits, au Trésor de l'église de Saint-Aubin, 1536. — Aveux à Jacques Rocque, seigneur de Varengeville, au droit de sa seigneurie de Noville, 1688; — à Charles-Henri-Alexandre Du Moucel, président à mortier au Parlement, seigneur châtelain de Saint-Aubin-le-Cauf, au droit de sa femme Françoise Groulard, 1766, 1768. — SAINT-AUBIN-DES-CERCUEILS. — Aveux à MM. de Motteville, pour biens appartenant à la cure de cette paroisse, et relevant de la seigneurie de Saint-Aubin, 1670, 1684, 1763 par les curés de la paroisse : Gilles Thomine, Charles Jouyse, Jean-Baptiste-Louis-Alexandre Lesueur Du Tanné (3 pièces données par M. Brianchon).

G. 8528. (Liasse.) — 66 pièces, parchemin; 39 pièces, papier.

1444-1786. — SAINT-AUBIN-JOUXTE-BOULLENG. — Inventaire des titres de la Fabrique, 1768. — Donations, pour cause de fondations, de Jean et Bernard Artus, frères, 1629; — de Vincent Artus, ayant épousé Alison Bachelier, 1628; — de Jean et Guillaume Bachellé, fils et héritiers de Guillaume Bachellé, 1646; — de Pierre Luilier et de Marguerite Bachelet, sa femme, 1676; — de Catherine Renault, veuve de Louis Bachelet, même année; — de Pierre Fauvel, 1517; — de Jacques Fortin, 1518; — de Marie Fortin, 1651; – d'Eustache Fortin, 1677; — de Pierre-Louis et Guillaume Frérel, 1727; — de Louis, Clément et Pierre Hazet, 1645; — de Richard Hazet fils Louis, ayant épousé Cécile Partye, 1620; — de Louis-Richard, Jean-Guillaume, Louis-Clément et Pierre Hazet, fils du sergent Louis Hazet, 1623; — de Jean Langlois, curé de Freneuse, 1727; — de Perrette De la Rive, veuve de Jean Maille de Lisle, 1594; — de Pierre Maille, fils de Guillaume Maille, 1625; — de Charles Maille, 1675; — de Jean Maille, fils de Michel Maille, 1679; — de Marie Maille, veuve de Jean Vivien, 1696; — de Marie Postel, veuve de Joseph Mortereul, et Nicolas Mortereul, 1627; — de Pierre Partie, fils d'Antoine, et d'Etienne Partie, fils de Guillaume, héritiers d'Etienne Bacheler, 1653; — de Pierre Partie, fils d'Antoine, 1659–1662; — de Marie Artur, veuve de Pierre Partie, etc., 1681; — de Cardin Rivette et de Clément Hazet, ayant épousé les filles de Mathurin Partie, 1621 ; — d'Etienne Rivette, 1623, 1631 ; — de Louise Gueroult, veuve de Pierre Rivette, 1637. — Contrats de révalidation de rentes. — Titres de propriété. — Baux, 1606-1784. — Echange entre la Fabrique et M. Clair-Louis Landry, receveur général d'Auvergne, 1748; — entre la Fabrique et Etienne-Nicolas Landry, seigneur haut-justicier de Freneuse, Cléon et Saint-Aubin, 1786. — Aveux et déclarations aux ducs d'Elbeuf et au Noviciat de la Compagnie de Jésus, 1622-1780.

G. 8529. (Registre.) — Grand in-folio, comprenant 380 feuillets. papier.

1371-1711. — SAINT-AUBIN-JOUXTE-BOULLENG. — « Registre de tous les contracts estans en parchemin, papier, pièces, lettres et escriptures concernant le Trésor et Fabrique de l'église de Saint-Aubin-Jouxte-Boullen, tant des rentes foncières et ypotecques, que terres en labeur, isles, » le dit registre comprenant 4 parties : « Premier chapitre contenant les contracts des rentes foncières deubs à l'église. Continuation du premier chapitre contenant les contractz des rentes hypotecques.— Second chapitre faisant mention des contractz des terres, tant en labeur que prey, appartenans et aumosnés à la ditte église Saint-Aubin par diverses personnes. — Troisième chapitre faisant mention de plusieurs pièces d'escriptures... qui sont adveux, dénombrements, comme aussy de plusieurs exploicts et quittances de payements faictz au Roy pour les droicts d'admortissement. — Continuation du troisième chapitre... Table de toutes les matières. » — Fondation par Charles de Bessin, écuyer, doyen et curé de l'église collégiale de Motteville, en exécution des dernières volontés de Raoul de Bessin, sieur de Mathonville, son père, en faveur dudit de Bessin, de Charlotte de Cocquesac, sa femme, et de défunts Jacques et Léonor de Bessin, chevaliers, sieurs de Réanville, et de Gilles, capitaine et aide-de-camp dans les armées du Roi en Italie, ses autres enfants, 1647 ; — de Geneviève De la Haye, seule fille et héritière de feu Jean De la Haye, écuyer, et de demoiselle Catherine de Bessin, 1619. — Accord entre la dite Geneviève et Louis de Campion, seigneur de Saint-Amand et de la Fresnaye, procureur de la Fabrique de Saint-Aubin, 1654. — Fondation de Pierre Agasse; donne 20 sous de rente « pour aider à administrer les paroissiens le jour de Paques, » 1575. — Au commencement du registre, gravure représentant saint Aubin ; au-dessous, à la main : *Sancte Albine, Ora pro nobis*. Au recto du feuillet suivant, au-dessous du monogramme de N. S : « Au nom de la Très Sainte Trinité, père, fils et Saint-Esprit, un seul Dieu en trois personnes, à qui soit honneur et gloire ès siècles des siècles. Ainsi soit-il. » — Bordures et lettres ornées. — A l'exception de 3 pièces, (l'une est une note sur 2 *bouquets* de bois qui intéressaient le curé au point de vue

de la dîme), tout ce registre paraît avoir été écrit en 1680.

G. 8530. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 76 pièces, papier.

1681-1778. — SAINT-AUBIN-SUR-SCIE. — Comptes de la Fabrique de 1766-1767, 1772-1773. — Pièces justificatives de comptes, 1766-1778. — Fondation de Nicolette Maresguer, veuve de Jean Larbre, 1681. — Sentence du bailliage d'Arques au sujet d'une rente, 1772. — SAINT-BARTHÉLEMY. — Devis de Jacques Deshayes, charpentier à Montivilliers, Pierre-François Duchemin, plâtrier, Jean-Baptiste Sieurin, maître maçon, experts nommés et convenus pour dresser procès-verbal estimatif des réparations et réédifications à faire, tant au chœur et chancel de l'église de Saint-Barthélemy qu'aux bâtiments composant le presbytère, 1778.

G. 8531. (Registre.) — 151 feuillets, papier.

1673-1754. — SAINT-CLAIR-LES-GOURNAY. — « Registre des comptes, affaires et délibérations de l'église et Fabrique.... commencé en l'année 1673 par Mre Henry Langlois, continué par Mre Thomas Langlois, son neveu, Mre Antoine Duval, Mre Pierre Auquetin, Mre Louis-Claude Prunier, sous lequel il a fini en 1754. » — Aux recettes, œufs de Paques, pommes et herbes du cimetière. — 1673-1675, « à Jehan Le Rond pour 6 pommes de bois pour tenir des ornements et un petit rateau à mettre les burettes, 15 sous. — A Jehan Godeheult, maître fondeur, pour le clocher, 148 livres 5 sous. — A Goulé, serrurier, pour l'achapt d'un moule à faire du petit pain, 15 sous. — Paié au surnommé Vasselin, sculpteur, la somme de 11 livres 3 sols, pour l'achapt d'un bras de bois doré et argenté avec la boiste et du ruban y attaché. » — 1678, « pour l'achapt d'un tour d'autel de dentelle imprimée, 42 sous. » — 1680, on reconstruit la muraille de la nef du côté du *manouer* (le presbytère). — 1681, les 2 portes de l'église *enfondrées* par un voleur qui avait, la nuit, passé par la vitre de la sacristie. — 1688, achat de 2 tapis, l'un pour le lutrin, l'autre pour la chaire à prêcher. — 1690, brique achetée à Saint-Sanson. — 1699, paiement à Jean Burel, maître fondeur à Rouen, pour avoir fondu la grosse cloche ; M. Potin, avocat, parrain. — 1702, à l'archidiacre, pour son droit de visite, pour 2 années, 30 sous. — A Jean Le Rond, tourneur, pour avoir fait un chandelier de bois à l'image de saint Léger, 13 sous. — 1727, « à Martin Bradel, menuisier à Gournay, pour 2 chaises de bois de chêne posées à l'entrée du chœur, 70 livres. — En marge : « C'est le même ouvrier qui a fait la chaire de Notre-Dame de Gournay en 1728. Elle coûte 600 livres. » — Le curé Claude Prunier, Trésorier. — A Jean Potin, peintre à Gournay, pour avoir blanchi toute l'église, lavé les tableaux, etc., 24 livres. — 1728, Macé Potin, sieur de Beaufonds, écuyer, officier de S. A. R. le duc d'Orléans, et lieutenant général au bailliage de Gournay, paraphe les registres. — 1731, service de défunt Me Henri Doremieulx, Intendant de feue Mme la Dauphine et seigneur de la paroisse. — « Pour 2 années du feu sieur Duvauroux, 13 livres. » En marge « Le dit sieur Sagot, décéda le 21 juin 1741 et, le 22, fut inhumé à Saint-Hildevert. » — 1733, donations faites à la Fabrique par le curé de la paroisse, Prunier, d'un voile de calice ; — par Charles Lucas, curé de Louviers, d'une mine de terre. — 1745, mention de 6 poules dues, par chaque année, à la Fabrique par les propriétaires des communes de Saint-Clair. » Chœur de l'église lambrissé. — Comptes vérifiés, au cours de leurs visites, par les vicaires généraux et archidiacres du Vexin-Normand : Pierre Clément, 14 juillet 1692 ; — Longuet, 22 juillet 1703, 21 juillet 1704, 8 juillet 1706; — Terrisse, 14 septembre 1732, 4 octobre 1735, 14 juillet 1738, 1er juillet 1752; — par les doyens de Bray, ou les commis des archidiacres du Vexin-Français : — Mauger, curé de Saint-Hildevert de Gournay, 26 septembre 1678; — Beauquesne, curé de Notre-Dame de Gournay, 31 décembre 1691; — Jean Cordier, curé d'Avesnes, 13 novembre 1694; — de Juigny, curé de Notre-Dame de Gournay, 5 août 1709; — Le Couteulx, curé de Fry, 14 novembre 1710, 22 octobre 1712, 16 octobre 1714 ; — Thomas, curé d'Avesnes, 15 novembre 1719, 16 décembre 1720, 10 décembre 1734, 21 novembre 1737 ; — du Boscflamel, curé de Fry, 24 octobre 1743, 21 juillet 1745, 3 octobre 1754. — Liste des curés de Saint-Clair : Macé Hubert; — Simon Le Maire, son neveu, 1554 ; — Jean Dalonne, 1592 ; — Pierre Dupuis, 1627 ; — Henri Langlois, 1660 ; — Thomas Langlois, son neveu, 1691 ; — Antoine Duval, 1702-1721 ; — Pierre Anquetin, 1726 ; — Louis-Claude Prunier, 1726. — Souvent en marge on indique la date de la mort des Trésoriers ou des personnes notables de la paroisse. — Diverses pièces copiées sur les feuilles restées blanches des comptes : Pièces concernant les reliques de l'église, 1639-1665 ; — notes sur la refonte des cloches en 1736, 1750; — sur les dimensions de l'église (page 189) ; — sur le vol commis à Saint-Hildevert de Gournay en 1660. — Mandement de l'archevêque portant règlement pour les doyens

ruraux avec l'arrêt de la Cour, 1729. — Règlements pour la distribution du pain bénit, 1670, 1683. — Arrêt du Parlement pour les sépultures, 29 mai 1721. — Autres arrêts portant règlements pour les Fabriques, 8 mai 1736, 26 juillet 1751. — Avis imprimé de l'archidiacre Terrisse pour annoncer sa visite. — Mémoire sur le droit de débite. — Etats des biens et revenus de la Fabrique et de la cure; — états des fondations; — inventaire des titres et du mobilier de l'église.

G. 8532. (Registre.) — 74 feuillets, papier.

1753-1790. – SAINT-CLAIR-PRÈS-GOURNAY. — Comptes de la Fabrique. — 1753, à Martin-Thomas Bradel fils, menuisier à Gournay, pour travaux de peinture, 36 livres. — 1754, à Jean-François Bradel, pour avoir doré l'image de saint Clair au dessus du tronc des reliques, etc., 10 livres. — 1758, brique achetée à Laudancourt. — 1759, Etat des dons faits à la Fabrique par M. Prunier, curé de la paroisse. — 1759, reçu pour droit d'inhumation de la demoiselle Prunier, nièce du curé, 20 livres. — 1760, chaire à prêcher donnée par les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame. — A Cavelier, fondeur à Rouen, pour avoir refondu la petite cloche, 47 livres 10 sous. — 1765, délibération relative aux travaux de réédification de l'église. — 26 décembre 1775, à l'avenir, le partage des communes aura lieu le dimanche après la saint Pierre; on s'appliquera à les nettoyer des mauvaises herbes, notamment de celle appelée vulgairement *claquet*. — Comptes vérifiés, au cours de leurs visites, par les archidiacres du Vexin-Normand : Sehier (il loue le zèle que montre le curé à procurer l'embellissement de son église, à ses propres dépens), 7 juillet 1762; — Du Lau, 24 juin 1784; — par les doyens du doyenné de Bray : Pointel, curé d'Argueil, 5 octobre 1757, 27 juin 1759, 21 juillet 1760; — Denise, curé de Ménerval, 28 septembre 1763, 4 octobre 1764, 17 juillet 1765, 13 octobre 1766, 26 octobre 1768, 16 octobre 1770, 8 juin 1771; — Le Nostre, curé d'Argueil, 27 octobre 1774, 13 novembre 1775, 7 novembre 1776, 22 octobre 1778, etc., 9 octobre 1787. — Curés de la paroisse : Prunier, 1760-1762; — P.-C. Fortin, 1763-1775; — Hullot, 1779; — après lui, Folloppe. — Au 1er feuillet, note sur les dimensions de l'église : — « Le confessionnal a été fait par Jacques Brossard, menuisier à Gournay. Les ouvriers y ont employé 84 jours et demi, à 25 sous par jour, nourriture comprise. Le clocher a été commencé le 10 décembre 1753, fini [illegible] mai 1754. On y a employé 183 journées d'ouvrier; ardoise fournie par Arnaud. Paroisse taxée, pour la dépense, à 880 livres.

G. 8533. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1622-1760.— SAINT-CLAIR-PRÈS-GOURNAY. — Testaments de Claude Guenon, 1622; — d'Adrien Mareschal : « Il faut que Nicolas Gratenois retire de mon troupeau, tant de brebis que moutons, le nombre de 20, que je confesse luy estre deubs et appartenir. De plus, je tiens depuis le 1er jour de mars 1639, du dit Gratenois, une vache sous poil brun, de louage de la somme de 100 sols, dont il n'a aucun bail de moy, » 1639; — de Denis Bérenger, 1632; — de Jean d'Alonne, prêtre, 1645; — de Marie Bérenger, 1646; — de Nicolas Gratenois, 1665; — de Jeanne Bourdon, 1643 — Baux, 1731, 1744. – Etat de ce que doit Nicolas Cauchois, Trésorier de l'église de Saint-Clair, pour les années 1759, 1760.

G. 8534. (Registre.) — 151 feuillets, papier.

1710 - 1771 — SAINT-CLAIR-SUR-LES-MONTS. — Comptes de la Fabrique. — Aux recettes : œufs de Paques, cierge bénit, vente des pommes du cimetière. — Mention de la Charité de saint Clair. — 1733, 25 journées d'ouvriers, maçons, charpentiers, 16 livres 10 sous; — 7 journées, 3 livres 10 sous. — « Pour avoir planté et fourni un cent de chênes, 12 livres 10 sous. » — 1738, subhastation des bancs. — 1741, à Guillaume Langlois, sculpteur, pour avoir fourni le crucifix, 30 livres; — à un maçon, pour 6 journées de travail, 40 sous. — 1743, pour 5 journées et demie d'ouvrier, 4 livres 2 sous 6 deniers.— 1745, à M. Niel, d'Allouville, pour avoir relié les rituel, processionnaire et missel, 9 livres 18 sous 6 deniers. — 24 avril 1746, on décide que la vieille contretable, qui est en ruine, sera remplacée par un autel à la romaine avec un lambris. — 1751, mention de bancs donnés à l'école. — Pour 3 journées de maçon, 3 livres. — Contestation entre la Fabrique et le curé : on voulait obliger celui-ci à rapporter ce qu'il percevait pour le loyer des bancs dans le chœur. — 28 décembre 1755, on décide que, tous les dimanches, il serait fait une quête pour les pauvres, dont le produit serait à la disposition du curé. — 17 février 1771, on donne acte à M. Le Bailli de Taillanville que c'est par pure tolérance de sa part qu'un second confessionnal sera posé dans la chapelle qu'il avait décorée, et qu'il entretenait à ses frais. — 1722, 8 jours et demi de couvreur, 13 livres, 10 sous.

— Comptes vérifiés, au cours de leurs visites, par les archidiacres du Grand-Caux : Robin des Bouillons, 12 septembre 1715, 9 septembre 1720, 1er octobre 1721, 23 octobre 1723, 28 septembre 1724 ; — Bridelle, 1er octobre 1733 ; — Rose, 15 juin 1749, 15 avril 1750 ; — Esmangard, 1764 ; — par les doyens du doyenné de Fauville : F. Houel, curé de Foucard, 21 octobre 1712, 10 juillet 1715 ; — J.-B Du Coudray, curé de Sainte-Marguerite, 6 octobre 1716, 26 septembre 1731 ; — Rouland, curé d'Autretot, 4 novembre 1737, 12 juillet 1762. — Curés de la paroisse : Larpenteur, 1711 ; — Nicolle, 1717 ; — Léger, 1746 ; — Huet, 1751 ; — Général, 1752 ; — Nointon, 1769. — Inventaire des titres et du mobilier de la Fabrique. — Etat des fonds et cotisations affectés à la condition du vicaire, 1732.

G. 8535. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin ; 153 pièces, papier.

1616-1790. — SAINT-CLAIR-SUR-LES-MONTS. — Rôles et assiettes des fonds imposés sur la paroisse pour le presbytère, 1696, 1715 (1,882 livres 14 sous levés, en 3 années consécutives, sur les propriétaires exempts et non exempts) ; — pour la reconstruction et réparation de la nef et du clocher (parmi les propriétaires, le comte d'Albon, prince d'Yvetot, seigneur patron de la paroisse ; la première présidente, dame du fief du Bec), 1737 ; — pour la réédification de la maison qui servait aux écoles et au logement du vicaire, 1756 ; devis, 1738, 1756. — Etat des terres et masures de la paroisse. — Requêtes adressées aux Intendants au sujet du logement des gens de guerre, souscrites d'ordonnances des Intendants, Dyel et Pascal, Rouen, 27 mars 1646, Dyel, 14 avril 1646 (de Villers, leur secrétaire) ; — Méliand, 13 février 1684. — Donation faite à la Fabrique de Saint-Clair par Jean Nicolle, marchand, frère et héritier de Nicolas Nicolle, curé décédé, 1735. — Testament de Marie Terrier, servante du curé Larpenteur, 1713. — Titres de propriété. — Pièces de procédures relatives à des contestations entre la Fabrique et Charles Le Gras, pour un banc, 1735 ; — avec un Trésorier, pour l'obliger à rendre ses comptes, 1743 ; — avec Richard Colombel, au sujet de rentes, 1765-1768. — Quittances de droits d'amortissement. — Pièces de comptabilité : Mémoire de Leprince, peintre doreur à Rouen, qui avait blanchi la muraille de l'église, peint la chaire à prêcher, nettoyé le tableau d'un autel, etc., 1754 ; — étiquette imprimée de Gasse, marchand fondeur, doreur argenteur au *Marteau de cuivre*, rue des Bons-Enfants, à Rouen, 1755. — Subhastation des bancs. — Engagement pris par une femme qui avait exposé son enfant, né hors mariage, de le reprendre et d'en avoir soin, 14 mai 1759.

G. 8536. (Cahier). — 23 feuillets, papier.

1673-1680. — SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY. — Comptes de la Fabrique. — 1673, « pour le pain de la minuit, 25 sous. » — Achat de pavé de Barneville pour le pavage de l'église. — Journée de manœuvre, 12 sous. — 1674, journée de maçon, 15 sous. — 1675, pour les 4 processions, 100 sous ; — pour le passage des dites processions, 20 sous. — Batelée de bloc mise au port de Longbouel. — 1676-1677, journée d'ouvrier, 15 sous. — Pour le bâton du bedeau garni d'argent, 4 livres. — 1678-1679, « payé aux Capucins pour l'advent, avec les aumônes des fidèles, 40 sous. — Aux Pères Capucins pour 7 messes qu'ils ont célébrées pendant les tours de la Charité, 5 livres 5 sous. — Aux Pères Capucins, pour le caresme, avec les ausmones des fidèles, 3 livres 10 sous. — Payé pour la visite de M. Le Cointe, maître des eaux-et-forêts, 15 sous. — Payé à M. Ridel, enquesteur, pour l'affaire de l'enfant trouvé, 10 sous. » — 1679, règlement pour l'élection des Trésoriers après avoir pris l'avis du Procureur Général du Parlement : « Il ne pourra être fait aucune élection de Trésorier, qu'en la présence du curé, auquel le Trésorier sortant de charge sera tenu de présenter la liste entre les 2 messes, laquelle liste sera remplie de 3 personnes que le dit sieur curé et les deux Trésoriers en charge voudront proposer, dont le dit curé en nommera 1, et les dits Trésoriers les 2 autres, pour être ensuite faite l'élection à la pluralité des voix des anciens Trésoriers présents, dont le suffrage sera écrit par le dit sieur curé. » — Journée de maçon, 16 sous. — Pour la sonnerie de la Toussaint, 25 sous. — Aux Pères Capucins, pour l'advent et le caresme, et pour plusieurs messes qu'ils sont venus dire dans la nécessité de la paroisse, avec les aumônes faictes par les paroissiens, 8 livres 5 sous. » — 1680, mention de droits de *terrage* pour les inhumations. — Pour le confessionnal, 16 livres. — 1675, aumône de 15 livres faite par Olivier Hurart, avocat, à la Fabrique, parce qu'on lui avait accordé le changement d'une sente près de son jardin. — Pierre Daré, curé de la paroisse ; — Les feuilles de ces comptes ont été assemblées sans ordre.

G. 8537. (Registre.) — 36 feuillets, papier, écrits.

1754-1757. — SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY. — Adjudication des terres et prairies appartenant à l'église de Saint-Etienne-du-Rouvray. — Total des adjudications en 1753, 495 livres. — Trièges indiqués : le Vallion, la Folie, la Marquette, Quatremares, Longbouel, le Noyer, les Buissonnets, le Marguerin, les Epinettes, le Vieux-Clos. — Mention de la Verte-Voie, du Fossé-Roger, de la Noe. — A Oissel, les Grès.

G. 8538. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

1417-1789. — SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY. — Fondations de Charles Cécille, 1616; — de François Coipel, marchand laboureur, 1657; — de Guillaume De la Haye, sergent à cheval, 1622; — de Thomas Deleau, curé de la paroisse, 1640; — de Jean Hébert, premier Trésorier, 1726; — de Guillaume Primout, 1427; — de Colin Sezille, 1417. — Transaction entre les Trésoriers et paroissiens de Saint-Etienne-du-Rouvray et Jehan Le Sergent, dit Regnauldin, au sujet de pièces de terre; par le même acte « Jehan Le Sergent donne à la Fabrique plusieurs parties de rente, tant pour fuir au procès, que pour la bonne dévotion et singulière affection qu'il disoit avoir envers ce glorieux martyr et amy de Dieu, Monsieur saint Etienne, et à charge aussi de services religieux; » présents à l'acte, maître Pierre Le Bouteiller, curé de la paroisse, et Olivier de Dampont, écuyer, seigneur du lieu, 28 mai 1493; — au dos du contrat, attestation de la lecture qui en avait été faite, le dimanche 20 octobre de la même année, par Ancel, clerc de la paroisse. — Copies de ce contrat. — Baux, titres de propriété, échange, délibération pour l'augmentation des gages du vicaire, qui sont portés de 120 à 150 livres en 1779. — Devis de réparations à faire à l'horloge par le sieur Charles Quesnel; marché fait avec cet horloger, 1773. — Permission donnée par Abdon-Victor Hély d'Oissel, châtelain et patron honoraire de Saint-Saëns, seigneur et seul patron des paroisses d'Oissel et Saint Etienne-du-Rouvray, Président en la Cour des Comptes, à la communauté des Trésoriers et propriétaires de la paroisse, d'employer à la construction du presbytère les deniers oiseux qui se trouveront au coffre de la paroisse; s'obligeait à fournir et avancer, lors de la visite et jugé-parfait, tous les fonds nécessaires pour compléter le montant de l'adjudication, 1785. — Transaction entre Robert de Hanyvel, sieur de la Chevalerie, et Emery Péricard, seigneur de Saint-Etienne; Péricard reconnait le sieur de Hanyvel comme seigneur et seul patron, et celui-ci permet à Péricard « de faire clore la chapelle de Notre-Dame étant dans la nef de l'église pour lui seul, sa femme et ses hoirs et ayants cause, avec droit de sépulture et de litre au-dessous et plus bas que la litre où seront les armes du sieur de Hanyvel, en attendant que Péricard eût fait construire pour son usage, joignant le chœur, » décembre, 1619 (copies). — Aveux à Nicolas De la Place, abbé d'Eu, seigneur du Vauricher et de Saint-Etienne-du-Rouvray, 1611; — à Antoine de Brévedent, seigneur du Catelier et d'Oissel, 1655; — à Laurent De la Place, lieutenant d'une compagnie de chevau-légers du marquis de Feuquières, gouverneur des ville et citadelle de Verdun, seigneur de Saint-Etienne-du-Rouvray, 1660; — à François de Péricard, évêque d'Angoulême, héritier par bénéfice d'inventaire de défunt Guillaume de Péricard, prêtre, seigneur de Saint-Etienne-du-Rouvray, 1678; — à François Morin, seigneur des fiefs de la Chevalerie et de Saint Etienne-du-Rouvray, 1729; — à Jean-Marin-Joseph-Claude Rondeaux de Sétry, conseiller maître en la Cour des Comptes de Normandie, seigneur de Saint-Etienne-du-Rouvray, 1757, 1773. — Procès entre la Fabrique et Claude Coignard, conseiller du Roi, notaire à Rouen, seigneur en partie de Saint-Etienne-du-Rouvray, prétendant droit à l'usage de la chapelle de Notre-Dame, 1733. — Difficultés entre les paroissiens, à propos d'une cotisation établie sur eux pour la nourriture d'une petite fille, trouvée au portail de l'église, 1632.

G. 8539. (Registre). — 23 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1279-1784. — SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY. — Lettres du bailli de Rouen où se trouve rapporté un arrêt de l'Echiquier en faveur des religieux de Saint-Wandrille au sujet de leurs droits d'usage en la forêt, droits qui leur avaient été contestés par le bailli : « Usage à coignie, à branche volage, à arbre froissié desus terre sans caable, à branches de l'arbre esrachié de plus que de caretée sans adeser au cors de l'arbre; au remanant des abeies; à la feugière, sans entrer en deffens, etc.; fait eu moys d'avril durant l'Eschiquier 1279. » — Mandement d'Hector de Chartres, seigneur de Ons, maître enquêteur des eaux-et-forêts du Roi en Normandie, au verdier de la forêt du Rouvray, pour qu'il eût à laisser les dits religieux

« jouir du pasturage et pasnage de leurs bestes estans en leur hostel de Saint-Etienne-jouxte-Rouvray, » avril 1395 (copie délivrée par Guillaume Ango, lieutenant du maître enquêteur, 5 mai 1395). — Vidimus par Roger Mustel, vicomte de l'Eau, 1404 (copie); — par Pierre Dubosc, licencié ès-lois, lieutenant général du vicomte de Rouen, » mai 1534 (en 2 peaux de parchemin dont une, celle du bas, manque); — par Mathieu de Quincarnon, lieutenant général en la juridiction de la Table de Marbre, 1543, de vidimus, antérieurs, de divers mandements, sentences, etc., de 1330, 1394, 1408, 1502, concernant les droits d'usage des habitants de Saint-Etienne-du-Rouvray, du Grand et du Petit-Quevilly, du Grand et du Petit-Couronne, de Sotteville, Oissel et autres paroisses en la forêt du Rouvray. — Sentence donnée à la Table de Marbre du Palais à Rouen, en faveur de plusieurs paroissiens de Saint-Etienne-du-Rouvray, appelants d'une sentence de Charles Cyrot, maître des eaux-et-forêts en la vicomté, lequel avait déclaré forfaites et acquises au Roi, vingt-quatre de leurs vaches, que le vacher de la paroisse avait menées, le 1er juin, au pâturage dans la forêt, et qui, par l'effet de la *grandissime* chaleur, étaient allées en une vente défensable : ce n'était qu'une *échappée*; d'ailleurs la vente avait de 9 à 10 ans de *recroix*. Les usagers sont renvoyés déliés et absous de la forfaiture, et cependant condamnés, pour la négligence du vacher, à une amende de 5 sous par vache, 14 novembre 1580. — Autres sentences relatives aux droits d'usage, de la Maîtrise de Rouen, 20 juillet 1620; — de Charles Le Cointe, sieur du Mesnil, maître enquêteur et réformateur particulier des eaux-et-forêts de la vicomté de Rouen, des 7 janvier et 10 février 1629. — Arrêts et autres pièces concernant le privilège des habitants de Saint-Etienne-du-Rouvray, d'être exempts de la taille, comme compris dans la banlieue de Rouen, etc. — Procès-verbal de mesurage de la distance de Rouen à Saint-Etienne-du-Rouvray, 1543, 1570. — Parmi les pièces produites, arrêt de la Cour des Aides, du 27 juillet 1520, fixant la limite de la banlieue de Rouen à Saint-Pierre-de-Franqueville; point de départ, le *tournil* de la herche de la porte Martainville; en partant de là et en se rendant en directe ligne par la côte Sainte-Catherine et champs à Saint-Pierre-de-Franqueville, on trouve que « le bout de la lieue était à l'endroit d'un pommier de *Barbery* estant en l'un des costés du chemin en la haye du jardin de Guillemin Sevestre, et, de l'autre côté, à un prunier de *Coq* au jardin de Pierre Panthou; lieue comprenant 1,000 perches ou tours de roue, à 18 pieds 8 pouces et demi pour perche (copie de 1541). — Sentence de la haute-justice de Saint-Etienne-du-Rouvray contre un particulier pour injures proférées par lui, dans un cabaret, contre des particuliers de cette paroisse, 1784.

G. 8540. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 77 pièces, papier.

1633-1780. — SAINT-GERMAIN-DES-ESSOURS. — Sentence rendue au bailliage de Rouen sur un procès, pour perception de dîmes, entre Simon Treuley, gros décimateur de la paroisse, et Jacques Jeanne, 1748. — SAINT-GERMAIN-SOUS-TORCY. — Quittances de droits d'amortissement. — Baux de terres. — Déclarations des biens de l'église par Nicolas Bonté, curé, 1724. — Testament et fondation de Pierre Le Moyne, écuyer, seigneur de Biville, 1705; Nicolas Le Liepvre, curé, son exécuteur testamentaire, 1716. — Diverses pièces relatives à la succession dudit Le Moyne, entre autres, un Mémoire des remèdes, voyages et vacations de Falague, chirurgien juré à Longueville : — Pour un voyage de Longueville à Saint-Germain, à l'occasion d'un mal de gorge, 2 livres; — pour un voyage et une saignée, 2 livres 10 sous. — Ventes de cercles, 30 cercles à tonneau, à 2 sous, 3 livres; — 78 cercles à poinçon, à 1 sou, 18 livres, 5 sous; — 79 cercles à demi poinçon, 3 livres 5 sous. — A un couvreur, pour 9 journées, 5 livres 8 sous. — Vente de meubles et de bestiaux. — Vente faite par Claude-Emmanuel Langlois de Colmoulins, Président à mortier au Parlement de Normandie, châtelain de Colmoulins, seigneur patron du Mesnil-Saint-Germain, et par Marie-Elisabeth-Louise Le Faé du Bosctheroulde, son épouse, pour emploi de la somme de 7,262 livres, provenant de la vente des meubles donnés au Trésor de la paroisse pour la fondation d'un vicaire et autres causes suivant le testament de Pierre Le Moyne, 1718. — SAINT-GERMAIN-SUR-CAILLY. — Fondation de Nicolas Maze l'aîné, archer des gardes du corps du Roi, 1633. — Baux d'une petite maison avec une petite place, plantée d'arbres fruitiers, prise à même le *parquet* de la paroisse.

G. 8541. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin; 24 pièces, papier; 1 imprimé.

1516- (copie) **1789.** — SAINT-GILLES-DE-LA-NEUVILLE. — Quelques titres de propriété. — Acte par lequel Adrien Aubery, laboureur, Trésorier en exercice de cette paroisse, reconnaît avoir reçu, en cette qualité, en présence de Me Nicolas Yon, curé, et

du sieur Pierre Couturier, syndic de la paroisse, de Louis Ermel, 200 livres pour le rachat et amortissement d'une rente de 11 livres 2 sous 2 deniers, 1709. — SAINT-JACQUES-SUR-DARNÉTAL. — Fondation de Louis Garin, écuyer, sieur du Tilleul, 1637. — Titres de propriété et procédures. — Aveux à Henri de Callevimont, chevalier, seigneur de Callevimont, Hermanville, 1653; — à Thomas-Guillaume Le Dain, maître ordinaire en la Cour des Comptes, patron de Touffreville, Esteville, 1731. — Deux baux de 1786. — SAINT-JEAN-D'APPETOT. — « Réflexions importantes sur le procès du sieur curé de Saint-Jean-Daptot, intimé en appel, contre Jean Barbet et Marguerite Maignard, sa femme; » il s'agissait de soustraction que l'on prétendait avoir été commise dans la succession de Philippe Fauques, curé de Saint-Vigor-d'Ymonville, vers 1730. (Imprimé). — SAINT-JEAN-DE-LA-NEUVILLE. — Sentence du bailli de Montivilliers sur un procès entre Adrien de Roncherolles et Dom Jacques Auger, curé de cette paroisse, 1632. — SAINT-JEAN-DU-CARDONNAY. — Fondation de Jean Hellot, receveur des aides en l'Election de Pont-de-l'Arche, et de Madeleine De la Fosse, sa femme, 1644; — de Charles d'Herbouville, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, seigneur patron de Luneray, la Gaillarde, Saint-Jean-du-Cardonnay, 1672; — de Jean d'Herbouville, sieur du Bourgdun (son testament), 1715; — de Françoise-Victorine d'Herbouville, pour une lampe ardente, 1723. — Aveux à François Le Prevost, écuyer, sieur de Pissy et Feugueray, 1684; — à Adrien d'Herbouville, 1731; — à Jean-Baptiste-Robert Vaignon, 1764; — à Adrien, marquis d'Herbouville, 1761. — Baux. — Approbation par le vicaire général de Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, des statuts de la confrérie de saint Jean-Baptiste, fondée en l'église de Saint-Jean-du-Cardonnay : — « En la dite confrairie seront esleus 7 frères par chacun an, desquels il y aura ung prevost et un eschevyn et 5 serviteurs. L'eschevin, autrement dict clocqueteur, sera tenu aller clocqueter, par tous les carfours de la paroisse et autres lieux accoutumés à cloqueter, quant il y aura aucun frère ou seur trépassé, pour faire assavoir aux aultres frères et seurs de la dite confrairie que leur frère ou seur est allé de vie à trespas, affin qu'ils prient Dieu pour le dit trépassé. » 1517 (copie). — Prise de possession par Simon Regnault, ancien curé de Saint-Jean-du-Cardonnay, de la chapelle du château de Saint-Jean-du-Cardonnay établie dans le bout de la galerie dudit château, vacante par la démission de Jean-Baptiste Guillart de Fresnay, chanoine de Saint-Etienne-des-Grès à Paris, 1746. — Baux des biens de la dite chapelle, 1786. — SAINT-JEAN-SUR-CAILLY. — Bail d'une pièce de terre appartenant à la Fabrique; jouissance à partir de la Saint-Michel 1789. — SAINT-JOUIN. — Fondation de Marie Lion, veuve de Jean Gosset, 1706. — SAINT-LAURENT-EN-CAUX. — Subhastation des bancs, de 1764 à 1774. — Comptes de la Fabrique de 1782 à 1790. — Procès entre la Fabrique et Mme de Caumont, prétendant à la jouissance d'une chapelle. — Compte approuvé par M. Bougeard, curé de Reuville, doyen de Brachy, 20 septembre 1785. — M. Malherbe, seigneur de la paroisse.

G. 8542. — (Registre.) — Grand in-folio, 141 feuillets, papier, relié en parchemin.

1732-1792. — SAINT-LÉGER-DU-BOURG-DENIS. — Comptes de la Fabrique. — Aux recettes : dons de pain bénit, offrandes pour prières dites pour les défunts, quêtes des filles, les jours de saint Léger, de sainte Marguerite et de l'*Assemblée*, location des bancs, droits d'inhumation. — Aux dépenses : pain des communiants, buis des Rameaux, etc. — 1733, pour le service du défunt curé, 1 livre 5 sous. — 1736, journée de plâtrier, 23 sous; — de manœuvre, 14 sous. — Pour 300 d'ardoises fortes et fines, 11 livres 8 sous. — Grandes tuiles achetées à raison de 18 livres le millier; — pavé acheté à raison de 10 livres le millier. — « Le nom des propriétaires et autres personnes de dehors paroisse, qui ont contribué dans la queste générale qui s'est faite, en 1737, pour faire refondre la grosse cloche qui étoit cassée et ce que chaqu'un a donné ; » — la dite cloche fondue à Saint-Jacques-sur-Darnétal, par François Michaux; bénite, le lundi de la Pentecôte, par le curé. — 1739, « payé aux plieurs de haye 2 bottes d'osier de 2 livres 9 sous, et, pour leur travail, 8 livres 5 sols, à raison d'onze sols la perche, pour 11 perches, 10 livres 14 sols. » — 1740, pour la moncade mise autour du haut de la chaire, 5 livres. — Frange de soie de couleur d'or, placée autour de la dite moncade. — 1741, journée de plâtrier, 28 sous ; — de manœuvre, 15 sous. — 1742, image de saint Thomas-de-Cantorbéry, placée, dans le chœur, vis-à-vis de celle saint Léger. — 17 avril 1746, le curé présente à l'assemblée des Trésoriers l'argenterie et les ornements de l'église qui, jusque là, étaient déposés au presbytère, ne voulant point, en cas d'accident, être rendu responsable de leur perte. On le prie d'en conserver le dépôt, avec l'engagement qu'il ne serait pas inquiété. — 1749,

vicariat couvert en gerbées. — 1750, mention du porche de l'église. — 1754, à M. Majot, menuisier, rue Saint-Vivien, à Rouen, pour 4 bancs clos, 120 livres. — 1755, mention de rideaux à la contretable. — Notes, au 1er feuillet du registre, sur les meubles de l'église, etc. : « Le lustre a été donné, en 1728, par XXX... Le parement de jais du grand autel est provenu des deniers de la quête du prédicateur en 1732. Le tapis de pied, de poinct de Turquie, est provenu des deniers de la queste du prédicateur en 1732. Le petit ciboire d'argent a été donné par M. l'abbé de Rochechouart en 1732, depuis évêque d'Evreux et ensuite de Bayeux. L'Aigle en bois doré est provenu des deniers de la quête du prédicateur en 1733. La balustrade de la chapelle de saint Sébastien a été payée des deniers de la quête du prédicateur en 1736. La ballustrade de la chapelle de la Sainte-Vierge et les 2 contre-autels de jais des 2 chapelles ont été payés par les deniers de la quête du prédicateur en 1736, etc. » — Comptes vérifiés par les grands archidiacres : Terrisse, 20 juin 1740; — de Saint-Aulaire, 13 juin 1752; — d'Andigné, 10 octobre 1759; — par les doyens de Périers : Hébert, ancien curé de Saint-Jacques-sur-Darnétal, 22 décembre 1738; — Noël, curé de Vandrimare, 25 septembre 1742 ... 4 novembre 1750; — Vitecoq, curé de Périers, 17 septembre 1764 ... 14 juin 1785. — Curés de la paroisse : Martin-Michel Martin, 1733-1762; — Mouchet, 1763-1792. — Nom de la paroisse constamment écrit Bourdeny. Les 2 premiers feuillets ornés d'encadrements peints.

G. 8543. — (Registre.) — In-folio, 92 feuillets, papier, écrits.

1725-1792. — SAINT-LÉGER-DU-BOURG-DENIS. — Comptes de la confrérie de saint Léger. — 1725, pour le cierge de Saint-Léger, 1 livre 6 sous. — « Pour avoir raccommodé la croix de la confrairie et ressoudé 2 enseignes et fourni un crochet d'argent, 23 livres. » — 1726, « reçu du tronc et pour les amendes des frères, 6 livres 11 sous; — du jour du Tour, 24 livres 1 sous 3 deniers; — du jour de saint Léger et de l'*Assemblée*, 9 livres 12 sous; — du frère Vautier, pour les bouquets et les craquelins, 15 sous. — Payé pour les bouquets des Rogations, 2 livres 10 sous. — Au clerc, 10 livres par an; — au chapelain, 30 livres par an. » — 1727, « payé pour celui qui attache les enseignes aux portes, 10 sous. » — 1728, « payé pour la messe de Saint-Adrien, 16 sous; — pour les fréries, 12 livres; pour la messe du tour, 10 sous. » — 1731, « reçu des amendes du déboccage et de la messe du Siège, 14 sous. » — 5 novembre 1741, mention « du moule des enseignes et de celui des frairies. » — 1741, « à Jacques Fouquet qui a porté le livre le jour du Tour, 10 sous; — pour 400 frairies, à 1 livre 10 sous le cent, et avoir fait raccommoder la planche, 6 livres 16 sous. » — 1747, pour 800 de frairies, 14 livres. — 3 novembre 1748, mention de 15 enseignes remises au nouveau comptable. — 28 octobre 1750, 30 octobre 1751, mention du moule des enseignes et de celui des frairies. — Quelques comptes vérifiés par les doyens de Périers, Noël et Vitecoq.

G. 8544. (Registre.) — 148 feuillets, papier.

1738. — SAINT-LÉGER-DU-BOURG-DENIS. — Registre contenant les noms des frères avec mention des paiements faits par eux ou de l'année où on les a déclarés quittes. — Les noms sont classés, suivant l'ancien usage ecclésiastique, par ordre alphabétique des prénoms ou noms de baptême. — En tête délibération, du 7 septembre 1738, du curé et des maîtres, tant anciens que modernes, de la confrérie, portant « qu'il y auroit 2 registres particuliers, dans lesquels seroient écrits seulement et enregistrés les maîtres et maîtresses, frères et servantes de la dite confrérie, dont l'un seroit entre les mains du curé, l'autre en celles du maître en charge, sur lesquels il serait, tous les ans, fait mention exactement de ce qui auroit été payé par les dits maîtres et serviteurs le dernier avril et le jour de la rendition des comptes, comme aussi de ce qui pourra estre payé, le cas échéant, pour la réception de quelques nouveaux maîtres et maîtresses, serviteurs et servantes, si aucuns sont proposés, mais qui ne devront être reçus que par une assemblée des dits sieurs curé et anciens maîtres, du moins de ceux qui sont demeurant dans la paroisse, et que foy ne sera faite aux dits deux registres qu'autant qu'ils se trouveront conformes l'un à l'autre. »

G. 8545. (Registre.) — In-folio, 121 feuillets, papier, écrits.

1751-1789. — SAINT-LÉGER-DU-BOURG-DENIS. — « Ce livre, contenant les noms des frères et sœurs associez à la confrairie de Saint-Léger de Bourdeny, a été donné par Martin Durant, maistre de la ditte confrairie, le 9 de septembre 1754, du temps de honneste et discrète personne maistre Martin-Michel Martin, curé de la paroisse, et de honneste et discrète personne Nicolas Mouchet, vicaire et chapelain de la dite confrairie en l'année 1754. »

G. 8546. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1492-1783. — SAINT-LÉONARD-DE-FÉCAMP. — Fondations de Marie Charles, veuve de Daniel Perray, bourgeois du Havre : « Voulant donner au Trésor quelques faibles marques de sa piété à proportion de sa fortune, désirant faire revivre, s'il étoit possible, les sentiments des chrétiens du temps de l'église naissante, » elle fait don d'une pièce de terre de 3 acres et demie, à charge de faire célébrer, tous les mercredis de chaque semaine, une messe basse et un *libera* à son intention, » 1743. — Deux titres de propriété, 1729. — SAINT-MARDS. — Fondations de Jeanne Canfeure, 1649 ; — de Marguerite Canfeure, fille de Laurent, 1646 ; — de Nicole Canfeure, veuve de Guillaume Hacquet, 1657 ; — de Messire Isaac de Civille, chevalier, seigneur de Saint-Mards, Sauquentot, etc., 1729 ; — de Guillaume Couillard, laboureur, 1675 ; — de Robert de Dessuslamare, écuyer, seigneur de Sauquentot, 1492 ; — de Nicolas de Hugleville, ci-devant curé de la paroisse de Saint-Mards, 1725 ; — de Laurent Jollecte, curé de Saint-Mards, 1535 ; — d'André et Nicolas Le Clerc, écuyers, héritiers, en qualité, l'un de frère, l'autre de neveu de Christophe Le Clerc, demeurant à l'Enclos de Belmesnil, paroisse de Saint-Mards, 1660. — Testament de Jacques Le Breton : « Je donne à François Seheult ma bonne casaque à gamache ; je donne à François et Pierre Masse, mes nepveux, tous et un chacun mes autres habits et autres casaques ; je donne à Marie Masse, ma niepce, ung lit traversain fourny de plume avec la couverture neuve et rideaux ; je donne à Alyson et Jeanne Le Breton, mes deux sœurs, ce que peut avoir de bled battu au grenier et, avec, 5 gerbes à battre que j'ay acheptées du prédicateur, » 1638. — Aveux aux seigneurs de Saint-Mards : Jean de Mathan, 1679 ; — Louis de Mathan, 1687 ; — Bernardin de Mathan, lieutenant de Roi au gouvernement du château de Caen, 1737 ; — à Charles-Adrien de Quiefdeville, seigneur de Belmesnil, bailli royal vicomtal du bailliage de Longueville, capitaine du château du dit lieu, 1737 ; — à Samuel-Gabriel Dumont, sieur de Lamberville et des prevotés de Belmesnil, Gonneville et Saint-Mards, 1737. — Autres titres de propriété. — Quittances de droits d'amortissement. — SAINT-MARTIN-AU-BOSC. — Aveu à Messire Charles-Amédée-Gabriel marquis de Brossard, écuyer de main de la Reine, capitaine au régiment de dragons de cette princesse, pour biens appartenant à la Fabrique de cette paroisse, relevant de la seigneurie de Saint-Martin-au-Bosc.

G. 8547. (Registre.) — 72 feuillets, papier.

1760-1791. — SAINT-MARTIN-AUX-ARBRES. — Comptes de la Fabrique de cette paroisse, 1760-1775. — Liste des bancs avec le prix des adjudications, variant de 12 sous à 6 livres 2 sous 6 deniers. — Comptes vérifiés par M. de Goyon, grand archidiacre, 23 juillet 1764 ; — par Lainé, doyen de Pavilly, 9 novembre 1762, 19 juillet 1763, 9 juin 1766, 3 mai 1772. — Curé de la paroisse, Gigon, 1760, etc. — Après les comptes, quelques nominations de Trésoriers. — Les feuilles du registre restées en blanc ont servi à enregistrer l'état des cultivateurs en 1794 ; — la liste de ceux qui ont fourni du blé sur les bons de la municipalité, 3[e] année républicaine.

G. 8548. (Registre.) — 159 feuillets, papier, écrits.

1685-1756. — SAINT-MARTIN-AUX-BUNEAUX. — Comptes de la Fabrique. — Aux recettes, vente de lins (lins écouchés et en branche) et de gerbes de blé aumônées à la Fabrique. — 1685-1691, pour une pipe de poiré achetée pour donner à boire aux ouvriers, 13 livres 10 sous. — Ressort mis à l'horloge, 3 livres. — 1703, journée de manœuvre, 8 sous ; — 4 journées de terrage, 2 livres ; — 4 journées à faire des fagots, 2 livres. — 1715, 10 journées de manœuvre, 10 livres. — 1728, adjudication des bancs. — 1729, mention de travaux faits à l'école. — 17 décembre 1747, assemblée de paroissiens dans le cimetière ; 30 livres accordées pour faire la condition du chapelain. — 19 octobre 1749, délibération prise, avec l'agrément de M[me] Jubert de Bouville, tutrice de M. de Bouville, pour le déplacement de l'autel de la Sainte-Vierge qui était à fausse équerre. — 30 octobre 1751, délibération prise dans une assemblée que présidait messire André-François-Gabriel Jubert de Bouville, pour la construction de bancs uniformes. — 1754, journée de couvreur en chaume, 15 sous. — Comptes vérifiés par les archidiacres : Robin des Bouillons, 8 octobre 1719 (il ordonne qu'il soit mis un tableau à la contretable du grand autel à la place de celui qui y était et qui était lacéré ; — que l'image de saint Sébastien situé près de la chapelle de la Sainte-Vierge soit supprimé ou mis en état décent ; — que l'autel de la chapelle de sainte Austreberthe soit orné d'un tableau) ; — 11 septembre 1730 ; — Rose, vicaire général et official, 23 juillet 1748 ...

5 octobre 1753 ; — par les doyens de Valmont : Louis-Philippe de Guillebert des Essarts, curé de Malleville, 24 novembre 1710, curé de Beuzeville, 22 novembre 1713 ; — Gruchet, curé de Beuzeville, 9 juillet 1761. — Curés de la paroisse : Guy de Malortie, 1685-1709 ; — François Naudin, 1711-1732 ; — François-Martin de Rieux, docteur en droit, doyen de Valmont, 1733-1754 : — Pierre-Laurent Poughol, 1756.

G. 8549. (Registre.) — 151 feuillets, papier.

1758-1789. — SAINT-MARTIN-AUX-BUNEAUX. — Comptes de la Fabrique. — Au 2e feuillet, inventaire des titres étant au coffre de la Fabrique, concernant tant les fondations que les fonds et rentes. — Donations par Me Jean Gobé, curé de la dite paroisse, de 2 pièces de terre, 1633 ; — de Jean Pain, prêtre, chapelain de la paroisse, 1653 ; — de Jean Motel, 1695 ; — de Susanne et Catherine Le Marchand, 1718 : — de Marie Pelletier, 1732 ; — de Marie de Bailleul, 1642 ; — de Jean et Louis de la Champagne, 1635 ; etc... — 18 juin 1758, délibération pour le logement d'un 3e prêtre. — 1789, fournitures pour l'école des filles ; — journée de maçon, 24 sous. — Comptes vérifiés par les archidiacres : Esmangard, 6 juillet 1766 ; — Dominique de Lastic, 29 juin 1770 (il ordonne de défendre l'entrée du cimetière aux animaux, d'ôter les lierres qui sont le long du mur de l'église) ; — Bordier, 16 juillet 1776, 20 juillet 1780 ; — par les doyens du doyenné de Valmont : Gruchet, 9 juillet 1762 ; — Paumier, curé de Sassetot, 22 juillet 1783. — Curés de la paroisse ; Pierre Laurent Poughol, 1756-1718 ; — après lui, Le Roy, 21 mai 1780. — Seigneur de la paroisse, le président Bigot, 1760.

G. 8550. (Registre.) — 76 feuillets, papier.

1695-1742. — SAINT-MARTIN-DE-BOSCHERVILLE. — Comptes de la Fabrique. — Aux recettes : *Plat* de la communion, vente de morceaux de pain bénit, de noix (du cimetière), etc... — 6 juin 1696, la Fabrique accepte la donation qui lui est faite par S. A. S. la duchesse de Nemours, des ornements qui avaient été envoyés pour servir à l'inhumation de S. A. S. Mgr le duc de Longeville (dit l'abbé de Longueville, décédé en l'abbaye de Saint-Georges de Boscherville et inhumé en l'église paroissiale de Saint-Martin-de-Boscherville). — 4 juin 1702, on ôtera de la chapelle de la Charité 3 bancs que leur grandeur rendait incommodes. — 1704-1705, pour le *retombage* de 6 tombes, 2 livres 12 sous 5 deniers. — 1705-1706, inhumations d'une grande personne dans l'église, 3 livres ; — d'un petit enfant, 2 livres 10 sous. — 5 juillet 1705, allocation de 15 livres à M. Le Normand, clerc, qui tient les écoles. — 2 mai 1715, « un if a esté planté dans le cimetière donné par M. Le Morme. » — 1733-1734, on décide que les ornements de Mgr. l'abbé d'Orléans (le duc de Longueville) ne sortiront pas de la paroisse, à moins que l'on ne donne, pour le déplacement, 10 livres à la Fabrique et 2 livres à celui qui se chargera de leur transport. — Comptes vérifiés par les grands archidiacres : de Y de Seraucourt, 9 novembre 1696, 22 juin 1697, 4 juillet 1699 (l'élection du Trésorier se fera à l'avenir le lundi de Pâques, après avertissement au prône 8 jours à l'avance) ; — 3 juin 1700, 16 octobre 1701, 20 juillet 1702 (le cimetière sera clos sous peine d'interdiction ; on travaillera à la réparation des gros murs de la nef) ; — De la Voue de Tourouvre, 16 juin 1704, 15 octobre 1707, 6 octobre 1711 (il sera fait inventaire des titres du Trésor), septembre 1713 ; — Pavyot de la Villette, 19 septembre 1720 ; — Terrisse, 18 mai 1741 ; — par les doyens du doyenné de Saint-Georges : de Fergeol-Villers, curé d'Hénouville, 15 septembre 1706, 8 octobre 1708, 14 novembre 1710, 17 novembre 1713, 3 mai, 10 novembre 1716, 16 septembre 1718, 8 novembre 1723 ; — P. Delaunay, curé de Bébec, 10 septembre 1726 ; — Le Marquier, curé de Petiville, 16 octobre 1727, 5 décembre 1737, 19 juillet 1738. — Curés de la paroisse : Maury, ou Maurry ; — à partir de 1734, De Vormorre. — Au commencement du registre, inventaire des titres de la Fabrique. — A la fin, table des matières contenues dans le registre.

G. 8551. (Registre.) — In-folio, 119 feuillets, papier.

1742-1770. — SAINT-MARTIN-DE-BOSCHERVILLE. — Comptes et délibérations de la Fabrique. — 2 décembre 1742, offre faite par Mme Le Noble, veuve de M. Moulin, ancien échevin de Rouen, d'une somme de 100 livres pour être employée à la décoration de l'église ; — on lui donne, pour y placer son banc, la 1re place à droite dans la nef. — 31 juillet 1743, on emploiera à des ornements d'église plusieurs aunes de damas données ci-devant par feu Mgr de Coislin, évêque de Metz, abbé de Saint-Georges, « que Dieu veille absoudre ! et dont nous aurons toujours la la mémoire en vénération. » — 1743-1744, vicariat couvert en feurre. — 4 mars 1759, la Fabrique donne à noble dame Anne-Emeric Desprez de Bébec, épouse de messire François De la Haye, chevalier, seigneur

d'Ypreville, Frettemeulle, un banc sous l'arcade faisant séparation du chœur et de la chapelle sainte Anne, en témoignage de la reconnaissance de la paroisse. « Elle nous a donné des marques de la protection la plus signalée, nous a épargné la peine et les frais considérables de plusieurs voyages que nous aurions été obligés de faire à Paris, sur la poursuite d'un procès aux Requêtes du Palais contre le sieur Merville, qui prétendoit avoir droit de banc dans notre église. La dite dame, par zèle, charité, bonne amitié pour la paroisse, étant à Paris, a défendu notre cause comme son affaire personnelle et ses propres intérêts, a employé toutes ses peines, soins, visites, sollicitations et amis auprès des juges, avocats, procureurs, et enfin a obtenu le gain du procès par sentence définitive du 17 mars 1758. » — 15 mai 1763, il sera construit un confessionnal pour M. le curé, qui le placera où il voudra ; — banc accordé à M. et Mlle Bais. — 1767, journée de maçon et de couvreur, 25 sous ; — de manœuvre, 15 sous. — 1768, ont été placés, pendant le carême, dans le chœur de l'église, une contretable, 2 statues dont l'une représente saint Martin, évêque, et l'autre saint Paul, le tout surmonté d'une Gloire avec ses rayons. — 11 juin 1769, on consultera l'avocat Langlois de Louvres, pour s'opposer à la prétention du sieur Le Noble : il demandait, en sa qualité de maître de la Cour des Comptes, Aides et Finances, que le pain bénit lui fût présenté après les prêtres et le seigneur, avant de l'être aux gentilshommes. Le Noble ayant entendu publier l'assemblée de la Fabrique, s'était présenté pour y assister; on lui en avait refusé l'entrée, par la raison que l'assemblée de la Fabrique n'était point une assemblée de propriétaires. — 1770-1771, 30 citrons achetés pour les bouquets de l'Ascension, 3 livres 15 sous. — 18 mai 1777, contre Charles Thirel, seigneur du Boscbénard-Commin, demeurant à Rouen, rue et paroisse Saint-Eloi, qui entendait cesser de payer aux pauvres de la paroisse deux parties de de rente hypothèque de 150 livres, provenant du legs de Mgr le duc de Coislin. — Table des actes contenus dans le registre. — Comptes vérifiés par les grands archidiacres : de Saint-Aulaire, 28 juin 1754 ; — de Goyon, 24 avril 1765 (il ordonne qu'il soit fait un tabernacle et que le cimetière soit clos); — par les doyens de Saint-Georges : Le Marquier, curé de Petiville, 1744 ; — Bougeard, curé de Montigny, 30 octobre 1749, 19 octobre 1753 ; — D'Irlande, curé de Duclair, 14 septembre 1768. — Curés de la paroisse : de Vormorre, 1759, 1760 ; — Le Grand, 1763-1778 ; — J. Vignerot, 1779. — Registre en très mauvais état.

G. 8552. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 74 pièces, papier ; 1 imprimé.

1670-1780. — SAINT-MARTIN-DE-BOSCHERVILLE. — Inventaire des titres du Trésor de Saint-Martin-de-Boscherville fait, en 1780, au mois de juillet. — Procès de la paroisse avec M. Le Boucher d'Hérouville, qui avait la prétention d'enclore, à son profit, 4 ou 5 acres des communes pâtures, 1763, 1764 ; — avec le sieur Famin et consorts, qui voulaient extraire de la tourbe des dites communes en vertu d'un arrêt du Conseil, du 25 janvier 1757, dont une copie imprimée existe au dossier et porte pour titre : « Arrest du Conseil d'État du Roi qui autorise les sieurs Testard, écuyer, Davoud, échevin, Hellot, négociant, Regnault, agent des Fermes, Le Roi, Lemonnier, Dumesnil et Mouchard, à faire l'extraction de la tourbe de terre, dans les marais et communes situés le long de la rivière de Seine, depuis la rivière d'Andelle jusques et compris la rivière de Lillebonne et d'en fournir la ville de Rouen et ses environs pour l'usage du public et des manufactures. » Les paroissiens établissent que leurs communes ne sont pas des marais, mais de bonnes prairies qui leur ont été inféodées par l'abbaye de Saint-Georges-de-Boscherville ; — avec Nicolas-Jacques Guillard, avocat au Parlement, 1719-1722, et avec son petit-fils, Jean-Baptiste Le Vaigneur de Briouze, sieur de Merville, l'un des 200 mousquetaires à cheval de la garde du Roi, pour le paiement d'une rente et la jouissance d'un banc en conséquence de la fondation de François Briffault, chanoine de Rouen, dont ils étaient les représentants, 1758. — Fondation du dit Briffault. — Vente par Marie Briffault, sa sœur et son héritière, à Richard Loynel, dont le dit Guillard représentait le droit. — Consultation de l'avocat Le Bourgeois de Belleville, 20 mars 1764.

G. 8553. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin ; 97 pièces, papier ; 3 sceaux en cire d'Espagne.

XIIe Siècle (copie) — **1789.** — SAINT-MARTIN-DE-BOSCHERVILLE. — Copie de 3 chartes de Guillaume de Tancarville et de Richard Cœur-de-Lion, trop connues pour mériter d'être analysées, ces copies étant d'ailleurs défectueuses et récentes. — Aveux aux religieux de Saint-Georges-de-Boscherville, à raison des droits de commune dont ils jouissaient ; les paroissiens obligés à donner à chaque religieux de l'abbaye un touffeau de piment, le jour de l'Ascension, 1749. —

Quittances des droits d'amortissement. — Compte de la Fabrique de 1675-1676. — Fondations de Madame Bais, 1768; — de Pierre Le Chandelier, pour Laurent Le Chandelier, son père, 1720; pièces relatives à cette fondation. — Procès avec le sieur Le Vaigneur de Boislamare, 1788-1789. — Donation, par Henri Jouanne, de 14 pieds en carré près de la porte du presbytère, 1641. — Procès entre la Fabrique et le curé au sujet de la condition à faire au vicaire; le curé n'avait que la portion congrue; la paroisse contenait 700 paroissiens; depuis plus de 26 ans, il y avait eu un vicaire; le vicaire n'avait aucuns gages du Trésor ni des paroissiens; il recevait les honoraires de ses messes et de ses assistances, avec 50 écus payés par les gros décimateurs; le clerc qui tenait les écoles et était obligé de faire sonner les offices et de nettoyer l'église, avait jusque-là touché 30 livres de la Fabrique, laquelle prétendait présentement l'en priver; mémoire, supplique à l'archevêque, 1754. — Don par le Conseil de S. A. la duchesse de Nemours à la Fabrique de Saint-Martin-de-Boscherville, des ornements de velours qui avaient servi à l'inhumation, en l'église de cette paroisse, du défunt duc de Longueville, 1696. — Titres de rente et de propriété, entre autres, une vente à Claude Rondeaux, bourgeois de Rouen, rue de la Crosse, de 11 livres 2 sous de rente, 31 mai 1697. — Devis, mémoires, etc... relatifs à la réparation de l'église et du clocher en 1710; — 2 lettres de frère Nicolas Bourgeois, augustin, 10 juin et 2 juillet 1710. — Arrêt de la Cour des Aides de Rouen, relatif à l'extension de la banlieue de Rouen, en la paroisse de Saint-Martin-de-Boscherville; procès-verbal de mesure, à partir de Saint-Eloi: 100 perches pour lieue, à 18 pieds 8 pouces et demi pour perche et 12 pouces pour pied; perche volante au travers de la rivière, montagnes et vallées et dans les prairies et les forêts: perche courante en pays droit; extrémité trouvée dans les prairies de l'abbaye, à un saule planté sur le fossé Votrain; fosse creusée, où l'on met un pieu de chêne, août 1621. — Lettres du Roi François Ier portant nomination de Commissaires pour un emprunt de 100,000 écus, nécessité par la guerre, Montfort-sur-Rille, 16 avril 1544 (copie). — Arrêt de la Cour des Aides, autorisant la paroisse à faire assiette, au marc la livre, sur les paroissiens, de 287 livres 5 sous avancés par Nicolas Berthe pour l'habillement et la nourriture de 4 soldats, 10 février 1637. — Requête au lieutenant de la maîtrise des eaux-et-forêts, pour le curage des fossés; signé : le chevalier de Bonnissent, sans date, fin du XVIIIe siècle. — Réclamation de Jean Charles Le Noble, chevalier, sieur du Gennetė, conseiller en la Cour des Comptes, contre l'aveu rendu pour les marais aux religieux de Saint-Georges, les droits d'usage n'étant, suivant lui, que pour les propriétaires du hameau du Gennetė, 1706. — Convention entre le curé et les confrères de l'Association de sainte Anne au sujet de services religieux, 1666. — Propriété de la chapelle sainte Anne, réclamée par les confrères de la Charité, 1737, 1738. — Noms des frères de la Société de saint Sébastien, 1755-1790. — Lettres de Claude d'Ailly, vicaire général, autorisant l'établissement, à Saint-Martin-de-Boscherville, de la confrérie du Rosaire, 2 novembre 1639. — Registre de cette confrérie, 1786-1793. — Règlement d'une Société du Saint-Nom de Jésus, sans date, fin du XVIIIe siècle; — Cachets de M. Boislamare, de frère Bourgeois. — Sceau maçonnique de M. Becheliepvre, procureur à Nonancourt, 1788.

G. 8554. (Registre.) — In-folio, 161 feuillets, papier.

1516 (copie) - **1759**. — SAINT-MARTIN-DE-BOSCHERVILLE. — Comptes et délibérations de la Charité de cette paroisse, de 1669 à 1777. — Au commencement : « Statuts et ordonnances de la confrarie extraictes sur l'original en parchemin, 1536: — érigée sous le nom de l'Assomption de la Benoiste Vierge-Marie et aussi en l'honneur et révérence de monsieur saint Martin, saint Nicolas et saint Sébastien... Sera tenu le clerc ou huissier crier cliquette parmy la ville que chacun frère et sœur prie Dieu pour l'âme du trépassé, et qu'ils viennent et comparent au corps lever, inhumation et service, pour le moins un de chaque maison, sur peine d'un denier. — *Item*, si quelque frère ou sœur d'icelle confrarie devenoit ladre, il seroit mené en la maladrerie par le provost, huissier et serviteurs à la croix et bannière, et luy feroit-on dire une messe, le jour de son département, aux despens d'icelle frarie... Si aucun frère ou sœur alloit en aucun loingtain pélérinage, il seroit convoyé jusques hors de la paroisse, à la croix, bannière et eau beniste, par le provost, huissier et 4 serviteurs... *Item*, si la maison d'un des dicts frères estoit arse et bruslée par quelque fortune, chacun frère et sœur lui aidera de 6 deniers tournois ou d'une pièce de mesrian, chevron ou solivel ou mieux à leur volonté, pour aider à la refaire. — *Item*, si aucun frère ou sœur estoit excommunié et il n'eust de quoy se faire absouldre, ou s'il décédoit en tel estat, il luy sera subvenu des deniers de la frarie, pour une fois seulement, de 3 sous tournois. » — « Estat des bienfaicteurs et aumônes faictes à la con-

frairie et Charité par les confrères et personnes de piété pour lesquels tous les autres confrères et seurs sont particulièrement obligez de prier Dieu, tant pour le salut des âmes de ceux qui sont trespassez, que pour la prospérité de ceux qui son vivants, sur lesquels, par le mérite de la sacrée Vierge soit toutte paix et bénédiction de Dieu ! Ainsi soyt-il ! » — Ornements donnés par MM. M[e] François Briffault, procureur du Roi au bailliage de Rouen, sieur de Brécy, Bellestre et Breteuil, 1631 ; — Pierre Briffault, greffier hérédital en la Table de Marbre, père du précédent, 1594 ; — Marie Dupont, veuve du dit Pierre ; — Jean Briffault, receveur de l'abbaye de Saint-Georges, 1562, etc. — Croix de pierre du cimetière donnée par François Briffault, chanoine de Rouen, ancien maître de la confrérie, 1626 ; — peintres de la chapelle du Rosaire payés par Pierre Bullot et Jean Le Roux, 1640. — « Chapitre des Eslections des maîtres prévôts et serviteurs, » 1668. — A la fin du registre : Listes des mortuaires. « Table des festes auxquelles les frères en charge doivent assistance d'obligation au service divin, à peine des amendes. Premièrement, aoust, l'Assomption Notre-Dame, aux matines, grande messe, aux vespres et saluts, à peine de 26 sous 8 deniers, qui sont 6 sous 8 deniers par heure. Le lendemain, au service des trespassez et rendition des comptes, à peine de 6 sous 8 deniers. » — Par délibération du 7 septembre 1760, la confrérie limitée à un maître, 1 prévôt et 10 frères servants. — Registre en fort mauvais état ; — l'écriture en avait été soignée en quelques parties ainsi que la reliure.

G. 8555. (Registre.) — 0 m. 23 c. de hauteur, sur 0 m. 09 c. de largeur, comprenant 71 feuillets, papier ; écrits.

1750-1775. — SAINT-MARTIN-DE-BOSCHERVILLE. — « Registre pour la distribution des aumônes faites aux pauvres de la paroisse... suivant la fondation ou donation à eux faite par feu Monseigneur le duc de Coaslin, évêque de Metz, suivant son testament en date du 1[er] mai 1731, et constituée, suivant la délibération des sieurs propriétaires de la paroisse, en date du 7 août 1740, en rente hypothèque sur les sieurs Sevrey père et fils. » — Ecrit dans deux sens.

G. 8556. (Registre.) — 0 m. 15 c. de hauteur, sur 0 m. 09 de largeur ; 36 feuillets, papier.

1741-1791. — SAINT-MARTIN-DE-BOSCHERVILLE. — Registre pour servir à enregistrer les comptes de la Société de saint Sébastien. — Règlement de cette Société signé par les confrères : « Le maistre en charge fera mestre les noms des confrères sur un journail afin que le livre de recette des comptes ne soit pas rayé ny biffé, et que par ce moyen, tout étant en bon ordre, cela puisse entretenir la dite confrairie dans sa perfection, afin que, Dieu estant honoré, nous puissions, par le mérite de ce glorieux martir saint Sébastien, que nous prions très humblement d'intercéder pour nous ! estre garantis de maladie contagieuse, tant spirituelle que temporelle... Ainsy soit-il ! » — Ecrit dans deux sens.

G. 8557. — (Registre.) — 63 feuillets, papier, écrits.

1740-1789. — SAINT-MARTIN-DE-BOSCHERVILLE. — Registre où sont inscrits par ordre alphabétique de prénoms, les noms des confrères de la Charité, avec mention des années où ils ont acquitté leur droit et autre mention de leur obit, en marge. Manque la lettre A. — Registre en très mauvais état.

G. 8558. (Registre.) — 10 feuillets, papier, écrits ; cartonné.

1783-1793. — SAINT-MARTIN-DE-BOSCHERVILLE. — Comptes de la Charité. — Dimanche 24 avril 1785, marché avec Jacques Laignel, menuisier, pour la construction d'un banc neuf le long de la muraille de la chapelle de la Charité. — 1784-1785, à M. Collet, pour 3 chaperons neufs, 12 livres 4 sous 6 deniers. — 1787-1788, à M[me] Desprez, pour 3 aunes de toile et 2 liards de fil pour ensevelir un homme noyé, 4 livres 19 sous 6 deniers.

G. 8559. (Registre). — In-folio, 143 feuillets, papier.

1671-1776. — SAINT-MARTIN-DU-BEC. — Comptes de la Fabrique. — 1674, pour un missel et un canon, 24 sous. — 1688, 4 journées d'ouvrier, 40 sous. — 1698, vente, au profit de la Fabrique, d'une petite *montrée* de lin écouché. — 1744, mention du don fait à la Fabrique, pour être convertie en ornements d'église, de la toilette du marquis du Bec. — 1731, 30 journées de charpentier, 24 livres 14 sous ; — 34 de maçon, 19 livres 8 sous ; cidre fourni aux couvreurs. — 1732, pour un missel, 22 livres ; — pour un antiphonaire, un graduel en 2 tomes, 3 processionnaires, 78 livres. — Maison du vicariat couverte en chaume. — 1733, 20 journées de charpentier, 13 livres 5 sous. — 1735, *barbouillage* de l'autel ; au sieur Le Frond, pour avoir travaillé à la contretable et aux collatéraux du sanctuaire

et fourni les *drogues* nécessaires, 15 livres. — 1738, à François Freval, clerc matriculier, pour une année de ses gages, 24 livres.— 2 journées d'un maçon, accompagné de son manœuvre, 2 livres 10 sous. — 1740, 7 journées de charpentier, 4 livres 14 sous ; — 5 journées de couvreur, 3 livres 15 sous. — 1742, 12 journées de maçon, 7 livres 8 sous ; — 6 de couvreur, 4 livres 16 sous. — 1745, vente d'un vieux pommier après vêpres. — 1746, 7 journées de maçon, 5 livres 2 sous ; — 4 de couvreur, 3 livres ; — 4 de charpentier, 3 livres 16 sous. — Croix de fer sur un pied de bois posée dans le cimetière. — 1749, mention des 20 livres reçues de Mme Nicolas Bréard, pour l'inhumation, dans la nef, de M. de Marseille. — 1751, mention de la maison de l'école tenue par le clerc. — 1753, mention de l'inhumation, précédemment faite dans la chapelle du Saint-Nom de Jésus, de M. Beschard, écuyer, dont la veuve était Mme Le Bailli. — 1er août 1756, il est question de repaver le chœur ; — on rappelle que le baron du Bec avait fait percer la nef, et avait fait construire 2 chapelles. — Dernier juillet 1757, on avait supprimé l'ancien crucifix placé sur le cintre entre le chœur et la nef : M. Bredel, qui avait fourni un nouveau crucifix, est aussi chargé des travaux de la dorure et marbrure de la contretable du grand autel. — 1760, on refera le berceau de lambris de la nef. — 1764-1765, grosses réparations à faire au presbytère. — 15 janvier 1769, défense de mettre des clous et des chevilles aux murs pour y accrocher les chapeaux. — Comptes vérifiés par les archidiacres : Bernard Le Pigny, 6 juillet 1682, 13 juillet 1695, 30 juillet 1696, 18 juillet 1697, 24 octobre 1698 ; — Robin Des Bouillons, 27 octobre 1719 (la couverture et le pavé de la nef seront réparés) ; — 23 octobre 1721, 11 octobre 1724 (on clôra le cimetière) ; — 15 octobre 1725 (on fera des bancs aussi uniformes que possible, et on les donnera aux plus offrants) ; — 9 octobre 1728 ; — Bridelle, 13 septembre 1737 ; — Bordier, 6 juillet 1774 ; — par B. Coûet, vicaire général, 4 octobre 1704, 29 octobre 1706 ; — par les doyens du Havre : Thérouenne, curé de Criquetot, 3 novembre 1707, 22 juin 1708 ; — Bachelier, curé de Saint-Barthelémy, 19 septembre 1713, 22 septembre 1715 ; — Charuel, 14 juillet 1750 ; — Roche, 27 juillet 1753. — Curés de la paroisse : Louis Asselin, 1680-1708, — Charles Martin, 1709 ; — Nicolas Le Baube, 1719-1752 ; — François Le Coq, 1753.

G. 8560. (Cahier.) — 49 feuillets, papier.

1777-1791. — SAINT-MARTIN-DU-BEC. — Comptes de la Fabrique. — 1777, à Louis Hautot, maçon, pour 33 journées et demie, 33 livres 18 sous. — Pour 3 entes plantées dans le cimetière, 6 livres. — 1784, à Le Maire pour fonte de cloche, 666 livres 16 sous. — 1785, adjudication des bancs ; le 2me du côté de l'Epître adjugé à M. le baron du Bec, pour 6 livres. — 1787, pour une lampe qu'on avait fait venir de Paris par le curé de Gonneville, 102 livres. — Nominations de Trésoriers. — Curé de la paroisse, Drouët.

G. 8561. (Cahier.) — 48 feuillets, papier.

1776-1791. — SAINT-MARTIN-DU-BEC. — « Délibérations des propriétaires, Trésoriers et habitants de cette paroisse, concernant les affaires du Trésor et généralement toutes celles qui pourroient intéresser la dite communauté. A Montivilliers sur la juridiction du Bec, le samedi 21 décembre 1776. » Signé : Le Sage, lieutenant civil et criminel de la haute justice. — Construction d'un nouveau presbytère ; — Jean Mathieu Lamauve, feudiste, chargé de l'inventaire des titres. — On fera refondre la petite cloche, par Claude Le Maire, fondeur de Lorraine, qui avait son fourneau établi à la Cerlangue (1782). — Petits tiroirs ajustés aux bancs, qui avaient été trouvés trop courts. — Baux.

G. 8562. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 51 pièces, papier.

1553-1789. — SAINT MARTIN-DU-BEC. — Inventaire des titres de la Fabrique, composé en 1781. — Titres de propriété d'une petite ferme assise près du bois de la Garenne, occupée dans les derniers temps par Jean Bataille. — Baux de la dite ferme. — Titres d'une rente de 50 livres provenant de la fondation de Marguerite Binet en 1702 ; — d'une rente de 50 sous pour le vin à fournir, le jour de Pâques, pour la communion pascale des fidèles. — Titres de propriété de la maison du clerc de la paroisse, attenante au cimetière ; — de 8 acres de terre en la paroisse de Saint-Martin-du-Bec ; — d'une petite ferme en la paroisse d'Ecultot ; — baux des dites fermes. — Pièces classées sous les cotes liasse 1re, A, B ; liasses 2, 3, 5, 6 A, 6 B, 7 A, 7 B. — Plusieurs pièces à peu près complètement perdues par l'humidité.

G. 8563. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 58 pièces, papier.

1566-1766. — SAINT-MARTIN-DU-BEC. — Titres d'une rente de 50 livres, provenant de la fondation faite, en 1746, par Nicolas Le Baube, curé de cette paroisse; — d'une autre rente, de 26 livres 8 sous 6 deniers, donnée par dame Isabeau de Hanyvel, veuve de messire Nicolas Romé, seigneur de Fresquiennes, baron du Bec-Crespin, 1662; — d'une rente de 50 livres donnée, pour les pauvres de la paroisse, par Anne Blondel, veuve de Nicolas Romé, 1702; — de 200 livres données à la Fabrique par M. de Beschard, écuyer, 1733; — de 50 livres dont le donateur était inconnu. — Nominations de Trésoriers, pièces de procédures et de comptabilité. » — « Rolle et répartition faite de la somme de 2,300 livres ordonnée estre imposée, la présente année 1721, sur les habitants et propriétaires des maisons, biens et héritages scituez dans l'étendue de la paroisse du Bec-Crespin, exempts et non exempts, pour les réparations et réédifications nécessaires à faire à l'église et clocher. » — Ordonnance de M. Plaimpel, Subdélégué au Gouvernement du Hâvre-de-Grâce, pour rendre ce vote exécutoire, 7 juillet 1721 — Pièces classées sous les cotes, liasses 8, 9, 10, 11, etc.

G. 8564. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 25 pièces, papier; 1 cachet; 1 plan.

1511-1771. — SAINT-MARTIN-DU-MANOIR. — Approbation par le doyen et official de l'Exemption de Montivilliers, d'une confrérie en l'honneur de saint Martin, XVIIe siècle (copie informe). — SAINT-MARTIN-DU-VIVIER. — Pièces de comptabilité et de procédures relatives à la reconstruction du presbytère. — Devis des travaux à faire. — « Réflexions sur les demandes de Jean-Baptiste Le Brument, entrepreneur. — Examen de la conduite du dit Brument; » plan, 1772-1774. — SAINT-MARTIN-EN-CAMPAGNE. — Aveu rendu au duc de Valentinois, par Jean Masselin, curé de cette paroisse, pour des pièces de terre relevant de la baronnie de Berneval, 1746. — SAINT-MARTIN-LE-BLANC. — Transaction entre le curé, Roger Le Locu, et les religieuses de l'abbaye de Fontaine-Guérard, au sujet des dîmes; René Hervieu et Jacques-Guillaume Thouret, arbitres, 1776. — Acte par lequel Claude Ternisien, concierge des prisons royales de Neufchâtel, ayant épousé Marie De Fry, héritière de Jacques De Fry, son père, propriétaire de la dite geôle, constitue au Trésor de Saint-Martin-le-Blanc une rente de 20 livres pour demeurer quitte envers les héritiers d'Antoine Dury, de la dite paroisse, de 400 livres, à laquelle avaient été liquidés les intérêts des héritiers Dury pour l'évasion de Calonge dit Belhumeur, arrêté pour le meurtre du dit Antoine Dury, la dite somme à employer en services religieux pour le même Dury, 1692. — SAINT-MARTIN-L'ORTIER. — Sentence de l'official de Rouen sur un procès, pour la dîme en cette paroisse, entre Etienne Prouffict, chapelain, fermier de la dite église, et Guillaume Langloys, clerc de la même église, 1511 (pièce achetée à la vente Mathon). — Au dos d'une lettre de 1774, cachet de M. Ecalard, procureur au Parlement.

G. 8565. — (Liasse.) — 42 pièces, parchemin; 114 pièces, papier; 1 petit plan; 1 sceau.

1467-1755. — SAINT-MARTIN-LE-GAILLARD. — Contrats de fondation ou de donation en faveur de la Fabrique de cette paroisse, de Richard D'Auberville-sur-Yères, curé de la paroisse, 1687; — de Jean Audasse, 1467; — de messire Philippe de Barcillon, conseiller et aumônier de S. A. R. la duchesse de Guise; son frère et son héritier, Henri de Barcillon, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, lieutenant général colonel du régiment de Poitou, 1679; — de Nicolas Bonnet, auquel est concédé droit de banc en la chapelle de sainte Barbe, 17 mai 1665; — de Jean de Clieu, sieur de Neuvillette, lieutenant général au bailliage de Dieppe, demeurant en sa terre de Dersigny, 13 février 1713; — d'Hildevert Cointerel, 1675; — de Marie de Crény, veuve de Christophe Le Seneschal, sieur de Fumechon, 1er juillet 1681; — de Me Pierre Damilleville, 1548; — de Jean-Baptiste Dupuys, curé de Saint-Martin-le-Gaillard, 1er juillet 1770; — de Jacques Duprey, chapelain de la paroisse de Saint-Supplix, 1632; — de Jacques du Fourgeon (?) et de Françoise Allots, sa femme, 1616; — de Laurent Gorré, curé de Saint-Martin-le-Gaillard, 1710; — d'Antoine Gosselin, prêtre, demeurant à Eu, 1579; — de François De Harnoy, ancien maître de la Charité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, 1688; — de Pierre Le Bourg, curé de la paroisse, 1741; — de Christophe Le Seneschal, demeurant à Mélincamp; on lui accorde un banc dans la nef, du côté droit joignant le 1er pilier près de l'entrée du chœur, 9 juillet 1656; — d'Antoine de Torchy, écuyer, sieur de Hunière, 1655; — de Nicole de Torcy, veuve de Charles Bonnet, écuyer, sieur de Saint-Martin, 17 mai 1665. — Contrat de fondation mis sous

le nom de Nicolas Pavie, avec date de 1598, acte manifestement faux, ce qui est du reste indiqué dans une note qui y est jointe. — Etablissement, en l'église de Saint-Martin-le-Gaillard, d'une confrérie de Notre-Dame-du-Carmel ou du Scapulaire par Jean Duval, religieux des Carmes, 8 septembre 1635. en vertu de commission à lui adressée par Pierre Lissotez, vicaire des Carmes, le 5 septembre précédent, et de l'autorisation de Pierre Caradas, vicaire général du diocèse, du 7 août aussi précédent. — Aveu à Louis-Charles de Bourbon, comte d'Eu, pour biens de la Fabrique, 1757; — un petit plan de ces biens. — Permission accordée par Mademoiselle comtesse d'Eu à la Fabrique de faire planter, pour le profit de l'église, un certain nombre de pommiers le long des allées de la place du village; on signale, à cette occasion, que l'église, qui est une des mieux bâties du comté, est pourtant une des plus pauvres de cette circonscription, 15 septembre 1661. — Renonciation par Christophe Le Seneschal, sieur de Fumechon, et par Marie de Crény, sa femme, de lui autorisée, à la succession de François de Crény, lieutenant d'une compagnie de cavalerie du régiment de M. de Gamaches, décédé à la Bassée, au profit de Jacques de Crény, chevalier, sieur de Harcelaines et Mouchelet, 1648. — Quittances de droits d'amortissement. — Pièces de procédures. — Curés de la paroisse mentionnés : Jacques Loison, 1569; — Jean de Loison, curé et doyen du doyenné d'Eu, 1579; — Nicolas Le Cocq, 1616; — Philippe de Barcillon, 1655-1656; — Gabriel Rollinde, 1681-1688; — Richard d'Auberville-sur-Yères, 1687; — Laurent Gorre, 1710; — Pierre Le Bourg, docteur en théologie, 1713-1741; — Jacques-André de Macdonnel, 1744; — Jean-Baptiste Dupuys, 1770. — Sceau du vicaire des Carmes, sur papier.

G. 8566. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 38 pièces, papier; 3 imprimés.

1607-1696. — SAINT-MARTIN-LE-GAILLARD. — Procès, aux Requêtes du Palais à Paris et par appel en la Chambre des Enquêtes du Parlement de Normandie, au sujet des dîmes en l'étendue du fief de Fontaines, entre François Rollinde, curé de la paroisse de Saint-Martin-le-Gaillard, et Mme de Faucon de Ris, abbesse de Bival, 1696; — 3 mémoires imprimés pour le sieur de Rollinde contre la dame abbesse. — Transaction entre les parties, 1696. — Parmi les pièces produites au procès, Etat des terres, maisons et masures sur lesquelles Madame de Bival prétendait avoir droit de dîmes, quelques pièces concernant un autre procès au sujet des dîmes entre Philippe de Barcillon, curé de Saint-Martin-le-Gaillard, et Pierre Theroulde, curé d'Auberville-sur-Yères, 1658; — enquête à ce sujet; — transaction entre les 2 curés, 1668. — Quelques baux des dîmes. — Trois lettres de l'abbesse Faucon de Ris au curé Rollinde, 1694.

G. 8567. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1505-1728. — SAINT-MAURICE, dans l'ancien doyenné de Neufchâtel. — Inventaire des titres de la Fabrique, 1733. — Constitution et révalidations de rentes au profit de la Fabrique. Fondations de Françoise de Langlois, veuve d'Antoine de Mellechastel (*sic*), chevalier, seigneur de Mellechastel, Saint-Maurice, 1657; — de Louis Le Grand, écuyer, sieur des Masures, et de demoiselle Gabrielle de Caruette, son épouse, 1698; — de Richard de la Poterie, écuyer, 1663. — Curé de la paroisse en 1617, Toussaint Petit; parmi les paroissiens, Pierre de Chellant, écuyer, sieur de la Bretonnière; — Pierre Le Jeune, sieur des Rozerettes. — Autres curés : Louis Perrin, 1676; — Eloy De Lisle, 1698. — Baux. — SAINT-MAURICE-PRÈS-MALAUNAY. — Fondation de Pierre Osmond, vicaire de la paroisse, 1725. — Constitutions de rentes. — Quittances de droits d'amortissement. — Aveux aux dames de Saint-Amand, par Pierre Lingois, maître en charge de la confrérie Dieu et Charité fondée sous le titre de saint Maurice et saint Eustache, 1785. — SAINT-MAURICE D'ETELAN. — Procès-verbal des dommages occasionnés à cette paroisse par les inondations du dernier hiver, 24 novembre 1788 (pièce informe et incomplète).

G. 8568. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1549-1790. — SAINT-NICOLAS-D'ALIHERMONT. — Quelques pièces d'un procès entre la Fabrique de cette paroisse, d'une part, et Jacques de Dampierre, sieur de Hennesis, et les religieux de Corbie, 1549, 1550. — SAINT-NICOLAS-DE-BLIQUETUIT. — Vente par Joseph De la Haye, écuyer, sieur de la Coste, fils et héritier de Robert De la Haye, à la Fabrique de Bliquetuit, de 4 acres de terre en marais et sablons, 1708. — SAINT-NICOLAS-DE-LA-TAILLE. — Aveu à madame Isabelle de la Tour d'Auvergne, duchesse d'Elbeuf, comtesse de Lillebonne, pour biens situés en cette paroisse. — Baux. — Estimation des dommages causés aux grains et fruits excrus sur les terres de cette paroisse par la tempête et grêle du

27 juillet 1716. — SAINT-NICOLAS-DU-VERTBOIS. — Constitution en conséquence de la fondation faite, en 1590, par Jacques Le Tellier, curé de cette paroisse, 1596. — Fondation de Guillaume Le Trene, curé de la paroisse, 1667. — Aveux à Marie-Elisabeth Le Fèvre de Caumartin, dame de Cailly et de Saint-Nicolas-du-Verbois, 1708; — à Jean-Armand, marquis de Joyeuse, seigneur de Cailly, 1762; — à Hercules de Mercadec, prince de Rohan, seigneur de Préaux, 1725. — Baux. — Bail par la Fabrique à Jean-Baptiste Cordouen, d'une masure bâtie, avec 3 vergées de terre en labour; fera 2 jours de terrage par an; balayera l'église; sonnera les services de la Charité et des fondations; dans le cas de mortalité, sonnera les trépassements; convoquera la Charité, fera faire les fosses et appels des inhumations, 1782.

G. 8569. (Pièce.) — 0 m. 40 c. de hauteur, sur 0 m. 15 c. de largeur, comprenant 4 feuillets, papier.

1627-1630. — SAINT-OUEN-DU-BREUIL. — « Mémoire de ce qui a esté cueilly en l'église de Saint-Ouen-du-Breuil, depuis le premier jour de janvier 1627, jusques au mesme jour du dict mois 1630, durant lesquelles 3 années moy curé de la dicte paroisse ay esté Thésaurier en la dicte église. » — A Pâques, quêtes pour le cierge bénit; — dons de blé, de nourolles, d'œufs de Pâques. - Aux dépenses, vin de Pâques et du jubilé. — « Pour une journée de Courage sur l'église, 10 sous. — Pour la corde de l'horloge, 2 sous 6 deniers. — Pour deux confessionnaux et une fenestre, 12 livres. — A Langlois, charpentier, pour la façon de 2 porches à l'église, 16 livres. — Pour le vin des 2 porches, 5 sous. » — De Boissière, curé.

G. 8570. (Registre.) — In-folio, 45 feuillets, papier.

1646-1663. — SAINT-OUEN-DU-BREUIL. — Comptes de la Fabrique de cette paroisse. — 1646-1647, façon d'un lutrin, 40 sous. — Mention de la chapelle de saint Nicolas. — 1650-1651, inhumation dans l'église, 60 sous. — « Pour la façon du passeux et le relevage du fossé, 22 sous 6 deniers. — Pour le bouis, 14 sous par an. — Pour le ratifiage d'un contrat, 14 sous. » — Cierges à la saint Laurent et à Noël. — 1655, « à Rochette, menuisier, pour avoir raccommodé de la menuiserie devant le crucifix, 10 livres. » — 1658, pour 200 de *ronche*, 4 sous. — Pour un antiphonier et un processionnaire, 13 livres 10 sous. — Journée de couvreur de glui, 10 sous. — *Ficheaux* mis aux écoles. — Perte pour la diminution des liards. — 1659, gages du chapelain ou vicaire, 60 livres par an. — Comptes vérifiés par M. De la Fosse, doyen de Notre-Dame de la Ronde, 23 septembre 1652, 22 décembre 1657 (la lampe, qui était du côté de l'autel, sera mise au milieu du chœur devant le Saint-Sacrement; le curé tiendra registre des mariages et mortuaires; on ne portera plus les bannières hors le temps pascal, suivant le processionnel du diocèse); — 12 septembre 1657; — par les grands archidiacres : Le Cornier, 26 septembre 1654 (on fera reclore le cimetière, à peine d'interdiction; le curé fera à l'avenir registre des mariages et mortuaires; le vicaire aura soin de tenir le linge de l'église blanchement); — 25 septembre 1657, 9 juillet 1666 (on aura un ornement vert et un ornement violet; le maître de la Charité comparaîtra, à l'avenir, devant l'archidiacre et représentera son registre, à peine d'amende); — Gaulde, 1683 (l'archidiacre, informé que le sieur le Picard n'avait fait son devoir à Pâques, ordonne au curé de se transporter chez ce paroissien et de le sommer de faire son devoir canonique avant la Toussaint prochaine; en cas de refus, il sera déclaré excommunié selon les formes accoutumées); — par Sahurs, 5 octobre 1656 (enjoint au vicaire de tenir les petites écoles et de faire le catéchisme); — par Louvel, curé et doyen de Pavilly, 24 septembre 1659, 21 septembre 1661, 25 juin 1662. — Curés de la paroisse : De Boissière, 1655-1657; — Pierre Martel, conseiller et aumônier du Roi, 1659-1652; ce dernier Trésorier de la Fabrique en 1661-1662.

G. 8571. (Cahier.) — 42 feuillets, papier.

1681-1715. — SAINT-OUEN-DU-BREUIL. — Comptes de la Fabrique. — 1690, journée de couvreur, 10 sous. — 1702, 5 journées d'un maçon et de son manœuvre, 5 livres 10 sous. — 1709, réparation de la croix de Malletot. — Comptes vérifiés par les grands archidiacres : de Fieux, 25 septembre 1691 (il ordonne d'ébrancher 2 arbres qui bouchaient le jour et de mettre le confessionnal dans la nef); — de Y de Seraucourt, 17 novembre 1696; — Armand de Tourouvre, 22 octobre 1703 (les bancs de l'église seront publiés); — 24 octobre 1711 (le lambris de la nef sera réparé, et l'on mettra 2 barrières au cimetière); — 21 octobre 1713; — par les doyens de Pavilly : Constant Duval, curé de Malaunay, 14 novembre 1606, 22 juin 1689; — de Cingal, curé de Pavilly, 1er juillet 1692, 20 octobre 1709 23 septembre 1710, 21 septembre 1714, 30 septembre 1715. — Au commencement du registre « Mémoire des

rentes deues au Thrésor de l'église ; — des fondations ; — des terres appartenant au Thrésor. — Mémoire des ornements. » — Curé de la paroisse, Thomas Fauvel, 1685-1711.

G. 8572. (Cahier.) — 45 feuillets, papier.

1714-1785. — SAINT-OUEN-DU-BREUIL. — Comptes de la Fabrique. — 1716, mention de propriétés sises en la paroisse, appartenant aux héritiers de feu M. Martel, avocat au Conseil, et à M. Martel, lieutenant général de Conches et Breteuil. — 1724, perte sur l'argent, 101 livres 10 sous. — 1730, 600 de tuiles achetées à Pavilly, 8 livres 15 sous. — 28 octobre 1734, autorisation donnée à Pierre Le Bouteiller, collecteur, d'inscrire sur le rôle de la taille Jean-Baptiste Tremblay, laboureur. — 1733-1734, école couverte en glui. — 1737, pour 12 journées à relever le fossé du cimetière, 4 livres 16 sous ; — le mille de tuiles, 12 livres ; le cent de lattes, 2 livres 6 sous ; le pied de *liverge*, 1 sou ; — chaque faitier, 6 sous. — 1742, pour 1 canon d'autel, 35 sous. — Comptes vérifiés par les grands archidiacres : Pavyot de la Villette, 16 juin 1725 ; - Terrisse, 22 octobre 1740, 13 juillet 1744 ; — de Saint-Aulaire, 22 juillet 1752 ; — d'Andigné, 11 juillet 1760 ; — par les doyens du doyenné de Pavilly : Bedel, curé de Bourdainville, 12 octobre 1716, 13 octobre 1720, 14 octobre 1723 ; — Toyier, docteur de Sorbonne, curé du Bocasse, 8 octobre 1727, 19 octobre 1729, 16 décembre 1731, 18 novembre 1733, 16 novembre 1735 ; — Crevier, curé de Bautot, 23 juillet 1741. — Curés de la paroisse : J. Le Chartier, 1714-1735 ; — Le Marchand, 1740-1741 ; — L'Aîné, 1743-1782 ; — Boutehan Deslandes, 1783. — Au commencement, inventaire des contrats et papiers. — Inventaire des ornements. — Devant-d'autel blanc, devant-d'autel de toile peinte, autre du Port de Paris. « Le soleil pour le Saint-Sacrement, qu'on applique sur le pied du calice, et la custode ont été donnés à l'église par M. Varin, Maître des Comptes, le 9e jour de mai 1742 ; feu M. son père a donné le Saint-Ciboire, suivant qu'il est dans les mémoires de feu M. Martel, curé de cette paroisse. »

G. 8573. (Cahier.) — Comprenant 50 feuillets, papier.

1783-1789. — SAINT-OUEN-DU-BREUIL. — Comptes de la Fabrique. — 1788, pour 2 années de location des bancs, 112 livres ; — pour 2 années des chaises et places de lambris, 60 livres. — M. Boutehan Deslandes, curé.

G. 8574. (Cahier). — 52 feuillets, papier.

1770-1781. — SAINT-OUEN-DU-BREUIL. — Délibérations de la Fabrique. — Procès, au bailliage de Rouen, au sujet d'un banc, entre la Fabrique et M. Jean-Jacques Martel, bourgeois de Rouen, propriétaire en la paroisse, 1771. — 2 septembre 1781, accord entre la Fabrique et M. Marescot, avocat au Parlement, exécuteur du testament olographe de M. L'Aîné, curé, décédé. — Nominations de Trésoriers. — M. Varin de Saint-Ouen seigneur de la paroisse.

G. 8575. (Liasse.) — 18 pièces parchemin ; 66 pièces, papier ; 2 imprimés ; 1 sceau.

1579-1786. — SAINT-OUEN-DU-BREUIL. — « Inventaire des pièces et écritures du Trésor de Saint-Ouen-du-Breuil déposées dans l'armoire du chœur de l'église sous trois clefs et enfermées dans 2 caisses par liasses numérotées, » de l'écriture du curé Le Chartier, avec additions du curé L'Aîné. — Fondations de Marie Cavelier, 1723 ; à son testament est joint l'inventaire des meubles de sa succession ; — de Marthe Graindor, dame de Bertrimont, veuve de Jacques Du Tot, chevalier, seigneur de Varneville, Saint-Ouen-du-Breuil, Vassonville, 1694 ; — de Martin Mouchard, 1663. — Ordonnance de l'archevêque Mgr de Lavergne de Tressan, sur la demande du curé, M. Le Chartier, qui offrait de fournir les fonds nécessaires à la fondation de la dite Marie Cavelier ; — ayant égard au zèle de ce curé, aux pieux désirs des paroissiens, il approuve la fondation des 12 saluts et d'une messe basse ; permet l'exposition du Saint-Sacrement aux vêpres et saluts des 3mes dimanches du mois et du jour de l'Assomption, 19 décembre 1727. — Lettres du curé et du vicaire général Bridelle relatives à cet objet. — « Déclaration des biens de la Fabrique, déclaration des terres assises dans le village de Groffy, qui doibvent disme à la cure de Saint-Ouen-du-Breuil. » — Aveu à Guillaume de Paix-de-Cœur, écuyer, sieur de Groffy et de la Bosquière, conseiller au Parlement ; — à André de Prunelay, sire de Pavilly, pour les fiefs tenus de lui à cause de la baronnie d'Esneval : Groffy, quart de fief, où il y avait une chapelle avec fonts baptismaux, en laquelle le curé de Hugleville était tenu dire et faire dire le service divin (pas de date d'année). — Aveux, pour biens appartenant à la Fabrique, à François d'Hugleville, chevalier, sieur du lieu et de la chapelle Saint-Nicolas de Groffy, etc., 1750 ; — à

Pierre Du Tot, seigneur de Varneville et de Saint-Ouen-du-Breuil, 1539 ; — à Jacques Du Tot, 1671 ; — à Henri Du Tot, marquis de Varneville, 1735 ; — à François Varin, seigneur de Bretteville et de Saint-Ouen-du-Breuil, 1767. — Elections de Trésoriers. — Quittances de droits d'amortissement. — Adjudication des bancs, 1703. — Sceau de Mgr de Lavergne de Tressan.

G. 8576. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 64 pièces, papier.

1606-1775. — SAINT-OUEN-DU-BREUIL. — Pièces concernant le bénéfice-cure de cette paroisse. — Quittances d'une rente due au Chapitre de Rouen, possesseur de la prébende dite de Maltot, à Saint-Ouen-du-Breuil. — Procès et accords pour les dîmes. — Echange entre Robert Verdyer, curé de Saint-Ouen-du-Breuil, et Roger Guénet, curé de Butot, 1608. — Arrêt du Parlement en faveur du curé Pierre Martel, contre Charles de Mayol, abbé de Saint-Amand, prieur de Beaulieu, 1676 ; on rappelle, dans cet arrêt, que le curé d'Hugleville avait été maintenu en possession « de percevoir, par lui ou ses vicaires préposés à desservir la chapelle de Saint-Nicolas de Grosfy, assise sur le territoire de la dite paroisse, les dixmes des fruicts de deux maisons et masures sises sur la paroisse de Saint-Ouen-du-Breuil ; — qu'une donation avait été faite par Robert, archevêque de Rouen, de la cure d'Hugleville et de la chapelle de Saint-Nicolas de Grosfy, en 1211, au prieuré de Beaulieu. » — Transaction entre Thomas Fauvel, curé de Saint-Ouen-du-Breuil, et Jacques Duchesne, curé de Butot, 1683. — Arrêt contre Jean Sternon, coupable d'injures et de voies de fait contre un dîmeron du dit Fauvel, 1683. — Procès entre le même Fauvel et Guillaume de Paix-de-Cœur, sieur de Grosfy, 1705. — Autre procès entre Jean-Baptiste Le Chartier, licencié en droit canon et civil, ancien professeur royal en langue grecque et recteur de l'Université de Caen, curé de Saint-Ouen-du-Breuil, et Jacques Duchesne, curé de Butot, 1718 ; — entre le même Le Chartier et Crevier, curé de Saint-André de Bautot, 1723. — Bail par le dit Le Chartier. — Déclaration que donne ce curé aux seigneurs de l'Assemblée générale du clergé de France, qui sera tenue en 1730, et à MM. les syndics et députés de la Chambre ecclésiastique du diocèse de Rouen : l'archevêque collateur perpétuel et patron présentateur alternatif avec le marquis de Varneville ; — les dîmes font tout le revenu de la cure ; le curé les possède toutes et les fait valoir par ses mains depuis 1714 ; elles consistent en blé ou froment pur ou mêlé, pois, vesce et avoine ; la dîme du blé se monte, année commune, à 2,500 gerbes, dont les 5 gerbes font ordinairement le boisseau de Clères ou de Pavilly, qui est la mesure du lieu, et les 6 boisseaux font le sac ou la somme ordinaire de cheval. Les 2,500 gerbes produisent 500 boisseaux de blé, lesquels, à raison de 40 sous chaque boisseau, suivant l'évaluation commune sur les 10 années mentionnées dans la Déclaration de l'Assemblée générale du clergé, du 12 décembre 1726, font la somme de 1,000 livres. — Les menues ou vertes dîmes évaluées à 500 livres. — Un trait de dîmes au hameau de Grosfy évalué à 25 livres. — En tout, 1,525 l. — Les charges évaluées à 1,276 livres. — Le revenu de la cure réduit à 249 livres ; ni contribution ni casuel, 1728.

G. 8577. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 13 pièces, papier ; 1 imprimé.

1618-1781. — SAINT-OUEN-DU-BREUIL. — Statuts de la Charité de saint Ouen, saint Laurent, saint Adrien, saint Nicolas, sainte Anne et sainte Marguerite, approuvés, sur la demande de François De Boissière, curé, et autres, par Robert Le Cornier, vicaire général : « S'il advenoit que quelqu'un des frères et sœurs désiroit, par dévotion et piété, aller en quelque loingtain voïage comme à Rome et Hiérusalem où à Saint-Jacques en Gallice, et qui requist la Charité d'une messe à son départ, la dicte messe sera dicte et celébrée, en l'église de la dicte paroisse, aux despens de la dicte Charité, à laquelle les maistre et frères seront tenus assister et convoier le dit frère jusques hors la banlieue, à peine de l'amende, » 1655. — Autres statuts proposés par Pierre Martel, curé de la même paroisse (copie informe et incomplète). — Comptes de la dite Charité, de 1686 à 1714, le premier rendu, en qualité de Trésorier, par le curé Thomas Fauvel, « pour rétablir la dite Charité, qui étoit bas depuis plusieurs années. » — Baux, 1725-1781 — Procès entre Robert Le Roux, maître de la Charité, et Jean Attinas, prêtre, qui en était le chapelain, 1689 — « Arrest de la Cour de Parlement, qui fait défense à tous maîtres Marguilliers, Trésoriers, Echevins, Prévôts, Rois, Supérieurs, anciens et nouveaux Confrères de Confrairies et Charitez, de donner aucuns repas ou festins, sous prétexte de rendition de comptes, réception de confrairie ou autre quel qu'il puisse être, à peine de cinquante livres d'amende contre ceux qui donneront les dits repas, et vingt livres contre ceux qui y assisteront, » 20 juin 1714. (Placard imprimé

chez Jacques Besongne et Jean-Baptiste Besongne, imprimeurs ordinaires du Roy, rue Saint-Lô, vis-à-vis la grande porte du Palais.)

G. 8578. (Cahier.) In-folio, 47 feuillets, papier.

1715-1783. — SAINT-OUEN-DU-BREUIL. — Comptes de la Charité. — 1716, « reçu au siège de la Charité, 10 livres 15 sous ; — pour les gerbes, œufs et cueillette, 14 livres 6 sous ; — pour les ornements, 3 livres 2 sous 6 deniers. — Payé pour 4 livres de cire, 6 livres 16 sous ; — pour un quarteron de glu, 3 livres 3 sous ; — pour 3 messes, 2 basses et une haute, 2 livres. » — Comptes vérifiés par les grands archidiacres : Terrisse, 22 octobre 1740, 13 juillet 1744 ; — de Saint-Aulaire, 22 juillet 1752 ; — d'Andigné, 12 juillet 1760 ; — par les doyens du doyenné de Pavilly : Bedel, 29 septembre 1718, 13 octobre 1720 ; — Philippe-Nicolas Toyier, curé du Bocasse, 8 octobre 1727, 19 octobre 1729, 16 décembre 1731, 18 novembre 1733, 19 novembre 1738 ; — Crevier, curé de Bautot, 23 juillet 1741. — Curés de la paroisse : J. Le Chartier, 1731-1735 ; — Le Marchand, 1740-1741 ; — L'Aîné, 1747-1779.

G. 8579. (Liasse.) — 47 cahiers, comprenant 281 feuillets, papier.

1659-1784. — SAINT-OUEN-DU-BREUIL. — Catalogues des maîtres et frères de la Charité fondée en l'église de cette paroisse en l'honneur de Dieu et de la Sainte-Vierge et l'invocation de saint Ouen, saint Laurent, saint Nicolas, sainte Anne et sainte Marguerite. — Associés à Bautot, Gueuteville, Bertrimont, Bretteville, Butot, Hugleville, Sierville, Varneville, Frettemeule, Valmartin. — Curés de la paroisse : Pierre Martel, conseiller et aumônier du Roi, 1660-1680 (année de sa mort) ; — Thomas Fauvel, 1680-1709.

G. 8580 (Liasse.) — 23 cahiers, comprenant 232 feuillets, papier.

1711-1784. — SAINT-OUEN-DU-BREUIL. — Catalogues des noms et surnoms des maîtres et frères de la Charité. — M. Le Chartier, curé de la paroisse 1721 et 1723 ; — lacune de 1744 à 1783. — En 1784, parmi les affranchis, M. Le Chartier de la Varinière.

G. 8581 (Cahier.) — 16 feuillets, papier.

1579-1589. — SAINT-OUEN-SOUS-BAILLY. — Fragments de comptes de la Fabrique. — Aux recettes : cueillettes, dons du jour et fête de Pâques, quêtes du cierge bénit, gerbes aumônées, louages du cimetière et de la maladrerie. — Tombe dans l'église pour un homme, 15 sous ; — pour un enfant, 5 sous. — 1586, journée d'un homme et de son fils à paver dans l'église, 12 sous. — Comptes vérifiés par l'archidiacre de Monchy ; — par le doyen J. de Léry. — Curé de la paroisse, Nicolas Montoyre. — Feuilles très endommagées par l'humidité.

G. 8582. (Registre.) — Comprenant 119 feuillets, papier ; dérelié.

1590-1762. — SAINT-OUEN-SOUS-BAILLY. — Comptes de la Fabrique de 1590 à 1696. — 1592 « la cœullette de l'église, faicte ung chacun jour de dimanche et festes solennelles, avec les pardons du jour et festes de Pâques et le sierge bénist, tout valu la somme de 7 livres 14 sous 4 deniers ; les gerbes, 32 sous ; — le cimetière et maladerie, 40 sous. » — 1595, « au vitrier qui a rabillé les 3 vitres de la nef, 7 livres 10 sous. » — 1600-1601, « au vitrier qui a refaict la verrière de la chapelle de sainte Austreberthe, celle de dessus le Sépulcre et les autres de la nef, 18 livres ». — 1605, payé pour un missel 6 livres. — — 1606, paiement à Michel De Sainte-Beuve, maître menuisier, pour avoir fait la clôture du Sépulcre et la couverture des fonts. — « Au vitrier de Torchy, pour 32 losenges qu'il a mises aux vitres, 64 sous. » — Achat de tuile à Huppy. — 1608, journée de maçon, 10 sous. — 1610, dons faits pour la façon des cloches : M. de Saint-Ouen, Trésorier, 12 livres ; Mlle de Saint-Ouen, 5 livres 8 sous ; Jean de la Boullaye, 20 livres ; en tout, 251 livres ; métal acheté à Eu et à Mortemer ; cloche fondue à Saint-Ouen-sous-Bailly. — 1614, construction d'un nouveau clocher. — « A maître Pierre Jouen, pour les images du crucifix de Notre-Dame et de saint Jean, par marché, 27 livres ; pour le vin du marché, 26 sous. — A Gilles Guérin, maître maçon, demeurant à Dieppe, tant pour réparer les voûtes de l'église, mesmes les pilliers de dehors, ensemble la refaçon du porche, comprins la pierre qu'il a fournie, prinse à Dieppe, 58 livres 10 sous ; — pour le charriage de la pierre, 14 sous ; — pour avoir tiré de la pierre blanche, tant pour les ozives que pendans

des voûtes, 5 livres 12 sous. — journée d'une bête à amener du sablon, 8 sous; 6 journées de maçon, 70 sous; journée de charron, 12 sous; de menuisier, 10 sous; de batteur de grain, 6 sous; d'un couvreur de tuile et de son serviteur, 20 sous; 5 journées de charriage, 4 livres 13 sous 6 deniers. — Pour un millier de tuiles, 7 livres 10 sous. — 1615, achat, à Rouen, d'ardoise d'Angers, pour couvrir le clocher, 16 livres le millier. — 1617, journée d'un homme de peine, 5 sous. — 1618, journée d'un maçon employé à paver la chapelle saint Cosme, 10 sous. — « Payé tant pour la nourriture des serviteurs de Monsieur et de Mademoiselle de Saint-Ouen, qui ont été avec leur chariot, Claude Le Roux aussy, à la ville de Rouen quérir l'ardoise et latté, 10 livres 3 sous; pour le vin des serviteurs, 3 sous. — Au couvreur de la tour, 42 livres. — Pour 500 de briques à paver le porche, 50 sous. » — 1619, « au magnen pour la façon du coq, 70 sous; — à Jehan De Sainte-Beuve pour l'avoir doré, 70 sous. » — *Rabillage* de la vieille cire. — 1621, journée de charriage, 25 sous; — de maçon, 10 sous; — de cheval, 12 sous; — de femme à amasser du caillou, 3 sous. — Façon de bancs et de confessionnal. — 1622-1623, encensoir acheté à Abbeville, 55 sous. — 1623-1624, vente des pommes du cimetière. — 1624-1625, « à De Monchy, peintre, demeurant à la ville d'Eu, pour dorer l'image de saint Ouen et enrichir de feullage ce qu'il a faict au chœur de l'église, 18 sous; » nourriture du peintre payée en plus. — On a relié dans ce registre l'Etat des noms et surnoms des associés de la Charité, laquelle s'étendait en en plusieurs paroisses; en tête de la liste, Adrien d'Esmalleville, chevalier de l'Ordre, sieur de Panneville, 1644. — Comptes vérifiés par les archidiacres d'Eu : Buret, dernier septembre 1594; — Vigor, 27 septembre 1600; — Jean Quatresolz, 16 octobre 1609, 28 septembre 1610 (ordonne que l'on paiera, pour un corps de grande personne inhumée dans l'église, 40 sous; pour un corps d'enfant, 20 sous; interdit la coutume du jeu de violle, festins, commessations au jour de la feste de la Charité); — du Rosel, 18 septembre 1611 (pour le regard des offrendes de la chapelle de saint Cosme, elles seront partagées par moitié entre le curé et le Trésor); — Barthélemy Hallé, 22 septembre 1618 (proche des fonts il sera fait une armoire pour y mettre les saintes huiles; il sera pourvu d'une courtine pour les fonts; les autels portatifs seront enchâssés; défense de louer le cimetière pour y mettre les bestiaux à pâturer); — 25 juin 1619 (la nef sera pavée; les droits d'inhumation dans la nef fixés, pour les grandes personnes, à 60 sous; pour les enfants, à 30 sous); — 14 septembre 1621, 1er juillet 1623 (on mettra un tableau à l'autel saint Sébastien; une main à l'image de saint Ouen, laquelle sera rafraîchie de peinture, s'il y a deniers bons à l'église; — 25 septembre 1626; — par Callon, docteur en théologie, délégué par l'archidiacre, 9 août 1617 (défend de laisser les bêtes pâturer dans le cimetière; veut qu'on y place une croix; que le curé fasse l'ostension tous les dimanches et fêtes, lorsqu'il n'y aura pas de messe matutinale); — dernier mai 1625 (demande qu'on rafraîchisse l'image de saint Ouen et la table d'autel); — par les doyens du doyenné d'Eu : Le Vaquer, Boessel, Pouyer, Davesne. — Curé de la paroisse, Nicolas Mortoyre.

G. 8583. (Registre.) — Comprenant 88 feuillets, papier, de relié.

1626-1681. — SAINT-OUEN-SOUS-BAILLY. Comptes de la Fabrique. — 1627-1628, mises pour la réparation de l'église; tuile achetée à Huppy. — A un couvreur, accompagné de son serviteur, pour 13 journées, 17 sous par jour. — 1629, à un menuisier pour la clôture du chœur, 60 livres. — 1633, aux recettes : « Gerbes de blé données, 114 sous 9 deniers; chanvre, 79 sous 6 deniers; — l'herbe de la chimetière, 9 sous 3 deniers; les pommes, 16 livres; de plus, un panier de pommes, des lots de pain offerts le jour des Trépassés et un boisseau de blé et les offrandes du jour saint Cosme et saint Damien. » — 1641, au prédicateur de l'avent et du carême, 50 sous. — 1648, au prédicateur, 70 sous. — 1650, au prédicateur du carême, 40 sous. — 1656, pour le devant-d'autel de saint Cosme, 40 sous. — 1658, aux maçons, pour 12 jours, 8 livres 8 sous; — à une femme qui servait les couvreurs, pour 3 jours, 16 sous 6 deniers; — à un homme qui servait les couvreurs, pour 3 jours, 21 sous; — pour un chapon, 3 sous. — 1660, au prédicateur de de l'avent, 30 sous. — 1665, dépenses pour la cloche. — 1677, au charpentier, pour 47 jours, 23 livres 10 sous; — à Louis Carron, pour 4 jours, 32 sous; — à la femme Tassont, pour 12 jours, 60 sous. — 1679, on travaille au pilier de l'église. — A la femme qui servit le maçon, 4 jours et demi, 20 sous. — Comptes vérifiés par les archidiacres : Barthelémy Hallé, 24 septembre 1631, 3 mai 1632; — Robert, 13 juillet 1643, 7 octobre 1645, 28 septembre 1649, 1650, 9 octobre 1651; — Duhamel, 14 septembre 1654, 17 juin 1673; — par J. Masquerel, curé de Formeries, délégué par l'archidiacre, 3 août 1628; — par les doyens du doyenné d'Envermeu : Caron, 1er juillet 1635; —

Heaumé, 15 novembre 1637 (il condamne à une amende de 30 sous un particulier qui avait juré le nom de Dieu en sa présence et lui fait ensuite remise pour cause); — Davesnes, curé d'Arques, 22 septembre 1638 (on se procurera une pierre d'autel, et l'on donnera au curé un clerc pour servir à l'église); — Pinchon, 26 septembre 1646; — Fremont, curé d'Auberville, 6 juillet 1661; — Godard, 10 juillet 1668. — Curé de la paroisse, après Mortoyre, décédé entre le 1er avril 1631 et le dernier juillet 1632, Bourdon.

G. 8584. (Registre.) — 53 feuillets, papier, dérelié.

1673-1700. — SAINT-OUEN-SOUS-BAILLY. — Comptes de la Fabrique. — 1691, aux recettes, « les levées aux plats, les tombes (pour une grande personne, 50 sous; pour un enfant, 50 sous), la cueillette des paniers faite tous les dimanches, le cierge bénit. » — Aux dépenses : « Pour un cent de carreaux, 12 sous; — pour avoir envoyé le certificat des collecteurs de la taille, 3 sous; — pour la rente des seigneurs, 9 sous; — pour la taxe du don gratuit; — pour de la chandelle, au Noël, 4 sous 6 deniers; — pour les registres des baptêmes et mortoires, 3 livres. » — Comptes approuvés par les archidiacres d'Eu : 17 septembre 1683; — Gosselin, 3 juillet 1691, 7 juillet 1692; — Busquet, 9 juillet 1700; — par Godard, doyen d'Envermeu, 10 juillet 1677. — Ces registres sont très mal tenus et en très mauvais état de conservation.

G. 8585. (Registre.) — 66 feuillets, papier.

1697-1722. — SAINT-OUEN-SOUS-BAILLY. — Comptes de la Fabrique. — 1697, journée de charpentier, 15 sous. — 1705, journée de couvreur, 15 sous; à celui qui l'a servi pendant 6 jours, 30 sous. — 1712, à Antoine Lorrain, pour poser la cloche, 2 livres 5 sous; — pour la porter à Saint-Pierre-en-Val, 2 livres 10 sous. — 1712, journée de couvreur, encore à 15 sous. — 12 février 1719, après la mort du curé, l'avocat du Roi au bailliage d'Arques vient à la maison presbytérale, en fait tirer les papiers de la Fabrique, ordonne qu'il en soit fait un inventaire et qu'ils soient mis dans le coffre du Trésor sous 3 clefs, dont l'une sera remise au nouveau curé, Julien Eudes, une autre au syndic ou plus ancien Trésorier, la 3e au Trésorier en exercice. — 1720, murs du cimetière refaits et couverts d'étoubles. — Comptes approuvés par M. Busquet, archidiacre d'Eu, 17 juin 1701, 3 mai 1702, 18 juin 1705.

G. 8586. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1723-1755. — SAINT-OUEN-SOUS-BAILLY. Comptes de la Fabrique. — 1726, à Jean Caperon, fondeur de cloche, pour fonte et fourniture de métal, 87 livres 10 sous. — Pour 200 d'ardoises, 10 livres. — 1728, incendie dans la paroisse. — 1731, 4 journées de couvreur, 3 livres 7 sous 6 deniers. — Bancs faits pour l'église. — On *arme* les entes du cimetière. — 1734, 30 journées de maçon, 23 livres 5 sous. — On va chercher de la pierre à Saint-Pierre en-Val. — 1735, pour 2 jours à tirer du sable, 1 livre; — pour 12 jours à la *plante du cimetière*, 5 livres 10 sous. — 1746, tuile encore achetée à Saint-Pierre-en-Val. — Compte vérifié par Ango de Lézeau, archidiacre d'Eu, 12 juillet 1734. — Eudes, curé de la paroisse.

G. 8587. (Liasse.) — 47 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1488-1781. — SAINT-OUEN-SOUS-BAILLY. — « Déclaration que présentent les curé et Thrésoriers de la paroisse de Saint-Ouen-soubz-Bailly, doyenné d'Envermeu, Election d'Arques...., » 1671. — Fondations de Geneviève Alexandre, 1638; — d'Anne de Bosves, marquis de Linville, Contenant, etc, 1655; — de Louis de Bosves, marquis de Linville, 1668; — d'Etiennot de Bouafles, 1517; — de Richard Bourdon, curé de la paroisse, 1650; — de Marie Daire, veuve de Thomas De Lestre, en son vivant, écuyer, 1496; — de Pierre Du Fresne, 1724; — de Marie Godebit, femme de François Havart, 1720; — de Françoise Le Roux, 1639; — de Nicolas Le Seneschal, 1724; — de Nicolas Mortoyre, curé de la paroisse, 1630; — de Martin Tacquet 1724. — Quittances de droits d'amortissement. — Aveux pour biens dépendant de la Fabrique à Nicolas Le Bascle, marquis d'Argenteuil, gouverneur de Troyes, patron honoraire de Saint-Ouen-sous-Bailly, 1758. — Baux, titres divers de propriété; extraits d'ordonnances données aux Calendes. — Samuel de Lombelon, seigneur du lieu et Trésorier en 1630. — Pièces fort endommagées par l'humidité.

G. 8588. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1616-1788. — SAINT-PAER-SUR-DUCLAIR. — Aveu à Pierre d'Epinay Saint-Luc, marquis de Bosc-Guéroult, 1631; — à ses nobles enfants mineurs, 1651; — à Timoléon, comte d'Epinay-Saint-Luc, à

raison de la même seigneurie du Bosc-Gueroult, 1780; — à François-Jacques-Jean-Baptiste Compoinct du Boulhard, seigneur du Mesnil-Vasse, 1770. — Baux et titres de propriété. — SAINT-PIERRE-DE-LA-CHAPELLE-BÉNOUVILLE. — Fondations de Jean Laignel, 1616; — de Colette Méry, 1661. — Quelques titres de propriété. — SAINT-PIERRE-DE-MANNEVILLE. — Donation faite à la Fabrique par Charles Féron, écuyer, seigneur de la Heuze, maître de la Charité de la paroisse, en présence de François de Fargeol, écuyer, sieur de Couronne, de présent desservant la cure de Saint-Pierre-de-Manneville. — Délibération concernant une rente de 10 livres appartenant à la confrérie du Rosaire, 1700 (copie). — SAINT-PIERRE-DES-JONQUIÈRES. — Déclaration des biens du Trésor, donnée à MM. Claude-François de Banastre et Marie-Alexandre-Nicolas de Banastre d'Auzouville, seigneurs de Saint-Pierre-des-Jonquières. 1778. — Requête au bailli d'Eu, au sujet d'une rente due à la Fabrique, 1713. — Comptes de la Fabrique, 1707-1713, 1717.

G. 8589. (Registre.) — 80 feuillets, papier.

1652-1751. — SAINT-PIERRE-DES-JONQUIÈRES. — Comptes de la Fabrique. — Aux recettes, cueillette ou quête des Trépassés, qui rapporta, en 1722, 36 livres 6 sous. — 1662-1663, « pour avoir fait faire la croix du cimetière, 50 sous; — pour avoir accommodé les arbres, 30 sous. » — 1665, pour une journée de *massonnage,* 22 sous 6 deniers. — 1719, à un maçon, pour 6 jours, 6 livres 12 sous; — à l'enfant qui le servit, 30 sous. — 1720, pour un *processionnaire* écrit à la main, 8 livres. — 1722, on envoie quérir de la tuile au Beau-Soleil. — 1725, à Pierre Laboule, faisant l'office de magister ou clerc, 10 livres. — Comptes vérifiés par les archidiacres: Duhamel, 15 septembre 1654 (il ordonne au curé de rendre son compte avant la Toussaint, faute de quoi il est dès lors condamné à une amende de 6 livres au profit du Bureau des Valides de Rouen; dans le même délai, il aura à se procurer des chrismatoires pour le baptême); — 6 juillet 1655, 18 juillet 1656; — Busquet, 8 juillet 1700, 17 mai 1701; — Ango de Lézeau, 10 juillet 1734; — par les doyens du doyenné d'Envermeu : Le Grand, curé de Boissay, 1652; — G. Godard, 13 mai 1652, 6 juillet 1667, 9 juillet 1668. — Curés : Robert Le Lelièvre, 1661 ; — Nicolas Lestrillard, 1704-1722. — En tête du registre : « Noms et surnoms des personnes qui doibvent de la rente à l'église. » — Comptes interrompus de 1700 à 1718 et, en général, mal tenus.

G. 8590. (Liasse). — 3 cahiers, comprenant 43 feuillets, papier.

1752-1791 (*3me année républicaine.*) — SAINT-PIERRE-DES-JONQUIÈRES. — Comptes de la Fabrique. — 1773, pour 2 journées de couvreur, 1 livre 18 sous. — 1774, pour le pavage d'une tombe, 20 sous; — pour l'imposition des chemins, 2 sous 6 deniers; — pour les registres de baptême, 30 sous 9 deniers. — 1777, location des bancs, 14 livres 8 sous. — 1782, délibération pour la reconstruction du pignon de l'église, entièrement détruit pour le déplacement et rétablissement du clocher. — Comptes vérifiés par l'archidiacre d'Eu, Marc-Antoine Bertaut, 21 septembre 1755 (il ordonne qu'il soit fait une quête dans la paroisse, afin de pouvoir acheter un ornement complet; il s'engage à donner 12 livres pour cet objet). — M. Potier, curé, jusqu'en 1790. — Les comptes vont jusqu'au 13 ventôse an 3.

G. 8591. (Registre.) — In-folio, 108 feuillets, papier.

1403 (copie)-**1614**. — SAINT-PIERRE-EN-PORT. — Comptes de la Fabrique de 1570 à 1614. — Aux recettes, *muesons* des terres appartenant à la Fabrique; — quarts à Dieu des harengs et maquereaux. — 1572, « pour les cierges des ténèbres, 4 sous; — pour avoir reffaict ung estalon (de cire) à Pâques, 4 sous; — pour 3 pots de vin à administrer le jour de Pasques, 5 sous. — Pour ung panier à porter le pain bénit de dimanche, 12 sous. — Au doyen de Valmont, pour son sallère d'estre venu en ceste paroisse pour faire l'examen de Thomas Forthomme pour sa lèpre, 30 sous; — mises faictes au voyage de Rouen pour Mariette, femme de Robert Laffilay (soupçonnée de la lèpre, et dont le procès se fit à l'officialité). » — 1573, « pour une bannière de damas figuré rouge avec des fleurs de lis et des ancres, 14 sous; — pour une courtine pour le Sacrement, de taffetas renfforcy à 8 fils avec des ancres et des fleurs de lys, 16 sous. » — 1582 « receu de noble homme Jehan Berruyer, commissaire ordinaire de la marine pour le Roy notre sire, valet de chambre de S. M. estant à la suite du sieur Brulart, secrétaire d'Estat, pour don gratuit qu'il a fait à la dite église, pour estre parrain de la grosse cloche, laquelle fut nommée par M. Thomas Duval, lieutenant à Cany pour monsieur le vicomte de Caudebec et procureur pour le dit sieur Berruyer, son beau-frère, le

4e jour de novembre 1583, 10 livres. » — Cloches refondues par Pierre Buret. — 1585, « en gal et pierre blanche, 50 sous. — Pour avoir assemblé la malle et le gal, et pour aller quérir le sablon, 50 sous. » — 1591, « à un masson, pour 2 journées et demie pour avoir plâtre et faire des bancs de pierre, 25 sous. » — 1600, pour un calice d'étain, 15 sous. — Pour 2 tapis pour la chaire et le *lieutrin*, 4 livres 10 sous. — 1601, « pour les despens du voyage de Rouen, 4 livres 10 sous ». — 1605, « à l'issue de la messe, on a faict marché à Guillaume Tauvel pour racoûtrer et réparer la tour et couvrir à neuf ung petit costé de ouest... 8 livres, et pour le vin du marché, 15 sous. Il a esté de nécessité de mettre ung arbre d'estoc au sommet et coupeau de la tour, suivant l'advis du curé et de plusieurs des principaux parrochiens, dont l'arbre a costé 50 sous. » — 1608, « dépense pour éprouver Nouelle Le Roy de la maladie de lèpre. » — 1609, « au prédicateur qui a dit 4 messes, pour les bienfaicteurs de l'église, 20 sous. » — 1613, pour la sépulture et *rupturē* du pavé pour le corps de défunt Jehan Blondel, cordier, 60 sous. — Comptes vérifiés par les archidiacres du Grand-Caux : Duchemin, 7 juillet 1598 ; — Le Pigny, 28 septembre 1601 ; — par les doyens du doyenné de Valmont : R. Gosse, 2 mai 1602, 10 mai 1604, 3 octobre 1607, 13 octobre 1609, 10 mai 1610, 3 octobre 1612 ; — Gilles, curé de Toussaint, 9 juin 1614. — Curés de la paroisse : Pierre Feullet, 1497 ; — Nicolas Gueuteville, 1548 ; — Pierre Gueuteville, 1570-1585 ; — Martin Mallon, 1508-1604 ; — Lecoustre, 1610-1612. — Au commencement du registre, copie de contrats, 1403, 1471, 1497 (donation à la Fabrique par Pierre Le Forestier, de 6 sous de rente pour quérir le vin pour administrer les paroissiens à Pâques) ; ce registre de compte analysé dans le Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure ; tome VII, pages 35-47.

G. 8592. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier ; 1 sceau.

1497-1790. — SAINT-PIERRE-EN-PORT. — Procès au sujet d'un banc en la chapelle de Saint-Nicolas de Saint-Pierre-en-Port ; — procès-verbal de visite par le lieutenant général civil et criminel du bailliage de Caux au siège de Cany, 1678. — Attestation donnée par le curé et les habitants de Saint-Pierre-en-Port, que le feu sieur Hédouin, officier de feue S. A. R. Mademoiselle de Montpensier, avait toujours pris sa séance dans la chapelle de saint Nicolas, 1712. — SAINT-PIERRE-EN-VAL. — Fondation de Catherine Le Febvre ; présent, Jacques Duhamel, avocat au Parlement, ancien majeur de la ville d'Eu, 1628. — SAINT-PIERRE-LE-PETIT. — Acte par lequel Jean Restoult, prêtre, reconnaît avoir reçu 10 livres tournois pour le racquit d'une rente annuelle de 20 sous et d'une poule ; sceau aux obligations de la vicomté d'Arques, 1497. — Comptes de la Charité de saint Pierre, saint Paul, saint Eloi, saint Michel, saint Nicolas et sainte Véronique, fondée en l'église de Saint-Pierre-le-Petit, 1750-1790 ; noms des frères et sœurs. — Curés de la paroisse : Le Cordier, 1752-1765 ; — Niel, 1773-1776.

G. 8593. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1526-1716. — SAINT-REMY-EN-CAMPAGNE. — Acte passé devant le garde du scel des obligations du comté d'Eu, par lequel Charles Le Seigneur, curé de cette paroisse, ancien doyen d'Eu, reconnaît son fait apposé en certain écrit en papier en forme de testament, par lequel il faisait une fondation en cette église, 1641. — Commission donnée à ce curé par la comtesse d'Eu, pour régir l'hôpital de Mouchaux, en remplacement de Me Granjean, décédé, 26 mars 1641.

G. 8594. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier.

SAINT-RIQUIER-EN-RIVIÈRE. — Adjudication par Jean Héron, écuyer, sieur de Guillemerville, sénéchal et juge du temporel de l'abbaye de Saint-Michel du Tréport, à la requête et du consentement de *Tiberius de Castro Caro*, abbé de Saint-Ange, de la Congrégation du Mont d'Olivet de Tibure, vicaire général de Mgr le Révérendissime cardinal *de Monte*, abbé commandataire, et de *Cœsar Flavius*, l'un et l'autre procureurs, des dîmes de Saint-Riquier, pour 6 livres, à Etienne Chastelier, après publication faite par Jean Du Pont, sergent rouge-vêtu, 15 juin 1551. — Vente par Jean Grouchet à Nicolas Devaulx, curé de cette paroisse, d'un journal de terre, joignant au chemin qui mène de Saint-Riquier à Saint-Sylvestre, nommé la rue Valeure, 1526. — Autre vente faite au même par Guillaume Levesque, au nom de la demoiselle sa femme, 1547. — Donation faite à l'église de Saint-Riquier par Adrien Michau, 1544. — Plainte de Charles de Héron, seigneur de Neuville-Saint-Soupplix, contre le curé Dubos, pour injures etc. ; information au comté d'Eu, 1716. — SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC. — Mandement de Claude de Paris, Intendant de justice, police et

ciboire, d'un Soleil); — Louis Hélie, aumônier du Roi, 19 juin 1665; — Mallet, 17 juin 1668; — de la Roque-Hue, 21 septembre 1686, 12 mai 1689, 8 juillet 1691; — par les doyens de Canville: Robert Amelin, curé de Fréville, 13 juillet 1659: — Regnault, 8 juillet 1668... 24 septembre 1679. — Curés de la paroisse après P. De la Queux : Edouard de Béthencourt, 1644-1676; — Charles Melotte, 1682-1684. — Les feuillets de ces divers comptes sont confondus et en mauvais état de conservation.

G. 8597. (Liasse.) — 8 cahiers; 1 registre comprenant 216 feuillets, papier, écrits.

1698-1790. — SAINT-SYLVIN. — Comptes de la Fabrique. — 1715, à un couvreur en chaume, pour 12 journées, 6 livres 12 sous. — 1722-1725, « pour les tombes des enfants de M. d'Estambuc, 10 livres, que le sieur Bocquet (Trésorier) n'a point reçu et qu'il laisse à faire payer. » — 1776-1778, à Jacques Goupil, syndic, pour 3 années d'impôt territorial, 3 livres 3 sous. — Reconstruction de la maison du clerc : « pour avoir fourni un hec à la maison du clerc, 5 livres ; » — journée de couvreur en tuile, 25 sous. — 1778-1779, location des grands bancs, 120 livres 6 sous 6 deniers; — des petits bancs, 28 livres 18 sous. — 28 juillet 1782, on fera construire une chaire à prêcher en bois de chêne. — 21 septembre 1783, on fera construire, au bout de la demeure du clerc, un bâtiment d'environ 12 pieds de largeur pour servir d'école. — Comptes vérifiés par les archidiacres du Petit-Caux : De la Roque-Hue, 14 septembre 1700; — d'Osmond, 5 octobre 1720; — Pierre-Joseph Fossard, 9 mai 1753 (on convoquera une assemblée pour aviser à la reddition des comptes et aux réparations de l'église; on fera faire 2 confessionnaux; suivant l'usage universel du diocèse, on ne sonnera qu'une annelée lors du décès, et les autres à 6 heures au moins de distance jusqu'à l'appel de l'inhumation); — par Coüet, vicaire général et official, 19 octobre 1705; — par les doyens du doyenné de Canville: Fromont, curé de Néville, 8 octobre 1707; — David, curé de Houdetot, 8 octobre 1715; — P. Gillé, curé de Gonseville, 17 juin 1728. — Curés de Saint-Silvin: Jean de la Rouvroys, 1713; — N. François Lucas, 1732; — Recher, 1713-1730; — Baillard des Cours, 1738-1741; — De la Brecque, 1770-1791. — M. de Campulley, seigneur de la paroisse, 1778. — Comptes de la confrérie de la Sainte-Vierge, 1716-1744.

G. 8598. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 43 pièces, papier.

XVIe SIÈCLE. — 1790. — SAINT-SYLVIN. — Etat du bien et revenu, des meubles, ornements; des contrats de l'église de Saint-Sylvin, dressé conformément à l'ordonnance de l'archevêque, du 4 mai 1691. — Autre déclaration des biens de la Fabrique. — Aveux aux religieux de Fécamp; — à Charles Martel, seigneur de Basqueville et d'Anglesqueville-les-Murs, XVIe siècle; — à Centurion de Pardieu, chevalier des ordres du Roi, châtelain d'Anglesqueville-les-Murs, 1618. — Baux.

G. 8599. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1518-1785. — SAINT-THOMAS-LA-CHAUSSÉE. — Aveux rendus aux seigneurs de l'Ouraille : Jean Picard, seigneur de Radeval, 1518; — Christophe de Bassompierre, chevalier de l'Ordre, colonel de 1,500 reîtres, au droit de Louise Picard, sa femme, 1576, 1582; — Louis Dumoucel, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, 1610; — Louis Dumoucel, Président aux Requêtes du Palais en Normandie, 1646; — Jean-Hyacinthe Vaultier, sieur de la Granderie, seigneur du Bellay, pensionnaire de Saint-Louis, 1754; — François Vaultier, chevalier, sieur de la Granderie, Président au Parlement, ancien officier au régiment Dauphin-Infanterie, 1785; — par les curés de la paroisse : Nicolas de Gueuteville, 1518; — Hector Baudry, 1576; — Nicolas Du Busc, 1582; — Jean Guerould, 1610; — Julien Mahé, 1646; — Louis-Jean Gérard, 1754; — Gilbert-Guillaume Petigny, 1585. — SAINT-VALERY-EN-CAUX. — « Ensuyt le conte que rent honneste personne Pierre Le Mesgre pour l'administration du Trésor de l'esglise de St-Valery-en-Caulx pour l'année 1595. » — Aux recettes : lins donnés, muesons, *loths à Dieu de maquillezon et de harengueson*. « Jay receu de Guillaume Fauconnet, pour les dits loths à Dieu, de ses hostes, suivant la mémoire qui a esté leue au prosne, 45 livres; — du cappitaine Gellée », 10 livres 16 sous. — Dons de terreneuviers : « Jehan Bosquet et ses compagnons ont donné 6 livres tournois. Plus le dit Bosquet, 3 pounyges de morue, 28 sous. Pierres Trucquetil et ses compagnons, 9 livres. Nicolas Boscquet, 7 livres 10 sous. Nicolas Granscyre, 7 livres 10 sous. Nicolas Canchel, 6 livres. Jacques Bachelier, 6 livres. Mahiel Bacheller, 100 sous. Pierres Dupont, 8 livres. Jehan Bacheller, 10 sous. » — Au prédicateur, 60 sous. — Journée de

de couvreur 10 sous. — A l'organiste, 90 livres. — Pour un boisseau et demi de blé pour faire le pain bénit, 75 sous; pour la façon, 15 sous. — Autre compte de François Le Gros, Trésorier de la Fabrique, 1666. Aux recettes, lots à Dieu de bateaux, dons de gerbes de lin et de lin écouché; 35 inhumations dans l'année. — « Au prédicateur du carême, 60 sous; — à Pierre Ridel, pour une aune de toile teinte qu'il a baillée pour raccommoder les rideaux du tabernacle, 17 sous; — à Nicolas Bunel, pour 9 braches de lingue qu'il a baillées pour les rideaux du tabernacle, 3 sous 6 deniers. — A Nicolas Pouchet, pour un moulle à faire des communicaines pour l'église, 8 sous. » — Bail général des biens de la Fabrique de Saint-Valery-en-Caux, 1752. — SAINT-VALERY-SOUS-BURES. — Donation faite à la Fabrique par Marguerite Bachellet, veuve de Pierre Dupré, 1629. — Inventaire, après décès, des meubles de Jacques Heurteau, curé de cette paroisse, 1727.

G. 8600. (Registre.) — 36 feuillets, papier, écrits.

1757-1792. — SAINT-VICTOR-LA-CAMPAGNE. — Comptes de la Fabrique. — 1760-1761, pavé acheté à Varengeville. — 1770, vicariat couvert en chaume. — 1785, à M. Lesueur, le jeune, pour l'ouvrage qu'il a fait à l'église, savoir le tableau de la contretable, les bas-reliefs des chapelles et peinture, 105 livres. — 1789, pour les fonts baptismaux achetés par M. le Président de Saint-Victor, 72 livres. — Mention des petites écoles. — Journée de couvreur, 24 sous. — Comptes vérifiés par les grands archidiacres : d'Andigné, 11 juillet 1760; — de Goyon, 23 juillet 1764.

G. 8601. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin; 108 pièces, papier; 2 sceaux pendants; 1 sceau plaqué.

1398-1790. — SAINT-VICTOR-LA-CAMPAGNE. — Cahier contenant des délibérations de 1785-1790. — 1787, 50 livres par an à M. le vicaire pour tenir les petites écoles aux garçons; délibération écrite de la main du curé, L. Langrenay, non signée par lui, mais, après la mort de ce curé, par M. Robert de Saint-Victor, seigneur patron et propriétaire, 26 juin 1788. — Mémoires des contrats de fondation. — Fieffe de terre par Thomas Le Truquier à Pierre Le Courayer, « à charge d'entretenir une lampe d'uille ardant le service durant, qui est de présent pendante devant l'image de Monsieur saint Victor, » 1470. — Fondations de Guillaume Le Bonlenguier dit Boullart, 1479; — de Richard Fillastre, vicaire de la paroisse, 1615; — d'Etienne Varengue, 1663. — Testament de Clément Marnière, vicaire de la paroisse, 1669. — Titres de propriété, baux, pièces relatives aux droits d'amortissement. — Pièces justificatives de dépenses. — « Devis et description de la contretable et tabernacle; » Pierre Baudard, maître sculpteur à Rouen, entrepreneur du travail; prix convenu, 350 livres, 1661. — Marchés avec Jean Le Parmentier, couvreur en ardoise et en aissantes, pour la couverture du clocher; — avec Abraham Fareil, pour une *chaize* à prêcher, (150 livres), 1691. — Sceau de Jacques Garoul, lieutenant général du vicomte de Rouen, 1452; — des obligations de la vicomté de Montvilliers, 1401. — Approbation par François Guernyer, official et vicaire général, sur la demande de Jean Le Vendenger, chanoine de la cathédrale et curé de Saint-Victor, des statuts d'une confrérie sous l'invocation des saints Victor et Julien et de sainte Anne : « En la dicte Charité il y aura un clocheteur qui sera subject, lorsqu'il déceddera quelqung des dits frères et sœurs, faire criez publiques par le village et parroisse, affin de faire prières à Dieu pour l'âme du frère ou sœur déceddé et faire sçavoir l'heure de l'inhumation du dit corps, » 26 février 1605. — Sentence de l'official de Rouen, Alphonse de Chalon, donnée à la requête d'Adrien Le Tellier, écuyer, seigneur patron de la paroisse, prononçant censures ecclésiastiques « contre ceux qui, voulant couvrir leur malice, avoient fait disparaître des bornes, » 1675 — Contrat de mariage entre David Laisné et Guillemette Laisné; donné à la dite Guillemette, en faveur du mariage, ung lict, ung traversain, 2 orillez, 1 castelongue, un loudier, une courtine, un tour de lit et du linge à la volonté de la mère de la dite fille, 2 corsets de drap, l'un de bleu, l'autre de violet, 12 paires de brassières, l'une de drap noir et les autres de drap violet, ung garde de robbe de froc avec ses autres habits de filletage; une vache à lait, un coffre fermant à clef, » 1614. — Pièces de procédures relatives à des contestations, pour dîmes, entre le curé de Saint-Victor et ceux d'Ancretiéville et de Bertrimont. — Autres pièces constatant que la dîme des grains se paie à la onzième gerbe. — Dispense, pour cause de consanguinité, à l'effet de contracter mariage, à Isaac Morel, écuyer, sieur d'Héroudeville et à damoiselle Marthe Drumont, 1694; sceau de Clément, vicaire général; sceau plaqué de Mgr Colbert. — Autre pièce signée des vicaires généraux, Longuet et Clément, 1696. — Engagement pris par un particulier, envers les paroissiens, de se

charger de la nourriture de l'enfant à naître d'une femme enceinte de ses œuvres, 1699. — Curés de la paroisse : Jean Le Vendenger ; — après lui, Nicolas Coquerel, 1635 ; — Alexandre de Grainville, 1656, 1673. — Nicolas Le Tellier, seigneur de la paroisse, en même temps que curé, 1692-1697.

G. 8602. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier ; 1 plan ;

1661-1783. — SAINT-VICTOR-EN-CAUX. — Permission à Robert Lorence de mettre un banc dans la nef de l'église de cette paroisse au dessous des fonts baptismaux, moyennant payement de 20 sous par an, 1621. — Plan informe donnant les dimensions de l'église et indiquant la position du banc. — Réduction des fondations par Mgr d'Aubigné, 7 février 1713 ; sceau et signature de l'archevêque. — Réduction par un vicaire général de Mgr de Lavergne de Tressan, des fondations faites en faveur du Rosaire, 12 mai 1730 ; sceau plaqué de ce prélat. — Statuts de l'association de femmes érigée sous l'invocation du saint Rosaire, 1759. — Approbation des statuts de cette association, par M. Terrisse, abbé de Saint-Victor, vicaire général, 29 octobre 1759 ; sceau et signature de Terrisse. — Procès pour arrérages de rentes entre la Fabrique et M. Baillard du Courant ; — MM. Thomson et de Baudouin d'Escales, paroissiens, 1730. — Fondation d'une école pour les filles, que tiennent les sœurs d'Ernemont, par Anne-Antoinette-Jeanne Terrisse, sœur de l'abbé Terrisse, pour lors domiciliée au second monastère de la Visitation de Rouen. — Etat des biens de la Fabrique de Saint-Victor-l'Abbaye, 1691. — Ratification de la donation faite par Abraham Lecoq au Trésor et à la confrérie du Rosaire, 1699.

G. 8603. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier.

1590-1782. — SAINT-VIGOR. — Aveux pour biens de l'église, à Antoine Audde, 1612 ; — à Charles Audde, 1654 ; — à Pierre Gallet, sieur des Vallières, châtelain d'Hermeville, 1773. — SAINT-VINCENT-DE-L'AUNAY, annexe ou succursale d'Ernemont. — Inventaire des titres de la Fabrique. — Donations ou fondations de Nicolas Baillyvet, 1694 ; — de Damien Courtois, 1688 ; — de Robert Lenfant, curé d'Ernemont, 1663 ; — de Jean Vallery (acte ratifié par sa veuve, Fremart). — Adjudication d'une place dans l'église à Louis-Michel Le Bouracher, écuyer, seigneur de Néauville, 1728. — Aveux à Jean Le Bouracher, 1610 ; — à Jacques-Adrien Dary, seigneur patron honoraire d'Ernemont-la-Villette, seigneur des fiefs des Aulnets, Frontebosc, la Roche, Mauregard, etc., (aveu reçu par Geoffroi-Joseph Sagot, sieur de Montjean, procureur fiscal au bailliage et comté de Gournay), 1753 ; — à Florimond-Quentin Dary, capitaine du régiment de Bourbon-Infanterie, chevalier de Saint-Louis, 1778. — Baux. — Titres de propriété.

G. 8604. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1670-1780. — SAINT-VINCENT-DE-L'AUNAY. — Aux recettes, ventes de serviettes données à l'église. — 1670, achat de coussins pour le maître-autel. — 1678, achat, à Rouen, d'un graduel, 8 livres 15 sous. — 15 janvier 1764, adjudication à Nicolas Duputel, d'un portail à faire à l'entrée de l'église. — 17 juillet 1771, bénédiction d'une cloche, par Pierre-Joseph-Toussaint Gallye de Perduville, curé d'Hébécourt ; donnée par Elisabeth Le Bouracher, dame de Néauville ; nommée Thérèse par Charles Le Bouracher, sieur de l'Aulnay, page de la petite écurie du Roi, représenté par M. d'Orillac, sieur de Saint-Pierre-ès-Champs, ancien capitaine dans le régiment de Limousin-Infanterie ; marraine, Rosalie d'Orillac, sa fille. — 26 avril 1772, adjudication à Charles Baillyvet, menuisier à Boshyon, des bancs à faire à l'église ; parmi les concurrents, Jean Bradel, menuisier à Gournay. — 2 et 30 juin 1776, délibérations pour la condition d'un vicaire, qui devait tenir les petites écoles et faire les catéchismes. — 9 mars 1777, adjudication des bancs et chaises. — 1777, à Charles Blanchet et Jean Guilloux, couvreurs en ardoise, de la paroisse de Saint-Calais du Désert au Maine, pour 10 jours employés à réparer la couverture de la nef et du portail de l'église, 9 livres. — Brique achetée à la briqueterie de Gournay. — Dégâts causés aux vitres par la grêle du mois de juillet 1778. — 18 avril 1778, bénédiction d'une 3e cloche par Jean-Louis-Pierre-Désiré Mignot, curé d'Ernemont ; — nommée Constance par Françoise-Constance Le Bouracher. — 18 avril 1779, acte du dépôt, fait dans un coffre-fort, des papiers de la Fabrique. — Comptes vérifiés par les archidiacres du Vexin-Français : Guillaume Bochart de Champigny, docteur de Sorbonne, 29 mai 1684 ; — Longuet, 6 septembre 1702, 23 juillet 1703 ; — Terrisse, 12 juillet 1738 (on garnira les vitres de barreaux de fer. On retirera incessamment le crucifix qui est attaché au dessus de l'entrée du chœur et qui n'est pas dans la décence convenable) ; — J. de Saint-Pierre, 19 juin 1742, 30 juin 1752, 14 juillet 1758 (on

achètera une bannière); — Sehier, 5 juillet 1772; — par les doyens de Bray : Le Couteulx, docteur en théologie, curé de Fry, 15 novembre 1710, 9 octobre 1712, 26 octobre 1713; — Thomas, curé d'Avesnes, 8 octobre 1740; — de Boscflamel, curé de Fry, 25 octobre 1743, 5 novembre 1744, 20 juillet 1745, 1er octobre 1754; — J. Denize, curé de Ménerval, 24 septembre 1764, 27 juin 1765,...... 9 juin 1771; — Le Nostre, curé d'Argueil, 25 octobre 1774, 5 novembre 1778; — par Pierre Paviot, curé de la Grange, doyen de Gisors, 6 juillet 1679; — par M. Chevalier, curé du Thil, doyen de Gisors et de Gamaches, 22 juin 1676. — Curés d'Ernemont : Pierre Quillet, 1778; — Mignot, 1776; — Marle, s'intitulant vicaire en chef de l'Aunay, 16 décembre 1742.— Les Le Bouracher, seigneurs de la paroisse. — Françoise Bongards veuve de Louis-François Le Bouracher, 1767.

G. 8605. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin; 25 pièces, papier; 1 sceau plaqué.

1513-1790. — SAINTE-ADRESSE, autrement SAINT-DENIS-CHEF-DE-CAUX. — Lettres de Jacques Deschamps, écuyer, garde du scel aux obligations de la vicomté de Montivilliers : — Vente par Philippe Petit et par sa femme, à Gieffroy Le Comte, d'une pièce de terre en cette paroisse, 1513. — Fieffe faite par la Fabrique, après autorisation du Parlement, à Nicolas Pinel, procureur du Roi aux Traites Foraines, d'une portion de maison rue d'Albanie, au Havre, 1770. — SAINTE-COLOMBE. — Traité entre le Commandeur de Reffuge et Réné Gaultier, son receveur, pour arrérages de fermages dûs par le curé de Sainte-Colombe et autres, 1689. — SAINTE-GENEVIÈVE. — Inventaire des titres de la Fabrique, fait par Nicolas Le Pelletier, notaire royal à Longueville, à la réquisition de Michel Petit, procureur à Longueville, ci-devant Trésorier de Sainte-Geneviève, 1704. — Fondations d'Adrien Aupaix, natif de Gonneville, curé de Sainte-Geneviève, 1617-1624; — de Jean Heurtault, seigneur de Saint-Ouen-le-Mauger, pour feu son père Robert Heurtault, notaire secrétaire du Roi, 1628; — de Le Breton, 1607; — de Guillaume Masse, 1621; — de Nicolas et Guillaume Nepveu; don d'un terrain, où devait être construite une maison pour un clerc ou chapelain qui tiendrait l'école, 1628; — de Robert Petit et d'Anne de Bénouville, sa femme, 1554; — de François Quevillon, 1659; — de Jean de Saint-Blimont, curé de la paroisse, 1697; — de Guillaume Vallet, 1621 (voir Masse); — de Charles Vallet, écuyer des 200 chevaux légers de la garde du Roi, 1692. — Réduction par Mgr de Lavergne de Tressan, archevêque de Rouen, des fondations de Zéphirin Le Sade, curé de Sainte-Geneviève, et de Nicolas Petit, 13 décembre 1725; sceau plaqué du prélat; signature d'Urbain Robinet, vicaire général. — Procès entre Jean Simon et ses cohéritiers en la succession de M. Vallet, sieur du Boisguillaume, et les curé et Trésoriers de Sainte-Geneviève, 1772. — Aveu à Adrien Du Bosc, chevalier, seigneur de Villermont, Coquereaumont, lieutenant aux Gardes Françaises, pour biens situés en la paroisse de Beaunay, 1681.— Baux.— SAINTE-FOY.— « Déclarations que donnent les Trésoriers de la paroisse de Sainte-Foy, doyenné de Longueville, du revenu de la Fabrique pour satisfaire à la Déclaration de S. M., du 17 août 1750, publiée en ladite paroisse, le 23 octobre au dit an.. » — Bail de 1751. — SAINTE-HÉLÈNE. — Délibérations et comptes du Trésor et Fabrique à partir de 1780. — Mention du vicariat et de l'école. — 1780, 2 journées de charpentier, 2 livres. — 1786-1788, au prédicateur de la Passion, 6 livres; — Demi-journée de terrage, 15 sous — 1er février 1789, « sur les 5,400 livres appartenant à la Fabrique de Mers, maintenant ocieux, ou prendra 1,200 livres, pour fournir du pain aux pauvres de la paroisse d'après une liste qui sera arrêtée par MM. les curé et marguilliers et par MM. Lefebvre et Marcotte, principaux fermiers de la baronne d'Angerville et de la marquise Du Moncel. »— Compte approuvé par M. Paumier, curé de Sassetot, doyen de Valmont, 28 juin 1782. — M. Le Bas, curé de la paroisse.

G. 8606. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 121 pièces, papier.

1369 (copie)- **1790.** — SAINTE-MARGUERITE-SUR-DUCLAIR. — Inventaire des titres de la Fabrique, 1786. — Déclaration des biens. — Fondations de Pierre Etienne, premier avocat du Roi au présidial de Caux, 1729; — de Charles et Jacques Le Couteulx, conformément aux volontés de Jean Le Couteulx, leur frère, 1679; — de Marie Pontif, veuve de Pierre Maussel, 1691; — de Martin Titaire, écuyer, sieur de Glatigny, 1640. — 18 feuillets d'un cartulaire en parchemin, fort détérioré par l'humidité, écrit vers 1540, où l'on reconnait des contrats de fondation de Pierre Pasquin, prêtre, 1369; — de Robert Le Villain, parcheminier, de la paroisse Saint-Maclou de Rouen, 1537; — de Guillaume Feneste, etc. Dans le contrat de Pasquin, il est question d'une messe qui devait être dite le 1er vendredi de chaque mois, nom-

mée la messe du mois, avec mémoires de Notre-Dame et des trépassés, et, en la fin de chacune messe, devait être lue la Passion du vendredi-saint, après la bénédiction du calice. On devait aussi lire, chacun an, la Passion au jour du vendredi-saint. — Accord entre les Trésoriers de la paroisse et un des curés qui prétendait s'attribuer en propriété un livre nommé *bréviaire*, qui fut feu messire *Thomas Cauvyn*, prêtre. On le lui laisse à condition qu'il achète pour l'église ung livre appelé *manuel*, du prix et valeur de 6 à 7 livres. — Quittances des droits d'amortissement. — Pièces de comptabilité, de 1778-1783. — Rôle d'imposition sur la paroisse pour la réparation de l'église et du clocher, 1721; — de la nef et du clocher et de la chapelle de la Sainte-Vierge (parmi les imposés, M[lle] du Fay du Taillis, dame de la paroisse), 1753; — du presbytère; rôle suivi de l'ordonnance de l'Intendant M. de Crosne, 1778. — Devis pour le pavage de l'église. — Procès au bailliage de Caudebec, pour droit de sépulture dans l'église, entre la Fabrique et Robert-Bruno Titaire, sieur de Glatigny, 1747. — Comptes de la Charité de sainte Marguerite, de 1679 à 1752, approuvés par l'archidiacre Terrisse, le 10 mai 1748. — Statuts de la confrérie du Rosaire, approuvés par M. Robinet, vicaire général, 5 avril 1729. — Curés de la paroisse : Jean Le Large, 1369; — Nicolas Harley, 1640; — Jean Bunot, 1680; — Daniel Poret de Boisandré, 1687, 1708; — Charles-Robert Lucas de Boucoult, 1710, 1715; — Du Busc, 1714, 1747; — A. Mongnot, 1750, 1778.

G. 8607. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 71 pièces, papier.

1583 (copie)- **1790**. — SAINTE-MARGUERITE-SUR-FAUVILLE. — Déclaration des biens de la Fabrique, 1675. — Baux des biens. — Fondations de de Nicolas Daverhoud, chevalier, seigneur de Montenay, Rumesnil, etc., 1671; — de Jean-Baptiste Du Coudray, curé de Sainte-Marguerite et doyen de Foville, 1737; — de Pierre Le Cerf, écuyer, seigneur de Sainte-Marguerite, 1698. — Contrat de fondation de Pierre Le Cerf, écuyer, seigneur et patron de la Cricque, conseiller du Roi en la Cour des Aides; « entretenir à perpétuité une lampe ardente de mesches de cotton et de bonne huile d'olive jour et nuit sans interruption devant le Saint-Sacrement; — donation d'un terrain pour tenir une école de filles; — le choix de la dite maîtresse, qui sera aagée au moins de 28 ou 30 ans, se fera par le fondateur, ses héritiers, successeurs et ayants cause, et sera agréé par M. le curé ou ses supérieurs ecclésiastiques dans 4 mois du jour que l'école sera vacante, après lequel temps passé le curé et les habitants y pourvoiront. Elle sera tenue de demeurer libre de condition, sans pouvoir faire d'ouvrage que pour elle et le service de l'église aux heures seulement qui lui resteront libres de son emploi; lorsqu'il se trouvera dans la paroisse une fille orpheline, elle la pourra retirer chez elle depuis l'âge de 5 ans jusqu'à 12, s'il est nécessaire, pour l'instruire, et la former au travail; elle enseignera les filles des principes de la religion, à bien lire et écrire, tant celles de la paroisse de Sainte-Marguerite que des paroisses voisines. Elle les conduira à la messe... aux catéchismes des jours de caresme. Ne prendra rien des pauvres... Les escolles commenceront le lendemain du jour et feste de saint Michel et finiront au premier jour d'aoust, » 1702. — Autre donation du même, pour *accroître* la fondation précédente, 1705. — Aveu à Jean-Joseph-Antoine Le Mercier, seigneur de Sainte-Marguerite, par François Paris, Trésorier de la Fabrique, 1783. — Vente de rente à la Charité de sainte Marguerite et saint Léonard, fondée en l'église de Sainte-Marguerite, 1734. — Accord pour la décoration de la chapelle de Notre-Dame entre la Fabrique et Nicolas Daverhoud, seigneur de Montaimé, 1681. — Traité de mariage entre Pierre Duval et Michelle Dubosc, 1660. — Curés de la paroisse : Laurent Le Roux, 1671; — Louis Gravois, 1698; — Jean-Baptiste Du Coudray, 1702. — SAINTE-MARGUERITE-LÈS-AUMALE. — Procès-verbal de visite de l'église et de la maison vicariale par un expert délégué par l'Intendant, 1741.

G. 8608. (Registre.) — In-fol., 157 feuillets, papier.

1606-1693. — SAINTE-MARIE-DES-CHAMPS. — Comptes de la Fabrique. — Aux recettes : norolles et œufs de Pâques; — aux dépenses : *bouis* de Pâques fleuries, vin de Pâques, sonneries du jour des Morts. — 1611, mention de l'école, couverte en feurre. — 5 juin de cette année, compte vérifié en présence de Cleriadus de Houdetot, sieur du Verger, de maître Pierre Houel, écuyer, sieur de Valleville, Elu en l'Election de Caudebec. — 1612, église couverte en tuile. — 1612-1613, « pour avoir fait raccommoder le crucifix de la table de devant le grand autel, 28 sous. — Pour une bannière de damas rouge, 18 livres. — A maître Martin, tenant l'école en la dite paroisse, 60 sous. » — Mention des bancs de l'église. — 1614, pour de la brioche à faire du pain bénit, 3 sous. — 1618, journée d'homme, 7 sous; — 3 jours de bête (cheval), 30 sous.

— Clocher de l'église *refait*. — 1625-1626, au peintre, pour une partie de la peinture des images des autels de saint Cyr et saint Nicolas, 7 livres 19 sous. — Porche couvert en feurre. — 1631, pour 2 processionnaires, 4 livres 10 sous; — pour un supplément d'antiphonier, 50 sous. — 1639, maison de la *frairie*, rebâtie aux frais de maître Antoine Corneille, curé de la paroisse. — 1640, pour un manuel, 60 sous. — 1641-1642, le Trésorier Lamy prend à sa charge 20 livres de contribution pour les réparations de l'église, indûment imposées sur des particuliers de la Religion Prétendue Réformée. — 14 janvier 1649, les héritiers du curé, Antoine Corneille, lequel avait été Trésorier en charge de son église, renoncent à 68 livres employées par celui-ci dans les dépenses; 4 signatures des Corneille. — 1652, « à un serrurier, pour 2 verges de fer propres à estendre des rideaux aux costés du maistre autel, 30 sous. — A Pierre Auger, serrurier, pour un rond à faire des hosties, 5 sous. » — 1656, à Nicolas Buret, fondeur, pour une cloche fabriquée en la paroisse, 66 livres. — 1675, mention du tronc de saint Roch. — 1677, au serrurier, pour avoir ferré la chaire du prédicateur, 20 sous; — pour un missel, nouveau canon et la couverture du missel, 15 livres. — Pour 6 journées à faire des fagots, 48 sous. — 1683, mention de la Déclaration du Roi, portant défenses aux curés « d'estre Thrésoriers de leurs églises, aussy bien qu'aux gentishommes. » Une conséquence de cette Déclaration était qu'il n'y avait point eu de Trésorier en la paroisse depuis 1680, personne n'ayant voulu en accepter la charge. — 22 juin 1687, approbation de la fondation de M. Langlois, curé de la paroisse. — 28 décembre 1687, arrêté que, tous les ans, le dimanche après Noël, on élira un Trésorier, lequel entrera en fonctions le 1er jour de l'an suivant; Jean Le Tellier, sieur de Tollebuc, nommé. — « Inventaire et description des lettres et escriptures concernant le bien et revenu de l'église de Notre-Dame-des-Champs. » — Inventaire des ornements. — Etat du bien de la Fabrique. — Comptes vérifiés par l'archidiacre Bernard Le Pigny, 15 mai 1621, etc... 26 mai 1661 (les bancs seront tirés de la nef à la réserve de ceux qui sont fondés); — par Callon, 23 juillet 1629, 23 juillet 1630; — par les commis de l'archidiacre : Gosse, 19 juin 1608, 14 juin 1614; — Fiquet, doyen, 12 octobre 1616; — Martin Desmares, curé d'Angerville-l'Orcher, 9 octobre 1618; — Morestel, 8 juillet 1625. — Curés de la paroisse : Antoine Corneille, qui a écrit une bonne partie de ce registre, en a signé et paraphé tous les feuillets en marge; — Jean Jeanne, 1650; — Nicolas Langlois, 1656, 1657; — Bérenger, 1691.

G. 8609. Registre.) — 50 feuillets, papier.

1681-1700. — SAINTE-MARIE-DES-CHAMPS. — Comptes de la Fabrique. — En tête : « Le présent registre, contenant 50 feillets pour servir au Trésor et Fabrique de la paroisse de Sainte-Marie-des-Champs, Eslection de Caudebec : Dellivré par moy procureur (*sic*) substitué de Me Claude Boutet, fermier général des gabelles, aydes et autres droits y joincts et du papier et parchemin timbré, le septième jour de mars 1681; » signé David.— Comptes à partir de 1681, avec lacunes.—1683, 12 journées d'homme à *recaller* l'église, 6 livres;—15 journées et demie de charpentier, 7 livres 15 sous. — 1685-1688, Jacques Diago de la Vallée contribue à l'achat d'une croix de procession. — 1692, maison du vicaire couverte en chaume. — 1693, « pour 2 journées à planter des chesnots du cimetière, que M. de Tollebucq a donné, 16 sous. — Payé aux charpentiers et menuisiers qui ont fait les poteaux sur les grands chemins par ordre de M. l'Intendant, 6 journées d'homme, 3 livres 8 sous. » — 1695, pour 5 journées d'homme à la maison de la *frairie*, 2 livres. — 1700, échange d'une clochette de procession. — Ecrit dans un autre sens, les délibérations, élections de Trésoriers et autres actes; — 22 juin 1687, approbation de la fondation de Nicolas Langloys de Mautheville, curé de Sainte-Marie-des-Champs; 82 livres données, du consentement du curé d'alors et des paroissiens, « pour faire faire une épitaphe en marbre noir avec les armes en marbre blanc, pour estre mise dans le chœur et estre un monument à la postérité de la piété libérale et de la libéralité toute pieuse du dit sieur Langloys. » — Comptes vérifiés par M. Le Pigny, archidiacre, 8 juillet 1683,... 25 septembre 1686, 4 juillet 1689, 4 juillet 1691, 1er juillet 1695, 17 juin 1697, 17 juin 1698, 29 octobre 1699 (on enlèvera les terres qui sont le long des murailles du chœur et de la nef). — Curé, après M. Langloys de Mautheville, Bérenger, 1687, 1700.

G. 8610. (Registre.) — In-folio, 299 feuillets, papier.

1700-1792. — SAINTE-MARIE-DES-CHAMPS. — Comptes de la Fabrique. — 1702, à Pierre Moreau, pour façon de 2 confessionnaux, 15 livres. — Couvreur en tuile payé 20 sous par jour. — 1705, « pour 900 d'essente, 108 livres; 7 douzaines de lattes, 17 livres

10 sous; 3 douzaines de contre-lattes, 9 livres. — A Paul Moreau, menuisier à Yvetot, pour bois et façon d'un grand banc pour le chœur, marchepied, devant d'autel et table la chapelle saint Sébastien, 15 livres; — à M. Maintru, peintre de Caudebec, pour avoir peint le devant d'autel, 100 sous. » — 1715, à un couvreur en tuile, pour 8 journées, 6 livres. — 14 mai 1734, approbation donnée par MM. de Pertuis et Hébert de Beauvoir, choisis pour arbitres, à la vente de bois qui avait été faite, pour les besoins de l'église, par le Trésorier en charge. — 1733-1734, Pierre-Antoine Lamy, bailli des hautes-justices de Hautot-Saint-Sulpice et d'Etouteville, Trésorier de la paroisse. — 1734-1735, travaux faits par Adrien Le Prince, menuisier à Yvetot. — 1746, achat, pour les pauvres, de froc « pour camisoles et chausses et de toile grise. » — 1747, vicariat couvert en chaume; au couvreur, pour 10 journées, 11 livres. — 19 mai 1765, délibérations au sujet des chapelles et des bancs; l'un des bancs aux héritiers de maître Pierre Fossard, avocat en la Cour. — 24 août 1766, adjudication des chapelles et des bancs; la chapelle saint Cyr attribuée à noble dame veuve de M. Belleval de Comble, au prix de 15 livres; — celle de saint Nicolas, à M. Lamy, avocat, au prix de 26 livres. — 16 juin 1767, le prince d'Albon veut bien, sans renoncer à son droit, permettre aux Trésoriers de disposer de son banc: acte signé par le prince, annexé au registre. En conséquence, le 12 juillet 1767, la Fabrique adjuge ce banc pour 30 livres par an. — 21 mars 1773, marché avec Henri Baillard, peintre à Dieppe, pour remettre à neuf le tableau du maître-autel. — Comptes vérifiés par Mr B. Coüet, vicaire général, 14 novembre 1704; — par les archidiacres: Robin des Bouillons, 12 septembre 1719, 12 septembre 1720, 2 octobre 1721, 21 octobre 1723; — Bridelle, 29 juin 1738, 27 avril 1744; — Rose, 23 juillet 1753; — Esmangard, 24 juin 1765; — par les doyens de Fauville: F. Hoüel, curé de Foucard, 16 octobre 1714; — Du Coudray, curé d'Autretot, 20 novembre 1758, 15 juin 1761, 12 juillet 1762, 11 juillet 1768, 23 juillet 1770, 1er juillet 1771; — Roquelay, curé de Beuzevillette, 3 juillet 1775, 1er juillet 1777. — Curés de la paroisse: Bérenger, 15 juillet 1774; — Chauvigné, 31 janvier 1717; — Peillon, 3 mai 1722, 1757; — Générat, 1762-1791. — Le registre se poursuit jusqu'au 30 décembre 1792. — Ecrit dans un autre sens, baux, élections de Trésoriers et autres actes d'administration.

G. 8611. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

1269-1768. — SAINTE-MARIE-DES-CHAMPS. — Etat des titres de la Fabrique et de ses revenus, 1768. — Fondations de Marie Coulon, 1707; — de Louise Des Isles, 1670; — de Pierre Fossard, avocat au Parlement, demeurant en cette paroisse, 1699; — de Nicolas Le Héricher, 1677; — de Charles-Louis Ysnel, écuyer, sieur de Comble, 1721. — Baux, titres de propriété, pièces de procédures. — Procès au sujet des bancs, 1765, 1766. — Bulle d'indulgence accordée par le pape Clément V en faveur de la confrérie de saint Cyr et sainte Julitte, 1704. — Mention, dans un état de 1768, d'un contrat de fondation de M. de Fonteneuf, pour services religieux et pour l'habillement de 6 enfants pauvres.

G. 8612. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 19 pièces, papier; 1 sceau plaqué.

1663-1770 — SANDOUVILLE. — Aveux de la Fabrique et de la Charité aux seigneurs de Saint-Vigor: Françoise de Lusignan de Saint-Gelais, veuve de Louis de Prye, Noël de Bullion, marquis de Gaillardon, Commandeur des ordres du Roi, mari de Charlotte de Prye, et Louise de Prye, veuve de Philippe de la Motte-Houdancourt, Maréchal de France, 1663; — Louise de Prye, 1706; — Philippe-Charles de Hunolstein, 1758. — Marché avec Antoine La Chèvre, pour la construction du chœur de l'église de Sandouville, 1766. — SANVIC. — Nomination de Jean Le Doult à la cure de Sanvic, vacante par la résignation du curé Jean Robinne; prise de possession; sceau plaqué de Mme Kadot de Sebbeville, abbesse de Montivilliers, 1728. — Mémoire relatif à une contestation entre les curés du Havre et de Sanvic au sujet des bornes et limites de leurs paroisses respectives le long du galet et rivage de la mer. — Copie d'un arrêt du Conseil d'Etat, rôle d'imposition, pièces de comptabilité concernant la réédification du presbytère de Sanvic, 1758. — Projet de travaux pour la reconstruction du chœur et des chapelles de l'église de Sanvic, en supprimant l'irrégularité qui s'y remarquait, et en la rendant régulière et décente, » vers 1770 (pièce informe).

G. 8613 (Registre.) — 137 feuillets, papier, écrits.

1730-1793. — SASSETOT-LE-MAUCONDUIT. — « Registre des noms, surnoms et domiciles

des frères ecclésiastiques et servants de la vénérable Société du Sacrement du pays de Caux dans le doyenné de Valmont, fait en l'année 1776, M. François Paumier, curé de Sassetot-le-Mauconduit, estant prévost en charge. » Dans ce registre, on voit rangés, par ordre alphabétique de paroisses, les noms de MM. les ecclésiastiques ; ceux de MM. les gentilshommes, avec indication du lieu qu'ils avaient choisi, pour qu'un service y fût célébré à leur intention après leur décès ; ceux des frères laïques servants avec leurs charges. — *Débet* des gentilshommes, 6 livres par an. — Nobles : « *Primo,* ils assisteront aux services particuliers quand leur commodité leur permettra, et particulièrement au service général et à la procession générale, en habit noir, avec un chaperon à fond blanc, où sera brodée une figure du Saint-Sacrement. — MM. les nobles, receus à la Société en qualité de gentilshommes d'honneur pour en estre les protecteurs et deffenseurs, seront priez par MM. les prévosts qui les recevront d'employer leur authorité pour empêcher, autant que faire se pourra, le trouble qui pourroit arriver dans les cérémonies .. Seront priés de ne point former entre eux de difficulté pour le pas ou la préséance, les statuts portant qu'ils marcheront suivant leur rang d'antiquité et de réception en la Société sans avoir égard à l'antiquité de noblesse ou de charge, n'y ayant point de petites places à la compagnie et dans la maison du Seigneur qu'ils révèrent. » Le registre a servi jusqu'en 1793 — Frères *ad primum, ad secundum, ad sextum candelabrum;... ad primum, ad secundum thuribulum; .... ad primum calicem; — ad discum argenteum..... ad lustralis aquæ vas argenteum;.... ad majores urceolos argenteos, ad minores:..... ad primum missale;... ad libros evangeliorum et epistolarum; ad novam courtinam; ad sudarium; ad lucernam; ad vexillum indulgentiarum; ad antiquam crucem, etc.* Liste des prévôts. — Réceptions. — Services. — Processions générales, dont une va jusqu'à Caudebec. — Annexé au registre : Déclaration des revenus de la chapelle de saint Martin de Briquedalle, 1730; — feuille de paiements, 1767. — Délibération pour l'agrandissement de l'église, 4 juin 1769.

G. 8614. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1491 (copie)-**1786**. — SAUQUEVILLE. — Donation de diverses rentes par François, comte de Dunois et de Longueville, aux doyen, trésorier et chanoines de Longueville, dont les revenus s'étaient trouvés amoindris au moyen des guerres et divisions qui par longtemps avaient eu règne au royaume, 1491 (copie informe). — Fondation de Simonne Eulde, veuve de Jean Manichet, 1596 (fait et passé sur le buffet de l'église). — Aveux à Eustache de Bernart, Commandeur de Sainte-Vaubourg, 1673 ; — à messire François-Bonaventure de Manneville, marquis de Charlemesnil, 1682. — Titres de propriété et de procédures. — Quittances de droits d'amortissement. — Inventaire de 1786. — SAUSSAY (LE), canton d'Yerville. — Donations faites à la Fabrique par Guillaume Du Busc, 1597 ; — par Nicolas Langlois, conseiller du Roi en ses Conseils, 1648 ; — par Anne de Monteclair, dame de Motteville, veuve du Président de Motteville, en exécution du traité passé entre son mari et la Fabrique, 1682; — par Denis Le Febvre, 1614. — Quelques titres de propriété : Vente par Marguerite Le Pareur de 100 sous de rente à Thomas Hue du Vermanoir, sieur du Saussay, 1726 ; — procès-verbal d'arpentage, 1772. — Mention des curés de la paroisse : François Osmont, 1682, 1700 ; — Jacques Adde, 1726 ; — de Geffroy Boullais, écuyer, sieur du Saussay, 1688.

G. 8615. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1583-1790. — SERQUEUX. — Accord pour la dîme entre Jean-Baptiste Labbey, curé de cette paroisse, et Antoine Lavandier, 1759. — SERVAVILLE. — Baux de terres appartenant à la Fabrique, 1785, 1789. — SÉVIS. — Comptes de la Fabrique, des années 1722-1725. — Aux recettes, œufs de Pâques. — Mention de la messe de sainte Véronique. — Fondation de noble homme Antoine Després, sieur de Sévis, demeurant à Rouen, paroisse Saint-Vincent : il donne à la Fabrique une rente de 4 écus sol 2 sous 6 deniers « pour l'entretien du cierge beneist, du poids de 12 livres; seront tenus les chefs d'hôtel, serviteurs et autres personnes, le jour de Pasques, après avoir esté communiés, dire chacun ung *Pater noster* et ung *Ave Maria* devant la remembrance du crucifix pour le fondateur et ses hoirs; » les Trésoriers s'obligeaient à faire entretenir le cierge, sans faire dorénavant assiette de deniers sur les paroissiens pour cet objet. Le curé devait avertir les paroissiens de faire les prières ci-dessus indiquées pour les fondateurs, et devait recevoir pour sa peine 2 sols 6 deniers, « si de grâce n'aimoit mieux faire gratis; » — de Roger Dessaux ; à la messe de fondation sera sonné une *allenée* en la manière accoutumée, 1683 ; — de Françoise Gosse, veuve de Jacques Renoult, 1735 ; — de Jean Le Terrier, curé de

Bosville, après l'avoir été de Sévis, 1702; — de Guillaume Souldes, 1644; — de Jean Valles, 1680. — Quelques titres de propriété : — Traité de mariage entre Jean Selle et Françoise Roynard; apports de la future : « un lit traversain, castelongue, 1 courtine et pendant de toille avec un coffre de chêne fermant à clef, 1 vache, 1 habit, 1 brassière de noir et de serge drappée, avec une cote de violet et les habits de filletage en plus de six-vingts livres, » 1659. — Curés de la paroisse : Jean Pallier, 1583, 1617; — Antoine Pallier, 1644; — Jean Le Terrier, 1681;—Jacques Pellevillain, 1719;— Jean-Baptiste-François Tranchard, 1735.

G. 8616. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 25 pièces, papier; 1 cahier, comprenant 22 feuillets, papier; 1 gravure sur bois.

1638-1790. — SIGY. — Inventaire des titres et papiers concernant tant les revenus du Trésor et Fabrique de la paroisse de Sigy que les fondations faites en faveur du dit Trésor, en conséquence et pour l'exécution de la délibération faite, issue des vêpres,... le dimanche 18 janvier 1784; mention des fondations de Pierre Le Prevost, aumônier de Saint-Ouen, prieur de Sigy, 1634. — SOMMESNIL. — Titres de rente sur le clergé, emprunt de 1781 (le bas des deux pièces détruit par l'humidité). — SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN. — Quelques pièces de comptabilité, des dernières années. — Image de la confrérie du Saint-Sacrement fondée en la paroisse de Notre-Dame de Sotteville en l'année 1638, du graveur Neveu, avec encadrements postérieurs, et acrostiche en l'honneur de Simon Hébert, maître en charge en l'année 1787.

G. 8617. (Registre.) — In-folio, 62 feuillets, papier.

1659-1674 — SOTTEVILLE-SOUS-LE-VAL. — Comptes de la Fabrique. — Aux recettes : quêtes, vente du chanteau de pain bénit, d'œufs de la *Mère-Dieu*, *délais* du jour de Pâques et autres, droits de fosse. — 1659-1660, vin à communier des jours de l'Assomption, de la Nativité de la Sainte-Vierge, de la Toussaint, de la Conception, de Noël, de la Purification, de la Cène, du jour de Pâques. — « Payé en pain à faire la cène, 6 sous; — en pain à communier, à donner aux petits enfants, le jour de Pasques, 11 sous. — Aux sonneurs, en novembre, 6 sous. — Pour une pierre bénite, 60 sous. — Pour 2 messes aux prédicateurs, 20 sous. » — 1663-1664, à Mauce Houel, pour les balustres de la chaire, 30 livres. — 1665-1667, payé en boisson aux chantres, quand on fut à Saint-Roch, 14 sous. — 1670-1672, « aux sonneurs de la Toussaint, 24 sous. — Pour aller au devant des tailles, 65 sous. — Pour un antiphonier, 10 livres; — au prédicateur, pour la Pasque, 27 sous 6 deniers; — pour le change de la tinterelle, 20 sous; — pour un guipillon, 4 sous; — pour un cent de pavé, 20 sous; — pour le mandement de changement d'octroy, 20 sous; — au prédicateur, pour la Pentecôte, la Mi-Août et la Nativité, 42 sous; — pour les messes, 42 sous. » — 1673-1674, 2 journées de maçon, 28 sous. — « Au prédicateur, pour 3 messes du caresme, 20 sous; — à l'archidiacre, pour son droit de visite, 9 sous 8 deniers; — au cirier, pour le cierge de saint Eloy, 3 livres 4 sous; —pour les messes de saint Eloy, 20 sous. »— Comptes vérifiés par le grand archidiacre Antoine Gaulde, 8 octobre 1663, 29 octobre 1666 (on fera le traitement d'un clerc, et le curé dira, tous les lundis, une messe pour les trépassés); — 25 juin 1668 (on construira une sacristie. On avisera au moyen d'entretenir un vicaire qui instruise la jeunesse, soulage le curé et fasse l'office de clerc; les frères de la Charité de saint Wandrille feront célébrer une messe basse au décès de chacun de leurs associés); — par Morisset, bachelier en théologie, curé d'Alisay et doyen de Périers, 9 octobre 1661 (depuis 3 ou 4 ans, un des paroissiens, quoique admonesté par le curé, s'était dispensé de faire ses pâques; sera averti canoniquement, par 3 fois, au prône de la paroisse, et, s'il ne satisfait au précepte de l'Eglise, sera déclaré privé des saints sacrements; — 9 juillet 1662, 12 juillet 1664, 15 juin 1665, 13 juillet 1667, 28 juin 1669, 28 septembre 1673. — Rosée, curé de la paroissse. — Ecrit dans un autre sens, l'Inventaire des meubles et des *contrats* de la Fabrique : « un tour de ciel figuré, avec un voile de taffetas, bordé de clinquant. »

G. 8618. (Cahier.) — 22 feuillets, papier.

1674-1689. — SOTTEVILLE-SOUS-LE-VAL. — Comptes de la Fabrique. — 1681-1682, « payé, tant en pain à communier, que pour celui qui se distribue aux enfans à Pasques, 22 sous; — pour un registre de formule, 20 sous; — journée de charpentier, 10 sous; — de manœuvre, 8 sous. — Comptes vérifiés par les doyens du doyenné de Périers : Morisset, 27 juillet 1676, 5 octobre 1678, 25 octobre 1679, 17 octobre 1686, 25 septembre 1681, 27 novembre 1682, 4 octobre 1685; — Pillement, curé de Bonsecours-lès-Rouen, 3 septembre 1686, 19 juin 1687, 8 juillet 1688 (il reçoit 25 sous pour droit de visite); — par Michel Hallé,

curé de Saint-Martin d'Oissel, 4 novembre 1677. — Rozée, curé de Sotteville.

G. 8619. (Liasse.) — 3 cahiers, papier, in-4°, comprenant 63 feuillets, papier.

1693-1738. — SOTTEVILLE-SOUS-LE-VAL. — Comptes de la Fabrique. — 1693-1694, « payé en plusieurs articles jetées et calculées présence des paroissiens, 18 livres. » — 1702, pour le bois de l'if, vendu, 3 livres. — 6 mai 1729, la Fabrique donne 30 livres pour l'achat d'un missel, se réservant le droit d'obliger le gros décimateur à la fourniture des livres d'église suivant le mandement de l'archevêque. — 1729, travaux *d'essante* au clocher, dont est chargé Louis De la Place, maçon à Ygoville. — 1730, 4 journées de maçon, 5 livres. — 1723, à François Henri, maître d'école, pour une année de ses gages suivant l'accord des paroissiens, du 11 novembre de l'année 1730, 27 livres. — 1738, mention des frères et sœurs de la confrérie de saint Baudel, patron de la paroisse. — Comptes vérifiés par les grands archidiacres : de Fieux, 10 septembre 1694 (les Trésoriers s'assembleront dimanche prochain, à l'issue de la grande messe paroissiale, pour procéder à l'élection d'un nouveau Trésorier, auquel le dernier en charge rendra son compte, le dimanche suivant); — 17 octobre 1692 (le cimetière sera fermé d'une barrière sous peine d'interdiction); — 13 octobre 1693 (il ordonne que les paroissiens s'assembleront, le dimanche suivant, pour confirmer par leurs signes la nomination qu'ils avaient faite d'un Trésorier en charge); — de Y de Séraucourt, 12 juin 1696 (les habitants auront soin d'envoyer ou plutost de mener leur enfans au catéchisme, et, en cas de refus ou de négligence criminelle, enjoint au curé de ne point les admettre au sacremens); — 14 octobre 1697, 11 septembre 1698 (à l'avenir, le Trésorier ne paiera aucuns deniers pour la sonnerie du jour de la Toussaint); — 7 juin 1701; — Armand de Tourouvre, 6 novembre 1703, 5 novembre 1704; — par les doyens du doyenné de Périers : Graventerre, curé de la Neuville Chant-d'Oissel, 20 octobre 1706, 17 octobre 1709 (le chancel sera réparé aux frais de qui de droit); — 7 octobre 1710, 14 octobre 1713, 16 novembre 1717, 24 septembre 1720, 16 septembre 1721; — Hébert, curé de Saint-Jacques-sur-Darnétal, 12 octobre 1730, 13 juin 1733, 15 septembre 1735; — Noël, curé de Vandrimare, 12 septembre 1737, 20 octobre 1738. — Après Rozée, curé de Sotteville jusqu'en 1699, Jacques David ensuite, Charles David, son neveu, curés de la même paroisse.

G. 8620. (Registre.) — In-folio, 30 feuillets, papier, écrits.

1738-1752. — SOTTEVILLE-SOUS-LE-VAL. — Comptes de la Fabrique. — 1738, à M. Lagenet, orfèvre à Rouen, pour une croix d'argent, l'étui, le bâton et la gravure, 365 livres 14 sous; pour un Soleil, 120 livres; la croix pèse 5 marcs 2 onces 4 gros; le marc vaut 50 livres. — 24 novembre 1738, « Madame la présidente Cavelier a donné à l'église un chasuble, étole et manipule, en outre un devant-d'autel, le tout de satin blanc brodé en or et soie. M. le curé a fait faire à ses dépens la porte de la sacristie et les bancs des petits enfants qui sont dans le sanctuaire et qui lui coûtent 25 livres. M. le curé a donné un chasuble, étolle, voile, manipule etc.; Mme la marquise de Ste-Hélène a donné un chasuble et un devant-d'autel avec deux coussins de velours violet, etc. » — 1740, au sieur Picard, menuisier, pour le lambris du sanctuaire, 21 livres, le surplus, montant à 42 livres, ayant été aumôné par M. le gros décimateur et M. le curé. — 1756, réparations à la nef et aux chapelles, par Jean De la Place, maçon à Ygoville; — on perce la croisée de la chapelle de la Sainte-Vierge; on fait un autel bombé à la place de l'ancien. — 11 juin 1747, marché avec Joseph Simonnet, demeurant à Bravane en Lorraine, pour la fonte de la grosse cloche; prix convenu, 130 livres; signature du fondeur. — Jacques De la Place ouvre 2 croisées dans la nef, du côté du nord, renduit les *embagements* de l'église, fait une croisée, du côté du midi. — « M. le curé a donné deux attaches de cuivre en bronze, un saint Charles, un saint Pierre, pour la chapelle de la Vierge, 4 tableaux pour la chapelle de vis-à-vis, savoir : de saint Jean, de la Madeleine, du Christ, et d'une Vierge en forme de regard. » — 1749 « payé pour le tableau de la Vierge, le cadre, la caisse, le port, 153 livres 12 sous. » — Comptes vérifiés par Noël, curé de Vandrimare, doyen de Périers. — Au commencement du registre, un inventaire des titres et papiers. — A la fin, l'inventaire des meubles et effets de la Fabrique : « Un rideau pour couvrir l'image de la très sainte Vierge. — M. Jean-Etienne David, mon frère aîné, bourgeois de Paris, a fait présent à cette église d'un calice, etc. » — Tout le registre paraît être de l'écriture du curé de la paroisse, Charles David.

G. 8621. (Registre.) — 50 feuillets, papier.

1752-1780. — SOTTEVILLE-SOUS-LE-VAL. —

Comptes de la Fabrique. — 1760, à M. Pontrevé, marchand à Rouen, pour du damas pour une bannière, 36 livres 15 sous; — à Mme la veuve Maille, pour la façon de la bannière, 42 livres. — 1770, payé au révérend Père Ezéard (*sic*), desservant, pour les messes des fondations et la messe de saint Eloi, 20 livres 12 sous. — 11 octobre-1772, gages d'un bedeau pour sonner les offices, etc. — 13 mars 1774, la Fabrique demande à l'abbé de Saint-Ouen de Rouen et à M. Allard de faire reconnaître duquel d'entre eux relèvent les biens de l'église, dont il fallait rendre aveu. — 12 mai 1774, nomination d'homme vivant, mourant et confisquant, pour rendre aveu à M. Allard. — 15 décembre 1776, délibération au sujet du pâturage dans les prairies : « Les propriétaires de moutons ne pourront laisser entrer les moutons dans les prairies depuis la mi-mars jusqu'à la Sainte-Croix en septembre; de la Sainte-Croix à la mi-mars, ils pourront y faire pâturer comme par le passé; ne pourront avoir qu'un mouton par arpent de terrain qu'ils cultivent dans la paroisse; seront tenus de les faire rentrer à la bergerie au soleil couchant. » — 28 juin 1778, nomination de commissaire pour dresser un état des titres de la Fabrique. — 1776-1779, criée des bancs. — 16 juillet 1780, on reconnaît que M. François-Antoine Pochon, fondeur à Rouen, a satisfait à toutes les conditions insérées dans le marché fait avec lui pour la refonte de la grosse cloche. — Comptes vérifiés par M. de Goyon, grand archidiacre, 15 juin 1771; — par les doyens du doyenné de Périers : Noël, curé de Vandrimare, 13 juillet 1753, curé de Tourville, 18 décembre 1755; — MM. Martin, curé de Saint-Léger-du-Bourgdeny, 24 septembre 1760; — Vitecoq, curé de Périers, 26 août 1761. — Antoine Lambert, curé de la paroisse de Sotteville après David, 1771.

G. 8622. (Registre.) — In-folio, 101 feuillets, papier.

1779-1790. — SOTTEVILLE-SOUS-LE-VAL. — Comptes de la Fabrique. — Au commencement du registre, un Inventaire des titres de la Fabrique; — un Etat des ornements, linge, etc. : « Une niche neuve, avec un pied, en forme de demi-colonne, donnée par M. l'abbé De la Rue; 2 bannières, l'une bonne, de damas de Lyon, l'autre, très vieille: 2 livres d'hymnes notés; 1 livre de l'office du patron; un grand voile de toile représentant les instruments de la Passion, pour couvrir, dans le carême, le Christ dans la nef; un petit tableau représentant une Naissance de N. S., placé dans le chœur au-dessus du banc de M. Allard. » — M. Antoine Lambert, curé jusqu'à la fin de 1792.

G. 8623. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1606-1790. — SOTTEVILLE-SOUS-LE VAL — Etat des titres et papiers concernant la Fabrique. — Fondations de Guillaume Cauchois, 1606; — d'un anonyme, représenté par Dominique Goholin, curé de Cléon, 1729. — Baux, titres de propriété. — Procès-verbal de plantation de bornes entre la Fabrique et messire Etienne-Nicolas Landry, receveur général des finances, patron honoraire de Freneuse, etc... 1784. — Délibérations des propriétaires et habitants de la paroisse de Saint-Baudel de Sotteville-sous-le-Val, au sujet de leurs communes pâtures, 6 septembre 1778, 27 octobre 1782.

G. 8624. (Registre.) — 31 feuillets, papier.

1775-1793. — SOTTEVILLE-SOUS-LE-VAL. — Registre de la confrérie de la Sainte-Vierge. — Election de Trésorières par les associées, en présence du curé. — « Les filles assemblées ont nommé, avec M. le curé, pour Trésorière N..., laquelle sera obligée quêter, fêtes et dimanches et aux cérémonies qui se feront à l'église, et, en cas qu'elle manque ou qu'elle ne se fît pas substituer, elle répondra de sa faute en son privé nom. ». — Le registre va jusqu'au 4 pluviôse an 2. Le dernier acte porte la signature de N. Dury (ancien prieur des Cordeliers de Rouen), en qualité de commissaire du District. — Annexé au cahier, quelques pièces justificatives des comptes, notamment le mémoire avec en-tête imprimée, de Nepveu, *à l'Image St-Pierre Couronné*, 1781.

G. 8625. (Registre.) — 41 feuillets, papier.

1777-1792. — THEUVILLE-AUX-MAILLOTS. — Comptes de la Fabrique. — 24 juin 1774, en assemblée des propriétaires, anciens Trésoriers et principaux habitants de la paroisse en état de commun, on décide qu'on fera construire un maître-autel à tombeau, dont la contretable sera dorée à l'instar de celles des petits autels; — qu'on fera changer les stalles et qu'on prolongera le lambris du chœur, etc. — Compte approuvé par M. Pannier, curé de Sasselot, par commission de l'archevêque, 5 juillet 1784. — Curé de la paroisse, M. Boullier. — Jean-Jacques Chedeville, avocat au Parlement, agissant au nom de la comtesse de Manne-

ville, dame de la paroisse. — En 1778, 10 journées et demie de maçon, 24 livres 3 sous.

G. 8626. (Cahier.) — 41 feuillets, papier.

1683-1747. — THIÉDEVILLE, — Comptes de la Fabrique. — 1700, mention de la maison d'école couverte en glui. — 1701, même mention. — 1710, 2 journées de charpentier, 28 sous; — journée d'une femme employée à blanchir le linge, 3 sous. - 1718, 4 journées de terrage, 2 livres. — Comptes signés par les archidiacres du Petit-Caux : de la Roque-Hue, 1er juillet 1686, 22 mai 1690, 3 juin 1697, 9 juin 1704; — d'Osmond, 3 octobre 1720, 26 septembre 1711, 11 mai 1732, 24 septembre 1734; — Grimaldy, 6 mai 1744; — Jacques Richier de Cerisy, 4 juillet 1747; — par Bernard Coüet, vicaire général, 24 septembre 1705; — par les doyens du doyenné de Basqueville : Auvray, 6 juillet 1703, 2 octobre 1717; — Lafeteur, 9 octobre 1721; — Guerard, curé de Sainte-Geneviève, 25 juin 1728, 21 septembre 1729, 11 septembre 1740, 6 juillet 1742. — Auvray, curé de Thiédeville, en 1721. — Ecrit dans un autre sens, l'inventaire du mobilier et des contrats et quelques actes d'administration.

G. 8627. (Cahier.) — 33 feuillets, papier.

1746-1781. - THIÉDEVILLE. — Comptes de la Fabrique. — 26 septembre 1753, bénédiction de la petite cloche par le curé de Saint-Laurent-en-Caux, en présence des curés d'Herbouville, Bourdainville, Ectot-l'Auber, Auzouville-sur-Saâne; nommée Adrienne par M. Quintanadoine de Betteville, seigneur du lieu, et par Mme de Civille, épouse de M. de Dampierre, sieur du Vivier, Imbleville en partie, lesquels ont fait présent d'un voile de damas cramoisi pour faire une chasuble. — 11 septembre 1764, bénédiction d'une autre cloche, nommée Geneviève par M. de Dampierre et Mme de Marivaux. — 26 avril 1778, adjudication au rabais de la construction d'un four pour le curé. — 16 mai 1779, on décide qu'il sera fait 2 croisées à l'église, l'une du côté du sud, l'autre du côté du nord, une porte au pignon en remplacement de l'autre porte, laquelle sera condamnée. — 30 mai 1779, adjudication pour 800 francs, des travaux à faire à l'église, à Georges Dauphin. — 1782-1783, à Adrien Carel, pour avoir travaillé au tableau de la contretable, 17 livres 11 sous 6 deniers. — Comptes approuvés par les archidiacres du Petit-Caux : Richier de Cerisy, 4 juillet 1749; — Fossard, 4 juillet 1754, 4 juillet 1760; — par le doyen du doyenné de Basqueville, L'Hurier, curé de Gonneville, 16 juillet 1756, 1er août 1782. — Curés de la paroisse : J. Millet, 1754-1768; — R.-V. Tainturier, 1772, 1778.

G. 8628. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 38 pièces, papier.

1647-1790. — THIÉDEVILLE. — Cahier de comptes de la Fabrique, de 1784 à 1790. — Marché fait, en 1790, avec Claude Maire, originaire de Lorraine, travaillant à Bautot, pour une nouvelle cloche. — Aveux à Jacques-François de Pestel, chevalier, marquis de Normanville, seigneur d'Auzouville, 1719; — à messire Nicolas-Charles Baudry, seigneur d'Imbleville, Thiédeville, Eurville, châtelain du Vivier, seigneur des fiefs des Perroys, du Mascaret et de Bellemare, Le Goulet, conseiller en la grand'chambre du Parlement, 1742. — Baux. — Contrats de fieffe et de révalidation de fieffe. — Fondations de Guillaume Baudar, prêtre, demeurant à Varneville-les-Dégrés, 1647; — de Catherine Becquet, veuve de Robert Désert, 1693. — Curés de la paroisse : Richard Lerminier, 1647; — Jacques Gueroult, 1693; — Jean-Joseph Nollet de Malvoue, 1733; — Jacques-Christophe Millet, 1745.

G. 8629. (Registre.) — Comprenant 60 feuillets, papier, dérelié.

1699-1737. — THIL (SAINT-SULPICE-DU-). — Comptes de la Fabrique. — 30 juillet 1702, acceptation de la fondation du curé, M. de Villerval. — 1707-1708, au sieur Brèvedent, libraire à Dieppe, pour avoir relié un missel et 2 processionnaires, 6 livres. — 1708, mention de la chapelle saint Fiacre. — 1709-1710, mention de la maison d'école. — 1714-1715, « pour avoir fait raccommoder les moules à faire des hosties, 4 sous. » — 2 juin 1720, permission à M. Blancbaston de poser un banc au-dessous de la clôture du chœur, du côté de l'Epître, moyennant toutefois une rente de 60 sous à la Fabrique, et le consentement du comte de Manneville, seigneur de la paroisse. — 1729, au Père François Perruchon, cordelier, pour quatre messes, 2 livres. — Journée de manœuvre, 10 sous. — Mention de la chapelle de la Sainte Vierge et de saint Roch; — de la chute de la croisée de la tour. — 1730-1732, 22 journées de couvreur, 16 livres 10 sous. — 1732-1734, journée de charpentier ou de couvreur en chaume, 15 sous; — de couvreur en tuile, 16 sous. — 1735, journée de manœuvre, 10 sous. — Comptes approuvés par les archidiacres du Petit-Caux : de la Roque-Hue, 2 septembre 1702, 3 avril 1707; — d'Osmond, 11 octobre 1713; — par M. Bernard Coüet,

vicaire général, 7 octobre 1705; — par les doyens de Brachy : Auvray, curé d'Auppegard, 16 juillet 1703; — Bourgeaux, curé d'Avremesnil, dernier août 1735, 5 août 1736, 12 septembre 1737. — Curé de la paroisse, de Villerval, 1699, 1737.

G. 8630. (Cahier) — 45 feuillets, papier.

1789. — THIL (LE). — Inventaire fait par Alain-Charles Lavandier, notaire royal et apostolique au diocèse de Rouen, reçu et immatriculé au bailliage de Caux, siège d'Arques, séant à Dieppe, faisant sa résidence au bourg d'Auffay, des titres du Trésor du Thil, de la réquisition de Louis-Pierre-Aimé Gy, curé, et des Trésoriers anciens et modernes. — Inventaire très détaillé, fait avec beaucoup de soin et contenant l'analyse de contrats de fondation qu'on ne retrouve plus.

G. 8631. (Liasse.) — 14 pièces, papier.

1694-1773. — THIL (LE). — Aveux à Etienne-Joseph de Manneville, marquis de Charlemesnil, gouverneur des ville et château de Dieppe, 1694; — à Charles-Louis-Joseph-Alexandre de Canouville, marquis de Raffetot, châtelain de Gueures, guidon des Gens d'armes Bourguignons du Roi, 1747; — à Louis-François de Thiboutot..., comte de Montgommery, lieutenant-général de l'artillerie de France, à cause de sa seigneurie d'Hermanville, 1736; — à François-Jean-Marie Boutren, sieur d'Hatteville, seigneur patron du Gourrel, 1747, etc.

G. 8632. (Liasse.) — 125 pièces, papier; 1 imprimé.

1702-1790. — THIOUVILLE. — Pièces justificatives des comptes de la Fabrique. — Délibération pour qu'il soit fait incessamment 2 contretables, propres et convenables, aux chapelles de la Sainte-Vierge et de sainte Barbe, 1702. — Marché fait, en conséquence de cette délibération, avec Claude Lestiboudois, maître sculpteur à Caudebec, ; prix convenu, 20 livres; le curé logera et nourrira les ouvriers, et M. de Louvraye fournira le bois, 1702. — Devis pour la dorure des chapelles, *carnationner* le crucifix et dorer la draperie, etc. . — Mémoire du cirier : Pour le cierge pascal de cire neuve, pesant 5 livres, à 30 sous la livre, 8 livres, et, pour le crucifix à mettre au dit cierge, 2 sous, 1714. — Devis des travaux à faire à l'église de Thiouville, dressé par Michel Lemaître, lieutenant général en l'Election de Caudebec, Subdélégué de l'Intendant Roujault, en présence d'Etienne Marque, curé, d'après les dires de Nicolas Du Bosc, Charles Hérambourg, charpentier, Adrien Berubey et Nicolas Lepley, maîtres maçons, 1715 (placard imprimé). — Mémoire des dons faits par les paroissiens pour le cierge bénit. — Gages du vicaire, 10 livres, en 1715. — 4 journées de terrage, 2 livres, 8 sous, en 1732. — Procès-verbal des réparations et réédifications à faire à l'église de Thiouville; Jean Mesnil, entrepreneur d'ouvrages, demeurant en la paroisse de Grandcamp, architecte expert, nommé par les propriétaires de biens fonds de la paroisse, 1775. — Etat du mobilier de l'école des filles, 1787.

G. 8633. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

1484-1783. — THIOUVILLE. — Etat et dénombrement du bien et revenu appartenant au Trésor de l'église de Thiouville, 1715. — Donations et fondations de Robert Auber, chevalier, seigneur d'Hermanville, Grandmesnil, et de Marie Dusart, son épouse (avaient dans l'église deux places de séance, l'une du côté de l'Evangile, sous le clocher, de 12 pieds de longueur sur 6 de largeur, et l'autre dans la nef, proche de la chaire du prédicateur, de 4 pieds et demi de longueur sur 4 de largeur), 1684; — d'Agnès David, veuve de Nicolas Dumouchel, 1603; — de Louis Dusart, 1770; — de Pierre Fayot, curé de Sainte-Marie-au-Bosc, 1715 (donation de 50 livres de rente, pour avoir un clerc qui aide à faire les fonctions de M. le curé et tienne les petites écoles en sa paroisse de Sainte-Marie-au-Bosc), 1715; — de Jeanne Gouay, veuve de Jean Blondel, 1700; — de feu Jean Guerye, curé de Thiouville, 1670; — de Marie d'Harbouville, dame de Thiouville, veuve de Guillaume Auber, sieur de Hénouville, 1622; — de Jean Le Mire, 1519; — de Jacques Le Roux, seigneur de l'Esprevier, 1691; — de Suzanne Le Roux, sa fille, 1700; — de Jean Le Vesier, 1634; — de feu Antoine Le Vesier, 1748; — de feu Guillaume Marcotte, 1676; — de Guillaume Osmont, prêtre, 1532 (copie); — de Guillaume Osmont, écuyer, seigneur de Louvraye (avait droit de séance proche le clocher où est de présent la chapelle de sainte Marguerite), 1672; — de Marie de Pottier, femme de Gabriel de Ricarville, sieur de Feuguerolle, 1691. — Demande de réduction de fondations adressée par le curé Etienne Marque, 1699. — Quelques titres de propriété relatifs aux dites fondations.

G. 8634. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 64 pièces, papier.

1551-1784. — THIOUVILLE. — Aveux, pour biens appartenant à la Fabrique et à la cure, baillés à messire Thomas de la Houssaye de Beauchamp, premier capitaine au régiment de Médoc, seigneur d'Ancourteville-sur-Héricourt, 1768; — à Marie Du Sart, veuve du sieur de Grandmesnil, dame de Cliponville, 1693; — à Antoine-Adrien-Joseph Deschamps de Boishébert, seigneur de Cliponville, 1764; — à Louis vicomte Du Sart, grand sénéchal héréditál du Perche, châtelain de Thiouville, 1727; — à messire Paul-Alexandre de la Houssaye Beauchamp, curé de Thiouville, représentant, par acquisition, Robert Auber, écuyer, sieur d'Hermanville, fils de Robert, qui était aussi fils de Robert, lequel avait épousé Marie Du Sart, 1753; — à Charles-Nicolas-Adrien-Robert Guillebert, châtelain de Thiouville, 1784. — Baux. — Titres de propriété, acquisitions, fieffes, etc.

G. 8635. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 13 pièces, papier; 40 imprimés.

1640-1758. — THIOUVILLE. — Déclarations, extraits de rôles, quittances concernant les droits d'amortissement. — « Extraict du roolle des taxes faictes par nos seigneurs les commissaires deputez par le Roy pour la taxe et recouvrement des droictz d'amortissement deubs à Sa Majesté par les gens de mainmorte, » 1640. — Ordonnance de M. de Miromesnil, Intendant de la justice, police et finances de la Généralité de Rouen, Rouen 30 octobre 1634 (placard imprimé). — « Instruction pour les habitans des villes, bourgs et villages qui possèdent des droits et usages en commun, et pour les sieurs curez, Trésoriers, marguilliers, communautés et gens de mainmorte, » transmise par l'Intendant, Michel Larcher, marquis de Baie, avec obligation aux curés d'en faire lecture aux prônes de leurs messes paroissiales, 1691 (imprimé). — Déclarations des rentes appartenant à la Fabrique. — Quelques pièces relatives aux impositions ecclésiastiques. — Lettre de l'Intendant, M. de Gasville, adressée au syndic sur les moyens à employer pour établir la sureté publique, à l'exemple de ce qui avait été pratiqué en Touraine, par ordre de M. Hérault, Intendant: « M le contrôleur général m'a ordonné de vous faire sçavoir que l'intention de Sa Majesté est que vous m'écriviez régulièrement tous les mois et que vous m'avertissiez exactement des meurtres, vols, incendies, assassinats et attroupements dont vous pourez entendre parler, qui auront esté commis dans votre paroisse ou aux environs; et que vous me désigniez autant qu'il vous sera possible, soit par le nom ou par la figure, les personnes qui pourront être suspectes de tous ces crimes..... Cette relation, que je vous ordonne d'avoir avec moi, ne doit pas vous empêcher de continuer celle dans laquelle vous devez être avec mes Subdéléguez. Soyez donc attentifs, tous les premiers jours de chaque mois, de m'écrire avec la dernière exactitude, et même plus souvent dans des cas importants; et, supposé que vous ne pussiez le faire par vous-même, faute de sçavoir lire ou écrire, engagez M. le curé de votre paroisse de le faire en votre place et en votre nom. Avec cette précaution, je serai en état d'éloigner les malfaiteurs et de les faire punir; et, au contraire, si vous négligez les éclaircissements que je vous prescris de me donner, je regarderois cette négligence de votre part comme une tolérance des malversations qni se commettroient, » Rouen, 20 septembre 1723 (imprimé). — Ordonnance de l'Intendant, M. de la Bourdonnaye, adressée aux habitans de la paroisse de Thiouville au sujet des formalités à observer pour les nominations des assesseurs, collecteurs des tailles et pour les translations de domicile des contribuables, d'un lieu à un autre, 17 juillet 1700 (placard imprimé).

G. 8636. (Registre.) — In-folio, 30 feuillets, papier.

1699-1721. — TOCQUEVILLE-SUR-EU. — Comptes de la Fabrique. — Aux recettes : cueillettes de chanvre et d'avoine le jour des Trépassés; — autre cueillette à la fête de la Trinité. — 20 février 1704, accord entre François Corneille, curé de Saint-Laurent d'Envermeu, et M. Jean de Vadicourt, nouvellement nommé à la cure de Tocqueville, au sujet des comptes de son prédécesseur, feu J. Corneille. — Acte constatant le décès de M. de Vadicourt (décédé le 25 décembre 1716 et enterré dans le chœur de son église, le 26). On remet aux Trésoriers deux petites croix d'argent, provenant d'aumônes de pauvres femmes, et qui avaient été pendues au cou de la statue de la Sainte-Vierge. — Eme de Byrne, curé de Tocqueville à partir de 1717. — Comptes approuvés par Busquet, archidiacre de Rouen, 30 juin 1704; — par les doyens du doyenné d'Eu : Yver de Beauvais, 1701; — L. Jovin, 2 janvier 1719.

G. 8637. (Liasse.) — 42 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1478-1789. — TOCQUEVILLE-LES-MURS. — Lettres de Jehan Castel, écuyer, vicomte de Tancarville: acte passé devant les tabellions de Hallebosc, par lequel Jeanne Godart, divorcée de Guillaume Alexandre, donne au Trésor de l'église Saint-Germain de Tocqueville une pièce de terre sise en cette paroisse, au terreur de devers le Val, à charge de services religieux : *libera* devant l'image du crucifix, etc., 24 mars 1517; ledit acte passé ès boutières d'Esquimbosc vers Tocqueville. — Baux. — TORCY-LE-PETIT. — Fondations de Louis Aprix, sieur de Morienne; avait à son usage une chapelle dédiée à saint Claude, qu'il avait fait rétablir, depuis deux ans, à côté du chœur de l'église, 1668; — de Jean Bigot, pour feu son père, Robert Bigot, 1540; — de François Boscguillon, naguères Elu en l'Election d'Arques; donne une maison pour loger un chapelain qui tiendra les écoles et sera tenu d'assister, avec ses écoliers, le curé de la paroisse, au chant des litanies de la Sainte-Vierge après complies, aux fêtes solennelles de la Sainte-Vierge, 1623; — de François Boscguillon, vicaire de Torcy-le-Petit, 1652; — de Thomassin Boscguillon, 1527; — de Guillaume Danet « pour le rétablissement des deux grandes torches qui avaient été délessées dès l'année 1472, que les Bourgongnons brulèrent le pais, » 1478; — de Louis D'Illests, 1690; — de Robert Dumetz, charpentier, 1612; — d'Alexandre Le Grand, 1651; — de Marie Le Roy, femme de Guillaume Gervais, « en précédent de lui, veuve de Nicolas Gosselin, » 1660; — de Guillaume Mallet, 1668; — de Guillaume de Quedeville, 1527; — d'Antoine de Quedeville, prêtre, pour son frère François de Quedeville, 1657; — de Jean Vigot, curé de Torcy-le-Petit, chapelain de la chapelle de sainte Catherine à Torcy-le-Grand : legs pour acheter de la tuile à Bully; legs aux Charités de saint Aubin, saint Adrien, sainte Foy, saint Paix d'Etables, de Freuleville, de Torcy-le-Grand et Bully; dispose de ses habits, etc., 1586. — Aveu à Claude Groulard, baron de Monville, seigneur du Grand et du Petit-Torcy, 1636. — Bail, 1780. — Fieffe faite par nobles hommes Guillaume Roullant, écuyer, sieur de la Lugne, et Jehan Godart, au nom de Jean Blosset, chevalier, seigneur de Saint-Pierre de Carrouge et de la Gaillarde, 1491. — Vente de mobilier de paysan : baril à bouillon, 5 sous, etc., 1657. — Feuillet, mutilé, des statuts de la Charité de saint Clair, de 1693. — Mention de Jean Deuglos, écuyer, sieur de la Chevalerie, 1527; — de Claude Du Croq, écuyer, sieur de Saint-Germain, 1490; — de Nicolas Duplix, écuyer, sieur de Boscmesnil; — des curés de la paroisse : Raoul Boscguillon, 1540; — Jean Esbran, 1629; — Alexandre de Villy, 1652-1684; — Vincent Crespin, 1690.

G. 8638. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin; 47 pièces, papier.

1467-1781. — TORCY-LE-PETIT. — Quittances de droits d'amortissemens. — Déclarations des biens de la Fabrique. — Aveu à Jean Blosset, seigneur du Grand et du Petit-Torcy, 1547. — Bail, de 1766. — Fondations de Jehan De Lestault, 1527; — de Nicolas Quedeville (il veut que sa fondation soit gravée dans l'église), 1650. — Titres de propriété et pièces de procédures. — Fieffe par Guillaume Danet, à Jehan De Lestault, d'une masure en deux portions dont une était édifiée de maison, 1467. — Sentence du bailli de Longueville pour obliger Etienne et Jacques Du Crey, fondeurs de cloches, à refondre les cloches de la paroisse et à les rendre sonnantes et accordantes, 1719. — Traité de mariage entre Sandres Sochon et Guillemette Bourdon, 1609. — Mention des curés de la paroisse : Nicolas Doudet, 1599; — Jehan Esbran, 1616; — Vincent Crespin, 1694-1704. — A Torcy-le-Petit, 6 prêtres, en 1527. — TOTES. — Extrait des registres du secrétariat de l'archevêché de Rouen contenant les collations de la cure de Saint-Martin de Tôtes, de 1554 à 1566. — Accord entre Marguerite Dodauflu, dame de Riencourt, veuve de Charles de Tiercelin, tutrice de son fils mineur, et Jean Dyel, Premier Président à la Cour des Aides de Normandie, faisant sa résidence ordinaire en la paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen de Rouen, 1600. — Arrêt relatif aux droits honorifiques, entre François Martel, seigneur de Fontaine-Martel et de Brétigny, et Louis de Montbron, chevalier, sieur de Fontaines, Challendré et du Plessis, 1603 (pièce imprimée). — Seigneurs patrons de Tôtes : Jean Tiercelin, 1676; — Charles Tiercelin, protonotaire, abbé de Fontaines-les-Blanches, 1566.

G. 8639. (Registre.) — 125 feuillets, papier, écrits.

1749-1775. — TOUFFREVILLE-SUR-EU. — Compte de recette des dîmes de cette paroisse avec indication des noms de ceux qui payaient les dîmes et de la valeur des dites dîmes (dîmes de laine et d'agneaux, de foin, de seigle et de froment, d'avoine, d'orge et de bas grains, de chanvre femelle, de chanvre bouquet, de lin, de pommes), de 1767 à 1775. — An-

nexé au registre, acte de prise de possession de la cure de Saint-Sulpice de Touffreville par Nicolas Beaurain, nommé en remplacement du curé Louis-Laurent Lagot, décédé, 20 novembre 1749.

G. 8640. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 23 pièces, papier.

1539-1789. — TOUFFREVILLE-LA-CORBELINE. — Quittances de droits d'amortissement. — Aveu rendu à Jean-Nicolas-André Despommare, châtelain d'Auzebosc, seigneur patron de Touffreville-la-Corbeline, conseiller au Parlement de Normandie, 1767. — Fondations de Guillaume Le Grand, curé de cette paroisse, 1625 ; — de Jeanne de Lohy, veuve de Pierre Delamare, sieur de la Quevalerie, lieutenant en la vicomté de Caudebec, 1704 ; — pièce relative à une fondation du curé, Jean Boutehen, 1674. — TOURVILLE-LA-RIVIÈRE. — Baux, 1782, 1789. — Fondations de Marguerite De la Croix, fille de noble homme Georges De la Croix, écuyer ; — de Jacquette Gaillart, 1539 ; — de Guillaume Hellot, négociant à Rouen, 1696 ; — d'Antoine Primoult, 1684 ; — d'Anne Sanson, veuve d'Etienne Le François, 1726. — Fondation d'un banc pour sa famille, moyennant 5 livres de rente, par Jean-Ecolasse La Fosse, actuellement au quartier de Marchaterre, paroisse de Torbeck, aux Iles Françaises de l'Amérique, stipulé par son frère François La Fosse, négociant à Rouen, 1749. — Thomas Du Hazé, curé de la paroisse, 1684, 1696. — TRÉMAUVILLE. — Quittances de droits d'amortissement. — Fondation pour feu Pierre Nordet, curé de Trémauville, 1727. — Accord pour les dîmes sur la ferme de Mont-le-Roi, entre Jean Hébert, curé de Trémauville, et Nicolas Osmont, curé d'Ypreville, 1660. — Déclaration de biens relevant de l'abbaye de Fécamp, 1627. — Vente faite à la Fabrique par Pierre Estièvre de Geffosse, seigneur de la paroisse. conseiller au Parlement, 1748. — Mention de Jean-Baptiste Doré-Auger, curé de la paroisse, 1727-1749 ; — de Jeanne-Thérèse Bréard, veuve de Louis-Gaspard Auber, seigneur de Trémauville, conseiller au Parlement, 1727.

G. 8641. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier, dont 1 cahier comprenant 100 feuillets.

1610-1790. — TRÉPORT (LE). — Collation à Nicolas Louvel de la cure de Saint-Jacques du Tréport, vacante par le décès de Nicolas-François De Chépy, 1773 ; sceau plaqué de Mgr de la Rochefoucauld ; signature de l'abbé Terrisse, vicaire général. — Reconnaissance par Jean De Gournay, vicaire du Tréport, d'une dette envers Charles Bourdon, 1649. — TRIQUERVILLE (SAINT-JEAN DE). — Donation de Jean Le Picard, marchand à Rouen, 1687. — Quittance de Pierre Pidou, commis par le Roi à la recette générale des droits d'amortissement dus par les gens de main-morte, 15 mars 1640. — Baux, titres de propriété. — TROUDEVILLE (SAINT-PIERRE et SAINT-PAUL DE), maintenant THÉROULDEVILLE. — Comptes et délibérations de la Fabrique à partir de 1763. — 1766, un jour de travail de couvreur en chaume, 1 livre. — 1777, 3 journées de terrage à la maison vicariale. — 5 journées de charron, 5 livres 10 sous. — Comptes, en général, tenus avec beaucoup de soin, approuvés par l'archidiacre Bordier, 19 juillet 1776, 7 juillet 1780, 1784 (il ordonne que les confrères de la Charité aient à faire approuver leurs statuts par l'archevêque, afin que leur confrérie puisse continuer à édifier la paroisse) ; — par Gruchet, docteur de Sorbonne, curé de Beuzeville, doyen de Valmont, 15 juillet 1771. — Délibération, signée par M. Pihan De la Forest, intendant du prince de Monaco, 18 juillet 1773. — Curés de la paroisse : Savoye, 1763 ; — Le Cordier, 1775 ; — Leschevin, 1776. — A la suite des comptes de la Fabrique, qui s'arrêtent en 1784, délibérations de la municipalité, du 8 germinal 3e année républicaine au 18 pluviôse de l'année suivante.

G. 8642. (Registre.) — 57 feuillets, papier.

1629-1711. — TRINITÉ-DU-MONT (LA). — Comptes de la Fabrique. — Aux recettes, vente des fruits du cimetière, gerbes de blé, bottes de lin, œufs de la Notre-Dame aumônés ; — dons faits pour le luminaire de Pâques. — Aux dépenses, *bouis*, vin de Pâques. — Nombreuses mentions d'école et de magister ; école couverte en chaume, en 1638. — 1639, « payé pour les droits d'amortissement deus au Roy, la somme de 14 livres 10 sous. — Pour la course de l'uissier qui est venu justizer Foutel (le Trésorier) pour faute de paiement pour les dits amortissements de l'église, faute de deniers en ses mains ; payé par les mains de M. de Lintot, la somme de 4 livres 7 sous 6 deniers. — Baillé, pour avoir un calice, 40 sous. » — 1644, 4 journées de couvreur en tuile, 56 sous. — 1650, « pour 3 journées à ébrancher les arbres du cimetière, 20 sous. » — 1662, pour 2 journées à ébrancher, 16 sous. — 1670, pour un tapis pour la chaire du prédicateur, 20 sous. — 1671, au menuisier, pour la façon de 4 portes pour l'école, 30 sous. —

1 journée de maçon, 10 sous. — Mention du Champ des Huguenots, 1670 ; — d'Emard De la Mare, écuyer, sieur de Lintot, 1637. — Curés de la paroisse : Jean Desmeilliers, 1619-1643 ; — Pierre Révérend, 1651.

G. 8643. — (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 102 pièces, papier, 1 imprimé; 1 cachet.

1620-1689. — TRINITÉ-DU-MONT (LA). — Cahiers de comptes de la Fabrique, de 1677, 1684, 1692-1709, 1726-1734, 1735-1749, 1750-1763, 1764-1776, — 1677, mention de l'école. — 1685, journée de maçon, 8 sous. — 1758, nef pavée en carreau et caillou. — « A Pierre Tubeuf, menuisier à la vallée de Lillebonne, pour avoir travaillé, posé une chaire à prescher dans notre église et avoir fourni le bois, 54 livres. » — Délibérations de la Fabrique. — Listes des Trésoriers de 1710 à 1757 ; — élections de Trésoriers. — Délibération pour le traitement du clerc qui tiendra les écoles, 10 août 1721. — Marché avec Jean-Baptiste Dubois, fondeur de cloches, lorrain, 1752 ; — quittances de cet artiste. — Liste des bancs. — Délibération pour la réédification de la nef ; lettre de M. de Corval au curé Piedfort, au sujet de son imposition comme propriétaire en la paroisse ; cachet de ce particulier, 1787 ; — rôle et assiette de l'imposition pour les travaux à faire à l'église, en vertu d'un arrêt du Conseil qui avait été obtenu par la paroisse, 1788. — Vente de haut bois sur le cimetière, 1761. — Aveux, pour les biens de la cure, aux archevêques de Rouen, comme seigneurs de Cliponville, par les curés : Révérend, 1661 ; — Gilles Decaens, 1697 ; — Jean Huard, 1713. — Baux. — Déclarations des biens de la Fabrique. — Quittances de droits d'amortissement. — Ordonnances des commissaires députés par le Roi en Normandie pour l'exécution de l'Edit de Nantes, Jean-Antoine de Saint-Simon, Renar Courtimer : cimetière assigné aux protestants de la paroisse, 1612 (original et copie, les deux fort mal conservés). — Testament d'un nommé Pierre Le Mesle, 1663. — Ordonnance de l'Intendant, M. de Creil, sur une requête du curé ; réduction à 25 livres de la taxe de 50 livres qui avait été imposée sur le curé pour une volière à pigeons, 1674. — Sentence du bailli de Caux, pour qu'il fût payé au curé, par les religieux de Fécamp, gros décimateurs, 300 livres de pension congrue, aux termes de la Déclaration du Roi, 1697. — Statuts de la Charité de la paroisse (original et copie, les deux incomplets et en mauvais état de conservation). — Placard des indulgences de l'Hôtel-Dieu de Rouen, 1677 (imprimé). — Comptes approuvés par les archidiacres : Rose, 30 juin 1749, 18 avril 1760 ; — Bordier, 25 juin 1776 ; — par les doyens de Fauville : Ducoudray, curé de Bréauté, 25 octobre 1736, 2 septembre 1745, 31 août 1746 ; — Rouland, curé d'Autretot, 18 juin 1761, 5 juillet 1763, 11 juillet 1764.

G. 8644. (Registre.) — 49 feuillets, papier.

1711-1727. — TRINITÉ DU MONT (LA). — Comptes de la Fabrique. — 1711, mention d'une donation de M. Gilles Decaens, ancien curé de la paroisse. — 5 mars 1718, Jean Le Lièvre, envoyé par le doyen, est mis par les Trésoriers, à la place de Guillaume Masse, clerc de la paroisse, qui refusait de tenir les écoles. Le Lièvre jouira de 36 livres de rente de la fondation du curé Decaens, de la maison de l'école et des pommes et poires du cimetière. — 21 et 28 mai 1719, adjudication des bancs de l'église. — Comptes approuvés par l'archidiacre du Grand-Caux, Robin des Bouillons, 17 septembre 1720, 28 octobre 1722, 18 octobre 1723, 25 octobre 1725 ; — par les doyens du doyenné de Fauville : F. Hoüel, 6 novembre 1714, 16 juillet 1715 ; — Ducoudray, curé de Sainte-Marguerite (il demande qu'il y ait un clerc pour tenir les écoles), 4 novembre 1717. — Dans le même registre, comptes de la Charité de la paroisse. — Jean Huard, curé de la Trinité-du-Mont, 1711–1727.

G. 8645. (Registre.) — 38 feuillets, papier.

1776-1782. — TRINITÉ DU MONT (LA). — Comptes et délibérations de la Fabrique. — 1780, payé au Trésorier de Lintot, pour veiller à la prière journalière tous les soirs, 4 livres. — 15 juillet 1781, délibération pour travaux à l'église ; « le clocher a un besoin urgent de réédification pour la couverture et le beffroy qui soutient les cloches ; il est expédient qu'on fasse des bancs neufs dans la nef, ce qui augmenteroit le revenu de l'église et donneroit lieu, dans la suite, de pouvoir réédifier un berceau ou lambris à la place du plancher qui fait un mauvais effet dans la nef ; marché sera fait, par les soins de Jacques Barbe, syndic, avec un menuisier, pour faire des bancs neufs, de 4 places chaque, avec un tiroir du côté des murailles. » — Comptes approuvés par M. Bordier, archidiacre, 25 juillet 1781 ; — par Rocquelay, curé de Beuzevillette, doyen de Fauville, 26 mai 1777, 25 juin 1778. — Quelques pièces justificatives de comptes, parmi lesquelles une ordonnance de M. de Crosne, homologuant les délibérations des propriétaires de biens fonds pour une impo-

sition nécessitée par les travaux à faire à la nef et au clocher, 28 février 1782. — Piedfort, curé de la paroisse.

G. 8646. (Registre.) — 107 feuillets, papier.

1609-1711. — TRINITÉ DU MONT (LA). — Comptes de la Charité de cette paroisse. — Ecrit dans un autre sens, la liste par ordre alphabétique des associés, avec indication de leurs paiements. En tête de cette liste : « Ce jourd'huy, dimanche, XIII[e] jour de décembre 1609, la Charité de ceste paroisse a esté relevée suivant la permission de Monseigneur le révérendissime et illustrissime cardinal de Joyeuse, archevesque de Rouen, pour estre desservie sous le nom et tiltre de la Sainte Trinité du Paradis, Père, Fils et Saint-Esprit, de la glorieuse Vierge Marie, Saint Nicolas, Saint Adrien, Saint Sébastien et de Madame Sainte Barbe. » — Jean Desmeilliers, alors curé.

G. 8647. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1622-1779. — TROUVILLE. — Donation faite à la Fabrique par Antoine Grenet, curé de la paroisse, 1733. — Aveux à Pierre-Charles Le Ber, seigneur de Trouville, conseiller au Parlement, 1750; — à Marie-Françoise-Louise Dumont, veuve de Charles-Michel Baillard, sieur du Vieux-Manoir, 1771; — à Etienne-Michel Le Duc, sieur de la Salle, 1773; — à Pierre-Jean-Baptiste Aubry, sieur de Folleville, Navarre, 1777; — à Jean-Baptiste-Joseph Belhomme, sieur de Grasquesne, 1779. — Autres aveux à Mgr François-Henri duc d'Harcourt, Maréchal de France, 1777. — Quittances de droits d'amortissement. — Autorisation donnée par le vicomte de la Ville de Grâce à Elisabeth Brehan, de vendre, dans l'intérêt de ses enfants, une partie de rente qui lui venait de son mari, François Le Gras, tué à la batterie de canon de Sainte-Adresse, lors du bombardement. Elle avait à sa charge deux petits enfants, l'un âgé de 3 ans, l'autre de 20 mois, malades de la pierre, 1695. — Divers titres de propriété. — TURRETOT. — Procès-verbal dressé, à la requête du curé Charlemagne Pingard, de l'état du presbytère et de l'église après le décès de son prédécesseur dans la cure de Turretot.

G. 8648. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1634-1789. — VAL-DE-LA-HAYE (SAINT-JEAN DU). — Titres de propriété de la Fabrique et de la Charité, fieffes et constitutions de rentes. — Fondations de frère Charles de Clinchamp, chevalier de l'Ordre de saint Jean de Jérusalem, commandeur de Sainte-Vaubourg; promet de donner à la Charité « une bannière de damas blanc en laquelle est empreint une Vierge et 2 ymages, l'ung de sainct Jean-Evangéliste, et l'autre de sainct Jean-Baptiste, » 1634; — de Guillaume Durand, en son vivant, maître de smack, ayant pour exécuteur testamentaire Richard Lentaigne, marchand papetier à Rouen, 1728; — de Pierre Quibel, du Petit-Couronne, 1651. — Bail emphytéotique par la Fabrique d'une pièce de pré en nature de prairie, appelée vulgairement la Vergée du Temple, située à Hautot-sur-Seine, 1778. — VALMARTIN. — Vente par David Grenet, maître cordonnier à Rouen, à la Fabrique de Saint-Georges du Valmartin, représentée par le curé Jean Guillot, d'une masure à Saint-Ouen-du-Breuil, 1701.

G. 8649. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1555-1790. — VALLIQUERVILLE. — Fondations par Anne Le Blond, femme séparée de corps et de biens d'avec Jean Duhaut, son mari, 1724; — pour Pierre Le Masitz, par Marguerite de Heugleville, sa veuve, et par son fils Pierre Le Masitz, écuyer, sieur du Chouquet, l'un des gardes du corps de la Reine-Mère, 1648, 1664; — par Jacqueline de Rupierre, veuve de Jacques de Valliquerville; par son testament elle demande à être inhumée au pied de la croix; « veut que ses obsèques soient modestes, qu'il y ait 12 prêtres, outre ceux de la paroisse, auxquels on donnera, après la messe, 30 sous à chacun et du pain et à boire dans la sacristie, » 1700; — pour Louis de Valliquerville, curé de la paroisse, 1555; — par Pierre Varin, 1696. — Aveux de la Fabrique à Eustache-François-Grégoire de Rumare; — à Thomas-Aimable de la Rivière Lesdo, Premier Président en la Cour des Comptes, Aides et Finances de Normandie, 1752; — à Louis de Becdelièvre, marquis de Cany, 1752. — Divers titres de propriété de la Fabrique, de la Charité et de la Confrérie du Rosaire. — Baux, 1768.

G. 8650. (Registre.) — In-folio, 122 feuillets, papier.

1777-An II de la République. — VALLIQUERVILLE. — Comptes de la Charité de Notre-Dame du lieu. — Recettes pour les inhumations. — Dépenses pour messes, etc. — Mention de l'autel de la Charité.

— 1780, Travaux aux bâtiments de la Charité. — « A Pierre Mauger, pour 2 jours qu'il a fait à aider à arracher, apporter et planter des arbres, 2 livres 8 sous; — pour 3 jours à transporter un bout de fossé, 3 livres 12 sous. »

G. 8651. (Registre.) — In-folio, 147 feuillets, papier, recouvert en parchemin; couverture à moitié perdue.

1614-1672. — VARVANNES. — Comptes de la Fabrique. — Aux recettes, œufs, nourolles, bottes de lin, et gerbes de Notre-Dame aumônés, le tout vendu au profit de la Fabrique, pommes du cimetière, droits d'inhumation. — 1615, mention de l'école, appartenant à la Fabrique, et qui donna lieu, comme on le voit par les comptes postérieurs, à de fréquentes réparations. Inventaire du mobilier de l'église : « 3 calices d'estain, 1 censière (encensoir), 1 paix, 1 cierge bénit, du poids de 28 livres ». — « Le 2e jour du mois de juillet, cœully pour de la bougie, quand nous allâmes à Saint-Mellon, 10 sous. » — 1616, 4 journées employées à *motter* les arbres, 20 sous. — 2 journées de manœuvre, 12 sous. — 1623, à Louis Cyreul, *essentier*, pour avoir recouvert la tour de l'église, 50 livres, 14 livres, etc. — Pour 1 croix de bois, 10 livres. — 1624, à Cardet, pour avoir refait la tête de l'enfant de la Vierge, 8 sous. — Mention du plat de sainte Anne. — 1635, pour une douzaine d'entes à *bouter* au cimetière, 3 livres, 1 sou ; — pour 2 douzaines d'ormes, 3 livres, 12 sous. — 1626, « à celui qui a porté du bouis pour Pasques, 23 sous. — Pour le vin du jour de Pasques, 10 sous 6 deniers. » — 1627, « pour avoir fait esplucher la plante du fossé du cimetière, à la femme de Thomas Haine, 4 sous. — Pour avoir cherfouy les pommiers, 5 sous. » — 3 journées en réparations à l'église, et à *refaire* les tombes, 31 sous 6 deniers. — 1629, 14 entes payées 6 sous pièce. — « Pour la journée d'un homme pour avoir esté aider à les quérir, 5 sous. — Autre journée d'homme à les planter, 5 sous ; — Pour avoir cherfouy et engressé les entes, 6 sous. — Pour 3 demions de vin pour Pasques, 4 sous 6 deniers. — Au prédicateur du caresme, pour avoir célébré 8 messes de l'église, tant hautes que basses, 3 livres. — Pour 1 Soleil à porter le Saint-Sacrement, 4 livres 13 sous. » — 1638, « pour avoir fait filer le lin donné à l'église. — 2 journées d'homme à quérir et planter les entes, 12 sous. » — 2 journées de couvreur, 14 sous. — 1637, 2 journées à réparer le fossé de l'école. — Pour une *assensoire*, 4 livres 5 sous. — Pour 1 antiphonier, 11 livres. — 1645, à Nicolas Buret, fondeur, pour refonte de cloches, 71 livres. — 1646, « payé, quand les cloches furent pendues, pour 2 pots de vin et 1 quarteron de harenc pour le dîner des fondeurs, 17 sous. » — 1648, « *Nota*, il est à remarquer que discrepte personne, Me Pierre de France, curé de cette paroisse, a faict à ses despens marler une pièce de terre appartenant à l'église, contenant 2 acres, où il y est entré plus de 8,000 de marle, pour quoy il a cousté 51 livres suivant l'acquit des marleurs, ce que le dit curé a donné à la dite église ; » signé : P. de France. — 1649, façon de bancs pour l'école. — 1652, pour 2 journées d'ouvrier, 24 sous. — 1664, pour 2 journées de maçon, 24 sous. — 1663, « pour le bois et charpentage du porche, 10 livres. » — 1666, 2 journées de serviteur de maçon, 20 sous. — Comptes vérifiés par les archidiacres du Petit-Caux : Blondel, 13 septembre 1619, 21 juillet 1626 (enjoint au curé de faire registre des mariages, mortuaires, baptistaires, lectures de contrats, ensemble des testaments ; établir une armoire près des fonts) ; — 20 octobre 1641, 10 octobre 1644 (Trésorier condamné à 20 sous d'amende pour n'avoir comparu à la visite) ; — 21 janvier 1646 (ordre de clore le cimetière, d'acheter 2 lampes qui brûleront, l'une devant le Saint-Sacrement, l'autre devant le Crucifix, suivant l'usage du diocèse) ; — 17 juin 1647, 15 juillet 1648 (les maîtres de la Charité sont condamnés chacun à un écu d'amende pour n'avoir comparu à la visite ; y comparaîtront à l'avenir sous peine d'excommunication. Amende contre le collecteur de la taille, qui avait eu le front de prendre, comme par exécution, le manteau de Roussel, empêché à tirer les cloches durant la procession) ; — 20 septembre 1650 (faire clore le cimetière) ; — Michel Hue, 3 juin 1658 (il se célèbre, chaque année, 6 messes des Trépassés avec 3 psaumes et 3 leçons, de la fondation d'Antoine Gogibus. Il sera donné, à l'avenir, 10 sous par messe et 2 sous d'assistance à chaque prêtre qui aidera à les chanter) ; — 27 juin 1655, 4 juillet 1658 (ordre de procéder à l'élection d'un Trésorier) ; — Proffit, 16 octobre 1665 ; — Mallet, 10 juillet 1666, 7 juillet 1670 (ordre de rechercher les titres de la Fabrique) ; — par les commis de l'archidiacre ou doyens de Canville : Adrien Giffard, curé de Beaunay, 5 octobre 1624 (ordre d'acheter un missel réformé, à peine de 30 sous d'amende ; pour droit de visite de l'archidiacre, 7 sous 6 deniers) ; — Louis Callon, docteur en théologie, 26 juillet 1625 (il sera établi un confessionnal et des crismatoires près des fonts) ; — Le Maire, curé de Crespeville, 17 octobre 1628 (on fera des armoires pour les saintes huiles près des

fonts); — 9 octobre 1634 (les titres seront inventoriés; il sera fait un confessionnal propre); — Robert Amelin, curé d'Amfreville, doyen de Canville, 17 juillet 1657 (amende contre ceux qui traitaient de leurs affaires dans l'église); — 20 juillet 1663. — Curés de Varvannes : Jean Follastre, qui fut en même temps Trésorier de la paroisse, 1614; — René Dehors, 1617; — Pierre Perpied ou Prépied, 1617, 1639, en même temps Trésorier, 1629, 1639; — P. de France, 1644, 1647; — Le Sergeant, 1669. — Seigneur de la paroisse, Jean de Varvannes, 1615, etc.

G. 8652. (Registre.) — In-folio, 99 feuillets, papier, relié en parchemin.

1717-1781. — VARVANNES. — Comptes de la Fabrique — 1729, vicariat couvert en glui. — Reçu de M. De la Barre, pour la sépulture de feu François De la Barre, écuyer, 20 livres. — 18 juillet 1754, interdit de l'église de Saint-Sulpice de Varvannes par l'archevêque, à raison de l'état du clocher, qui menaçait ruine; l'église de Bourdainville, provisoirement assignée aux paroissiens de Varvannes pour leurs devoirs religieux. — 1er juillet 1778, autorisation donnée au Trésorier de faire marché avec Jean Motel, menuisier, pour la contretable, autel et marchepieds des 2 autels de la nef. — 4 juin 1780, on délivrera à Isaac-Antoine Dumont, sieur du Bostaquet, seigneur de Varvannes, expédition du titre de fondation qui, en lui donnant droit de banc dans la nef, l'obligeait au paiement d'une rente annuelle de 6 livres. — 29 juin 1783, assemblée générale des propriétaires pour la réparation du presbytère. — Comptes vérifiés par M. Fossard, archidiacre du Petit-Caux, 13 juillet 1752 (il sera incessamment pourvu à la réédification du clocher, faute de quoi l'église sera interdite au 1er juillet de l'année suivante, si d'icy à ce temps on ne commence à faire la dite réédification. On enlèvera les terres du cimetière qui sont le long de l'église du côté de l'orient; on fera disparaître les 2 images qui accompagnent le Crucifix, que Mgr d'Aubigné avait depuis longtemps interdites); — 6 juillet 1760, 6 juillet 1763 (à l'avenir les Trésoriers seront nommés, à la pluralité des voix, par acte libellé en bonne forme, signé de tous les délibérants); — 1773, (on établira 1 coffre à 3 clefs, dont l'une sera remise au curé, une autre au Trésorier en exercice et la 3e au Trésorier sortant); — par les doyens de Basqueville : Maromme, curé de Saint-Mards, 13 juillet 1751; — Lhurier, curé de Gonneville, 5 juillet 1755, 14 juillet 1757, 15 juin 1758, 16 juillet 1764, 3 juillet 1767, 8 octobre 1768 (on enlèvera les terres qui sont du côté de l'orient de l'église); — 22 juillet 1774, 14 juillet 1777, 19 juillet 1779. — Curés de la paroisse : Dupasquier, 1747, 1748; — Pierre Haquelon, 1754, 1782; — Guillaume Mauger, 1784.

G. 8653. (Registre.) — 50 feuillets, papier.

1784-An II. — VARVANNES. — Comptes et délibérations de la Fabrique. — 11 mars 1787, assemblée générale des propriétaires et Trésoriers; le cimetière sera clos d'un mur de 4 pieds de haut, avec 2 piliers et 1 barrière pour y accéder du côté du Montmirel; — la grosse cloche sera refondue. — 24 juin 1787, « comme le droit de nommer les cloches paroît appartenir naturellement aux seigneurs, quand ils l'exigent, puisqu'il sert à perpétuer leurs qualitez, celle qu'il s'agit de refondre ayant été nommée par le sieur de Varvannes, luy et avec Mme l'abbesse de Saint-Amand, il convient de statuer à cet égard et de députer quelqu'un à Madame l'abbesse pour sçavoir sy elle voudra bien accepter la nomination, le seigneur de Varvannes se réservant, de son côté, à s'expliquer après qu'elle sera déterminée. » — Mauger, curé de la paroisse.

G. 8654. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 47 pièces, papier; 2 imprimés.

1673-1688. — VARVANNES. — Deux inventaires des titres de la Fabrique, l'un, sans date, mais du XVIIIe siècle; l'autre, de 1788, fait par Alain-Charles Lavandier, notaire royal à Auffay. — Quittances de droits d'amortissement, avec des états du bien et revenu de l'église. — Aveu aux nobles enfants mineurs de feu messire Alexandre-François de Varvannes, seigneurs patrons honoraires de Varvannes, Bellemare et Montmirel, 1745. — Requêtes, ordonnances de l'Intendant, devis et rôles de répartition, concernant les travaux de l'église et du presbytère; procédures relatives aux mêmes objets, 1783, 1784. — Consultation des avocats F.-L. Bigot et Le Comte, 1783, 1784. — « Devis des réparations et réédifications à faire au bâtiment presbytéral, four et écurie de Varvannes, sous la direction du sieur Gilbert, architecte, » 1783 (imprimé).

G. 8655. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin; 47 pièces, papier.

1538 (copie)-**1786.** — VARVANNES. — Fondations de Jean Baudry, écuyer, sieur du Busc et de la

Cour-Quesnel, seigneur châtelain et patron honoraire des paroisses de Varvannes et d'Isneauville, ci-devant bailli de Longueville et capitaine du château du dit lieu, 1659 ; — de Catherine Bonté, veuve de Jean Baudry, 1608 ; — de Noël Buron, vicaire de la paroisse, 1682 ; — d'Isabeau Deschamps, femme d'Etienne Le Febvre, 1653 ; — de Jacques Du Bosc, 1768 ; — de Marguerite Dupré, 1698 ; — d'Antoine Gogibus, 1538 (copie) ; — de Jean Susanne, sieur de Bréauté, 1698. — Réduction des fondations par l'abbé Terrisse, vicaire général, sur la requête des paroissiens et à la suite de vérification faite par Jean Maromme, curé de Saint-Mards, doyen du doyenné de Basqueville, 1745. — Titres de propriété relatifs à ces fondations, etc. — Procès contre Adrien Brizard, Trésorier de la paroisse, au sujet de son compte, 1744, 1745. — Sentence de Laurent Du Plis, lieutenant particulier au bailliage de Caux, vicomté d'Arques, à l'instance de noble homme Jean Baudry, sieur du Busc et de la Cour-Quesnel, qui condamne Nicolas Dehors, curé de Varvannes, « à tenir ardentes 2 lampes pendant l'office divin, à raison de l'aumône faite, par les prédécesseurs du dit Baudry, de 7 acres de terre au lieu du manoir presbytérial, » 1619.

G. 8656. (Liasse.) — 53 pièces, parchemin; 45 pièces, papier.

1535-1789. — VATTEVILLE (SAINT-MARTIN DE). — Titres de propriété de la Fabrique et de la Charité de cette paroisse. — Aveux à Michel-Ferdinand d'Albert d'Ailly, duc de Chaulnes, marquis de la Mailleraye, lieutenant général pour le Roi en ses provinces de Picardie, Artois et Pays reconquis, gouverneur des villes et citadelles d'Amiens et Corbie, et Anne-Joseph Bonnier, son épouse, duchesse de Chaulnes, marquise de la Mailleraye, pour les fiefs de Mauconduit et de Mouy, membres de la Mailleraye, 1756, 1757. — Baux, 1788. — Fondations de Tassin Lecerf, 1608, et de Jacques Colleaux, prêtre à Caudebec, 1664, en faveur de la Fabrique. Ce dernier rappelle qu'une vitre avait été donnée à l'église de Vatteville par ses prédécesseurs. — Fieffe par honorable homme Guillaume Chefd'hôtel, maître de navire à Vatteville, 1582. — Mention de Pierre de Haqueville, fils de Pierre de Haqueville, maître de navire, 1638 ; — de l'incendie du presbytère de la paroisse, causé, dans la nuit du 15 au 16 mars 1676, par la malice et méchanceté des cavaliers de la compagnie du régiment de Gournay, pour lors en garnison dans le pays. — Fondations de Barbe Le Conte, veuve de Benoît Chambellan, 1617, et de Guillaume Caron, 1684, en faveur de la Charité. — VAUPALIÈRE (LA). — Fondation pour feu M. du Mont-Landrin, par noble dame Françoise Puchot, veuve de messire Charles Maignart, seigneur de Bernières, la Rivière-Bourdet, Président en la Cour du Parlement, fille du dit sieur de Mont-Landrin, 1660. — Requête du curé de la Vaupalière au lieutenant général du bailliage de Rouen, pour être autorisé à marquer, aux bouchers et autres marchands, des places éloignées de la porte du cimetière, 1687. — Baux, 1655-1789.

G. 8657. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin; 77 pièces, papier.

1578-1789. — VEAUVILLE-LES-BAONS. — Titres de propriété de la Fabrique et de la Charité du Saint-Sacrement de l'Autel, de saint Gilles et de sainte Austreberte. — Fondations de Jean Bunoult, manouvrier, 1673 ; — de Tobie Daullong et de Marguerite Coignard, sa femme, 1675 ; — de Pierre Dumesnil, 1680 ; — de Nicolas Fercoq, curé de Saint-Riquier, 1699 ; — de Barbe Langlois, veuve de Thomas Huet, 1672. — Aveux à Marie de Piédeleu, 1605 ; — à Charles-Aimable-Etienne-François Hébert, sieur de Beauvoir, ancien conseiller au Parlement, 1761 ; — à Charlotte-Jourdaine Desmares, sa veuve, 1765 ; — à Charles marquis de Houdetot, châtelain de Veauville, Houdetot, Alvimbusc, 1769 ; — à Pierre Le Guerchoys, Premier Avocat Général au Parlement, seigneur de la Garenne, Autretot, la Heuze, la Mare et la Massue, 1665 ; — à Pierre Le Guerchoys, brigadier des armées du Roi, seigneur des mêmes seigneuries, 1707 ; — à Antoine Guy marquis de Pertuis, baron haut justicier des Baons-le-Comte, seigneur patron du lieu et propriétaire des fiefs du Mesnil-Taste, Carquelif, la Marette d'Ectot, Agniambusc, la vavassorie noble de Vitanval, le Hardeley, etc., chevalier de saint Louis, lieutenant-colonel et major du régiment de Lusignan, 1760 ; — à Adrien-Amable de Rouen, sieur d'Autretot, Président en la Cour des Comptes, 1760 ; — à Adrien-Amable-Marie de Rouen de Bermonville, seigneur patron de Bermonville, Valliquerville, Alvimare, Cléville, Autretot, la Mare, Président en la même Cour, 1786 ; — à Mgr de Saint-Luc, seigneur de la vavassorie noble de Vitanval, 1631. — Vente faite à la Charité par Adrien Busquet, fils de Pierre Busquet, soldat au régiment des gardes du Roi, le dit Adrien logé à l'hôtellerie de l'*Image Saint-Martin*, 1687. — Quittances de droits d'amortissement.

G. 8658. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 57 pièces, papier.

1500-1784. — VEAUVILLE-LESQUELLES (NOTRE-DAME DE). — Titres de propriété de la Fabrique. — Fondations de Roger Le Sage, 1500; — d'Adrien Le Teurtre, 1694; — de Pierre Sagot, huissier royal, 1653; — de Françoise Vernier, veuve de Michel Chavatte, 1700. — Aveux aux Chartreux de Bourbon-lès-Gaillon, seigneurs de Carville-sur-Héricourt, 1683; — à Nicolas-Balthazar Le Marinier, marquis de Cany, 1721; — à Joseph-Hippolyte de Clercy, sieur d'Angiens, Silleron, comme ayant épousé Anne Le Marinier, seule fille et unique héritière de Messire Nicolas-Balthazar Le Marinier, et, en cette qualité, dame et patronne de Veauville-Lesquelles, de la Prévôté du dit lieu et du fief de Limanville, 1764; — à Françoise Scott de Fumechon, dame d'Ouville-l'Abbaye, sœur et héritière en partie de Pierre Scott de Fumechon, Président à mortier au Parlement, 30 octobre 1780. — Baux, 1737-1784.

G. 8659. (Registre.) — In-folio, 134 feuillets, papier, dérelié.

1606-1678. — VÉNESVILLE. — Comptes de la Fabrique. — 1606, dépense pour avoir *refossié* les tombes; — pour la fonte des cloches; « pour argent presté lorsqu'on fondit les vieilles cloches, 15 livres; au fondeur, pour les nouvelles cloches, 12 livres 10 sous; — pour aller quérir du mestail à Dieppe, 23 livres. » — 1609, gages au clerc matriculier de la paroisse. — 2 journées de menuisier, 18 sous. — « Dépense pour avoir escherté du caillou au cimetière. » — 1610 « argent reçu, le jour de Pâques, pour la refaçon du cierge bénit, 73 sous. — Queste faite avant l'église durant l'année, 8 sous. » — Vente des pommes du cimetière. — Mention de travaux à l'école. — 1611, journée à tirer du sablon, 6 sous. — « Reçu de Michel Boulion pour avoir permis mettre et inhumer le corps de son défunt père dedens l'esglise, 20 sous. » — 1612, *mueson* des terres de la Fabrique. — 1616, « à Jehan Petit, libraire imprimeur à Rouen, pour avoir refaict les livres de l'église, suivant le marché fait avec les paroissiens à l'issue de la grande messe, 14 livres. » — 1619, « à Jehan Guerente, orfebvre, demeurant à Rouen, la somme de huit-vingts une livre 17 sous, pour une croys d'argent pesant 6 marcs 2 onces 1 grain, y compris 24 livres pour la façon. — Au paintre qui a racommodé les images, tant de sculture que de painture, 10 livres 1 sou. » — 1622, « aux sonneurs qui ont sonné, le jour de Toussaints, pour les Trépassés, 10 sous. » — 1626, à Hercule Lemire, orfèvre à Rouen, pour un Soleil et ciboire d'argent doré, 71 livres, 17 sous. — 1640, « pour un manuel de la nouvelle impression, 60 sous. — Payé pour faire imprimer les indulgences de l'église de céans, 6 livres 10 sous. — Pour 3 encastillemens d'autel, de bois de chêne, placés aux 3 autels de l'église de céans, à Jean Le Chien, menuisier à Fécamp, 12 livres. » — Payé pour le droit d'amortissement, 453 livres 4 sous. — La Fabrique est autorisée à vendre pour payer cette taxe et éviter la vente des biens du comptable. — « Pour l'achapt d'un chasuble de taffetas rouge, suivant l'acquit de Charles Dupuis, chasublier, 22 livres. — Pour partie d'un parement d'autel, de trippe de velours noir, au dit Dupuis, 15 livres. — 1643, journée de charpentier, 12 sous. — 1646, dépense pour fonte de cloches; Nicolas Buret, fondeur. — 1649, « pour avoir faict réédifier de fonds en comble le cœur de la dite église avec une partie de la nef, du consentement de M. de Raffetot, seigneur patron et de tous les habitants, 600 livres. » — 1657, chœur de l'église blanchi. — Eglise lambrissée en bois de sap. — Approbation des comptes par Gosse, doyen de Saint-Romain, 11 mai 1610 (ordonne au curé de parapher et timbrer chaque feuille du registre des comptes, auquel sera mis l'inventaire des contrats); — 21 avril 1617. — Curés de la paroisse : Pierre Cauvet, 1610, 1618; — Jean Chedeville, en même temps doyen de Valmont, 1627, 1660, et Trésorier de la Fabrique, 1639-1640, 1650-1651.

G. 8660. (Cahier.) In-folio, 32 feuillets, papier.

1783-1788. — VENESVILLE. — Comptes et délibérations de la Fabrique. — 28 septembre 1783, le Trésorier est autorisé à faire porter du côté de l'Epître, la chaire qui était du côté de l'Evangile, à mettre un Christ neuf à la nef. — 1788, à un ouvrier, pour 9 jours et demi, 11 livres 8 sous. — Curé de la paroisse, Neveu.

G. 8661. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1598-1790. — VENTES-MARES-MÉSANGÈRES (LES). — Contrat de fondation de Jean D'Espinay, 1687. — VERTBOSC (LE). — Echange fait, du consentement de M. de Beauvoir, seigneur patron honoraire de la paroisse, entre la Fabrique et M. du Castillon, 1730. — VIEUXRUE (LA). — Fondations de Nicolas Le Blanc, 1598; — de Jacques Varnier, laboureur, de la paroisse de Saint-Martin de La Vieux-Rue, 1621; — de Pierre Descares, 1691; — de Pierre De Booz, faisant

en cette paroisse l'office de clerc, depuis 1708; son testament : demande pardon à M. le curé et aux paroissiens du mauvais exemple et du scandale qu'il a pu leur donner, soit dans l'église pendant l'office divin, soit dans la paroisse ou ailleurs, par ses vivacités ou autres défauts; demande la même grâce à ses écoliers, les priant de lui obtenir, par leurs prières, le pardon des fautes qu'il a commises en les enseignant; veut être enterré à côté du curé Papin; nomme pour ses exécuteurs testamentaires M. Joseph Beux, curé de la Vieuxrue, M. Poil, prieur de Grainville, et M. Mallet, curé de la Pommeraye, qu'il reconnait être personnes de probité, de piété et de justice, et qui ont la bonté de l'honorer de leur amitié, » 1753, avec additions jusqu'en 1758. — Titres de propriété. — Baux.

G. 8662. — (Registre.) — 80 feuillets, papier, écrits.

1745-1793. — VIEUXRUE (LA). — Comptes de la Fabrique. — Aux recettes, gerbes aumônées, quêtes au plat de saint Martin. — 1745, pour 29 toises trois quarts et un pied de lambris au plafond de la nef, en sapin de Hollande, à 8 livres la toise, 238 livres. — Portail couvert en ardoise; pour 400 pavés, de 72 pouces en carré, que M. le curé est allé chercher au Fossé, 40 livres. — A Du Verdun, pour 550 pavés des Hogues, pour paver le portail, à raison de 6 livres le cent, 33 livres. — 1747, à Jacques Auzout, pour 24 journées à paver la nef et le portail, à 20 sous par jour, 24 livres; — au manœuvre, à raison de 12 sous par jour, 8 livres 8 deniers. — Pour un demy muid de boisson aux ouvriers, 3 livres 10 sous. — 1753, journée de maçon, 18 sous; — de manœuvre, 12 sous. — A Jean Bizet, serrurier à Blainville, pour une croix de fer pesant 136 livres, à 6 sous la livre, 40 livres 16 sous. — Pour une bannière de damas avec un grand saint Martin, 72 livres. — 1764, 13 jours de manœuvre, 9 livres 2 sous. — 1768, au R. P. Bruno, pour 8 messes et 4 obits, 7 livres 15 sous. — A Pierre Taupin, pour une journée d'homme à faire un rouet à la cloche, 1 livre. — 1777, mention de la quête des œufs. — Pour un confessionnal, 84 livres 17 sous. — 1761, école couverte en gerbées. — 2 journées de charpentier, 31 sous. — 1783, quêtes des œufs à Pâques; des gerbes de blé à la Nativité de la Sainte-Vierge. — 1784, à Nicolas Brument, pour 23 jours et demi à gratter, plâtrer, blanchir le dedans des murailles de la nef, réparer la couverture du porche en ardoise, 29 livres 7 sous. — 1785, raccommodage du poêle de l'école. — Au commencement, inventaire des titres, pièces et écritures de la Fabrique, 1746. — Comptes vérifiés par M. D'Andigné, grand archidiacre, 10 septembre 1759; — par R. Agnès, curé de Boissay, 2 octobre 1769. — Curés de la paroisse, Joseph Beux, jusqu'en 1767; — après lui, Isabel.

G. 8663. (Registre.) — 44 feuillets, papier.

1713-1786. — VIEUXRUE (LA). — Comptes de la confrérie de saint Martin de la Vieuxrue. — 1722, 5 pièces de 50 sous diminuées de 4 sous pièce. — A partir de 1723, mention des images de la confrérie. — 1723, pour les images, 1 livre 10 sous. — 1725, pour 8 chaperons neufs, 21 livres; — pour les images et au coutre, 2 livres. — 1743, pour 1 cent d'images, 1 livre — 1752, pour les images, 2 livres 10 sous. — Pour une bannière de damas blanc, 43 livres. — 1760, pour un chaperon de maître, 5 livres; — pour les images, 2 livres 10 sous. — Annexé au cahier, délibération du 1[er] dimanche de mars 1713; amende contre les frères qui manqueront aux enterrements et aux services des Quatre-Temps, messes des saints patrons : saint Martin, saint Nicolas, saint Julien, saint Sébastien et saint Adrien.

G. 8664. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 18 pièces, papier; 1 sceau; 2 imprimés.

1461-1773. — VILLAINVILLE. — « Plaidoyez de M[rs] Rossignol et de Brilly pour le curé de Villainville au siège du bailliage de Montivilliers en Caux, le jeudy... may 1736. Par M[rs] de Lavesne et de Bréquigny, avocats. » Matière bénéficiale, affaire de permutation de bénéfice; Brilly contre Rossignol; ce dernier, maintenu en possession de la cure par sentence du bailliage de Montivilliers, perd sa cause au Parlement, 6 juin 1737. — VILLEQUIER. — Titres de propriété à peu près perdus, par suite de l'humidité; le plus ancien, de 1461. — Vente par Robert Deschamps, demeurant en la paroisse de Saint-Arnoult, à noble homme maître Jean Secard, sieur de Saint-Arnoult, de la Boullenguerie et du Vauparquet, Maître ordinaire en la Chambre des Comptes, d'une terre sise à Saint-Arnoult, 1619. — Mandement de Louis Le Pesant, Auditeur en la Chambre des Comptes, commissaire député en cette partie, au premier huissier ou sergent royal, pour contraindre les Trésoriers de la paroisse de Villequier au paiement des frais de l'information faite des biens et revenus de la Fabrique de la dite paroisse sujets au droit d'amortissement, 28 septembre 1641. —

VILLERS LE-CHAMBELLAN. — Ordonnance de Mgr de la Rochefoucauld, qui transfère à perpétuité le titre de la chapelle de saint André du château de Villers en une des chapelles collatérales de la nef de l'église paroissiale de Villers-le-Chambellan sous le nom et invocation de sainte Anne, 5 octobre 1773; signature du vicaire général Bridelle; sceau plaqué de l'archevêque. — VILLERS-SUR-AUMALE. — Etat des rentes dues à la Fabrique de cette paroisse. — Comptes de 1667-1668; église couverte en tuile; clocher couvert en ardoise. — VILLY. — Etat des réparations à faire à la chapelle seigneuriale de Cotte-Cotte. — Robert de Saint-Denis, vicaire de cette chapelle, agissant contre Jacques Burgot, chevau-léger de la garde du Roi, seigneur de Cotte-Cotte, et contre Adrien de Boulainvilliers et dame Marie-Philippe Le Porc, son épouse, en précédent veuve de Louis de Manneville, aussi seigneur de Cotte-Cotte, 1714.

G. 8665. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 99 pièces, papier; 1 plan, papier.

1624-1789. — YCQUEBEUF. — Extrait du procès-verbal de visite de l'église d'Ycquebeuf par l'archidiacre Tourouvre, 1712. — Ordonnances de Mgr d'Aubigné sur la requête du curé de la paroisse, 1713, 1716. — Aveux pour biens dépendant de la cure aux barons du Bosc-le-Hard; Alexandre de Boniface; — François-Silvestre de Boniface, major d'un régiment d'infanterie, 1729; — Jean-Baptiste-Alexandre-Dominique de Boniface, 1766. — Baux. — Adjudication du déport de la cure, vacante par la résignation, moyennant pension à Etienne Grille, au nouveau curé, Pierre Grouard; 550 livres à payer à l'archevêque, 1758. — Procès pour les prières nominales entre MM. de Boniface et les seigneurs de Cailly, 1686 et fin du XVIII[e] siècle. — Procès pour dîmes. — Correspondance, quittances, procédures concernant une rente de 10 livres dues par la cure d'Ycquebeuf au prieur de Saint-Michel du Mont-Gargan, 1625-1773; — Lettres de Kennedy, prieur de ce prieuré, dont 2 avec cachets, de 1769, 1773. — Acte par lequel le procureur du Roi renonce à l'action intentée contre Guillaume Le Cordier, syndic de la paroisse, pour refus fait par ce dernier d'offrir, à son tour, le pain bénit; on a égard à son repentir, et l'on se contente d'une amende de 24 livres à payer par lui au profit des pauvres de la paroisse, 1762. — Devis, marchés, quittances pour travaux à l'église. — Marché avec Etienne Girard, fondeur à Beauvais, 1754. — Lettres de Vauquelain père, (ainsi signées), menuisier; — de Vauquelin fils, architecte, au sujet de la contretable du chœur, 1778. — Quittance de Jean-Baptiste Mette, fondeur à Rouen, pour fourniture de chandeliers, 1786. — Plan des travaux à faire au chœur, 1778. — YEBLERON. — Aveux pour la cure d'Yébleron à Robert Baillard, écuyer, sieur du Courant et d'Orival, premier capitaine du régiment de Torcy, et autres personnes de la même famille, par les curés : David Basire, 1714; — Guillaume Bobée, 1783; — par le Trésor de la paroisse, 1786. — YERVILLE. — Vente de 14 livres 5 sous de rente par Messire Joseph de Boniface, gouverneur de la ville et du château d'Arques, à la Fabrique d'Yerville, stipulée par le curé Laurent Cavelier, 1631. — YPREVILLE. — Aveu rendu pour la cure de Saint-Michel d'Ypreville, par le curé, Henri-Joseph Arnois, à Jean-Louis Fiquet de Normanville, seigneur de l'Englan, 1776. — Autre aveu à François De la Haye, seigneur d'Ypreville, par François De Mante, autre curé, 1737.

G. 8666. (Liasse.)— 29 pièces, parchemin; 56 pièces, papier.

1579-1781. — YVETOT. — « Bordereau des titres et papiers concernant la partie des biens du couvent d'Yvetot, réunis au Trésor et Fabrique du dit lieu, renfermés dans cette caisse par liace, toutles cottées et paraphées B. V. P. par première et dernière, ainsy qu'ils ont été mis ès mains de M. Osmont, Trésorier en charge, le 15 octobre 1581, par M. Bordier, vicaire général de Mgr le cardinal de la Rochefoucault. » — Titres de propriété de la maison d'Yvetot, où fut établi le prieuré des Bernardines par Judith-Françoise Soyer, religieuse de Bival, fille d'Adrien Soyer, sieur d'Intraville, et sœur de maître Pierre Soyer, conseiller en la grand'chambre du Parlement de Normandie; — d'une maison à Auffay, où il fut d'abord question d'établir le couvent des Bernardines. — Vente par François Louvel, écuyer, sieur de Janville et de Normare, demeurant à Paluel, à maître Nicolas Durand, avocat en la Cour, acquéreur pour la dite Soyer, d'une ferme d'une contenance de 28 acres, sise à Yvetot, 1661; — le droit de colombier attaché à cette ferme, concédé à ceux qui la possédaient, savoir à Jean Louvel, sieur de Janville, notaire et secrétaire du Roi, au droit de Marie Le Mire, sa femme, par Isabeau Chenu, princesse d'Yvetot, veuve de Martin du Bellay, lieutenant général au gouvernement de Normandie, 10 juin 1579 (sceau plaqué et signature de la dite Chenu); — à un autre sieur de Janville par Martin du Bellay, maréchal de camp, 5 avril 1621

(sceau et signature). — Aveu à Philippe de Valliquerville, sieur de La Londe Recusson, à cause de sa seigneurie de la Londe, par François Louvel, 1620; — à Charles du Bellay, prince d'Yvetot, par le même, 1637 ; — à Claude-Bonaventure de Cravant, autre prince d'Yvetot, par Jean Arnois, curé de Sermonville, au nom de Judith Soyer, 1666. — Constitution de dot au profit de Suzanne Néel, au moment de sa profession religieuse, par son frère Charles-Philippe Néel, sieur de Gouberville, 1735.

G. 8667. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin ; 89 pièces, papier.

1600-1789. — YVETOT. — Titres de propriété du couvent des Bernardines. — Baux, fieffes. — Constitution de dot au profit de Catherine et de Madeleine Dufour, filles de Jacques Dufour, écuyer, seigneur de Sermonville la Rivière, à leur entrée au couvent, par leur oncle Jacques de Baudouin, écuyer, sieur de Boissay, Bierville, 1661. — Déclaration des biens appartenant à la communauté, 1726. — Aveux, pour diverses pièces de terre, à Charles du Bellay, prince souverain d'Yvetot (par Guillaume Le Tellier, curé de Valliquerville), 1647 ; — à Camille-Marie-Eléonor-Alexandre d'Albon, autre prince d'Yvetot, 1750 ; — à Antoine Guy marquis de Pertuis, baron de Baons-le-Comte, lieutenant-colonel et major au régiment de Lusignan-Infanterie, 1758 ; — à Jacques-François-Jean-Baptiste Compoinct du Boulbard, seigneur du Montasselin, 1769. — Lettres d'affaires adressées à M. Rouland, administrateur des biens des Bernardines, 1786-1789. — Mention des dernières prieures des Bernardines : Renée Piffaut de la Houssaye, 1751 ; — Françoise Baudot de Senneville, 1763-1771 ; — Jeanne-Marie-Elisabeth Millo, 1773, 1777.

G. 8668. (Registre.) — 35 feuillets, papier, écrits.

1660-1747. — YVETOT. — « Registre destiné pour les résolutions capitulaires qui se prendront au couvent de Saint-Hiacinte, de l'ordre de Cisteaux, establi au bourg Divetot, depuis le premier de janvier 1660. » — 2 janvier 1662, Judic-Françoise Soyer d'Intraville, supérieure, présente une copie du testament du sieur d'Intraville, son père, dont le curé de Saint-Maclou était exécuteur testamentaire. — 6 juin 1671, abjuration de Judith Le Danois de Sainte-Foy, entre les mains de Henri Cavelier, curé de Sainte-Croix des Pelletiers de Rouen. — 15 septembre 1711, notice sur la construction de l'église commencée en 1708. — 20 juin 1721, « cejourd'huy 20e de juin 1721, j'ay dit et célébré la sainte messe pour la première fois dans la chapelle que Madame d'Intraville, prieure des dames religieuses d'Yvetot, a fait bâtir et construire dans l'église du couvent, par permission de Monsieur l'official de Rouen, en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus » ; signé : L. Delaporte, prêtre, chanoine d'Yvetot. — « Aquests faicts par sœur Judic-Françoise de Soyer, fondatrice du couvent et monastère de Ste-Hiacinthe. » — Notes diverses : « L'an mil six cents quatre-vingt huit, le 20e de aoust, ariva l'incendie général du bourg d'Yvetot, par laquelle cette maison fut entièrement destruitte. Touttes les religieuses furent obligez de se retirer pendant quelque temps dans la maison qui est sur le bourg. » — « Estat du bien et revenu du couvent ». — 26 septembre 1738, don de M. Delaporte, chapelain de la communauté, pour la décoration de l'église. — Réceptions de religieuses et de pensionnaires.

G. 8669. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier.

1655-1785. — YVETOT. — Confrérie du Rosaire. Inventaires des titres de cette confrérie. — Etats de ses biens et revenus. — Titres de propriété et pièces de procédures. — Fondations de Robert Le Corneu, maréchal ; — de Barbe Hinfray, 1709. — Indulgences accordées par le pape Clément XI à la confrérie du Rosaire, 3 juillet 1709. — Quittances de droits d'amortissement.

G. 8670. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 4 pièces, papier ; 1 sceau.

1650-1662. — YVETOT. — « Copie de l'état des papiers, titres, contrats, registres, statuts, et l'érection de la confrérie du Rosaire d'Yvetot, qui sont déposez dans le sac, tel qu'il a été mis ès mains du sieur Abraham Le Court et qu'il remet au sieur Jean Barbulée, » 1762. On indique 10 registres de délibérations et de comptes, commençant à 1647. — Liste des associés. — Compte de Jean Tocque, ci-devant maître en charge : « Payé pour le cheval de M. le chapelain au pèlerinage de Bariva, 1 livres 10 sous. » — Bulle du pape Innocent X, accordant des indulgences à la confrérie du Rosaire, 1650 (original avec le sceau du pape) ; — copie et traduction de la dite bulle.

G. 8671. (Registre.) — 65 feuillets, papier.

1638-1700. — YVEVOT. — Comptes de la confrérie du Rosaire, 1638-1676. — Aux recettes,

ventes de couvrechefs de fil, de chanteaux, de lin, de blé, de gâteaux. — 1636, « à maître Grégoire, peintre, pour le tableau de la chapelle, 30 livres ; — au même, pour avoir appliqué l'or de l'encastillement au dit tableau, 1 livre 8 sous. » — 1652, « à Saint-Amand, peintre, pour avoir travaillé de son métier au tableau de la chapelle, 4 livres » ; — achat de toile et de courtine pour le dit tableau et la chapelle. — « Pour la façon d'un chaperon pour Mre Adrien Thérouf, prêtre, chapelain de la confrérie, 70 sous. » — Les comptes sont rendus aux curés de la paroisse. — Ecrit dans un autre sens, « mémoire des ornements et ustencilles appartenant à la chapelle de la Vierge : — 2 pots de valence à mettre des fleurs ; — 3 petites robes blanches, une pour couvrir l'image de sainte Barbe que sainte Catherine ; — autre robe pour l'image de saint Guillaume ; — voiles de lin pour l'image de la Sainte-Vierge ». — Quelques délibérations, dont la plus récente est de 1700. — Registre endommagé par l'humidité.

G. 8672. (Liasse.) — 7 cahiers, comprenant 154 feuillets, papier.

1676-1762. — YVETOT. — Comptes de la confrérie du Rosaire. — 1721, « pour la tunique du clocheteur, étoffe et facon, 4 livres, 15 sous 6 deniers. — Pour les sermons des 40 Heures, 3 livres. — Pour la nourriture du cheval qui a porté le sieur La Caille, chapelain à Caudebec, pour faire le pélerinage de Notre-Dame de Barival, 6 sous. »

G. 8673. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1681-1762. — YVETOT. — Liste des associés de la confrérie du Rosaire. — 1681, Adrien Feugueray, chapelain ; demoiselle Françoise Soyer d'Intraville, Guillaume Langlois d'Escalles, Jeanne Ricouard, fondatrice d'une messe le mois ; — le P. Joseph Du Mesnil, religieux bénédictin ; – Nicolas Boulard, chanoine ; — Pierre Feugueray, curé d'Ernemont. — Mémoires et quittances des rétributions payées aux ecclésiastiques.

G. 8674. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1626-1766. — YVETOT. — Titres de propriété de la confrérie du Saint Scapulaire, établie en l'église Saint-Pierre d'Yvetot ; — procédures. — Fondations de Marguerite Basset, veuve de Pierre Hébert, 1723 ; — d'Angélique Closet, veuve de Louis Bertault, 1694 ; — de Marguerite Fichet, veuve de Jean Le Page, 1714 ; — de Suzanne Le Brument, veuve de Nicolas Closet, 1695.

G. 8675. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 49 pièces, papier ; dont un registre dérelié, comprenant 24 feuillets, papier.

1781-1790. — YVETOT. — « Registre pour servir au sieur Rouland, chargé de l'administration des biens ayant appartenu au couvent d'Yvetot et porter les comptes des receptes et dépenses à faire aux dits biens, » 1781 (cahier dérelié). — 1781, « pour 300 pieds d'arbre, tant chesne que hestre, plantés sur la cour à Bourgeois, au prix de 33 livres le cent, 99 livres. — Pour le prix d'iceux, vin au domestique, aux ouvriers, 12 livres. » — 1785, second étage ajouté à la maison de MM. les vicaires. -- Desjardins, curé d'Yvetot, 1788-1790 (les feuillets de ce registre sont tous détachés). — Baux. — Aveux. — Pièces de procédures. — Aveu à très haute et très puissante dame Madame Angélique-Charlotte de Castellane, veuve de très haut et très puissant seigneur Claude-François-Camille comte d'Albon, prince d'Yvetot, au nom et comme tutrice de Dlle Victoire-Louise-Marguerite d'Albon, sa fille mineure, 1770. — YVILLE-SUR-SEINE. — Inventaire des titres du bénéfice de cette paroisse. — Etat des biens de la cure ; revenus évalués par le curé Gruel à 925 livres par an ; 350 communiants, dont plus de 200 sont très pauvres et auxquels le curé est obligé de faire des aumônes continuelles, 1762. — Aveu de Jean-Pierre Grenier, curé de la paroisse, à Jean-Louis-Claude Goujon de Gasville d'Yville, seigneur d'Yville-sur-Seine et du fief d'Yville sis à Guenouville, ancien capitaine de cavalerie au régiment Colonel Général, 1773 : « Je dois de rentes seigneuriales à Monseigneur, à Pasques, un hanap d'oublies et 2 pots de vin clairet ; à la Chandeleur, une poignée ou hamée (pour havée) de chandelle de cire, et un disner, tous les ans, aux valets serviteurs du dit seigneur pendant qu'il fait lever et emporter à ses granges la levée d'une pièce de pré, nommée la Couture au Seigneur, » 1773. — Bail des dîmes, 1788. — Inventaire des ornements de la chapelle. — Bail par le chapelain, Louis-Joseph Richer, de 2 acres de terre dépendant de sa chapelle, 1785.

SUPPLÉMENT DE LA SÉRIE G

FONDS DE L'ARCHEVÊCHÉ DE ROUEN

G. 8676. (Volume.) — In-4°, comprenant 170 pages, papier.

1738. — « Nouveau Poullié des Bénéfices du Diocèse de Rouen, Avec une Table alphabétique de toutes les Paroisses, des Maisons religieuses, etc.—A Rouen, chez la Veuve Jacques-Joseph Le Boullenger, Imprimeur ordinaire du Roy et de Mgr l'Archevêque. » Manque le dernier feuillet. (Acquisition de 1891.)

G. 8677. (Volume.) — In-4°, comprenant 172 feuillets, papier, relié en veau.

1738. — Même pouillé, — avec corrections, indication en marge de la valeur des bénéfices, feuillets intercalaires où sont marqués quelques rectifications et les noms de quelques-uns des nouveaux titulaires. — Cet exemplaire paraît avoir été affecté au service du Secrétariat de l'Archevêché. (Acquisition.)

G. 8678. (Cahier.) — 12 feuillets, papier; sans couverture.

1505-1506. — Compte des testats et intestats du diocèse de Rouen, de la Saint Michel 1505 à la Saint Michel 1506. — Approbation des testaments de Jean Duvergier, président en la Cour des Généraux, 100 livres; — de Robert De la Fontaine, conseiller en l'Echiquier de Normandie, 360 livres 10 sous: — de Louis Du Bosc, Vicomte de l'Eau à Rouen, 22 sous; — de Pierre de Crasmesnil, sieur du dit lieu, 100 sous; — de Jeanne Suhart, sa femme, 8 livres; — de Renée de Graville, dame de Basqueville, 6 livres; — de Jean Briant, doyen de Gamaches, 3 sous; — de Jean Gambier, Trésorier de la collégiale de Blainville, 36 sous 6 deniers; — de Henri De la Barre, chanoine de Charlemesnil, 10 sous; — de Robert Pinel, de Saint-Martin-du-Pont-de-Rouen, 30 sous. — Total de la recette, 476 livres 12 sous 6 deniers.

G. 8679. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin.

1195-1218. — Accord entre Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre, et Jeanne, reine de Sicile, sa sœur, au sujet de toutes les dettes auxquelles Richard, roi d'Angleterre, leur frère, était obligé envers la dite Jeanne. Le roi assigne à sa sœur, pour faire son testament, 3,000 marcs d'argent dont elle disposera par les mains de sa mère et des archevêques de Cantorbéry, de Rouen et d'York; à Rouen, l'an Ier du règne, 21 août; fragment du sceau royal sur lacs de soie. — Lettres du roi Philippe-Auguste, portant injonction à tous les baillis de Normandie de poursuivre en justice tous les usuriers de leurs bailliages sur la dénonciation de l'archevêque de Rouen et de ses suffragants, Gisors, janvier 1217 (V. S.); sceau perdu.

G. 8680. (Charte.) — 0m52 de hauteur sur 0m68 de largeur; parchemin.

1510. — Testament de Louis de Bourbon, évêque d'Avranches, résidant à Tours, dans la maison du cha-

noine Jean Bouhale, le dit testament reçu par deux notaires apostoliques de cette ville, 17 octobre 1510. Marques des notaires Guillaume Du Moulin, curé de Clamart, et Louis François, clerc du diocèse de Chartres. (Document publié dans le Bulletin de la Société de l'Histoire de Normandie, 1895.)

G. 8681. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 40 pièces, papier.

1725-1756. — Livres liturgiques du diocèse. — Contrat passé devant les notaires au Châtelet de Paris, 13 juillet 1725, par lequel Mgr Louis de Lavergne de Tressan, archevêque de Rouen, cède, à certaines conditions inscrites dans l'acte, à MM. Nicolas et Philippe Marye, écuyers, frères, le privilège qu'il avait obtenu du Roi, le 30 juin précédent, pour l'impression et la vente des nouveaux bréviaires, diurnaux, missels, antiphonaires, manuels, graduels, processionnaux, épistoliers, psautiers à l'usage du diocèse de Rouen. — Plaintes adressées au Chapitre, à l'occasion de ce privilège, qui les lésait dans leurs intérêts, par Eustache Viret, imprimeur du Roi, de Messeigneurs les archevêques et du Chapitre; — par Jean-Baptiste Besongne, prenant les mêmes titres; — par Richard Lallemant, ancien imprimeur-libraire de Nos Seigneurs les archevêques de Rouen et du Chapitre, ancien prieur juge-consul des marchands de Rouen. — Viret expose « qu'ayant imprimé en partie avec Richard Lallemant, les missels, les bréviaires, livres d'église pour les laïques, etc., il lui arriverait une perte très considérable de ses dits livres, lesquels demeureroient anéantis par l'impression de nouveaux livres d'église... Il prie les chanoines d'engager les sieurs Marye, entrepreneurs, à le dédommager, vu qu'ils se sont ingérés dans l'imprimerie, sans qualité, et qu'ils font dans le diocèse un gain très considérable, en gagnant, sur chaque livre, plus des deux tiers, comme aussi que la plupart des dits livres sont imprimés sur du papier de vallée, ce qui est contre l'usage immémorial du diocèse, qui est que tous les livres soient imprimés rouge et noir sur du grand papier raisin d'Auvergne; néanmoins la plupart d'iceux sont sur du papier commun de Maromme. » — Prix de la vente des livres à l'usage du diocèse de Rouen, suivi de la déclaration faite par des libraires imprimeurs de Paris, que ces prix sont médiocres et raisonnables, 27 novembre 1728. — Deux lettres de M. Marye relatives aux estampes à mettre aux bréviaires de Rouen, 1726. — Acte par lequel MM. Jore, père et fils, se désistent de l'action par eux intentée contre MM. Marye, 1732. — « Estat des livres ou exemplaires aportés dans des chambres au haut de l'archevêché de Rouen, par les sieurs Jore, père et fils, et que j'y ai trouvés lorsqu'en leur présence j'en ai fait la visite par ordre de Mgr l'archevêque le 9 janvier 1732 : Pseautier de Rouen, environ 5,000 exemplaires. — Bréviaire d'Avranches, dont on commence l'impression, environ 12 ou 15 feuilles, à 1,500 par feuilles. — *Le Traité de la noblesse, de l'arrière ban*, par M. de la Roque, 1,200 exemplaires; — les Préfaces du P. Mabillon, in-4°, 1,000 exemplaires. » Signé : Jore, Jore fils, l'abbé Bridelle, vicaire général. — « Etat du prix des livres du diocèse de Rouen, dressé sur les états donnés par MM. Marye, et sur ceux donnés par l'imprimeur, et qui ont été représentés à MM. Marye, lors de leurs contestations avec l'imprimeur. » — Privilège accordé par le Roi à Mgr de Saulx-Tavanes, archevêque de Rouen, pour l'impression des livres liturgiques du diocèse de Rouen, 1744. — Pièces de comptabilité relatives à l'impression et à la vente de ces livres; traité pour une nouvelle édition de l'antiphonier, entre M. Le Boullenger, imprimeur à Rouen, et M. Duval, supérieur du petit séminaire, 1753.

G. 8682. (Liasse.) 3 pièces, parchemin; 10 pièces, papier; 2 imprimés.

1461-1775. — Pièces concernant les rapports des communautés religieuses avec l'archevêché. — AUGUSTINS DE ROUEN. — Présentations au vicaire et official du cardinal d'Estouteville, archevêque de Rouen, par Jean Varin, prieur du couvent des Augustins, de prêtres de sa communauté pour entendre les confessions et faire les prédications; 33 prêtres au couvent, 23 sont présentés, 1461. — SÉMINAIRE SAINT-LOUIS DE ROUEN. — Lettres du Roi autorisant l'aliénation, pour et au nom du séminaire Saint-Louis des pauvres prêtres infirmes du diocèse, du jeu de paume du *Verdelet*, qui avait été acheté pour l'établissement de cette communauté, mais qu'on n'avait pas tardé à reconnaître insuffisant, septembre 1754 (copie). — Nomination par Mgr de Saulx-Tavanes, archevêque de Rouen, de Charles Le Clercq, chanoine de Rouen, comme supérieur du séminaire de Saint-Louis, en remplacement de Jean Solloué, décédé, 24 octobre 1739. — « Compte que rend à Mgr l'archevêque de Rouen Charles Le Clercq, de la régie qu'il a faite, depuis le 4e octobre 1739 jusqu'au 1er juin 1740, tant des deniers et effets mobiliers de la succession de feu M. Solloué, par luy légués au dit séminaire, que des biens et revenus appartenant au dit séminaire, » le dit

compte approuvé par l'archevêque, 3 juin 1740. — CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME. — Décret de Monseigneur l'archevêque de Rouen, portant extinction du monastère de la Congrégation de Notre-Dame de la ville de Rouen, et union de ses biens meubles et immeubles au prieuré royal de Saint-Louis de la dite ville, in-4° (imprimé). — Marché fait entre M. Le Chevalier, supérieur du séminaire Saint-Louis, d'une part, et Louis Cahais, sculpteur, et Le Prince, doreur, pour une bordure en bois sculpté avec chérubin, gloire et Jéhova ; prix, 400 livres, 22 juin 1765. — Quittance de Le Prince, de 112 livres, pour la menuiserie, sculpture, dorure d'une croix, pour porter un christ d'ivoire, 16 septembre 1760. — REFUGE DE ROUEN. — Mandement de l'archevêque de Lavergne de Tressan pour faire recommander par les curés aux charités des fidèles, tant aux prônes de leurs messes paroissiales que dans leurs prédications, le monastère de Notre-Dame du Refuge, établi à Rouen, en faveur des filles pénitentes, 15 novembre 1724 (placard imprimé). — ABBAYE DE SAINT-LOUIS DE ROUEN. — Quittance de Cahais, d'une somme de 200 livres, pour avoir sculpté en pierre les armoiries de Mme de Planterose, au bâtiment neuf du monastère de Saint-Louis, Rouen, 13 mai 1775. — RÉCOLLETS DE GISORS. — Indulgences accordées par le pape Urbain VIII à ceux qui, confessés et communiés, visiteraient leur église aux Quarante-Heures, 12 juin 1643 ; — au bas du bref, visa et permission de publier, de Toussaint Thibaut, de la Congrégation de l'Oratoire, pro-vicaire général de Mgr de Harlay, 27 janvier 1644 (sceau du pêcheur perdu). — URSULINES DU HAVRE. — Vente d'une place de maison, paroisse de Notre-Dame, rue Semanville, aux Ursulines du Havre, par damoiselle Marguerite Mathieu, veuve de défunt noble homme Nicolas Deschamps, lieutenant criminel en la vicomté de Montivilliers, héritière de feus nobles hommes maîtres Jehan et Jehan Mathieu, ses aïeul et père, l'un et l'autre pourvus des charges de lieutenant civil et criminel au Havre et de procureur du Roi en l'amirauté de cette ville, à dame Anne de l'Incarnation, supérieure du monastère de Sainte-Ursule, 3 janvier 1634. — Divers titres de propriété relatifs à cette maison. — Transaction entre damoiselle Suzanne-Catherine Fanelon, veuve du sieur Jacques-Nicolas Le Thuillier, et les dames Ursulines, Marie-Anne Gohon de Saint-Louis, supérieure, etc., 1755.

G. 8683. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier.

1476-1782. — SAINT-ANDRÉ-SUR-CAILLY. — Mandement de Mr Dufay, au Trésorier de l'archevêché, de bailler, sans adjudication et pour 120 livres, le déport de Saint-André-sur-Cailly au nouveau curé de cette paroisse, Georges Flechet, 1536. — LA HEUSE. — Erection de la chapelle de la Heuse en paroisse par le vicaire du cardinal d'Amboise, sur la demande de Louis Du Quesnay, seigneur de la Heuse, 20 septembre 1531. — Acte par lequel Pierre Doulle, écuyer, sieur de la Heuse, à cause de Charlotte Du Quesnay, sa femme, présente à la cure de cette paroisse, vacante depuis 8 ans par l'incapacité de Richard de la Houssaye, *plurier* en bénéfices, Adrien Petit, prêtre du diocèse, 1572. — SAINT-LAURENT DE ROUEN. — Relation faite au Trésorier de l'archevêché par Jacques Vyénot, doyen de la Chrétienté ; Vyénot avait adjugé pour 300 livres le déport de Saint-Laurent de Rouen, 1538. — SAINT-HERBLAND DE ROUEN. — Signification au Chapitre de Rouen, d'un bref de patronage obtenu du bailli de Rouen, par Guillaume de Chaumont que le Roi avait présenté à la cure de Saint-Herbland, pendant que les chanoines de Rouen, de leur côté, y présentaient Robert Du Quesnay, docteur en théologie ; la prébende canoniale à laquelle le droit de présentation était attaché était pour lors *discordable ;* la cure était vacante par le décès de Guillaume de Vernon, 1476. — Signification de David Du Tuit, avocat en la Cour et Monnayeur, au Trésorier en charge de la paroisse Saint-Maclou ; protestation par lui de nullité, à raison des privilèges des Monnayeurs, de la nomination qui avait été faite de sa personne pour remplir la charge de Trésorier de Fabrique, 1683. — GIVERNY. — Procès-verbal fait, par Louis Mordant, de l'état de l'église de cette paroisse et de ses chapelles de la Vierge et de Saint-Nicolas ; armoiries à la clé de voûte de la chapelle de la Vierge ; le dit procès-verbal rédigé à l'occasion des prétentions de la famille Daniel de Boisdennemets, prétentions dont les religieux de Saint-Ouen contestaient la légitimité ; sans date, vers 1770. — SAINT-VINCENT D'AUBERMARE. — Nomination de Jean Le Bail, prêtre du diocèse de Dol, à la cure de cette paroisse, vacante par le décès de Jacques Marenville, 1675 ; — de Jacques le Roux, à la chapelle de Saint-Marc en la même paroisse, 1655. — « Articles auxquels respond le s^r^ Bienvenu, presbtre, bachelier en théologie, curé de St-Vincent d'Aubermare, y demeurant depuis 3 mois ; patron et seigneur de cette

paroisse, l'abbé du Valasse; 230 communiants; un maître d'école fait le catéchisme à l'école; pas de maîtresse d'école, etc.; sans date. » — MÉLAMARE. — Bail d'une petite ferme dépendant de la chapelle de Sainte-Honorine, dont était titulaire Jacques-Joseph Dumesnil, curé de Saint-Laurent de Rouen, 1782. — CHAPELLE DES INNOCENTS. — Extrait des registres de la Chambre royale. — Arrêt de la dite Chambre en faveur de M. Bertin, prêtre, pourvu de cette chapelle sur la nomination de Jacques Le Cornier, seigneur de Sainte-Hélène, baron d'Angerville; — mainlevée accordée au dit Bertin, des saisies faites à la requête des chevaliers de Notre-Dame du Montcarmel, mais sans préjudice du droit des parties au principal, 1675. — CHANOINESSES DE SAINT-ROMAIN. — Quittance de Simonne Le Sage, prébendée d'une des petites prébendes de Saint-Romain, d'une somme de 100 sous tournois, pour une demi-année, 17 janvier 1561. — Liste des chanoinesses sous le cardinal de Bourbon en 1561, 1562, 1563 (pièce informe). — Copie de provisions de chanoinesses, 1618, 1709.

G. 8684. (Liasse.) — 26 placards imprimés.

1742. — Requête adressée à l'archevêque de Rouen, par Jean-Louis de Roquigny de Bulonde, chanoine de Rouen, au nom des dames Bénédictines de Saint-Hilaire de Rouen, pour solliciter l'union de leur monastère à celui de Saint-Louis, dont la nouvelle prieure était madame d'Heiss, leur ancienne prieure; — la dite requête suivie de la procuration des Bénédictines de Saint-Hilaire; — de l'acceptation, par la communauté de Saint-Louis, des conditions proposées; — de l'ordonnance du promoteur du diocèse pour procéder à une information; — de l'acceptation, par Claude-Louis Rose, vicaire général, de la commission qui lui avait été donnée pour procéder à cette information. — Placards imprimés, au bas desquels sont écrits à la main les certificats donnés par les huissiers de la publication faite par eux des dits actes.

G. 8685. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 8 pièces, papier; 2 fragments de sceaux; 2 cachets; 2 imprimés.

1172 (copie)-**1786**. — Charte de Jean, fils de Hugues de Gisors, en faveur de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, 1172, la dite charte suivie d'une transaction entre le Chapitre de Rouen et les religieux de Saint-Martin de Pontoise, au sujet de la rente que ces derniers avaient à prendre sur les moulins à blé de Gisors, 1160, et autres actes (copies collationnées de 1783). — Résignation pure et simple par Pierre Acarie, pénitencier de l'Église de Rouen, du vicariat de Pontoise dans le Vexin-Français, 28 novembre 1628; signatures du dit Acarie et de Mgr François de Harlay; présents à l'acte, Nicolas Féret, sieur de Beaupré, et Christophe Gamard, architecte du Roi à Pontoise. — Nomination, par l'archevêque, d'Antoine Jeuffosse, docteur en théologie et curé de Saint-Pierre de Pontoise, à l'office d'avocat de l'archevêché, au vicariat de Pontoise, en remplacement de Claude Gerenton, décédé, 10 mars 1662 (copie collationnée). — Autre nomination, par le même archevêque, de Jean Duhamel, docteur en théologie et chanoine de Rouen, comme vicaire général de Pontoise et du Vexin-Français, 16 janvier 1666 (copie). — Consentement donné par la princesse Louise-Marie, Palatine de Bavière, abbesse de l'abbaye de Notre-Dame Royale, dite de Maubuisson, à un bail à rente d'une pièce de terre dépendant de la chapelle de Saint-Paul et Sainte-Catherine, fondée en l'église de cette abbaye, chapelle dont était titulaire Louis More, curé de Saint-Ouen l'Osmone, 1691 (copie collationnée). — Projet de réunion des chapelles de l'église métropolitaine de Rouen, 1765 (imprimé). — Décret d'union des chapelles de l'église métropolitaine de Rouen, 1768 (imprimés). — Décret d'union du Chapitre, dignités et canonicats de l'église de Charlemesnil à l'église collégiale et paroissiale de Sauqueville, 26 septembre 1772; signature de l'archevêque, Mgr de La Rochefoucauld. — Lettres-patentes portant approbation de ce décret, du mois d'août 1775: signature du Roi, fragment du sceau royal. — Ordonnance donnée en l'officialité du diocèse de Rouen, contenant règlement et réduction des fondations de l'église de Sauqueville. Obits pour Jeannet d'Estouteville, fondateur de la chapelle de Charlemesnil, pour M. d'Estouteville, père du fondateur, pour Mme d'Estouteville, mère du fondateur, pour le roi Charles-Quint, pour la reine Jeanne de Bourbon, pour le roi Charles VI et la reine Ysabeau de Bavière, pour M. le Dauphin, pour MM. les ducs d'Anjou, de Berry, de Bourbon, d'Orléans, de Bourgogne, pour M. Bertrand du Guesclin, M. Guillaume de Vienne, archevêque de Rouen, M. Armand de Corbie, Chancelier, etc. La fondation de Thomas de Grouchy de l'année 1419, sera exécutée selon sa forme et teneur, ainsi que celle de MM. Jean de Grouchy et Christophe de Grouchy, son fils, chanoine de Charlemesnil, de l'année 1537; 1777, signature de Bridelle, vicaire général. — Charte de Gautier de Coutances, archevêque de Rouen, portant confirmation de

la donation de Jourdain de Sauqueville (copie collationnée). — Lettres-patentes de confirmation de l'établissement des sœurs de la Providence à Rouen, 1772; signature du Roi, fragment de sceau. — Arrêt d'homologation des dites lettres. — Acte donné par Charles Le Caron, bailli d'Aliermont, à Jean Desjardins, sieur de la Chaussée, intendant de la maison et affaires de l'archevêque de Rouen, de l'état de détérioration dans lequel le dit Desjardins avait trouvé un registre en parchemin servant de chartrier du domaine fieffé et non fieffé d'Aliermont, 1629. — Cahier contenant divers actes de juridiction ecclésiastique au spirituel. — Dispense de consanguinité à l'effet de contracter mariage *ob mutuum amorem et ad sustinendum nominis et familiæ dignitatem*, à Jean-Antoine de Pardaillan, marquis de Montespan, et à Anne-Marie de Bellegarde; — nullité de profession; — absolution pour avoir porté les armes, etc., milieu du XVIIe siècle. — Deux fragments du grand sceau royal; — cachets de Jacques de Monthiers, seigneur du Fay; — de Mardalin, premier conseiller au bailliage royal de Pontoise, 1783; — de François-Mellon Sauval, avocat au Parlement, bailli du bailliage de Maubuisson, 1786.

G. 868. (Liasse). — 484 pièces, papier, 19 sceaux plaqués.

1644-1789. — Dispenses de bans, publications de bans à l'effet de contracter mariage entre : Louis-Gabriel Eudes, écuyer, sieur d'Eudeville, de Veulettes, et Marie-Elisabeth-Augustine de Constance, 1762; — Henri de Dampierre, chevalier de Saint-Louis, ancien officier au régiment de Clermont-Tonnerre, et Louise-Madeleine de Calonne, veuve de Messire André de Bures, chevalier de Saint-Louis, à Londinières, 1762; — Marin-Guillaume Gohon de Corval et Marie-Marguerite Duval de Baudribault, 1763; — Charles-Ferdinand de Caqueray, écuyer, sieur de Boisgris, et demoiselle Marguerite-Thérèse Cavelier, 1767; — Narcisse de Caqueray, sieur des Loges, et Marie-Louise-Félicité Le Gros de Belleval, à Londinières, 1769; — Nicolas-Charles-Armand de Bailleul, conseiller au Parlement, et Marie-Louise-Félicité-Alphonsine de Civille de Rames, à Saint-Patrice de Rouen, 1774; — Charles-Gabriel Deshommets, marquis de Martainville, seigneur patron de Martainville, mestre-de-camp de cavalerie, et Françoise-Louise Bigot, fille aînée de haut et puissant seigneur Jean-Robert Bigot, chevalier, haut-justicier de Saint-Martin-aux-Arbres, président à mortier au Parlement de Normandie; leur mariage célébré, le 7 mai 1774, en la chapelle du château de Melmont, en la paroisse de Saint-Thomas-de-la-Chaussée, par M. de Goyon, vicaire général; — haut et puissant seigneur Louis-Robert-Charles Mallet, marquis de Graville, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, sous-lieutenant de la gendarmerie ancien mestre-de-camp de cavalerie, seigneur patron de Cramesnil, veuf en premières noces de noble dame Angélique de Suriray de Saint-Remy, d'une part, et noble demoiselle Jacqueline-Françoise-Charlotte Duhamel, fille de messire Charles Duhamel, seigneur patron de Criquetot-sur-Ouville, seigneur d'Ouville, d'Hyémanville, Pommanville, ancien capitaine de cavalerie, et d'Adrienne-Françoise de la Houssaye, de la paroisse de Saint-Patrice de Rouen, d'autre part, 6 septembre 1774; — Jacques-Barthélemy Le Febvre, d'Yvetot, et Marie-Catherine De la Rue de Lépinay, fille de messire François-Joseph De la Rue, écuyer, sieur de Lépinay, et de dame Marie-Catherine de Croustel de Valours, de Saint-Etienne-la-Grande-Eglise, à Rouen, 1778; — messire Jean-Baptiste de Louber, chevalier, seigneur du Mesnil-sous-Vienne, fils majeur de feu messire Alexandre-Urbain de Louber, sieur du Breuil, et de feue dame Françoise Le Bœuf d'Osmoy, d'une part, et Jeanne-Adélaïde Lecat de Molagny, fille de messire Léonor Lecat de Molagny, vicomte d'Anache, et de Jeanne-Madeleine-Adélaïde Driot, 1779; — Pierre-Charles-Antoine Lagenet, fils mineur de M. Charles-Antoine Lagenet, marchand orfèvre, ancien Trésorier de la paroisse de Saint-Etienne-la-Grande-Eglise, et de Marie-Elisabeth Bazin, d'une part, et Marie-Marguerite Chéruel, fille mineure de M. Louis-Marie Chéruel, marchand fabricant, ancien Trésorier de Saint-Paul, et de Marie-Susanne Lendormy, d'autre part, 21 mai 1781. — Acte du consentement donné par Julie-Adélaïde Dubocage de Bléville à la publication des bans de son mariage avec Mr le chevalier de Cabeuil, 22 janvier 1774. — Extraits d'actes de l'état-civil : Baptême, à Saint-Herbland de Rouen, de Jean Cottard, fils de Jean Cottard et de Françoise Clériel, 13 mars 1644 (signé Le Prevost, curé, 21 octobre 1655); — à Sainte-Marie-la-Petite de Rouen, d'une fille de maître Pierre Menant Despotiers, avocat au Parlement, et de demoiselle Marguerite Cavelier, 12 juillet 1716; — de Louis-Albert-Charles Mallet de Graville, nommé par Charles de Cassagneau, seigneur de Sandouville, et par Madeleine Mallet de Graville, épouse de M. du Tot, à Saint-Martin de Cramesnil, 1er mai 1720. — Inhumation, dans le chœur de l'église de Riville, par messire Paul de la Houssaye de Beauchamp, curé de Thiouville, de Marie-Françoise Arachequesne, veuve de Robert de Cons-

tance, en son vivant, seigneur de Riville, 28 janvier 1748; — en l'église de Veulettes, de Jean Eudes, écuyer, sieur d'Eudeville, 4 avril 1761. — Lettre de M. Lequien, curé d'Assigny, à Me Clérisse, dit La Pierre, pour le prier de faire des démarches auprès du Secrétaire du Chapitre de Rouen à l'effet d'obtenir une dispense de temps pour le mariage d'un de ses paroissiens : « Vous n'aurez pas de peine à deviner que c'est la crainte d'un nouveau tirage de la milice qui fait avancer le mariage. Je n'en connois pas d'autre cause. Elle est légitime. Car l'état de ceux qui tombent au sort est bien déplorable. Les milices matelots partent ces jours-ci pour Brest, » 1779. — Promesses de mariage entre messire Jean-Baptiste Thorel, écuyer, seigneur de Saint-Martin-aux-Arbres, et Marie-Anne-Françoise Le Dévé, sans indication de date. — Quelques certificats de confession. — Lettres des vicaires généraux Terrisse et Robinet. — Sceaux plaqués de plusieurs prélats : Christophe de Beaumont, archevêque de Paris; de Lavergne de Tressan, de Saulx-Tavanes, de la Rochefoucauld, archevêques de Rouen; de Jacques Le Fèvre Du Quesnoy, évêque de Coutances; de la ville et de la cure de Neuf-Brisach.

G. 8687. (Liasse.) — 161 pièces, papier.

1790-1769. — Extraits d'actes de l'état-civil, d'abjuration, etc., classés par année; extraits vraisemblablement produits à l'appui de demandes de dispenses de bans et autres dispenses. — 4 juin 1768, inhumation, à Saint-Germain de Louviers, du corps de dame Marie-Madeleine Le Chevalier des Ifs, en son vivant femme de Louis-Alexandre Guyot, sieur des Plis.

G. 8688. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1770-1779. — Extraits d'actes de l'état-civil. — 18 mai 1771, baptême, à Saint-Gervais de Paris, de Marie-Octave, fils de messire Pierre-Octave de Milleville, chevalier, seigneur haut-justicier et patron honoraire de Lieurey, Latilly, et de dame Rosalie de Bulande, demeurant Vieille-Rue du Temple. — 7 septembre 1773, inhumation, dans la nef de l'église de Saint-Léger de Boissy-en-Brie, de damoiselle Luce-Antoinette Florin, épouse de messire Henri de la Pierre, secrétaire du Roi, premier commis des finances au département des eaux-et-forêts de France. — 11 avril 1778, inhumation, en l'église de Notre-Dame de Versailles, de Jeanne-Amaranthe Pierre, épouse de Jean-Félix Lombard, feutier de Madame Adélaïde de France.

8689. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

1780-1789. — Extraits d'actes de l'état-civil. — 21 décembre 1780, inhumation, dans l'église de Notre-Dame de Versailles, de Jean-Félix Lombard, par Gruier, prêtre de la Mission, faisant les fonctions curiales. — 25 mars 1785, inhumation, dans le cimetière commun situé près Saint-Gervais de Rouen, du corps de Jean Thézard, ancien Trésorier de l'église de Saint-Vincent de Rouen. — 25 avril 1787, inhumation, à Rouen, du corps de M. Claude-Louis Vidoux-Fontaine, homme veuf, ancien ingénieur des ponts-et-chaussées, maître des ouvrages de la Ville, décédé la veille, à l'âge d'environ 69 ans. — 15 octobre 1708, inhumation, à Saint-Denis de Lyons, de Marie-Anne-Catherine Bréant, épouse de messire François De la Mouque, écuyer, sieur d'Inquerville, procureur du Roi au bailliage royal de Charleval. — 8 novembre 1789, décès de William Rawle, esquire, et son enterrement, le 15 du même mois, dans le cloître du Nord de l'église de Saint-Pierre de Westminster.

C. 8690. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 206 pièces, papier ; 4 sceaux plaqués.

1649-1729. — Dispenses, pour cause de consanguinité, à l'effet de contracter mariage. — Publication de bans d'ordinands. — Informations. — Quelques titres cléricaux. — Noms de MM. les ordinands entrés dans le séminaire depuis le 28 décembre 1734 dont on n'a pas lieu d'être content : « M. de la Breque devenu fameux Janséniste. » — Permissions de quêter accordées à des personnes incendiées. — Dispenses d'aumôniers de navires. — Permissions d'inhumer et actes de décès. — Adjudications des revenus de quelques cures. — Permissions d'ondoyer. — Sceaux plaqués du cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen ; de Jacques-Marie de Carital de Condorcet, évêque de Lisieux.

G. 8691. (Liasse). — 47 pièces, papier.

1719-1784. — Procès-verbal dressé par deux conseillers au Parlement, en présence du procureur général, des meubles et effets trouvés à l'archevêché de Rouen et au château de Gaillon, après le décès de Monsieur Claude-Maur d'Aubigné, archevêque de Rouen. A l'archevêché, appartement occupé par le Premier Président, allant de la salle des Etats au pavillon du haut de la grande galerie. — Dans la

chambre du second étage, où était décédé l'archevêque, 1 petit tableau représentant un Christ avec une glace au-dessus; un autre petit tableau; 1 petite carte de Picardie, avec 143 pièces de faïence autour de la dite chambre; — dans l'antichambre, une tente de haute-lisse, contenant 5 pièces, de différentes grandeurs, aux armes du prélat; dans l'appartement du marquis de Ligny, frère unique et seul héritier du défunt, 5 pièces de haute-lisse, aux armes du même. — Dans l'écurie 8 chevaux de carrosse, de poil noir, 4 chevaux de charriot, de poil noir, 9 chevaux de différents poils, et 1 mulet, avec tous leurs harnois et équipages. — Les notaires de la ville, représentés par Mes Sanadon et Luce, viennent déclarer aux commissaires du Parlement qu'ils sont en droit de procéder aux inventaires de toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient; ils demandent à être maintenus en leurs fonctions et droits de faire l'inventaire dans le palais archiépiscopal. On leur fait remarquer qu'il n'est question que d'apposition de scellés, et on les renvoie se pourvoir en la Cour. — A Gaillon, 220 caisses d'orangers, citronniers, myrtes, lauriers thyms, lauriers roses et francs, grenadiers et jasmins, 1719. — Procès-verbal d'apposition de scellés après le décès de Mgr Armand Bazin de Bezons; héritiers : Jacques Bazin de Bezons, Maréchal de France, et Claude Le Blanc, Secrétaire d'Etat au département de la guerre, et Achille Le Blanc, mestre-de-camp de cavalerie, au droit de leur mère défunte dame Suzanne Bazin de Bezons, femme de Louis Le Blanc, Maître des Requêtes. — Acte du serment de Jarry et Cretel, experts nommés pour dresser le procès-verbal des réparations à faire à l'archevêché après le décès de Mgr de Bezons, 1721. — Apposition de scellés sur les meubles et effets de l'archevêché après le décès de Mgr de Lavergne de Tressan; chambres occupées, à l'archevêché, par les abbés Terrisse, de Canillac, de Chamron, Bridelle, grands vicaires. — Au château de Gaillon, bourse brodée en or et argent, contenant 100 jetons d'argent aux armes du prélat; manuscrit et recueil concernant le P Jouvency; 152 orangers dans leurs caisses; 135 vases de faïence garnis de fleurs; Me Trancart de la Forterie vient déclarer que le feu sieur archevêque lui avait mis aux mains 71 louis d'or et demi, valant 1,716 livres, pour être employés aux frais de son inhumation, de sa maladie et pour le convoi de son corps de sa maison à Paris; — mention du corps de logis sur la grande porte de l'archevêché, affecté aux Archives. — Procès-verbal de démolitions et de constructions de bâtiments, à faire au manoir de Déville, 1736; — de l'état du château d'Aliermont, 15 juin 1737. — Informations au sujet de 2 moulins du comté de Louviers, 17 novembre 1739. — Devis dressé par M. Mathieu Le Carpentier, architecte, demeurant à Paris, des réparations et nouvelles constructions à faire à l'archevêché (porte sur la rue des Bonnetiers, pavillon du cerf, salle des Etats, officialité), 1742. — Procès-verbal d'apposition de scellés sur les meubles de l'archevêché et du château de Gaillon, après le décès de Mgr de Saulx-Tavanes, 1759. — Mémoires et quittances de travaux exécutés à l'archevêché de Rouen, de 1782 à 1784. — Information relative à l'union proposée des hautes-justices d'Aliermont et de Douvrend à celle de Dieppe, 1731; — à une transaction entre l'archevêché et le Chapitre de Saint-Antoine de Gaillon, 1736.

G. 8692. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 15 pièces, papier; 10 imprimés; 2 sceaux.

1343-1776. — « Inventaire de plusieurs baulx, arrêts et autres actes dont l'on peult avoir le plus souvent besoing pour les affaires de Monseigneur, » XVIIe siècle. — Lettres du roi Philippe de Valois : « Pour contemplation de Notre Saint-Père le Pape, avons octroié... à notre amé et féal Nicole, à présent arcevesque de Rouen, que, pour ce que il est anciens, et que, sans grant travail et péril de son corps, ne povoit venir ès parties par deça... que il les fois et hommages, serement de féaulté et autres devoirs à lui deuz pour cause du temporel de son arceveschié puisse recevoir par personnes suffisans, par lui députées, » Paris, 14 décembre 1343. — Aveu du temporel de l'archevêché, baillé au Roi par Georges, cardinal d'Amboise, 1501 (copie). — Un feuillet des « Remonstrances à faire au Roy et à son Conseil en l'Assemblée des Estats Généraulx assignés et termés par le dit sieur en sa ville et cité d'Orléans, au 10e de jour de décembre 1560. » — Arrêt du Parlement sur un appel d'une sentence du sénéchal du temporel et des aumônes de l'archevêque de Rouen à Louviers, 153.. — Extrait des registres du Parlement : Arrêt entre Jean de Lesselye, évêque de Rosse, suffragant du défunt cardinal de Bourbon, demandeur en préférence sur les deniers des fermiers de l'archevêché, d'une part, et maître Jean Decrétot, commis à la recette des décimes du diocèse de Rouen, les Echevins de Rouen pour l'aménagement des finances de Normandie, etc., d'autre part (pièce incomplète). — « Mémoire sur le différend d'entre les sieurs archevêque, chanoines et Chapitre de l'église Métropolitaine et Primatiale de Rouen, et la

Cour des Aides et le bailliage de la même ville, au sujet du Privilège de la Fierte ou Châsse de Saint-Romain » ; de l'Imprimerie de Jean de Saint-Aubin, rue de la Huchette, du côté du pont Saint-Michel, dans l'hôtel de l'Ange (3 exemplaires imprimés). — Lettre à l'autheur des réflexions sur le procès de Marie Bucaille, et le mémoire fait contre elle (imprimé à Rouen, par Nicolas Le Tourneur, rue de l'Archevêché, au coin de la rue de la Croix de Fer), 1699. — Ordonnance de Monsieur l'official de Rouen sur les déports de l'archevêché, 1726. — Lettre jointe à cette ordonnance, nécessaire à l'adjudicataire des déports. — Diverses lettres d'ordinations : Jacques Dumont, de Hémies, 1666, 1667; — Charles-Joseph Langlois, fils de Charles Langlois, sieur de Janville, et de Marguerite Lemaistre, 1735. — Présentations aux ordinations par le prieur des Carmes de Rouen, 1776. — Etats des lettres des ordinations, de 1741, 1743, 1744. — Sceaux d'Olivier Jahouel, coadjuteur de l'abbaye de Montdaye, 1721 ; — du prieuré des Carmes, 1776.

G. 8693. (Brochure.) — In-4°, 16 pages.

1648-1655. — « Tariffe des droits deubs à la vicomté de Dieppe pour les marchandises entrantes et sortantes par mer et par terre. » A Dieppe, de l'Imprimerie d'Etienne et Pierre Achet, libraires et imprimeurs. — « Ce tarif fait et arresté en la présence et par l'ordre de Son Altesse Monseigneur le Duc de Longueville et du consentement du sieur Glachand, Intendant des affaires du seigneur l'Archevesque et des sieurs Eschevins de la dite ville, 22e juin 1648. » Signé : Henry d'Orléans, Dablon, Glachant-Tacquet.

G. 8694. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 48 pièces, papier ; 1 sceau, 1 cachet.

1262 (copie)-**1779**. — Contrat d'échange fait entre le roi saint Louis et l'archevêque Eudes Rigaud. L'archevêque cède au Roi tous ses moulins et son vivier de Rouen, et donne, de plus, 4,000 livres tournois; il reçoit en pure et franche aumône le château de Gaillon, la tour et bourg des Noes, Douvrend et Humesnil (copie donnée par Guillaume-François-Louis Joly de Fleury, garde des Chartes de la Couronne ; — signature et sceau, 17 juillet 1779). — Aliénation faite par le cardinal de Bourbon d'une portion de fief à Saint-James d'Alihermont, 1587 (copie). — Procès portés devant le bailli des comtés de Dieppe, Alihermont et Douvrend, 1700-1743. — Assignation donnée, sur la requête du procureur fiscal de l'archevêque en sa verderie de Crandalle, aux coutumiers de la dite forêt, d'avoir à comparaître par devant le verdier pour procéder au récolement des coutumes, 1677. — Commission de conservateur des chasses du comté d'Alihermont donnée par l'archevêque à M. Le Vigner, conseiller au Parlement, seigneur de Dampierre ; « la licence de la chasse occasionnoit que des gens, qui pourroient vaquer à leurs travaux pour se procurer et à leur famille la subsistance, s'adonnoient au braconnage, et s'accoutumoient à la fainéantise, » juillet 1764 (minute). — Lettre de Me Duclariel à l'abbé Aubry, secrétaire de l'archevêché : « Il souffriroit de voir qu'estant conservateur né de Mgr (pour la chasse), il fût obligé lui-même de demander une permission de chasser et de se voir exposé à la mauvaise humeur des conservateurs, » Saint-Nicolas d'Alihermont, 17 novembre 1770. — Lettre adressée au même secrétaire par M. de Mercastel-Croixdalle, pour demander, pour son garde particulier, une commission de garde du comté : « Il est impossible que je puisse empescher Mrs de la Ferté de braconner à Sainte-Agathe; lors qu'il vient quelques personnes chez eux, gentilhommes verriers ou autres, ils cherchent à détruire le canton que je conserve avec tant de soins pour Mgr, » 18 janvier 1771; cachet de M. de Mercastel. — Minute d'une lettre de l'abbé Aubry à Me Duclariel : « Si le fermier de M. l'archevêque étoit dans l'usage de loger les pauvres passants, vous pouvés estre bien persuadé que je serois le premier disposé à solliciter la reconstruction d'un bâtiment qui seroit destiné à cet usage; mais je crois qu'il est très inutile de solliciter cet établissement, qui ne manqueroit pas d'attirer encore plus de pauvres dans ces paroisses qu'il n'y en a, » 26 février 1771. — Lettre relative à la nomination de M. Lenud comme bailli aux Hauts-Jours de l'archevêché, 1775. — Aveu de Pierre Neveu, curé de Saint-Ouen-le-Mauger, en la haute justice de Cliponville, 1610. — 4 feuillets d'un compte de la seigneurie de Dieppe, XVIe siècle. — Mémoire intitulé : « L'intention à quoy prétendent les bourgeois et habitans de la ville de Dieppe par la requeste par eux baillée devers très révérend père en Dieu monsr le cardinal d'Estouteville, pour parvenir à prendre et faire admener, conduire et dessendre parmy sa dite ville, partie d'une des 3 rivières passant par la vallée d'Arques est telle, etc., » sans date. — Mandement de Vincent Eudes, lieutenant général du sénéchal et garde du temporel et aumônes de l'archevêché, à Jehan Ango, vicomte de Dieppe, pour le paiement de frais de justice, 1524. — Sentence de Pierre Véron,

lieutenant général de Pierre de Quiévremont, bailli de Dieppe, au sujet d'une rente de 6 livres, 1489; sceau. — Commission d'allotisseur de cuir à Dieppe, donnée par l'archevêque à Claude Le Grix, 1645.

G. 8695. (Liasse.) — 39 pièces, parchemin; 63 pièces, papier.

1779-1782. — Aveux reudus à Monseigneur de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, pour biens relevant de son comté de Douvrend, par Jean-Baptiste Glorie, sieur de Douvrendel, officier du régiment de Royal-Champagne cavalerie; — Charles-François de Caqueray, sieur de Folleville; — Louis-Adrien de Crény; — Antoine-Henri Ducroc Duthil d'Heurtevent; — Charles-François-Ferdinand d'Imbleval; — Louis-François Le Prevost, sieur de Glimont; — Léopold-Joseph Le Sénéchal; — Charles-Louis Le Sénéchal, sieur de l'Osmone, ancien capitaine de cavalerie; — par le Trésor de l'église de cette paroisse; — par le curé Jean-François Decan de Villeneuve; — par la confrérie de la Nativité et de l'Assomption de la Vierge, dite du Soleret. — Aveux reçus, en 1779, par Charles-Adrien de Quiefdeville de Belmesnil, bailli de Dieppe et des comtés d'Alihermont et Douvrend; — en 1782, par Pierre Pocholle, avocat en la Ccur, bailli des mêmes comtés.

G. 8696. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

1384-1786. — Bail par le cardinal de la Rochefoucauld, à Pierre Delacour, de la recette de la baronnie de Fresnes-l'Archevêque et des terres de Corny, Dangu, Flumesnil et Farceaux, pour 16,000 livres par an, 1786. — Aveu rendu à Mgr de Saulx-Tavanes, archevêque, par le Chapitre de la cathédrale, pour un plein-fief de haubert dit le fief de l'Ile, à Gisors, 1754 (Acquisition de 1891). — Lettre de Courtois, homme d'affaires, à un secrétaire de l'archevêque, concernant la terre de Torteval et des réparations à faire au château de Gaillon, 1759. — Aveu rendu à Mgr Georges d'Amboise, par Guillaume Georges, prêtre, Trésorier de la chapelle Saint-Georges du château de Gaillon, pour la maison, prison et geôle de Gaillon, etc., 1525; — par Nicolas Bouvet, pour biens sis à Aubevoye, 1620.—« Mandement de Simon de Baigneux, vicomte de Rouen, commissaire du Roi en cette partie, au 1er sergent royal sur ce requis, 27 juillet 1384, pour mettre à exécution des lettres du Roi, obtenues par l'archevêque qui demandait à être maintenu en sa possession » de donner congé et licence aux commun et habitans de la ville de Louviers de eulx assembler ou faire assemblée toutes fois que mestier estoit et pour traitier des négoces ou besoignes d'icelle ville. — Nonobstant ce droit Jean Osber, vicomte du Pont-de-l'Arche, s'était naguères transporté à Louviers sans l'archevesque ou ses gens appeler, et avoit autorisé les habitants à s'assembler pour traiter de leurs besognes; » ajourner le dit vicomte au prochain Échiquier, 29 mars 1383. — Relation de l'assignation faite par Jean Turbot, sergent royal, au vicomte du Pont-de-l'Arche et au commun de Louviers, assemblé aux halles de la dite ville. — Attestation par Simon de Baigneux aux gens de l'Echiquier, que le sceau appendu à la relation de l'assignation est bien de Jean Turbot, 14 juin 1386. (Trois sceaux de la vicomté de Rouen et de Turbot, tous frustes). — Extrait des registres de comptes de la seigneurie de Louviers, de 1505, 1506. — Procès-verbal dressé, par des commissaires du Parlement, de la visite par eux faite de la rivière de Louviers; incomplet du commencement; du temps de l'archevêque François Ier de Harlay et de Anne Le Blanc, bailli et gouverneur de Caen. — Sentence rendue, en la justice temporelle exercée par l'archevêque en son château archiépiscopal de Pontoise, par Charles de Monthiers, sieur de Saint-Martin, bailli et sénéchal de Monseigneur, 1648. — Lettres de Robert d'Estouteville, garde de la prévôté de Paris, 7 janvier 1478 (V. S.), contenant vidimus d'un arrêt des Conseillers du Trésor royal de Paris sur des contestations entre Michel Du Buc, procureur du Roi, d'une part, et l'archevêque, le Chapitre, les religieux de Grandmont, de la Madeleine, et les Emmurées de Rouen, au sujet de la ferme de la Vicomté de l'Eau et des Quatre-Pieds. — Mémoire sur un procès entre maître Guillaume Thierry, qui avait obtenu une bulle du pape Bénédict (Pierre de la Lune), et les religieuses de Saint-Amand, au sujet d'une cure dont le nom n'est pas indiqué, laquelle avait été vacante par le décès de maître Raoul Le Tavernier, 1405 (incomplet; pièce ayant formé la couverture d'un registre). — Correspondance, procédures, notes diverses concernant Louviers, Gaillon, le prieuré de Saint-Jean du Bourgdun, et un droit de contrôle réclamé par M. De la Bruyère, pour les adjudications des déports qui se faisaient à l'officialité.

G. 8697. (Registre.) — In-folio, 0m26 de hauteur sur 0m18 de largeur, comprenant 12 feuillets, parchemin.

Vers le milieu du **XVe Siècle.** — *Declaratio censuum et reddituum domino Archiepiscopo Rothomagensi pertinencium in villa et vicariatu Pontisare.*

— « C'est ce que très révérend père en Dieu Mgr. l'archevesque de Rouen tient et possède en la ville de Pontoise... Cy aprez sont les fiefz et arrière-fiez seans èn Weuguessin le Franchoiz et tenuz de mon dit S^r^. Premièrement le plain fief que tient messire Jehan de Lille, chevalier, seigneur de Boury. — Cy aprez ensuivent les arrière-fiefs que le dit chevalier tient de mon dit S^r^ à cause du plain-fief. — Cy aprez sont les fiefs et arrière-fiefs que tient Messire Jehan de Fay, chevalier, seigneur de Montcheurel de mon dit S^r^ l'archevesque de Rouen. — Cy après ensuit ce que Jonet du Boiz tient de mon dit S^r^ l'archevesque de Rouen. » — *Secuntur visitaciones et procuraciones domini archiepiscopi Rothomagensis in suis civitate et diocesi faciende et recipiende.* (Acquisition de 1893).

G. 8698. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 80 pièces, papier.

1610-1687. — Hauts-Jours de l'archevêché. — Pièces de procédures en matière civile. — « Inventaire des registres plumitifs et autres minutes, ensemble des sacs et pièces restez ès-mains de maistre Charles Bernier, sieur de la Gastine, du temps qu'il a faict de l'exercice du greffe de la juridiction des Hauts-Jours, lesquels ont esté rendus à maistre Estienne Painsecq, à présent greffier en icelle, » 1686.

G. 8699. (Liasse.) — 4 cahiers comprenant 136 feuillets, papier.

1707-1746. — Hauts-Jours de l'archevêché. — Plumitifs de cette juridiction. Lacune de 1708 à 1729.— Enregistrement des lettres de Mgr d'Aubigné qui nomment François-Bonaventure Guillebert, écuyer, sieur de Rouville, à l'office de bailli du comté de Dieppe, et à celui de juge des eaux-et-forêts d'Alihermont et de Croixdalle, 9 août 1706; — des lettres du même prélat, qui nomme Charles Routier à l'office de bailli du temporel et aumônes de l'archevêché et de bailli de la baronnie de Déville, 2 août 1706; — d'autres lettres de nomination de Jean Duchesne, à l'office de procureur fiscal au bailliage de Dieppe, Alihermont et verderie de Croixdalle. — de François Le Tellier, à celui de bailli et juge verdier du comté de Louviers et haute-justice de Gaillon, 1706.

G. 8700. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1711-1715. — Hauts-Jours de l'archevêché. — Arrêts sur appel des sentences rendues par les juges des juridictions subalternes. — Pierre Haveron, président aux Hauts-Jours; — Perchel, procureur général. — Réception de Joseph Boullenc à la charge de procureur fiscal des comtés de Dieppe et d'Alihermont et de la juridiction des eaux-et-forêts et verderie de Croixdalle; — de Jean Duchesne à celle de bailli de Dieppe, en remplacement de Guillaume De Laune, l'un et l'autre nommés par l'archevêque Mgr Maur d'Aubigné, 3 novembre 1712. — Procès entre Robert Frigard, élu frère de la Charité de Notre-Dame de Louviers, et Claude Le Camus, échevin de la dite Charité; celui-ci prétendait que Frigard ne pouvait se dispenser de prendre la livrée et de faire le service pour le siège de Noël, les statuts de la Charité portant que nul ne pouvait s'exempter de cette fonction, à moins qu'il ne fût hors d'état de gagner sa vie et réduit à la mendicité, 8 août 1713. — Requête du collège des avocats du bailliage de Louviers, représentés par Thomas Geroult et Jacques-Georges de Becdelièvre, deux d'iceux, contre le bailli et le procureur fiscal, qui ne voulaient reconnaître le droit que s'étaient attribué les dits Geroult et Becdelièvre, de recevoir 2 maîtres du métier de toilier pendant les 3 mois d'absence des dits magistrats, 26 janvier 1715.

G. 8701. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

1716-1720. — Hauts-Jours de l'archevêché. — Réception de François-Bonaventure Lombard, écuyer, sieur de Mallemain, procureur du Roi au bailliage de Grainville-la-Teinturière, bailli haut-justicier de Veauville-les-Baons, avocat au siège de Cany, au serment d'avocat en la juridiction des Hauts-Jours, 1716; — à l'état et office de lieutenant en la haute-justice de Cliponville et branches en dépendantes et des fiefs et des aumônes de l'archevêché, d'Augustin Le Bourgeois, conseiller du Roi en son amirauté de France, au siège de la Table de Marbre, à un des offices de conseiller aux Hauts-Jours, 1716; — de Jacques-Georges de Becdelièvre, écuyer, sieur de Bonnemare, bailli, haut-justicier d'Heudebouville, à l'office de la haute-justice de Gaillon, 1719. — Lettre de M. Duchesne aux président, conseillers et procureur général des Hauts-Jours, pour s'excuser de ne pouvoir assister aux assises de cette juridiction, Dieppe, 1er octobre 1720; cachet du dit Duchesne. — Procès de la Fabrique de Déville-les-Rouen contre David Dutuit, avocat, au sujet d'une pièce de terre; — de dame Elisabeth Duhamel, épouse de Gabriel Ozenne, écuyer, sieur des Forgettes, contre dame Marie-Madeleine Néel, veuve de Mathieu Languillet, chevalier de Saint-Louis; — de Romain Elie,

marchand ivoirier à Dieppe, contre Jean Delaunay, cabaretier, 1716 ; – contre Richard De Caux ; dans le temps de la suppression de l'Edit de Nantes, Jacques De Caux et Elisabeth De Caux, père et mère dudit Jacques, étaient sortis du royaume, l'emmenant avec eux, alors qu'il n'avait que 3 ou 4 ans; était revenu en France après leur décès et avait abjuré la religion protestante entre mains du sieur Auvray, curé d'Auppegard, doyen de Basqueville, le 5 août 1717; avait à réclamer ses biens de son oncle Richard de Caux, 1717 ; — de Charles Millochin, receveur de la manufacture royale de tabac à Dieppe, contre Jean Thomas, inspecteur de la dite manufacture ; — de Jacques Le Bourgeois, sous-lieutenant des bourgeois de Dieppe, contre Robert Blondel, curé d'Etran (affaire de testament), 1718 ; — de Jacques Gallie, écuyer, sieur d'Hibouville, contre Nicolas Gallie, écuyer, sieur de Calmont, ancien capitaine de cavalerie, 1720.

G. 8702. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

1721-1741. — Hauts-Jours de l'archevêché. — Nomination d'Adrien-François Langlois de Louvres, bailli de la baronnie de Saint-Paul lès-Rouen, à l'office de conseiller en la juridiction des Hauts-Jours, 22 septembre 1741 ; — de David-Robert Le Brun, au même office de conseiller, vacant par le décès de maître Toustain, 23 juillet 1743. — Requête d'Alexandre Caillemer, gérant de la manufacture de tabac à Dieppe contre le sieur Drouin de Mogin, un de ses associés. A l'expiration du bail de la ferme du tabac, le Roi avait donné à ses sujets la liberté d'en faire le commerce pour leur compte, dans toutes les villes du royaume où il s'était établi des manufactures, notamment en celle de Dieppe, où les sieurs Philippes, Duprat et autres associés firent une compagnie entre eux pour faire le commerce et choisirent, pour négocier les achats et ventes du tabac, le sieur Caillemer, ce qu'il fit du 7 août 1720, jusqu'au 18 octobre 1721, qu'il plut au Roi faire un nouveau bail de la ferme du tabac, 1720. — Procès entre la communauté des maîtres apothicaires et épiciers de la ville de Dieppe, stipulés par le sieur Des Croizilles, doyen de la dite communauté, et Me Nicolas Le Forestier, médecin du Roi, joints, d'une part, et la veuve du feu sieur des Vastines, et Mathurin De Lort, garçon apothicaire, d'autre part. D'après les statuts, De Lort devait « répondre sur les principes de la pharmacie, l'explication des auteurs latins, ordonnances des médecins et la connaissance des drogues, plantes vertes et sèches et ingrédiens qui entrent dans les compositions ordinaires, » 1739.

G. 8703. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

1744-1749. — Hauts-Jours de l'archevêché — Nomination de Robin-Nicolas Mallet de Mailly, lieutenant en la haute-justice de la Haye-Malherbe, à l'office de bailli de la haute-justice de Louviers, 20 septembre 1747. — Procès entre Jean Martel, conseiller du Roi en l'Election d'Arques, Trésorier en exercice de la paroisse de Saint-Remy de Dieppe, tant pour lui que pour les sieurs curé et marguilliers de ladite paroisse, d'une part, et le sieur Joseph Blondel, maître en charge du collège de Notre-Dame de Bonsecours, d'autre part, 1745; — entre Jacques Duhamel, chevalier, seigneur de Mellemont, conseiller au Parlement de Normandie, héritier par bénéfice d'inventaire de feu Jean-Baptiste-Etienne Duhamel, abbé d'Aubignac, vivant conseiller clerc en la Cour, et le sieur Noël Geroult, ayant pris le fait et cause de Jean-Baptiste Petou, 1746 ; — entre Adrien-Robert Le Painteur fils, maître de la confrérie de saint Pierre-ès-Liens et saint Julien, fondée en l'église de Saint-Remy, et Nicolas Le Masson, 1748. — Enregistrement des nouveaux statuts des maîtres et gardes peigniers, tabletiers, seuls aplatisseurs, dresseurs et mouleurs d'écailles, caret, cornes, galins et ergot et toutes sortes d'animaux, 1749 : « Les peignes d'écaille, d'ivoire, buis, corne et plomb seront faits et finis suivant la dernière perfection. Ceux de buffle seront marqués de la marque du maître qui les aura fabriqués, à l'effet de quoi tous les maîtres seront tenus de prendre chacun une marque différente dont les empreintes resteront gravées sur une planche de buis. »

G. 8704. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

1759-1786. — Hauts-Jours de l'archevêché. — Nomination de Pierre Bourdon à l'office d'avocat fiscal en la haute-justice de Dieppe ; — de Philippe-Abraham Foüet, à celui de greffier en la juridiction des Hauts-Jours au lieu de feu maître Millard, 1760 ; — de Charles-François Andrieu, à celui de sénéchal général du temporel et des aumônes de l'archevêché, ainsi qu'à celui de bailli de Déville, 1780 ; — d'Augustin Le Bourgeois de Belleville, à celui de président en la juridiction des Hauts-Jours ;—de Pierre Pocholle à celui de bailli de Dieppe ;—de Joseph-François Thieffray, à celui d'avocat général ; — de Jean-Baptiste-Louis Ducastel, à celui de procureur général, et de Jacques-François

Moulin, à celui de conseiller en la juridiction des Hauts-Jours, 1781 ;—de Louis-René Morin, à celui de procureur fiscal en la haute-justice de Gaillon, au lieu de Claude-Simon Dagoumer, décédé, 1780. — Procès entre Nicolas Boilay, fermier des droits de l'archevêché à Dieppe, et plusieurs négociants de cette ville qui refusaient de lui fournir, de 25 fromages, un, sur tous ceux qui venaient par mer au port de Dieppe, 1759 ; — entre Aymar de Mercastel, seigneur de Croixdalle, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, et le sieur Michel de Mercastel d'Alihermont, garde du corps du Roi, 1780 ; — entre Nicolas Langlois, meûnier et receveur du petit domaine du comté de Louviers, et Mr Asselin, baron de Villequier, seigneur baron haut-justicier de Crèvecœur, Reuilly, Champagne, etc., 1781 ; — entre Louis-Jean-Baptiste Carrel de Mesonval, chanoine de Rouen, fils aîné et principal héritier de messire Louis-Nicolas Carrel, écuyer, sieur de Mesonval et de Thibouville, lieutenant général en l'amirauté de France au siège de la Table de Marbre du Palais, et le sieur Claude-Nicolas-Amable Carrel, écuyer, sieur de Thibouville, conseiller du Roi en la Cour, d'une part, et François-Aubert Le François, laboureur, d'autre part, 1782 ; — entre le chevalier de Meighan, ayant épousé demoiselle Julie Thoumyre, et Mathieu Thoumyre, 1783. — Sceau plaqué de Mgr Dominique de la Rochefoucauld, au bas de lettres de nomination à un office de procureur en la juridiction des Hauts-Jours, 1765.

FONDS DU CHAPITRE DE ROUEN

G. 8705. (Registre.) — In-folio, comprenant 90 feuillets, papier.

1747-1757. — Actes capitulaires. — 17 mars 1747, consentement donné à la vente faite des seigneuries du Fossé et de Longmesnil à M. du Fossé. — 28 avril 1749, acceptation des legs faits par M. l'abbé de Brinon, chanoine honoraire, tant au Chapitre qu'à la Fabrique et à la Bibliothèque. — 21 mars 1750, le Haut-Doyenné étant vacant par le décès de M. Barthélemy Le Cordier de Bigards de la Londe, le Chapitre procède à l'élection de son successeur ;— M. François-Christophe Terrisse, nommé par 29 voix contre 2, données à M. Papavoine de Canappeville ; 4, à M. Jacques Richier de Cerisy ; 13, à Thomas-Richard Dumoucel de Gouy ; 2, à M. Marc-Antoine Bertout ; 1, à M. Jacques-François-Augustin de Carrey de Saint-Gervais. — 27 juin 1750, opposition du Chapitre aux lettres-patentes, du 27 mars 1742, portant érection du comté de Gisors en duché en faveur du Maréchal de Bellisle, et aux secondes lettres portant érection du dit duché en pairie, avec clause que toutes les causes civiles, criminelles, mixtes et réelles qui concerneraient le Maréchal de Bellisle et ses successeurs seraient traitées et jugées au Parlement de Paris, en première instance. — Prise de possession de la prébende de Braquemont, par Louis-Mathieu Sehier, curé de Saint-Vivien, 9 septembre 1747 ; — de celle de Panilleuse, par M. Nicolas-Alexandre de Bonissent, 13 novembre ; — de celle de Douville, par Pierre-Nicolas-Joseph Fossard, 30 décembre ; — de celle de Londinières, par Adrien Dien, 19 janvier 1748 ; — de celle de Connelle, par François Ruellon, docteur de Sorbonne, 16 mars ;—de la Chancellerie, par Jean-François Cornet, du diocèse de Lyon, docteur en droit canon ; — de la prébende de Londinières, par le même, 9 avril ;— de celle de Clais, par Arthur-Richard Dillon, docteur de Sorbonne, abbé d'Elan, 10 avril ;— de celle de feu Guillaume Febvrier de la Bellonnière, par Jules-Hector de Motteville, 18 mai ; — de celle de M. Louis Flavigny, qui avait résigné, par Louis Marin Flavigny, 14 octobre ;— d'une prébende de Londinières, par Michel-Marie Bonnet, docteur en théologie, 6 décembre ; — de celle du Thil, par Jacques de Gaillardbois de Marcouville, 11 janvier 1749 ; — de celle d'Ernemont, par Jean-François Cornet, 9 avril ; — d'une prébende de Londinières, par Anne-Louis-François Perchel, licencié en théologie, même date ; — d'une autre prébende de Londinières, par Patrice Fannin, d'origine irlandaise, docteur en théologie de la faculté de Caen, 22 mai ; — de celle de Nécy, par Louis-Constantin Néel de Sainte-Marie, bachelier en théologie, 23 juin ; — de celle de Laize, par Jacques-François-Augustin de Carrey de Saint-Gervais, 29 octobre ; — de celle de Maltot, par Louis-François Poërier d'Amfreville, chanoine de

Notre-Dame d'Andely, et prieur commendataire du prieuré royal de Royalpré, 20 mars 1760; — d'une prébende de Londinières, par Jean-Louis de Rocquigny de Bulonde, 18 avril;—de celle de Clais, par Pierre-Louis-Maxime Flavigny, même date; — de la prébende de Baillolet, par André-Duval d'Autigny, 1er mars 1751; — du Grand Archidiaconé, par Jacques Richier de Cerisy, du diocèse de Coutances, licencié en théologie, 16 mars; — par Martial-Louis de Beaupoil de Saint-Aulaire (il remplaçait M. Richier de Cerisy, désigné à l'évêché de Lombez), 10 avril; — de la prébende de Baillolet, par le même, 14 avril; — de l'archidiaconé du Grand-Caux, par Nicolas-Joseph Fossard, licencié en l'un et l'autre droit, 23 août; — de la prébende de Neaufle par François-Christophe Terrisse, 9 septembre; — de la Chancellerie par Thomas-Richard Dumoncel de Gouy, licencié en l'un et l'autre droit, même date. — Toustain, secrétaire du Chapitre.

G. 8706. (Registre.) — In-folio, comprenant 100 feuillets, papier.

1759-1765. — Actes capitulaires. — 28 novembre 1759, acceptation de la fondation de M. Dulys, chanoine honoraire de la cathédrale de Lisieux; voulait être enterré, en la cathédrale de Rouen, dans la chapelle des Rois. — 17 décembre 1761, opposition à ce que les Trésoriers de France soient admis dans les Assemblées des Notables au préjudice des séances, rang, voix délibérative et signature dont le Chapitre est en possession de temps immémorial. — 13 décembre 1762, acceptation du legs de M. l'abbé Rose. — 17 août 1764, protestation contre l'entreprise du vicaire perpétuel de Saint-Etienne-la-Grande-Eglise, qui, à l'insu du Chapitre, avait fait l'inhumation d'un domestique de M. le duc d'Harcourt, décédé à l'archevêché. — Prise de possession de la prébende théologale par Charles Le Clercq, licencié en théologie, 13 juillet 1759; — de celle de Baillolet par M. Philebert-Pierre Marescot, licencié en théologie, curé de Saint-Sauveur de Rouen, même date; — de celle de feu M. Pierre Guérin, par Jean-Baptiste Cotton Des Houssayes, bachelier en théologie, de la maison de Sorbonne, même date; — du Grand Archidiaconé par Joseph-François d'Andigné de la Châsse, docteur en théologie, abbé de la Cour-Dieu; 28 juillet; — de l'archevêché de Rouen, par procureur, par Mgr Dominique de la Rochefoucauld, évêque d'Alby, même date; — de la prébende de Saint-Quentin, par M. Joseph de Goyon de Saint-Loyal, du diocèse de Saint-Brieuc, 14 août; — de celle de Nécy, par Jean-Michel Conseil, 24 janvier 1760;—de celle de Malletot, par M. Louis-François Rimbert, 16 novembre 1761; — de celle de Londinières, par Charles-Adrien de Quiefdeville de Belmesnil, 19 novembre; — de l'archidiaconé d'Eu, par M. Marc-Antoine de Noé, licencié en l'un et l'autre droit, vicaire-général de l'archevêque de Rouen, 17 mars 1762; — de la prébende d'Epinay, par Jacques-Michel Benière, bachelier en théologie, de la maison de Sorbonne, 22 décembre; — de l'archidiaconé du Grand-Caux, par M. Adam-Charles Esmangard, docteur en théologie, curé de Saint-Maclou, 27 novembre; — de l'archidiaconé d'Eu, par M. Marescot (vaquait par la démission de M. de Noé, nommé à l'évêché de Lescar), 21 janvier 1763;—du Grand Archidiaconé par M. Louis de Goyon (vaquait par la démission de M. d'Andigné, nommé à l'évêché de Saint-Pol de Léon), 29 octobre 1763; — de la prébende d'Amfreville, par Nicolas Le Baillif-Mesnager, licencié en l'un et l'autre droit, 10 décembre; — de celle de Londinières, par Jean-Baptiste Bourlier, licencié en théologie, de la maison de Sorbonne 8 novembre 1764; — de celle de Baillolet, troisième portion, par Henri-Nicolas Bourgeaux, vicaire perpétuel de Saint-Etienne-la-Grande-Eglise, 9 avril 1765. — M. Toustain, secrétaire du Chapitre.

G. 8707. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1765-1775. — Actes capitulaires. — Prise de possession de la prébende de Baillolet, par Georges Nicolas de Lurienne, 12 octobre 1765; — de celle de Braquemont, par André Marescot, 3 juillet 1766; — de celle de Clais, par Louis-Pierre De la Bruyère, 12 août 1766; — de celle de Nécy, par M. Adrien Osmont, docteur en théologie, 29 août; — de l'archidiaconé du Vexin-Normand, par François-Joseph de la Rochefoucauld de Momont, licencié en théologie, vicaire général de l'archevêque, 31 octobre 1766; — de la prébende de Nécy, par M. Jean-Baptiste-Alexandre Hardouin, 27 janvier 1767; — de celle de Baillolet, par M. Bridelle, docteur en théologie, de la maison de Sorbonne, 12 décembre; — de celle d'Epinay, par Louis Baudet de Marlet, 28 mai 1768; — de la prébende théologale, par Adrien Osmont, docteur en théologie, curé de Saint-Nicaise de Rouen, 17 août; — de l'archidiaconé du Grand-Caux, par Dominique de Lastic, vicaire général de l'archevêque, 14 août 1769; — de l'archidiaconé du Vexin-Français, par Pierre-Augustin Godard de Belbeuf, 14 août 1770; — de la prébende de Nécy, par Guillaume-Joseph Clémence, 6 mai 1771; — de celle de Saint-Saire, par Bernard Le

Batailler d'Osmonville, 19 octobre; — de celle d'Ernemont, par François-Félix de Paul de Marbeuf, 12 avril 1772; — de l'archidiaconé du Vexin-Normand, par Auguste de Chastenet de Puységur (vaquait par la résignation de M. François-Joseph de la Rochefoucauld Bayers, nommé à l'évêché de Beauvais), 25 avril 1772; — de l'archidiaconé du Grand-Caux (vaquait par la démission de M. Dominique de Lastic), par Jean-Baptiste-Pierre Bordier, docteur de Sorbonne, vicaire général de l'archevêque, 13 avril 1774; — de la prébende de Nécy, par Louis Le Sueur, 16 avril; — de l'archidiaconé du Vexin-Français, par Dominique de Lastic, de la maison de Sorbonne, vicaire général, official de Pontoise, prieur du Pont-Saint-Esprit, 9 mai 1774; — de la prébende de Londinières, par Jean-Baptiste-Henry-Marie de Roucy, licencié en l'un et l'autre droit, vicaire général de l'archevêque, 28 juin; — d'une autre prébende de Londinières, par André-Albert Huet d'Amoinville, 22 août. — Dernière délibération, du 3 mars 1775. — Provisions à des cures, à des chapelles dépendant du Chapitre; à des bourses au collège de Justice, et autres actes. Secrétaires : Toustain, jusqu'au 29 décembre 1773; après lui M. Dupuis. — Registre fort endommagé par l'humidité; les 4 premiers feuillets lacérés et presque complètement perdus.

G. 8708. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, papier.

1775-1781. — Actes capitulaires. — Prise de possession de la prébende de Douville, 2me portion, par Jacques Ravette, acolyte, 22 juillet 1777; — de celle de Londinières, 1re portion, par Jacques-Augustin Manoury, docteur en théologie, 27 décembre; — de celle de Baillolet, 2me portion, par Louis-Théopompe Tuvache de Vertville, licencié en théologie, 6 juin 1778; — de celle du Thil, par Isaac Papillauld, 19 février 1779; — de celle de Maltot, par M. Charles-Adrien de Quiefdeville de Belmesnil, 29 novembre; — de celle de Londinières, 1re portion, par Robert-Joseph Prevost de la Croix, conseiller au Parlement, 29 novembre; — de celle de Clais, 5me portion, par Jean-François Decan de Villeneuve, vicaire général de l'archevêque, 22 décembre; — de l'archidiaconé du Vexin-Français (vaquait par la démission de Dominique de Lastic, nommé à l'évêché de Conserans), par Charles-Constant-César-Joseph-Loup-Mathieu d'Agoult, licencié en théologie, de la maison de Navarre, vicaire général de l'archevêque, 28 décembre; — de la prébende de Braquemont, 2me portion, par M. de Quiefdeville de Belmesnil, 6 juillet 1780; — de celle de Maltot, par Henri-Nicolas Bourgeaux, 12 juillet; — de celle de Baillolet, 3me portion, par Guillaume-André-René Baston, licencié en théologie, 13 décembre; — par Jean-Antoine des Essarts, licencié en l'un et l'autre droit, de celle de Londinières, dite de Boissay, 26 juillet 1781; — de celle d'Amfreville-les-Champs, 1re portion, par Jean-Baptiste Du Bosc, curé de Saint-Pierre-le-Portier de Rouen, maître ès-arts, 4 août; — de celle de Londinières, 8me portion, par Jean-François Martin de Boisville, licencié en théologie, de la maison de Sorbonne, 17 mai 1782; — de celle de Saint-Herbland et de la Trésorerie, par Nicolas-Marie de la Rue De l'Epinay, 21 juin; — de celle de Saint-Vincent, par Jean-Baptiste De la Rue, docteur en théologie, ancien Trésorier de la cathédrale, 3 août; — de celle de Londinières, 5me portion, par Charles De Lanney, ancien avocat général à la Cour des Comptes, 9 décembre; — de celle de Londinières, 2me portion, par Jacques Punctis de Cindrieux, de la maison de Navarre, 1er septembre 1783; — de l'archidiaconé du Vexin-Normand, par Henri-Charles Dulau d'Allemans, licencié en théologie, abbé de Saint-Sever, vicaire général de l'archevêque, 23 février 1784; — de l'archidiaconé du Petit-Caux, par Armand-Jean-Simon-Elisabeth de Brunet de Castelpers de Panat, docteur en théologie, de la maison de Sorbonne, vicaire général de l'archevêque, 12 juin; — de la prébende de Londinières, 5me portion, par Alexandre-Philippe-Prosper Outrequin, 6 septembre; — de la chapelle de Sainte-Agathe, 2me portion en la cathédrale, par Pierre-Denis Vrégeon, curé de Salmonville-la-Sauvage, 30 août 1775. — Nomination à des bourses du collège de Justice, transférées au collège de Louis-le-Grand, de Jacques-Michel-David-Amédée Lamy, Michel Patry, Antoine Bertrand, Louis-René Picquet de la Houssiette, Guillaume Le Vaillant, François-Pierre-Michel Bailleux, Adrien-Jacques-Georges De La Lande, enfant de chœur. — Nominations d'officiers en la haute-justice du Chapitre : — Georges-Michel Aumont, nommé procureur fiscal, 10 mai 1780; — Thouret, nommé bailli, 5 mai 1785. — Mention d'une émeute à Gisors contre les fermiers des moulins banaux.

G. 8709. (Registre.) — In-folio, 62 feuillets, papier.

1785-1789. — Actes capitulaires. — Le premier, du 3 janvier 1785; le dernier, du 21 novembre 1789. — Baux, provisions de prébendes canoniales, de cures, de chapelles; prises de possession. — Prise de possession par M. Joseph de Goyon de Saint-Loyal, de la

prébende de Neaufles, 12 avril 1785; — de celle de Saint-Quentin, par Mᵉ Charles De Lanney, 14 avril; — du Doyenné, par M. Jacques-François-Augustin de Carrey de Saint-Gervais, 21 avril; — de la prébende de Londinières, dite de Boissay, par M. Louis-François Le Manissier, 14 juillet; — de celle de Clais, à laquelle était annexée la Sous-Chantrerie, par M. Thomas Bellenger, 19 juillet; — de la même prébende, par Michel-Alphonse Picot, du diocèse d'Orléans, chanoine du Saint-Sépulcre de Caen (la prébende était vacante par la résignation de Bellenger), 27 juillet; — de la prébende de Saint-Vincent, par Nicolas Crespin, prédicateur ordinaire du Roi (la prébende vaquait par le décès de Jean-Baptiste De la Rue), 15 septembre 1786; — de celle de Londinières, 3ᵐᵉ portion, par Mᵉ Jean-Baptiste Quèvremont, 23 février 1787; — de l'archidiaconé du Petit-Caux, par Adrien Osmont, docteur en théologie et vicaire général de l'archevêque (vaquait par la résignation de M. de Panat), 6 mars; — de l'archidiaconé du Vexin-Français, par Jean-Simon-Elisabeth de Brunet de Castelpers de Panat, docteur en théologie, vicaire général de l'archevêque (vaquait par la démission de M. D'Agoult, nommé à l'évêché de Pamiers); — de l'archidiaconé du Grand Caux, par Dominique-Antoine-Georges-Frédéric de Riom de Pradt, du diocèse de Clermont, docteur en théologie, vicaire général de l'archevêque (vaquait par le décès de Jean-Baptiste-Pierre Bordier), même date; — de la prébende de Braquemont, 1ʳᵉ portion, par Michel-Ange-Charles Marion, de la maison de Sorbonne, 10 août; — de celle de Nécy, 4ᵐᵉ portion, par Joseph-François Le Ber (vaquait par la résignation de M. Lesueur), 5 novembre; — de celle de Baillolet, 4ᵐᵉ portion, par Jean-Alexandre Baroche, 13 octobre; — de l'archidiaconé d'Eu, par Pierre-Charles-Honoré Bridelle, docteur en théologie, de la maison de Sorbonne, abbé de Notre-Dame du Val, vicaire général de l'archevêque, 14 octobre; — de la prébende de Connelles, par Pierre-François Horel, curé de Bonsecours, 6 avril 1789; — de celle de Vuy, 2ᵐᵉ portion, par Joseph Ravette, 18 avril; — de l'archidiaconé du Vexin-Français, par Thomas-Hardouin d'Oillançon de Courcy, licencié en l'un et l'autre droit, abbé d'Hermières, vicaire général de l'archevêque (vaquait par la démission de Henri-Charles Dulau d'Allemans, nommé à l'évêché de Grenoble), 20 juin 1789; — de la prébende de Londinières, 4ᵐᵉ portion, par Nicolas Tirard des Longchamps, professeur septenaire de l'Université de Caen (vaquait par le décès de M. Sébastien-Charles-François Grésil), 24 juillet; — de celle de Clais, 5ᵐᵉ portion, par François-Sabin de Rias de Villeneuve (vaquait par la résignation de Jean-François De Can de Villeneuve), 30 septembre. — Provisions accordées, de la cure de Clais, à maître François-Claude de Hoitteville de Magnitot, 22 juin 1785; — de la cure de Baigneville, à Pierre-Augustin Loyer, en remplacement de Martin Pasquier, décédé, 31 octobre; — de la cure du Fossé, à Pierre-Louis Huillard, en remplacement de Martin Bidault, décédé, 7 février 1787; — de la cure de Saint-Martin-sur-Renelle de Rouen, à Charles-Antoine Fabulet, en remplacement de Charles-François Massienne, décédé, 18 janvier 1788; — de la cure de Longmesnil, à Jacques Du Vivier, en remplacement de Psalmon, décédé, 14 novembre. — Nominations, à des bourses du collège de Justice, de Mᵉ Ravette, 22 août 1785; — de Philippe-François Brice, 25 août; — de Jean-Baptiste Marie, 18 septembre; — de Pierre Liset, 23 mars 1787; — de Félix-Quentin de Gromard, 18 août; — de Louis-Jacques Tricotté, même date; — de Jacques-Henri-Léonor Le Cordier, et de Jean-Charles-Henri Le Vaillant des Ilais, 1ᵉʳ décembre; — de Henri De la Coudre, 17 octobre 1788. — 2 et 7 décembre 1785, réparations à faire au clocher de Guiseniers. — 21 avril 1786, adjudication des moulins de la ville de Rouen, pour 3,030 livres par an. — 26 janvier 1787, M. Nicolas Bouchard, curé ou vicaire perpétuel de Baillolet, déclare faire option de la portion congrue, aux termes de la Déclaration du Roi, du 2 septembre 1786. — 21 mai 1787, option de la portion congrue par M. Hardy, curé d'Angreville. — 1ᵉʳ janvier 1788, délibéré que MM. les chanoines, conformément à l'usage ordinaire, « et à ce qui s'est pratiqué dans l'Assemblée Provinciale, qui doit être leur règle, ne céderont la préséance qu'aux évêques et aux abbés de la province, et qu'en cas de besoin, ils réclameront sur tous autres les droits et prééminences des cathédrales. » — 8 février, « Messieurs les chanoines députés à l'Assemblée de département de Rouen, ayant rapporté que le sieur prieur de la Madeleine paraissait disposé à leur disputer la préséance dans la prochaine Assemblée, il a été dit que, si la préséance dans la prochaine Assemblée sur tous les ecclésiastiques, autres que les évêques et abbés de la province, n'est pas accordée à mes dits sieurs, ils se retireront. » — 23 août 1788, « sur ce qu'il a été représenté qu'il était de l'intérêt de la Compagnie de se faire représenter par des députés dans les Assemblées municipales des paroisses dont le Chapitre est seigneur..., le Chapitre a député pour se présenter à ces Assemblées en son nom et y présider, savoir : pour la paroisse de Roumare, M. Louis-Théopompe Tuvache

de Vertville... ; — pour celle de Martinéglise, M. Charles-Adrien de Quiefdeville; — pour celle de Grèges, M. Adrien Osmont ou M. Michel-Ange-Charles Marion ; — pour celle de Londinières et Bailly en-Campagne, M. Guillaume-André-René Baston; — pour celle de Clais, M. Michel-Alphonse Picot,... et pour celle de Baillolet, M. Bernard de Bataillcr d'Osmonville... » — 25 avril, « ouï le rapport fait, par MM. de la commission, des conférences réitérées qu'ils ont eu avec MM. les députés des Chapitres des églises cathédrales de la province sur les affaires présentes et les démarches ultérieures qu'il serait à propos de faire par la voie d'une députation aux Etats-Généraux, et délibéré, MM. de Lurienne et de Marbeuf ont été nommés pour porter à Versailles la protestation du 27 avril, passée devant Me Marc, notaire, et son confrère à Rouen, pour les dits sieurs députés des dits Chapitres et aux dits noms, conformément aux pouvoirs exprimés dans la dite protestation. »

G. 8710. (Cahier.) — 52 feuillets, papier.

1776-1777. — Délibérations capitulaires. — La 1re délibération, du 22 mars; la dernière, du 25 février 1777. — 30 mars 1776, MM. de l'Hôtel-de-Ville avaient répondu à l'invitation du Chapitre qu'ils assisteraient à la cérémonie de l'ouverture du Jubilé, à condition d'être placés dans les hautes stalles comme à la même cérémonie en 1751 ; « délibéré, la Compagnie, désirant donner des marques de sa considération pour MM. du corps municipal, et néanmoins sans attribution de droit, a arrêté qu'ils seront reçus dans les hautes chaires du chœur, dont ils occuperont 6 ou 7 de chaque côté. » — 19 avril, MM. Le Boucher et Lainé, échevins, députés de l'Hôtel-de-Ville, ayant leurs toques et habits de cérémonie, assistés de 2 galonniers, viennent donner avis de l'Assemblée générale des Notables qui devait se tenir le... dimanche suivant, dans une des salles du Palais, pour la reddition des comptes de l'octroi de cette ville, accordé pour le soulagement des pauvres de l'Hôpital Général; députation nommée. — 17 mai, Privilège de Saint-Romain; — question de compétence élevée par la Cour des Comptes. — 22 mai, la cérémonie de la confrérie du Saint-Sacrement, qui se faisait le mardi de la Pentecôte, transférée au dimanche dans l'octave du Saint-Sacrement. — M. Clémence offre au Chapitre 2 ouvrages de sa composition : *la Défense de l'Ancien Testament, les Caractères du Messie vérifiés en Jésus de Nazareth.* — 3 juin, les reliques contenues dans la châsse de tous les saints seront transférées dans la châsse dite de la Sainte-Vierge, et les reliques de saint Romain seront mises dans la châsse de saint Romain, qui sera doresnavant appelée la châsse de saint Romain. — 12 juin, certificat pour le Chapitre de la Rochelle, au sujet des droits honorifiques dus aux chanoines par les curés. — 26 juin 1776, la nouvelle décoration du Jubé obligeant de supprimer 2 stalles, on nomme des commissaires qui verront MM. les Premiers Présidents du Parlement et de la Chambre des Comptes pour les engager à consentir au retranchement d'une place pour chacune (*sic*), de manière que le Chapitre conserve le nombre qu'il a coutume d'occuper aux cérémonies. — 17 juillet, M. Bridelle prié de rédiger l'obituaire. — 20 juillet, délibération pour la réception du duc d'Harcourt, gouverneur de la province. — Mardi 23 juillet, entrée du duc d'Harcourt dans la cathédrale de Rouen ; discours du Doyen; réponse du duc : « Je viens faire aimer et respecter le meilleur des Rois dans la province de Normandie, etc. » — 21 juillet, envoi à la Bibliothèque, de la part de M. Des Houssayes, d'un recueil de pièces de l'Académie de la Conception, avec l'Eloge de l'abbé Saas. — 1er août, les commissaires du Chapitre annoncent que la Cour veut bien, par provision, se contenter de 22 stalles au lieu de 23 qu'elle avait droit d'occuper dans le chœur. — 16 août, procès-verbal de la visite des reliques. — 17 août, don fait à la Bibliothèque, par le Doyen, de la *Représentation des fêtes données par la Ville de Strasbourg, pour la convalescence du Roi Louis XV, en 1746.* — 21 août 1776, pension viagère de 300 livres, accordée à Me Laurent Desmazures, organiste de la cathédrale, qui devait se retirer dans son pays. — 15 octobre, M. Végéas, horloger en gros, nommé horloger de l'église. — 6 janvier 1777, assistance de M. le marquis de Beuvron, lieutenant-général, à la messe du chœur. — 25 février, félicitations à adresser à l'archevêque, à l'occasion de sa nomination comme cardinal.

G. 8711. (Cahier.) — 24 feuillets, papier.

1777. — Délibérations capitulaires. — La première délibération, du 26 janvier 1777; la dernière, du 14 août. — 7 mars 1777, on écrira à MM. les Agents Généraux du clergé pour savoir quelle conduite la Compagnie doit tenir à l'égard de l'Imposition Territoriale. — 8 mars, permission au R. P. Abraham Haun, abbé général de la Congrégation de Saint-Antoine du Mont-Liban, lequel s'était présenté avec le P. Serge Evodio, abbé de Saint-Isaie, de célébrer, le lendemain,

dimanche, en la cathédrale, et de faire quêter pour les besoins de leurs monastères. — 11 mars, aumône de 95 livres faite par le Chapitre et par les chanoines aux religieux Maronites. — 27 mars, bénédiction des saintes huiles faites par l'évêque de Tarbes : « Le prélat, dans cette fonction, avoit le chœur à sa droite et l'autel à sa gauche, conformément à ce qui se pratique, lorsque cette cérémonie est faite par un autre prélat que Mgr l'archevêque. » — 27 mars, le même évêque est prié de célébrer pontificalement le jour de Pâques, « sans néamoins que cet exemple puisse tirer à conséquence. » — 1er mai, refus fait d'acheter l'*Encyclopédie* pour la Bibliothèque. — 8 mai, Privilège de Saint-Romain. — « 11 mai, la Compagnie étant assemblée dans la Bibliothèque avant de commencer la cérémonie de la procession, M. de Montholon, Premier Président du Parlement, et M. le comte de Montholon, son frère, sont entrés dans la dite Bibliothèque, pour remercier la Compagnie en corps de ce qu'elle a accordé le Privilège à Thomas Le Mire, auquel ils prenaient un grand intérêt. » — 9 mai, rapport de la visite et translation des reliques de saint Romain. — 6 juin, rapport sur les changements à faire dans la nouvelle édition du bréviaire, devenue nécessaire par l'épuisement de la première. — 15 juillet, lecture d'une lettre de M. de Belmesnil au sujet du projet de la ville de Dieppe, pour la construction d'un canal dans la rivière d'Arques. — 22 juillet, prise de possession, par M. Jacques Ravette, de la prébende d'Amfreville, deuxième portion, vacante par la résignation faite par Pierre-Nicolas-Joseph Fossard.

G. 8712. (Cahier.) — 45 feuillets, papier.

1777-1778. — Délibérations capitulaires. — La première délibération, du 16 août 1777; la dernière, du 23 juillet 1778. — 20 août, M. Broche nommé organiste aux gages de 600 livres par an; 36 livres de gratification au sieur de Monleau qui avait concouru. — Gratification de 200 livres au sieur Le Febvre, agent et archiviste. — 19 septembre, remerciements à l'archevêque, pour le don qu'il avait fait à l'autel du Vœu d'une statue de marbre représentant la Sainte-Vierge. 20 septembre, bénédiction des deux statues de la Sainte-Vierge et de sainte Cécile, placées aux autels du Jubé. — 12 octobre, inhumation de Guillaume-Etienne Baudouin, chapelain titulaire, ancien Bibliothécaire du Chapitre. — 13 avril, consécration solennelle des deux autels placés à l'entrée du chœur. — 13 mai, le sieur De la Place présente à la Compagnie un traité de l'art du plain-chant, qu'il se propose de faire imprimer. — 15 mai, annonce du décès de M. Desmazures, ancien organiste. — 3 juin, M. de Mesonval, faisant la visite de Grèges, nommera la grosse cloche de l'église au nom du Chapitre. — 17 juin, on écrira à l'archevêque pour lui faire compliment sur sa nomination à l'abbaye de Fécamp. — 8 juillet, visite des lieux destinés aux sépultures des chanoines.

G. 8713. (Cahier.) — 42 feuillets, papier.

1778-1779. — Délibérations capitulaires. — La première délibération, du 24 juillet 1778; la dernière, du 19 mai 1779. — 27 juillet 1778, rapport sur l'Assemblée générale des Notables qui s'était tenue, la veille, dans la grande salle des audiences du Palais, pour recevoir le compte de l'octroi, accordé, en 1762, à l'Hôpital général et continué par différentes prorogations. — 24 août, permission à maître Bloquel, diacre, de prêcher, dans l'église de Londinières, le jour de la Nativité de la Sainte-Vierge. — 21 octobre, M. Marescot *senior* autorisé à faire nettoyer le grand christ qui est dans le Chapitre. — 26 octobre, MM. les Intendants *ad domos* autorisés à faire supprimer les petites colonnes des quatre piliers qui sont dans le parquet du Chapitre, à faire revêtir les dits piliers de lambris, à réparer les sièges et à remettre la table de pierre. — 3 novembre, MM. les Intendants autorisés à céder au curé de Saint-Vincent, pour 400 livres, une statue de la Sainte-Vierge en plomb, qui était ci-devant à l'autel du Vœu. — 11 décembre, « pour achever de décorer la salle des assemblées capitulaires, il sera fait une tenture à fond bleu, semé de fleurs de lys, pour être étendue entre les arcades de la voûte dans tout le contour du Chapitre au-dessus des lambris, tant du parquet que de l'auditoire, où il sera fait aussi un lambris; — il sera substitué un christ en relief au grand tableau; — la voûte et les lambris seront peints convenablement. » — 23 décembre, *Te Deum* à chanter pour l'heureuse délivrance de la Reine, accouchée d'une princesse. — M. Manoury ayant fait connaître à la Compagnie qu'il était dans l'intention de desservir la cure dont il avait été pourvu, à commencer de Noël prochain, il a été dit qu'à commencer du lendemain de Noël, mon dit sieur ne percevra point les fruits de son canonicat. — 28 décembre, monitoire pour le sacrilège commis en l'église des Dominicains de cette ville, par l'enlèvement du saint ciboire. — 2 janvier 1779, lettres de *comitatu* accordées par Mgr de La Rochefoucauld à M. Bridelle, chanoine et vicaire général. — 18 janvier, prières des Quarante-Heures

aux Dominicains pour réparation du sacrilège. — 22 janvier, M. Manoury, chanoine, déclare renoncer à la jouissance des fruits de sa cure de Gainneville. — 19 février, prise de possession, par M. Isaac Papillauld, de la prébende du Thil, vacante par le décès de M. de Marcouville. — 8 mars, lecture d'une lettre du cardinal archevêque: ne pouvant venir à Rouen que vers la fin du carême, il est dans le dessein de ne point faire d'entrée, parce que ce temps ne s'accorde point avec la pompe d'une pareille cérémonie; il versera dans le sein des pauvres ce que cette entrée aurait pu lui coûter. — Samedi-Saint, 3 avril, « M. le cardinal-archevêque est venu à la messe, revêtu de la grande chappe rouge. — Vers la fin de la messe, suivant l'usage, il a été à son trône, pour assister aux vêpres qui se disent de suite, laissant traîner la queue de sa grande chappe chaque fois qu'il a traversé le chœur. Il étoit accompagné d'un gentilhomme, portant son aumusse ainsi qu'il est d'usage, et des autres de sa suite ordinaire comme avant sa nouvelle dignité, et, en outre, d'un porte-masse et d'un autre gentilhomme qui a porté la queue de ses habits hors du chœur. — Na qu'il n'a point pris les habits de couleur rouge pendant le carême jusqu'à la messe du Samedi-Saint. » — Jour de Pâques, 4 avril, l'archevêque officie pontificalement. — « Le lundi et le mardi de Pâques, mon dit seigneur est venu au chœur en simple camail rouge par dessus le rochet, et il s'est placé dans les stalles, ainsi qu'il est d'usage pour les fêtes ou offices qui ne sont pas triples. » — 7 avril, Dalechamps, violoncelle, reçu premier accompagnateur aux appointements de 120 livres. — Jeudi, 13 mai, jour de l'Ascension, le marquis de Beuvron, lieutenant-général pour le Roi, se trouve au repas du Chapitre, assiste à la procession et marche immédiatement après le cardinal; — au retour, il suit le prisonnier, et se place au chœur, dans une des stalles du côté gauche, en la manière observée pour les lieutenants-généraux de la province.

G. 8714. (Cahier.) — 42 feuillets, papier.

1779-1780. — Délibérations capitulaires. — La première délibération, du 21 mai 1779; la dernière, du 28 février 1780. — 1er juin 1779, M. le Doyen avait avancé, en 1773, 1,200 livres pour le paiement de la grille de la chapelle du Saint-Esprit; il se contentera de 800 livres, dont il se remboursera sur les premiers fonds de la Fabrique. — 2 août 1779, M. Bourgeaux prié de se concerter avec les autres gros décimateurs pour la construction d'un autel et contretable en l'église de Sierville. — Mention de la dîme des lentilles en la paroisse de Thiouville. — Mémoire sur les usages concernant la semaine *ad altare* et autres offices. — 16 août, Pierre-Charles-Guillaume Duval, âgé de 11 ans, nommé à une bourse au collège de Justice. — 21 août, MM. les Intendants priés de faire travailler incessamment à mettre la cave qui est sous le bâtiment de la cirerie en état de recevoir des sépultures. — 3 octobre 1777, *Te Deum* pour les victoires remportées en Afrique et en Amérique. — 15 octobre, MM. les Intendants *ad domos* autorisés à ordonner tout ce qui sera nécessaire, avec les agents des abbayes du Bec et de Saint-Amand, pour faire nettoyer la source de la conduite des eaux de la fontaine qui est dans le fossé de Bouvreuil et réparer les regards et faire une enceinte de murailles à la dite source, si besoin est. — 5 novembre, approbation du marché pour la décoration du chœur de Sierville. — 20 novembre, bénédiction du caveau destiné à la sépulture de MM., ci-devant loué et employé à des usages profanes. — 26 novembre, MM. les Intendants priés de visiter des tombes qui sont à vendre pour en rapporter dans une grande chambre. — 29 novembre, prise de possession par M. de Quiefdeville de Belmesnil de la prébende de Maltot, vacante par le décès de M. Rimbert. — 12 décembre, serments de fidélité de Joseph-Dominique de Cheylus, évêque de Bayeux, et de Jean-Baptiste Duplessis d'Argentré, évêque de Séez. — 15 décembre 1779, legs de feu M. de Cerisy, évêque de Lombez. — 22 décembre, prise de possession, par Jean-François De Can de Villeneuve, de la prébende de Clais, troisième portion, vacante par le décès de M. Hébert. — 28 décembre, prise de possession, par M. D'Agoult, de l'archidiaconé du Vexin-Français, vacant par la démission de Mgr Dominique de Lastic. — 3 janvier 1780, gratification annuelle de 300 livres accordées à M. Riquez, maître de musique depuis 15 ans en cette église, et qui avait reçu des propositions avantageuses du Chapitre de l'église cathédrale de Tournay. — 5 janvier, baptême d'un indien nommé Zaqui, âgé de 18 ans, au service de M. de Blic des Fiefs, officier au régiment d'Artois infanterie; parrain, M. de Carrey de Saint-Gervais, docteur de Sorbonne; marraine, noble dame Françoise-Marthe Dionis, épouse de M. Picquet de la Houssiette, capitaine au régiment d'Aquitaine infanterie; — M. de Blic déclare avoir donné la liberté au dit Zaqui

G. 8715. (Cahier.) — 41 feuillets, papier.

1780. — Délibérations capitulaires. — La 1re délibération, du 1er mars; la dernière, du 29 novembre.

— 17 mars, « sur ce qui a été exposé que la confrérie des Boursiers, qui accompagnoit le St Sacrement, de cette église à celle de St-Godard, le dimanche des Rameaux, est nouvellement supprimée, MM. Marescot *senior* et Le Sueur ont été priés de pourvoir, conjointement avec MM. les Intendants, à la décence de cette cérémonie. » — 24 avril, journée d'ouvrier maçon réglée à 30 sous; — celle de manœuvre, à 18 sous. — 6 juillet, prise de possession, par M. de Quiefdeville de Belmesnil, de la prébende de Braquemont, 3me portion, vacante par le décès de M. André Marescot. — 12 juillet, prise de possession, par M. Henri-Nicolas Bourgeaux, de la prébende de Maltot, vacante par la résignation de M. de Quiefdeville de Belmesnil. — 23 juillet 1780, « ouï le rapport de ce qui s'est pratiqué, à l'égard de M. Kennedy, chanoine de Cambray, lors de son séjour à Rouen en 1768, délibéré, MM. Le Sueur et De Can sont députés pour aller visiter, au nom de la Compagnie, M. De Lange, chanoine de la même église, et lui présenter le pain et vin du Chapitre, consistant en 6 bouteilles de vin et 4 pains, de 2 livres chacun; en même temps, lui offrir les draps et honneurs de l'église et l'inviter à venir au chœur prendre place suivant l'usage; il a été aussi délibéré que le dit sieur De Lange aura séance au chœur *inter seniores canonicos,* et que le ponceteur lui présentera, chaque jour qu'il assistera, 6 livres pour la rétribution des offices du jour. » — 13 août, permission à deux religieux grecs, de l'ordre de Saint-Basile, de Damas en Syrie, de célébrer aujourd'hui la messe à l'autel du Vœu. — 14 août, on leur accorde une aumône de 48 livres, à prendre sur la mense du Chapitre. — — 18 août, MM. les Intendants *ad domos*, autorisés à faire faire de nouvelles ouvertures aux vitraux de la nef pour y donner de l'air. — 2 octobre, « sur la requête du vicaire perpétuel ou curé de Martin-Eglise, et pour entrer dans l'esprit des ordonnances de Mgr le cardinal archevêque, pour la translation de toutes les fêtes de patrons, le Chapitre ordonne que les offices de la Translation de saint Martin et de la fête de saint Adrien, patrons de l'association de Charité établie dans la dite paroisse, seront célébrés le dimanche le plus proche, non empêché, du jour auquel tombent les dites fêtes. » — Le Chantre est prié de relever les fautes qui se sont glissées dans l'impression du Directoire. — MM. les Intendants sont autorisés à acheter pour la chaire à prêcher un tapis évalué à 120 livres. — 3 novembre, don fait par M. d'Amoinville à la Bibliothèque de l'Histoire du Vieux et du Nouveau Testament, enrichie des figures en 2 volumes in-folio, connue sous le nom de *Bible de Mortier*. — 17 novembre, « sur ce qu'il a été représenté que l'usage où l'on est de monter en chappe au jubé pour le verset des stations des fêtes solennelles et triples de 1re classe cause un préjudice considérable aux ornements les plus précieux, délibéré, a été dit que, par provision seulement et jusqu'aux Chapitres généraux, on ne montera plus en chappe au Jubé pour le verset des stations, et que MM. le chanteront sous le Jubé. — Le Boucher, ci-devant enfant de chœur de cette église, ayant supplié la compagnie de lui accorder les enfants de chœur pour chanter aux Cordeliers, le jour de sainte Cécile, une messe en musique de sa composition, sa demande a été mise au néant, vu le règlement contraire. »

G. 8716. (Cahier.) — 42 feuillets, papier.

1780-1781. — Délibérations capitulaires. — La 1re délibération, du 1er décembre 1780; la dernière, du 17 août 1781. — 13 décembre 1780, prise de possession, par Guillaume-André-René Baston, de la prébende de Baillolet, 3me portion, vacante par la résignation de Henri-Nicolas Bourgeaux. — 19 février 1781, M. Bourgeaux autorisé à faire placer dans la chapelle de la Chaire de saint Pierre un tableau représentant saint Pierre et saint Paul allant au martyre, lequel était ci-devant dans le Chapitre. — 2 avril 1781, « sur le rapport qui a été fait des travaux qui se font dans les fossés de Bouvreuil, où sont plusieurs regards de la fontaine de l'église, MM. les Intendants ont été autorisés à prendre les mesures convenables pour qu'il ne soit point préjudicié à la propriété et usage des regards, pour qu'ils soient exhaussés suivant que le requerra l'état du terrain ». — 9 avril, il sera construit une cave dans l'Albane, à côté de l'église, pour la sépulture des chapelains. — 1er juin 1781, lettre écrite au Chapitre de Noyon au sujet du concours demandé au Chapitre de Rouen par les archevêques, chaque fois que ceux-ci prescrivaient, par leurs mandements, des changements comme retranchements et translations de fêtes chômées et de jeûnes, ce concours exprimé dans les mandements. — 8 juin, lecture d'une lettre de l'abbé de Boismont, chanoine honoraire, l'un des 40 de l'Académie, jointe à l'envoi fait par lui de son Oraison funèbre de l'impératrice Marie-Thérèse d'Autriche. — 7 juillet, députation de 4 de Messieurs au prince de Condé, qui devait arriver à Rouen le lendemain : on lui offrira 6 bouteilles de vin et 4 pains. — 8 juillet, pareille députation au duc de

Bourbon, fils du prince de Condé, qui accompagnait son père. — 28 juillet, prise de possession, par Jean-Antoine des Essarts, licencié en droit, du canonicat de Londinières, dit de Boissay, vacant par la démission de M. de Quiefdeville de Belmesnil. — 3 août 1781, ancienne statue d'albâtre (de la Sainte Vierge) mutilée, accordée à M. de Sozay. — 4 août, prise de possession, par Jean-Baptiste Dubosc, curé de Saint-Pierre-le-Portier à Rouen, de la prébende d'Amfreville-lès-Champs, 1re portion, vacante par le décès de M. Nicolas Le Baillif-Mesnager. — 22 août, M. Roffet, Intendant de la Bibliothèque, présente un livre manuscrit intitulé : *Chants royaux sur l'Immaculée Conception, présentés et couronnés au Puy de Rouen, depuis 1519 jusqu'en 1528*, lequel est une copie d'un manuscrit de la Bibliothèque du Roi, donné à la Bibliothèque de cette église, par M. Guyot, de l'Académie des Palinods. — 27 août 1780, M. Augustin-Nicolas Le Picard, supérieur du séminaire de Joyeuse, prend possession de la chapelle de saint Denis, fondée en la cathédrale, à l'autel de saint Etienne.

G. 8717. (Cahier). — 47 feuillets, papier.

1781-1782. — Délibérations capitulaires. — La première, du 29 août 1781 ; la dernière, du 8 juillet 1782. — 26 octobre 1781, MM. les Intendants priés de mettre incessamment à exécution la délibération du 1er décembre 1777, par laquelle ils sont autorisés à faire mettre un rideau à l'entrée du chœur. — 4 novembre, *Te Deum* en action de grâces de la naissance de Mgr le Dauphin, « auquel ont assisté, suivant l'usage, le Parlement, la Cour des Comptes et le corps de Ville. Le Parlement occupait 21 stalles, et la Cour des Comptes 19, les 12 stalles de surplus étant réservées au Chapitre. — Le bailliage a assisté aussi au *Te Deum*, et a été placé dans la chapelle de Saint-Jean-des-Fonts. On s'est servi des chappes de l'ornement de drap d'or d'Etouteville. Mgr le cardinal archevêque a chanté les oraisons. La cérémonie a été annoncée par le son de *Georges d'Amboise*, avec les 3 grosses cloches de la tour de Saint-Romain, depuis 6 heures et demie du soir jusqu'à 7, et aujourd'hui par le son des mêmes cloches, depuis midi jusqu'à midi et demi, et par celui de la cloche dite la *Princesse*, depuis 3 heures jusqu'à la demie. On a sonné le grand carrillon lorsque les Compagnies sont entrées, et pareillement lorsqu'elles sont sorties. » — 5 novembre, on renonce au projet de faire construire, pour la sépulture du bas-chœur, des officiers et des domestiques, un caveau dans la cour d'Albane ; on décide qu'on se servira, pour cet usage, de la cave qui est sous la Bibliothèque. — 15 novembre, le préposé à la sacristie des messes autorisé à ne pas recevoir moins de 20 sous pour les messes de dévotion. — 5 décembre, *Te Deum* en action de grâces des avantages remportés en Amérique sur les Anglais. — 21 décembre, réduction des fondations des collèges réunis du Pape, d'Albane et de Darnétal. — 15 janvier 1782, rétablissement, par arrêt du Parlement du 22 décembre dernier, de 4 bourses dans le collège de Justice, dont 2 pour le diocèse de Rouen, 1 pour celui de Bayeux, et une pour la fondation Liset. — 16 janvier, 1,200 livres données par M. Le Rat, pour la décoration de la chapelle saint Eloy — 6 février, on délibère sur les projets de décoration de cette chapelle : l'autel et la contretable seront faits en stuc et marbre ; les murs seront revêtus d'un lambris de bois de chêne. — 17 mai, prise de possession, par M. Jean-François Martin de Boisville, licencié en théologie, de la prébende de Londinières, 8me portion, vacante par le décès de M. André-Albert d'Amoinville. — 3 juin 1782, levée par le clergé de la cathédrale du corps de la domestique de M. Flavigny, chanoine, décédée à l'Hôtel-Dieu. « Na les chanoines réguliers de l'Hôtel-Dieu ayant fait difficulté de reconnaître le droit du Chapitre sur les domestiques des chanoines, lorsqu'ils sont transportés pour maladie et décèdent à l'Hôtel-Dieu, ce doute ou difficulté a donné lieu à la réserve des droits respectifs portée en l'acte ci-dessus. » — 10 juin, lecture d'une lettre de M. de Montholon, 1er Président du Parlement, en réponse à celle que la Compagnie lui a écrite au sujet du mariage de Mlle sa fille avec M. le comte Louis de Narbonne. — 21 juin, prise de possession, par M. Nicolas-Marie De la Rue de l'Epinay, de la Trésorerie et prébende de Saint-Herbland, vacante par la démission que son frère en avait faite. — 22 juin, prise de possession, par Jean-Baptiste De la Rue l'aîné, de la prébende de Saint-Vincent, vacante par la démission que son frère Nicolas-Marie De la Rue en avait faite. — 1er juillet, honneurs de la dignité de Trésorier conservés à M. De la Rue.

G. 8718. (cahier.) — 40 feuillets, papier.

1782-1783. — Délibérations capitulaires. — La première, du 12 juillet 1782 ; la dernière, du 23 mai 1783. — 14 août 1782, députation à M. de Pont-Carré, nommé Premier Président au Parlement de Normandie, nouvellement arrivé en cette ville. — 21 août, gratifi-

cation de 144 livres au maître de musique pour le motet de l'Assomption qu'il avait fait exécuter avec symphonie. — 2 septembre, on indique que la vente de différents vieux fers et décorations de l'église a produit une somme de 488 livres, qui sera employée à faire faire une grille pour la chapelle de Saint-Julien, dans le genre de celles qui ont été faites depuis peu. — 15 novembre, M. de Saint Gervais, Intendant de la Fabrique, autorisé à faire faire 2 reliquaires neufs pour y transférer les reliques de saint Sever. — Il a été dit qu'on ne se servira point de réverbères, et que l'église sera éclairée, comme par le passé, par des chandelles, en nombre suffisant. — 9 décembre, prise de possession, par M. Charles De Lanney, de la prébende de Londinières, 5e portion, vacante par le décès de M. Pierre-René Le Frère de Maisons. — 23 mars 1783, décès de maître Lambert-Joseph-Ignace Riquez, prêtre, chapelain titulaire, maître de musique des enfants de chœur. — 28 avril, le cardinal archevêque fait annoncer son intention d'ordonner dans cette ville une Mission dont l'ouverture se ferait à la cathédrale.

G. 8719. (Cahier.) — 33 feuillets, papier.

1783. — Délibérations capitulaires. — La première, du 29 mai; la dernière, du 29 décembre. — 9 juin, ouverture de la Mission. — 11 juin, on écrira à M. le Maréchal duc d'Harcourt, pour le remercier de la manière obligeante dont il a fait élargir deux particuliers de la paroisse de Londinières, sur la recommandation du Chapitre. — 13 juin, M. Urbain Cordonnier, clerc du diocèse d'Amiens, maître de musique de la cathédrale d'Evreux, nommé maître de musique de la cathédrale de Rouen; sa condition fixée à 700 livres, y compris une place du collège du Saint-Esprit, et une petite prébende des Quinze-Livres, dont il sera pourvu, et les rétributions du chœur. — 2 juillet, « sur ce qu'il a été représenté qu'il seroit plus utile aux enfants de chœur, qu'on fit un changement à l'égard des bouquets, il a été délibéré que les bouquets des Rogations et de l'Ascension seront supprimés à l'avenir, et qu'au lieu de l'écu qui leur étoit donné, par chacun de Messieurs pour les dits bouquets, il leur sera payé, tous les ans, sur la mense capitulaire, une somme de 150 livres qui sera employée aux besoins de leur instruction. » — 4 juillet, M. Jacques Crevel, nommé Bibliothécaire le 1er de ce mois, est invité à travailler au catalogue. — 18 août, gratification de 150 livres au maître de musique pour le motet de l'Assomption qu'il avait fait exécuter avec symphonie. — 23 août, inhumation, dans le caveau préparé pour les sépultures, lequel est sous le bâtiment de la Bibliothèque, du corps de Germain-François-Dauphin Dufresne, fils du sonneur de cette église, décédé, ce jour, à l'âge de 2 ans, dans la chambre de son frère, en la tour de Saint-Romain. — 25 août, avis du décès du chanoine Cotton Deshoussayes, arrivé à Paris le 20 de ce mois. — 1er septembre, prise de possession, par M. Jacques Punctis de Cindrieux, de la prébende du moulin de Londinières, 2me portion, vacante par le décès de M. Cotton Deshoussayes. — 7 décembre, avis du décès de M. de Clercy, archidiacre du Vexin-Normand, arrivé, à Paris, le 5 de ce mois. — 14 décembre, *Te Deum* en action de grâces de la paix conclue et signée à Versailles, entre le roi de France et celui de la Grande-Bretagne. — 27 décembre, avis du décès de M. Fossard, archidiacre du Petit-Caux, arrivé, la veille, à Sainte-Marie près d'Yvetot.

G. 8720. (Cahier.) — 53 feuillets, papier.

1784. — Délibérations capitulaires. — La première délibération, du 1er janvier; la dernière, du 31 décembre. — 1er janvier, « sur la représentation de la grande misère des pauvres de la ville, occasionnée par la rigueur de la saison, le Chapitre accorde 1,200 livres pour leur soulagement. » — 23 février, prise de possession, par M. Henri-Charles Dulau d'Allemans, de la dignité d'archidiacre du Vexin-Normand, vacante par le décès de M. de Clercy. — 5 avril, dépôt sur le bureau du Chapitre de 2 exemplaires d'un mémoire de MM. les syndics du clergé des diocèses de Bayeux, Coutances et Avranches, concernant la dîme du trèfle ou *tremaine* récolté en sec. — 1er juin, M. Jacques Dubois supplie la Compagnie de le recevoir facteur d'orgues de la cathédrale au lieu du sieur Lefèvre, décédé. — 1er juin, prise de possession, par M. Armand-Jean-Simon-Elisabeth de Brunet de Castelpers de Panat, docteur de la maison de Sorbonne, de l'archidiaconé du Petit Caux, vacant par le décès de M. Fossard. — 6 septembre, prise de possession, par M. Outrequin, de la prébende de Londinières, 5e portion, vacante par la résignation faite en sa faveur par M. Pierre Longuet. — 12 décembre, serment de Mgr Jules-Basile Ferron de la Ferronnays, évêque-comte de Lisieux. — 22 décembre, aumône de 600 livres aux pauvres incendiés de Gisors.

G. 8721. (5 cahiers.) — comprenant 58 feuillets, papier, non reliés.

1785-1786. — Délibérations capitulaires. — La première, du 3 janvier 1785 ; la dernière, du 6 février 1786. — 3 janvier 1785, legs faits par M. Cotton Deshoussayes à la Bibliothèque du Chapitre et en faveur des pauvres de Londinières. — 23 février, lecture d'une lettre du vicaire perpétuel de Clais, suppliant la Compagnie de donner des lettres d'approbation au nommé Dunet, choisi par délibération des propriétaires, Trésoriers et habitans de la paroisse, pour faire les fonctions de clerc et de maître d'école. — 28 février, la demoiselle Delaville, pourvue, par Mgr le cardinal archevêque, d'une des prébendes de Saint-Romain, ayant envoyé au Chapitre une suite de pièces concernant son procès contre M. l'abbé de Clairvaux au sujet de l'abbaye de Clairmarais, dans lesquelles elle prend la qualité de chanoinesse de Rouen et d'abbesse de Clairmarais, ordre de Cîteaux, il a été dit que ces pièces seront déposées à la Bibliothèque ; M. Rondel prié de faire réponse à la lettre de la dite demoiselle. — 11 mars, M. de Saint-Gervais, Intendant de la Fabrique, prié de faire faire à Paris les dessins d'un christ et autres ornements accessoires pour le Jubé de cette église. MM. les Intendants *ad domos* autorisés à ordonner les ouvrages nécessaires pour la décoration de la chapelle de saint Julien ; — dépense évaluée à 700 livres. — 13 mars, abjuration de l'hérésie de Calvin, par Simon Raimbeaux, ouvrier coutelier de Jonsac, en Saintonge. — 30 mars, décès de M. François-Christophe Terrisse, Haut-Doyen ; — avait demandé à être enterré dans la cathédrale, seulement comme dignitaire et sans la pompe prescrite pour le convoi et inhumation de MM. les Hauts-Doyens : « Il est dit que, malgré la déférence due aux volontés et à la modestie du défunt, le Chapitre ne se départiroit de ses usages. » Inhumation le même jour après complies ; l'archevêque s'offre pour faire la cérémonie des obsèques ; le commandant du régiment d'Artois, prié de donner une compagnie de grenadiers à l'effet de maintenir l'ordre et la décence. — Vendredi 1er avril, procès-verbal de la cérémonie ; baldaquin orné d'armoiries dehors et dedans et accompagné de 4 rideaux de velours noir relevés et attachés aux piliers du chœur. — Armoiries à toutes les torches. Il y eut, à l'inhumation, 6 écoles des pauvres auxquelles on a fait livraison de pain et donné 2 cierges d'une livre suivant l'usage. — 1er avril, lettre du Chapitre à M. De la Live, conseiller honoraire au Parlement de Paris, le plus proche parent du Haut-Doyen, pour lui témoigner les regrets de la Compagnie. — 10 avril, *Te Deum* en action de grâces de la naissance de Mgr le duc de Normandie. — 12 avril, prise de possession, par M. Joseph de Goyon de Saint-Loyal, de la prébende de Neaufles, vacante par le décès de M. Terrisse. — 14 avril, prise de possession, par M. Charles De Lanney, de la prébende de Saint-Quentin, vacante par la résignation de M. de Goyon. — 16 avril, élection du Haut-Doyen : Jacques-François-Augustin de Carrey de Saint-Gervais, élu par 27 voix contre 15, données à Nicolas-Michel d'Osmond ; 2, à M Louis-Jean-Baptiste-Marie Carrel de Mésonval ; 2, à M. Bridelle. — 21 avril, lettres de confirmation données par le cardinal archevêque ; — prise de possesion. — « S'est présenté à la barre du Chapitre M. le Doyen, lequel a supplié la Compagnie de lui accorder l'encens avec les honneurs et prérogatives ci-devant accordées à MM. ses prédécesseurs en la dignité de Doyen ; sur quoi délibéré, le Chapitre a accordé à M. le Doyen l'encens, les honneurs et prérogatives dont MM. ses prédécesseurs ont joui par permission du Chapitre, ainsi que la place qui a été assignée à M. le Doyen par la délibération du 22 août 1749, pour les jours où il n'occupe pas sa place de dignité. — 27 avril, députation à M. le Premier Président pour le complimenter sur son mariage. — 7 mai, modèle de billets d'avertissement aux curés pour les visites des paroisses dependantes de la juridiction du Chapitre. — 12 mai, prières pour obtenir la cessation de la sécheresse. — 10 juin, invitation du Chapitre à la cérémonie qui devait se faire, aux Capucins, à l'occasion de la Béatification du bienheureux Laurent de Brindes. Cette cérémonie eut lieu le 18. — 14 juillet, réception de Louis-François Le Manissier, professeur septenaire en l'Université de Caen, à la prébende de Boissay, vacante par le décès de Jean-Antoine des Essarts. — 19 juillet, prise de possession, par M. Thomas Bellenger, professeur septenaire en l'Université de Caen, de la Sous-Chanterie, vacante par le décès de M. Flavigny. — 19 août, on achèvera ce qui reste à faire pour le Jubé ; il y aura un christ, des statues de la Sainte-Vierge et de saint Jean, et des acrotères ou vases au-dessus des colonnes. — 20 août, on n'adopte pas les attitudes données à la Sainte-Vierge et à saint Jean dans le dessin de Clodion. — 1er septembre, députation à M. de Villedeuil, Intendant ; on lui offre les présents ordinaires, savoir : 4 miches et 6 bouteilles de vin. — 11 novembre, procession des captifs rachetés par les Mathurins. — 15 novembre, M. de Sozay offre d'acheter les 2 tableaux qui décoraient l'ancien Jubé,

représentant l'un, l'Annonciation; l'autre, saint Jean-Baptiste.

G. 8722. (Cahier.) — 47 feuillets, papier.

1786-1787. — Délibérations capitulaires. — La première, du 8 février 1786 ; la dernière, du 28 février 1787. — 15 mars 1786, MM. les Intendants ont été autorisés à faire brûler une ancienne chape de Brézé. — 10 avril, Houlbrèque, prêtre, vicaire de Grémonville, nommé maître de latin des enfants de chœur. — 10 avril, règlement pour la maîtrise : De la nourriture des enfants ; — De la nourriture des maîtres ; — De la conduite des enfants. — 13 avril, il a été dit que l'on continuera de porter les habits d'hiver à matines jusqu'au dimanche de *Quasimodo*. — 4 juin, serment de l'abbesse de Saint-Amand, M[me] Jeanne-Baptiste-Nicole-Marie de la Guiche. — 14 juin, MM. les Intendants ont été autorisés à faire venir de Paris le sieur Végéas, horloger, à raison de 12 livres par jour pour le temps qu'il emploiera à faire son voyage et à réparer l'horloge. — On fera venir un pauvre du Bureau pour garder le dais pendant qu'il sera exposé dans la chapelle du Saint-Esprit. — 23 juin, entrée du Roi en la cathédrale, où il est complimenté par le cardinal archevêque. « *Nota* que le *Te Deum* n'a point été chanté, comme il s'était fait en pareilles cérémonies, parce que l'heure était fort avancée, et que le Roi devoit aller coucher à Gaillon. » — Copie du discours du cardinal ; — de celui du Doyen, lorsque la Compagnie fut présentée à S. M., à l'archevêché. — 11 octobre, M. le Doyen est prié d'écrire à M. le duc d'Harcourt, au nom de la Compagnie, pour le complimenter sur ce que le Roi venait de le nommer gouverneur de Mgr le Dauphin. — 30 octobre 1786, « sur ce qu'il a été rapporté par MM. les Intendants que la cloche de *Georges d'Amboise* est cassée, il a été défendu au clerc de l'œuvre de la faire sonner en volée ou autrement ; ordonné provisoirement qu'on se servira, en sa place, de la cloche dite la *Princesse*, aux jours d'usage. » — 24 décembre, sur un avis donné du décès de M. Nicolas Tirel de Boismont, chanoine honoraire, arrivé à Paris le 20 de ce mois, il a été dit que la cloche mortuaire sera sonnée pendant une heure. — Inhumation, dans le caveau au-dessous du bâtiment de la Bibliothèque, du corps de Jean-Maurice Dufresne, fils du sonneur, décédé, à 4 ans, dans une chambre de la tour Saint-Romain. — 26 janvier 1787, le vicaire perpétuel de Baillolet opte pour la portion congrue. — 29 janvier, décès de Jean-Baptiste-Pierre Bordier, archidiacre du Grand-Caux. — 1[er] février, il a été dit que, lorsque les inhumations de Messieurs se feront après complies, on les annoncera pour 3 heures, dans les billets. — 7 février, Pierre-Louis Huillard présenté à la cure du Fossé-en-Bray, vacante par le décès de Martin Bidault. — 19 février, lecture d'une lettre du sieur Marais, fondeur de cloches à Caen, qui offrait ses services à la Compagnie, pour fondre la cloche de *Georges d'Amboise*.

G. 8723. (5 cahiers.) — Comprenant 60 feuillets, papier.

1787-1789. — Délibérations capitulaires. — La première, du 28 février 1787 ; la dernière, du 8 mai 1788. — 4 avril 1789, M. D'Agoult, nommé par le Roi à l'évêché de Pamiers ; on lui accorde les draps et honneurs de l'église. — 11 avril, « sur ce qu'il a été représenté qu'il seroit à propos de profiter du séjour que font en cette ville les peintres italiens qui ont peint l'église, il y a dix-huit ans, pour faire réparer quelques parties des enduits de la voûte, les Intendants ont été priés de faire faire, par les dits ouvriers, un devis des ouvrages à faire. » — 13 avril, autorisation pour faire avec eux marché par le prix de 500 livres. — 16 avril, on propose de supprimer le pilier qui est au milieu de la porte principale du grand portail. — 17 mai, « cette année, il ne se fit pas d'élection de prisonnier. M. le Doyen, en présence d'une multitude de peuple, a brullé publiquement, comme il est accoutumé, le procès-verbal de confession et déposition du prisonnier criminel qui a prétendu au Privilège et ne l'a obtenu. » — 21 mai, option de la portion congrue par M. François-Julien Hardy, curé d'Angerville, et par Jean-François Le Marchand, vicaire perpétuel de Sasselot-le-Malgardé. — 4 juin, lecture d'une lettre à M. de Villedeuil, ci-devant Intendant de la Généralité de Rouen, en réponse à celle que le Doyen lui avait écrite, au nom de la compagnie, pour le complimenter de ce que le Roi l'avait nommé Contrôleur Général. — 24 juillet, « M. de Maussion, Intendant de la Généralité de Rouen, étant venu la veille faire visite à M. le Chantre, comme au président de la Compagnie, le Chapitre députe deux chanoines pour aller le saluer et lui offrir le pain et le vin d'usage. » — 14 août, exhortation faite par M. Baston à la place du Doyen indisposé. On accorde à M. Baston 15 jours de vacances. — « Sur ce qu'il a été représenté que les officiers du régiment actuellement en garnison en cette ville, font depuis quelque temps la parade dans le parvis de cette église, et qu'un grand nombre de soldats, divagants dans

l'église, troublent la piété des fidèles qui assistent aux deux dernières messes, M. le Doyen a été prié de voir M. le commandant, pour l'engager à choisir une autre place. » — 16 août, remerciements à M. de Cindrieux « qui avait fait, la veille, le sermon d'usage. » — M. Crespin prié de faire le sermon de l'Assomption de l'année prochaine. — M. de Saint-Gervais, Doyen, ayant proposé d'avoir la liberté de faire ou de faire faire par un de MM. les chanoines les exhortations du Samedi-Saint et de la veille de l'Assomption conformément aux règlements, il a été dit que M. le Doyen fera lesdites exhortations ou les fera faire par un de ces Messieurs avec l'agrément de la Compagnie. — 18 août, il sera marqué dans la prochaine édition du Directoire que la mémoire de saint Martin doit être faite en l'église métropolitaine aux secondes vêpres de la Visitation. — M. Félix-Quentin de Gromard, de la ville d'Eu, nommé à une des bourses du collège de Justice ; — Jacques-François Tricotté, nommé à une autre. — 19 novembre 1787, lecture d'une lettre du sieur Pellier, ingénieur en mathématiques à Paris, par laquelle il offre ses services à la Compagnie pour réparer la cloche de *Georges d'Amboise* sans la fondre. — 7 janvier 1788, lecture d'une lettre du sieur Clodion, sculpteur à Paris ; il estime que la croix sur laquelle sera le Christ (au Jubé), ne doit pas être dorée, mais bronzée ou peinte, soit de couleur de cèdre du Liban, soit d'une autre couleur. — 9 janvier, démission de Marie-Louis-Urbain Cordonnier, maître de musique de la Cathédrale ; avis sera donné de la vacance de la maîtrise dans les papiers publics. — 11 janvier, délibération au sujet du rang des commissaires du Chapitre à l'Assemblée Provinciale. — 11 février, M. Cordonnier, continué maître de musique ; sa condition portée à 800 livres. — 1er avril, Me César-Nicolas-Alexandre Robin, musicien de cette église et petit prébendé des Quinze-Livres, nommé secrétaire du Chapitre, en remplacement de M. Dupuys, que le cardinal archevêque venait de pourvoir de la cure de Franquevillette. — 7 avril, lettre de M. de Chaligny de la Plaine, chanoine de Verdun, dans laquelle il indique les moyens de parvenir à faire fondre la cloche de *Georges d'Amboise*, de la manière la plus sûre et la plus économique. — 14 avril, lecture d'une autre lettre du même à laquelle est jointe une soumission des nommés Robillot et Michel, fondeurs, qui offrent de se charger de l'opération. — Autre proposition de François Le Maire, autre fondeur. — Offre des peintres italiens, de balayer l'église en entier pour 600 livres. — 3 mai, aumône de 1,824 livres aux pauvres de la ville. — 4 mai, cérémonial de la bénédiction de la croix du Jubé par l'archevêque. — 5 mai, remerciements à M. Crespin, pour le sermon qu'il avait prononcé à cette occasion ; on lui accorde un mois de vacances. — M. Pradel fait offrir à la Bibliothèque son traité intitulé *Du droit de déport*.

G. 8724. (Liasse.) — 3 cahiers, comprenant 36 feuillets, papier.

1788-1789. — Délibérations capitulaires. — La première, du 7 mai 1788 ; la dernière, du 9 mars 1789. — 15 mai 1788, refonte de la cloche de *Georges d'Amboise* remise à un autre temps. — 4 juillet, lecture d'une lettre de M. Le Prevost de la Croix, chanoine de cette église et conseiller au Parlement, par laquelle il donne avis à la Compagnie des lettres du Roi qui l'exilent. On lui écrira pour lui témoigner la part que l'on prend à sa disgrâce et à celle de la magistrature. — 6 juillet, il a été accordé à M. le Doyen 8 jours de vacances pour aller à Saint-Vast, sa prébende décanale. — 7 juillet, témoignage de sympathie accordé à M. de Cindrieux, chanoine de Rouen et conseiller au Parlement, contraint à s'éloigner de Rouen par des ordres du Roi, pressants et rigoureux. — 28 juillet, homme accusé de vol, arrêté dans le parvis, conduit dans la prison du Chapitre. — 18 août 1788, MM. les Intendants des Archives et MM. de Mesonval et de Lurienne invités à faire des recherches sur les Etats de la province de Normandie et même sur les Etats Généraux, et à rédiger un mémoire concernant les droits du Chapitre et les intérêts de la province. — 29 août, réduction des fondations de l'église de Martinéglise. — 29 septembre, avis du décès de M. Philebert-Pierre Marescot, archidiacre d'Eu et vicaire général. — 1er octobre, dispense demandée par M. Crespin, prédicateur ordinaire du Roi, qui devait prêcher l'avent aux Quinze-Vingts. — 14 octobre, rapport de la députation qui avait été envoyée au Parlement. — 24 octobre, lecture d'un mémoire rédigé par M. de Lurienne sur les Etats ; il sera communiqué à l'archevêque, pour lors à Gaillon. — 5 novembre, on décide que le voyage de M. de Lurienne sera différé, en attendant qu'on ait fait de nouvelles recherches dans les dépôts récemment ouverts. — 21 novembre, M. Picot met sur le bureau du Chapitre, un exemplaire de l'Oraison funèbre de Mgr le cardinal de Luynes, archevêque de Sens, prononcée par M. Bellenger, chanoine de la cathédrale de Rouen. — 10 décembre, aumône de 3,000 livres aux pauvres de la ville. — 7 janvier 1789, emprunt de 6,000 livres de rente viagère pour le bâtiment des archives capitulaires. — 12 janvier, rapport des

chanoines, députés à l'Assemblée des Notables. — 15 janvier, lecture d'une lettre de l'abbé Dulau, archidiacre du Vexin-Normand, nommé à l'évêché de Grenoble. — 2 mars, les Intendants *ad domos* autorisés à faire prix par la somme de 600 livres avec les peintres italiens pour nettoyer l'église à fond et jusques dans les moulures. — 9 mars, avis du décès de M. François Ruellon, docteur en théologie, chanoine de l'église, official métropolitain.

G. 8725. (Liasse.) — 6 cahiers, comprenant 72 feuillets, papier.

1789-1790. — Délibérations capitulaires. — La première, du 19 mars ; la dernière, du 13 janvier 1790. — 10 mars, inhumation de M. François Ruellon, chanoine, docteur de Sorbonne. — 12 mars, M. l'archidiacre Osmont est nommé pour aller représenter le Chapitre à l'Assemblée des Trois-Etats du bailliage de Caux qui doit se tenir à Caudebec, le 16 de ce mois. — 30 mars, « ouï le rapport de M. Osmont, il a été agréé un mémoire relatif à la réserve insérée en la protestation (de M. Osmont), et MM. de la Commission ont été authorisés à envoyer au plustôt le dit mémoire à M. le Garde-des-Sceaux, aux autres Ministres du Roy, et à MM. les Maîtres des Requêtes, commmissaires pour la convocation des Etats-Généraux ». — 6 avril, « M. l'abbé Dulau, archidiacre de cette église, nommé à l'évêché de Grenoble, espérant recevoir la consécration épiscopale le dimanche de Quasimodo, fait prier la Compagnie de lui donner son agrément pour que cette cérémonie soit faite, en présence du Chapitre, en cette église. » — 10 avril, « soit signifié, dit et déclaré au greffe de M. le lieutenant-général et au parquet de M. le procureur du Roi au bailliage de Rouen, etc. que MM. les Doyen, chanoines et Chapitre se présenteront par leurs députés en l'Assemblée des Trois-Etats du dit bailliage, termée à tenir le mercredi, 19 avril, par l'ordonnance de M. le lieutenant-général et en conséquence des lettres de convocation de S. M., mais que mes dits sieurs croyent devoir manifester d'avance leur étonnement et leur surprise : 1° sur le règlement en lui-même, lequel, oultre qu'il n'est point revêtu des formes légales, est une nouveauté dangereuse pour la suite et attentatoire à la libre convocation des électeurs ; 2° sur les dispositions mêmes du dit règlement, lesquelles changent les formes anciennes, soit pour la manière de semoncer le dit Chapitre qui ne devoit et ne pouvoit l'être que par la personne de M. le procureur du Roy de l'Hôtel Commun de cette ville, soit pour les innovations arbitraires quant au nombre et à la qualité des électeurs, lesquelles innovations tendent à dénaturer les anciennes constitutions du duché et semblent n'avoir pour but que d'anéantir par le fait tous les droits des personnes constituées en pouvoir et en dignité dans l'ordre du clergé, etc. ». — Lundi 13 avril, MM. de Quiefdeville, de Lurienne, Manoury, Tuvache et Leber, nommés pour représenter le Chapitre à l'Assemblée des Trois-Etats du bailliage de Rouen, avec pouvoir de communiquer et, si besoin est, de notifier une protestation dont expédition leur sera, à cet effet, mise aux mains. — Proposition faite par le Chapitre à l'Ordre du clergé, présidé par Mgr le cardinal archevêque de Rouen. — 14 avril, acte de la protestation du Chapitre. — 17 avril, MM. les députés du Chapitre à l'assemblée de l'Ordre du clergé, tenue aux Cordeliers, rendent compte de leurs opérations. . . ; avaient fait la proposition ordonnée dans le Chapitre du 13 ; après l'avoir faite et requis l'Assemblée d'en délibérer, il s'étaient retirés pour laisser la liberté des suffrages... Aujourd'huy, 17, les dits députés, rentrés dans la Chambre du Clergé, vu que la dite Chambre avoit mis à l'écart la dite proposition pour s'occuper de tout autre objet, quoique ladite Chambre, devenue incomplète par la retraite nécessaire des représentants de l'église métropolitaine, ne fût plus compétente que pour délibérer sur la dite proposition, ils avaient déclaré, en conséquence des ordres du Chapitre, qu'ils se voyaient forcés de signifier à l'Assemblée la protestation arrêtée et signée le 14, ce que n'ayant pu exécuter, vu le refus de ladite Assemblée, ils s'étoient tout à fait retirés de ladite Chambre et avoient chargé un officier public du dépôt de la dite protestation. » — Dimanche, 19 avril, consécration de l'évêque de Grenoble en la cathédrale de Rouen. — 20 avril, « il a été dit que l'on fera imprimer la signification et la protestation du Chapitre et un précis historique que M. de Lurienne, un de MM. les commissaires, voudra bien rédiger. » — 29 avril, il sera envoyé à toutes les églises cathédrales du royaume et aux principales collégiales un exemplaire des actes de cette église relatifs à l'Assemblée des Trois-Etats du bailliage de Rouen. — 1er mai, MM. de Lurienne et de Marbeuf nommés pour porter à Versailles la protestation du 27 avril. — 21 mai, Georges Le Febvre nommé pour jouir du Privilège de Saint-Romain. — 22 mai, M. Baroche prié de rédiger l'obituaire. — 29 mai, « Monsieur le Doyen a dit que le sieur Clodion, sculpteur, qui était chargé de l'exécution du calvaire et des vases d'ornement qui doivent être placés sur le Jubé de cette église, lui avoit marqué que les caisses qui contenoient lesdits vases n'avoient pu être encore retirées de l'eau où elles

étaient tombées, lorsque le bateau sur lequel elles étoient chargées s'étoit ouvert proche le pont du Pec, et qu'il falloit attendre que les eaux de la Seine fussent plus basses; que ledit sieur Clodion lui marquoit, en outre, qu'une personne, lui ayant fait prendre, dans son dernier voyage à Rouen, les mesures du grand autel de cette église, afin d'y placer des ornements convenables en bronze doré, proposoit aujourd'huy de les faire exécuter à ses frais, — la Compagnie a agréé la dite proposition avec reconnaissance, s'en rapportant au goût de la personne et de l'artiste ». — 9 juin, les Intendants *ad domos*, autorisés à faire fabriquer de la brique en quantité suffisante pour la refonte de la cloche *Georges d'Amboise*. — 6 juillet, lecture d'une lettre de MM. les députés à Paris, par laquelle ils informent la Compagnie que, leur commission étant devenue trop difficile à remplir, vu les circonstances, il y a lieu de leur permettre de revenir. — M. Picot a été prié de leur répondre, au nom du Chapitre, qu'ils peuvent revenir, la Compagnie laissant à leur prudence de faire de la protestation dont ils sont porteurs l'usage qu'ils croiront le plus convenable. — 18 juillet, inhumation de M. le chanoine Grésil. — 1er août, il sera envoyé sur-le-champ à l'Hôtel-de-Ville, 3,000 livres pour concourir à la souscription ouverte en faveur des pauvres. — 20 août, *Te Deum* sur la demande des officiers municipaux après la prestation de serment des troupes en leur présence. — 1er septembre, les nommés Beheré, mari et femme, qui ont sollicité le Privilège de Saint-Romain et ne l'ont point obtenu, étant toujours dans les fers, quelques personnes de distinction se proposaient de travailler à leur délivrance. On écrira en faveur de ces malheureux à M. le Garde des Sceaux, et à Mgr le cardinal archevêque. — 10 septembre, lecture d'une lettre du Roi, pour des prières publiques. — « Des brigands et gens sans aveu sont parvenus à terroriser les habitans des campagnes, et, portant l'audace jusqu'à contrefaire les ordres du Roi, jusqu'à répandre de faux arrêts du Conseil, ils ont persuadé qu'on exécuteroit la volonté du Roi en attaquant les châteaux et en y détruisant les archives. » — 15 octobre, dispense à M. Crespin qui doit prêcher l'avent devant le Roi. — 21 octobre, décès de M. Louis-Odet Patu, officier du cardinal archevêque. — 3 novembre, 400 livres accordées au sculpteur Clodion, pour tous frais et avaries des vases destinés au Jubé. — M. Robin, dernier secrétaire du Chapitre.

G. 8726. (Liasse.) — 3 cahiers formant 62 feuillets, papier. — 1 pièce en parchemin, 11 pièces en papier.

1269 (copie)-**1727**. — Cahier contenant les extraits de plusieurs délibérations capitulaires et autres actes relatifs à la juridiction ecclésiastique et temporelle du Chapitre, feuillets marqués 13-36; contenant, de plus, la copie des statuts de 1361 (écriture de la fin du XVIIe siècle). — « Extrait des registres du Chapitre de l'église métropolitaine de Rouen, au sujet de la juridiction du dit Chapitre sur tous les chanoines, chapelains, petits prébendés, musiciens et habitués en la dite église, avec privation des distributions et interdiction du chœur, » de 1299 à 1576, et de 1592 à 1679 (d'une autre main que celle du cahier précédent et plus récente). — Pièces relatives à un procès entre les chapelains du collège de la Commune et le Chapitre, qui avait retenu leurs distributions de chœur, parce qu'ils s'étaient dispensés d'avoir les habits, draps et autres ornements uniformes et convenables à leur état, 1727; — copie d'un arrêt du Parlement, confirmatif des ordonnances du Chapitre. Défenses leur étaient faites de se servir de camails et d'aumusses de dos de gris, avec feuillets et queues d'hermine ou façon d'hermine, ni de parement de velours à leurs chapes d'hiver, comme aussi d'entrer au chœur sans rochet ou surplis; « Perchel, avocat pour les sieurs Doyen, chanoines et Chapitre de la Métropole de Rouen, Primatiale de Normandie, a dit que, dans la cause, il ne s'agit que de maintenir la distinction qui a toujours été et dû être, et qui est encore presque universellement observée, qui consiste en ce que les aumusses et camails des chanoines sont de dos de gris, avec doublure ou feuillets et ornements d'hermines, et leurs chapes d'hiver doublées de velours cramoisi, et que les aumusses et camails des chapelains sont de peau rousse, avec feuillets barrés de peaux rousses et blanches, sans ornement d'hermines ou façon d'hermines, et leurs chapes d'hiver sans doublure de velours ni de satin. »

G. 8727. (Liasse.) — 2 cahiers, formant ensemble 88 feuillets, papier.

1774-1776. — Délibérations capitulaires. — Prise de possession d'une prébende de Londinières, par André-Albert Huet d'Amoinville, licencié en l'un et l'autre droit, prieur de Medan, curé de N.-D. de Pontoise, 22 août 1774; — de l'archidiaconé du Vexin-

Normand (vaquant par la démission de M. Jean-Auguste de Chastenet de Puységur, nommé à l'évêché de Saint-Omer), par Jean-Baptiste-Philippe-Armand-Fidèle de Clercy, licencié en théologie, de la Société de Navarre, vicaire général de l'archevêque, 10 juillet 1775. — 24 août 1774, on signifiera au vicaire perpétuel de Saint-Etienne-la-Grande-Eglise l'arrêt du Conseil Supérieur, qui fait défenses aux Trésoriers de la dite église d'enterrer dans la cathédrale. — 19 juin, lettre de M. Bertin, ministre d'Etat, au sujet des services solennels à célébrer pour l'âme du feu roi. — 28 août, il sera écrit à M. de Miroménil pour le féliciter de sa nomination à la dignité de Garde des Sceaux. — 7 octobre, on accepte l'offre que faisait M. Rimbert de faire placer, à ses frais, un lambris neuf dans la chapelle de la Chaire de Saint-Pierre. — 9 novembre, remerciements adressés au Chapitre par M. de Bonissent, chanoine, conseiller au Parlement, de retour de son exil. — Députation vers M. le duc d'Harcourt, gouverneur, et M. le comte de Lillebonne, lieutenant général de la province, qui devaient arriver ce jour-là à Rouen. — 13 novembre, députation au Parlement pour le féliciter de son rétablissement. — On fera imprimer des placards et des billets d'invitation à la messe solennelle qui sera célébrée pour le Roi. — Remerciements de M. de Maisons, chanoine et conseiller au Parlement, de retour de son exil. — 15 novembre, rapport de la députation qui avait été envoyée au Parlement: discours prononcé par M. d'Osmond au nom du Chapitre. — Rapport de la députation qui avait été envoyée à la Chambre des Comptes; discours prononcé par M. Rondel. — 17 novembre, cérémonie du serment de l'évêque d'Avranches, Mgr de Belbeuf; donne 300 livres *pro pastu*. — Cérémonial observé à la messe pour le Roi. — 23 novembre, portion congrue du curé de Sassetot-le-Malgardé, fixée à 380 livres par an; il jouira, en outre, comme par le passé, de la dîme des fruits et de la laine, et gardera en propriété les 3 acres de terre attachées à la cure. — 17 février 1775, règlement pour le suisse. — 22 février, députation à M. de Montholon, nommé Premier Président. — Trois chanoines, en habits de chœur, précédés de l'huissier du Chapitre, la verge haute, et du suisse, suivis du clerc de l'œuvre et du gardien de la porte gauche du chœur, portant les présents ordinaires, consistant en 4 miches et 6 bouteilles de vin de Bourgogne, s'étaient présentés chez M. de Montholon, qui leur avait fait l'accueil le plus honnête, et les avait reconduits jusqu'au vestibule. — 4 avril, serment de fidélité de l'évêque d'Evreux. — 8 avril, M. Michel-Nicolas Patrice, nommé Bibliothécaire, en remplacement de M. Mauger, qui se retire. — 13 avril, l'archevêque, présent au Chapitre, annonce son projet de donner une nouvelle édition du bréviaire et d'y faire quelques changements. MM. l'archidiacre Bordier, Marescot et Hébert, nommés commissaires, conjointement avec le promoteur, pour conférer avec Monseigneur sur les changements à faire. — On les prie aussi de rechercher à quoi tenait l'usage de sonner une des petites cloches de la pyramide aux jours de féries du carême, depuis midi et demi jusqu'à 2 heures 3 quarts. — 8 mai, thèse dédiée au Chapitre par les Cordeliers. — 19 juin, lecture d'une lettre du Roi, du 12 du même mois, à l'archevêque de Rouen, pour lui demander de faire chanter le *Te Deum*, à l'occasion du sacre qui avait eu lieu la veille. — 28 janvier 1776, aumônes aux pauvres de la ville, à raison de la rigueur de la saison. — 8 mars 1776, ordre pour le Jubilé.

G. 8728. (Volume.) — In-4°, 207 pages, papier.

1670. — *Martyrologium quo utitur et semper usa fuit, Sancta, Primatialis et Metropolitana Ecclesia Rothomagensis. — Rothomagi, Impensis Venerabilis Capituli. Typis Eustachii Viret, Typographi Regis in vico novo S. Laudi MDCLXX.* — Edition établie d'après un manuscrit de la Bibliothèque Bigot et des éditions de Paris, de 1490, 1536, de Rouen, 1507, etc. (Acquisition de 1896.)

G. 8729. (Volume.) — In-32, comprenant 44 pages, incomplet, relié.

1643-1720. — *Directorium seu ordo officii divini recitandi juxta Breviarium Ecclesiæ Rothomagensis a die S^{mæ} Trinitatis anni 1643, usque ad eumdem diem anni 1644. — Rothomagi Apud Societatem Typographicam librorum officii Ecclesiastici.* Il ne se trouve dans ce volume que les mois de juillet, décembre — Joint à cet Ordo, 7 feuillets de celui de 1720.

G. 8730. (Volume.) — In-12, 34 pages, incomplet, relié.

1747. — *Obituarium Ecclesie Metropolitanæ Rothomagensis Normanniæ Primatialis, pro anno Capitulari MDCCXLVIII. Rothomagi. Typis Joan. B. Besongne Regis et Ven. Capituli Typographi ordin. Ad angulum adversum Fontis S. Laudi MDCCXLVII.*

G. 8731. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier ; 3 fragments de sceaux.

1391-1601. — Rôle de la débite due à l'église de Rouen, au terme de la Pentecôte, par les églises de l'archidiaconé d'Eu, années 1433, 1434, 1435. — Pour couverture à ce document, une feuille de parchemin contenant une procuration de l'abbé du Bec et des religieux du prieuré de Bonne-Nouvelle pour arriver à la conclusion d'un accord entre les dits religieux et le cardinal d'Amiens, auquel le Saint-Père avait donné en commende ce prieuré, moyennant une pension à payer au cardinal : les religieux pourront élire, pour prieur, un religieux de leur ordre, Jean de Bouquetot, bachelier en décrets, moine de l'abbaye de Fécamp. Une partie de cette procuration, coupée dans toute la longueur de la pièce, est perdue. — Fragment d'un autre rôle de la débite de 1475-1476, celui-ci, en papier, comprenant le doyenné de Gisors et partie de trois autres doyennés. — Pièces relatives à un procès porté aux assises normandes de Gisors, à la requête du Chapitre de Rouen et en vertu de lettres des gens du Conseil du Roi, siégeant pour lors à Rouen ; il s'agissait, pour le Chapitre, d'obliger les Trésoriers de l'église de Gisors au paiement du droit de débite, 1456. — Pièces concernant d'autres procès pour la débite entre le Chapitre de Rouen et l'église de Saint-Jacques de Neufchâtel, 1573-1601. — Fragment du sceau du Conseil du Roi, de celui de Jean Delamare, sergent à masse du Roi à Rouen : de celui de Simon Racyne, sergent du Roi au bourgage de Gisors.

G. 8732. (Registre.) — 60 feuillets, papier.

1642-1659. — « Recepte faicte par Guillaume De Caux [chanoine] en l'église de Rouen continué en l'intendance du coffre de Chapitre et Jacques Le Chevalier, presbtre, chanoine nommé à l'intendance du dit coffre en lieu et place de maitre Anselme [Marette], chanoine en la dicte église à commencer [du jour de] l'exit du compte précédent en dabte du septième jour de febvrier 1646. » — Comptes pour les années suivantes rendus par Nicolas Barbey et Pierre De la Mare ; — Charles Pavyot et Pierre De Moy. — Dépenses : aumônes à des musiciens, à des chantres ou des pauvres passants ; à de pauvres prêtres de Lorraine, etc. — 11 septembre 1646, à maître Jean Rhodey, prêtre irlandais, 60 sous. — 20 octobre 1646, à François de Monnero, gentilhomme, 40 sous. — 27 novembre 1646, à Esther Ango, pauvre fille nouvellement convertie, 60 sous. — 9 août 1647, à Charles Des Roches, gentilhomme du Languedoc, 20 sous. — 1er août 1647, à Marguerite Bardon, pauvre damoiselle, natifve de Montpellier, 30 sous. — 13 août 1648, au sieur François Moncribo, pauvre gentilhomme passant, 20 sous. — 16 août 1648, à sœur Agnès de Guillemart, religieuse de l'ordre de saint Benoît et supérieure du monastère de Bourbonne en Bassigny, 30 livres. — 12 octobre 1648, à damoiselle Anne de Ganant, veuve du feu sieur de Castignolles, conseiller au présidial, 8 livres. — 13 décembre 1649, aux Augustins Déchaussés de Rouen qui, par trois fois, avaient été affligés de la maladie contagieuse, 20 livres. — 20 avril 1651, au sieur David Kinse, gentilhomme hibernois, 20 sous. — 8 juillet 1651, à Jean De la Tenodière, gentilhomme du pays de Vienne, 100 sous. — 19 juillet 1651, à Robert Cauvet, pèlerin de Rome, 40 sous. — 22 août 1651, à maître Lucas Cavallero, prêtre espagnol, 60 sous. — 5 décembre 1651, à damoiselle Marguerite Cartie, exilée du pays d'Angleterre pour la foi catholique, apostolique et romaine, tant pour elle que pour ses enfants, 100 sous. — 10 mai 1652, à damoiselle Marie Quaivre, anglaise, chassée de son pays pour la foi, 34 sous. — 8 janvier 1653, à un prêtre grec, 68 sous. — 12 janvier 1654, à Daniel Grecgs (?), prêtre grec, 6 livres 6 sous. — 5 février 1654, à Louis Martin, prêtre aveugle, 31 sous 6 deniers. — 25 septembre 1656, à maître Nicolas Bruslé, prêtre, ci-devant captif des Turcs, 60 sous. — Paiements : 22 août 1648, à maître Laurent Artus, musicien en cette église, pour avoir présenté au Chapitre une messe en musique de sa composition, 10 livres ; — 14 novembre 1653, à Nicolas de Cambronne, ci-devant maître de Saint-Malo, pour avoir présenté une messe en musique à Messieurs, laquelle a été chantée le dit jour, 66 sous ; — 29 octobre 1653, à maître Jean Guérin, chantre, pour avoir des habits d'église, 6 livres ; — 1er décembre 1653, à maître Gervais Mouchet, musicien, pour lui avoir un habit d'hiver, 12 livres ; — 14 décembre 1647, à Jacques Le Houx, de Falaise, pour son voyage, étant venu en cette ville pour être enfant de chœur, 12 livres ; — 9 septembre 1652, à Gervais Hedeline, bourgeois de Falaise, pour les frais par lui faits à amener son fils en cette ville, aux fins d'estre reçu enfant de chœur, 10 livres. — Frais d'impression : 21 février 1647, à Laurent Maurry, pour avoir imprimé la bulle d'exemption et les moyens et deffenses du Chapitre, pour le fait de la résidence, 22 livres ; — à Malassis, libraire, pour avoir relié ces imprimés, 50 sous ; — 22 novembre 1653, au même, pour impression d'affiches ; — 2 janvier 1649,

à Louis Couitray, Jean Vaultier et Charles Le Boucher, compagnons imprimeurs, travaillant à l'impression de l'antiphonier, 4 livres. — 28 février 1647, à Adrien Nantier, chapelain en la dite église, pour avoir écrit la supplique à S. S. pour la confirmation de la Bibliothèque du Chapitre, 10 sous. — 6 juillet 1647, à Nicolas Farin, écrivain, pour avoir écrit trois cahiers de l'arpentage des fieffes de la forêt de Lyons, 9 livres. — Achat, pour la Bibliothèque, 4 novembre 1649, de deux globes avec leurs soutiens, venant de Hollande, 243 livres 16 sous; — du *Théâtre du monde* ou nouvel atlas, en quatre volumes, 90 livres; — 29 décembre 1650, de la grande Bible française, imprimée, à Neufchâtel, par Pierre Wingle, en 1535, 9 livres. — « Le 21 août 1647, payé à Me André Desmarets, huissier, messager du Chapitre, la somme de 60 sous, pour avoir porté, depuis trois ans, des formes sur le théâtre à Saint-Godard, où l'on presche le dimanche des Rameaux. — Le 14 février 1648, payé au sieur Le Page, quincaillier, la somme de 43 sols pour 4 jets de jetons et un canif par luy fournis, sçavoir 3 jets pour la Chambre des Comptes du Chapitre et un jet et le canif pour Messieurs les Intendants du pistrin, 43 sous. — Le 29 janvier 1654, payé à Regnault, graveur, la somme de 20 sous, pour une marque de buys où est gravée l'image de la Vierge pour servir à marquer le pain du Chapitre. » — Mention de Pradon, receveur de l'Hôtel-Dieu en 1649; — d'une maison neuve que les chanoines faisaient reconstruire dans la rue Saint-Denis, 1651, 1652.

G. 8733. (Cahier.). — 28 feuillets, papier.

1712-1739. — « Compte de la recepte de la ferme des annates commençant à Pâques 1712. » — « Le mercredi, 27e jour de juillet 1712, Monsieur Charles-François Despré, sieur de Frettemeulles, a pris possession de la prébende que Monsieur de Frettemeulles, son frère, lui a résignée; pour ce receu, 40 livres. — Le mercredy, 3e jour d'août 1712, Monsieur Deschamps, pénitencier, a pris possession de la prébende que possédoit feu Monsr Trosnel; pour ce, receu 40 livres. — Du vendredy, 21e jour d'avril 1713, Monsieur Louis-Charles de la Blandinière a pris possession de la prébende dont jouissoit ci-devant Monsieur Deschamps, pénitencier, 40 livres. — Du mercredy, 17e jour de may 1713, Monsieur Robert-Léonard Coustey. docteur de Sorbonne, a pris possession de la prébende de Bracquemont, dont jouissoit cy-devant feu Monsr Delaisement, 40 livres. — Le lundy, 7e jour de juillet 1738, Monsieur Louis-Claude-Rose, docteur de Sorbonne, prestre, chanoine de l'église cathédrale de Rouen et grand vicaire de Monseigneur l'archevesque, a pris possession de la dignité de Chancelier, vacante par la mort de M. Routier, dernier titulaire. — Le lundy, 22e jour de décembre 1738, Monsieur François-Christophe Terrisse, docteur de la maison et société de Sorbonne, chanoine et archidiacre du Vexin-Normand, a pris possession du grand archidiaconé, vacant par le déceds de Monsieur Gilles-Nicolas Pavyot de la Villette, conseiller de grand'chambre en la cour de Parlement. — Le lundy, 6e jour de janvier 1739, Monsieur Louis Flavigny, prestre, chapelain titulaire de l'église métropolitaine de Rouen, gradué nommé sur l'Université de Paris, a pris possession de la prébende dont était paisible et dernier possesseur feu Monsieur Jacques de Routier, chanoine et Chancelier de la dite église, décédé le 1er jour de juillet, 40 livres. »

G. 8734. (Cahier.) — 11 feuillets, papier.

1509-1510. — « Estat des rentes et revenus des nouvelles acquisitions apartenant à Messrs les Doyen et Chapitre Notre-Dame de Rouen pour l'an commenchant le jour Saint-Michel mil cinq centz et neuf inclus et finissant à semblable jour et terme ensuivant exclu. » — « De Robin Asselin, au *Four qui danse*, 12 livres. — De haut et puissant seigneur Loys de Brezé, Grand Sénéchal de Normandie, aplégé par noble homme messire Jehan Picart, 100 livres. — De noble homme Jean de Casenoue, dit Coulon, aplégé par Jean de Guynay, dit Le Caron, 50 livres. — De noble homme Georges Aux-Espaulles, sieur de Sainte-Marie-du-Mont, aplégé par Jehan de Bouyllon et Robine, sa femme, 100 sous. — De maistre Guillaume Le Conte, chanoine de Notre-Dame de Rouen, pour la maison des Escolles de grammaire, 25 livres. »

G. 8735. (Cahier.) — 33 feuillets, papier.

1517. — « C'est la déclaration des fiefz, possession, terres, seigneuries, rentes et revenues appartenant aux Doyen, chanoines et Chapitre de l'église cathédrale Notre-Dame de Rouen, métropolitaine de la province de Normandie, scituez et assis au bailliage de Rouen, laquelle déclaration les dits Doyen, Chantre et chanoines, très humbles et dévotz orateurs du Roy, leur souverain et naturel seigneur, présentent, tant en général que pour les particuliers, chanoines, chapellains et suppôtz d'icelle église respectivement, suyvant

son mandement et ordonnance de l'an présent 1547. » (Acquisition 1891.)

G. 8736. (Cahier.) — 58 feuillets, papier.

1549. — « Déclaration des fiefz, possessions, terres, seigneuries, rentes et revenus appartenant et deppendans de l'église kathédralle Notre-Dame de Rouen, métropolitaine de la province de Normandie, que baillent et présentent au Roy, notre sire, les Doyen, chanoynes, chappellains et suppotz d'icelle église, ses très humbles et dévotz orateurs, ou à messieurs les juges et commissaires du dit sieur sur le faict des francz-fiefz et nouveaulx-acquetz, tant en général que pour les particulliers respectivement, sciluez et assis tant au dit duché de Normandye que ailleurs, suyvant le dernier édict et mandement du Roy donné en cest an 1549. » — (Acquisition 1891.)

G. 8737. (Cahier.) — 40 feuillets, papier.

XVII[e] Siècle. — Inventaire des contrats concernant les biens et les rentes appartenant au Chapitre de Rouen. Pièces classées par armoires et par tiroirs. (Incomplet.)

G. 8738. (Cahier.) — 27 feuillets, papier, couverture en parchemin.

1428. — *Extracta a certis carta, cartulario et libris seu compotis productis per Capitulum ecclesie Rothomagensis super facto inqueste seu informationis pro dicto Capitulo contra religiosos de Bellobecco, Rothomagensis diocesis, pro LV quinque* (sic) *minis frumenti per magistrum Queniat, consiliarium Regis in sua curia Parlamenti, ad hoc per dictam curiam commissum, et Petrum Le Noir, hostiarium ejusdem curie, ejus adjunctum, de conssensu partium, in predicta inquesta inchoata a recessu predictorum de Parisius, XXa marcii et finita Rothomagi, excluso eorum regressu, XXa aprilis post Pascha anno Domini Mo CCCCo XXVIII.*

G. 8739. (Charte). — 0 mèt. 33 c. de hauteur sur 0 mèt. 18 c. de largeur.

1075. — Charte de Simon, fils du comte Raoul, par laquelle il restitue à l'église de Rouen, la terre de Gisors, que son père avait reçue, du don de l'archevêque Maurille, à titre viager, la dite restitution confirmée par le *signum crucis* apposé dans le corps de la charte, et faite en la main de Jean, archevêque de Rouen, en présence de la reine Mathilde, de Roger de Beaumont et autres nobles. Comme marque de cette restitution, dépôt d'un conteau sur l'autel de sainte Marie, 1075, indiction 13, l'an 41[e] du duché de Guillaume et l'an 10 de son règne. — *Signa* du comte Robert et de Robert de Beaumont.

G. 8740. (Charte.) — 0m47 de hauteur sur 0m35 de largeur.

1105. — Charte de Raoul, fils de Walbert de Bodriz, par laquelle il rend à sainte Marie de l'église de Rouen, la terre de Gisors, que son père, et lui, après la mort de son père, avaient gardée, contre le droit de cette église, se mettant par là en état d'excommunication, la dite restitution, faite à Rouen, sous la forme d'un couteau, qui fut déposé, aux fêtes de la Pentecôte, sur l'autel de sainte Marie, pendant la célébration de la messe, en présence de l'archevêque, des archidiacres *Benoît*, *Foubert*, *Goislin*, *Ursel*, *Richard* et *Roger*, secrétaire, *cum omni congregatione ecclesie*. — Mention de l'absolution donnée, près de l'autel, par l'archevêque à Walbert et à Raoul, son fils, ce dernier reconnaissant et confessant sa faute et celle de son père. — Ensuite, il y eut une réunion à Vesly (*Verleium*), où se trouvèrent l'archevêque, Raoul, fils de Walbert, sa mère et ses frères; et là, Raoul renouvela la restitution de Gisors *per baculum in manu archiepiscopi*. — Mention des témoins. — 20 marcs d'argent *in cognitione*, données par l'archevêque à Raoul, fils de Walbert, lequel s'apprêtait à se rendre en Terre Sainte.

G. 8741. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets, papier.

1239-1457. — « Ensuit la copie des lettres touchantes la droicture que a l'église de Rouen de prendre et percepvoir, par chascun an, sur les moulins de Gisors, traize muids de blé, c'est assavoir, IIII muys à la Saint-Jehan-Baptiste, chinq muys à la Nativité Notre-Seigneur, IIII muids à Pasques, comme plus à plain est contenu ès dictes lettres ». — Chartes de Guillaume de Gisors, chevalier, et de Jeanne, sa femme, 1239; — de *Odo*, archevêque de Rouen. — La dernière lettre est du 1[er] février 1426 (copies de l'année 1457).

G. 8742. (Liasse). — 7 pièces, parchemin; 2 sceaux et fragments de sceaux.

1250. — Titres de propriété des biens appartenant au Chapitre de Rouen, à Baillolet, Clais et Lon-

dinières. — Lettres de l'official de Rouen : Raoul Le Grant reconnaît avoir vendu aux exécuteurs testamentaires de Richard Du Sap, archidiacre du Vexin-Normand, une masure et 4 pièces de terre à Baillolet, septembre 1270. — Autres lettres du même : Bail à fieffe, par le Chapitre de Rouen, à Guillaume Le Telier, d'une pièce de terre à Baillolet, jeudi après la Saint-Remi 1289. — Vente par Nicole de Beleville et Aalis, sa femme, au Chapitre de Rouen, de 20 sous de rente à Clais; prix d'achat, 10 livres tournois, 1334. — Lettres de l'official de Rouen : Guillaume Du Fresneel reconnaît avoir délaissé au Chapitre de Rouen, pour 16 livres tournois, une rente annuelle de 40 sous sur un tènement à Londinières, mai 1250. — Lettres du vicomte de Neufchâtel : Bail fait par Robert Le Beuf, à Raoul d'Aulage, d'un manoir à Londidières, lundi fête de la Conception de Notre-Dame, 1287; dans l'acte, obligation au preneur de cultiver par deux années, et, « la tierce, lessier les terres brahaignes sans cultiver. » — Lettres du bailli au doyen et au Chapitre de Rouen en la rivière d'Eaune : Les biens de ce fermier ayant été saisis pour non paiement et mis, sans résultat, aux enchères, sont évalués par 14 particuliers et adjugés à Robert Le Buef, samedi devant la mi-carême 1290. — Lettres de Jehan Amable, bailli au doyen et au Chapitre de Rouen au même lieu : Thomas Payen vend au Chapitre, pour 30 livres tournois, 60 sous de rente à Londinières, 1307. — Sceaux du bailli de Rouen, 1334; — du bailli au doyen et au Chapitre de Rouen, 1290. — Fragments des sceaux du vicomte de Neufchâtel et de Raoul d'Aulage, 1267. (Pièces achetées.)

G. 8743. (Imprimé.) — In-4°, 17 pages.

1343-1758. — « Donation d'Aimeric Guenent, archevêque de Rouen, du vingt neuf avril mil trois cent quarante-un, à l'église Métropolitaine de Roüen, de la moitié des trois quarts des Dîmes novales des terres défrichées et qui le seront dans la suite de la Forêt de Lyons, et la confirmation de cette même donation faite par le pape Clément VI, à Avignon, la seconde année de son Pontificat, en 1343. — A Rouen, chez Jacques-Joseph Le Boullenger, Imprimeur ordinaire du Roi et du Vénérable Chapitre, rue des Jésuites, MDCCLVIII. »

G. 8744. (Registre.) — In-folio, papier; 89 feuillets, papier, relié en parchemin.

1612-1657. — Papier cueilloir des rentes appartenant au Chapitre de Rouen, dans les seigneuries de Martinéglise et de Grèges. — « Me François Senac, sieur de Pimont, doibt à Saint-Michel et Pâques, 37 livres. — Me Jehan Dubosc, tabellion, doibt à Saint-Michel 8 boisseaux d'avoine. »

G. 8745. (Liasse) — 15 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1625-1659. — Contrats de fondations faites en la cathédrale de Rouen, « par Messieurs de Ville, en reconnaissance de ce qu'il a pleu à Dieu retirer le fléau de la contagion, dont la ville était affligée, depuis le Vœu et présentation de la lampe d'argent accompli », Samedi Saint 7 avril 1640; — par noble homme Monsieur maître Pierre Blondel, conseiller du Roi en sa cour de Parlement et archidiacre, 23 mars 1639; — par Nicolas Brice, chanoine, 18 juin 1625, 1er juillet 1636; — par Monsieur maître Barthélemy Brice, conseiller au Parlement et chanoine, neveu du précédent, 30 octobre 1659; — pour Jacques Desmay, docteur en la Faculté de théologie en l'école de Sorbonne, chanoine et pénitencier de l'église de Rouen, par Jean de Quatre-sols, docteur en théologie, doyen de Gournay, chanoine, pénitencier en la même église, et vicaire général de l'archevêque de Rouen, 22 août 1625; — par Pierre Du Buisson, sieur de Crétot, Courson et Broué, maître d'hôtel ordinaire de feu Mgr le cardinal de Bourbon, oncle du Roi, pour son frère, Monsieur maître Anne Du Buisson, conseiller au Parlement, archidiacre et chanoine, 27 septembre 1625; — pour Barthélemy Hallé, chanoine et archidiacre, sieur de Berselou, conseiller secrétaire du Roi, conformément à ses testaments des 17 juillet 1652 et 1er octobre 1653; — par Jacques Hallé, écuyer, sieur de Canteleu, conseiller au Parlement, Pierre Hallé, conseiller au Parlement de Paris, Jean Hallé, sieur d'Orgeville, Général en la Cour des Aides de Normandie, en son nom et au nom de Gilles Hallé, sieur d'Amfreville, lieutenant au régiment des gardes de Sa Majesté, 5 décembre 1636; — par Monsieur maître François Le Cornu, sieur de Bimorel, conseiller au Parlement et chanoine, 3 juin 1654; — pour Bernard Le Pigny, chanoine, par ses héritiers : noble homme maître Marin Le Pigny, docteur en médecine, Bernard Le Pigny, chanoine, se faisant fort pour son jeune frère, Claude Le Pigny, 19 avril 1656; — pour feu Monsieur maître Ancelme Marette, chanoine, 13 mars 1647; — pour messire Guillaume de Péricard, évêque d'Evreux, abbé de Saint-Taurin, en précédent chanoine, par son frère Emery de Péricard, chevalier, sieur de Saint-Etienne-du-Rouvray, 30 mars 1651; — pour feu maître

Jean Titelouse, chanoine de Rouen, par ses exécuteurs testamentaires : Daniel De la Place, sieur de Fumechon, conseiller en la Chambre des Comptes, et Henri de Mathan, 25 octobre 1633; — pour Monsieur maître Louis de Ver, conseiller au Parlement, chanoine de Rouen, par son frère, François de Ver, écuyer, sieur de Marchais et de Cavere, 11 février 1637.

G. 8746. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

1454-1722. — Clerc de ville. — Titres de rentes appartenant au Chapitre de la cathédrale en la ville de Rouen. — Procuration donnée à Jehannin de Saint-Morisse par son père, Richart de Saint-Morisse, bailli au Bourg-de-Dun pour mons[r] Andrieu, sires de Rambures et du Bourg-de-Dun, 1454. — Vente par le dit Jehannin de Saint-Morisse, tant en son nom qu'au nom de Richard de Saint-Morisse, à Jehan Courant, conseiller en cour laye, de 46 sous de rente sur des maisons sises à Rouen, aux enseignes de la *Seraine*, et des *Boullectes*, pour 20 écus d'or, 1454. — Mention, dans une pièce du 27 mai 1518, du décret des héritages qui furent à Robert Le Fevre, dit de Chartres, entre lesquels une maison à l'enseigne de la *Seraine*, paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen.

G. 8747. (Registre.) — 232 feuillets, papier.

1766. — Grosse de la vente des meubles de feu Louis-Mathieu Sehier, chanoine et archidiacre du Vexin-Normand : Un lot d'estampes d'optique, 11 livres; — une boîte pleine d'images et 12 petites croix d'étain, 1 livre 4 sous; — 16 volumes in-8°, de Bourdaloue, au sieur Ferrand, libraire, cour du Palais, 84 livres; — 36 volumes de *l'Histoire ecclésiastique*, à Pierre Boucher, libraire, cour du Palais, 139 livres; — 5 volumes in-f°, de Bayle, 75 livres; — bréviaire de Rouen en 4 volumes, reliés en maroquin rouge, 40 francs. — Fleurs : lauriers thyms, lauriers roses, orangers, citronniers, lauriers francs, grenadiers, giroflées. — Vins : vin français des années 1764, 1765; vin de Bourgogne, de haute Bourgogne, vin blanc français, vin de Champagne, de Mulseaux, de Graves, d'Alicante, de Malaga. — Cidre. — Eau-de-vie simple et eau-de-vie camphrée. — Autel et contretable de la chapelle de la maison de Quevilly. — Total des prix de la vente, 22,871 livres.

G. 8748. (Cahier.) — Comprenant 4 feuillets, papier.

1462. — « *Venditio nonnullorum antiquorum librorum existencium et repertorum in thesauro ecclesie, similiter antiquorum corporalium et custodum eorumdem, qui pariter aut quasi de nichilo serviebant, facta in Capitulo, die decima mensis februarii 1462.* — *Magister Guillelmus de Deserto debet pro quodam antiquo libro Evangeliorum, 60 s. 6 d. Sequitur vendicio nonnullorum jocalium, reliquiarum et utensilium.*

G. 8749. (Registre.) — 64 feuillets, papier.

1561-1764. — Compte des recettes et dépenses de la Fabrique de la cathédrale de Rouen, de 1561 à 1562. — Aux recettes : Luminaires, sonneries, oblations et reliquaires. — « De vénérable et discrète personne, Mons[r] maistre Claude Chappuys, chantre et chanoine de la dicte église (de Rouen), pour le louage de la maison où il demeure, assise près Saint-Candele-Jeune, 25 livres. — De Nicolas Bénard, pour la maison qui fut maistre Guillaume Cappel, par luy donnée à la Fabrique, pour la fondation d'une estoille, estant en la chapelle Notre-Dame, la dite maison estant assise à Saint-Nigaise, 11 livres; — de Guillemine Surges, pour la maison des *Trois-Mores* à elle louée, 50 livres; — de Denis Bouvet, libraire, pour la maison à lui louée, où il demeure, pour 60 livres par an, à la charge de fournir les tables et articles de pardons, 60 livres ». — Dépenses : « Pour le desjeuner et disner de 3 manouvriers qui ont porté et attaché les articles des pardons par toute la ville de Rouen et doyenné de la Chrétienté, 17 sous 6 deniers. — Le 17 février, baillé pour amener une partie des carolles, montant au nombre de 1,543 livres, pour ce, 60 sous. — A Romain et Pierre, dits Morieul, pour escurer les carolles, 40 livres. » — Mention de Jaspar de Raymortier et de Jehan de Gort (libraires), occupant des échoppes appartenant au Chapitre. — Compte examiné, mais non signé, le 23 février 1564.

G. 8750. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1380-1664. — Fabrique de la Cathédrale. — Titres de rentes lui appartenant en la ville de Rouen. — Donation faite, au Chapitre, de 9 sous de rente « pour tourner ès prouffits de l'œuvre », par Adenet Cantel, Jehan Cantel et Guillotte Cantel, frères et sœur, fils et héritiers d'Aelips Cantel, jadis femme de feu Adam Cantel, la dite donation constatée par lettres de Jean Almaurry, garde du scel aux obligations de la vicomté de Rouen; sur le repli de la pièce, on voit indiqué séparément ce qu'il en avait coûté pour le

sceau, pour l'écriture et pour l'enregistrement, 5 août 1388. — Donation par Colin De la Haye et par Jeanne, sa femme, à l'usage de la Fabrique de la cathédrale, d'un hôtel et tènement de maisons rue du Pont-de-l'Arquet, borné, par devant, par l'Eau-de-Robec, et, d'autre bout, par le mur de l'ancienne clôture de la ville; dans cet acte, la donatrice annonce son intention de se rendre à Rome, 24 août 1450. Au dos de la pièce, mention de la lecture qui en avait été faite, le dimanche, 14 février 1450, au portail de l'église paroissiale de Sainte-Croix-jouxte-Rouen, à l'issue de la grand'messe, avec ces deux mentions : *Solvi pro litteratura, 11 s. Ante solveram pro litteratura et pro vino clericorum. 9 s.* — Fondation faite, en faveur de la Fabrique, par Guillaume Dantigny, chanoine de Rouen, prieur du Mont-aux-Malades, fils de Jean Dantegny (ou Danteni), greffier du bailli de Rouen, 9 septembre 1519. — Parmi les titres de propriété, concernant cette donation, prise à fieffe, par Colin Aubery, aiguilletier, du dit Jean Dantegny, moyennant une rente de 12 sous, d'une maison en la rue Ecuyère, 1463. — Décret des biens de Marguerite Aubery, femme de Roger Guedo, 1556. — Sentence du bailli de Rouen, pour le paiement des arrérages d'une rente assise sur une maison vulgairement appelée les *Terres neuves*, paroisse Saint-Etienne-des-Tonneliers, 22 décembre 1600.

G. 8751. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin.

1479-1523. — Fabrique de la cathédrale de Rouen. — Titres de rentes rue Saint-André-de-la-Porte-aux-Fèvres. — Ventes de rentes sur diverses maisons rue Saint-André et ailleurs, par Guillaume Filleul, écuyer, demeurant pour lors paroisse Saint-Jacques de Dieppe, fils et héritier en partie de défunt Jacques Filleul, écuyer, sieur de Freneuse, à honorable homme M[re] Nicolas Poillevillain, l'aîné, bourgeois de Rouen, 1479. — Transaction entre Nicolas Poillevillain, écuyer, Maître de la Monnaie de Rouen, et le Chapitre de la cathédrale : Poillevillain affecte à la Fabrique de la cathédrale 7 livres de rentes en diverses parties, sur 4 maisons sises à Rouen, 1496 (V. S.). — Opposition du Chapitre, 22 mars, au décret d'une maison à l'enseigne de *Notre-Dame*, rue Ancrière, sujette envers lui à une rente de 40 sous, 2 juillet 1523.

G. 8752. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1414-1759. — Fabrique de la cathédrale. — Titres de rentes lui appartenant, en la paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen, rue des Arsins. — Prise à rente, par Jean Le Marchant, prêtre, demeurant paroisse Saint-Ouen, de Regnault et Guillaume Le Saunier, frères, héritiers de Guillemette la Crasse, d'une maison, paroisse Saint-Ouen, bornée par l'hôtel à l'enseigne des *Choppinettes*, 1414. — Vente par Regnault Le Saonnier, parcheminier, à messire Raoul de Carville, prêtre, chapelain en la grande église, de 26 sous de rente sur la dite maison, 1447. — Billet de M. de Houdetot-Cany, par lequel elle se reconnaît débitrice, envers la Fabrique de la cathédrale, de 26 sous de rente annuelle, comme représentant, par acquisition, M. le marquis de Varneville, qui avait épousé M[me] Forment, icelle représentant, par acquisition, M. Thomas du Fossé, propriétaire d'une grande maison, en forme d'hôtel, rue de l'Oratoire, 27 août 1759.

G. 8753. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 38 pièces, papier.

1350-1783. — Fabrique de la cathédrale. — Titres de rentes lui appartenant en la paroisse Saint-Etienne-la-Grande-Eglise, « en la feurrerie et poulaillerie devant l'eitre Notre-Dame », rue aux Prêtresses et rue Saint-Romain. — Donation par Raoul Duval, pour lui et pour sa femme, qui avait été enterrée en l'église Notre-Dame, et pour y être enterré avec elle, l'œuvre de Notre-Dame, de 20 sous de rente sur une maison près des religieux de la Madeleine, 1349. — Prise à rente par Nicolas Du Montier, notaire en cour d'église, « d'honorables et discrètes personnes les Doyen et Chappitre Notre-Dame de Rouen, d'une maison appartenant à l'euvre d'icelle église assise en la rue des Prêtresses, auquel hostel pend l'enseigne de l'*Image Saint-Eustasse :* d'un costé, à l'ostel où pend l'ensaigne du *Porc,* d'autre costé, à l'ostel où pend l'ensaigne de la *Tieulle,* de devant la court de l'église; d'un bout, par derrière, à l'ostel ou pend l'enseigne de la *Couppe*, et d'autre bout, par devant, en partie au pavement du Roi notre sire, et, d'autre bout, as maisons appartenant à l'ostel de la *Pierre*, 1410 ». — Prise à fieffe de la même maison par Guillaume Loquerel et Martine, sa femme, 1417. — Titres de propriété concernant la maison de la *Tuile*, et celle de la *Coupe*, rue Saint-Romain; cette ancienne maison appartenait, en 1674, à Rodrigue de Chalon, baron de Crétot, ci-devant conseiller d'Etat et secrétaire du cabinet du Roi; — fut vendue, le 18 février 1736, par Joseph-Adrien-François de Chalon, chevalier de Crétot, à la communauté des Frères des Ecoles chrétiennes, dits de Saint-Yon. — Parmi les titres de propriété : Fieffe faite, par

Pierre de Flavencourt, clerc, à Thomas de Foville, de 2 tènements de maisons, dont l'un était appelé la *Tieulle* jouxte le tènement de la *Pierre* et la maison appelée le *Tabour*, 1350. — Vente par Emond de Bures et Roullande, sa femme, à Garnot Piédehuche et Jehanne, sa femme, pour 90 florins francs d'or, d'un tènement, à Rouen, rue aux Prêtresses, 1370. — Mention, dans un contrat de 1636, d'Ysabeau Cirot, veuve de Jérome Véron, avocat au Parlement de Normandie, bailli de la Madeleine de Rouen, et de leur fils, Charles Véron, écuyer, Elu en l'Election du Pont-de-l'Arche, et de Pierre de Marbeuf, sieur d'Ymare, dont la maison bornait celle de l'*Ecu de France*, place du parvis de la cathédrale. — Pièces concernant la reconstruction d'une maison canoniale occupée par messire Antoine Du Bos de Montbrisson, chanoine, 1737-1740 : Cécile, maçon, entrepreneur; Papillon, serrurier: journée de plâtrier, 27 sous, 1738.

G. 8754. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin; 48 pièces, papier.

1341-1660.— Fabrique de la cathédrale.—Titres de rentes lui appartenant dans les paroisses de Saint-Laurent, Saint-Maclou, Saint-Nicolas de Rouen. — Acte par lequel Regnart Bains, autrement dit Baillet, avocat en la cour de l'official de Rouen, reconnaît avoir pris à fieffe, du Chapitre de Rouen, un manoir sis paroisse Saint-Nicolas-le-Pointeur, appartenant à la *forge* de la dite église, jeudi devant la Saint-Berthélemieu et Saint-Ouain, 1441. — Echange entre la Fabrique de la cathédrale, représentée par les chanoines Guillaume Du Désert, Pierre Le François et Nicolas Gaillart, et par son procureur, Messire Jean Durand, d'une part, et Jean Le Vavasseur, teinturier de la paroisse Saint-Vivien, d'autre part; ce dernier cède à la Fabrique 4 livres de rente sur un hôtel, à l'*Image Saint-Christophe*, rue Beauvoisine, contre un hôtel près de la rue de l'Arquet, 1462. — Fondation de Robert Paon, bourgeois de Rouen, qui voulut être ensepulturé au lieu où l'avait été son oncle, Charles Paon, chanoine de Rouen; rente assignée sur la maison de la *Truie qui file*, paroisse de Saint-Maclou, 1492. — Mention de l'école de chant à Rouen, située devant le cimetière Saint-Laurent, et dont était gouverneur Jean Le Jongleur; — de Regnault Legay, vicomte de Saint-Paul, 1407; — de l'enseigne du *Cavelet*, rue Beauvoisine, 1462.

G. 8755. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1358-1731.— Fabrique de la cathédrale.— Titres de rentes lui appartenant à Rouen et à Louviers. — Fondation de Raoul Du Bouelay, bourgeois de Rouen, et de Maheut, sa femme : « Meuz de bonnes dévocions, en l'onneur de Dieu et de la benoicte Vierge Marie, sa mère, » donnent « à l'église Notre-Dame de Rouen, pour faire le sonnage au carrillon, en la dite église, à chascune des cinq festes Notre-Dame, bien et deuement, sollennelment et perpétuellement, aussi comme l'en fait et a acoustumé à faire en la dite église, ès festes des fériers de Nouel, et avecques ce sonner au carrellon semblablement les vespres et les messes, en chascune des dites festes..., six livres tournois d'annuel rente », 1358. — Vente par Guillaume De la Boche, de la paroisse de Notre-Dame de Louviers, à Aelips, veuve de Guillaume Henry, de 40 sous de rente, 1407. — Accord, au sujet de rentes à Louviers sur la maison du *Chapeau rouge*, entre le cardinal d'Estouteville, archevêque de Rouen, en son nom et au lieu de Messire Ymber de Boessi, chevalier, et ayant le droit de M. Georges de Clères, d'une part, et Jehan Frosmont, hôtelier, Simon Hellouin, Cardinet Langlois, etc., 22 septembre 1468. — Vente par Bynot Briselet, bailli de Louviers, au Chapitre de Rouen, d'une rente de 11 sous 6 deniers et une poule sur une masure, paroisse de Notre-Dame de Louviers, près du petit cimetière, 1487.

G. 8756. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 29 pièces, papier; 1 petit plan.

1356-1783. — Fabrique de la cathédrale. — Titres de rentes à Meulers, à Saint-Jean-de-Folleville et à Saint-Vast-d'Equiqueville. — Fondation par le chanoine Nicole De Lestre, bachelier en décret; donne à la Fabrique 20 livres de rente assignées sur des biens à Meulers, 1457; titres de propriété relatifs à cette donation. — Vente à ce chanoine de 5 acres de pré à Meulers et d'un manoir à Luchy, pour 300 livres tournois, par Philippe Hartel et Susanne de Montigny, sa femme, la dite femme héritière de feu Jourdain de Montigny et d'Alison Ducroq, 29 novembre 1450. — Titres de rentes provenant d'un legs fait à la Fabrique de la cathédrale, en 1569, par Laurent Acard, curé de Villerets, et d'un contrat de constitution fait, en 1749, par M. Pierre-René-François Thouars, conseiller secrétaire du Roi, baron d'Angerville-la-Martel, représenté par Charles-Auguste Coustelier de Bonnebos, en 1789. — Fondation pour Etienne Marc, chantre de la cathédrale, par ses exécuteurs testamentaires, Géraud de Branthomme, Doyen de la cathédrale, et le chapelain de la chapelle sainte Anne en la cathédrale : torche de cire de 6 livres

à mettre dans un chandelier de fer, à pendre devant l'autel de la Sainte-Vierge, cierge qui devait être allumé depuis l'offertoire de la messe jusqu'à la fin de la messe; obligation d'ouvrir les tables du grand autel, la veille et le jour de sainte Anne, mère de la Vierge, 1357; — titres de propriétés relatifs à la dite fondation (copies). — Mention de Jean Le Sage, écuyer, sieur de Parfondeval; — de Jean Langlois, écuyer, sieur d'Ecaquelon, et de Marie de Floques, sa femme, 1457.

G. 8757. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 45 pièces, papier.

1563-1764. — Baux de maisons appartenant à la Fabrique. — Permission accordée par MM. Lyart et Guymard, chanoines de Rouen, Intendants de la Fabrique, moyennant 10 livres par an, à Pierre Tremot, d'établir dans le parvis de Notre-Dame, pour y tenir bureau d'écriture, une boutique roulante qu'il retirerait le soir dans la Cour des Maçons, 1724. — Bail par les Intendants de la Fabrique à Jean-Pierre Jacques, graveur à Rouen, rue du Change, d'une boutique au parvis de la cathédrale, contre la tour Georges d'Amboise, 1764.

G. 8758. (Cahier.) — 90 feuillets, papier.

1501-1788.— Extraits de contrats, réunis dans le but de faire connaître les rentes ou parties de rentes que le Chapitre de l'église de Rouen devait à la Fabrique de la même église. — Ils paraissent être de l'écriture de l'archiviste Legendre.

G. 8759. (Brochure.) — 24 et 26 feuillets, papier.

XVIIIe Siècle-1769. — « Mémoire pour les sieurs Chapelains Titulaires du Collège de la Commune, fondé en l'Eglise Métropolitaine de Rouen, avec les Pièces Justificatives du dit mémoire. A Rouen, de l'imprimerie de Nicolas Besongne, Cour du Palais, MDCCLII. »—Propositions soutenues dans ce mémoire : « Les Chapelains Titulaires de la Commune ne possèdent aucuns biens pour chanter et assister à l'office canonial; ceux dont ils jouissent actuellement ont même une distinction toute différente. — Les revenus attachés au collège des Clémentins sont suffisants pour entretenir autant de chantres qu'il en est nécessaire pour chanter avec décence l'office canonial. Le Chapitre est par état obligé de stipendier les chantres et les musiciens, et de suppléer, de sa propre mense, à leurs besoins. Il n'y a ni utilité ni nécessité dans cette union. » Signé : P.-J. Magnen, Le Compte, F. Bellamy, prêtres. Me Le Moyne, Avocat.— Pièces justificatives : *Præceptum Caroli Calvi pro Rothomagensi Ecclesia quo deperditis instrumentis omnibus universa bona et Dominia eidem conservantur.* — Donation d'Aimeric Guenent, an II de son pontificat. — *Charta Osberti de Rouvraio...*, 1208 ; — de *Stephanus de Bosc,* 1232 ; de Roger Du Busc, 1234, etc.

G. 8760. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 22 pièces, papiér.

1298-1771. — Collège des chapelains, dit d'Albane, en la cathédrale.— Titres de rentes à eux appartenant à Rouen, au Grand-Quevilly, à Saint-Ouen-de-Longpaon. — Vente, par Robert de Branville et Jeanne, sa femme, de Saint-Ouen de Rouen, à la communauté des clercs d'Albane, pour 75 sous tournois, de 7 sous de rente sur un tènement, paroisse de Saint-Vigor de Rouen, rue du Flaël de la porte Cauchoise, 1298. — Prise à fieffe, par Jean Dyel et Jehanne, sa femme, du Grand-Quevilly, de Colin Champion, d'une masure et terre labourable en la dite paroisse, 1479. — Vente par Jean Champion, fils du dit Champion, aux prêtres et chapelains du collège d'Albane, de 10 sous tournois assis sur la masure précitée, 1504. — Contrat de révalidation d'une rente de 2 livres 10 sous au profit des chapelains par Jacques-Louis-Toussaint Sahut, bourgeois natif de Rouen, établi depuis plusieurs années en la ville de Naples, y demeurant, place du Vieux-Palais, paroisse de Sainte-Anne.

G. 8761. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 21 pièces, papier

1391-1790. — Collèges des chapelains dits de Darnétal et du Pape, ou Clémentins en la cathédrale. — Titres de rentes leur apppartenant à Rouen, rue Ecuyère, paroisse Saint-Pierre-l'Honoré, et rue du Sac, paroisse Saint-Maclou. — Acte passé devant Richard Ravin, lieutenant pour le vicomte de Rouen en la juridiction de la dite ville et banlieue, par lequel « sire Jacques Filleul, bourgeois de Rouen, pour estre et demeurer à tous jours, lui et ses amis, ès prières et ès biens fais des prestres et de l'ostel des Clémentins, » confesse avoir renoncé, moyennant 6 francs d'or et 6 sous pour vin, aux 20 sous de rente qu'il avait droit de prendre sur une vide pièce, paroisse Saint-Maclou, rue du Sac, dimanche 17 décembre 1391. — Autre acte, passé devant le même, par lequel Jean Le Damoisel et sa femme, déguerpie de feu Henri Canu, renoncent à une rente qu'ils avaient droit de prendre sur le même terrain, moyennant 10 livres tournois et

sous pour vin qui leur furent payés, 21 décembre ıme année.

8762. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 38 pièces, papier; 1 sceau.

1434-1789. — Pièces relatives aux collèges des apelains et aux chapelles de la cathédrale. — « Etat s chapelles situées en l'église cathédrale de Rouen ec indication des titres des bénéfices et les noms des trons, fin du 18me siècle. — Titres d'une rente apparıant à la chapelle de sainte Catherine, sur deux ıisons, rue Boudin, paroisse Sainte-Croix-Saintıen. — Vente par noble et circonspecte personne, ınsieur maistre Nicolas Le Roux, sieur d'Escroville, bé commendataire de l'abbaye d'Aumale, chanoine Rouen, conseiller au Parlement, à noble homme ıître Regné Le Porcher, sieur du Deffends, lieutenant néral des eaux-et-forêts de la vicomté de Pont-de-.rche, de certaines maisons, rue Boudin, paroisse inte-Croix-Saint-Ouen, près du jeu de paume du *'ron*, 10 février 1554 (copie de 1556). — Nominations Robert Mallon à la chapelle de sainte Catherine, cante par la démission de Jean Aubourg, chanoine, avril 1647; — de Louis Ribart, en remplace-'nt du dit Mallon, 27 septembre 1697. — Titres d'une ıte appartenant à la chapelle des Ordres sur une ıison à l'enseigne de la *Tête de Blin*, rue Cauchoise, 36; — Noël Fleury, curé d'Ecalles-Alix, chapelain cette chapelle. — Procuration de Guillaume Helyot ur résigner, en son nom, la chapelle de la Madene, 1598. — Procuration d'Anicet-Charles Le Mon-'r, docteur de Sorbonne, curé chanoine de Saint-ıde-le-Vieux, de nul diocèse, dépendant immédiaıent du Saint-Siège, pour résigner, en faveur de bert Le Monnier, diacre, une des prébendes ; Quinze-Marcs, 2 octobre 1736. — Quittance de illaume Levesque, prêtre, bénéficié en l'église de uen, desservant *in divinis* de trois messes par se-ıine en la chapelle de saint Jean, 1434. — Suppli-e des chanoines du Rouen au Saint Père pour qu'il ır accordât l'autorité nécessaire sur les six chapeıs dits de Flavacour, fondés en la chapelle de saint enne; l'évêque d'Angoulême, légat, calendes de janr, an VI, donne une réponse favorable à la demande èce informe). — Sceau plaqué du Chapitre de Rouen.

G. 8763. (Liasse.) — 252 pièces, papier.

1540-1600. — Pièces justificatives des comptes ; chapelains du collège du Saint-Esprit fondé en la cathédrale. — 1564, journée de plâtrier, 15 sous. — Menu du dîner de la Pentecôte : « Pour cherises et guinnes, 5 sous; — pour 2 pots de cidre, 8 sous; — pour vinaigre et vergu, 2 sous; — pour 2 darioles, 12 sous, etc. » — 1566, quittance de Loys de Senynguehen; 16 livres pour avoir fait un livre écrit et noté. — 1583, menu du dîner de la Pentecôte : » « Pour 1 chapon, 12 sous; pour une poule, 8 sous 1 denier; — pour 6 pingons, 10 sous. » — Tapisserie mise à la chapelle du saint Esprit le jour de la fête. — Autre menu, vin pris à la *Cloche criminelle* : 18 pots à 2 sous, 6 deniers le pot; — 11 pots à 3 sous le pot; — fromage et pommes. — 1587, « payé pour le vaccat d'un homme qui a esté 2 fois en garde pour le collège et pour avoir achapté de la pouldre à canon et balle que racoustrer le fournyment à mettre la pouldre, 43 livres. » — 1589, « pour avoir fait racoustrer l'harquebouze du collège, avoir de la pouldre et de la mesche pour la garde de la ville, 25 sous. » — « Ensuit le manuel qu'il convient distribuer aux chappellains du collège du Saint-Esprit, tant en cœur que à chapelle, pour l'année commençant à la Saint-Michel 1594. — Plusieurs quittances du libraire Richard Lallemant.

G. 8764. (Liasse.) — 273 pièces, papier.

1602-1705. — Pièces justificatives des comptes des chapelains du collège du Saint-Esprit. — 1606, journée de plâtrier, 20 sous. — Dépense : « Pour le jour et feste de Penthecouste, suivant la coustume, tant pour les enfantz de cœur, que diacre et soubzdiacre, le sacriste qui a fourni les ornements, organiste que souffleurs d'orgues, et pour celuy qui a tendu la chapelle, que herbes à semer et pour despense du desjuner et disner de la compaignye, 21 livres 13 sous. » — 1607, « pour le banquet : 1 espaule de mouton, 1 collet de veau, 1 morceau de beuf, 2 livres de lart, 1 coq d'Inde, 4 poullets et une poulle à bouillir, 39 sous; 1 cabrit, 2 pigeons, 4 livres; potages, raves et salades, 4 sous; oranges, citrons, petites nois, fourmage, 9 sous; vinaigre, verjus, huile, épices, sucre et 6 œufs, 12 sous; pain, 20 sous; sidre, 5 sous; vin, 4 l. — Pour le cuisinier, 6 sous. » — 1624, 3 journées de plâtrier, 48 sous; — 1 journée de manœuvre, 10 sous.

G. 8765. (Liasse). — 427 pièces, papier.

1716-1723. — Pièces justificatives des comptes des chapelains de la cathédrale de 1718 à 1721. — 1716, journée de plâtrier, 25 sous; — de manœuvre,

15 sous. — 1718, frais faits en la Cour des Comptes, Aides et Finances par MM. les chapelains des collèges des Clémentins, d'Albane et de Darnétal : « Payé au garde-porte, pour les droits du serment de fidélité et d'hommage à cause du fief des Clémentins, 16 livres 2 sous. — Requeste tendant à estre receu au dit hommage, 3 livres 2 sous 6 deniers ;—pour avoir fait refaire les actes de foy et hommage, à cause du changement de timbre, 1 livre 5 sous ; — pour le sceau des actes, 23 livres, etc. » — 1721, journée de charpentier, 30 sous; — de maçon et de paveur, 28 sous ; — de manœuvre, 18 sous ; — le 15 septembre 1721, payé à M. Renault, avocat, 20 livres, pour son écrit ou *factum* contre les sieurs Selle et Le Nouvel ; — le 18 septembre, à M. Lallemant, libraire, pour avoir imprimé un cent de *factums*, 9 livres 15 sous ; — pouche de chaux, 16 sous; — cent de gros pavé, 15 livres ; — de pavé biset, 30 sous.

G. 8766. (Liasse.) — 472 pièces, papier.

1724-1735. — Pièces justificatives des comptes des chapelains des collèges de la cathédrale. — 1725, journée de maçon, 20 sous ; — de manœuvre, 16 sous. — Quittance de messire Robert Perrot, docteur en théologie de la faculté de Paris, instituteur du Roi, abbé commendataire de Saint-Sauveur de l'Etoile et du prieuré royal de Saint-Thomas-le-Martyr du Mont-aux-Malades-lès-Rouen, 1734. — Quittance de Ph.-P. Cabut, de 18 livres, pour l'impression d'un mémoire contre le sieur Hautot. — Etat des objets mobiliers remis, le 11 octobre 1733, par Mme Martel, filassière, à Mme Pernuit, maîtresse entrante dans la confrérie de sainte Anne, érigée en la cathédrale ; Touchet, chapelain de cette confrérie. — Quittance de la femme de Prevost : 800 de frairies, à 30 sous le cent, août 1734. — Feuilles des messes et manuel du collège du Pape. — 1733-1735, journée de maçon, 24 sous ; — de manœuvre, 14 sous.

G. 8767. (Liasse). — 309 pièces, papier.

1736-1744. — Pièces justificatives des comptes des chapelains des collèges de la cathédrale. — Mandement à M. de Malhortie, procureur en l'Election et receveur des collèges, pour qu'il ait à payer au sieur Massue la somme de 4 livres, à raison de ce qu'il avait été chargé de la lanterne pendant l'année 1736. — 1744, journée de maçon, 27 sous ; — de manœuvre, 16 sous ; — journée de charpentier, 28 sous. — Petite tuile, 12 livres le millier ; — nots, 1 sou, 3 deniers pièce; faîtiers, 2 sous 6 deniers pièce ; briques, 20 livres le millier ; pavé de 6 pouces, 16 livres le millier; botte de grand tuileau, 17 sous ; chanlattes, 5 sous pièce ; chevrons, 2 sous 6 deniers le pied.

G. 8768. (Liasse.) — 417 pièces, papier.

1738-1750. — Pièces justificatives des comptes des chapelains des collèges de la cathédrale, de 1744 à 1750. — 1744, mémoire des travaux de serrurerie faits par Papillon, serrurier. — 1750, journée de maçon-plâtrier, 27 sous ; — de manœuvre, 16 sous ; pouche de ciment, 10 sous ; de chaux, 8 sous 6 deniers. — Espagnolettes de 5 pieds et demi de long, à 24 sous le pied, avec les poignées qui passent chacune pour un pied, achetées chez Pierre Bridelle, marchand quincaillier à Rouen, 15 livres 12 sous.

G. 8769. (Liasse). — 235 pièces, papier.

1685-1767. — Pièces justificatives des comptes des chapelains des collèges de la cathédrale, de 1751 à 1765. — 1751, mémoire de Maille, marchand brodeur, chasublier, pour une bandoulière faite, par les ordres de MM. les chapelains de la cathédrale, aux armes du pape Clément VI, pour leur garde-chasse. — 1758-1765, pièces relatives au collège du Pape, toisé et prix de la maçonnerie, plâtrerie, pavage et couverture de la maison à rétablir en neuf, appartenant à Messieurs les prêtres, chapelains Clémentins, fondés en la cathédrale de Rouen, la dite maison sise rue Saint-Nicolas sur rue, et faisant la face du collège du Pape, de 52 pieds de longueur, de 30 pieds de profondeur : Pierre Prunier, entrepreneur. — Quittances de J.-C. Paulet, sculpteur ; — de Fierville, architecte et maître des ouvrages et fortifications de la ville, 1760. — En 1763, journée de maçon, 28 sous; — de manœuvre, 16 sous.

G. 8770. (Liasse.) — 503 pièces, papier.

1752-1765.— Pièces justificatives des comptes des chapelains des collèges de la cathédrale.— 1752, 1753, à maître Longuet, portier du collège d'Albane, pour la lanterne qu'il a allumée pendant l'hiver dernier, 4 livres. — A M. Papillon, serrurier, pour une part du coffret de fer placé contre la maison du sieur Prunier, pour renfermer la corde de la lanterne publique. — Quittance d'Antoine Roger, Trésorier et chargé du

rôle de la paroisse de Boisguillaume. — Mémoires d'ouvrages de serrurerie de M. Papillon.

G. 8771. (Liasse.) — 311 pièces, papier.

1760-1765. — Pièces justificatives des comptes des chapelains de la cathédrale. — A la réquisition de M. l'abbé Flavigny, chanoine de l'église métropolitaine de Rouen, primatiale de Normandie, visite de la maison de feu M. l'abbé Bertaut, chanoine, 1762. — Mémoire du distributeur pour le convoi, service et inhumation de discrète personne messire Marc-Antoine Bertaut, décédé le 23 avril 1762, et inhumé le samedi, 24 de ce mois : « A 12 pauvres qui ont porté les torches, 14 livres 8 sous ; — pour 36 heures de la cloche mortuaire, 3 livres 12 sous ; — pour la semonce, 18 livres ; — pour les offrandes, 48 livres ; — pour le pain d'offerte, 2 livres 14 sous ; — pour le prêtre du danger, 10 sous ; — pour 60 basses messes, 60 livres ; — 2 paires de bas pour les porteurs de billets, à 50 sous, 5 livres ; — pour 2 chapeaux aux mêmes, 12 livres. — Il est dub aux jurez crieurs de la ville de Rouen, pour tenture fournye à l'inhumation, pour avoir tendu 2 rangs de noir devant la maison rue de la Chaîne, fait un carré en forme de chapelle pour reposer le corps, 2 rangs devant le grand et principal portail de la Métropolitaine aux premières vigilles, le lundy, 26 du dit mois, 2 rangs à la maison et en la dite église au 1er service et secondes vigilles ; le même jour, pareille tenture, et, au second service, le jour suivant, aussy pareille tenture, 90 livres ; — 3 manteaux pour 2 jours, 2 pour un jour, et 1 pour 1 jour seul, le tout faisant 9 jours, à 20 sous pour chaque jour, 9 livres 1 sou ; — 3 habits qui ont servi pareille quantité de jours que les manteaux, à 15 sous par jour, cy 6 livres 15 sous. »

G. 8772. (Liasse.) — 584 pièces, papier.

1766-1775. — Pièces justificatives des comptes des chapelains des collèges de la cathédrale. — 1785, aux ecclésiastiques qui ont fait les fonctions de porte-mitre, porte-crosse et porte-chape de l'archevêque, le jour de Noël, 9 livres ; — titulaires des chapelles de Saint-Jean-l'Evangéliste, 1re portion, M. Le Carpentier ; — de Saint-Julien, 2me portion, M. Daubeuf ; — de Saint-Leu, M. Drouet ; — de Saint-Thomas-le-Martyr, M. Le Baron ; — de Saint-Jean-le-Décollé, 1re portion, M. Cousté ; — de Saint-Romain-le-Vieux, 2me portion, M. Vallot ; — des Ordres, M. Toustain. — Journée de paveur, 30 sous ; — de manœuvre, 18 sous.

G. 8773. (Liasse.) 2 pièces, parchemin ; 517 pièces, papier.

1775-1780. — Pièces justificatives des comptes des chapelains des collèges de la cathédrale. — Feuille des musiciens avec leur traitement en 1776 : M. Riquez, maître de musique, 200 livres par an ; — M. Desnoyers, 150 livres ; — M. Ricquart, 300 livres ; — M. Vaillant, 300 livres ; — Me L'Homme-Dieu, 300 livres ; — M. Lacarnoy, 250 livres ; — M. Roissin, 900 livres ; — M. Villette, 60 livres ; — M. Salivas, premier violoncelle, 120 livres : — M. Voyez, 300 livres. — Procès, en 1777, à la maîtrise des eaux-et-forêts de Rouen, contre 2 particuliers pour délits dans les bois des chapelains à Boisguillaume. — 1781, journée de couvreur en chaume, 28 sous ; — de manœuvre, 15 sous ; — de maçon, 30 sous ; — de manœuvre maçon, 16 sous.

G. 8774. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 10 pièces, papier.

1435 (copie)-**1781**. — Pièces diverses concernant le Chapitre de la cathédrale de Rouen. — Procuration donnée par Humfrey, fils, père et oncle de rois, duc de Glocester et comte de Pembrok, seigneur de Châtillon la Marque, grand chambellan et garde des cinq ports d'Angleterre, à sires Berard de Mont-Ferrand et Nicolas Bourdet, pour le représenter en toutes causes et querelles mues ou à mouvoir en France, et spécialement en Normandie, à l'occasion de la succession de son beau-frère le Régent ; Londres, 13 octobre 1435 ; copie sur parchemin, de 1437, informe, ayant servi de couverture à un registre du taxeur de la cour d'église. — Bail fait par le Chapitre, à Pierre-Antoine Barré, de la moyenne ferme de Bailly-en-Campagne, 1783. — Plaids de gage-plège de la seigneurie de cette paroisse, 1759, 1762 ; — de celle de Clais, 1761, 1762. — Bail fait, par le Chapitre, pour 6 ans, à Jacques de Pymont, garde du scel et tabellion héréditai en la châtellenie de Saint-Saëns, de la recette de la terre, sieurie et haute-justice de Londinières, Clais, Baillolet, Bonnerue, etc., 1605. — Projet de taxe à faire par les commissaires du Chapitre à Claude Patris, notaire et tabellion de cette compagnie. — Apposition de scellés par le maître des testats et intestats du Chapitre sur les meubles de maître Louis-Thomas-Romain Hunoult, chapelain titulaire de la cathédrale, curé de Criquebeuf-la-Campagne, décédé à Rouen, rue de la Croix-de-Fer, chez son frère, mercier, 1781. — Mention de noble homme Nicolas de Vauquelin, seigneur de Nécy, 1607.

G. 8775. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 5 pièces, papier ; 7 imprimés ; sceau de la vicomté de Rouen de 1419.

1419-1746. — Pièces diverses concernant le Chapitre de Rouen. — Lettres de Jacques Pongnant, vicomte de Rouen, contenant vidimus de vidimus d'une charte de Henri V, roi d'Angleterre, concédant *canonicis residentibus in ecclesia predicta* (la cathédrale) *ac vicariis, cappellanis, clericis et aliis ministris ibidem Deo servientibus et sub fide et ligeancia nostris existentibus, quod ipsi habeant et teneant omnia feoda, reditus et revenciones ad corpus ecclesie predicte infra ducatum... talitercumque pertinencia, etc.*; donné au château de Rouen, 18 mars, an VI du règne ; — du mandement des gens des comptes du Roi en la duchée de Normandie aux baillis et vicomtes en conséquence de cette charte, 23 mars 1418 (v. s.) ; — du mandement de Rogier Fenie, bailli de Caux et capitaine de Longueville, aux vicomtes de Gournay et de Neufchâtel, 1419. — Quittance du boulanger du Chapitre, de 20 écus 24 sous, pour pain fourni par lui aux prisonniers de la cour d'église, le siège vacant, et aux sieurs du Chapitre, pour livraisons à certaines fêtes, 1490. — Informations contre le chanoine de Billières, 1601 ; — au sujet d'un scandale dans le collège d'Albane, 1640. — Compte de maître Machuel, prêtre, préposé à la sacristie des messes de la cathédrale, 1743-1746. — « Mémoire sur le différend d'entre les sieurs Archevêque, Chanoines et Chapitre de l'Eglise Métropolitaine et Primatiale de Rouen, et la Cour des Aydes et le bailliage de la même ville, au sujet du Privilège de la Fierte ou Châsse de Saint-Romain ; — M. Couet de Montbayeux, advocat ». — « Mémoire signifié pour les Doyen, Chanoines et Chapitre de l'église Cathédrale de Rouen, demandeurs en Requête civile, contre le sieur Abbé de Lille-Dieu, défendeur », au sujet de dîmes. M. Le Roy, avocat, 1737. — « Mémoire pour les Doyen, chanoines et Chapitre de l'église Métropolitaine de Rouen, intervenant, prenant le fait et cause de Charles Damourette, leur fermier, Intimés, Demandeurs et Défendeurs contre messire Pierre De la Rüe, abbé commendataire de l'abbaye de Lille-Dieu, ordre de Prémontré, prenant le fait et cause de Pierre Dumesnil, son fermier, Appellant, Défendeur et Demandeur », au sujet d'une dîme sur une pièce de terre au hameau de la Grand-Fray, paroisse du Tronquay ; M. Henin, rapporteur, 1732. — « Addition de mémoire pour M. l'Evêque de Bayeux, abbé de Cerisy, et les Prieur et religieux de la dite Abbaye, Demandeurs contre le sieur Abbé de Lisle-Dieu, Deffendeur. Monsieur De Lier, Rapporteur, 1736 ». — Mémoire pour le Chapitre de Rouen, contre Antoine-Augustin Thomas, écuyer, au sujet des droits honorifiques en la paroisse du Fossé, 1730. — « Règlement fait, arrêté, renouvelé et publié au Chapitre Général de l'Eglise Métropolitaine de Notre-Dame de Rouen, le 21 août 1699, touchant les réparations des maisons canoniales adjugées à Messieurs les Chanoines, tant à tour canonial, qu'à vie naturelle, conformément aux anciens règlemens du Chapitre faits pour ce sujet, » imprimé. — Feuille imprimée tirée d'un volume contenant les lettres de Henri II, portant confirmation du droit de prendre, à Rouen, 2 muids de sel, franc du droit de gabelle, pour la fondation de l'obit de Louis XII, 1550.

G. 8776. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1269 (copie)-**1784.** — Pièces diverses concernant le Chapitre de Rouen. — « Ordre pour le jubilé dont l'ouverture se fera lundi, 14 de ce mois, et la clôture le dimanche 27 : Les tapisseries seront tendues ainsi qu'aux festes solennelles », fin du XVIII[e] siècle. — Marché avec Nicolas Porlier, orfèvre à Rouen, pour la façon de deux lampes d'argent à 6 pans, 1750 ; quittance de 1754. — « Mémoire des ogmentasions que jé fait à l'orgue qui ne sont point porté dans mon marché ». — « Etimation faitte du dernier ouvrage fait à l'orgue de Nostre-Dame de Rouen par M. Daquin, organiste du Roy, le sieur Thiery, facteur, et D'Agincour... Certificat de visite de l'orgue par M. D'Agincour, en présence de MM. les Commissaires et de M. Brière, facteur d'orgues, 1724. — Requête de Jean-Baptiste Le Feure, facteur d'orgues, pour obtenir une augmentation de prix sur son marché de janvier 1763, 21 août 1775. — Devis estimatif des réparations à faire à l'orgue de la cathédrale, 1784. — Requête de Jacques Dubois, facteur d'orgues, demeurant à Rouen, rue des Minimes, paroisse de Saint-Nicaise : il a demeuré 24 ans chez le sieur Lefévre, facteur d'orgues, et a travaillé longtemps avec lui ; il demande à le remplacer, 1[er] juin 1786. — « Devis d'un clavier qu'il convient faire dans la tour des onze cloches pour carillonner avec facilité », sans date. — Copie de pièces relatives au Privilège de Saint-Romain, 1269-1434. — Formule de l'insinuation du Privilège par les chapelains de Monsieur saint Romain : « Yci sont les chappelains de Mons[r] S[t] Romain, pour vous insinuer l'usage du Privilege du dit Mons[r] S[t] Romain ; lequel est tel que nul prisonnier crimineulx estant ès prisons du Roy, ou qui y sera, soit par prise ou qui se

voudra rendre ou autrement, ne soit transporté de lieu en aultre, molesté, interrogé, questionné ne exécuté par quelconque manière que ce soit, jusques à ce que le dit usage ait eu son effect », fin du xve siècle. — Lettre de remerciement adressée au Chapitre par M. Morel, secrétaire des commandements de la duchesse du Maine qui avait recommandé un particulier pour le Privilège de la Fierte, 14 mai 1750.

G. 8777. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1633-1636. — Demandes de secours adressées au Chapitre de la cathédrale par frères Robert-Julien et Jean Thomas, anachorètes de Saint-Antoine; — par Guillaume De la Chèvre, prêtre, volé en chemin en revenant de Rome; — Jacques Masius, chanoine de Bosc-le-Duc; — Vincent de Massini, prêtre italien; — Pierre Delannoy, pauvre gentilhomme passant, 1633; — par deux religieux de Saint-Basile en Basse-Allemagne, François Delacroix et Jean Hubert, dont le monastère avait été détruit, et qui se rendaient à Madrid, 1633; — par Jean Kennedy, prêtre étranger, qui avait été chassé de son pays par les hérétiques, et volé en chemin par des brigands, 1634; — par Donatus Morfaus, prêtre hibernois; — par Jean de Vandar, pauvre gentilhomme hollandais, qui avait été dépossédé de son bien pour la foi catholique; — par Claude et Jean Rousselle, dont le père avait été massacré par les gens de l'Empereur, 1635; — par François Chauvin, prêtre, licencié ès-lois, qui était tombé malade en revenant de Rome, 1636; — gratifications à des musiciens, joueurs de serpent et autres.

G. 8778. (Liasse.) — 34 pièces, papier.

1781-1789. — Demandes de secours et autres requêtes adressées au Chapitre de Rouen par le chaisier, le cirier, les enfants de chœur, le nattier, les souffleurs d'orgues, les clercs attachés à la petite sacristie; — par Antoine-Jacques Cordier, écrivain dans le parvis. — Lambert Riquez, maître de musique, — Toustain, secrétaire du Chapitre, — Diville, prêtre sacriste, demandent qu'on augmente leurs appointements. — Charles-Louis Le Vasseur, horloger de la cathédrale, depuis 50 ans, et ayant succédé à son père, qui avait exercé le même emploi pendant 20 ans, présente comme remplaçant M. De la Place, horloger, à qui le Chapitre préféra Réné Vegéas, qui conserva peu de temps cette place. — La veuve du sieur Le Breton, plombier (il avait été plombier de la cathédrale pendant 14 ans), demande à conserver la clientèle de la Fabrique; elle a les mêmes ouvriers depuis 13 ou 14 ans; son mari avait succédé à sa tante Fabulet, laquelle avait été plombière pour la même Fabrique. — Hays, vitrier de l'église depuis 40 ans, présente son fils pour lui succéder. — Nicolas Girod, suisse de la Cathédrale, nouveau converti, demande à être entretenu de canne et d'épée.

G. 8779. (Registre.) — In-folio, 0 m. 29 de hauteur, sur 0 m. 20 c. de largeur, relié en ais, avec fermoirs de cuir; peau gaufrée où se trouve un médaillon représentant le crucifix.

1495-1634. — Comptes de la confrérie de saint Jean, saint Pierre et saint Paul, fondée en la cathédrale. — Orfèvres, changeurs, monnayeurs, maîtres de cette confrérie. — 1495, « au chapelain, pour dire et célébrer, chacune sepmaine, trois basses messes,..... mesme de dire les XII messes de mois et les messes sollennelles de toutes les festes de saint Jehan Baptiste, saint Jehan l'Evangeliste, saint Pierre et saint Pol, et a pour ce la somme de traise livres. — *Item*, le jour saint Paul, en janvier, pour les chantres de la messe sollenelle, x sous. — Au porteur de croix, pour le dit siège, VII. d. ob. — A Robinet le jeune, cloqueteur, pour cloqueter à tous les sièges et le sermon,... pour chascun siége, xv. d. — Au tronc, pour les offrendes au siège d'yver, II s. VI. d. — Pour trois chapeaulx aux ymages et ung bourrelet à la croix au dit siège.... — Ensuit le service que doit faire le clerc de la dicte confrairie... Au siège de sainct Jehan-Baptiste, en esté, et, en yver, à la feste saint Paul, pour aller au tour, doit semondre les frères; et semblablement, au desbanquer,.. doit parer le buffet... Doit devant le siège aler devers l'esquevin pour haucher les papiers et faire le luminaire et y semondre ceux que l'eschevin luy commandera, et doit quérir le dit clerc enque et vermeillon au chapelain de la dicte confrairie qui doit haucher les dits papiers. — *Item*, en semonnant les messes du moys, doit semondre celuy qui doibt faire le pain benoist, sur paine de le paier. — *Item*, doibt estre au tour equis. — Du 4 juillet 1496 au 3 juillet 1497 : Au Barbier, coultre de Notre-Dame, pour avoir ouvert le portail, x deniers. — A Isabel Dachier, chapellière, pour la moitié de IX douzaines de chapeaulx, de trois grans chapeaulx et deux bourrelés, IIII sous x deniers. — A Richard de Guilleville, hucher, pour avoir refait le tablel des trois ymages, par la bordeure, IIII sous. — Du 3 juillet 1497 au 2 juillet 1498 : De Robert Du-

quesne, orfèvre, qu'il a donné à la dite frarie, quant on fit le service de sa deffuncte femme, xv sous. — De Jehan De Boymare, pour une lettre de franchise, xxii sous, vi deniers. — De monsieur maistre Jehan Lailler, qu'il a donné à la dite frarie, quant il fist le sermon de saint Jehan, 11 sous vi deniers. — Du 2e jour de juillet 1498 au lundi 1er juillet 1499 : A maistre Jehan De Lestre, chanoyne, lequel dit la messe (saint Jehan-Baptiste), ung galon de vin qui luy fut envoyé, iii sous. — A ung poure homme qui porta la chaire au portail, pour le sermon, ii deniers. — Du 7 juillet 1500 au 11 juillet 1501 : Pour chapeaux à la chapelière, viii sous vii deniers. » — 1503-1504, noms de ceux qui donnèrent pour la bannière, laquelle fut peinte par Guillaume Quesnel, à qui on paya 16 livres. — 1507, « pour deux cens d'ensaignes, v sous. » — 1511-1512, « pour 200 de merches, iiii sous. »

G. 8780. (Cahier.) — 8 feuillets, papier.

1705. — Confrérie de Notre-Dame érigée en la cathédrale. — Compte rendu par honorable homme Gaspart Millot, bourgeois de Rouen, maître de cette confrérie. — « Au sieur Chapelain, pour avoir fait les semonces aux fêtes de la Vierge et autres jours nécessaires, 4 livres. — Pour les gages d'un homme qui espoudre et nettoye la contretable de la chapelle, 5 livres. — Pour les gages d'un homme qui prend garde à l'autel durant l'office divin, les 5 fêtes de la Vierge, 3 livres. »

G. 8781. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

1561-1788. — Confrérie ambulatoire du Saint-Sacrement. — Contrats de fondation, en faveur de cette confrérie, par Pierre Le Blond, doyen, chanoine et et curé de Notre-Dame de la Ronde, 1625 ; — par Simon Le Maistre, conseiller du Roi, receveur provincial des décimes en Normandie, 1621 ; — par Elisabeth Pirou, veuve en secondes noces de Jacques Dufour, porteur de sel, demeurant à Rouen, rue des Avirons, 1683 ; — par Jean Thibault, marchand à Rouen, 1663. — Parmi les titres de propriété relatifs à ces fondations, aveux rendus, pour biens situés à Sotteville, près Rouen, à François de Harcourt, marquis de Beuvron, gouverneur du Vieux-Palais, comme seigneur de L'Aigle, par suite de son mariage avec Catherine Le Tellier, 1652 ; — à messire François Odet de Harcourt, abbé de Beuvron, aumônier ordinaire du Roi, seigneur de Sotteville-lès-Rouen, et des fiefs de L'Aigle et de Grestain, sis en la dite paroisse, 1692 ; — traité de mariage entre Charles De Grene, peintre-sculpteur à Rouen, fils et héritier de défunt maître Jean De Grene, aussi peintre-sculpteur, et de Marie Le Pilleur, d'une part, et Marie Baudouin, d'autre part, 1624 ; — vente par Pezier, avocat au Parlement, à Etienne-Charles Marteau, horloger, d'une maison rue aux Ours, 1776.

G. 8782. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 78 pièces, papier; 2 cachets.

1587-1767. — Confrérie ambulatoire du Saint-Sacrement fondée en la Cathédrale. — Fondations de Marie Fortin, 1654 ; — de Martine Regnault, 1655. — Arrêt de la cour de Parlement de Normandie qui donne acte au Procureur général de la représentation des titres constitutifs d'établissement de la dite confrérie, ensemble de l'état des dépenses nécessaires pour la décence du service divin y annexé, ce faisant a ordonné que les confrères de la dite confrérie se pourvoiroient par devers le Roi à l'effet d'obtenir des lettres-patentes de confirmation, a fait défenses aux maîtres en exercice et à tous autres de donner aucun repas, festins ou présens, et de faire ou exiger, sous les peines au cas appartenans, aucunes dépenses autres que celles cy-après, savoir : pour la cire et les torches qui se brûlent dans le courant de l'année, tant dans la cathédrale que dans les autres églises où la confrérie est mandée, 154 livres ; pour les religieux des 4 ordres mendiants, 12 livres ; pour les gages des 4 serviteurs de la confrérie, qui portent les ornements dans les églises, payent les voitures et portent les billets d'avertissement, 120 livres ; pour imprimer les billets, 6 livres, et pour 8 hallebardiers, 8 livres ; et, faute par Antoine-Richard Le Brument de s'être pourvu, aux termes de l'arrêt de la Cour du 21 décembre dernier, dans les tribunaux auxquels la compétence en appartient, pour y établir ses raisons d'excuses, si aucunes il a personnellement, a ordonné qu'il sera tenu de gérer et administrer les revenus de la confrérie aux charges prescrites par les arrêts de la Cour de 1651, » 13 mai 1766. — Feuille de l'élection du dit Le Brument. — Copie informe et incomplète de lettres-patentes obtenues postérieurement à cet arrêt. — Requête de 4 clercs de la confrérie à MM. les maîtres, à raison de la diminution de leur casuel. On leur avait retiré 25 livres pour le port et rapport de l'argenterie ; 6 livres pour la peine de porter les jetons chez MM. les maîtres ; 20 livres pour la cérémonie de la Pentecôte ; 12 livres pour leurs repas le jour de la dite cérémonie.

— Requête des maîtres au Chapitre de Rouen : la coutume était de faire, tous les ans, une procession solennelle, le mardi de la Pentecôte, procession qui avait été fixée par le Chapitre en l'église cathédrale : les chanoines sont invités aux offices de la confrérie et priés d'agréer, comme prédicateur, le P. Cauvard, dominicain, docteur en théologie et directeur des Emmurées, 1744. — Autre requête de 1767; la cérémonie qui se faisait le mardi de la Pentecôte était transférée au dimanche de l'octave du Saint-Sacrement. — Modèle de requête adressée par le maître en charge, au lieutenant-général de police, pour être autorisé à faire faire le nettoiement des rues par lesquelles passerait la procession et à faire tendre les maisons. — Diverses pièces de comptabilité. — Etat du mobilier : dix armoiries servant aux torches, 1652. — Constitution, au profit de Jean Le Tellier, sieur de Verdun, de Louviers, d'une rente de 8 écus sol 20 sous tournois, sur la recette générale, par les commissaires députés par S. M. (Jean de Chandon, conseiller du Roi, maître des Requêtes ordinaires de son hôtel, et président en son Grand Conseil, et Georges Langlois, Trésorier général de France en Normandie, établi à Rouen) ; — cachets de ces 2 commissaires, sur papier.

G. 8783. (Liasse.) — 82 pièces, papier.

1751-1789. — Plumitifs de la haute-justice du Chapitre de Rouen, de 1751 à 1760; — de 1768 à 1789. — Mars 1755, réception de Jean-Gervais Pellevé, avocat au Parlement de Paris, à l'office de lieutenant du Chapitre en la haute-justice civile, criminelle et de police du Chapitre, vacant par le décès de M. Le Bourgeois de Belleville ; — 27 janvier 1756, réception de Henri-Charles Hébert à celui de lieutenant du Chapitre, vacant par la nomination d'Adrien-François Langlois de Louvres à l'office de bailli en la même haute-justice. — Pièces de procédures.

G. 8784. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 65 pièces, papier.

1263-1756. — Vente, par Robert, abbé de Royaumont, au Chapitre de Rouen, de ce qui appartenait à ce monastère en la paroisse de La Neuville-Chant-d'Oisel, d'un pré entre Douville et Pont-Saint-Pierre, avec une île en la paroisse de Romilly-sur-Andelle, octobre 1263. — Feuillet d'un compte du Chapitre, de 1447, retiré d'une couverture : *Pro expensis diei Ascensionis Domini, scilicet pro degentaculo, 4 l. 6 s. 2 d.; pro dono facto custodi carceris, 20 s.; pro ferratura prisonnarii, 5 s. — Pro expedicione fructuum quos habet Capitulum in alia obedientia, dicti Domini presentaverunt vinum ambassiatoribus Francie, obtinnerunt litteram de dicta expedicione, fecerunt fieri vidimus dicte littere expedicionis. — Pro quadam complacentia facta receptori Ville ut celeriter expediat denarios annuatim super sua recepta debitos pro parte Capituli, 25 s. — Pro vino presentato domino defferenti parvum sigillum seu secretum domini nostri Regis, 26 s. 6 d. — Pro dono facto Johanni de Breban, canonico Cameracensi, ut dicit idem de Breban, in favorem fraternitatis quam habet ecclesia Cameracensis cum ecclesia Rothomagensi, 6 l. — Domino Linardo des Mares, curato de Martini-Ecclesia, actenta paupertate sui beneficii, 100 s.* — « Estat de ce que Dagobert Farin, solliciteur des affaires de MM. du Chapitre Notre-Dame de Rouen, a paiez pour les dits sieurs, depuis le compte par lui rendu le 13e janvier dernier 1618 : A M. Sallet, advocat, pour une consultation, 32 sous ;—pour une bougie à faire la dite consultation, 3 sous ; — au clerc de M. Sallet, pour avoir dressé la minute de l'appel, 8 sous ; — à M. de Cahaignes, advocat, pour avoir plaidé, 21 sous 4 deniers. » — Sentence de la Vicomté de l'Eau, au sujet de la domanialité de la place de la Calende, 1670. — Procès-verbal de visite d'une maison appartenant au Chapitre, rue Notre-Dame, qui avait été occupée par le chanoine René de Clinchamp, 1581. — Sentence du Présidial de Rouen sur un procès entre Romain Auvray, receveur du Chapitre, et les chanoines, au sujet des moulins de Gisors, 1560. — Procès entre le Chapitre et Claude Le Chevalier, laboureur à Vesly, 1606. — Procès en la haute justice d'Etrépagny et, par appel, au Parlement, entre Jacques Blin, laboureur, fermier de MM. du Chapitre à Villers, et le sieur Eloy Le Mercier, 1754-1756.

G. 8785. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 60 pièces, papier.

1529-1773. — « Tableau de toutes les bonnes rentes foncières dues aux trois collèges du Pape, d'Albane et de Dernétal, » fin du XVIIIe siècle. — Procès entre ces trois collèges, seigneurs du fief nommé les Clémentins, d'une part, et les sieurs Nicolas Tubour et Nicolas Bénard, au sujet de délit dans les bois de ces chapelains, 1772. — Distribution de deniers en conséquence du décret d'une maison située à Rouen, rue Beauvoisine, obligée en une rente envers les chapelains du collège d'Albane, 1529. — Requête adressée au Chapitre par les chapelains du collège des Clémen-

tins, pour le prier de les assister dans leurs pressantes affaires : « Comme pupilles, ils se jettent entre les mains de leurs curateurs et protecteurs pour en avoir compassion, et réduire la messe du Roi à un nombre de messes par sepmaine, comme aussi d'user de vos charitez et libéralitez ordinaires, les libérer de telles taxes qu'ils ne pourront payer sans courir en rente avec diminution du reste de leur petit revenu, » vers 1640. — Procuration donnée par les trois collèges à Jean-Toussaint Le Fèvre, pour gérer leurs biens, comme avait fait Michel-Nicolas Delamare, 1773; — la procuration de celui-ci jointe à celle de Le Febvre, 1772. — Quelques pièces justificatives d'un compte du collège du Saint-Esprit, 1541-1589 : Menu du déjeuner et du dîner du jour de la Pentecôte, vers 1580.

G. 8786. (Liasse). — 2 pièces imprimées.

1703-1732. — *Fragment d'un Ordo* du diocèse de Rouen de 1703, *Typis Viduæ Eustachii Viret.* Au dernier feuillet : « *Admonentur qui indigent altaribus portatilibus a pauco tempore fuisse consecrata et reservari in ecclesia Metropolitana.* — Autre fragment d'un obituaire de la cathédrale de 1732. A la fin : *Nomina et cognomina illustrissimi D. D. Archiepiscopi et V. V. D. D. Dignitatum et canonicorum Ecclesiæ Metropolitanæ Rothomagensis, Normaniæ Primatialis.*

G. 8787. (Pièce). — 0 m. 20 c. de largeur sur 0 m. 12 c. de hauteur; en parchemin, 1 sceau pendant.

1424. — Lettres de Guillaume Lallemant, vicomte de Gisors, 26 juillet 1424, contenant *vidimus* d'un mandement de Henri V, roi d'Angleterre, aux baillis de Rouen, de Caux, de Vernon, d'Evreux et de Mantes, « venus par lui à la démolition des ville et château de Gaillon, pour leur prescrire de conserver en état, sans démolir, pour la demeure et habitation de l'archevesque de Rouen, les salles, chambres, pourvu que la grosse tour, les tours, ponts, portes, tournelles et guérites soient abattues, et les fossés comblés, » Vernon, 16 juillet 1424. — Sceau du vicomte de Gisors.

OFFICIALITÉ DE ROUEN

G. 8788. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin.

1398-1433. — Conflits entre l'official et la justice séculière. — Donné sous le sceau de Guillaume Toulousen, sergent à masse du Roi à Rouen : Mandement de Jean de la Tuille, bailli de Rouen et de Gisors, aux sergents, où se trouvent exposés les faits suivants : Roger Le Bret, laye personne, avait été approché devant l'official, pour batteries et injures, sur la plainte de Jean Davy, aussi laye personne; le promoteur lui reprochait encore « d'avoir hesbergié et hostelé une homme et une femme, laquelle avait laissé son mari et avait emporté de ses biens. » Le Bret n'ayant voulu répondre sur ces accusations à l'official, celui-ci l'avait excommunié pour offense manifeste, lui avait refusé le bénéfice de l'absolution, et, « l'ayant interrogé par subtiles et cauteleuses voies sur le pouvoir du pape, des prélats et juges d'églises et d'autres choses sentant le droit escrit et juridiction de l'église, à quoy le dit Le Bret, qui est lay simple et sotte personne, n'avoit su répondre, il l'avoit fait prendre en fieu lay et mettre en prison, où il y eut cri de haro. » Pour couvrir sa faute, l'official alléguait le soupçon d'hérésie et lui imputait à crime de n'avoir point reçu le corps de Notre-Seigneur, à Pâques, depuis deux ans, bien que le dit Le Bret, bon catholique, fût hors d'état de s'acquitter de ce devoir puisqu'il n'avait pu obtenir sentence d'absolution; Nicolas Le Conte, procureur du Roi au bailliage, avait obtenu contre l'official un bref de fief lay et d'aumône; il soutenait que, « au Roi, et par raison de sa seigneurie et justice, et par la coustume et usage et observance de son paix de Normandie, la congnoissance, juridicion, prinze et détention des personnes layes, lui appartenait à lui et ses officiers et à autres justiciers ayant haute justice au dit pais, et n'appartenoit aux juges d'église, et mesmement à l'official de Rouen aucune prinze ou détention des dites personnes layes, soit par raison d'excommuche ne

autrement; » en conséquence, ajournement avait été donné à l'archevêque, à son official, à son promoteur d'office pour comparaître à la prochaine assise de Rouen, et autorisation de prendre le corps du dit Le Bret et le mener aux prisons du Roi, 9 juillet 1398. — Autre pièce donnée sous le sceau du vicomte de l'Eau. — Délai accordé à l'assise tenue par Hue, sire de Donquerre, bailli de Rouen, le 12 décembre, continué du lundi 24 novembre 1399. — Délai donné à Guy Coquelin, official, et à Nicolle Pillois, promoteur. — Mandement du Roi, obtenu, sur la requête de l'archevêque, 3 décembre 1411. — Lettre de Jean Auber, vicomte de Rouen, commissaire du Roi, pour ajourner Donquerre à l'Echiquier, 7 décembre 1401 ; relation d'ajournement, dernier avril 1402; arrêts de l'Echiquier, de la Saint-Michel 1403, de Pâques 1426, qui ne fournissent aucun renseignement sur l'issue de la cause. — Relation de Jean Maillart, sergent à masse à Rouen, qui avait ajourné Henri Le Picart, procureur général du Roi en Normandie, pour procès avec l'archevêque, 23 janvier 1432 (V. S.).— Fragments du sceau du Conseil du Roi; — des sceaux de l'Echiquier; — de la vicomté de l'Eau. — Deux sceaux de Jean Auber, vicomte de Rouen; — — un sceau de Jean Turbot, sous-sergent à masse, en 1403.

G. 8789. (Liasse.) — 47 pièces, papier; 4 imprimés; 2 cachets.

1538-1783. — Certificat de citation donnée par Martin Canu, sergent de la cour archiépiscopale, 1538. — Absolution obtenue en cour de Rome, par Antoine Prevost, moine de la congrégation de Saint-Maur, avec translation de la congrégation de Saint-Maur en un monastère ou prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, 5 des ides de juin an IV du pontificat. — Requêtes présentées à l'official par le dit Prevost, suivi de l'avis du promoteur général et de la sentence de l'official, 1734 (pièces publiées dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques*). — Sentence de l'officialité sur un procès entre Jacques Gueset, curé de Beslon, et les habitants de la Petite-Colombe, en la dite paroisse, pour services religieux à dire dans la chapelle de la Petite-Colombe, 1738. — Procuration donnée à Dom Denis Hébert, prieur de Saint-Martin de Pressigny-l'Orgueilleux, pour déclarer qu'il a changé de domicile et est venu faire sa résidence, par obédience de ses supérieurs, dans le monastère de Saint-Crespin de Soissons, 1739. — Procès de Outin, curé de Saint-Godard; décret de comparence, information, 1752. — Fulmination des bulles obtenues de messire Charles-Jérôme de Martainville d'Estouteville, marquis d'Eudemare, et Marie-Louise-Charlotte de Bailleul, à l'effet de contracter mariage, nonobstant l'empêchement qui se trouve entr'eux du second au second degré de consanguinité ; personnes entendues : Messire Antoine-Joseph de Martainville, comte d'Estouteville, seigneur de Bierville, ancien capitaine de cavalerie, âgé de 70 ans ; — Charles-Pierre de Bailleul, seigneur d'Angerville-Bailleul, président à mortier au Parlement, âgé de 60 ans, père de la demoiselle ; — Marie-Louis-Bruno-Emmanuel de Motteville, autre président à mortier, âgé de 70 ans ; — Jean-Baptiste-Marie Dandasne de Crosville, seigneur de Gerponville, autre président à mortier, âgé de 60 ans; 1767. — Information pour titres cléricaux. — Mariage de Nicolas-Guy Le Roy avec Catherine De la Motte, 1781. — Monitoires, 1767; noms des révélants ; certificats de publications.— Sceau de Dubled du Boulois, magistrat au siège présidial de Saint-Pierre-le-Montier, 1786. — Lettre de Royer à M. Larrouère, bénéficier en la cathédrale d'Evreux, à propos des contestations entre les Chapitres et les officiers du chœur des églises, 1694; sceau du dit Royer.

G. 8790. (Liasse.) — 16 placards imprimés.

1742. — « Lettres-patentes de confirmation du décret d'extinction du prieuré des religieuses Bénédictines de Saint-Charles de Lyons, et d'union au monastère de Saint-Jean du Grand-Andely, données à Versailles au mois de juillet 1742, — suivies du décret de l'archevêque, donné à Paris, 25 juin 1742, ordonnant l'enregistrement au Parlement des lettres-patentes de confirmation du dit décret, 21 juillet 1742 ; — du mandement de Pierre-Nicolas Baudouin, chevalier, seigneur de Gonneville, du Thil, de La Londe, de Boissay-le-Châtel, Tilly, Saint-Pierre-le-Petit, conseiller commissaire, ordonnant lecture et publication des lettres-patentes aux fins d'information de commodité ou incommodité, 15 septembre 1742. — Mention à la main des publications faites en divers lieux.

G. 8791. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 23 pièces, papier; 1 imprimé.

1539-1776.—Acte par lequel Jean Maignan, maître ès-arts notifie ses grades universitaires, 1539. — Mandement de François d'Aguillenguy, vicaire de Pontoise, au premier clerc ou appariteur ecclésiastique sur ce requis, d'avoir, à la requête de Thomas Chauvin de Saint-Hilaire, à ajourner Galleran Laisné, 1639. — Bulle de

dispense pour cause de consanguinité accordée à Louis Combart et à Marie Aux Joyaux, 1663. — Lettre de vicariat, 1634. — Certificat donné par le curé de Saint-Pierre-d'Heuqueville, à un sergent royal, de publication faite par ce dernier en ladite paroisse, 1676. — Permission d'inhumer, certificat de catholicité, et autres pièces concernant l'état-civil, les titres cléricaux, les ordinations.

G. 8792. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 91 pièces, papier.

1731-1788. — Bref du pape ClémentX II en faveur de la confrérie du Sacré-Cœur de Marie, établie en l'église des Récollets de Rouen, 2 avril 1739, suivi du visa de Terrisse, vicaire général de l'archevêque, 12 juillet 1739; — fragment du sceau du pêcheur. — Autre bref du pape Pie VI en faveur de l'église des filles d'Ernemont, établie sous le titre du Sacré-Cœur de Jésus, 2 août 1788. — Divers certificats de catholicité et de pauvreté, de 1734 à 1738. — Certificat en latin de C.-M. de Quelen, curé de Saint-Michel d'Ingouville, paroisse à laquelle sont annexés Notre-Dame et Saint-François du Havre, 29 avril, *anno Domini 1739, in ædibus Carollianis Portus Gratiæ.* — Certificat de Jean-Robert de Belloy, docteur de Sorbonne, curé de Sommery, 1737.

G. 8793. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1548. — Listes des baptêmes et mariages célébrés dans les églises des paroisses d'*Amécourt*, 1553-1588; — de Notre-Dame d'*Andely*, 1633; — de Notre-Dame d'*Arques*, de Saint-Clément d'*Archelles*, 1593; — de *Bazincourt*, 1548-1603; — de *Beauficel*, 1553-1596; — de *Beaumets*, 1611, 1616, les dites listes signées par les curés ou par leurs vicaires, et remises, pour être déposées à l'officialité de Rouen, aux doyens, à l'époque des calendes. — Plusieurs listes sont en latin. — *Arques* : « Le 18ᵉ jour de may 1593, baptisé un fils à noble homme Loys et Katherine de Saint-Ouen; nommé Pierre par Pierre La Pimpie; la marreyne, Marte Harenvillier. — Le 22ᵉ juin, baptisé un fils à Guillaume et Katherine dicts d'Isemenil, nommé Pierre par Pierre de la Pimpie, capitaine du chasteau. La marreyne, la maîtresse de la *Fleur de Lys*, du Pollet. — Le second jour d'aoust, une fille à Anthoine et Marye dicts Le Prieur; nommée Marye par Marie de Bailleul. Son parrein, Simon de la Marette, capitaine de M. le commandeur. — Le samedy XXVIIIᵉ d'avril 1593, fut baptisé une fille à Jehan Bece, suisse, et Guillemine, sa femme; nommé Pierre par Pierre la Pimpie, capitaine au chasteau. Sa marraine, Guillemette Jacques; signé par Jacques Jehan, curé. — *Beauficel* : Jean Bigues, archidiacre de Rouen, vicaire général du cardinal de Bourbon, curé de la paroisse, 1574-1582; De la Londe, son vicaire. — « Louise Dieupart, fille de Mᵉ Robert Dieupart et de Jacqueline, sa femme, baptisée le 23ᵉ jour de mars 1571. Le parrain, Mᵉ Jehan Ausoult, avocat; la marreyne, la dˡˡᵉ Louyse, femme de Louis de Bensseradde, sʳ de la Motte, et Louise, femme de Nicolas Dieupart, verdier de Beauvais. — Le 8ᵉ jour de septembre 1598, fut baptisé un fils à Mᵉ Jean Dieupart, nommé Pierre. Ses pareins, noble homme Pierre de Bensseradde et Jehan de Courcol; marreyne, Roberde de Pelvé. »

G. 8794. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1544-1607. — Listes des baptêmes et mariages célébrés dans les églises de *Braquetuit*, 1549; — *Brétot*, 1586; — *Saint-Georges-du Castelier*, 1607; — *Saint-Aubin-de-Corval*, 1544-1595. — 1550, *Hac die VII*ᵃ *mensis octobris, Johannes, filius Adriani Boniface et Marie ejus uxor* (sic), *fuit batisatus, et fuerunt patrini dominus Johannes Flamen, presbyter, Johannes Le Grand, scutifer, et matrina Maria Boniface.* — 1552, « moy, soubzsigné Robert Delabaye, presbtre, vicaire de Corval, certiffie que en cest an 1552 n'ay faict ny solenntisé, aulcun mariage, ne par semblable aulcun baptesme, que certifie être vray le 15ᵉ jour d'avril 1553. » — *Saint-Martin-du-Coudray*, 1545-1600. — 1551 « Gillette, veuve de deffunt Guillemin Lieugart, de la dite paroisse, estante saine de entendement, voulant pourvoir à son salut, a ordonné son testament en la manière qui ensuit, et premièrement elle commande son âme et à toulx les saincts de Paradis; et des biens que Dieu luy a prestés, elle a donné à l'église de Couldré II s. VI d.; à l'église de Puchay, XV d.; à l'église de Lisors, XII d.; à l'église du Mesnil-soubz-Verquelive, XII d.; à l'église de Boysemont, II s.; à l'église de N.-D.-d'Escouys, II s. » — 1555, à la fin du cahier : *Verum noverit vestra reverentia domini mei nulla esse testamenta ac certum esse affirmo cum assignatione proprii sigilli Actum anno Domini 1554, die vero mensis novembris.* Signé : P. Lepelletier. — 1580, « Guillaume Chevalier, de la paroisse de Puchay, a prins à femme Cardine Masurier de ceste paroisse de Couldray, le dimanche XIXᵉ jour de juin 1580. » — *Doudeauville*, 1546-1583. — 1548, « Louis et Guillaume dictz Paton, fils de Michel, et

Binelle, sa femme, tous deux d'une portée nez et baptisez, le vendredi XIIIIe jour de febvrier. Leurs parrains et maraines, Jehan Chollet, Perot Triboudoys et Louyse de Béry, fille de Mons. de Doudeauville; pour le dit Guillaume, Guillaume Cauchoys, Louys Chollet et Catherine Yvroin. »— 1575, « le XXIXe jour de juillet au dit an, fut baptisée une fille à noble homme Jacques de la Gaudille, escuyer, et damoiselle Claude, sa femme, et fut nommée Renée par noble homme Philippe de Potier, sieur de Meulan, damoiselle Jehanne de Marcouville et Renée de Flemichon, ses parrains et marraines. — Le XIIIIe jour de septembre, fut baptisée une fille à Nicolle de la Gaudille, escuyer, et damoiselle Jehanne, sa femme, et fut nommée Philipe par Pierre de Sebouville, escuyer, damoiselle Renée d'Espinay, et damoiselle Françoyse de Mauviel, ses parrain et marraines. »

G. 8795. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1546-1624. — Listes des baptêmes et mariages célébrés dans les églises de *Bernonville*, 1558; — *Bezu-la-Forêt*, 1560-1589; — *Bezu-le-Long*, 1546-1588; — *Blainville*, 1572-1586;—Saint-Paul de *Bliquetuit*, 1548; — *Boisgautier*, 1577; — *Bondeville*, 1624; — *Boscroger-sur-Buchy*, 1546-1584.— *Bezu-la-Forêt*, « le 26 du mois de juin 1580, Jehan, fils du sieur de la Lande, fut baptizé; parreins, Anthoine de Rhodes, escuier; Nicolas, fils du sieur de Renencourt, et demoiselle Catherine, fille du sieur de Saint-Gilles. — Le quattriesme jour de juillet, Marguerite, fille de Adrien de la Pierre. Parreins, Damyan de Kaquerel, escuier, sieur de Saint-Ymes, demoiselle Marguerite Le Clerc, femme de Pierre Le Vaillant, escuier, sieur de la Rocqueste, et demoiselle de Presta. » — 1572, « *sequuntur baptismata et sponsalia. — Item*, quand pour le regard des nouveaux crestiens qui estoyent de la R. P. R., qui sont en nombre de huict, assavoir est Gabriel Le Grand, escuier, enffans, Georges Jehan, enffans, ils ont fait abjuration de leur erreur et profession de leur foy, le XVIe jour de novembre, suivant le mandement de messieurs les vénérables et grands vicaires de Monseigneur... » — A la fin du cahier de 1567 : « *Hec sunt baptismata et matrimonia que facta fuere in ecclesia sancti Martini de Bezuto-in-Foresta per me Marguarinum Maillard, presbyterum, vicarium de dicto Besuto... que quidem, tum propter valetudinem atque temporis maliciam, mihi ferre non licuit; eam ob causam obsecro te, venerande magister, ut ea in tuo registro scribere digneris, salva tamen tua mercede.* — *Bezu-le-Long*, 1546-1599. — 1552, *Johannes Gibon et Marionna, ejus uxor, genuere filiam nomine Martinam; matrine, Martina Rigault et Margaretta Grisel; patrinus, Marinus Gomare. Nata est die decima nona aprilis circa horam tertiam post meridiem.* — 1587, « baptesmes depuis le 20e de may 1586, qui estoit le jour du senne à Rouen jusques à ce jourd'huy douzième jour du dit mois de may 1587, lesquels baptesmes ont esté par moy faictz et présentez au dit senne, ainsi comme il ensuit. » Il ne reste de presque tous les cahiers de cette paroisse que la partie supérieure. — *Bliquetuit*, 1548. — *Boisgautier*, 1577. — *Bondeville* au doyenné de Valmont : « Les baptesmes de la parroisse de Bondeville, faicts par moy soubz signé, presbtre, curé de la dite paroisse, commençant au dernier synode 1624, jusques au sinode tenu au mois de may an présent 1625. » — *Boscroger*, 1546-1581. — 1551, *Johanna, spuria Huberti Le Vasseur, ex relatu vicinorum et veridico Magarete Jehan, obstetricis, quam Mariona Formont suscepit, fuit baptizata die antepenultima mensis septembris; patrinus, Johannes Isaac; matrine vero, Joanna Redon et Anthoenata Leconte.*— 1569, « Adrienne, fille de Ciceron Regnad, escuyer, et Jacqueline, sa femme, fut baptisé le XIIIe jour de juillet au dit an; son parrein, Olyvier d'Ausseville, escuier, sieur de Bellefosse, paroissien de Sainte-Croix; ses marrines, Adrienne de Seleques, de la paroisse de Boisguillebert, et Alison Flament, de la dite paroisse du Boscroger. »

G. 8796. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1545-1585. — Listes des baptêmes et mariages célébrés dans les églises. — *La Feuillie*, 1545-1580 : 1564, « baptesmes faictz en l'église parroissiale de la Feuillye par moy Jehan Vatelet, presbtre, capellain au dit lieu soubz noble et discrette personne maistre Jehan de Bouju, presbtre, curé du dit lieu et y faisant sa résidence, iceulx baptesmes faictz depuys le XVIIe jour de juing mil V^c LXIII jusques à ce jour d'huy XIIIIe may mil V^c LXIIII. Le XXVIIIe jour de ce mois de janvier (1564), une (fille) à noble homme Claude Darendel et Claude, sa femme, nommée Loyse par noble homme Loys, fils de monsieur de Verinnes, damoiselle femme de noble homme de monsieur de la Croix, damoiselle Marie, femme de monsieur de la Fallaysière, paroisse de Boullay. Le XXVe de juillet furent espousez ensemble Binet De la Mare et Katerinne Sainctier. » — *Fleury-la-Forêt* 1550-1584 : 1550, « le quatrième jour de juing, Robert de

Blaiville et Cardine, sa femme, une fille nommée Claude. Le parrin, Valleren de Bauariée (?); les marraines, Isabiau Maillard et Franchoyse de Blainville. — Anthoine De la Mare, de Bohyon, et Brice Leulier, mariés le VI de juin... Franchoys Colombel a faict son testament le XXe jour de apvril et décédé ce mesme jour; print pour excequteur Guillemine, sa femme. » — 1551, *Symon Pelet sustutit filiam ex Maria uxore sua, XXIX^a ejusdem mensis* (avril), *cui nomen Francisca. Patrinus, Adrianus Engren; matrine, Maria Longer et Francisca Maillard.* » — 1572, « Robert Grandin, lieutenant du capitaine et bailly de Gisors, de la paroisse de Lions, et Marie de Ricarville, damoiselle de Fleury et des Marestz, de la dicte parroisse de Fleury, mariés le XVIIe du moys, bans proclamés par III dimanches. » — *Gaillardbois*, 1546-1585. — 1546, « testament de Jehan Agasse, filz de Collin Agasse; exécutrice de son testament, Jhenne mère du dit Jehan, et veuve du dit Collin Agasse, de Gaillardboys. » — *Gisors*, 1548-1584 : 1566, « noms des enfants baptisez en l'église parroissiale de Gisors soubz religieuse personne frère Pierre Nepveu, docteur en la faculté de théologie de Paris, curé de la dicte église, durant le temps qu'il a commencé à estre résident à son bénéfice, qui a esté le quinziesme jour de may mil cinq centz soixante-six pour la première année. » — Feuillet détaché sur lequel on indique qu'en 1583 il n'y a point eu de mariages à *Etaimpuis*.

G. 8797. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1548-1597. — Listes des baptêmes et mariages célébrés dans les églises. — *Hébécourt*, 1548-1599. — 1559, *Die XXVI^a februarii, anno Domini millesimo quingentissimo LXX°, baptizata fuit quedam filia Johannis Havart et Johanne, sue uxoris, et Gabriella nominata per Gabriellam de Bazincourt, Jacquelinam Le Roux et Alexandrum Havart. — Ego Thomas Bertin, presbyter, vicarius,... certifico celebrasse matrimonium... inter Carolum Chambos et Thomassiam de Dernestal, meos parrochianos sive affidatos, bannis tamen seu solennitatibus in talibus requisitis observatis, die quarta februarii anno M. V^o LIV°.* — « Mariages faictz en l'esglise parrochiale Sainct-Laurens de Hébécourt depuis l'an V^c LXII, durant que Me Thomas Bertin estoit vicayre, que moy Jean Feron, presbtre, à présent curé du dit lieu, ay peu trouver et recoeillir allant par les maisons du dit Hébécourt. » — Curés de la paroisse : Jean Féron jusqu'en 1580; — Martin Boutefort, 1582-1583; — Jacques Baudouin, 1584-1597. — Dans un cahier de 1597, le curé indique quelques décès et atteste qu'il n'y a point eu de testaments. — *Heudicourt*, 1548-1596. — 1548, *Georgius Durand, filius viri Nicola Durant et damiselle Joanne de Fors, natus est die X^a mensis octobris eodem anno. Ejus patrini et matrine, nobiles viri Georgius de Fors, Esmes de Maillis, domina Marguereta De la Tour et damisella... de Fors.* — Testaments de Jean De Lisle : veut être inhumé en l'église; — de Jehan Tassel, dit Cardin. — *Sequuntur nomina et cognomina batizatorum in parrochia Heudicurie a calenda quadragesime anno Domini M. V^c LIII°.* — 1566, « Josquin, fils de Robert Delauney, fust baptizé le XXIe jour de décembre au dit an; ses parains, messire Jehan Delisle et Symon Le Bas; la maraine, Suzane Doré. »

G. 8798. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

1515-1597. — Listes des baptêmes et mariages célébrés dans les églises. — *Leuilly*, 1550-1595. — 1555, « le premyer jour de juillet, Ysabeau, fille de Adrian Le Vaillant, escuyer, fut baptizée par P. Jacques Cacquerel, escuier. M. damoiselle Ysabeau d'Abancourt, femme d'Anthoyene Le Vaillant, escuier, et damoyselle d'Argences, femme de Estienne Le Vaillant, escuier. » — 1573, « à Monseigneur le Révérendissime cardinal de Bourbon, archevesque de Rouen. Je soubz signé, curé de Lilly, certiffie à mon dict sieur et à tous qu'il apartiendra, que noble homme Jehan de Oultreleau et madame sa femme et famille n'ont faict aucunement leurs Pasques ny communyé comme les aultres habitans de la dite parroisse de Lilly. *Item*, certiffie que Thomas Ossent a faict profession de foi et icelle signée présence de tesmoings, etc., ce premier jour de may 1573. » Signé : Maillard. — 1584, mariages : Robert Léger et Madeleine de Oultreleau. — *Lorleau*, 1549-1597. — 1564, « ensuyvent les mariages faictz et célébrez, puys le sane d'estay XVIIIe de mai V^c LXIIII jusques au sane d'estay, V^e de juin V^c LXV, présentés au siège d'office par moy Mathias Le Prevost, prestre, curé du lieu. » — Le cahier de 1570, signé par Mathias Le Prevost, en qualité de curé de *Latronisaqua*. — 1571, cure en déport : « Aphre, fille de Ferrant et de Perrette, sa femme, fut baptisée le XXVIIe jour de mars. Le parrain, Guillaume Thyoult; les marrinnes, damoiselle Aphre, fille de noble homme Ferry de Hardenville, et Pasquette, femme de Guillaume Benard le jeune, dit Pernet. » — 1575, « mariages faicts en l'église monsieur Saint Martin de Lourleaue par moy Louvel Dufour, vicaire, baillés et produits en la cour

ecclésiastique pour le jour du senne d'yver Vc LXXV. » — 1581, « 1er du mois de septembre, ung fils à Charles Cor et Raulline, sa femme; nommé Bertin par Bertin Marc et Mathurin Longueville, fils de Morisse et Michelle, fille de Jehan Le Clerc. — Le VIIe du dit moys, une fille à Eustache Mairye et Marye, sa femme, nommée Marye par madamoyselle Marye, femme de Robert Grandin, escuier, de la paroisse de Fleury, et Robert Le Lyeur, escuier, sieur de Verkelive. » — 1583-1584, « le VIIIe jour de mars 1584, une fille à Hector Guaguerel, escuier, et Ysabiau Fallard, sa femme; nommée Marye par damoyselle Marye, femme de Damien Caquerel, escuier. »

G. 8799. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

1546-1599. — Listes des baptêmes et mariages célébrés dans les églises. — *Mainneville,* 1546-1587. — 1576, à la fin d'une feuille intitulée : « Ensuivent les mariages faictz en la paroisse de Mainneville, depuis l'an mil Vc LXVI jusques à Pasques mil Vc LXLII,.... le tout certifié avoir esté ainsi trouvé au registre de maistre Nicole Brouart, en ce temps vicaire du dit lieu, pour la mort duquel, ce present escript a esté signé par moy André de Saint-Denis, prestre, vicaire à présent du dit lieu, le XXIIIIe jour de mai mil Vc LXX. » — 1581, « ensuivent les mariages faictz et célébrez par moy Me Estienne Faulconier, docteur en théologie et curé du dit lieu, depuis l'année qui fut l'an 1583 jusque à ce présent jour, 15 de may, qui est le sane 1584 ». — 1582, *die 15a februarii, anno predicto, baptisatus fuit Marguarinus De la Voipiere, filius Francisco et Marie de Gamaches. Patrini, Philippus Vigneron, etc... Matrine, Margareta Jobart et Maria Follye. — Die 2a maii 1583, Alexis Bacouel duxit Margaretam Farin, proclamationibus rite ac debite factis, nec in eis aliquis intervenit qui impediret aut revelaret aliquod impedimentum.... quod meus perhibet chirographus, hic affixus, 19 junii 1583o. J. de Lory. — Saint-Vincent* : 1553, *sequuntur baptismata facta, tradita domino decano de Gisorcio in kalenda kathedrali, die XIIIIa februarii. — Saint-Aubin de Ménesqueville,* 1547-1595, « Ensuit le nombre des enfants lesquelz ont esté baptisez... avec les noms et surnoms de leurs parrains et maraines depuis Pasques Mil Vc XLVII jusques à Pasques mil Vc XLVIII. » — « Ensuyvent les baptesmes et mariages faictz par moy soubz-signé, curé du dit Ménesqueville. . *Ego curatus de Menesqueoilla certiffico domino meo domino officiali Rothomagensi omnia supra scripta esse vera. Teste signo meo hic apposito,* Yves Botereau.— 1588, « le dix-huictième jour de juing 1588, fut baptisé ung fils à G. Le Bret, sieur de la Court-sur-l'Eau et à Barbe, sa femme, nommé Ezéchiel. Les parrains,... de Basserade, escuier, fils du sieur de la Motte, et noble homme François Le Lieur, escuier. »

G. 8800. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1547-1635. — Listes des baptêmes et mariages célébrés dans les églises : *Mesnil-sous-Vienne,* 1547-1588. — 1578, au bas de la liste dressée par Guillaume Brossard, prêtre déportuaire : « Aucuns mariages n'ont esté célébrez par moy. Ensemble en la dicte paroisse n'i a aucuns mal vivanz ni suspectz d'hérésie ni blasphémateurs du nom de Dieu, dont j'aye la cognoissance, etc... » — 1585, au bas de la feuille des baptêmes et mariages, attestation de Pierre de Lory, curé de la paroisse, que la dite feuille a été par lui présentée « au siège et secrétérie ecclésiastique de Rouen ». — 1586, « *sequuntur baptismata administrata in ecclesia Menilensi subtus Vienne a cinodo estivali 1586 usque ad cinodum estivalem 1587, per me Petrum de Lory presbyterum, curatum predicte ecclesie.* — *Montigny,* 1595. — *Morgny-en-la-Forêt,* 1547-1600; — Georges Montcuyt, curé, de 1588 à 1600. — *Saint-Pierre* et *Saint-Martin de Neaufle,* 1547-1597. — 1547, *Symona Colini Flamen baptisata Va mayi, Symon Tourneur, Margareta Pouget et Mariona Flumichon, patrinus et matrine. — Simon Pilard, parochie de Nealfa, uxorem duxit Perretam Le Mercier, ejusdem loci, penultima aprilis. — Dominus Nicolaus Crequi testamentavit obiitque VIIa mensis junii, cujus executores Joannes Alavoyne, presbyter, et Guillotus Drouet. — Robinus Avisse testamentavit. — Predicta sacramenta celebrata sunt per nos Joannem Alavoyne et Oliverium Benard, presbyteros, vicarios Sanctorum Martini et Petri de Nealfa.*—1596, « le mardy, XIIIIe du mois de janvier, une fille à Thoussaintz Sébille, tailleur d'habitz, nommée Catherine; Madame la marquise de Rotelin, Mademoiselle de Rotelin et le signeur Jham Marie, ses parrein et marrennes. — Le vendredi, XXIIIIe jour de janvier, un filz à Zacarie Du Val; Henriette, sa femme; nommé Guillaume par l'homme de chambre de Monsr le marquis de Rotelin; damoiselle Claude Creny et François La Bourel, fils de Duclos, pareins et marenne.— Le samedi, VIIIe du mois de febvrier, ung filz à Pierre Granger, souisse de Monsr le marquis de Rothelin; nommé François; Messieurs Henri et Léonor d'Orléans, et Henriette d'Orléans, en-

fans de mon dit seigneur le marquis, ses pareins et mareines. » — *Neufville et Contevile*, 1634-1635.

G. 8801. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1517-1586. — Listes des baptêmes et mariages célébrés dans les églises. — *Noyon-le-Sec*, 1547-1586. — 1553, « Georges, fils de noble homme Guillaume de Villers, escuyer, fust baptizé le XXVIIIe jour de apvril ; et furent ses parins noble homme Georges de... et noble homme Jehan Le Grand, escuyer ; sa marraine, damoyselle Marye Le Clerc. » A la fin : « Item, certiffie avoir baillé les baptesmes et mariages faictz à la dicte église pour l'an 1550 et 1552, au doyen de Gisors, le jour de la première calende de karesme 1556. » — Damien Le Febvre, vicaire, qui écrit son nom en latin *D. Faber*, a signé une feuille des baptêmes qui ne contient que 2 noms pour l'année 1556 ; il certifie « plusieurs estre mors à ce dit an, à cause de la maladye qui a régné en la dite paroisse. » — En tête de la feuille de 1572 : « *Ego subsignatus, presbyter, vicarius de Noiono-Sicco, omnibus presentes litteras inspecturis notum facio celebrasse hec omnia baptismata infra scripta in ecclesia S^{ti} Sigismundi ejusdem parrochie.* » — 1576, « Louise de Mauviel, fille de noble homme Hélye de Mauviel, s^r de la Touzelle, et de damoyselle Françoyse de Courtin, sa femme, fut baptisée le XXVe jour d'octobre V^c LXXVI, et a eu pour ses marrines damoyselle de Vignurrie et Marguerite de Mauviel, damoyselle de Vigny, et, pour son parrin, noble homme Jehan Leclerc, s^r de Neufville. » — 1577, « Hélye de Villers, fils de noble homme Georges de Villers et de damoyselle Charlotte de Turmel, sa femme, fut baptisé le XXIIIIe jour de janvier V^c LXXVII, et a eu pour ses parrins nobles hommes Hélye de Mauviel, s^r de la Touzelle, et Jehan de Lymoges, s^r de Saint-Just, et, pour sa marrine, Katherine Mauviel, damoiselle de Neufville. » — 1577, « après Pasques, Maximilien Tarizet, filz de Adrien Tarizet, escuyer, sieur de la Folye, et de damoiselle Loyze de Turmel, fut baptizé le Ve jour de juing M. V^c LXXVII, et a eu pour ses parrins et marrynes Jehan-Maximilien de Lymoges, escuyer, s^r de Bouville, et damoyselle de Fleuri. »

G. 8802. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

1545-1601. — Listes des baptêmes et mariages célébrés dans les églises. — Notre-Dame de *Puchay*, 1546-1598. — 1566, « Ensuivent, par déclaration, les baptesmes faictz par moy, Guillaume Filleul, presbtre, en la paroisse de Notre Dame de Puchay, ad ce commis par justice, pour la non-résidence du curé du lieu, et pour la mort advenue à deffunt Me Robert Des Mares, lorsqu'il vivoyt, vicaire du dit lieu de Puchay, depuis le jour de Pasques 1565 jusqu'au jour de Toussainct 1566. » — 1586, à la fin de la liste des mariages : *Ego subsignatus, presbyter de Pucheio, certiffico domino meo domino officiali Rothomagensi omnia et singula suprascripta esse vera et per me fuisse acta juxta regulas et statuta sancte matris Ecclesie. Teste signo meo manuali hic apposito.* Signé : Guillaume Lair. — 1587, « Baptesmes faicts et célébrés en l'église par^{le} Nostre-Dame du Puchay, pour ung an entier, à commencer du jour et dabte du senne d'estey, tenu et célébré en l'église cathédrale Notre-Dame de Rouen mil V^c IIII^{xx} VII dernier passé, jusques au dit senne en l'an mil V^c IIII^{xx} VIII. » — 1588, « Claude Pavée, fille de Jehan Pavée et Catherine Morin, mariés, fut baptisée, le dimanche IIIIe jour de juillet au dit an ; Claude Du Bosc, fils de noble homme Loys Du Bosc, s^r d'Espiney, et Robert de Feumechon, filz de noble homme Françoys de Feumechon, s^r de Guergenville, parrains, et damoiselle Marie Du Bosc, femme de noble homme Jehan de Feuguerolles, s^r de Cantelou, demeurant au dit Puchay, marraine. » — *Quèvremont* ou *Caprimont*, aujourd'hui *Sainte-Marguerite-sur-Mer*, 1547-1601. — 1553, *IX^a die mensis aprilis post Pasca, Massiotus et Isabel dicti Sauche habuerunt unum filium nuncupatum Johannem per Johannem Le Saige et Robinam Roger et Petrum Gossiaulme.* — 1554, *19 novembris, Marguerinus et Jana dicti Quesné habuerunt unum filium nuncupatum Michaelem per Michaelem Le Saige, Petrum Quesné et Mariam Le Clerc, parochie Caprimontis.* — 1560, *18 mensis januarii, Antonius Perier, parochie de Offrancilla, uxorem duxit nuncupatam Katherinam Dupuys, parochie Caprimontis.* — 1566, « le 1er jour de juillet, Josset L'homme, et Jasne Roger, se sont mariés en l'église de Quièvremont, de par moy Marin Dillard, qui en ay faict l'office sans empeschement, et sont tous deux de la dicte paroisse et du dit doyenné de Brachy. » — 1570, « Ensuit le mariage qui a esté faict et célébré en l'église de Cuièvremont près la mer, doyenné de Brachy, entre Pierre Toutain et Denize Palluel, tous deulx de la dite paroisse, sans empêchement, environ heure de dix heures, par moy Marin Dillard, presbtre, curé du dit lieu ; et n'y a eu d'aultres pour ceste année passée, commencée au jour de senne d'esté dernier passé, que l'on comptoit mil V^c LXIX, jusques à ce jour d'huy, jour de senne de esté mil V^c LXX. »

G. 8803. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1546-1601. — Listes des baptêmes et mariages célébrés dans les églises. — *Saint-Denis de Rebets*, 1566-1601. — 1566, « Ensuit les espousailles qui faictes ont esté par moy soubzigné, presbtre, vicaire de Rebets au doyenné de Ry... Le 7e de novembre au dit an, faictes ont esté les espousailles de Jehan Cauchois et Marion, fille de Pierre Le Nouvel, *ambo* de Rebetz.—Le 18e du dit mois et an, faictes ont esté les espousailles, en l'église dn dit Rebetz, de Regnault d'Hicquebeuf et Marguerite, veuve de deffunct Noël Duval, le dit d'Hicquebeuf, estranger, et la dicte veufve, du dit Rebets. »— 1597, « ensuyvent les baptesmes, noms et surnoms des enfantz qui ont esté baptisez... mesmes les noms et surnoms des pères et mères, parrins et marrynes qui ont esté presentz aulx baptesmes des dits enfans pour servir de tesmoings à resouldre du saint sacrement de baptesme et de tout ce qui en despend, sy besoing est, les ditz baptesmes faicts et administrez par moy Denis Le Cauchois, presbtre, curé de Rebetz. » — *Notre-Dame de Rosay*, 1546-1588.—1548, « le 27e du mois de mars, fut baptizé ung fils à Nicolas de Basseradde, escuier, et Katherine, sa femme; et fut nommé Jehan par Jehan de Viépont, escuier, à la compagnie de Anthoine Courcol, et damoiselle femme de Michel Thyoult. » — 1560, « le jeudi 15e de janvier, Louis, fils de Guillaume Levesque, et Marie, sa femme, fut baptisé; Louis de Basseradde, escuier, et Philippe Taillefer, ses parrains; Marion Monsr, sa marraine. » — 1566, « mercredi, 1er jour de mai, Loise, fille de noble homme Loys de Benseradde, escuier, sieur de la Motte, Petit-Chemin et Argoulles, grand-maître des eaux-et-foretz au bailliage de Gisors, et damoiselle Loise de Dampierre, sa femme, fut baptizé; damoiselle Suzanne de Gaverelles, et Delle Katherine de la Vieuxville, ses maraines, et noble homme Nicolas de Dampierre, escuier, son parrain. — Le dimence, XXIXe jour de septembre, Claude, fille de noble homme Pierres du Mesnil-Jourdain, escuier, sieur de Rosay, et Delle Loise Destin, sa femme, fut baptisée; noble homme Robert de Galardboys, escuier, sieur de Marcouville, son parrain, et damoiselle Claude et Loise de la Fontaine, ses marraines. » — 1568, « le dimence, 12e jour de septembre, Marie, fille de noble homme Loys de Benserade, escuier, sieur de la Motte, et noble damoiselle Loise de Dampierre, sa femme, fut baptizée; damoiselle Marie, femme de noble homme Pierres Courcol, escuier, sieur de Fleury, et noble damoiselle Jane Pestremol, femme de monsr de Noyon, escuier, ses marines, et noble homme Pierre de Saint-Léger, sieur de Lorleau, son parrain. » — 1574, « le dimenche, 9e jour d'aoust, Pierre, fils de noble homme Benardin de Lyon, escuier, sieur de la Bastille, et noble damoiselle Marthe Le Roy, sa femme, fut baptisé; noble homme Pierre Le Roy, escuier, sieur de Houville, et noble homme Pierre Le Roy, escuier, sieur de Ménesqueville, ses parains, et noble damoiselle Jane de Benseradde, femme de noble homme Morice Le Roy, sieur des Tairières, sa mareine. » — 1580, « le dimence, 10e jour d'apvril, Roberte, fille de noble homme François de Sevestre, escuier, sr de Beauchesne, et de noble damoiselle Loyse Destin, sa femme, fut baptisée; noble dame Roberte, femme de noble homme messire Nicolas de Mouy, chevalier de l'ordre du Roy, sr de Liberpré (sic), grand maistre des eaux-et-forestz, et damoiselle Françoise de Mouy, fille de Mr de Richebourg, ses mareines, et noble homme Jean-Jacques Romé, sr de la Fontaine, son parein. »

G. 8804. (Liasse.) - 83 pièces, papier.

1547-1602. — Listes des baptêmes et mariages célébrés dans les églises. — *Saint-Denis-le-Ferment*, 1547-1602. — 1547, *Francisca Dagincourt, filia Ludovici, fuit baptisata ultima die julii. Patrinus est Joannes Martin; matrine, Francisca Jennarc et Maseta Nainville.—Joanna Prevel, filia Francisci, fuit baptisata penultima die augusti; patrinus est dominus Leo Caseneuce; matrine, Symona Savelier et Katherine Symon. – Guido Heude accepit in uxorem Katerinam Bertin.* »—1579, « 20 janvier, fut baptizé Hiérosme, fils de Pierre Lecoq, sergent, et de Marie, sa femme; et furent les parrains Hiérosme Langloys, sergent, et maître Guion de Nolleval, greffier, et la marraine, Katherine Robillard. »—*Saint-Eloi de Bezu*, 1576, « ensuyvent les baptesmes et mariages de la parroysse de Sainct-Eloi de Bezu-le-Long, par moy soubz-signé, commis de Me Thomas Poticquet, presbtre, curé de Saint-Eloy et osmosnier des nobles enffantz de feu monsr de Toutteville et Longueville; Symon Voisin et Collette, sa femme, ont eu et conceu une fille nommée Martine; ses parrains et marraine, Martine, fille de Adrien Chefdeville, Achilles, fils de Jehan Genvier, et Gabrielle, femme de Jehan Chefdeville; le cinquiesme jour de décembre fut née et baptisée au dit an. » —*Nulla matrimonia*. Signé : Quillou. — 1588, « baptesmes de la paroisse de St-Eloy, administrés par Me Claude Le

Bault, presbtre, curé du dit lieu, commenchant le XIIIe jour d'aoust 1588, et finissant le XV may 1589. »

G. 8805. (Liasse.) — 121 pièces, papier.

1518-1602. — Listes des baptêmes et mariages célébrés dans les églises. — *Sainte-Croix-sur-Aizier*, 1552-1553. — « Jehan Cretot a épousé Cardine, fille de Cardin Puval, après les bans; tous deux de la paroisse. » — *Le Saussay*, au doyenné de Gisors : 1548-1579.—1555, *Franciscus Scutifer, testator; Johannes Trenchant et domicella Isabeau de Bridou, relicta dicti testatoris, executores*.—1557, « le dymenche XXVe jour de juillet, Jehanne, fille de noble homme Nicollas de Sobrevye, escuier, et de damoyselle Marguerite de la Ryvyère, sa femme, a reçu le sacrement de batesme, lequel nom luy a esté, ce jour, imposé par noble homme Guy de Malleterre, sieur de Sainte-Marye des Champs, son parrain, et par damoyselle Jehanne de Haulteville et Genevíefve Surreau, damoyselle de Lisors, marines. » — 1558, « le XIIe jour de décembre, Anne de Sobrevye, fille de noble homme Nicolas de Sobrevye, sieur du Saussay, gentilhomme de la maison du Roy, et de damoiselle Marguerite de la Rivière, sa femme, a esté baptisée. Parain, maistre Jehan Sureau, s^r de Farseaux, greffier civil et conseiller du Roy en sa court de Parlement à Rouen. Les maraines, damoyselle Anne de Mailly, femme de noble homme Georges Le Picard, s^r de Radeval, et damoyselle Madeleine Mauviel, damoyselle de Puchay. »— 1572, « Jehan Bordin, demeurant à Beaumesnil, a prins à femme et a espouzé Guillemecte Le Grain, fille de Robert Le Grain, demeurant au dit lieu, par le consentement de leurs parents et amys. » — *Notre-Dame de Thiergeville*, au doyenné de Gisors, 1553-1598.—1553, *Dominus Petrus Aucray, presbyter, testatus est, qui obiit octava die maii. Exequutores, Alexander, Nicolaus et Guillermus Aucray, fratres, de eadem parrochia*. — 1554, *Carolus, filius Mathei Musnier et Susanne, ejus uxoris, baptizatus est die XXV^a mensis maii. Testes nobilis vir Carolus Le Tirant, dominus Petrus Paulmier et Colletta Guilloud*. — *Saint-Sauveur de Tierville* : 1559, *Elizabeth Ruel, filia Johannis et Agnetis, ejus uxoris, fuit baptizata. Patrinus, Petrus Pernelle; matrinæ, Elizabeth Foucquet et Jehanna Ruel*.—*Saint-Pierre de Touffreville*, 1548-1603. — 1553, « Robert Ausoul a prins femme, à Lysors, Denise, fille de Jhan et Jehanne du Gardin, le VIIe de may. »— 1555, « Jehan, fils de Loys et Marie de Lessart, tenu par Guillaume de Villerectz, escuier; présens Pierres, s^r du Puys, et Jehanne Destin, damoiselle de Touffreville, le XXe novembre. » — 1561, Nicolas, fils de Robert, et Katherine Bernard, tenu par Pollet Barentin; présens, Robert Parfait et Vallentine Louvet. » — 1578, « Suzanne, fille de Pierre Barentin, feust baptisée le XVIIe jour de juin. Son parrin, messire Denis Hébert, vicaire de Rosay; ses marinnes, Suzane, fille de Georges Destin, s^r de Touffreville, et Guillemette, femme de Benoyst Caron. »

G. 8806. (Liasse.) — 73 pièces, papier.

1516-1601. — Listes des baptêmes et mariages célébrés dans les églises.—*Le Tronquay*, 1550-1597.— 1552, « *insequntur matrimonia facta per me Petrum Le Methayer, presbyterum, vicarium... Die XIe septembrie nupti sunt Petrus Vyon, de Latronisaqua, et Magdalena Feré, de Tronquayo...* — 1558, à la fin du cahier de cette année : *Domino meo officiali Rothomagensi salutem. Ego Patrus Le Methayer... certiffico baptismata prescripta esse omnia baptismata que facta fuerunt, teste signo meo hic apposito*. — 1584, à la fin du cahier de cette année : « Présenté au siège d'office, ce jour d'huy, 4e jour de juin 1585. »—*Les Ventes d'Eavy*, 1554.— *Verclives* et le *Mesnil-sous-Verclives*, 1546-1600. — 1576-1578, « *sequitur baptisma facta in ecclesia de Mesnillo subtus Vercalibram per me Davidem Perier, presbyterum, hujus ecclesie vicarium*. — A Verclives, 1564, « Jacqueline, fille d'Achilles Bord, fust baptisée le XXIIIIe jour de febvrier; le parrain, Pierre Sperier; les maraines, Anne Bord et Marie de Bensseradde. » — 1595, « noble homme Charles de Bauquemare, seigneur de Verquelives, a esté marié le XXVme jour de juing mil V^c IIII^xx XVI, à noble demoysselle Marguerite Mauviel. » — 1598, « Elaine de Bauquemare, fille de noble homme Charles de Bauquemare et de demoiselle Marguerite Mauviel, sa femme, a esté baptizé le XXVe jour d'octobre. Le parain, noble homme Jacques de Baucquemare, seigneur du Mesnil; les marraines, dame Elaine de Billy, dame de Tourly, et dame Marguerite de Mauviel, religieuse à Evreux. » — 1601, « Charles de Baucquemare, fils de noble homme Charles de Baucquemare, seigneur patron de Verquelive, a esté baptisé le XXIIIe de octobre; ses parains, noble homme Nicolas de Bacquemare (sic) et noble homme Robert Aublé, s^r d'Arnouville; et Marie de Bauquemare, maraine. »

G. 8807. (Liasse.) — 41 pièces. papier.

1548-1724. — Listes des baptêmes et mariages célébrés dans des églises qui ne peuvent être exactement déterminées à raison de l'état de détérioration de ces documents. On croit cependant reconnaître qu'un des cahiers, de 1594-1595, concerne la paroisse *Saint-Nicaise de Rouen*; que certains feuillets concernent *Gournay* ou une paroisse des environs, *Saint-Jean-des-Essarts*, *Notre-Dame-du-Bec,* la *Poterie,* etc. — A Rouen, « 22 janvier 1550, damoiselle Anne Gouel, fille de noble homme maistre Charles Gouel, sieur de Pauville, président du Roi notre sire en la court des Généraux; parain, noble homme maistre Jacques Muterel, sieur de Fauville; maraines, damoyselle Françoise Oinet et Anne Remon, femme de monsieur de Velly. — Le dimenche, XXIXe jour du dit mois (1591), noble homme Barthélemy Hallé, conseiller du Roy en son Grand Conseil, et damoiselle Marie Jubert. — Le pénultime jour du dit moys (de juin 1593), Fleurimonde, fille de maître Richard Grisel, praticien en la court, fust baptisée; son parrain, maistre Jehan Delamare, procureur en vicomté; ses marraines, D^elle Flerimonde de Bonacorcy, dame Marye. — Le saixième d'apvril au dit an 1635, Guillaume sorty de Magdeleine Grugnet, laquelle a déclaré, devant et aprez son acouchement, apartenir à Guillaume Blanchard, escuier; son parrain, Michel Foubert; sa marraine, Jeanne Le Febvre; le dit Foubert luy a donné le nom. » — Probablement à Notre-Dame du Bec, l'onzième du dit mois d'avril 1680, Louis Romé, escuier, et sieur du Tot, âgé d'environ 50 ans, a esté inhumé dans l'église de ce lieu, en la présence de messieurs ses parents soussignez, Nicolas de Romé, François de Romé. » — Nullité de mariage reconnue parce que la dispense de bans avait été donnée par l'official de Rouen, et non par le vicaire de Pontoise, 1655; — permission aux conjoints de faire célébrer à nouveau leur mariage; — certificat à l'occasion d'impuissance alléguée comme cause de nullité de mariage, 1656. — Résolution de promesses de mariage; — mariage imposé par sentence de l'official, 1659. — Réception de Catherine Le Clerc comme obstetrice; elle produit, à l'appui de la requête qu'elle présente à l'official, un certificat de catholicité écrit par Farin, mais signé par Amelin, curé de Saint-Godard; un autre certificat de capacité, signé par deux docteurs en médecine et un chirurgien; était femme de Mathieu Touzé, fondeur en cuivre, et ne savait écrire.

G. 8808. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 8 pièces, papier;

1533-1712. — OFFICIALITÉ DE MONTIVILLIERS. — Présentations aux bénéfices dépendant de l'exemption de Montivilliers, de 1536 à 1553 (copie du XVIIIe siècle; le premier feuillet manque). — Lettres du doyen et official de Montivilliers, contenant procuration en blanc donnée par Barbe Cavelier, prieure de Saint-Paul près Rouen, 1558.— Lettres d'*A quocunque*, délivrées par François Du Bosc, doyen et official de Montivilliers, à Laurent Le François, 1610. — Sentence de l'official de Montivilliers, contre un chapelain de Saint-Sanson de Gueuteville, 1611. — Requête présentée à l'official de Montivilliers par Jean Ronche, pour obtenir d'être élargi des prisons de l'abbaye, à raison de la maladie dont il était atteint, 1630. — Lettre de F.-G. Bessin à l'abbesse de Montivilliers, accompagnant une lettre, non signée, datée de Rome, 23 mars 1712, concernant les brefs obtenus à Rome, pour dispense de parenté à l'effet de contracter mariage, adressés, par un style ordinaire, à l'official de l'archevêque (Rome 23 mars 1712.) — Sentence de l'officialité de Montivilliers, ordonnant la séquestration d'un lépreux, 1542. — Bail par Jeanne Mustel, abbesse de Montivilliers, des oblations de la chapelle de Saint-Nicolas en l'église Saint-Sauveur, 1540. — Nomination de Robert Le Mercher au vicariat perpétuel de Saint-Paul, 1557. — Mandement de l'official pour citer deux particuliers pour affaire concernant les dîmes, 1598. — Pièces de procédures de la juridiction ecclésiastique de Saint-Gervais-lès-Rouen, 1533.

CHAMBRE ECCLÉSIASTIQUE DE ROUEN

G. 8809. (Liasse.) — 26 pièces, papier; 19 imprimés.

1543. — *Fin du XVIe siècle.* — Deux fragments de comptes des décimes de 1543 et d'une autre année se rapprochant de celle-ci : *Abbas de Bello Becco, XIII^xx V. l. Abbatissa de Byonval* (sic), *XXIIII l. Prior de Claro ruissello*, *XXV. l. Prior de Bello saltu, IIII^xx l. Prior sancte Radegundis, XLVIII l.— Parrochie : Aullaige, LXIX s. — Sancta Maria de Novo Castro, XXX l. — Bully*, XXXII.— Déclarations du Roi, requêtes à l'Intendant, et autres pièces concernant le contrôle des exploits, seconde moitié du XVIIe siècle. — Etat des insinuations ecclésiastiques de Pontoise pendant l'année 1732. — Quittances de paiements faits par M. Soret, receveur des décimes du vicariat de Pontoise, même année. — Mandements de paiement à opérer sur les fonds ecclésiastiques, 1737, 1744. — Déclaration des revenus de la cure de Cidetot, dont était titulaire Charles Blondel, 1728. — Déclaration des revenus de la chapelle Dame-Eve dans le doyenné du Bourgtheroulde, 1728. — Etat du prieuré-cure d'Amfreville-sous-les-Monts, présenté à la Chambre du clergé. Le curé, dont le nom n'est pas indiqué, estime le revenu de sa cure à 1,022 livres 10 sous; les frais, à 784 livres 10 sous.—D'après sa déclaration, le muid de vin récolté est estimé à 40 livres; le cent de bottes de foin, à 24 livres; 50 bottes de luzerne, à 20 livres; 50 gerbes de seigle, à 30 livres; 80 gerbes de méteil, à 60 livres; 200 gerbes de froment, à 20 sous la gerbe; 12 muids de cidre, à 12 livres; le muid de poiré, à 10 livres. — Au chapitre des frais : pour 2 dîmeurs, 60 livres; pour une servante, 72 livres; pour un domestique, 84 livres; dépense à la vigne, 15 livres.—15 exemplaires d'un placard imprimé, ordonnance de Louis Le Blanc, Intendant, rendue à la requête de Pierre des Essarts, chargé du recouvrement du huitième denier des biens d'église aliénés depuis l'année 1556, 30 septembre 1676.—Mention à la main, au bas de ces exemplaires, de paiements faits à raison des aliénations.

G. 8810. (Registre.) — 62 feuillets, papier.

1566. — « Compte particulier que rend Me Robert Le Lieur, commis en la recepte des décimes du diocèse de Rouen, de la recepte et despense par luy faicte à cause des quatre décimes et outre-plus par luy cueilliz et levez durant l'année finye le dernier jour de décembre 1566 sur les bénéfices cy-après déclarez. »

G. 8811 (Liasse.) — 4 pièces imprimées.

1711-1757.— « Contract fait et passé entre le Roy et le clergé de France, le 13 juillet 1711, pour le paiement de la somme de huit millions de livres accordées à Sa Majesté par le clergé. A Paris, chez la veuve François Muguet, premier imprimeur du Roy et du clergé de France, rue de la Harpe, aux Trois Rois, 1711. — Trois lettres d'envoi, imprimées, d'une délibération de l'Assemblée générale du clergé et d'une décision du Conseil, en faveur des habitants du hameau de la Melle dans le diocèse de Senez, 1745-1747, les dites lettres signées, au nom des agents généraux du clergé de France, par les abbés de Nicolay et de Breteuil. — Lettres-patentes du Roi portant permission au séminaire des pauvres prêtres de Saint-Louis de Rouen, de vendre deux maisons et d'acquérir, des religieuses de Bellefond, d'autres maisons, et aux dites religieuses, de vendre les dites maisons. Données à Versailles au mois de décembre 1756; suivi de l'arrest de la Cour de Parlement de Rouen, qui ordonne l'enregistrement des lettres-patentes ci-dessus. Du 13e jour de janvier 1757.

G. 8812 (Liasse.) — 4 pièces, papier; 12 imprimés; 2 cachets.

1760-1761.— Nomination par Mgr de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, de l'abbé de Bonissent, chanoine de Rouen et conseiller au Parlement, à la place de syndic député à la Chambre souveraine des décimes de la province, vacante par la mort de l'abbé de Lezeau, 29 mars 1762; sceau et signature de l'archevêque. — Extrait du procès-verbal de l'Assemblée provinciale du clergé de France, relatif aux honoraires des greffiers de la chambre souveraine, 1762. — Arrêt de la Chambre supérieure ecclésiastique de la province de Normandie contre Philippe Mourier, curé de Corneville, qui refusait de payer les décimes, 1764. — Pièces imprimées : « Instruction dressée en conséquence des

délibérations de l'Assemblée générale du clergé de France, tenue à Paris en 1760, dans les séances du vendredi, 21 mars, de relevée, du lundi, 24 mars au matin, du lundi, 7 juillet au matin, du même jour de relevée, et du 17 juillet au matin. ». — « Répartition par métropoles sur tous les diocèses du royaume, sur le pied du département général, arrêté en l'Assemblée du clergé de 1760, et par laquelle on connaîtra d'un coup d'œil ce que chaque diocèse doit contribuer par million pour sa quotte-part dans chaque nature des impositions du clergé. » — « Classes des différents contribuables. » — « Contrat fait et passé entre le Roi et le clergé de France, le 13 juillet 1760, pour le payement de la somme de seize millions de livres de don gratuit accordé à Sa Majesté par l'Assemblée générale du clergé de France tenue en l'année 1760. » — « Arrest du Conseil d'Etat du Roy qui confirme et autorise les délibérations de l'Assemblée générale du clergé de France, les 13 mars et 30 avril 1760, au sujet de la somme de seize millions de livres de don gratuit accordé à Sa Majesté 24 mai 1760. » — « Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du clergé de France, tenue à Paris en l'année mil sept cent soixante, avec lettre d'envoi manuscrite adressée à M. l'abbé D'Osmond, syndic général du clergé de Normandie à Rouen, signée par les agents généraux du clergé de France, les abbés de Broglie et de Juigné » — « Réunion de tous les emprunts au denier vingt, depuis et y compris l'emprunt de 1734 jusqu'à celui de 1762, démontrant qu'en 21 années et demie, l'emprunt de huit millions cinq cens mille livres fait en la présente année 1762, uni avec ce qui restera dû, au premier avril 1763, des emprunts de 1734, 1735 et 1747, de 1742 et 1748, de 1749 et 1768, et de 1760. . seront totalement remboursés, tant en principal qu'arrérages, avec une somme annuelle de six millions trente mille livres. » — « Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du clergé de France tenue à Paris en 1762. » — « Arrêt du Conseil d'Etat, qui confirme et autorise les délibérations de l'Assemblée générale et extraordinaire du clergé de France, des 11 et 27 mai 1762, au sujet de la somme de sept millions cinq cent mille livres de don gratuit accordé au Roi, et d'un million pour le rétablissement de sa marine, 13 juin 1762. » — « Contrat fait et passé entre le Roi et le clergé de France, le 27 juin 1762, pour le paiement de la somme de huit millions cinq cent mille livres de don gratuit accordé à Sa Majesté par l'Assemblée générale du clergé de France tenue en l'année 1762, » avec une lettre d'envoi, imprimée, signée, au nom des agents généraux du clergé de France, par l'abbé de Broglie.

G. 8813. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 26 pièces, papier; 8 sceaux plaqués.

1693-1789. — Pièces diverses concernant la Chambre du clergé : Nominations de syndics généraux du clergé de la province : M. Le Febvre, curé de Saint-Sauveur, promoteur général du diocèse, en remplacement de M. Gaulde, décédé; — M. Bulteau, curé de Saint-Laurent, docteur de Sorbonne, en remplacement de M. Auber, décédé ; — M. Dufour, conseiller au Parlement, en remplacement de M. Sallet, décédé, 20 janvier 1693; — l'abbé Duhamel, conseiller au Parlement en remplacement de l'abbé Brice, décédé, 3 juillet 1693; — l'abbé de Canappeville, chanoine et archidiacre, 7 avril 1694; — le sieur de Vigneral, 19 mars 1696;—l'abbé de Theroulde, en remplacement du sieur Dieppedalle, décédé, 1er septembre 1699. — Extrait du procès-verbal de l'Assemblée provinciale de 1762 : Il sera expédié des lettres de provision à M. l'abbé de Bonissent, chanoine de Rouen, conseiller au Parlement de Normandie, nommé par l'évêque de Coutances à la place de syndic dans la Chambre souveraine des décimes, vacante par la mort de M. l'abbé de Lezeau; — il sera payé une somme de 72 livres comme appointements au greffier de la dite Chambre. — Requête d'Eustache Martel, écuyer, receveur des décimes et autres impositions ecclésiastiques du diocèse d'Evreux, contre Philippe Mourier, curé de Corneville, 1764. — Etat des émoluments perçus au greffe et contrôle des insinuations ecclésiastiques du diocèse de Rouen, 1789. — Etat du produit du greffe des domaines du mainmorte à Cany; du produit des droits d'enregistrement et contrôle des actes concernant le domaine des gens de mainmorte registrés au bureau de Dieppe, 1715, 1716, etc. — Etat des papiers de formule employés pour la Chambre souveraine des syndics du clergé, 1774-1782. — Sceaux plaqués de Mgr Colbert et de Mgr de la Rochefoucauld.

G. 8814. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1705-1788. — Déclarations données à l'Assemblée générale du clergé de France, par divers bénéficiers, des revenus et charges de leurs bénéfices, savoir : par les Annonciades de Fécamp, au nombre de 26 religieuses de chœur, 3 novices, 6 converses, 1705;—par sœur de Languedor, prieure du Bourg-de-Saône : revenu, 740 livres;

charges, 338 livres 6 sous, 1729; — par les chanoines de la collégiale d'Yvetot, 17 octobre 1729; — par Charles Le Mercier, curé d'Anneville, doyenné de Longueville, 1729; — par de Villepoix, curé de Melleville, doyenné d'Eu, 1739; — par les abbayes de Beaubec, le Bec, Foucarmont, Fécamp, Saint-Ouen de Rouen, 1718. — Décharge de décimes accordée à maître Etienne-Jérôme de Richebraque, nouvellement nommé à la cure de Notre-Dame de Greny, 1739.

G. 8815. (Cahier.) — 7 feuillets, papier.

1641. — Procès-verbaux des Assemblées générales du clergé de la province de Normandie tenues, à Pontoise, au palais archiépiscopal, 12 février 1641. Contestation pour la préséance : « Richer, chanoine théologal et pénitencier en l'église de Bayeux, député du dit lieu, prétendoit devoir être appelé le premier après le diocèse de Rouen, comme estant Monseigneur l'évesquè du lieu doyen de la province; Me François Dirois, chanoine de l'église d'Avranches, député du Chapitre de ce diocèse, le siège vacant, soutenoit qu'il devoit immédiatement être nommé après le député de Bayeux, vu que Mgr l'évêque d'Avranches étoit sous-doyen Robert Dufrische, archidiacre de Séez, remontroit qu'en l'assemblée provinciale de l'année 1621, Mgr l'évêque de Séez auroit eu rang et séance le quatrième, et que, par conséquent, il devoit être appelé au même rang. — Auquel différend voulant rémédier, François de Péricard, évêque d'Evreux, ordonne que les diocèses restans à appeler seroient nommés et appelés selon l'ordre du sacre et promotion des prélats, sans que cela pût préjudicier à la dignité, antiquité et préséance des églises et diocèses; » d'Aguilenguy, grand vicaire et official de Pontoise, au nom de l'archevêque, s'oppose à ce que le député du diocèse de Coutances, Charles Marchand, chanoine du dit diocèse, eût voix active ni passive, attendu que l'évêque de Coutances était en demeure de prêter le serment de fidélité à l'archevêque de Rouen et à son église. Ce député expose que le Chapitre de Rouen avait accordé un délai à l'évêque, et se soumet, au nom de ce prélat, à ce que ce serment soit prêté avant la Pentecôte, moyennant quoi d'Aguilenguy se désiste de son opposition. — Nomination de deux personnes ecclésiastiques, l'une du premier ordre, l'autre du second, pour se trouver à l'assemblée générale, savoir Mgr Péricard et Merlet, abbé de Saint-Lô; — Caresmel, nommé procureur syndic; — l'abbé de Montmorel et Brice, conseillers au Parlement de Rouen, le doyen de Grémonville, d'Aguilenguy, d'Ailly, Ridel, chanoines de Rouen, nommés syndics généraux; — Le Doux, archidiacre et official d'Evreux, nommé pour remplir la place du premier qui décédera, en cas toutefois de résidence dans Rouen de la part du dit sieur Le Doux. — On demande que les Assemblées provinciales se tiennent, non à Pontoise, mais à Rouen, métropole de la province. — 13 février, taxes aux députés. — 10 signatures.

G. 8816. (Cahier.) — 5 feuillets, papier.

1665. — Procès-verbal de l'Assemblée provinciale du clergé de Normandie, tenue à Pontoise sous la présidence de l'archevêque, Mgr François de Harlay, le 28 avril 1665. — Les seigneurs et députés déclarent que la tenue de cette assemblée ne peut être indiquée en autre lieu qu'en la ville de Rouen, sinon de leur consentement; l'archevêque fait ses protestations au contraire, soutenant qu'il était en son pouvoir et liberté d'indiquer l'assemblée provinciale en tel lieu de la province qu'il lui plairait; — députés : Jean Caresmel, chanoine de Rouen, ancien syndic de la Chambre du clergé du diocèse; — François de Nesmond, évêque de Bayeux; — Léonard de Matignon, abbé de Torigny, doyen et chanoine de Lisieux, et Jacques Becquet, scolaste de la même église, promoteur et syndic de l'évêché du dit lieu; — Nicolas du Vaucel, grand archidiacre d'Evreux et vicaire général de l'évêque Henri de Maupas; — François-Placide de Baudry de Piencourt, docteur en théologie de la Faculté de Paris, coadjuteur de l'abbaye de la Croix-Saint-Leuffroy, prieur de Bezu; — Jean de Guilbert, chanoine d'Avranches, grand vicaire de Mre Gabriel de Boisleve, évêque du dit lieu, et Pancrace Bétille, docteur de Sorbonne, chanoine théologal de la même église; — François Rouxel de Médavy, évêque de Séez, et Robert Du Frische, prévôt de la cathédrale du dit lieu; — Eustache de Lesseville, évêque de Coutances, et Guillaume Du Buisson, chanoine de la cathédrale du dit lieu; — François de Nesmond, évêque de Bayeux, et Jean Lamy, docteur en théologie de la Faculté de Paris, chanoine théologal du dit lieu. — Nomination de députés à l'Assemblée générale : pour le premier ordre, Mre François Rouxel de Médavy et Eustache de Lesseville; — pour le second, François Longuet, chanoine d'Avranches, et le sieur de Piencourt. — Nomination, comme syndic général du clergé de la province, de M. Antoine Gaulde, docteur de Sorbonne et grand archidiacre de Rouen. — 15 signatures.

G. 8817. (2 cahiers.) — 8 feuillets, papier.

1650. — Procès-verbal de l'Assemblée provinciale du clergé de Normandie tenue au château archiépiscopal de Gaillon, sous la présidence de Mgr François de Harlay, archevêque de Rouen, le 2 mai 1650. — L'archevêque commence par la vocation du diocèse d'Evreux, « pour favoriser la présence du religiosissime, évêque du dit lieu, qui, seul des évêques de la province, y comparaissait » : c'était Gilles Boutault, assisté de Jean Beaumesnil, chantre et chanoine de l'église cathédrale d'Evreux, official et grand vicaire. — Autres députés : Antoine Gaulde, docteur de la maison de Sorbonne, chantre, chanoine en l'église de Rouen, vicaire général pour le diocèse de Rouen; — Charles Du Frische, chanoine en l'église de Séez, député pour le diocèse de Séez; — Charles Aubery, haut doyen en l'église de Lisieux, pour le diocèse de Lisieux; — Pancrace Bétille, docteur en théologie de la maison de Sorbonne, chanoine théologal d'Avranches, pour le diocèse d'Avranches; — Tanneguy de Bardouil, pour le diocèse de Bayeux; — Olivier de la Luzerne, licencié ès-droits, chanoine de Coutances, pour le diocèse de Coutances. — Réserve faite pour les droits de préséance entre les diocèses. — Nomination, comme députés à l'Assemblée générale du clergé de France, pour le premier ordre, d'Edouard Molé, évêque de Bayeux; — pour le second ordre, de François de Harlay, abbé commendataire de l'abbaye de Jumièges. — Nomination, comme syndics généraux de la province, des sieurs Gaulde, De la Place-Fumechon, conseiller au Parlement, du sieur Le Pigny, archidiacre en l'église de Rouen, et du sieur Le Brun, chanoine de la même église. — Caresmel assistera au Bureau des syndics généraux en qualité de syndic et d'agent de la province. » — Taxes. — Dix signatures. — Double de l'acte précédent, portant la seule signature de Morange, en qualité de secrétaire de l'assemblée.

G. 8818. (Cahier.) — 7 feuillets, papier.

1645. — Procès-verbal de l'Assemblée provinciale du clergé de Normandie tenue à Rouen, au Palais archiépiscopal, le 11 mai 1645, sous la présidence de Léonor de Matignon, évêque de Coutances. — Nouveaux débats pour la préséance. — Députés, Nicolas Paris, docteur en théologie, chanoine théologal et pénitencier de Rouen, pour l'archevêque de Rouen; — Alphonse de Bretteville, chanoine de Rouen, pour le diocèse de Rouen; — Nicolas Mortaing, archidiacre et chanoine de Coutances; — Tanneguy de Bardouil, grand archidiacre de Bayeux, aumônier du duc d'Orléans, et Jacques de Marcouete, chanoine de Bayeux et prieur de l'Hôtel-Dieu, pour le diocèse de Bayeux; — Louis Le Bourgeois, grand doyen de la cathédrale d'Avranches, pour le diocèse d'Avranches, le siège vacant; — Laurent Du Bosc, chanoine de Lisieux, prieur de Saint-Christophe-sur-Avre et baron d'Armentières, pour le diocèse de Lisieux; — Henri Le Blanc, trésorier en la cathédrale d'Evreux, promoteur en la cour ecclésiastique du dit lieu, et Jacques De Langle, docteur en théologie, pénitencier et chanoine de la même église, pour le diocèse d'Evreux; — Nicolas De la Ville, chanoine, archidiacre en l'église de Séez, official de la cour ecclésiastique du même lieu et vicaire général, pour le diocèse de Séez. — Nomination de quatre personnes ecclésiastiques, deux du premier ordre, deux du second ordre, pour l'Assemblée générale du clergé de France, savoir : pour le premier ordre, les évêques de Séez et de Coutances; — pour le second, le sieur Bretel de Gremonville, comme haut-doyen de Rouen, et Mr d'Aguilenguy, grand vicaire de Pontoise, doyen de Saint-Mellon du dit lieu. — Le lendemain, les députés des diocèses de Bayeux, Coutances et Avranches, protestent de nullité de la nomination du sieur d'Aguilenguy, attendu que le haut-doyen et lui étaient bénéficiers en la même église et du même diocèse. — M. de Bretteville, chanoine de Rouen, prieur de Saint-Blaise de L'Huy, élu en remplacement du sieur Le Royer, syndic général, décédé; — M. Gratien Coquart, nommé greffier au Bureau des syndics. — 12 signatures.

G. 8819. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 71 pièces, papier; 1 sceau pendant, 3 sceaux plaqués.

1642. — « Estat et roolle des modérations et descharges faictes par Messrs les scindicz généraux du clergé de France, en la province de Normandie, des taxes faictes sur les bénéfices du diocèse de Rouen, à l'Assemblée générale de Mante, année dernière 1641 : — « Le Roy par ses arrêts et déclarations auroit ordonné que tous bénéficiers payants décymes payeroient à S. M. dans deux ans le tiers du retenu de leurs bénéfices pour le droit d'admortissement, ce que voyant le dit clergé, il se seroit assemblé et depputé vers S. M., laquelle auroit consenty l'assemblée de Mante, pour plus favorablement traicter les bénéfi-

ciers et modérer la 1re taxe qui se montoit à l'entier revenu de leurs bénéfices (contrat du 14 août 1641). » — Requêtes en modérations de taxes; — informations; ordonnances des syndics généraux. — Archevêché de Rouen, taxé à 16,000 livres. — « L'archevêque estime son revenu à 32,000 livres, de laquelle somme il ne lui revient que peu de chose, tellement qu'à grande peine peut-il fournir aux frais qu'il convient à entretenir la dignité d'une personne de sa qualité et condition, et ce qu'il faut pour les grandes réparations nécessaires aux bastiments et choses dépendants du dit archevesché; » taxe modérée à 7,000 livres. — Chapitre de Rouen, taxé à 8,000 livres; estime son revenu à 40,00 livres, « dont ils sont obligés, tant en charges que pensions, à 19,400 livres; » taxe modérée à 4,000 livres. — Chapitre de Saint-Mellon de Pontoise, taxé à 6,000 livres; taxe modérée à 250 livres. — Abbaye de Notre-Dame d'Ardaine; mense conventuelle taxée à 1,672 livres, l'abbé ne l'étant pour sa mense qu'à 672 livres; les religieux estiment leur revenu annuel à 3,872 livres; taxe modérée à 800 livres. — Abbaye de Notre-Dame d'Aulnay, dont était abbé commendataire messire Jean-Pierre Camus, ancien évêque de Belley, taxée à 2,500 livres; taxe modérée à 2,000 livres. Etat des revenus de cette abbaye, avec attestation écrite et signée, à Paris, par Jean-Pierre Camus, E. de Belley, abbé de N.-D. d'Aulnay, 12 décembre 1642. — Même abbaye; mense conventuelle taxée à 1,500 livres; taxe modérée à 750 livres. — « Déclaration et brief estat de tout le revenu de la communauté et mense capitulaire de l'abbaye de Notre-Dame d'Aulney, ainsy qu'en jouissent à présent les prieur, religieux et couvent..., suivant les lots et partages faits entr'eux et le sr abbé commendataire de la dite abbaye, vertu d'arrêt du Parlement de Rouen, XIIII octobre 1637, fournie par iceux religieux à M. le lieutenant général du baillif de Caën, le 1er jour de décembre 1642, à l'effet d'être déchargés de la surtaxe de cottisation, etc... Il leur a esté impossible de faire aucunes provisions de froment, orges, avoines, pommes ou autres commodités. Et comme, par malheur, les dites cotisations ont été suivies des gresles arrivées sur leurs terres..., les dites gresles par après encore accompagnées d'une espèce de déluge qui a fait aux dits religieux le ravage qu'on peut voir, tout cela ensemble, joint encore à l'incendie de la plus belle de leurs fermes, dite la Garende, arrivé depuis peu de temps, les a réduits à une telle extrémité, qu'ils sont contraints de vivre au jour la journée; » signature de 12 religieux, 4 sceaux de l'abbaye, dont 3 plaqués, et un sur cire verte et pendant avec contre-sceau. — Abbaye du Bec-Hellouin; mense conventuelle, taxée à 2,000 livres; taxe modérée à 1,500 livres; information; dépositions de Thomas Lescureuil, curé du Bec, et de Thomas Le Chevalier, curé de Malleville. — Notre-Dame de Belle-Etoile; mense abbatiale, appartenant à l'abbé Pierre de Roussel, conseiller du Roi au Parlement, taxée à 800 livres; l'abbé prétendait se décharger de cette imposition sur les religieux d'après les concordats passés entre eux et lui. — Abbaye de Bernay; mense conventuelle, taxée à 480 livres. — Abbaye de la Sainte-Trinité de Lucerne, taxée à 2,400 livres; taxe modérée à 1,400 livres. — Déclaration du total revenu de cette abbaye, signée par de la Bellière, abbé régulier, et par 12 religieux, avec le sceau plaqué de l'abbaye; information par François Hecquart, sieur de la Belinière, lieutenant ancien civil et criminel au bailliage de Saint-Sauveur-Lendelin pour le siège de Cérences. — Abbaye de Mortemer, dont était abbé Philippe de la Fontaine, conseiller du Roi en ses Conseils, maître ordinaire de son oratoire, taxée à 6,000 livres; taxe modérée, après information, à 4,750 livres. — Abbaye de Saint-Evroult; mense conventuelle; taxe modérée à 700 livres, à la suite d'information. — Abbaye de Saint-Pierre de Préaux; mense conventuelle taxée à 1,000 livres; taxe modérée à 500 livres. — Abbaye de Savigny; supplique de Jean Angot, receveur des décimes d'Avranches, appelant d'une sentence donnée par le juge de Mortain, en faveur de Barnabé Laurens, président en l'Election de Mortain, fermier subrogé au droit du fermier général de la dite abbaye. — Abbaye de Silly, dont était abbé François Le Veneur, aumônier de Monsieur frère du Roi, aussi abbé de Fontaine-Daniel et de Fontaine-le-Comte; taxe modérée à 1,500 livres, dont devaient être payées par les religieux 300 livres à l'acquit et décharge de l'abbé. — Abbaye de Valmont, dont était abbé régulier Jacques Ellyes, taxée à 4,000 livres; requête, information à l'effet d'obtenir modération.

G. 8820. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1642. — Requêtes en modération des taxes imposées sur les bénéficiers de la province de Normandie par l'assemblée générale du clergé tenue à Mantes. — Prieuré de Bonne-Nouvelle près Rouen, 18 religieux; taxe modérée à 2,700 livres. — Prieurés du Bourg-Achard, dont était prieur commendataire Henry de Mathan, conseiller du Roi au Parlement de Normandie; — de Condeau, au diocèse de Séez, dont était prieur Jean

Josseaume; — de l'Egyptienne: — de Saint-Etienne de Hacqueville, dont était prieur Antoine de Quenet, premier aumônier du duc de Nemours et ordinaire chez le Roi; — de Saint-Nicolas de Maison-Maugis, dont était prieur Pierre Mallet; — de Saint-Martin de Marquemont, dont était prieur Dom Henri Hennin; — de Noyon-sur-Andelle dit Charleval, dont était prieur commendataire Alexandre de Faucon; — de Sainte-Austreberte de Pavilly, dont était prieur Nicolas de Hacqueville, seigneur de Pomponne, conseiller du Roi en son Conseil d'Etat; — du Plessis-Grimoult, dont était prieur commendataire Georges du Fay, conseiller du Roi au Parlement de Rouen; — de Notre-Dame de Royal-Pré, dont était prieur Dom Louis de Mouy; — de Saint-Martin de la Garenne, dont était prieur Dom Jacques Du Mausel; — de Saint-Sauveur-sur-Dive, dont était prieur Dom Jacques de Boussel; — de Sigy, dont était prieur Dom Pierre Le Prevost; — de Saint-Mil des Innocents de Triel, dont était prieur Gratien Charpentier. — Préceptorie de Saint-Antoine de Gratemont, dont était titulaire Messire Phillebert Tardieu, chevalier, sieur du Mesnil. — Prébende de Proucy, ayant appartenu à Antoine De la Bigne, chanoine de Mortain. — Cure de la Basoque, dont était titulaire Olivier de Clinchamp. — Personnat de Bretteville, dont était titulaire Charles Romé, chanoine en l'église cathédrale de Rouen. — Cures de Notre-Dame de Beslon, dont était titulaire Pierre de Boisyvon, conseiller du Roi au Parlement de Normandie; — d'Hermanville, au diocèse de Bayeux, dont était titulaire Pierre Thoumire; — du Petit-Couronne, dont avait été titulaire Raoul Le Forestier; — de Saint-Jean-des-Champs, dont était titulaire Jean Vesval; — de Saint-Laurent-en-Caux, dont était titulaire Emery Vettier.

G. 8821. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

1643-1647. — Requêtes adressées aux syndics généraux du clergé de France en la province de Normandie. — Ordonnances des dits syndics, 1643. — Requête de Jacques de Camus, évêque de Séez; évêché taxé à Mantes à 1,500 livres; taxe modérée à 900 livres. — « Estat des charges.... asçavoir, les réparations de l'église du dit Sais, tant du dehors que du dedans. Elle consiste en deux grands clochers de la structure de ceux de Chartres, une grande nef et un grand chœur, fort ouverte de vitres et exposée aux ventz, la dite église couverte de plomb qui est de grande despense ; les dites réparations revenantes, par années communes, à la somme de VI^c l. t. par chacun an, outre les grandes ruynes qui arrivent extraordinairement par cas fortuit et force majeure de tempestes et orages, comme depuis trois ans le tonnerre est tombé en 4 ou 5 endroitz tant des clochers que corps de la dite église, dont la réparation a cousté au dit sieur évesque de Sais la somme de 2,000 l. t. — Item l'entretien du dedans de la dite église en toutes choses, n'y ayant aucune Fabrique ny tronc d'aumosne, ny autres bienfaitz qu'au pardon appellé le pardon de St Gervais, qui peult valoir 200 livres tournois par an, dont il paye 100 livres au sacriste pour ses gages, et peut en outre l'entretien du dedans de la dite église couster la somme de 400 livres. » — Abbaye de Conches, dont était abbé Gabriel de Quesnel, taxée à 4,000 livres. — Prieuré de Notre-Dame de Juvigny, membre dépendant du prieuré de Notre-Dame de Royal-Pré, dont était prieur Jacques de Boussel, taxé à 165 livres; taxe modérée à 98 livres. — Saint-Remy-en-Campagne, 4me portion, au curé Jean Fiselier. — Personnat de Manerbe, appartenant à François Le Noble, conseiller au Parlement de Rouen. — 1644, Abraham Huet, conseiller du Roi, receveur des décimes du diocèse de Rouen, contre les fermiers du prieuré de Grandmont-lès-Rouen, appartenant aux Jésuites. — 1645, requête de Monseigneur de Séez, en l'assemblée du clergé, 13 novembre : « A dit qu'il avoit charge, avec les autres députés de la province, de faire plainte à l'assemblée de ce que le Bureau général des décimes estably à Rouen, estant composé pour la plus grande partie d'officiers du Parlement, ils tiennent le dit Bureau dans une chambre du Palaïs, comme s'il s'agissoit d'affaires dépendantes du Parlement, y président toujours, et le plus souvent n'y appellent point les autres députés...; demande que ce Bureau soit composé de 10 ou 12 députés au choix des diocèses, et se tienne, un jour certain de la semaine, à l'archevêché, sous la présidence de l'archevêque. » — Tanneguy de Bardouil, grand archidiacre de l'église de Bayeux, 1646 ; — Pierre Roussel, sieur de Saint-Gilles, conseiller au Parlement de Normandie, abbé de Belle-Etoile, 1647 ; — Jean-Baptiste Pellot, chanoine en la cathédrale de Paris, prieur de Chaumont au diocèse de Rouen ; — Guillaume de Boyvin, conseiller du Roi au Parlement de Rouen, propriétaire du contrôle ancien des décimes au diocèse d'Avranches, abbé de Montmorel et prieur du Rocher; — Henriette de Quélen, prieure du Prieuré Blanc-lès-Mortain.

G. 8822. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 148 pièces, papier.

1648-1653. — Requêtes adressées aux syndics généraux du clergé de France en la province de Normandie. — Ordonnances des dits syndics. — 1648, Henri Le Blanc, curé de Saint-Christophe des Baux-de-Breteuil au diocèse d'Evreux et syndic député pour le corps des curés du diocèse, expose que « depuis le 15 janvier de cette année, une grande partie des curés du diocèse, et particulièrement ceux des doyennés du Neufbourg, Louviers, La Croix, Conches, Verneuil, Vernon, ont souffert en leurs presbytères plusieurs logements de gens de guerre, au préjudice des privilèges accordés aux ecclésiastiques, lesquels ont pillé leurs granges, emporté et baillé à leurs chevaux les gerbes de grain qui se trouvoient encore à battre, rompu les portes de leurs presbytères, emporté les grains, volé et bruslé ce qu'ils avoient de meubles et tellement ruyné qu'il ne leur reste aucune chose de quoy vivre ny payer leurs décimes. » — Robert Bossey, religieux de la congrégation de Saint-Maur, prieur du prieuré de Notre-Dame de Pierre-Solain. — 1649, Guyon Delacourt, fermier de la terre de Brunville dépendant de l'abbaye de Mortemer.

G. 8823. (Liasse.) — 197 pièces, papier.

1654-1659. — Requêtes adressées aux syndics généraux du clergé de France en la province de Normandie. — Ordonnances des dits syndics. — 1654, Pierre de Marbrey, religieux en l'abbaye de Saint-Etienne de Caen, prieur du prieuré de Saint-Léonard de Vains; l'évêque d'Avranches avait fait diminuer la taxe de son évêché, qui était de 800 livres, laquelle somme a été rejetée sur les autres bénéfices du diocèse; le grand vicaire du dit sieur évêque, et autres soi-disant syndics particuliers, ont fait la répartition fort injustement; le dit de Marbrey trouve qu'il en résulte pour lui une surtaxe exorbitante. — Messire Antoine Barbarin, cardinal-abbé commendataire de Saint-Evroult. — 1656, Requête d'Abraham Huet, receveur particulier des décimes au diocèse de Rouen, à ce qu'il lui soit accordé registrement de la commission à lui adressée, par M. Adrien de Hanyvel-Mannevillette, trésorier, receveur général du clergé de France, pour exercer pendant cette année l'office de receveur provincial-triennal des décimes de la Généralité de Rouen, n'y ayant personne de pourvu. — 1657, M. Georges de Fosse, avocat au Parlement de Rouen, commis à l'exercice de cette recette; lettre de M. de Hanyvel aux syndics généraux, pour le leur recommander. — 1658, Henri Groulart, seigneur de la Cour, conseiller du Roi en tous ses Conseils, prieur commendataire du prieuré de Saint-Gilles, au diocèse de Lisieux, taxé à 300 livres. — Alexis Vrayer, prieur de Saint-Gabriel, au diocèse de Bayeux. — Charles Du Fay, écuyer, écolier étudiant au collège des Jésuites de Rouen, titulaire du personnat de Carsix et chapelle de Saint-Brice. — Dom Paul Bayard, prieur de Crouptes, prieuré dépendant de l'abbaye de Jumièges. — Dom Pierre Guyot, pennetier de l'abbaye de Fécamp. — Abbaye de Saint-Léger de Préaux, taxée par les syndics particuliers du diocèse de Lisieux à 700 livres; — l'abbesse et les religieuses réclament contre cette taxe qu'elles déclarent exagérée. — Autre requête des abbé, prieur et religieux de Notre-Dame d'Aulnay, taxés par les syndics particuliers du diocèse de Bayeux à 1,400 livres. — 1659, requête de Romain De la Reue, chanoine et archidiacre en l'église d'Evreux, pour que le receveur particulier et les syndics du diocèse d'Evreux fussent condamnés à lui payer ce qui lui était dû pour ses vacations de 1651 à 1658, comme ayant été nommé par le clergé pour suivre diverses instances à Rouen et à Paris dans l'intérêt de l'autorité et de la juridiction des syndics. — Maître André Merlet, conseiller aumônier du Roi, abbé de Saint-Lô, au diocèse de Coutances.

G. 8824. (Liasse.) — 165 pièces, papier.

1660-1661. — Requêtes adressées aux syndics généraux du clergé en la province de Normandie. — Ordonnances des dits syndics. — 1661, Georges de Fosse, reçu à l'exercice de receveur provincial alternatif des décimes de la Généralité de Rouen, en vertu de la commission du sieur de Mannevillette, trésorier général du clergé de France. — Julien Néel, curé de la grande portion de Parigny, poursuivi pour voies de fait contre l'huissier qui le poursuivait à cause du non-paiement de ses décimes. — 1661, décision à l'égard de Jean Le Vavasseur, docteur en théologie, chanoine et théologal en l'église cathédrale de Lisieux: il est destitué de la commission de syndic particulier du diocèse, vu l'incompatibilité qui se trouve entre sa fonction et celle de ses frères, l'un syndic des curés, l'autre receveur des décimes; il sera pourvu à l'institution et destitution d'un nouveau syndic au temps des Assemblées diocésaines qui se tiennent tous les cinq ans; cependant, et en attendant, De la Rue, ancien syndic, continuera sa fonction, ainsi que le sieur Bequet,

nommé par le Chapitre. — Jean de Beaumesnil, chantre et chanoine en l'église cathédrale d'Evreux, syndic des abbés et prieurs du diocèse, Jean Legrand, docteur en théologie, curé de Notre-Dame-de-la-Ronde d'Evreux, syndic des curés, contre Jean Le Mareschal, promoteur de l'officialité, Pierre Baddier, chanoine de Saint-Clair, archidiacre d'Ouche, et les grands vicaires d'Evreux, le siège vacant, qui se prétendaient en droit de faire une assemblée à l'effet de nommer les syndics. — Requête de Richard Bauches, Nicolas Foucques, Jean Gosseaume, Jean Le Marcand, Charles Dylois, Michel Le Heribel, Olivier de Vimont, Robert Duclos, Nicolas de Bayeux et Louis Du Houllé, curés du diocèse de Lisieux, contre les syndics du diocèse, qui, sans autorisation du Conseil, ni ordonnance des syndics généraux, avaient ordonné qu'il serait levé six sous pour livre d'augmentation sur tous les bénéficiers du diocèse. — 1662, commission donnée par M. de Mannevillette, marquis de Crèvecœur, trésorier général du clergé, à Abraham Huet, receveur particulier des décimes du diocèse de Rouen, pour exercer l'office de receveur provincial-triennal des décimes de la Généralité de Rouen. — Henri Robert de Scelle, titulaire de la chapelle de Saint-Pierre et Saint-Hubert fondée en la basse cour du château de Néhou. — 1663, Jean Bocher, chevalier, sieur de Champigny, Intendant de la Généralité de Rouen, ayant épousé Madeleine Houel, veuve de Jean de Boisseret, sieur d'Erblay, de Roussay et Trochy, correcteur en la Chambre des Comptes de Paris, créancier de Pierre de Courtonne, ci-devant receveur alternatif des décimes du diocèse de Lisieux, prisonnier en la conciergerie du palais. — 1664, Robert Barazin, docteur en médecine à Rouen, ci-devant fermier d'une dîme appartenant à l'un des chanoines de Mortain, en la paroisse de Proucy, diocèse de Bayeux. — « Mémoire de ce qui est deub à Me Jullien Jobey, procureur en la cour, pour ses salaires des affaires qu'il a conduites, tant sous le nom de MM. les scindics particuliers de Lisieux, que sous celuy de Monsr de Nossy, procureur syndic du dit diocèse. »

G. 8825. (Liasse.) — 78 pièces, papier; 1 imprimé.

1665-1667. — Requêtes adressées aux syndics généraux du clergé de France en la province de Normandie. — Ordonnances des dits syndics. — 1645, Nicolas Legeard, chanoine et archidiacre d'Avranches, institué, il y avait environ quarante ans, greffier de la Chambre ecclésiastique, déchargé de son registre, poursuivi par devant le juge royal par les syndics du Chapitre et autres syndics pour leur donner acte de la nouvelle institution des autres syndics. — Ordonnance des syndics généraux portant que le registre serait rendu au dit Legeard. — Antoine Gaulde, grand archidiacre de l'église de Rouen, remontre que, par ordre de l'Assemblée provinciale, tenue à Pontoise le 28 mai 1665, il avait avancé les frais communs de la dite Assemblée, montant à la somme de 350 livres; il demande que cette somme soit répartie sur les diocèses pour son remboursement. — Pancrace Bétille, docteur en théologie, chanoine théologal d'Avranches, expose qu'il avait été député au mois d'avril 1665, par les syndics députés du clergé du diocèse à l'Assemblée provinciale de Pontoise tenue le 28 avril; qu'il s'y était transporté, aurait pris part aux délibérations et à la nomination des députés du premier et du second ordre, et obtenu de l'archevêque, président, une taxe de 300 livres; il demande que mandement lui soit accordé, pour obtenir du receveur des décimes paiement de cette somme. — Robert Le Vavasseur, curé de Bonnebosc, syndic particulier des curés du diocèse de Lisieux, demande qu'ordre soit donné à Jean Le Merlier, grand vicaire et syndic particulier, de lui remettre une des quatre clefs du coffre de la Chambre ecclésiastique. — Pierre Le Coq, chanoine de Bayeux, maintenu dans sa fonction de syndic, en remplacement de Pierre Macé, receveur, incapable à cause de son âge et de ses infirmités. — « Bref mémoire des fraiz, voïages et despens qui ont esté adjugés à maistre Jacques Le Brun, sieur de la Besnardière, conseiller du Roy, assesseur aux bailliage et vicomté d'Avranches, à l'encontre de Me Jean Angot, escuier, s^r^ de Poterel, receveur héréditaI des décimes du diocèse d'Avranches. » — 1666, Pierre Gaulard, receveur alternatif des décimes au diocèse de Lisieux, réclame contre l'ordonnance des syndics particuliers qui voulaient l'obliger à établir un bureau à Lisieux dans la quinzaine. — Titulaire de la chapelle de Sainte-Marguerite du Vaudreuil, déclaré sujet à l'imposition des décimes. — Plaintes des doyen, chanoines et Chapitre de l'église cathédrale d'Avranches : — « Me Jean Guillebert, presbtre, grand vicaire de Mre Gabriel de Boisleve, évesque d'Avranches, ayant reçu lettres patentes du Roy et de l'Assemblée générale du clergé de France, tenue à Paris, pour faire la collecte des frais de l'Assemblée sur les païants décimes du dit diocèse, en tant que leur cotte-part du dit supplément, auroit à l'inseu du dit Chapitre et de ses sindics, convoqué Me Jacques Guillebert, son frère, secrétaire du dit sieur évesque, et Me Gilles Cardin, prêtre, aumônier et porte-crosse du dit sieur, prétendu sindic des abbés

et prieurs du dit diocèse ; et pour avoir lieu de taxer le Chapitre et de lever plus grande somme sur le clergé que les 1,400 livres, le dit Guillebert avoit tellement mesprisé le dit Chapitre, dont il était du corps, qu'il n'auroit fait advertir leur scindic pour se trouver au Bureau du clergé. » — 1667, requête des abbesse, religieuses et couvent de l'Hôtel-Dieu de Saint-Louis de Vernon : « Leur fondateur, saint Louis, ayant estably un hospital à Vernon pour y recevoir sans exception tous les pauvres malades, non-seulement de la dite ville, mais de quelque part qu'ils y arrivent, soit du royaume ou estrangers, et ayant considéré le dit fondateur, la situation de la dite de Vernon, qui est sur le rivage de la rivière de Saine, entre les deux plus grandes, plus fameuses et plus populeuses villes du royaume, Paris et Rouen, que le dict hospital seroit un de ceux qui seroit le plus remply de pauvres... avoit donné autant qu'il avoit pu de privilèges, entre lesquels celuy-là : qu'ils ne pourroient estre cottisés, en quelque manière que ce fust, aux décimes, subsides, guets, gardes, passages, taxes faictes ou à faire. » En conséquence, réclamation contre la taxe.

G. 8826. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1668-1670. — Requêtes présentées aux syndics généraux du clergé de France en Normandie. — Arrêts des dits syndics, 1668. — Commission donnée à François Caron, pour exercer l'office de receveur provincial alternatif des décimes de la Généralité de Caen, la dite commission à lui donnée par M. de Mannevillette. — Même office pour la Généralité de Rouen, commis à Claude Thomas. — Pancrace Bétille, docteur en Sorbonne, chanoine théologal d'Avranches, contre Jean Angot, receveur des décimes du dit diocèse, pour avoir paiement de ce qui lui avait été taxé par M[re] François de Harlay, le 28 avril 1665, pour son assistance à l'Assemblée générale du clergé, tenue à Pontoise. — 1670, nomination par le Roi de Nicolas Duhamel, bourgeois de Paris, à l'office de conseiller et receveur général provincial triennal héréditaire des décimes et subventions du clergé en la Généralité de Rouen, dont était précédemment titulaire Philippe de Bouilly, sieur d'Herbeville. — Information *de vita et moribus* du dit Duhamel par la Chambre souveraine du clergé de France établie à Paris ; témoins entendus : Jacques Celœuvre, principal du collège d'Harcourt, âgé de 43 ans ; — Guillaume Brisset, boursier théologal du dit collège, âgé de 35 ans ; — François Feuardent, professeur en l'Université de Paris, demeurant au même collège, âgé de 31 ans ; — Jacques du Buhot, clerc tonsuré, de l'évêché de Coutances, demeurant à Paris, âgé de 25 ans. — Jean Dufour, prêtre titulaire de la chapelle de Saint-Catas, fondée en l'église de Saint-Martin-la-Campagne. — Requête des syndics particuliers du diocèse de Bayeux contre Jacques Le Moutardier, sieur de la Rocque, « soi-disant propriétaire de l'office de receveur particulier alternatif des décimes du dit diocèse pour le département de Caen, lequel s'était ingéré, au mois de février, de faire la recette des décimes pour le dit département, sans s'être présenté devant eux, pour estre admis et reçu à l'exercice du dit office en la manière accoutumée, suivant les règlements. »

G. 8827. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1667-1672. — Requêtes adressées aux syndics généraux du clergé de France en la province de Normandie. — Arrêts des dits syndics. — « Despens adjugez à Jacques Train, sieur de Bosfiquet, par arrest du 28 juillet 1670 et autres sur requeste du 26 février 1671, à avoir et prendre en privilège sur les deniers deubz à M[e] Pierre de Courtonne, par les sieurs scindicqs particuliers du diocèse de Lisieux. » — « Despens adjugés à maître Adrien Le Vavasseur, sieur des Acres, conseiller du Roi, receveur des décimes au diocèse de Lisieux, par arrest du 11[e] jour d'aoust 1671, à prendre en privilège, tant sur les deniers de la vente des décimes du bénéfice cure de Boissy, que sur l'adjudication faite le 12 juin dernier, du revenu temporel du dit bénéfice. » — 1672, Nicolas Bérenger, receveur des décimes du diocèse d'Evreux, contre Jacques Le Cornu, curé d'Agon, qu'il accusait de menaces et de paroles irrespectueuses, lors de la saisie du temporel de la cure. — François Belin, curé de Grainville, contre le même Bérenger. — Madeleine de Cauvigny, veuve de M. Jacques Puchot, seigneur des Alleurs, Malaunay, conseiller au Parlement, créancier en la succession de Pierre Le Moustardier, sieur de Ruaudé, Elu à Caen.

G. 8828. (Cahier.) — 33 pièces, papier.

1673-1700. — Requêtes adressées aux syndics généraux de France en la province de Normandie. — 1673, enregistrement, au greffe de la Chambre, des lettres, en forme de commission, expédiées à Léonor Gallois, bourgeois de Paris, par Louis de Reich de Pennautier, receveur général du clergé de France,

pour faire l'exercice de receveur provincial alternatif des décimes de la Généralité de Rouen en cette présente année. — Jacques Moreuil, prieur de L'Aillerie, au vicariat de Pontoise, expose que le revenu de son prieuré n'est que de 100 livres, et qu'on le taxe injustement à 240 livres; — état des revenus du dit prieuré: taxe modérée à 100 livres. — Requête de maître Pierre Predeau, curé de Guichainville, licencié ès-lois, ancien avocat en la cour ecclésiastique d'Evreux, député par la Chambre du clergé du dit diocèse, contre Armand De Rieux, curé de Goupillières, qui prétendait s'immiscer dans la fonction de syndic des curés du diocèse. — Eustache Doucerain, curé de Saint-Aubin du Vieil-Evreux. - 1677, François de Péricard, évêque d'Angoulême, prieur de Saint-Philebert-sur-Risle, appelant de la taxe faite par les syndics particuliers, pour le don gratuit, sur le religieux desservant le bénéfice du lieu. — Jean Lamy, docteur de Sorbonne, chantre et chanoine de Bayeux, l'un des syndics particuliers du diocèse, contre Adrien Hue, greffier du bureau. — Nomination par Jacques-Nicolas Colbert, archevêque de Rouen, du sieur Gueroult, conseiller au Parlement de Rouen, et chanoine de la cathédrale, pour remplir une des places vacantes au Bureau des syndics généraux du clergé de la province, Paris, 19 mars 1696. — Nomination par le même prélat de M. Chauffray, docteur de Sorbonne, à pareil office, 1er juin 1700. Signature et sceau plaqué de l'archevêque.

G. 8829. (Liasse.) — 32 pièces, papier; 11 imprimés.

1703. — Requêtes adressées aux syndics généraux du clergé en la province de Normandie. — Arrêts des dits syndics. — 1703, les prêtres desservants des confréries de l'Angevine et du Saint-Sacrement, de la Passion et du Saint-Esprit, contre les syndics particuliers du diocèse de Bayeux. — Raoul Ruault, avocat aux bailliage et siège présidial d'Evreux, se prétendant greffier en la Chambre particulière ecclésiastique du diocèse d'Evreux, contre le Chapitre de la cathédrale du dit Evreux. — 1704, Nicolas De La Lande, sieur de la Bunellière, ayant épousé demoiselle Renée Dupuis, l'une des filles de feu Léon Dupuis, receveur des décimes de l'évêché de Séez. — 1721, « Mémoire qui concerne la condition d'un vicaire. » (Imprimé.) — « Refléxions au procès pour maistre David Joüa, curé d'Estrepagny, demandeur en complainte contre maître Denis Mouchet, se prétendant portionnaire par dévolut sur la dite cure. ».(Imprimé avec de nombreuses notes manuscrites en interlignes et à la marge.» — « Liste des pauvres de la paroisse d'Etrépagny. » — Etat des fondations de cette paroisse. — 1725, nomination par Mgr Louis de Lavergne de Tressan, archevêque de Rouen, de Louis-Henry de Romé de Vernouillet, grand archidiacre et chanoine de Lisieux, conseiller au Parlement de Normandie, pour remplir la place de syndic général provincial en remplacement de messire Alexandre de Bigot, décédé; sceau plaqué de l'archevêque. — Déclaration du Roi au sujet du rachat de partie des baux à fief ou à rentes en Normandie. (Imprimé.) — Nomination, par le même prélat, de l'abbé Néel, grand Trésorier en la cathédrale de Bayeux, abbé commendataire de l'abbaye de Silly et conseiller au Parlement de Normandie, pour remplir une des places vacantes au Bureau des syndics généraux du clergé de Normandie; petit sceau plaqué, de cire rouge. — 1735, nomination, par Mgr de Saulx-Tavannes, d'Adrien-Pierre-François Trolley de Rocques, archidiacre en l'église cathédrale de Séez, conseiller au Parlement de Normandie, pour remplir une des places vacantes au dit Bureau. — 1739, nomination, par le même prélat, de Christophe de Germont, conseiller au Parlement de Normandie, à une place du même genre; sceau plaqué du prélat. — 1751, scellés et répertoire des meubles du sieur Nicolas-Charles Veulle, curé de Sotteville. — 1752, Jean-Baptiste Deslandes de Suslandes, chanoine en la cathédrale de Coutances, conseiller en la grand'chambre du Parlement, demande l'enregistrement de ses lettres de provision de conseiller au Bureau des syndics généraux à lui données par l'archevêque le 1er avril 1752. — 1758, « Mémoire présenté à nos seigneurs de l'Assemblée du clergé de France, convoquée par ordre du Roi à Paris, au mois d'octobre 1758, par la Chambre supérieure ecclésiastique de Rouen, au sujet de l'enregistrement, fait au Parlement, de lettres-patentes concernant l'imposition sur les Trésors et Fabriques, lettres-patentes qui auraient dû être envoyées à la Chambre du clergé, comme étant la seule qui pût connaître en dernier ressort des contestations qui pourroient naître à l'occasion de cette imposition. » — Minute d'une lettre écrite à M. Mustel, chargé d'écrire à M. de Gouy, chanoine, une lettre dont le modèle est donné, et de la mettre dans le même paquet avec le mémoire ci-dessus à son adresse, chez M. le marquis de Charleval, brigadier des armées du Roi, en son hôtel, rue Ville-l'Evêque, proche la porte Saint-Honoré, à Paris. Il s'agissait d'obtenir, pour le succès de la réclamation, l'appui de la Chambre souveraine du clergé de Paris. — Nomination, par Mgr de Saulx-Tavannes, de messire Euverte-Gabriel-Pierre

Le Neuf de Sourdeval, chanoine de Bayeux, chanoine de Notre-Dame de la Prée, conseiller clerc au Parlement de Normandie, à la place de député du diocèse de Lisieux, vacante au Bureau des syndics généraux du clergé; sceau plaqué de l'archevêque. — 1759, lettre de Thomas du Fossé, datée du Bosmelet, 23 août. — Arrêt de la Chambre supérieure ecclésiastique de la province, ordonnant l'enregistrement des trois exemplaires imprimés de l'extrait du procès-verbal de l'Assemblée du clergé, de l'arrêt du Conseil d'Etat du Roi, des lettres-patentes données sur icelles et du contrat passé entre le Roi et le clergé, pour le paiement d'une somme de 16 millions de livres de don gratuit. Le présent jugement souverain sera notifié dans chaque Bureau diocésain de la province, 1er février 1759; signé : Germont et Le Chevallier. — Nicolas-Michel d'Osmont, chanoine de Rouen, vicaire général de l'évêque de Lisieux, demande l'enregistrement de sa nomination comme syndic général. — Instruction pour l'imposition du clergé (imprimé), accompagnée d'une lettre manuscrite de l'abbé de Jumilhac, agent secrétaire de l'Assemblée du clergé. — Contrat fait et passé entre le Roi et le clergé, le 21 novembre 1758, pour le paiement de seize millions. — Arrêt du Conseil d'Etat qui autorise les délibérations de l'Assemblée du clergé pour le don gratuit, 11 novembre 1758. — Extrait du procès-verbal de l'Assemblée du clergé, 27 octobre 1758, signé par Nicolas, cardinal de Saulx-Tavannes (ces trois pièces imprimées).

G. 8830. (Liasse.) — 3 pièces, papier ; 10 imprimés.

1765-1775. — Requêtes présentées à la Chambre souveraine du clergé de Normandie par Anne-Louis-François Perchel, chanoine de l'église de Rouen et conseiller au Parlement de Normandie, pour être reçu à l'état de conseiller en la dite Chambre, en remplacement de l'abbé Le Chevalier, décédé, conformément aux lettres de nomination de l'archevêque, août 1767. — Pareille requête de Charles-Pierre Baillard des Cours, chanoine de la cathédrale de Lisieux, conseiller clerc en la grand'chambre du Parlement, nommé par l'archevêque, le 22 juin 1770, au même état de conseiller en la Chambre du clergé, en remplacement de M. l'abbé de Canappeville; lettre de nomination, signée et scellée par l'archevêque, jointe à la requête. — Contrat fait et passé entre le Roi et le clergé de France, le 30 septembre 1755, pour le paiement des rentes des Hôtels-de-Ville de Paris et de Toulouse, prétendues assignées sur le dit clergé de France, le 30 septembre 1765, pour le paiement de la somme de douze millions de livres de don gratuit accordé à Sa Majesté par l'Assemblée générale du clergé de France, tenue à Paris en l'année 1785. » — « Répartition par métropoles sur tous les diocèses du royaume, sur le pied du nouveau département général arrêté en l'Assemblée du clergé de 1765, et par laquelle on connaîtra d'un coup d'œil ce que chaque diocèse doit contribuer par million pour sa quote-part dans sa chaque nature des impositions du clergé. » — « Modèle de subdivision des classes qu'on propose aux Bureaux diocésains pour rendre moins sensible et moins onéreuse l'augmentation d'imposition d'une classe à l'autre. » — « Instruction dressée en conséquence des délibérations de l'Assemblée générale du clergé de France tenue à Paris en 1760, adoptée, confirmée et augmentée par délibérations de l'Assemblée générale de 1765, dans la séance du mardi premier octobre au matin. » — « Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui confirme et autorise les délibérations de l'Assemblée générale du clergé de France, des 23 mars et 27 avril 1770, au sujet de la somme de seize millions de livres de don gratuit accordé à Sa Majesté, 10 mai 1770. » — « Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, qui proroge jusqu'au dernier décembre 1775, en faveur du clergé, les délais accordés par différentes Déclarations et arrêts du Conseil de Sa Majesté, au sujet des foi et hommage, aveux et dénombrements, 4 août 1770, » avec une lettre d'envoi signée, au nom des agents généraux du clergé de France, par l'abbé de Vogüé. (Imprimé.)

G. 8831. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1579-1688. — Arrêts rendus par les syndics généraux de la Chambre du clergé de Normandie, de 1660 à 1688. — 1660, les receveurs particuliers des diocèses de Lisieux et d'Avranches, condamnés à payer à Robert Le Cornier, grand archidiacre de Rouen, leur quote-part dans les frais communs des Assemblées provinciales de Gaillon en 1655, et de Pontoise en 1660. — 1675, requête de François Blin, curé de Grainvillier, contre Nicolas Bérenger, receveur des décimes du diocèse d'Evreux, pour paiement de décimes. — 1676, procès entre Nicolas de Sainte-Marie, écuyer, curé de Saint-Philbert-sur-Risle, et Pierre Bertault, sous-chantre de la cathédrale d'Avranches, obligé envers lui à 43 livres de rente. — 1677, requête de Madeleine de Cauvigny, veuve de maître Charles Puchot, sieur des Alleurs, conseiller au Parlement de Normandie, pour obtenir qu'il fût procédé à la saisie et adjudi-

cation de l'office de receveur des décimes du diocèse de Bayeux, possédé par Me Gaspard Le Moustardier. — 1678, requête d'Adrien de Hanyvel, marquis de Crèvecœur, propriétaire de l'office de receveur provincial des décimes en la Généralité de Rouen, contre Nicolas Bérenger, receveur particulier des décimes au diocèse d'Evreux. — Extrait de l'édit du Roi sur les plaintes et remontrances du clergé de France, généralement assemblé par permission de S. M. en la ville de Melun en 1579. — Extrait de l'édit fait sur le règlement des décimes, vérifié au Parlement l'an 1599 (copie).

G. 8832. (Liasse.) — 15 pièces, papier; 3 registres, comprenant 99 feuillets, papier; 3 imprimés.

1710-1745. — Procès porté, en dernier lieu, en la Chambre souveraine ecclésiastique de Rouen, entre les héritiers et créanciers d'Antoine Jarry, huissier aux Conseils du Roi, et demoiselle Marie-Louise-Charlotte Provost, sa femme, et le clergé du diocèse de Reims, à propos des comptes des décimes du dit diocèse. — Parmi les pièces du procès, 3 mémoires imprimés et trois comptes des décimes : « Compte que rend par devant vous Mgr l'Archevêque duc de Reims, ou Messieurs vos Vicaires généraux et Messieurs les Députez du clergé du diocèse du dit Reims, Nicolas-François Fillion, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, pour les termes de février et octobre 1710, des décimes et nouvelles impositions ordinaires du diocèse de Reims, dont il a fait ci-devant la recette par commission; » signé : de Mailly, archevêque de Reims. — Compte de Jean-Marie Provost, au nom et pour Antoine Jarry, huissier ordinaire du Roi en ses Conseils d'Etat et privé, pour les termes de février, octobre 1711 des décimes et nouvelles impositions ordinaires du diocèse de Reims. — Compte du même, au nom du même Jarry, commis à la recepte des décimes du même diocèse, pour la subvention extraordinaire qui tient lieu de capitation en l'année 1711. » — Mention de messire Jean Godinot, docteur en théologie, chanoine et sénéchal du Chapitre de Reims, 1715; — de Martin Oudinet, docteur et syndic de la Faculté de Reims, doyen de Saint-Symphorien, 1725.

G. 8833. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

1658-1671. — Procès devant les syndics généraux du clergé de France en Normandie, au Parlement et au Conseil, entre Pierre de Courtonne, ci-devant receveur alternatif des décimes du diocèse de Lisieux, d'une part, et Nicolas de Dramard, écuyer, sieur de Chassin, propriétaire des offices de receveur ancien et triennal des décimes du dit diocèse, Pierre Gaullart, dernièrement pourvu du dit office et receveur alternatif des dits décimes, à propos de la gestion du dit de Courtonne, prisonnier en la conciergerie du Palais. — Mémoires et autres pièces de procédures. — Compte intitulé : « Pour compter par Me Pierre de Courtonne, cy-devant receveur alternatif des décimes au diocèse de Lisieux, avec Nicolas de Dramard, escuier, sieur de Chassin, propriétaire des offices de receveur ancien et triennal des dits décimes au dit diocèse, de la recepte et despense des années 1658 et 59, que le dit de Courtonne a faict la fonction des dits offices de receveur ancien et triennal en vertu du pouvoir à luy donné par le dit sieur de Dramard, par concordat du 15 febvrier 1658, reconnu devant les tabellions royaux de Pontlevesque le sixième mars ensuivant. » — Mention, en 1663, de M. Jean Bochart, chevalier, sieur de Champigny, conseiller d'Etat, Intendant et commissaire général député par le Roi en la province de Normandie, ayant épousé dame Madelaine de Houel, en précédent veuve de M. Jean du Boisseret, en son vivant, sieur d'Erblay, conseiller de Sa Majesté, correcteur en la Chambre des Comptes à Paris, créancier de Nicolas de Dramard.

G. 8834. (Registre.) — 39 feuillets, papier.

Fin du XVIIe siècle. — Quelques feuillets d'un registre qui donne, par ordre alphabétique, la liste des bénéfices avec les noms de ceux qui y avaient été pourvus, et les dates des *visas* ou lettres de provision. — Rosay, doyenné de Gisors : Le 12 avril 1691, provision du prieuré-cure vacant par la mort de Me Le Couteux, prêtre, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, sur la présentation de Jean Du Tot, prêtre, prieur de Saint-Laurent-en-Lyons, en faveur de frère Alexandre de Maintenant, prêtre, religieux du même ordre. — Le 17 juillet 1691, provision en faveur de Georges de Courcel, prêtre, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Laurent-en-Lyons. — Du 23 novembre 1693, provision du même prieuré-cure, vacant par la mort de Me Georges de Courcel, sur la présentation de M. Jean du Tot, en faveur de Jean Canu, prêtre, religieux du même ordre.

G. 8835 (Registre.) — 60 feuillets, papier.

Fin du XVIIe siècle. — Chambre ecclésiastique. — Registre contenant la liste des bénéfices de Rouen, avec les chiffres des diverses impositions ecclésiastiques et ceux des paiements effectués. — Doyennés de la Chrétienté, de Pont-Audemer, du Bourgtheroulde, de Saint Georges, de Pavilly, de Périers, de Saint-Romain, de Valmont, de Fauville (incomplet), d'Eu (incomplet), de Gisors (incomplet), de Baudemont, de l'exemption de Montivilliers (incomplet).

PAROISSES DE ROUEN

G. 8836. (Cahier.) — In-folio. 25 feuillets, papier.

1635-1678 (copie). — SAINT-AMAND DE ROUEN. — Cahier de copies de documents relatifs à la Fabrique de cette église. — Accord entre les religieuses de Saint-Amand, d'une part, et Me Michel De France, curé de la paroisse, Antoine Le Pigny, docteur en médecine, Trésorier en charge, agissant au nom de la communauté des paroissiens, d'autre part; abandon par les religieuses, pour l'augmentation de l'église de la chapelle de saint Léonard, d'une portion de terre au derrière de la dite chapelle; le curé et les paroissiens seront tenus d'aller en procession solennelle dans l'abbaye, tous les ans, le jour de la fête de saint Amand, etc..., 1635. — Contrat de fondation d'Elisabeth Novince, veuve de Nicolas de Croixmare, conseiller au Parlement de Rouen, 1638. — Accords passés entre la Fabrique et les maîtres et gardes du métier de brasseur, 1638; — entre l'abbesse Anne de Souvré et la Fabrique, relativement au clocher, 1644. — Contrats de fondation de Jacques Delamare, curé de Rouville-en-Caux, et Pierre Delamare, sieur de Connelles, chanoine, 1648; — de Monsieur Charles Delaistre, ancien receveur général du Chapitre, 1658; — de Madeleine Le Roux, veuve d'Antoine Le Canu, sieur d'Estiment, avocat au Parlement, 1663; — de Catherine de Novince, veuve de Pierre Déry, conseiller au Parlement, 1664. — Sentence du bailliage de Rouen, entre la Fabrique de Saint-Amand et Nicolas de Croixmare, baron de Lasson, au sujet de la fondation de la dame de Novince de 1630, 1678.

G. 8837. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 66 pièces, papier; 2 placards imprimés.

1692-1789. — SAINT-ANDRÉ DE LA VILLE. — « Extrait en abrégé des contrats des fondations de la paroisse Saint-André. » — Fondations de Philippe De la Péruse, Benoît Cavelier, Catherine Maignart, Jean Savey, Thomasse Rasset, Jean Maignart, Jean Maignart d'Houville, Catherine Pinel, Jacques Autin, etc. — A la fin de cet extrait, ordonnance de M. Clément, vicaire général, portant que la pièce serait communiquée au promoteur général, 2 mai 1696. — Tableau des fondations, de la valeur et des charges, avec indication des chargements proposés en 1696. — Vente par Lucas Fermanel, curé de Saint-André, et par le Trésorier en charge, en exécution d'une délibération de la Fabrique, d'une rente de 16 livres 13 sous, 1673. — SAINT-CANDE-LE-VIEUX. — Certificat donné par un des chanoines de l'église collégiale de Saint-Cande-le-Vieux, Guillaume Le Danoys. « En précèdent les baricades de cette ville, l'un des paroissiens de la dite église, et pour lors l'un des apparitaurs de la cour ecclésiastique, n'avoit été innodé au nombre des suspects du crime d'hérésie, » 19 février 1592. — Baux de maisons appartenant à l'église Saint-Cande-le-Vieux, 1694-1732. — Feuillet de compte de Fabrique, 1779. — Pièces justificatives du compte de 1788-1789. — Etat des offices fondés en l'église de Saint-Cande-le-Vieux. — Mémoire des ouvrages faits ou fournis par Bunel, orfèvre. — Mémoire du hallebardier, payé 6 sous par jour, aux fêtes de Pâques, Ascension, Pentecôte, etc. — SAINTE-CROIX-DES-PELLETIERS. — Placard des indulgences accordées par le pape Paul V, en 1608, à la Charité du Très-Saint-Crucifix, érigée en la dite église et agrégée à l'archiconfrérie, instituée en l'église Saint-Marcel de Rome, les dites indulgences accompagnées du visa de Quatresols, vicaire général de l'archevêque de Rouen, 2 mai 1622 (2 exemplaires). — SAINTE-CROIX-SAINT-OUEN. — Fondation pour Marguerite Le Bas, en l'honneur du Saint-Sacrement, 1690. — SAINT-DENIS DE ROUEN. — Pièces de procédures relatives à une rente foncière de 4 livres 10 sous, appartenant à la Fabrique de Saint-Denis, sur une maison sise

rue Sainte-Croix-des-Pelletiers, à l'enseigne de la *Pennetière*, la dite rente provenant de la fondation de Boivin et Joly. — Extraits des comptes de la Fabrique mentionnant cette rente, de 1644 à 1689. — Délibération de la Fabrique pour la réduction des fondations, 1676.

G. 8838. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 112 pièces, papier.

1386-1753. — SAINT-ÉTIENNE-DES-TONNELIERS DE ROUEN. — Bref d'indulgences accordées par le pape Innocent XI à ceux qui visiteraient cette église les jours de la fête de saint Etienne et de l'Invention de la Sainte-Croix, 1787; visa d'Etienne de Fieux, vicaire général de l'archevêque, 12 décembre même année. — Pièces justificatives des comptes de la Fabrique, 1752, 1753. — Quittance de Lefèvre, facteur d'orgues; — de Thérèse Du Bisson, organiste. — Distribution faite à MM. les ecclésiastiques pour leurs rétributions mensuelles. — Autres pièces justificatives du compte de la Fabrique, 1775-1778. — SAINT-ÉTIENNE-LA-GRANDE-ÉGLISE. — Lettres de Jehan Almaurry, garde du scel aux obligations de la vicomté de Rouen : fondation de Mauline Duval; rente sur la maison à l'enseigne de la *Tieule*, 12 juin 1391. — Autre fondation de « Jehanne, déguerpie de feu Guillaume de Beaunoy, par avant femme de Mahieu de Gournay, » 1386. — Cahier de copies de divers titres de propriété et notamment de fondations faites en l'église de Saint-Etienne-la-Grande-Eglise, par la dite Jeanne, 1386; — pour Jeanne Quevilly, *déguerpie* de Raoul Duval, 1439; — pour Jeanne Ferment, veuve de Jehan Charue, avocat, 1457, 1462. — Sentence arbitrale de Guillaume de Croismare et de Raoul Le Monnier sur un procès entre Robin de Houppeville et Pierre Dupuis au sujet d'une maison à l'enseigne de l'*Image de sainte Catherine,* dernier janvier 1432. La dite sentence, signée par Croismare et Lemonnier, avait été scellée du petit sceau de la sénéchaussée de Saint-Gervais par le dit de Croismare, et du grand sceau de la vicomté de Fontaine-le Dun, pour M. le grand-prieur de France, par le dit Lemonnier; Témoins : Pierre Minée, Michel Caval, Guillaume Godefroy, Guillaume Larchevesque, Pierre Lemonnier et Jehan Chuffes. — Lettres de Dom Etienne d'Aptot, sous-prieur, garde du scel des obligations de la vicomté du Pré-lès-Rouen, 19 avril 1518 : vidimus de la prise à fieffe, par Jean Aubery, de Pierre Vymont, maître ès-arts, licencié en décret, curé de Saint-Etienne-la-Grande-Eglise, d'une maison à l'enseigne de la *Tuile* devant la cour d'église, 25 octobre 1465. — Sentence du bailli de Rouen sur un procès, pour la cure de Saint-Etienne-des-Tonneliers, entre le curé et le Chapitre, au sujet de l'administration des sacrements, 15 décembre 1486.

G. 8839. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 82 pièces, papier; 1 cachet armorié.

1509 (copie) - **1780**. — SAINT-GERVAIS DE ROUEN. — Testament de Geneviève Tillais, veuve de David Massé, laboureur, rue Saint-Maur; veut être enterrée en l'église Saint-Gervais, en la chapelle de la Vierge; legs aux confréries de Saint-Gervais, Saint-Aignan, Déville, Saint-Martin de Maromme et Bondeville, qui assisteront à son inhumation, 1685. — Testament de Jacques-Claude Cossart, procureur à la Cour des Comptes, et d'Anne Bottin; lègue ses ornements à la Fabrique; veut être enterré au bas de la chapelle de la Vierge, vis-à-vis de l'autel saint Joseph, 1671. — Lettres *d'a quocunque*, accordées par Léonor Gouyon de Matignon, évêque de Coutances, au dit Cossart, 5 juin 1722; signature et sceau plaqué du prélat. — Pièces justificatives du compte de la Fabrique de 1681-1682 : quittances de Cousture, prêtre et organiste; — du compte de la Fabrique de 1727-1728 : mémoire des matériaux et journées qui ont été employés sur les grands combles de l'église. — SAINT-HERBLAND. — Compte de Pierre Chignon, maître en charge de la confrérie de saint Pierre, saint Paul, sainte Barbe et sainte Geneviève, fondée en l'église Saint-Herbland : payé pour 4 douzaines de craquelins, pour le jour sainte Barbe, 1 livre 4 sous; — pour les enseignes, la somme de 12 livres, 1687. — Extrait du testament olographe de maître Michel Hermier, chapelain titulaire de l'église cathédrale de Rouen, 1721. — SAINT-HILAIRE. — Vente de terre par Colin Dupuis, du métier de draperie, et Marion, sa femme, d'un jardin, sur l'eau de Robec, à Guillaume Du Perroy, prêtre bénéficié en la même cathédrale, moyennant 300 livres tournois, et à charge de payer une rente de 74 sous au curé de Saint-Hilaire, 1509 (copie de 1780).

G. 8840. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

1570-1761. — SAINT-JEAN DE ROUEN. — Procuration en blanc signée par Nicolas Vallée, curé de cette paroisse, par Charles Voisin, sieur de Guenonville, Trésorier, et par les autres Trésoriers, anciens

et modernes, 1674. — Bail de maison à Victoire Chefdeville, maîtresse lingère, 1761. — SAINT-LAURENT. — Procès, au bailliage de Rouen, entre la Fabrique et Jean Thiboult, au sujet d'une rente foncière de 20 livres sur des maisons situées rue Saint-Laurent, qui furent à Jehan Bigot; — Guillaume Benard, sieur de Lespiney Conches, l'un des capitaines anciens de la ville, Trésorier en charge, 1597-1598. — Extraits de comptes et autres pièces concernant la dite rente. — Vente par les députés du clergé à la Fabrique de Saint-Laurent, représentée par Jean-Nicolas de Lespinoy, écuyer, patron de Montigny, Trésorier en charge, de 50 livres de rente, 1712. — SAINT-LO. — Signification faite à Anne Vauchel, veuve de Jacques Lesueur, pour qu'elle eût à payer la rente qu'elle devait à la Fabrique, comme propriétaire d'une maison appartenant à la succession de son mari, 1746.

G. 8841. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 67 pièces, papier; 1 imprimé.

1737-1742. — SAINT-MACLOU DE ROUEN. — Procès, entre le curé et les anciens Trésoriers, au sujet de la construction d'une sacristie neuve; devis, délibérations de la Fabrique, mémoires, etc. — Factum imprimé, portant pour titre : « Mémoire pour les sieurs Curé et Trésoriers de la paroisse de S.-Maclou de Rouen, contre les sieurs Hertier, Maubert, Cabeuil et Vanlaire, anciens Trésoriers de la dite paroisse; » signé : Langlois de Louvres. A Rouen, de l'imprimerie de Jean-B. Besongne, imprimeur ordinaire du Roi, 1739 : « Le changement de la sacristie de Saint-Maclou dans un lieu plus commode, plus sûr et plus décent, fait l'unique objet de la contestation. Les supérieurs ecclésiastiques l'ont conseillé; le sieur curé offre d'en faire les frais; le clergé de la paroisse le désire, et tous ceux qui ont vu le lieu le jugent nécessaire. — Les Trésoriers de la paroisse ont consenti à ce projet et l'ont autorisé par une délibération en forme; plusieurs s'en sont résiliez dans la suite; et par une variation, dont les parties ne pourroient rendre, à ce qu'on croit, de raison pertinente, on a fait, depuis, une délibération contraire. »

G. 8842. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 19 pièces, papier; 6 pièces imprimées.

1638-1786. — SAINT-MACLOU DE ROUEN. — Pièces diverses. — Donation faite en faveur des pauvres de la paroisse, par dame Catherine-Cécile Rasse, veuve de Michel Baudry, marchand à Rouen, et demoiselle Marie-Marguerite-Thérèse Rasse, fille majeure, 1767. — Inventaire du linge de la Fabrique : « Aube de toile à point de Gênes de toile baptiste, etc.; — une *harcelée* de vieilles ceintures; neuf caches servant pour couvrir les images tant grands que petits aux chapelles, » 1673. — Mémoire de la cire qu'il convient fournir, pour chaque année, en l'église paroissiale de Saint-Maclou, 1727. — Mémoire de la recette des inhumations et bouts-de-l'an, 1638, 1639; — « mémoires des deniers donnés au plat des reliques; — de ce qui a été cueilli par les filles, aux jours de saint Benoît, saint Maclou et messe de minuit; — des cœultes de ceux qui ont fait le pain bénit; — des *queullettes* faites les dimanches et fêtes, » mêmes années. — « Liste des personnes de la paroisse de Saint-Maclou, capables d'être nommez pour l'administration du bien et revenu d'icelle pour l'année 1700 : M. d'Amfreville, président au Parlement, M. Dufour, conseiller en la Cour des Aides, M. de Boisguillebert, lieutenant général au bailliage, M. Cavelier, lieutenant particulier criminel au bailliage, M. Le Roux, conseiller au dit bailliage, etc.; Nicolas Morin, nommé par 12 voix. — Acte de profession de foi, sur une lettre imprimée, de Pierre-Nicolas-Augustin Le Cantais, en présence de M. de Saint-Ouen, curé de la paroisse, 1771. — Délibération pour réparation à faire au presbytère, 1731. — « Extrait des moyens de la cause d'entre Louis Hérisson, maître plâtrier, entrepreneur de bâtiments, demandeur en exécution d'Arrêt et Exécutoire de la Cour, en date des 4 et 5 février 1785, deffendeur d'opposition, et encore demandeur en exécution d'autre Arrêt de la Cour du 5 août dernier, et défendeur à l'opposition à icelui contre les sieurs Curé et Trésoriers de l'église et paroisse de Saint-Maclou de Rouen, en présence de M. le Procureur général; M. de Grécourt, avocat Général; M. Duclos, avocat; M. Vimart, procureur à Rouen. — De l'imprimerie de veuve Laurent Dumesnil, rue Neuve-Saint-Lô, vis-à-vis le prieuré, 1780. » — 4 formules de quittances du chapelain de la Société de Notre-Dame-de-Pitié. — Quittances de la confrérie des Trois-Nativités.

G. 8843. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1413-1610. — SAINT-MACLOU. — Acte par lequel Denise La Rousse, *déguerpie* de feu Mahiet Le Roux, « se rend, avec tous ses biens, à Guillaume Boutevillain, conseiller en cour laye, à condition que

celui-ci lui fournisse ses nécessaires de boire, manger, etc...., la fasse enterrer en terre beneste, lui fasse avoir ses frairies, et lui fournisse 5 deniers, chaque semaine; » mention des objets mobiliers qu'elle apporte à Boutevillain, 3 avril après Pâques, 1418. — Vente par Robin Boutevillain, frère et héritier du dit Guillaume, à Jean Le Cauchois, d'une maison, rue de la Gloe, 27 février 1419 (V.-S.). — Vente par Jean Le Cauchois, brasseur, à la Fabrique de cette église, pour 26 livres tournois, avec 20 sous de vin, d'une maison et jardin, rue de la Gloe; les deniers affectés à cette acquisition, provenant du legs fait par Guillaume Godefroy, « pour trouver la lumière à une lampe, laquelle est ordonnée ardre par nuit devant l'ymage de Notre-Dame au maistre portail de la dite église, » 23 août 1420. — Donation par Pierre Dufour, bourgeois de Rouen, fils et héritier de feu Etienne Dufour, à la Fabrique de Saint-Maclou, des 2 parts d'un hôtel nommé les *Étuves de Saint-Maclou*, borné par la ruelle tendant de Rouvray à la rue du Sac, 24 décembre 1471. — Titres relatifs à cet hôtel dit les *Etuves neuves*, où pendait l'enseigne de *Saint-Maclou*, étuves qui furent supprimées lors d'un partage, du 1er avril 1489. — Titres de propriété d'une maison devant le portail de Saint-Maclou. — Vente par Nicolas Heuzé, chanoine de la cathédrale, Jean Heuzé, procureur général de la ville de Rouen, en leur nom et eux se faisant fort de Cardin, leur frère, tous trois fils et héritiers de Cardin Heuzé, de la dite maison, à la Fabrique de Saint-Maclou, moyennant une somme de 700 livres, et à condition qu'on les déchargerait de la rente due sur cette maison à Isabeau Le Duc, veuve de Jacques de Croismare, conseiller du Roi, 23 septembre 1513. — Transaction entre les Trésoriers de Saint-Maclou et les religieux de la Madeleine, auxquels appartenait une rente de 6 livres sur cette maison, que les dits Trésoriers voulaient démolir, parce qu'elle masquait le portail de leur église; la dite rente transférée sur une autre maison, de l'accord des parties, 22 juillet 1515, la dite transaction conclue à la suite d'une visite de la maison en question par Dumouchel, charpentier, Pierre De Lourme, Roullant Le Roux, Pierre Gringoire et Jacques Theroude, maçons; copie de leur procès-verbal dressé le dernier août 1514.

G. 8844. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1418-1689. — SAINT-MACLOU DE ROUEN. — Titres de propriété de la maison du *Lion rouge*, rue Martainville. — Vente par Raoul Osmont et Jeanne, sa femme, d'une maison rue Martainville, entre Guillaume Marc-d'argent et Simon Alain, 8 mars 1417 (V.-S.). — Vente, faite par Guillaume Le Tellier, de la dite maison, cour et appentis, près du lieu appelé le *Poncel*, à la charge de 20 sous de rente aux chapelains de Notre-Dame, et de 20 sous aux religieux des Deux-Amants, 7 mai 1499. — A la suite de la donation qui fut faite, pour cause de fondation, à la Fabrique, par Raullin Le Tellier, en 1530, acte qui n'est pas au dossier, mais est transcrit au cartulaire, sentence du vicomte de Rouen, qui déboute Pierre Lancelevée, héritier d'Alison Lancelevée, sa sœur, femme de Raulin Le Tellier, de sa clameur à raison de la maison en question, et confirme le contrat de fondation, 7 octobre 1534.

G. 8845. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1540-1611. — SAINT-MACLOU DE ROUEN. — Titres concernant une rente appartenant à la Fabrique de cette église, sur une maison sise rue Martainville, à côté de la maison du *Dauphin*. — Lots entre Jeanne Le Page, veuve de Jean Massieu, auparavant veuve de Simonnet Byot, Jacqueline et Alison Byot, ses filles; le 3e lot chargé de 10 sous de rente envers la Fabrique, 1542 — Fieffe faite par Jacques Le Conte, qui avait épousé Jacqueline Byot, à la Fabrique, de la moitié de la dite maison, à charge de payer 3 livres de rente aux héritiers de Jacques Le Pelletier, sieur de Martainville, moyennant 20 livres de rente à payer au dit Le Conte, rente rachetable par 20 livres, 1557. — Donation faite à la Fabrique par demoiselle Marthe Poullain, veuve de François Le Pelletier, sieur de Rainfreville, de cette rente de 3 livres, 5 mars 1611. — Acte par lequel Robert Crabes, tapissier-brodeur, demeurant au bourg de Saint-Germain du Fouilloux, au comté du Maine, mari et procureur d'Alison Byot, héritière en partie de Simonnet Byot, son père, boucher, baille à rente à la Fabrique de Saint-Maclou, sa maison de la rue Martainville, 1558. — Le même, dans un acte du 15 mars 1572, appelé Robert Crabes, et qualifié de tapissier de la reine de Navarre; son domicile, rue de la Canardière, paroisse du Housseau, au comté du Maine. — Dans un acte de 1600, le même est appelé Robert Scabres, veuf, ayant son domicile paroisse des Viviers; ses enfants : Loys Scabres, demeurant en la maison seigneuriale de Borville, paroisse de Torré; Claude Scabres, mariée à Michel Joubert,

demeurant au lieu de la Nouardière, même paroisse; Thiennette Scabres, veuve de défunt Alexis Blancvillain, et Fleurie Scabres, décédée, après avoir été mariée à Pierre Mestivyer.

G. 8846. (Liasse.) — 43 pièces, parchemin; 58 pièces, papier.

1450-1788. — SAINT-MACLOU DE ROUEN. — Titres de propriété d'une terre à Farceaux. — Don fait à la Fabrique de cette église, par Jean Pajot, chanoine de Rouen, agissant au nom de son neveu, Pierre Contier, physicien royal, citoyen d'Aix en Provence, de 15 acres de terre à Neufville-sous-Farceaux, en considération de ce que la mère du dit Contier avait été enterrée en l'église de Saint-Maclou, près du corps de son père, Andry Pajot; — ce bien venait à Pierre Contier de la succession de son père, Cardot Contier, issu de la ligne des nobles de Jeucourt, le dit Cardot Contier *ensépulturé* en l'église paroissiale d'Etrépagny, 23 juillet 1460. — Procuration donnée par Pierre Contier, par acte passé devant Guillaume *de Palaudruto*, notaire apostolique à Forcalquier; marque de ce notaire, 16 décembre 1460. — Sentence arbitrale de l'official de Rouen, entre les Trésoriers de Saint-Maclou et les exécuteurs testamentaires du chanoine Jean Pajot, au sujet de legs faits par ce dernier : — avait légué à la Fabrique « son missel, et sa chapelle fournie de calice, casule, et touailles, » à charge de ne pas les aliéner, 11 avril 1475. — Aveux baillés par les Trésoriers de la Fabrique à Loys De la Porte, écuyer, sieur de Suzay et Château-sur-Epte, 14 février 1486; — à Jean De la Porte, écuyer, sieur de Suzay, Farceaux, Neufville et Arquency, 1526; — à Gilles de Hastes, président au Parlement, seigneur de Suzay, Farceaux, Neufville et Arquency, 1524; — à Gilles de Hastes, président au Parlement, seigneur de Suzay, Farceaux et Neufville, 21 juillet 1565, juillet 1573; — à Louis de Vieuxpont, baron du Neufbourg, seigneur de Hacqueville, Richeville, capitaine de 100 hommes d'armes des ordonnances du Roi, 1574. — Baux des terres de Farceaux. L'un de ces baux, antérieur à la donation, est fait par Jean Pajot, à Pierre Pajot, son frère, en qualité de procureur de Pierre Contier, alors qualifié de maître ès-arts et en médecine; le premier s'engage à payer 3 boisseaux de blé par acre, chaque année, « à escharter la terre, oster les saulx et autres esboutures qui y sont de présent escreus, » 12 décembre 1450. — Divers arpentages, l'un de 1773, l'autre de 1788. — Un autre plus détaillé est de 1785 et porte pour titre « Arpentage fait en décembre 1785, des terres appartenant au Trésor de l'église de Saint-Maclou de Rouen, sur la paroisse de Neuville, Farceaux et Hacqueville, trouvées contenir 12 acres, 3 vergées, 4 perches à la mesure de la vicomté de Gisors, qui est de 22 pieds pour perche, et 11 pouces au pied, non compris les débats. » — Divers actes de procédure. — Lieux dits indiqués : La Guelonde, les trièges du Mellier, de La Londe, du Val de la Roe, 1502. — Mention de Robert Laroche, vicomte d'Etrépagny pour le comte de Tancarville, 2 août 1466; — de Guillaume de la Fontaine, conseiller en cour laye à Etrépagny, 1480; — de Guillaume Le Fieu, sieur deMéresville, secrétaire ordinaire de la Reine Mère, Trésorier de Saint-Maclou, 1580.

G. 8847. (Cahier.) — 26 feuillets, papier.

1494-1495. — SAINT-MACLOU DE ROUEN. — « Recepte des rentes et fermes, en deniers, grains, œufs et oyseaulx, pour tous les termes de l'an, des fiefs, terres, seigneuries du Château-sur-Ette, Susay, Farceaulx, Neufville et Erquency, en partie appartenant à noble homme Louys de la Porte, ancien seigneur des dits fiefs et seigneuries, faicte par moy, Barthélemy Thissaren, presbtre, procureur et recepveur de mon dit seigneur ès dits fiefs et seigneuries, commenchant le jour saint Remy, premier jour d'octobre mil CCCC^c quatre-vingt-quatorze, et finissant l'an révolut. » — Recettes : « Monsr a receu de Guillaume Le Scelier, pour les pourceaulx qu'il doit, ung poinsson de citre, de 35 sous tournois, et 25 sous tournois que le dit Guillemin a envoyé à Monsr de par Louis Claveau, et pour ce *nichil*. — Receu de Pierre Retout, VII bariz de bière; — Ensuit comme l'avaine de ceste présente année de Monsr a esté distribuée pour les plés qui furent à Susay en octobre et pour les plés qui furent le XIVe jour de novembre et que Monsr y demoura au gicte, 2 boisseaux. — *Item*, pour ung aultre voyage, que Monsr estoit venu à Susay pour faire oster le toreau de Guillemin Le Scelier demi raseau. — *Item*, pour Monsr, qûant il alla à Rouen à la Convention, le 7e jour de décembre, ung demy raseau et, à son retour, demi raseau. — Baillé à Jeuenot, quant il alla, pour Monsr, à Saint-Chault, Saint-Feuil, pour l'enffant de Monsr, 1 raseau. — *Item*, quand Monsr fust en frevier Andely veoir Monsr de Rouen à trois chevaulx, demy boisseau. — Ensuit comme les chapons et poullets de ceste présente année ont esté distribuez : — Le jour que mons^r ala aux Convenssions à Rouen, 1 poulle. — Autres mises pour avoir fait les

offrandes de mon petit maistre à Boisemont et pour neuvaine, 19 deniers. — Pour demy livre de sucre prins chieulx Rabet, quant mademoiselle gesoit, 2 sous tournois. — *Item*, baillé à Toussaint, pour bailler à mons^r^, quant il envoia quérir le viccariat que j'avois, 20 sous. — Le 7e jour de décembre, quant mons^r^ ala à Rouen à la Convention, pour ungne poiterine de mouton et en pain, etc., en tout, 17 deniers. — *Item*, le vendredi ensuivant, que mons^s^ estoit encore à la Convention à Rouen, baillé à Mademoiselle, 5 sous. — Baillé à mons^r^ la veille de nouel, pour envoier messire Guillaume à Saint-Adrien, 40 sous. — *Item*, le 14e jour de janvier, baillé à Jeuenot, pour aller à Saint-Chault et à Saint-Feuil pour l'enfant de Monsr, 10 sous. — *Item*, quant mons^r^ et mademoiselle furent à Notre-Dame-de-Grâce, pour leurs despens et pour Leurete et pour moy, 7 sous. — Au port, pour 5 chevaux d'aller et venir, 2 sous 6 deniers. » — Compte signé par Loys de la Porte et par Jean Bonvalet, curé de Château-sur-Epte.

G. 8848. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 39 pièces, papier; 2 sceaux plaqués.

1605-1782. — SAINT-MARTIN-DU-PONT DE ROUEN. — « Estat du bien et revenu appartenant au Thrésor de Saint-Martin-du-Pont, » fin du XVIIe siècle (incomplet). — Arrêt de la Cour, du 21 novembre 1752, autorisant la Fabrique de cette paroisse à emprunter la somme de 1,200 livres, pour se procurer les fonds nécessaires au paiement de sa part contributive aux frais d'établissement des nouveaux cimetières, avec 2 lettres de M. de Belbeuf, Procureur Général. — Quatre quittances de J.-B.-N. Lefèvre, facteur d'orgues, pour la réédification faite à l'orgue de la paroisse, 1779-1783. — SAINT-MARTIN-SUR-RENELLE. — Arrêt du Parlement, autorisant, pour satisfaire à la réédification de la nef de cette église, la levée de 900 livres sur tous les habitants, propriétaires et locataires de la paroisse, 1605. — Instruction pour la réduction des fondations, avec analyse des divers contrats des dites fondations, 1728. — Décret de la réduction des fondations, par Mgr de Lavergne de Tressan; — par Mgr Nicolas de Saulx-Tavannes, 1750; — sceaux plaqués de ces deux archevêques. — Requête à l'Intendant de la Généralité, au sujet des droits d'amortissement, vers 1720. — SAINT-MICHEL. — Titres d'une rente de 2 livres 15 sous, au profit de la Fabrique, sur la maison à l'enseigne du *Plat d'étain*, au faubourg Cauchoise. — Prise à fieffe par Raoullin Lescuyer, de la paroisse de Notre-Dame de Varengeville, de Guillaume Ugo, procureur en cour laye, d'une maison, étables, cour, puits, jardin, où pend l'enseigne du *Plat d'Estain*, près du tènement des *3 Sauciers*, 4 juin 1490. — Contrat de fondation de Guillaume Ugo, pour lui et pour sa femme, 1514. — Quittances des rentes d'indemnité dues par la Fabrique au domaine du Roi, 1758-1763. — Marché fait avec Jean Jouvenet, peintre de Rouen, pour la façon de 2 tableaux, de 8 pieds de hauteur sur 4 pieds 6 pouces de large, pour servir aux chapelles du Saint-Esprit et de la Sainte-Vierge, la Descente du Saint-Esprit et la Purification; l'artiste n'emploiera que les plus belles et meilleures couleurs selon les règles de l'art de peinture; prix convenu, 300 livres; signé : Jouvenet; 2 quittances du dit Jouvenet. — Modèle fourni par l'architecte De France, pour le changement à faire à la contretable du chœur, 1731; — quittance de cet artiste.

G. 8849. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1509-1764. — SAINT-NICAISE DE ROUEN. — Modèle de l'encastillement du tableau de l'autel de la Sainte-Vierge en l'église de Saint-Nicaise; les 2 têtes de chérubins, la corniche, les rouleaux et les amortissements de dessous en bois de chêne; le reste en plâtre; prix convenu, 30 livres; Pierre Abraham, sculpteur, entrepreneur, 9 septembre 1612. — Au dos, 2 signatures de cet artiste. — « Compte et estat de la recepte, mise et despence, faicte par Pierre Godart, marchand, bourgeois de Rouen et Trésorier comptable de la paroisse de Saint-Nicaise, à commencer du jour et fête de saint Etienne, 1677, et finir à pareil jour de l'année 1678. » — Baux de 1729, 1732. — SAINT-NICOLAS. — Contrats de fondations de Jeanne Basin, veuve de Nicolas Poillevillain, en son vivant, receveur de la Ville de Rouen, 18 juillet 1509; — pour Jean Brice, écuyer, en son vivant, Auditeur des Comptes en Normandie, et l'un des anciens conseillers; avait aumôné, en tout son contenu, une vitre en laquelle était représentée la vie de Monsieur saint Brice, archevêque de Tours; la dite fondation faite par Pierre Brice, son fils, conseiller du Roi en la Chambre des Comptes, 1651. — Constitution, au profit de la Fabrique, d'une rente de 13 sous 9 deniers sur l'Hôtel-de-Ville de Rouen, 1554. — Consultation de l'avocat Roger sur une fondation, 1764.

G. 8850. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets, papier.

1788-1792. — SAINT-NICAISE DE ROUEN. — « Tableau des maisons, rentes et fondations. » — Fondation de Mlle Théroulde, pour l'entretien de la lampe du chœur pendant la nuit et pour secours : 1° à 3 pauvres familles ; 2° à 20 pauvres sortant de l'Hôtel-Dieu, 1660, 1670. » — « Le 6 juillet 1717, Nicolas De Bouis de Lépine, curé de Saint-Nicaise, donna 8 pièces de tapisserie de Flandre, à charge de faire dire, tous les dimanches et fêtes, les prières pour les Trépassés. » — « Compte que M. Joüa, marchand passementier à Rouen, rend à MM. les curé et Trésoriers de l'église paroissiale de Saint-Nicaise, de tous les revenus et charges, pendant l'année d'exercice commencée le 25 décembre 1787. — Recettes, 7,517 livres ; dépenses, 6,547 ; — 200 livres à M. Godefroy fils, organiste ; — 80 livres à M. Godefroy père, pour le grand accord. » — (Cahier provenant de l'Administration des Domaines.)

G. 8851. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 48 pièces, papier ; 1 plan.

1362-1770. — NOTRE-DAME-DE-LA-RONDE DE ROUEN. — Pièces diverses. — Délibération du jour de Pâques 1599 : « Arresté qu'il ne se fera, de ce jour à l'advenir, aucune tente de tapisserie en ceste église, soit pour le jour de Pasques, ou pour les autres festes de l'année, sinon que ce qu'il conviendra de ciels et tapis pour mettre seulement dans le cœur et dessoubz le crucifix d'icelle, et non aultre part, ny hors le dit cœur, parce que lesdits ciels et tapis ne seront que en fassons de fruits et non à personnages, pour éviter l'interprétation de la représentation d'iceux personnages, et ce en attendant qu'il y ait moyen de faire faire et avoir, aux despens du Trésor, telles pièces qui sera lors advisé pour le mieux pour la décoration et ornement de la dite église. » — Plan de l'église de Saint-Nicolas, de l'architecte Lequeux, fin du XVIIIe siècle. — Devis de dorure à faire par Le Prince, 1770. — Etat des offices de la paroisse. — Titres appartenant à la collégiale de Notre-Dame-de-la-Ronde ; contrats de constitution et de rachat. — Vente par Nicolas de Servaville, aux doyen et chapitre de Notre-Dame-de-la-Ronde, pour 60 sous tournois, d'une rente de 5 sous, sur un tènement près de l'héritage qui fut à Vincent Lalemant, 1362. — Vente des meubles de feu Guillaume Josse, en son vivant, du métier de boucher, 1526. — Mémoires relatifs à un procès entre le Chapitre de Notre-Dame-de-la-Ronde, et un nommé Baudin, au sujet d'un bien ecclésiastique aliéné vers 1623. — Pièces de procédures en très mauvais état de conservation. — Aveu à Hector Le Guerchois, conseiller d'Etat, pour bien appartenant à la Fabrique de Notre-Dame-de-la-Ronde, en la paroisse de Drosay, 1709.

G. 8852. (Cahier.) — Petit in-folio, 42 feuillets, papier

1788-1789. — NOTRE-DAME-DE-LA-RONDE DE ROUEN. — « Compte que rend le sieur Augustin Dupont fils, à MM. les doyen, curé et Trésoriers de l'église collégiale,... de la recette des biens et revenus appartenant au Trésor, son année de gestion commencée à Pasques 1788. » — Location de 7 boutiques attenantes à l'église. — Liste des locataires des bancs. — Quêtes du linge autour de l'église. — Total des recettes, 8,709 livres ; des dépenses, 8,078 livres. — (Cahier provenant de l'Administration des Domaines.)

G. 8853. (Liasse.) — 48 pièces, papier

1595-1643. — NOTRE-DAME-DE-LA-RONDE DE ROUEN. — Pièces justificatives de comptes de la collégiale. — Quittance de Jean De Cretot, procureur en la Chambre des Comptes, commis du receveur héréditaI des décimes et subventions du diocèse, 1595. — Autre quittance de Jacques Guillemot, commis des sieurs propriétaires de l'office de receveur des décimes et subventions du diocèse, 1630. — Mémoire des frais de la réédification des maisons où sont demeurants Laurent Maurry, imprimeur, Jean Fossart, Séraphin Horcholle, appartenant à Messieurs du Chapitre de Notre-de-Dame-de-la-Ronde de Rouen. — Journée de plâtrier à 20 sous et à 18 sous; — de manœuvre, à 10 sous, 1643.

G. 8854. (Liasse.) — 517 pièces, papier.

1707-1769. — NOTRE-DAME-DE-LA-RONDE DE ROUEN. — Pièces justificatives des comptes de la collégiale. — 1707, 4 jours de maçon, 4 livres 8 sous. — 1761, journée de plâtrier et de charpentier, 30 sous ; — de manœuvre, 16 et 18 sous. — Toisé de la muraille et couverture du chœur de l'église de Houville. — 1769, mention de travaux faits à une chambre de la *Synagogue*.

G. 8855. (Liasse.) — 529 pièces, papier.

1771-1782. — NOTRE-DAME-DE-LA-RONDE DE ROUEN. — Pièces justificatives des comptes de la

collégiale. — 1771, quittances des prêtres chargés des catéchismes; — d'Elisabeth Du Mets, organiste. — 1778, quittance de N. Fortier, orfèvre, 12 livres pour raccommodage du couvert des livres d'argent; — journée de paveur, 30 sous; — de manœuvre, 14 sous. — M. Pain des Essarts, doyen de La Ronde, Delahaye, vicaire perpétuel, Louvent, intendant du Chapitre.

G. 8856. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1365 (copie). - **1784**. — NOTRE-DAME-DE-LA-RONDE DE ROUEN.— Fondation de Jacques Duchastel, bourgeois et maire de Rouen, pour lui et pour sa sœur; il donne 60 sous de rente sur le tènement qui fut aux hoirs Agnès la Tonnelière, paroisse Saint-Vincent, entre la rue aux Vielles et la rue Saint-Vincent, 11 décembre 1365, chez Jehan Ribault, vicomte de Caudebec, gendre du fondateur; — le sceau du fondateur, reconnu devant le maire de Rouen, Eude Clément, 18 mars 1371; la dite fondation et les dites lettres de reconnaissance comprises dans un *vidimus* des tabellions de Rouen, du 21 mai 1523. — Titres de propriété et pièces de procédures relatives à cette rente affectée sur une maison sise paroisse Saint-Vincent, rue des Charrettes, appartenant à Dumontier, fils de Louis Dumontier, sieur du Vaucaillouet, absent du royaume pour la Religion Prétendue Réformée, 1622-1784.

G. 8857. (Registre.) — 50 feuillets, papier.

1697. — SAINT-PATRICE DE ROUEN. — « Registre de cinquante feuillets, contenant l'état en abrégé des titres concernant les biens et revenus du Trésor et Fabrique de l'Eglise paroissiale de Saint-Patrice de Rouen. » — Contrat de ratification et acceptation de la fondation d'une messe, tous les jours de l'année, 3 obits par chacun an et droit de sépulture dans un caveau de la chapelle de la Passion, faite par dame Françoise Jubert, veuve de M. le Président Duval de Bonneval, 1690. — Acte de déposition du testament et codicille de la dite feue dame Jubert, faite par mons[r] l'abbé de la Roque-Hue, archidiacre et chanoine, 1690. — « Fondations pour Monsieur de Civille de Rombosc, conseiller en la Cour; — de Jacques Jubert, écuyer, sieur de Saint-Martin, conseiller au Parlement, et d'Alphonse Jubert, sieur d'Arquency, son frère; — d'Elie Du Busc, sieur de Saint-Martin, père de M. Du Busc de Saint-Martin, avocat général à la Cour des Aides. »

G. 8858. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 6 pièces, papier; 1 plan.

1624-1781. — SAINT-PATRICE DE ROUEN. — Ordonnance de l'archevêque, réglant les honoraires du clergé de la paroisse, pour la célébration et assistance aux offices de la confrérie de la Passion, 1770; cachet de l'archevêque. — SAINT-PAUL DE ROUEN. — Procès-verbal de visite de l'église Saint-Paul-lès-Rouen, par le doyen de Montivilliers. — Mention de la Charité de saint Pierre, saint Paul et de l'Association de saint Nicolas, 1624. — Plan représentant l'église paroissiale de Saint-Paul, la maison du sieur Paumier, les fontaines d'eaux minérales, 1730. — SAINT-PIERRE-LE-PORTIER DE ROUEN. — Titre de rente, 1739. — Lettre de M. de Belbeuf, fixant au Trésorier de la Fabrique un rendez-vous chez lui pour la communication de l'état actuel de la Fabrique de cette église, 1781.

G. 8859. — (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

1652-1784. — SAINT-SAUVEUR DE ROUEN. — « Ensuivent les statuts et ordonnances d'une confrairie et association desservie en l'église paroissiale de Saint-Sauveur de Rouen...... soubz le tiltre et invocation du Saint-Nom de Jésus, de la glorieuse Vierge-Marie, du glorieux saint Joseph, du bienheureux Joachim et de la bienheureuse sainte Anne, que quelques fidèles de la ville de Rouen, meus de dévocion, curieux du salut de leurs âmes, et pour appaiser l'ire de Dieu, en temps de peste, désirent estre approuvés. » — Requête présentée à l'archevêque, pour obtenir l'approbation de ces statuts, signée par Nicolas Piquais, curé de la paroisse, 10 juillet 1652. — Fondation de Guillaume de Saint-Martin, 1558. — SAINT-SEVER DE ROUEN. — Réduction de fondations, par M. de Goyon, vicaire général de Mgr de la Rochefoucauld, 1772. — SAINT-VIGOR DE ROUEN. — Contrat de fondation de Geneviève Du Mesnil, veuve d'André Reusse, en son vivant marchand à Rouen, 1738. — SAINT-VINCENT DE ROUEN. — Quittances de Mauviel, peintre; 140 livres pour le tableau d'une bannière, 1725; — de Varembault, prêtre, pour paiement à M. Mazeline, architecte, 1744; — de L. Sonnes, prêtre habitué de la paroisse, 1742. — Signature de Jaddoulle à 3 quittances, en qualité de Trésorier de la paroisse, 1738. — SAINT-VIVIEN DE

ROUEN. — Prise de possession, par Jérémie-Marc-Jacques Le Cauchois, de la chapelle de sainte Catherine en l'église Saint-Vivien; l'abbé de Saint-Ouen l'avait présenté à ce bénéfice, 1784. — Autre prise de possession, par Jacques Buat, de la chapelle saint Martin en la même église, 1669. — Statuts de confréries et de Charités établies en l'église Saint-Vivien : Saint Vivien, saint Paterne, saint Hildevert, sans date, seconde moitié du XVIIe siècle (pièce informe); — la sainte Famille, Jésus, Marie et Joseph, sainte Austreberte, sainte Catherine, sainte Barbe, sainte Apolline, sainte Marguerite, sainte Véronique, sainte Quitaire et sainte Anastasie, prétendue fondée en 1434 (copie informe); — la famille du Saint-Enfant Jésus, la Sainte-Vierge et saint Joseph dans une chapelle du cimetière, 1691.

G. 8860. (Registre.) — 171 feuillets, papier.

1741-1790. — SAINT-VIVIEN DE ROUEN. — Registre de la confrérie de la Très-Sainte-Trinité et sainte Austreberte, fondée en la paroisse Saint-Vivien; — approbation de ce registre par Terrisse, vicaire général, 1741. — Statuts de cette confrérie approuvés par Mgr Colbert, 1699. — Inventaires des titres de la dite confrérie; — de ses meubles, parmi lesquels 2 tables pour imprimer les fréries; — 2 autres tables de saint Michel, dont la confrérie avait été réunie à celle de sainte Austreberte, en 1703. — Noms des maîtres. — Comptes de la confrérie, de 1741 à 1790 : 1741, « Au chapelain, pour le voyage du lundi de la Pentecôte, 3 livres; — pour les frairies et affiches du voyage du 3e dimanche d'octobre (jour de la translation des reliques de sainte Austreberte), 17 livres 5 sous; » — 1742 « au sieur Le Prevost, pour 200 de petites frairies et 1 cent de billets pour le voyage, compris 100 billets de la translation de la sainte, 4 livres 15 sous. » — Au commencement du registre, l'image de la confrérie de sainte Austreberte.

G. 8861. (Registre.) — Grand in-folio, 21 feuillets, papier.

1788-1789. — SAINTE-CROIX-SAINT-OUEN DE ROUEN. — « Compte de la recette et dépense faites par le sieur Louis Curay, Trésorier comptable de cette paroisse, du lundi des fêtes de la Pentecôte 1788, etc... » — « Il appartient au Trésor une petite maison sise à Rouen, rue des Arsins, paroisse Sainte-Croix-Saint-Ouen, donnée et aumônée par M. Gentien Thomas, écuyer, sieur du Fossé, tant pour augmentation de fondation, que pour demeurer libre envers le dit Trésor d'une rente de 20 livres pour la fondation du feu sieur Thomas, son père, suivant qu'il résulte d'un contrat du 7 mars 1666. »

G. 8862. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 2 pièces, papier.

1625-1763. — SAINT-DENIS DE ROUEN. — Testament de Thomas Fauvel, marchand à Rouen ; il veut être inhumé en l'église Saint-Denis; — il donne à cette église 2,800 livres; à celle de Saint-Vivien, 60 livres; à la confrérie de la Charité de Saint-Vivien, 50 livres; — à la confrérie des Trépassés au cimetière de Saint-Vivien, 30 livres, 1625 (copie). — Testament et fondation de Marie Hellot, veuve du dit Thomas Fauvel : veut être inhumée dans la sépulture de son mari ; nomme pour exécuteur testamentaire Lucas Fermanel, son gendre, de présent juge consul à Rouen; présents : Pierre Fermanel, lieutenant criminel au bailliage de Rouen, Antoine Le Pigny, docteur en médecine, Adrien de Gruchy, maître chirurgien, 1636. — Révalidation de 43 livres de rente sur la terre de Mouflaines, acquise par M. Fauvel, 1758, 1763.

G. 8863. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1762-1764. — SAINT-ÉLOI DE ROUEN. — « Compte que rend Guillaume-Alexandre Lamaury, marchand à Rouen, à MM. les curé et Trésoriers de la paroisse Saint-Eloi, pour et au lieu de M. Saussay, de la recette des biens et revenus du Trésor de la dite paroisse et quêtes faites en la dite église et de la dépense faite pour l'entretien et décoration d'icelle pendant son année de gestion commencée à Pâques 1763 et finie à pareil jour 1764. — A M. O'Farely, prêtre, pour honoraires de messes, 200 livres; — au sieur Le Febvre, facteur d'orgues, pour une année de l'entretien de l'orgue, 30 livres; — à Mlle Agathe Du Phly, organiste, 180 livres; — au sieur Lefort, maître de la confrérie du Saint-Sacrement établie en la dite paroisse, pour une année de rente que le Trésor fait à la dite confrérie, à cause de la fondation de M. Avisse, 10 livres; — à Mme de Beaunay, prieure des Filles-Dieu, 16 livres. — Pièces justificatives de comptes.

G. 8864. (Liasse.) — 3 pièces parchemin; 48 pièces, papier, 8 imprimés.

1529 (copie) - **1787**. — SAINT-ÉTIENNE-DES-TONNELIERS DE ROUEN. — Procès au bail-

liage entre les curé et Trésoriers de cette paroisse et le sieur Alexandre Gaillard, qui avait géré les affaires de la Fabrique en 1726; extraits pour rendre compte de sa gestion, 1730. — SAINT-MICHEL DE ROUEN. — Arrêts du Conseil, ordonnances des Intendants relatifs aux droits d'amortissement et autres droits domaniaux. — Minute de requête présentée à Mgr de Lamoignon, Intendant, par les curé et Trésoriers de cette paroisse. — Copie du contrat de fondation de Marion de Gruchet, veuve de Guillaume Le Pottier, marchand de Rouen, 26 septembre 1529 : permission à la fondatrice de faire poser, en lieu non préjudiciable, qui lui sera destiné par les paroissiens, une épitaphe de cuivre ou de pierre faisant mention de la fondation ; — elle donne une image et portraiture de pierre de Notre-Seigneur, de Notre-Dame de Pitié, de M. saint Jean l'évangéliste et de sainte Marie-Madeleine pour la décoration de la chapelle de Notre-Dame, nouvellement construite, où son mari avait été inhumé, et elle s'engage à faire peindre ces images ainsi qu'il seroit requis. » — Consultation de l'avocat Delespiney au sujet du testament du sieur Le Métais, 1680. — Testament de Pierre de Laignel, ancien prêtre habitué de la dite paroisse, 1694. — « Pactions arrestées entre Mrs du Boulley et Le Carpentier et les Thésoriers de la paroisse de Saint-Michel, au sujet de la fondation des sieur et dame Charles. » — Baux de maisons, 1591, 1602, 1610, 1621. — Mémoire de Jacques Pouilloüet, maître vitrier : travaux à l'église et à la maison de M. Du Resnel, 1679 (cet artiste ne paraît pas avoir su écrire). — Quittance de Robert Mazeline, sculpteur ; 400 livres et 1 louis d'or, pour le tabernacle en bois du maître autel, vers 1700. — Extraits de comptes de la Fabrique de 1551 à 1680. — Notes relatives à diverses fondations. — Pièces de comptabilité informes. — SAINT-PATRICE. — Fondation de messes à l'autel de la Passion, à dire par un prêtre de la communauté de Saint-Patrice, qui sera nommé par le curé, 1743.

G. 8865. (Registre.) — Petit in-folio, 47 feuillets, papier.

1698-1711 — SAINT-GERVAIS DE ROUEN. — Compte de la confrérie de saint Jean-Baptiste et sainte Barbe fondée en cette église, 1698-1699, reçu pour l'inhumation de 3 enfants, 15 sous ; — pour la cire de 8 apprentifs, 6 livres ; — pour la maîtrise de Pierre Bucquet (toilier), 15 sous ; — pour 3 services, 4 livres 10 sous ; — pour la quête de la cire, 2 livres 19 sous 3 deniers. — 1706, pour la cire de la maîtrise de maître Nicolas Castel, 1 livre 10 sous. — Payé au vitrier qui a raccommodé la vitre de l'église, 24 livres ; — pour le peintre qui a peint l'escriture de la ville, 5 livres 10 sous. — 1711, au sieur Desmarests, doreur, pour avoir doré la contretable, 60 livres. — Plusieurs comptes vérifiés par l'official, ou le vicaire général de l'abbaye de Fécamp et par leur secrétaire.

G. 8866. (Cahier.) — Grand in-folio, 13 feuillets, papier.

1789-1790. — SAINT-LAURENT DE ROUEN. « Compte que rend Augustin Grenier, bourgeois de Rouen, à MM. les curé et Trésoriers... de la gestion qu'il a faite des biens et revenus de la dite paroisse depuis le 1er may 1789 jusqu'au 30 avril 1790. — A Mlle Elisabeth Dumetz, organiste, 107 livres 10 sous ; — à M. Du Bois, facteur d'orgues, 1,510 livres. — Pour une lanterne servant à éclairer dans le passage du petit cimetière, 2 livres 8 sous. — A M. Poisson, fondeur, 1 livre 16 sous ; — à M. Barbarey, pour les fonts baptismaux, les chandeliers du maître autel et la lampe, 170 livres. » — Total des recettes, 7,776 livres ; — de la dépense, 6,082 livres.

G. 8867. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets, papier.

1768. — SAINT-MICHEL DE ROUEN. — « Agenda des revenus et charges du Trésor de la paroisse de Saint-Michel de Rouen avec la méthode qu'il faut observer dans la reddition des comptes. » — Quête du linge par le curé et les dames Trésorières le mardi de la semaine sainte. — Gratification par le comptable de 50 livres, afin de jouir du titre de bienfaiteur suivant l'arrêt de la Cour du 30 juin 1739, et la délibération du 19 mars 1741. — Loyer des bancs. — Rentes foncières et hypothèques. — Maisons et boutiques. — Honoraires des messes : — A M. le curé, pour 181 hautes messes à 24 sous, 217 livres 14 sous ; — pour 40 basses messes à 15 sous, 30 livres 15 sous ; — le dit agenda approuvé en la chambre du Trésor par MM. N.-P. Vatier, Rocque, Dupray, Pierre Choppin, Henry Vatier, Legoux, Desloges, Jean Godefroy et Hurard.

G. 8868. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets, papier.

1755-1756. — SAINT-MICHEL DE ROUEN. « Etat des revenus et charges du Trésor de la paroisse de Saint-Michel, pour l'année commençant à Pasques 1755 et finissant à Pasques 1756. » — Maisons, boutiques le long de l'église, au Vieux-Marché, rue de la Croix-de-Fer, au Marché-aux-Veaux : (Elie, marchand papetier;

Le Camus, marchand de gelée; J.-B. Langlois, maître serrurier); rue du Gros-Horloge, rues du Merrier, de l'Epée, etc... Liste des locataires des bancs.— Dépenses : « Les prédications se payent 3 livres depuis la réduction commencée à Pâques 1783; par chaque sermon, aux religieux qui ont prêché, dont ils fournissent chacun leurs quittances, savoir 10 sermons aux 3mes dimanches de chaque mois, s'en trouvant deux dans l'avent et le carême, le jour de la Pentecôte, le jour du Saint-Sacrement, le jour de l'Assomption, le jour de la Nativité de la Sainte-Vierge, le jour de la Toussaint; avent, 6 sermons, les 4 dimanches, le jour de la Conception et le jour de Noël; le jour des Rois, le jour de la Purification; carême, 4 sermons chaque semaine : dimanche, lundy, mercredy et vendredy; le dimanche de Pasques et le dimanche de Quasimodo. L'on paye au prédicateur qui a prêché pendant le carême, compris le dimanche de Quasimodo, la somme de 100 livres. »

G. 8869. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, relié en parchemin.

1788. — SAINT-VIGOR DE ROUEN. — « Inventaire général des contrats de fondation, titres, baux, livres de délibérations et de comptes rendus par les Trésoriers, papiers et écritures du Trésor et Fabrique de Saint-Vigor de Rouen, fait en conséquence de la délibération prise le 16 juin 1788, provoquée par le sieur Pierre-Samson Le Tellier, Trésorier en charge de la dite paroisse, en présence de M. Duhamel, curé du dit Saint-Vigor, de MM. Delesques et Le Vasseur, commissaires nommés par la délibération, de M. De la Haye, Trésorier sortant, et de M. Dumesnil, Trésorier entrant. »

G. 8870. (Registre.) — Grand in-folio, 75 feuillets, relié en parchemin.

1775-1790. — SAINT-VIGOR DE ROUEN. — Comptes de la Fabrique, de Pâques à Pâques. — Trésoriers, Jean Duval, 1775-1776; — Timothée Bellefontaine, 1776-1777; — Richard Noury, 1777-1778; — le même, au nom de Jean-Baptiste Gruel, 1778-1779; — Maurice Belmont, 1779-1780; — Jacques Dumas, 1780-1781; — Jacques Piéfort, 1781-1782; — Simon-Pierre Mullot, 1782-1783; — Jean Aubin, 1783-1784; — André Delesque, 1784-1785; — Pierre Le Vasseur, 1785-1786; — Guillaume Prunier, 1786-1787; — Julien De la Haye, 1787-1788; — P.-S. Le Tellier, 1788-1789; — Louis Dumesnil, 1789-1790. — Paiements faits au sieur Lefèvre, facteur d'orgues, pour l'entretien des orgues de la paroisse; — à un sieur De Riberpré, organiste; appointements de ce dernier, 100 livres. — 1775-1776, travaux de peinture; paiements à Le Jardinier, menuisier, et à Tarlé, ferblantier. — 1777-1778, au sieur Flavigny, pour une consultation, 6 livres 5 sous. — 1781-1782, à M. le vicaire, 281 livres pour honoraires à lui dus de 260 messes, 60 livres pour soulagement, 20 livres pour son droit de chape et 6 livres pour la Passion. — 1788-1789, quêtes du pain bénit, 31 livres 9 sous; quêtes des saluts, 31 livres 10 sous 3 deniers; quêtes du linge de la semaine sainte de 1788, 59 livres 7 sous; de la semaine sainte de 1789, 59 livres 15 sous 3 deniers; locations de 52 bancs, 388 livres 15 sous; produit des inhumations, 18 livres. Total des recettes, 2,869 livres; des dépenses, 3,364 livres. — Mention de Godefroy, facteur d'orgues, qui avait remplacé Lefèvre; — de Mette, fondeur; — de Yon, orfèvre. — Curés de la paroisse : Le Monnier, 1775-1777; — Dumesnil, 1778-1790. — Ce dernier s'abstient de prendre part à la vérification de plusieurs des comptes, quoique dûment convoqué par les Trésoriers.

G. 8871. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 13 pièces, papier, 1 imprimé.

1668-1788. — ANCOURTEVILLE-SUR-HÉRICOURT. — Aveu baillé à Messire Thomas De la Houssaye de Beauchamp, premier capitaine des grenadiers du régiment de Médoc, seigneur patron honoraire de cette paroisse, par maître Pierre Lange, curé du di lieu, le dit aveu reçu par François de Thunes, sieur du Haguet, sénéchal ordinaire de la dite seigneurie, 1767. — ANGERVILLE-BAILLEUL. — Bail fait par Adrien Ferrand, Trésorier en charge de la Fabrique de Saint-Médard d'Angerville-Bailleul, de biens situés en cette paroisse, 1788. — ARDOUVAL. — Procès-verbal, dressé par Charles-François Bodin, bailli de Fresles, des dégâts causés par un incendie arrivé, le 16 octobre 1730, à l'église et au presbytère de cette paroisse, 26 octobre de la même année. — AUBERMESNIL. — Bail par Jean-Baptiste de Belloy, évêque de Marseille, abbé de Cormeilles, à Pierre Le Moyne D'Aubermesnil, curé d'Aubermesnil-sur-Arques, des deux tiers de la dîme de la dite paroisse pour 650 livres par an, 1785. — AUBERVILLE-LA-MANUEL. — Lettres de provision de Dom Jacques-Alexis Le Moine, professeur de théologie en l'abbaye de Fécamp, au personat d'Auberville-la-Manuel, vacant par la cession de Jacques-Joseph Ganne, 1774. — AUFFAY. — Collation à Pierre Morin de la cure d'Auffay, vacante par le décès de Pierre Le

Villain, le 30 juin 1692; — à Nicolas Beaurin, de la même cure, la dite collation faite par l'archevêque de Rouen, à raison de la vacance de la dignité d'abbé de de Saint-Evroult, dignité qui avait le patronage. — AUQUEMESNIL. — Bail par George Daiguiranda, prieur de Saint-Laurent d'Envermeu, des dîmes de la paroisse d'Auquemesnil. — AUTHIEUX-SUR-BUCHY (LES).— Factum pour maître Jacques Houssaye, prêtre, présenté au bénéfice cure des Authieux... « appellant comme d'abus de tout ce qui fait a été, tant par M. l'Archevêque de Rouen, son official et promoteur, que par M. l'Evêque de Lisieux, commissaire délégué du Saint-Siège en cette partie... contre messire Claude-Maur d'Aubigné, archevêque de Rouen », 1715 ; maître Le Gros, avocat. (Imprimé grand in-folio, 32 pages.) — AVESNES. — Aveu rendu à Emmanuel-Louis-Eléonor Agathe, comte du Hallay, par Nicolas Querville, curé d'Avesnes, pour la cure du dit lieu, 1772. — BAUTOT-SUR-CLÈRES. — Contrat de Nicolas Le Brument, écuyer, sieur du Boscflamel, et de Jean Le Brument, son frère; donation faite par eux de 75 livres de rente pour fonder, en l'église de cette paroisse, une chapelle sous l'invocation de la Sainte-Vierge, de saint Nicolas, de saint Jean et de sainte Marguerite, Jacques-Charles-François de Marguerit de Carrouges étant alors curé, 1668. — Procès, à la vicomté de Rouen, à l'occasion du décret des biens du feu sieur Le Brument de Fresquiel, lequel était obligé envers la Fabrique au paiement d'une rente en conséquence de cette fondation, 1732.

G. 8872. (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1673-1694. — AUMALE (SAINT-PIERRE d'). — « Devis estimatif des ouvrages nécessaires à faire pour réparer l'église parroissiale de Sainct-Pierre-Sainct-Paul de la ville d'Aumale, dressé les 7, 8, 9 août 1692, par Jacques Gravois, en présence des sieurs vicaires d'icelle église, Saonnier, avocat et procureur fiscal du duché et pairie d'Aumale, des sieurs eschevins, sindic et Trésorier de l'église..... L'orloge : réédifier et restablir les roues et mouvements de la dite horloge, estant dans la tour de la dite esglise et la mettre en estat deub, et faire et placer à neuf les 2 montres de dehors à la place de celles qui y sont de présent, de nulle valeur; les rayons et cadrans des dites montres et les pointes des esguilles seront dorées, le fonds d'azur et les lettres ou chiffres gravés et remplis d'étain, 380 livres. — Orgue : fournir au dit orgue, les jeux qui ensuivent, sçavoir : un jeu de flute à la pédalle, et rétablir les tuyaux du dit jeu de pédalle... Au grand jeu, un jeu de bourdon, et un jeu de cornet, et un clavier neuf, plus un jeu de trompette et un jeu de cléron, un tremblant à vent perdu, avec un jeu de larigot, et un autre petit jeu de régal,... 1,250 livres. Somme totale du devis, 19,019 livres. » — Ordonnance de l'Intendant Le Goux de la Berchère, taxant au sieur Gravois, pour son voyage et vacations, 60 livres. — Adjudication des travaux, 1693. — Requête présentée à l'Intendant par les échevins d'Aumale, pour être autorisés à faire procéder à la vente et adjudication de tous les arbres qui se trouveraient en dépérissement dans les 340 arpents de bois appartenant à la communauté d'Aumale, pour les deniers en provenant, jusqu'à la concurrence de 4,000 livres, être employés aux réparations et réédifications les plus pressantes des ouvages de l'église. — Ordonnance de l'Intendant conforme à la requête, 17 avril 1693.

G. 8873. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 25 pièces, papier; cachet de M. de Mathan.

1548-1786. — BAILLY-EN-RIVIÈRE. -- Bail d'une pièce de terre par la Fabrique de cette paroisse, 1786. — BARENTIN. — Testament de Jean Baillivet, portant donation de 50 livres de rente à l'église de Barentin, 1715. — BEAUNAY. — Fondation, moyennant 59 livres de rente, d'une chapelle sous l'invocation de la Sainte-Vierge au château de Beaunay, par haute et puissante dame Marie Robert, au nom de son mari messire Louis de Mathan, comte de Beaunay, 1686. — Supplique de Louis de Mathan, seigneur de Beaunay, à l'archevêque, pour obtenir l'exécution de cette fondation, 1712; — ordonnance de M. d'Aubigné, pour que la chapelle fût visitée, 19 janvier même année. — Procès-verbal de visite par Jacques Auvray, curé d'Auppegard, doyen de Basqueville : « Nous avons veu que le château de Beaunay est situé dans le fond de la vallée, en un lieu aquatique et marécageux, ce qui fait que le chemin pour se rendre de là à l'église, qui en est considérablement éloignée, est toujours difficile et fâcheux notamment en hiver... la chapelle bâtie sur la principale porte du château, laquelle est jointe, d'un côté seulement, au pignon d'un corps de logis par une double muraille. » -- Informations; dépositions de Michel de Beaumont, curé de Gonneville, et autres. — Acte de présentation faite par Louis de Mathan, de Louis-Guillaume de Mathan, docteur de Sorbonne, à la chapelle ou portion de chapelle du lieu de Beaunay et de Saint-Léonard de Fresne, vacante par la mort de Louis

Ruault, 1726. — Démission de la dite chapelle, par le dit Louis-Guillaume de Mathan, abbé de la Croix-Saint-Leuffroy, 1741. — BELLEVILLE-EN-CAUX. — Testament de Jean Bourry, curé de cette paroisse ; veut être enterré dans son église, 17 mars 1657. — BEUZEVILLE-LA-GRENIER. — Quelques pièces justificatives d'un compte de la Charité de saint Martin fondée en cette église, 1776, 1777. — BEUZEVILLE-LA-GUERARD. — Sentence de la Chambre du Clergé du diocèse de Rouen, qui condamne Louis Osmont, fermier du temporel de la cure de cette paroisse, à payer à Louis Formont, receveur des décimes, la somme due par messire Charles Desmares, curé de cette paroisse, pour impositions ecclésiastiques, 1703. — BIERVILLE. — Lettre adressée par les habitants de cette paroisse, à Jacques Behier, Elu pour le Roi à Rouen : « Monsr, plaise vous de grâce entendre et avoir esgard à la grand pouvreté, pertes, pilleries et consummations de biens par gens de guerre qui sont à présent et ont esté faictes ce tems passé et depuis ung an en ça, en la très pouvre paroisse de Bierville. Ce karesme dernier, les pilleurs ou avant-coureulx du camp se sont par plusieurs fois adressés et ont prins et ravi bestes et grains. — N'y a que ung seul laboureur propriétaire.. ; » attesté par le vicaire Pierre Le Clerc, 7 novembre 1568. — BIVILLE-LA-BAIGNARD. — Fieffe d'une pièce de terre, 1548. — Testament de Jean Baudry, avocat, étant pour lors en sa ferme de Biville-la-Baignard ; lègue 400 livres aux pauvres de l'Hôtel-Dieu de Rouen. M. Fermanel, lieutenant particulier civil et criminel au siège présidial de Rouen, son exécuteur testamentaire, 10 août 1657. — BLÉVILLE. — Aveu baillé par Jacques Brunel, prieur-curé de Bléville, à Louis-Charles-Alexandre de Beaunay, conseiller au Parlement, grand bailli d'épée du pays de Caux, pour une pièce de terre dépendant du bénéfice cure et relevant de la seigneurie du Château-Soyer, 1786. — BOISGUILBERT. — Cahier de l'Etat civil de cette paroisse, 1789, 1790. — BOIS-HÉROUT. — Cahier de l'Etat civil de cette paroisse, 1789-1790. — BOISSAY-SUR-RY. — Testament de Robert Agnés, curé de cette paroisse et doyen du doyenné de Ry, 29 septembre 1770, le dit testament déposé en l'étude de Le Gingois, notaire à Rouen, par Etienne Vasselin, curé d'Héronchel, exécuteur testamentaire, 4 février 1774 ; legs en faveur des pauvres : « Nicolas Du Thil, mon domestique, est entré à mon service à la Saint-Jean-Baptiste 1751. Il gagne par an 75 livres. Il n'a rien pris sur ses gages. On les trouvera dans mon cabinet, enfermés dans une petite armoire, dans un sac où est une étiquette écrite et signée de ma main. De plus, au même endroit, dans un autre sac, est la somme de 601 livres, qu'il m'a déposée entre les mains en entrant chez moi. En outre, un demi coffre de bois de chêne fermant à clef où sont ses habits, en partie linge à son usage, et peut-être quelque argent provenant de ses profits et épargnes. Quoique Marie-Madeleine Couillard, ma domestique, ne soit entrée à mon service qu'à la Saint-Michel 1745, cependant ses gages ont toujours couru de la Saint-Jean précédente ; elle gagne par an, 50 livres et 3 aulnes de toile estimée à 30 sous l'aulne. Elle n'a pris aucun argent sur ses gages. On les trouvera dans un sac avec une étiquette signée de ma main, dans la même armoire où sont ceux de mon domestique. Quant à la toile, on s'en fiera à sa parole. Elle n'est pas capable d'en demander plus qu'il ne lui en sera deub. » « Comme les seigneurs sont les principaux tuteurs et protecteurs des pauvres de leurs paroisses », le testateur prie Mme Marie-Thérèse-Fortunée de Baudouin, veuve de messire Hubert Ménage, écuyer, sieur de Belleville, garde du corps de Sa Majesté, dame et patronne de la paroisse, de joindre ses bons offices à ceux du curé d'Héronchel, pour que le testament ait son plein et entier effet. — BOLBEC. — « Estat du bien de l'église, » vers 1690. — « Roolle de l'assiette et cottisation des pauvres du bourg et paroisse de Bollebec, année 1678, faict suyvant certain mandement envoyé aux paroissiens du dit bourg, de par Monseigneur Cavelet, escuyer, seigneur et patron honoraire de Houquetot et du Verbosc, » signé par Louis Hautot, curé, et autres, 18 mai 1678. — Contrat de vente faite à la Fabrique, 1651.

G. 8874. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier.

1553-1792. — BELBEUF. — Délibération de la Fabrique de cette paroisse, 1777-1792. — Feuilles de comptes des Trésoriers, 1677-1696. Aux recettes, le cierge des morts et les œufs ; — aux dépenses, en 1692, « mises pour la fonture de la grosse cloche, tant en fourniture, métail que travail de fondeur, 148 livres ». — Comptes approuvés par les grands archidiacres : Hardouin Rouxel de Médavy, 18 juin 1683 (il lève l'interdit qui avait été prononcé contre la chapelle de Saint-Antoine, attendu que le curé avait établi qu'elle était fondée de 15 livres de rente réunies à sa cure et qu'il avait promis de l'entretenir de réparations) ; — de Fieux, 1692 (il ordonne qu'on mettra dehors des bancs de la nef, qui sont mal rangés, et qu'à l'avenir il n'en sera placé aucun sans payer quelque droit au profit du Trésor ; — que les bancs à faire seront égaux

et uniformes) ; 14 septembre 1694 (on prendra sur les deniers du Trésor une somme de 12 livres pour aider à la subsistance d'un clerc qui sera choisi et agréé par le curé) ; — 20 octobre 1693, 14 septembre 1694 ; — de Y de Séraucourt, 19 avril 1697 (à l'avenir il y aura un registre sur lequel les comptes seront écrits) ; — par les doyens du doyenné de Périers : Jean Morisset, curé d'Alisay, 15 juillet 1678 (sur ce qui a esté remonstré par mons[r] le curé qu'il y a deux particuliers qui n'ont satisfait à la communion paschalle depuis plusieurs années, avons ordonné qu'ils seront advertis en particulier par le sieur curé ou vicaire, et, s'ils ne satisfont un mois après la dite admonition, ils seront déclarés privés de la réception des sacrements et de sépulture en cas de mort et censés contumaux à l'église, et ce par 3 dimanches continuels, au prosne de la grand messe paroissiale ; » — 14 juillet 1679, 6 décembre 1682 (chapelle Saint-Antoine interdite) ; — Pillement, curé de Bonsecours-lès-Rouen, 22 juin 1687, 24 juin 1688, 8 août 1689, 15 juillet 1690 (ordonnance contre ceux qui ne font leur devoir pascal). — Quittances des droits d'amortissement, 1640, 1693. — Procès-verbal d'arpentage. — Baux de terres appartenant à la Fabrique. — Fondations pour Guillaume Gaillard, curé de Belbeuf ; rente sur la maison à l'enseigne de *L'Arbre d'or*, paroisse Saint-Maclou, 9 avril après Pâques, 1553. — Fondations de Guillaume Le Tellier, chapelain de Saint-Adrien ; donne 20 sous de rente à la Fabrique de Belbeuf ; — 10 sous de rente à la chapelle Saint-Antoine, 10 février 1633 ; — de Robert Souris, 2 juillet 1635 ; — de Thomas Servant, curé de Belbeuf, 1765. — Procès-verbal de l'établissement du chemin neuf de Rouen au Port-Saint-Ouen, par René de Marillac, Intendant ; signé par M. Le Seigneur, sieur de Reuville, Trésorier général de France au Bureau des Finances de Rouen, 31 juillet 1686 ; il n'est question de ce chemin que pour la partie comprise entre le Mesnil-Esnard et le Port-Saint-Ouen. — Rôle et assiette faite par Guillaume Gaillard fils Guillaume, Jean Gaillard fils Jean, Guillaume Gaillard fils Jean, et autres, d'une imposition sur la paroisse pour la subsistance des pauvres, en présence et du consentement du curé et de Robert Maillet, agent du marquis de Belbeuf, 1741. — Curés de la paroisse : Gaillard, 1553 ; — Antoine Roussel, 1592 ; — Jacques Davoust, 1632 ; — Jean-Jacques de Rieux, docteur de la sacrée faculté et prieur du prieuré de Saint-Adrien, 1677-1699 ; — Jean-Pierre Hébert, 1704-1723 ; — Thomas Servant, 1732 ; — De la Haye, 1777-1790. — Jacques Raimboult, avocat en la Cour, bailli de la haute-justice de Belbeuf.

G. 8875. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 53 pièces, papier.

1670-1790. — BORNAMBUSC. — Compte de la Fabrique de cette paroisse, rendu par le Trésorier Jean Baude, 1731-1732. — Procès-verbal de la visite faite par Pierre Le Bigre, charpentier, de l'état du corps carré du clocher dont la flèche avait été renversée par la tempête ; il était question de remplacer le clocher par un autre qu'on voulait construire au bas de la nef, 1773. — BOSC-ASSELIN (LE). — Inventaire, après décès, de Pierre Le Cœur, curé, décédé le 13 juillet 1758. — BOSC-BÉRENGER. — Bail par la Fabrique, François Yart étant curé de la paroisse, d'une pièce de terre, 1754. — BOSC-BORDEL. — Procès, au bailliage de Neufchâtel, entre René Le Sacher, curé de la paroisse du dit lieu, ci-devant curé de Buchy, et le sieur Desjeunion, prétendant à la même cure de Bosc-Bordel, 1690. — Lettres de provision de Le Sacher, sur la présentation de Hubert de Bonissent, sieur de Buchy, le Bois-Héroult, etc..., 1689. — Cahier de l'état-civil de cette paroisse, 1789, 1790 ; actes signés par le vicaire Fournot. — BOSC-EDELINE. — Cahier de l'état-civil de cette paroisse, mêmes années. BOSCHYONS. — Transaction au sujet d'une rente de 7 livres 3 sous au profit de la Fabrique, 1738. — Procès entre la Fabrique et le Chapitre de Saint-Hildevert de Gournay, au sujet de la réparation du clocher de Boschyons, 1667. — Compte de Nicolas Baillivet, Trésorier de cette église, 1694, 1695. — BOSC-LE-HARD. — Notification de poursuites à faire par Jean Le Moyne, syndic de la paroisse, pour obliger la dame de Baumer au logement des gens de guerre, 1684. — BOSC-ROGER. — Procès, au sujet des arrérages d'une rente, entre la Fabrique (Jean Le Vasseur, Trésorier) et Martin Grémonville, 1713 ; — mention, en 1670, de Jacques de Renard, écuyer, sieur des Bordeaux, demeurant à Elbeuf-sur-Andelle ; de Jacques de Baudouin, écuyer, sieur de Boissay, et de Pierre Guérard, curé de Notre-Dame de Bosc-Roger. — Cahier de l'état-civil de cette paroisse, 1789, 1790. — BRÉMONTIER (SAINT-MARTIN-DE). — Donation faite à la Fabrique par Antoinette Jahut, marchande-lingère de Gournay ; — Charles de Blosseville, curé de la paroisse, 1676. — Vérification en justice du compte de la Charité du Saint-Sacrement de Brémontier, 1690. — BRETTEVILLE-EN-CAUX. — Bail des terres dépendantes de la chapelle de Saint-Vimer, par François-Noël-Roch De Caen, titulaire de cette chapelle, 1684. — BUCHY. — Cahier de l'état-civil de cette paroisse, 1789, 1790. —

BULLY (SAINT-ELOI-DE). — Procès, au sujet de la cure de cette paroisse, entre Nicolas Desquinnemare, bachelier en théologie, en vertu de collation faite par l'archevêque sur la présentation du marquis de Bully, et Nicolas Piéfort, chanoine de Saint-Augustin, en vertu d'une signature en cour de Rome, 1696. — BUTOT. — Mémoire de maître Pierre Grenet, curé moderne de cette paroisse, contre Jean Vasselin, ancien curé, au sujet des comptes de la paroisse, 1686. — Arrêt d'enregistrement, au Parlement, du bref obtenu en cour de Rome, par André Thoumire, portant approbation de la résignation faite par lui de la cure de Saint-Vulfran de Butot, au doyenné de Pavilly, avec réserve de 1,500 livres de pension viagère, 1787.

G. 8876. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 20 pièces, papier, 2 imprimés.

1650-1786. — CANTELEU-EN-CAUX (SAINT-PIERRE DE). — Donation faite à la Fabrique par Jean Guéroult, curé de la paroisse : Veut qu'un sermon soit fait, le jour de Saint-Marc, par un religieux de Veules; donne 100 sous par an au clerc de la paroisse de Greuville ou autre qui y tiendront les petites écoles, pour leur peine de montrer aux enfants de Canteleu *gratis* et les souffrir à leur catéchisme, 1723. — Bail de terre sise à Greuville, 1786. — CANY. — Vente par Nicolas Le Crep, prieur de la chapelle de Saint-Catas, à la Fabrique de Cany, de 2 pièces de terre sises à Angerville-la-Martel. — CAUDEBEC-EN-CAUX. — Copies, collationnées en 1673, de deux contrats relatifs à une fondation en faveur de la confrérie de Notre-Dame : 1° contrat de fondation de Jean Houel, natif de Caudebec, curé de Saint-Pierre-du-Tronc près le Neufbourg; avait voulu établir « une confrérie en l'honneur des benoists saints et saintes, la benoiste et très sacrée Mère de Dieu, Madame sainte Anne, Marie Jacobé et Marie Salomé, sœurs de la dite Mère de Dieu et de saint Lazare, Marie-Madeleine et Marie-Marthe, sœurs du dit saint Lazare. L'Archevêque désirant obvier à la trop grande multiplication des confréries, le dit curé fait sa fondation en faveur de la confrérie de Notre-Dame établie en la chapelle de l'Annonciation de Notre-Dame, appelée la Grande Chapelle. Entre autres dispositions, obligation de « sonner à certaines messes la cloche de Notre-Dame de Caudebec par 20 clins en commémoration des 30 deniers dont le Sauveur fut vendu aux Juifs ; — torche à asseoir en certain bassin d'étain goderonné, de la façon et grandeur de cil qui est pendant devant le maître autel, pour ardoir à l'Élévation du Corps Notre-Seigneur ; — don d'un missel complet en parchemin, en lettres de forme ; — don d'un calice à pied émaillé, où étaient représentées les trois Maries; d'une plataine au-dessous de laquelle était la remembrance du Jugement, » 1501 ; — 2° accord fait au sujet de cette fondation entre les membres de la confrérie et André Le Picard, procureur du Roi à Cany, neveu, au 5e degré, du fondateur, 1634. — CENTACRES. — Collation à Noël Courtin, du diocèce de Coutances, de la cure de cette paroisse, vacante par la démission de Denis Le Duc, 1698. — CHAPELLE-SUR-DUN (LA). — « Mémoire signifié pour les doyen, chanoines et Chapitre de l'église royale de Saint-Quentin, seigneurs patrons de l'église de la Chapelle-sur-Dun, au pays de Caux en Normandie, défendeurs, contre Françoise Babault, veuve du sieur Jean D'Eu, officier de la vénerie du Roy, prétendant droit au patronage de la même église, demanderesse. Du Bois Courval, rapporteur. Me Cochu, avocat. — De l'imprimerie de Delaguette, rue Saint-Jacques, *à l'Olivier*, juin 1752, grand in-folio de 35 pages. — CHEF-DE-L'EAU. — Pièces relatives à des fondations faites, en 1676, pour Louise de Saint-Ouen, veuve du sieur Larcher de Courperon en faveur de la Fabrique du Chef-de-l'Eau et des Pénitents de Bernessault-lès-Neufchâtel, 1684-1691. — Cahier d'actes de l'état-civil de cette paroisse, 1789-1791. — CLAVILLE. — « Compte que rendent le sieur doyen de Valmont, ci-devant curé de la paroisse de Malleville, et à présent de celle de Beuzeville-la-Guérard (de Guillebert des Essarts), et le curé de la paroisse d'Ouainville (J.-C. Roffet), des biens meubles restez après le décedz de feu Me Daniel Cressigni, prestre, curé de Claville, en qualité d'exécuteurs du testament et dernière volonté du dit défunt curé de Claville, » 1712. — Opposition des Trésoriers de la paroisse de Motteville-Claville à la vente des meubles de feu maître Sébastien Ancel, curé de Motteville-Claville.

G. 8877. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin; 44 pièces, papier; 2 sceaux pendants.

1304 (copie) - **1759**. — CLIPONVILLE. — Aveu baillé par Louis Grenonville, curé de cette paroisse, à Charles-Nicolas de Grainville, seigneur d'Ancourteville-sur-Héricourt, comme ayant épousé Marguerite de Pottier, pour trois pièces de terre au dit lieu d'Ancourteville, 1746. — COLMESNIL. — Donation de 80 livres de rente à la Fabrique par François-Bonaventure de Manneville, marquis de Charlemesnil, 1683. — Fondation faite par le même de 12 messes en la chapelle du

château de Manneville, 1684. — CRIEL. — Titres de propriété relatifs à la Fabrique de cette paroisse. — Vente à cette Fabrique, par Nicolas Le Vasseur, laboureur à Chanteraine, d'une rente de 7 livres 2 sous 10 deniers (stipulant pour la Fabrique, frère Pierre Dupont, religieux de l'abbaye d'Eu, prieur-curé), 1364. — Donation faite à la Fabrique de 5 soudées de rente par Mathieu Duval et Willaume, sa femme, Pierre Pourchel et Mahault, sa femme, en considération de Jehan Costard, père des dites femmes, lequel avait été enterré en l'église de Criel, 1350. — Cession faite par Jean Le Pellé à la Fabrique des droits qu'il pouvait réclamer sur les biens de Motin et Jehan Le Pellé, ses oncles, biens situés à Criel, 1465. — Appointement entre les anciens et les nouveaux Trésoriers de l'église, en présence de frère Nicolas Garnier, curé de la paroisse, 1544. — Mention de David Destonne, curé de Saint-Vast de Guillemécourt, 1650; — de David de Boessel, écuyer, sieur de Caudecotte et de Melleville, conseiller et avocat à Rouen, étant, le 12 décembre 1658, en sa maison de la ville d'Eu. Deux sceaux pendants de Raoul et de Guifferote à une charte de 1349. — CRIQUEBEUF. — Aveu pour les pauvres de cette paroisse à Nicolas-Louis de Romé, écuyer, seigneur du Tot et de Robillard, etc., pour biens situés au hameau de Faubisson, à Hattenville, 1759. — Aveu baillé pour les mêmes biens à Nicolas de Romé, 1651. — CRIQUETOT, au bailliage de Cany. — Etat des réparations à faire au chœur de cette église, dont le curé M. Le Pigny de Bimare, venait de mourir, 1714. — CRIQUIERS — Procès entre les habitants de Criquiers et messire Etienne de Girardin, abbé de l'abbaye de Beaubec, stipulé par Dom Gabriel Rivert, au sujet des dommages causés au chœur de Criquiers par une chapelle que les habitants avaient fait construire tout auprès, 1699. — Traduction en français de la charte de Thomas, abbé de Beaubec, pour l'érection d'un village composé des vassaux des Authieux, du Bosdespuis et de Hadencourt, 1304.

G. 8878. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 14 pièces, papier; 1 cahier cartonné; 2 imprimés.

1615-1740. — DAMPIERRE. — Vente par Jean Radenne à l'église de Dampierre d'une mine de terre au lieu dit le Camprond, 1708. — DAUBEUF. — Donation faite à la Fabrique de cette paroisse par Charles de Auber, seigneur de Daubeuf, Thiétreville en sa partie, Vertot, Lugan, La Porte des Maréts, aussi seigneur châtelain et haut justicier d'Auberville-la-Manuel, 12 juillet 1615. — DIEPPE. — Requête présentée à M. lieutenant général civil au bailliage royal de Caux, siège d'Arques, séant à Dieppe, par Louis-Jacques-Joseph Frontin, chevalier, sieur du Tot, seigneur des paroisses de Dieppe et de Saint-Maclou de la ville de Rouen, à l'appui de ses prétentions aux droits honorifiques dans le chœur des églises de Dieppe, contre le Sr de Tilly, lieutenant de Roi à Dieppe, l'un des principaux membres de l'Etat Major. A Dieppe, de l'imprimerie de J.-B.-Jos. Dubuc, 1775, in-4° de 15 pages. — Compte rendu par Nicolas Vasse, ancien conseiller échevin de la ville de Dieppe, gérant pour Jacques Renault Vasse, son fils mineur, ci-devant maître en charge de la Charité de Sainte-Croix fondée en la dite église de Saint-Jacques, et receveur des quatre Charités, de la recette et dépense qu'il a faite pendant son année d'exercice, 1743. — ECALLES-ALIX. — « Griefs et moyens d'appel que met vers la Cour Me Noël Dumont, prêtre, curé d'Ecalles-Alix, appellant de sentence rendue au bailliage de Caudebec le 22 d'octobre 1752 et anticipé contre messire Claude de Saint-Simon, abbé commendataire de Jumièges » (incomplet). — ECRETTEVILLE-SUR-MER. — Nominations de Trésoriers, 1703, 1705. — Contrats de fondation de Jacques Ficquet, 1650 (Nicolas Duval, curé de la paroisse); — de Marie-Anne Dufour, 1690 (Alexis Le Roux, curé). — ECULTOT. — Constitution d'une rente de 12 livres 10 sous, au profit de la Fabrique de cette paroisse, 1749. — ELBEUF-SUR-ANDELLE. — Cahier de l'état civil de cette paroisse, 1789-1790. — ELLECOURT. — Jacques-Nicolas-Victor Delestre, curé de Guénicourt, pourvu à la cure d'Ellecourt; bref de nomination du dit Delestre à la dite cure de Guénicourt, 1776.

G. 8879. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 90 pièces, papier, 1 imprimé.

1656-1790. — EPINAY. — Procès-verbal de saisie du mobilier de défunt M. Louis Le Long, curé d'Epinay, bailliage de Neufchâtel, 1733. — EPOUVILLE. — Pouvoirs donnés par le vicaire général de Montivilliers à Nicolas Estace, chapelain d'Epouville, 1764. — EPRETOT. — Requête des propriétaires de cette paroisse à l'Intendant de la Généralité pour obtenir approbation du marché fait avec Jean Gouel pour la réparation de la nef et du clocher de leur église, date omise. — ESCLAVELLES. — Reconnaissance d'une rente foncière de 2 chapons, due par la cure de cette

paroisse aux ayants cause de maître Pierre de Fry, Général en la Cour des Aides, 1780. — ESTOUTEVILLE, au bailliage de Neufchâtel. — Cahier de l'état-civil de cette paroisse, 1789-1790. — EU (SAINT-JACQUES D'). — Accord, en 1680, entre les Trésoriers de cette église et dame Françoise De la Motte, veuve de Richard Mithon, écuyer, sieur de Froideville, et Françoise Rouelles, veuve de Nicolas Mithon, au sujet du testament et de la fondation de Nicolas Mithon, du 27 novembre 1660. — Procédure relative à cette fondation, 1774. — Autre procédure contre les héritiers de Joseph-Victor de Héron et d'Anne-Henriette Eudes de Catteville, au sujet de l'exécution de contrats de fondation, 1747. — Compte que rend Germain Le Conte, notaire au comté d'Eu, qui était marguillier de l'église et Fabrique de Saint-Jacques d'Eu, pour deux années d'exercice qui ont commencé au 1er mai 1743. — Achat par la Fabrique de 10 livres 10 sous (Jean-Baptiste Carrière, chanoine régulier, curé de l'église Saint-Jean), 1700. — EU (SAINT-JEAN D'). — Augmentation par Guillemette Savoir, d'une fondation faite par Guillaume Savoir, 1615. — Constitution de 6 livres de rente au profit de la Fabrique, pour la fondation de Richard Carel, chaudronnier, 1727. — Bail d'une ferme dite du « Petit-Marais », paroisse de Ponts, donnée à la Fabrique pour l'acquit de la fondation de M. Duval, 1756. — Procès au Parlement de Paris entre les maîtres et prévôt de la confrérie de la Charité de Saint-Jean d'Eu, créanciers de la succession d'Isaac Prestault, et Isaac-François de Lespine, fils et héritier d'Isaac-François de Lespine, premier du nom, bailli d'Araines, qui était héritier, quant aux meubles et acquêts, d'Isaac-François de Lespine, second du nom, son frère du premier lit, 1724 et années précédentes. — Traité de mariage entre Isaac-François de Lespine, avocat au Parlement, et Marie Prestault, 1656. — EU (NOTRE-DAME D'). — Minute d'un mémoire adressé à Mgr de Gasville, Intendant de la Généralité, par les curé et marguilliers de cette paroisse pour être autorisés à subvenir, au moyen d'une cotisation sur les habitants, aux honoraires des prédicateurs. Jusque-là le prédicateur de l'avent, du carême et de l'office du Saint-Sacrement à Notre-Dame pour tous les habitants de la ville, allait prendre ses repas chez différents particuliers, qui étaient chaque jour indiqués par le maire, repas qui souvent étaient refusés, ce qui causait au prédicateur une dissipation contraire à l'objet de sa mission, laquelle ne fructifie qu'autant que le ministre de la parole ne paraît qu'en chaire. — Suivant le même usage, toujours abusif, deux sergents de ville faisaient la quête pour le prédicateur, pendant le sermon, comme s'il vendait à prix d'argent les vérités de la religion ; quêtes d'ailleurs si modiques, que chacune pour l'ordinaire ne se montait pas à plus de 5 ou 6 sous.

G. 8880. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1737-1787. — ETOUTEVILLE. — « Rôle et assiette faite par nous Louis Crevel, Nicolas Néel et Jean Lamon, laboureurs et propriétaires de la paroisse d'Estouteville, nommez par Mgr l'Intendant pour l'exécution de l'arrest du Conseil, en date du 29 may 1736, pour faire la répartition de la somme de 4,150 livres, moitié de celle de 8,300 livres, à quoy se monte l'adjudication de la rédification en entier de la nef et clocher de la dite paroisse, sur tous les propriétaires possédant fonds dans la dite paroisse et suivant la valeur d'iceux, » 17 janvier 1737. — Autre rôle du 18 juin 1740. — Quittances de sommes reçues pour cet objet. — Requête aux Pères Chartreux de Saint-Julien-lès-Rouen, pour obtenir la permission de faire construire une chapelle collatérale et une sacristie en dedans de la masure de leur prieuré, 1786. — Consentement accordé par ces religieux.

G. 8881. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1686-1771. — FÉCAMP (SAINTE-CROIX DE). — « Compte et estat du bien et revenu de l'esglize paroissiale de Sainte-Croix, — que Aristote Dubosc, en ayant eu le gouvernement comme Thésaurier esleu, présente au sieur curé de la dite paroisse, gens d'église et à maistre Pierre François, advocat, à présent Thésaurier, et aux parroissiens d'icelle. » — Paiements : « A maître Henry Mathieu, presbtre, curé de la dite paroisse, la somme de 74 livres 10 sous. — Payé, en despence faite pour le disner et collation du prédicateur en la compagnie des parroissiens aprez la prédication faite le dimanche des Rames, suivant qu'il est accoustumé, durant 2 ans, 4 livres. — Payé à ceux qui ont sonné les cloches le jour de Thoussaintz, 20 sous. — Pour le vin qu'il a convenu pour administrer les parroissiens, tant au jour de jubilley et pardon faitz les 20e de novembre 1605 et 1er d'octobre 1606, que autres festes sollempnelles, oultre le vin que l'on a recueilly au celier de l'abbaye, 23 sous. — Pour les frais du reposeur, 40 sous. — Marché entre Nicolas Beaufils, vitrier, pour *refaire* toutes les vitres de l'église estant en ruyne à raison de la gresle ou fouldre arrivée..., 13 livres 15 sous. — Payé à maître Nicolle Gueroud et Guillaume

Auxjoiaux, cirurgiens en ce lieu, 4 livres pour avoir visité par plusieurs fois Marie de Presbtreval et Collette Berthelemy, malades de la lèpre. — A maître Laurent de Saintz, médecin, pour avoir veu et visité la dite Berthelemy, 60 sous. — Paié à la dite Marie de Presbtreval, 15 sous, lorsqu'elle a esté posée et menée à la maladerie, suivant qu'il est accoustumé, comme natifve et baptisée en la dite paroisse, » 1608. — Pièces justificatives de ce compte. — FÉCAMP (SAINT-FROMOND DE). — Testament de Thomas Guerente, bourgeois de Fécamp : Veut être inhumé en l'église de Saint-Fromond; legs aux confréries de la Trinité, de Notre-Dame, de Saint-Jacques et de Saint-Nicolas de Fécamp, à la confrérie de Saint-Pierre de Mesmoulins et de Saint-Lubin de Ganseville et à la Société des prêtres, 1586. — FÉCAMP (SAINT-OUEN DE). — Enquête par François Gueroult, lieutenant-général au bailliage et siège présidial de Caux, au sujet d'une pièce de terre en cotière et herbage, située entre le chemin tendant de Fécamp à Bolbec et un ancien chemin herbé, creux, pièce de terre dont la propriété était contestée à la Fabrique par les religieux de Fécamp, 1771. — Règlement adopté par les habitants de Fécamp pour empêcher la propagation de la peste en leur ville : « Les esvents ne pourront se faire que de nuyt. — Au cas que la maladie s'augmente, seront prises 2 personnes pour porter et inhumer les corps, lesquelz, sous la permission de mons^r le grand prieur et grand vicaire, seront inhumés au cimetière de Saint-Martin, comme il a esté uzité, » 1608.

G. 8882. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 9 pièces, papier, 2 imprimés.

1695-1784. — FERRIÈRES. — « Etat du revenu et des charges du Trésor et Fabrique de Ferrières, calculé sur les derniers baux, 1700. » — FONGUEUSEMARE. — Requête de Monseigneur d'Argouges, évêque de Vannes, abbé commendataire de l'abbaye du Valasse, à l'archevêque de Rouen, pour obtenir que la chapelle de Fongueusemare fût érigée en succursale. Les domaines et fermes de Fongueusemare, dépendant de la dite abbaye, en étaient éloignées de 4 grandes lieues. Comme elles n'étaient incorporées à aucune paroisse, il n'y avait point de curé qui prît soin de l'instruction et de la conduite spirituelle de ceux et celles qui exploitaient les terres. — Le couvent prétendait qu'étant de l'ordre de Citeaux, il était fondé par privilège à y faire administrer les sacrements, 1695. — Requête adressée à l'archevêque, par Jean Goujon de Lisieux, profès de l'abbaye du Valasse : il expose qu'il avait obtenu du Saint-Père provision du prieuré-cure non conventuel ou de l'église paroissiale ou chapelle de Fongueusemare; il demande lettre de visa. — Lettre particulière de l'évêque de Vannes à l'archevêque, abbaye du Valasse, 15 novembre 1696; il le prie d'accorder commission pour desservir la dite chapelle au sieur Le Picard, qui l'avait desservie depuis 4 ou 5 ans, sur un ordre verbal de l'abbé ou du prieur, ainsi qu'il était accoutumé, conformément aux privilèges de l'ordre de Cîteaux; il demande que le sieur Goujon soit écarté, à cause de son peu de connaissances et d'expérience. — FONTAINE-SOUS-PRÉAUX. — Aveux de la Fabrique de cette paroisse et du curé, Jean-Baptiste Maquet, à Anne-Léon de Montmorency, duc de Montmorency; — à Louis-Jean-Baptiste-Antoine Colbert, marquis de Seignelay et de Blainville, 1777, 1786. — FOSSÉ (LE). — Aveu du curé de cette paroisse (Martin Bidault) à Antoine-Augustin Thomas, conseiller au Parlement de Normandie; obligation pour le curé de fournir un chapeau de roses pour orner le saint ciboire le jour et fête du Saint-Sacrement pour la solennité des processions. — FOUCARMONT. — Règlement de compte entre Nicolas Conseil, curé de Foucarmont, et Dom François De Rez, procureur de l'abbaye du Tréport, 1685. — FRANQUEVILLE (NOTRE-DAME et SAINT-PIERRE). — Fondation par Anne Le Duc, veuve de Vincent Cousin, négociant à Rouen, d'une école de filles qui serait confiée à perpétuité à une sœur de la communauté d'Ernemont; homologation de cette fondation par arrêt du Parlement, 30 mai 1770. — Bail fait par la Fabrique de Notre-Dame-de-Franqueville, 1786. — FRESNES-LE-PLAN. — Déclaration donnée à Anne-Léon de Montmorency, marquis de Blainville, par Jean Morel, Trésorier en charge de cette paroisse, 1776. — FRESNOY. — Nomination de Pierre De Bon, religieux de l'ordre de Saint Benoît, au prieuré de Saint-Nicolas de Fresnoy, 1762; prise de possession, 1763 (copies). — FRÊTILS (LES). — Arrêt du Conseil approuvant le devis pour la reconstruction du presbytère de cette paroisse (2 placards imprimés) et autres pièces relatives à cette affaire.

G. 8883. (Liasse.) — 28 cahiers, comprenant 96 feuillets, papier; plus 4 pièces, papier.

1718-1789. — FONTAINE-CHATEL. — Cahiers des actes de baptêmes, mariages et sépultures célébrés dans cette église. — 5 mai 1720, François de Houdetot, seigneur de la paroisse, et damoiselle Catherine de

Herbouville, parrain et marraine au baptême de la fille de François De la Croix. — 17 janvier 1767, inhumation, dans l'église, de M. Agnès, curé de Boissay, doyen de Ry ; — de maître Charles Saunier, curé du dit lieu, décédé la veille, âgé de 63 ans. — 24 septembre 1769, abjuration de Marie-Catherine Sence, de la paroisse de Saint-Jouin, âgé de 26 ans. — 13 mars 1777, noms de Marie-Rosalie-Athalie donnés, au baptême, à la fille de Pierre Davranche et de Marie-Elisabeth Berruyer. — Dimanche 6 août 1780, inhumation, dans le chœur de l'église, par l'abbé Armerie, chapelain d'Anvéville-en-Caux, du corps de haut et puissant seigneur Charles, marquis de Houdetot, chevalier, seigneur haut-justicier de Veauville-sur-les-Baons, Anvéville, Herville, Robertot, les Authieux, seigneur patron honoraire de la paroisse et de Saint-Germain-des-Essours, décédé la veille, âgé de 84 ans 7 mois. Signatures de MM. de la Bunodière de Saint-Georges, de Houdetot, De la Vache baron du Saussay, de Beauvais, Le Jaulne de Salmonville, Selles de Boscherville, Dufour de Longuerue, Alexandre de Montlambert — 23 avril 1781, inhumation, dans le cimetière de la paroisse, par M. L'Hermitte, curé de Sainte-Croix, doyen de Ry, du corps de discrète personne maître Pierre Ruette, curé de la paroisse, décédé la veille, âgé de 64 ans, en présence de Charles Heurtaut, curé de Crevon, témoin synodal du doyenné de Ry, et de maître Adrien Balesdens, vicaire de Morgny-sur-Blainville, témoins soussignés. — Rousseaux, curé de Fontaine-le-Châtel en 1789.

G. 8884. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 55 pièces, papier, 1 imprimé.

1507-1778. — FRENEUSE (NOTRE-DAME DE). — Fondation d'Alexandre Filleul, seigneur de Freneuse, en l'église de cette paroisse; donation d'une pièce de terre nommée les *Escanables*, 8 août 1507 (acte délivré par Claude Le Roux, vicomte d'Elbeuf et garde du scel des obligations de la vicomté du dit lieu). — Deux pièces de procédures au sujet du non-accomplissement des conditions de la dite fondation, 1661, 1706. — Contestation entre les Trésoriers de la paroisse et le curé Jean-Baptiste-Charles Binet; — entre les mêmes et le seigneur de la paroisse, M. Etienne-Nicolas Landry, au sujet de droits honorifiques prétendus par M. Landry, de changements dans la disposition des bancs dans l'église, et d'un banc que se réservait le curé; — lettres de M. Landry, du curé Binet, de l'avocat Le Dain, du vicaire Aimerie, dont le rôle paraît avoir été de dénoncer et de desservir le curé auprès du seigneur, etc. — « Arrêt du Parlement de Rouen, portant règlement pour les Thrésors et Fabriques des paroisses, tant des villes que de la campagne. Du 26 juiliet 1751 ». (Imprimé.) — Mémoire à consulter présentant les réponses de l'avocat Duval, en regard des demandes en consultation : « Le curé d'une paroisse de village a-t-il droit d'avoir un banc dans le chœur?... Peut-il placer dans le chœur qui bon lui semble, soit paroissiens, soit étrangers, sans la permission du seigneur, etc., etc.? 7 novembre 1773.— Autre mémoire à consulter, présentant les réponses de l'avocat Roger, à une série de questions de la même nature : « Le curé peut-il donner le pain bénit aux étrangers, au banc qu'il s'attribue dans le chœur, après le clergé et le seigneur, etc...? 1773. — Transaction entre M. Landry et Etienne Hellot, Trésorier en charge, tant pour lui que pour les autres Trésoriers, 29 mars 1774. — Sentence du Bureau des Finances, qui condamne le curé à laisser libre le chemin qui règne le long de son presbytère, et à combler les fossés qu'il avait fait pratiquer aux 2 bouts du chemin, 19 janvier 1770. — Transaction entre M. Landry et un particulier qui l'avait insulté, 1772. — Décret de Monseigneur de la Rochefoucauld, rendu sur la requête de M. Landry, par lequel, en tant que la chose le touche comme archevêque, il permet au dit sieur de faire démolir les murailles d'une prétendue chapelle Saint-Christophe, de peur qu'elles ne servissent de retraite aux méchants, et ne fussent une occasion de libertinage, 17 mars 1775. M. Landry avait exposé que, dans la paroisse de Freneuse, sur le terrain qui lui appartenait, au haut de la côte, sur le grand chemin du Pont-de-l'Arche et de Rouen à Elbeuf, il subsistait une espèce de tour en blocage, percée à jour de tous côtés, non close et sans charpente, ni couverture, tombant en ruine. et ne représentant plus que des débris de murailles de 8 à 10 pieds de hauteur, nommée par corruption la chapelle de Saint-Christophe, puisque, de mémoire d'homme, elle n'avait servi ni pu servir à y dire la messe. Cependant 7 habitants de la paroisse avaient déposé qu'ils avaient entendu dire à leurs parents qu'on y avait fait l'office et qu'il y avait des biens affectés à son entretien. Il s'y tenait une assemblée le jour de la fête de saint Christophe. — Lettres de M. Liot, secrétaire de l'archevêché, et du vicaire général, M. Marescot, relatives à cette chapelle. — Permission de faire dire la messe en la chapelle du manoir seigneurial de la paroisse de Freneuse, à noble homme Robert Le Cornier, Maître de la Chambre des Comptes, 26 septembre 1625; — à Jean-Auguste Le

Cornier de Cideville, 5 octobre 1735. — Sceaux plaqués de Monseigneur de Saulx-Tavannes et de Monseigneur de la Rochefoucauld. — Signatures des vicaires généraux Quatresols, Terrisse, Bridelle, Marescot, de Goyon. 2 cachets armoriés de l'avocat Le Dain. (Pièces données par M. de Kervillain.)

G. 8835. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

1491 1784. — GERPONVILLE. — Bail, à titre de loyer, pour un an, à maîtres Charles Ballière, curé d'Ourville, et Pierre Guy de Massac, curé de Gerponville, des déports entiers des paroisses d'Ourville et de Gerponville, 1688. — GONNEVILLE. — Minute d'un certificat, signé des officiers de Graville, touchant le droit de présenter à la cure de Gonneville, 1663. — GOURNAY (SAINT-HILDEVERT DE). — Procès entre Jean Le Pezant, chapelain du grand autel, receveur des deniers casuels du Chapitre de Gournay, et Nicolas Bérenger, tonnelier, au sujet de droits d'inhumation, 1741. — Quittances du prêtre marguillier de Saint-Hildevert et autres pièces de comptabilité relatives à l'exécution du testament d'Antoine Herbert, greffier de la Ville, 1610-1611. — GRAND-COURONNE. — Lettres de Jacques d'Estouteville, seigneur de Beyne, garde de la prévôté de Paris, contenant vidimus de lettres de présentation, par le roi Charles, de Guillaume Le Roy, prêtre, à la chapelle de Saint-Eustache au Grand-Couronne, vacante par le décès de Charles Macquerel, 4 octobre 1494 ; — de la sentence du bailli de Rouen pour faire mettre le dit Le Roy en possession du dit bénéfice, 20 décembre 1494 ; — d'une déclaration passée par Coutteret, sergent du Roi en la ville et banlieue de Rouen, attestant la mise en possession du dit Le Roy, 15 décembre, même année. — HARENCOURT (SAINT-ÉTIENNE DE). — Prise de possession de la cure de cette paroisse par Charles-Jacques Danicourt, chanoine régulier de la Congrégation de France, 11 mai 1749. — HAUCOURT. — Aveu, pour la cure de cette paroisse, par le curé Louis Le Lièvre, à Joseph-Augustin de Mailly, comte de Mailly, marquis de Haucourt, lieutenant général des armées du Roi, inspecteur général de la cavalerie et des dragons de France, gouverneur d'Abbeville, lieutenant général du Roussillon, Conflans et Cerdagne, 1766. — HAVRE (NOTRE-DAME DU). — Donation faite à la Fabrique de cette église par Marie Rihal, veuve de Michel Le Comte, capitaine cartenier, 1735, etc. — Copie d'une nomination, faite par l'archevêque de Rouen, d'un distributeur pour les distributions des fondations et du casuel de la même église. — HÉNOUVILLE. — Bail par Mme Cécile-Geneviève-Emélie de Belsunce de Castel-Moron, abbesse de l'abbaye royale de la Sainte-Trinité de Caen, de la grosse dîme de cette paroisse, 1776. — HODENGER. — Compte de la Fabrique de cette paroisse, 1682-1683. — INTRAVILLE. — Bail par le curé de cette paroisse, Antoine Ratiéville, d'un herbage de 4 acres et demie, 1784. — JUMIÈGES. — Consultation des avocats Thouret et Frémont, au sujet de l'extraction de la tourbe au hameau d'Heurtauville, 1780. — LILLEBONNE (NOTRE-DAME DE). — Copie des statuts et règlements de la confrérie du Saint-Sacrement, sous le titre du Sacré-Cœur de Jésus, 1739 ; nombreuses signatures. — « Assiette et cotisation de la somme de 750 livres qu'il convient payer pour l'adjudication d'une maison servante de presbitaire adjugée au rabais, et en laquelle les paroissiens, manants et habitants de la paroisse de Notre-Dame de Lillebonne ont esté condamnez envers discrette personne Me François Le Courtoys, presbtre, curé de la dite paroisse, etc., 1608. » — LINTOT. — Certificat du vicaire de Saint-Samson de Lintot, attestant que Sébastien Vimont de Lillebonne *Juliopolensis* a reçu de lui, pendant 6 ans, des leçons de grammaire et de catéchisme, 1701. — LONGMESNIL. — Aveu de Jean Psalmon, curé de cette paroisse, à Antoine-Augustin Thomas, seigneur du Fossé, 1768.

G. 8886. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier ; 1 plan.

1663-1779. — GOURNAY. — Plan de la ville de Gournay, sur papier colorié de la fin du 16e siècle. — Nomination par les notables de la ville de Gournay, assemblés en état de commun, de Bernard-Alexis Pauquet, à la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine de la paroisse de cette ville, vacante par le décès de Joseph-François Cordier, sieur de Vaudure (parmi les comparants, à la suite des chanoines, Charles-Jacques Cordier du Doit, exempt des gardes du corps du Roi, Jean-Paul de Monsures, écuyer, capitaine des grenadiers royaux, maire électif de Gournay, Louis-François de Haute-Cloque de Monthurel, gendarme de la garde, Geoffroy Sagot, sieur de Montjean, lieutenant général civil et criminel et de police au siège et bailliage de Gournay, etc., 6 juillet 1764. — Lettres de provision. — Acte de prise de possession du dit Pauquet, 21 juillet, même année. — GOURNAY, PRÈS DE MONTIVILLIERS. — Bail d'une petite ferme assise à Cauville, 1779. — GOUVILLE. — Fondation faite en faveur de

la Fabrique de cette paroisse par maître Guillaume Girard, curé de la même paroisse, 4 juin 1652 ; — pièces relatives à cette fondation. — Donation faite à l'église de Gouville par Jeanne De la Haye, en exécution du testament de son défunt mari Brunet, 1684. — Vente faite à la même Fabrique, par Pierre Voisin, laboureur, demeurant à Saint-Germain-sous-Cailly, Georges de Motteville, Premier Président en la Cour des Comptes, consentant à l'achat au nom du Trésor, Jacques Regnault étant curé de Gouville, 1686. — Fondation pour Anne Le Clerc, servante domestique de Mme de Motteville, même année. — GRAINCOURT (SAINT-VALERY DE). — Présentation par Joseph-François Le Fournier, seigneur de Wargemont, seigneur patron de Graincourt, mestre de camp de cavalerie, premier enseigne des gens d'armes de la garde ordinaire du Roi, de Charles Geoffroy Le Febvre, à la cure de cette paroisse, vacante par le décès de Charles De la Salle, 2 novembre 1734. — HAUSSEZ. — Arrêt homologatif de la signature en cour de Rome, portant création, au profit du sieur abbé Cauchois (Nicolas-François), ancien curé de Saint-Martin de Haussez, de 450 livres de pension sur la dite cure, payables par quartier, la dite signature en date du 10 mars 1770; résignation avait été faite par lui en faveur de Louis-Joseph Rogeau.

G. 8887. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, papier.

1589-1652. — HAVRE (NOTRE-DAME DU). — Comptes de la confrérie du Saint-Sacrement de l'Autel. — 1589, le comptable se charge du *brisement* des chappes qui ont servi à plusieurs funérailles durant l'année 1589, 10 livres 2 sous. « A maître Maurice Médrinal, pour avoir joué les orgues suivant la coustume, 30 sous. — 1592, à maître Jehan Du Hen, peintre, pour avoir fait le portrait en peinture de la croix. — 1594, pour le brisement des chappes, 3 livres 5 sous. — 1595, pour don de convoy et empeschement des chappes aux funérailles du sieur de Corcelles, 6 livres. — 1603, 3 calices d'or en brodure assises au derrière des chappes. — 1607-1608, pour le prest et debrissement des chappes servantes aux inhumations, 9 livres. — 1610-1611, pour le debrissement des chappes et ornements de la Charité, pour servir aux inhumations, 10 livres. — 1612-1613, pour le prest et desbrissement des chappes de la dite frarye ayant servy aux inhumations de quelques personnes, 130 livres 8 sous. — 1614, à Symon Hamillon, marchand chasublier, demeurant à Rouen, pour la fourniture et façon de 3 chappes pour la confrérie, 600 livres. Le même raccoûtre les fleurs de lis du vieux chasuble. — 1620-1624, à Pierre Barbey, menuisier, pour avoir faict des marchepieds de boys à l'entour de la table des frères, 35 sous. — Aumônes de Monseigneur le duc de Villartz, gouverneur pour le Roi : Pour subvenir au paiement de la croix neuve achetée à Paris, 75 livres ; — pour aider au paiement de la bannière de damas, 29 livres 4 sous. — A Toussainctz Vaultier, menuisier, pour avoir faict ung encastillement de bois de chesne pour le tableau où sont escrits les noms et surnoms des frères servants en la Charité, 60 sous. — A Jehan Petit, peintre, pour avoir paint et doré le dit encastillement et fait la figure du Saint-Sacrement, 7 livres. — A maître Daniel La Roche, pour avoir escrit sur le dit tableau les noms et surnoms des dits frères, 4 livres 10 sous. — 1624-1628, pour des clous fichés le long du chœur à mettre les chapeaux des frères servantz, 5 sous. — A ung homme qui a aydé à porter la croix et bannière à la procession de Notre-Dame des Neiges, 16 sous. — Pour avoir escuré le pillier de cuivre estant proche le maître autel pour la feste de Pasques, 40 sous. — 1637-1642, à Robert Michel, dindampnier, pour avoir escuré la colonne de cuivre de devant l'autel, pour la feste de Pasques de l'année 1641, 40 sous. — A monsr De la Roche, escrivain, pour avoir escript et enluminé le tableau des noms et surnoms des frères laïcques servants en la dite confrairie, 15 livres. — 1642-1648, pour l'approbation des statuts de la Charité lorsqu'elle a esté ouverte à toutes personnes, 10 livres. — Corde pour timbre à appeler les frères lorsqu'on porte le Saint-Sacrement aux malades. — Achat, fait à Paris, de velours cramoisy pour la chasuble, tunique, parements d'autel ; — paiement à Blaise Moithier, brodeur à Paris, 1,250 livres. — A Pierre Gallet, fossoyeur, pour la contribution de la Charité, à 40 fosses faictes pour 40 pauvres enterrés par charité depuis le 1er janvier 1648 jusqu'à la feste du Saint-Sacrement 1649, qui serait, à raison de 20 deniers pour chaque fosse, 3 livres 6 sous 8 deniers. — A Martin Morin, pour avoir nettoyé la colonne d'airain de la Charité, pour les années 1643, 44, 45, 46, 47, à raison de 40 sous par an. — Colombel, prêtre, organiste de la Charité du Saint-Sacrement, en 1651, en remplacement du feu sieur Des Vaux. » — Ecrit dans un autre sens : Etat des ornements de la Charité, 1624 ; — liste des frères, 1624-1637. — M. de Grace, appellation habituelle des curés de la paroisse de Notre-Dame, qui sont : frère Jacques Martel, docteur en théologie; Rouland Lerel, Nicolas Gomart, aussi docteurs en théologie.

G. 8888. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier, 1 imprimé.

1631-1788. — L'AUNAY (NOTRE-DAME DE). Requête présentée à l'Intendant par le curé et par les habitants de cette paroisse, en 1739, à l'effet d'être déchargés de 75 livres et 2 sous pour livre pour l'amortissement d'une fondation de 25 livres de rente faite à la Fabrique, 16 livres étant affectées aux messes et prières, 9 livres restant à la Fabrique, la dite fondation faite par Anne Boutehan en 1665. — Accord entre Robert Cresté, conseiller au bailliage de Caudebec, d'une part, et maître Jacques Agasse, curé de Notre-Dame de l'Aunay, et les Trésoriers de la paroisse, d'autre part, pour l'exécution de cette fondation, 1714. — LILLEBONNE (SAINT-DENIS DE). — Remontrance avait été faite à la duchesse d'Elbeuf, comtesse de Lillebonne, par les officiers de son comté. La coutume s'était introduite dans ce bourg de sonner des violons devant les maisons du dit lieu et autres instruments profanes, la veille et la fête de l'Ascension, tant de jour que de nuit ; au lieu de prier Dieu, la jeunesse se livrait à des débauches ; la duchesse ordonne que les 12 livres que son receveur donnait, chaque année, aux joueurs de violons, serait payée au curé de la paroisse, qui ferait dire une messe du Saint-Sacrement tous les jeudis de l'année, Elbeuf, 5 juin 1631. — Requête présentée par Robert Beaumaistre, curé de Saint-Denis de Lillebonne, pour être payé de cette rente, 27 novembre 1651. — Délibération de la communauté de la paroisse, pour la fondation d'une messe à perpétuité pour la Maréchale duchesse de Harcourt, 31 décembre 1747. — Collation, à Pierre Renet, de la chapelle Saint-Laurent en l'hôpital de Lillebonne, sur la présentation d'Angélique de Fabert, marquise de Beuvron et de la Mailleraye, 1712. — LOGES (LES). Correspondance relative à des difficultés suscitées pour la subhastation des bancs ; cette opération avait eu lieu à la requête du substitut au bailliage de Montivilliers, encore bien que la paroisse fût dans l'étendue de la haute-justice de Valmont, et contrairement aux vues du curé et des Trésoriers, 1777. — LONGFRESNAY OU FRESNAY-LE-LONG. — Bail fait par M. Louis de Goyon, abbé de Saint-Victor, grand archidiacre, à Louis-Eustache Venin, curé de la paroisse, des 2 tiers des grosses dîmes appartenant à la dite abbaye, 1787. — Bail par le dit curé, d'une masure à Jean Auvray, jardinier, 1788.

G. 8889. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1475-1491. — LILLEBONNE (SAINT-DENIS DE). — Procès, à l'officialité de Rouen, pour les réparations du manoir presbytéral, du chancel de l'église, etc., entre les exécuteurs testamentaires du curé défunt, Guillaume Grandin (Guillaume Le Danois, notaire en cour d'église, promoteur volant, et Jean de Faguillon), d'une part, et maître Jean de Grasquesne, le nouveau curé. — Informations, par Guillaume Lorget, notaire apostolique, dépositions de Pierre Houel, curé de Notre-Dame de Lillebonne, de Jean du Rouyl, curé de Folleville : *Visitaverunt et inspexerunt missale dicte ecclesie, ad quod perquirendum et manutenendum tenetur curatus loci predicti, quod quidem missale, ut dicunt dicti curati, licet sit caducus* (sic), *est tamen bene reparabile, et potest pro reparacione ipsius exponi somma VIII l... Lathomi viderunt et inspexerunt cancellum ejusdem ecclesie, qui quidem cancellus fuit et est de novo per defunctum novissimum curatum reedificatum* (sic) *in parietibus, pilaribus et coopertura tegule ; sed visitando eundem cancellum, perceperunt et dicunt quod ipse cancellus alias fuit de lapidibus pavatus, quodque per* (sic) *reparatione dicti pavimenti ex lapidibus esset exponenda somma quadraginta quinque librarum turonensium, sed reparando ipsum de pavimento et carrello, prout nunc in pluribus locis fieri solet, esset dumtaxat exponenda somma decem librarum turonensium.*

G. 8890. (Registre.) — In-4°, 271 feuillets, papier ; un des plats de la couverture est perdu.

1623-1732. — LONGMESNIL. — « Registre de l'église paroissiale de Saint-Martin de Longmesnil, auquel sont contenus les obits fondés, avec la datte des contrats d'iceux, avec le nombre des ornements et linge de la dite église et spécialement les comptes qui se rendent tous les ans. » — Obit de maître Jacques Bourlé, docteur en théologie, 1585. — On mentionne, dans l'état du mobilier de l'église, 3 calices d'étain. — « Estat de la recepte et cueillette du plat et revenu de l'église monsieur sainct Martin de la paroisse de Longmesnil, faict par Françoys Moynnet, esleu Thésaurier de la ditte église, le premier dimanche de mars 1623 : — Le cierge benest, a vallu 68 sous ; — les gerbes, pour la part du plat de l'églize, ont vallu la somme de 61 sous 3 deniers ; — les chanteaulx du pain beneist, durant le long de l'année, ont vallu la somme de

50 sous. — Le jour Sainct-Anthoienne a vallu 34 sous. — Il y a eu deulx boisseaulx de bled, tant pour l'église que pour les trespassés, qui ont esté venduz, l'un dix-neuf sols, et l'autre saize solz six deniers, dont il appartient la moittié au plat de l'église... Les pommes de l'église ont vallu 20 livres 10 sous. » — Mises : « Paié pour du cordeau à pendre les anges devant l'autel, et pour de la corde qu'il convient bailler à ce peintre quand il apporta la table d'autel, 8 sous. » — 1624, « pour la journée d'un homme pour avoir tiré des pierres et sablon, 6 sous. — Payé pour le soleil qui sert pour enchâsser le St-Sacrement, 4 livres 4 sous. — Payé au paintre, 10 livres. » — 1627, « Mémoires des dons et présents faits à Dieu et à Notre-Dame : — un couvrechef à Notre-Dame par la femme de Denis Le Clercq... Une nappe de lin avec des noms de Jésus pour mettre devant le grand autel par Mme d'Huppigny... 40 sous pour acheter un missel. — Il a esté offert, en l'honneur de Notre-Dame du Rosaire, le tableau avec toutes les images qui y sont, la table qui couvre l'autel, les bans et clôture avec tout l'ornement d'icelle par M... » — Bénédiction de ce tableau le 11 novembre 1628. — Sous la date de 1628, on a inséré tous les actes relatifs à l'institution du Rosaire à Longmesnil : Permission à Jean L'Hostelle, docteur en théologie, prieur des Frères Prêcheurs de Beauvais ; — requête des paroissiens ; — acte de la bénédiction par le P. Lucien Besagny ; — donation du curé de la dite paroisse, André Filesac, natif de Formerie, ayant pour anagramme *Ardens alas feci*. — Liste des noms et surnoms des membres de la confrérie. — 1628, « au painctre qui a repainct le crucifix et doré l'image St-Martin et relavé d'autres images et peint en azur avec fleurs de lys Notre-Dame et Saint Martin, la somme de 30 livres. — Au doyen rural, 12 sous. — Au père prédicateur, 60 sous. — Frais et mises pour la réédification de l'eschole, 8 dizeaux de gluiasse au prix de 15 livres pour cent, 12 livres, et 2 journées avec chevaux, 40 sous. » — 1630, livre de beurre vendue 5 sous. — 1641, église cotisée à 28 livres 13 sous. Trésorier arrêté prisonnier à Gaillefontaine. — Pour avoir du vin pour communier à Pâques, 10 sous. — 1642, beurre vendu 6 sous et 5 sous 6 deniers la livre. — 1647, une journée à planter des entes, 5 sous ; — 3 jours à moter et armer les entes, 15 sous. — 1649, « pour l'ouverture du carreau de l'église pour inhumer Charles Le Roy, sieur de Valenclos, 50 sous ; — pour inhumer Pierre Manant, s^r de Longmesnil, 50 sous. — A notre prédicateur, pour le récompenser aucunement de sa petite cueillette par les maisons, 10 sous. » — 1653, journée de maçon, 8 sous. — 15 novembre 1660, arrangement fait par André de Filesac, d'Ons-en-Bray, doyen de Bray, à l'occasion de contestations entre la Fabrique et le curé de Longmesnil, M. Feugueray, pour la fondation de feu Jacques Bourlé. — 1665, pour un canon à célébrer la messe, 17 sous. — Achat d'un missel romain. — 3 journées de maçon, non compris la nourriture, 30 sous. — « A Jehan Baillif, pour avoir abattu et aydé à charger 6 chesnes pour l'école, montant au nombre de 8 journées d'homme, comprins les 2 compagnons, sans comprendre la nourriture, 4 livres. — Pour un mil de plante, 25 sous. — Pour la ferrure de la chaire, 4 livres 5 sous ; — 9 journées de couvreur, 6 livres 10 sous. » — 1687, « pour 22 aulnes d'indienne pour faire un chasuble, devant-d'autel, crédence pour le Saint-Sacrement, 17 livres. — Pour 2 crucifix, 4 pots à rose avec 6 bouquets d'hiver, 6 livres 5 sous. — Pavage de la chapelle Saint-Cosme. — Pour un sinet de soie pour le messel neuf, 12 sous. — Pour un canon et les 2 autres petites cartes, 30 sous. » — 1690, au magister, 5 livres. — 1697, petite cloche fondue par Jean Buret, 88 livres. — Ecrit dans un autre sens : « L'Estat de la cueillette et aumônes du plat des trépassés, de 1623 à 1675. » (Acquisition de 1897.)

G. 8891. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 7 pièces, papier, 1 imprimé.

1659-1790. — MANNEVILLE-ES-PLAINS. — Supplique adressée aux grands vicaires de l'abbé de Fécamp par les curé, prêtres et habitants de Manneville pour obtenir l'érection, en cette paroisse, d'une confrérie du Scapulaire du Montcarmel, 1659. — MAROMME. — « Etat des derniers receus et à recevoir par Christofle Du Fresne, bourgeois de Rouen, des paroissiens, propriétaires et habitants de la paroisse de Maromme pour le payement de la somme de 4,709 livres 16 sous à quoy montent les arrests et exécutoires de la Cour..... pour la réédification et réparation de l'église ; » Jacques Auber, maçon, adjudicataire des travaux ; le sieur Orenge, poudrier, doit par la répartition 2 livres 13 sous 8 deniers, 1657. — « Rôle de la taxe des deniers à recevoir, pour réfaction de l'église de Saint-Martin de Maromme, à prendre et recuillir sur les habitants et propriétaires des héritages et maisons assis sur la dicte paroisse, suivant l'arrest de la Cour : M. le président de l'Ouraille, 60 livres ; — la veuve François Perrochon, 7 livres 5 sous ; — M. Corneille, 88 livres », 1664. — MARTAINVILLE-SUR-RY. — Cahier des délibérations et comptes de la

Fabrique, de 1786 à 1790 : Assemblée des paroissiens en état de commun dans la nef de l'église; Messire Pierre-Eustache Le Vigner, chevalier, baron de Dampierre, seigneur et patron honoraire de la paroisse, conseiller au Parlement; Jean-Joseph L'Hommel, curé; Jacques-François Basset de Jolimont, avocat en la Cour, 19 juillet 1789. — MASSY. — Procès-verbal des réparations à faire au presbytère et au chancel de l'église, 1739. — MÉLAMARE. — « Factum pour maistre Pierre Petit, pourvu de la cure de Mélamare, sur la présentation de Monsieur Boutren du Gourel, seigneur et patron de la Prévôté royale de Mélamare, conseiller en la Cour des Comptes, Aydes et Finances de Normandie, intervenant, demandeur et défendeur, contre maistre Pierre Jacques Dumont, prétendant droit à la même cure, en vertu d'un brevet du Roy, deffendeur, et encore contre Monsieur le Procureur Général, intervenant et demandeur », vers 1738 ; exposition dans ce mémoire des principes du droit de patronage, des titres qui établissent que le patronage de la Prévôté de Mélamare appartient à M. du Gourel (imprimé, grand in-folio). — MAUTHEVILLE ou MOTTEVILLE. — Lettre de Le Masurier, curé de cette paroisse, à un homme d'affaire au sujet de la propriété d'une acre de terre, 1703.

G. 8892. (Liasse.) — 35 pièces, papier.

1602-1687. — MARQUES. — « Information faite, le 28e jour d'octobre 1644, par nous, Jehan De la Haye, curé de Graval, et Nicolas Le Fèvre, curé de Roncoy, arbitres nommés pour terminer les différens meus et à mouvoir entre maistre Estienne de Hincourt, curé de Nuillemont, et maistre Jehan Bazin, curé de Marques, pour la séparation de leurs dîmages. » Certificats au sujet des dîmes de Bernompré, paroisse de Marques, donnés par Jehan Desombres, curé du Vieil-Rouen ; Antoine Le Sergent, chapelain des Vieilles-Landes, 1608. — Sentence donnée aux plaids du doyenné de Foucarmont, tenus au dit lieu par Me Thomas Jullien, curé de Villers, doyen, le 22 novembre 1602, instance de Me François Le Rat, curé de Marques, contre Nicolas Caron, maréchal, demeurant au hameau de Bernompré, lequel n'assistait aux offices de la paroisse de Marques, ne sachant de quelle paroisse était ce hameau ; condamné à 20 sous d'amende. — Testaments reçus par les curés de Marques, de 1602 à 1657. Formule ordinaire de ces actes : « *In nomine Domini. Amen*. Puisque, selon le vouloir de Dieu, mon créateur, moi, Anthoine De Fer, demeurant à Blingemer, paroisse de Marques, je suis réduict en une extrémité de maladie corporelle, sain toutes fois d'entendement, etc.; legs *aux plats* de l'Eglise, de Notre-Dame, des Trépassés, du Saint-Sacrement, de Saint-Nicolas et de Saint-Antoine, à la Madeleine de Rouen, etc. — Autres testaments, l'un de 1670, l'autre de 1687, ce dernier passé devant un tabellion. — Curés indiqués : Guillaume de Clercy, 1615, 1623; François de Clercy, 1631, 1637. — Inventaire des biens meubles délaissés par Jean Morin, des Vieilles-Landes : « Métier à faire de la toile, 60 sous; un lict de coutil, 20 sous; un baril à *bouillon*, 5 sous; 3 rouets pour filer et une eschignole. 20 sous ; une vache, 15 livres », 1618. — Mention de Jean de Guerreau, écuyer, sieur de Boheue, demeurant à Cuignet, proche des paroisses de Marques et de Nillemont, 1608.

G. 8893. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1670-1703. — MARQUES. — Comptes et pièces justificatives des comptes de la Fabrique de cette paroisse, du temps des curés Mauger, François De la Fosse et de Vismes. — Copie des mémoires de feu M. Mauger, curé de Marques, pour la chapelle de saint Joseph, 1670-1674. — Confrérie de saint Joseph établie, le 6 mars 1670, 4e dimanche de carême : « Pour le port des bulles, 15 livres; — pour l'expédition des statuts et la grosse, 10 livres ; — pour les imprimés des statuts, 17 livres 10 sous; — pour la menuiserie et le bois employé à l'*Ecce Homo*, etc., 12 livres ; — pour une journée de couvreur, 10 sous ; — pour les prédicateurs, Pénitents d'Aumale, qui ont prêché 8 fois, durant 3 années, aux festes de la confrérie, 12 livres. » — 1681, 7 journées de maçon à 3 personnes, 16 livres 16 sous. — 1683, mémoire de la vente du pain, du produit du plat de saint Joseph, du plat des Trépassés (gerbes et œufs). — 1685, clôture du chœur : A Michaux et à son frère, menuisiers, pour les balustres et la clôture du chœur, 20 sous par jour. — 1702, maçon employé à paver la nef, 6 jours, 23 livres 8 sous ; — ciboire fourni, en 1680, par Cottard, orfèvre de Rouen, 1 marc 5 onces 2 gros et demi, à 28 livres le marc ; 2 livres pour marque de contrôle, 11 livres pour la façon, 8 livres pour la dorure. — Quittance de Robert Flamini, menuisier provençal ; 21 livres reçues par lui du curé de Marques, pour travaux à la chapelle de la Vierge et à saint Joseph, 8 mars 1702. — Lettres et mémoires du curé de Vismes, au sujet d'un procès qu'il avait avec un de ses paroissiens, le sieur de Lobel, pour la dîme du houblon, 1696 : « Il est question de la dixme

du houblon, qui est rare dans la province, et il n'y a que dans le Neufchatel ou aux environs qu'il en vient. Aussi, la manière d'en faire la récolte et d'en payer la dixme est inconnue à beaucoup de personnes. » La question était de savoir si la dîme devait être prise à la sortie de la *touraille* ou avant qu'on y eût mis le houblon », 1696.

G. 8894. (Liasse.) — 21 pièces, papier; 1 cahier, papier.

1701-1790. — MESNIÈRES. — Procès en la vicomté de Mesnières entre la Fabrique de cette paroisse, représentée par le sieur Nicolas Boullais, Trésorier, et certains particuliers, prévenus d'avoir dérobé les effets mobiliers dont Jean Boissay, dernier curé de Mesnières, avait disposé en faveur de la dite église, 1750. — MESNIL-RÉAUME. — Vente faite d'une maison, cour et jardin, par Léon de Pastourel, écuyer, ancien major du Régiment Royal Etranger, 1723. — Aveu rendu pour la terre du presbytère par les curés, Antoine Le Febvre et Guillaume Vasselin, au comte d'Eu et à Eustache d'Osmond, comte de Boistron, ayant épousé Louise de Pardieu, 1721-1758. — MÉZANGUEVILLE. — Procès entre le sieur Feret de Morimont, curé de Fry, et maître Pierre-André De La Nos, vicaire de la paroisse de Mézangueville, succursale de Fry, à l'occasion des honoraires que ce dernier prétendait lui être dus, 1778. — « Roolle et répartition de la somme de 80 livres pour les réparations et réédifications à faire à l'église et clocher de la paroisse de Mézangueville sur tous les propriétaires possédants biens dans la dite paroisse, en exécution de l'arrest du Conseil du 18 mars 1704, et la requeste de Mgr De la Moignon, Intendant, du 30e janvier dernier, pour la dite somme estre payée à Pierre Pinel, adjudicataire des dits ouvrages, suivant l'adjudication quy en a esté faitte devant Monsieur Saquet, subdélégué de mon dit seigneur, le 4e febvrier du dit an. — M. de Mésengleville, possédant pour 1,500 livres tournois de biens et revenus, imposé à 160 livres 10 sous; M. de Montblaru, possédant pour 160 livres de biens, imposé à 18 livres ; les enfants de feu M. de Biville, possédant pour 770 livres de biens, imposés à 93 livres 10 sous ; Mlle de Grandval, possédant une ferme vallant 200 livres, imposée à 23 livres 8 sous ; M. de Fleusy, possédant pour environ 300 livres de bien, imposé à 35 livres ; la damoiselle d'Ouville, possédant pour 160 livres de biens, imposée à 18 livres 15 sous. » — Quittance d'Antoine Bigan, charpentier ; clocher réduit de 36 pieds à 26. — MONTÉROLLIER. — Registre des délibérations et comptes de la Fabrique de cette paroisse, de 1781 à 1791. — Dépenses pour la réparation de la maison d'école, couverte en gerbées, 1784. — Eglise volée la nuit par effraction. — Payé au sieur Louvet, maître d'école, pour avoir blanchi plusieurs nappes d'autel, 4 livres. — 14 mai 1786, délibération pour la construction et la location des bancs; exceptions pour le banc de l'œuvre, qui sera mis à côté de l'épître, vis-à-vis de la chaire, et pour le banc du duc de Sully, seigneur patron de la paroisse. — 4 juin même année, adjudication des bancs, qui sont tous numérotés. — 28 septembre 1788, condition du clerc tenant l'école : 50 livres par an, avec maison, masure, terre en labour et bois en dépendant. — Michel Huré, curé de la paroisse. — Mention de la terre de l'école et de la chapelle Saint-Désiré.

G. 8895. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

1657-1790. — MONTIVILLIERS (SAINTE-CROIX-DE). — Fondation, en l'église, par les religieuses de Montivilliers (Anne de l'Hospital, abbesse; Louise de l'Hospital, coadjutrice ; Agnès de Lavernot, prieure); messes à célébrer en l'honneur du Saint-Nom de Jésus, de sainte Scholastique, de saint Benoist, de sainte Anne, de saint Louis, etc., 1657. — Aveux rendus par la Fabrique, pour bien sis en cette paroisse, relevant de la seigneurie du Château-Soyer et franc-fief de la Tourelle, à Pierre-Georges de Motteville de la Haye-du-Puits, chevalier, seigneur patron de Saint-Aubin-des-Cercueils, Mesniltade, Château-Soyer, Rebultot, conseiller au Parlement de Normandie, 1737 ; — à Louis-Charles-Alexandre de Beaunay, seigneur des mêmes terres, aussi conseiller au Parlement de Normandie et grand bailli d'épée au pays de Caux, 1788. — Vente à la Fabrique par Jean Nerval, bourgeois d'Harfleur, de 19 livres 10 sous de rente à lui due par les nommés Remont et Bredel, 1711. — Requête aux Intendants pour obtenir paiement de cette rente, laquelle était affectée sur une maison ayant appartenu à M. Abraham Bredel, religionnaire fugitif. — Ordonnances des Intendants Roujault et Feydeau de Brou. — Lettre de M. Plaimpel, du Havre, au curé de Sainte-Croix, avec le cachet du dit Plaimpel, 15 juin 1720. — Procédures pour fermages.

G. 8896. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1425-1766. — MONTIVILLIERS (SAINT-GERMAIN DE). — Titres d'une rente de 9 sous due

par M. et Mme Le Maire, représentant messire Jean-Baptiste-François Duboc, seigneur de Montereau, lequel représentait, par acquisition faite en 1766, Jean-Baptiste-François Gueroult, seigneur de Touville, etc. Parmi les titres relatifs à cette rente, vente par Jehan Barbe à Jehan Reaulté l'aîné, « d'une pièce de terre, maison, gardin, puis et édiffices dessus estants », pour 20 livres tournois, 1471 (maîtres Jehan Le Post et Robert Retout, tabellions jurés pour le Roi en la vicomté de Montivilliers). — Titres de 55 livres de rente due à la Fabrique, en conséquence d'un contrat de fondation pour Grucoq Moignet, curé des églises de Cairon et de Sancey, promoteur du cardinal de Trivulce, évêque de Bayeux, en son siège et juridiction de Caen, pour son frère puîné Clément Moignet, curé de Ducy, official et vicaire général du même cardinal, et aussi pour leur frère aîné, Jean Moignet, docteur en médecine et chanoine de Bayeux : messe fondée à l'autel de saint Jacques et saint Hubert, pour chaque jour de la semaine; leur neveu Etienne Moignet, écuyer, sieur de Malchouque, Elu en l'Election de Montivilliers, 1533; les dits Moignet représentés, en 1761, par messire Louis-Charles-Alexandre de Beaunay, écuyer, sieur de Grasquesne, Anfriette, Ancretteville, seigneur châtelain du Château-Soyer, etc., grand bailli d'épée du bailliage de Caux, neveu et seul héritier de Messire Alexandre de Beaunay, sieur de Grasquesne, lequel représentait, à droit de clameur féodale, maître François Le Sauvage, substitut au Conseil Supérieur de la Martinique, qui avait acquis, en 1758, de messire Pierre-Georges de Motteville, héritier de Louis-Bruno-Emmanuel de Motteville, héritier lui-même de Marie Moignet, veuve de Jean Le Villain, la terre affectée à la rente de fondation. — Donation par Pierre Gonfrey, mercier, aux confrères de la confrérie de sainte Anne, fondée en l'église Saint-Germain, 1627.

G. 8897. (Petit cahier.) — 17 feuillets, papier.

1612. — MONTIVILLIERS (SAINT-SAUVEUR DE). — « Règlement pour l'église paroissiale de Saint-Sauveur de Montivilliers, que présente à monsieur le doyen et official de la juridiction ecclésiastique du dit lieu, le promoteur aux causes d'office de la dite juridiction, suivant l'ordonnance du dit sieur doyen et official faite, au dit Montivilliers, le 22 de septembre l'an 1612 : Du service ordinaire de l'église et du debvoir des prestres et autres ecclésiastiques à ce service. —De l'extérieure composition du corps pendant le divin service. — Du service extraordinaire et du debvoir des choristes à ce service. — Des obits. — Des frairies. — Des convoys et service des trespassés. — De l'organiste : Ne jouerra d'icelles orgues et ne permettra aucun jouer rien de dissolu, vain ou autrement messéant, se souvenant que les orgues ne sont en l'église que pour chanter les louanges de Dieu. Es baptesmes il ne jouera des orgues que l'enfant ne soit sur les fontz, et ès mariages ou autres particulières dévotions, qu'à l'entrée de l'église, pendant le canon de la messe et après que la messe sera finie, affin que l'orgue n'empêche l'attention que l'on peust avoir à l'office de la messe. — En temps d'advent et de caresme, il ne jouera pendant le service ordinaire de l'église, sinon le 3e dimanche de l'advent, le quatriesme de caresme, les jours de feste et le jeudy et samedy de la sainte septmaine. Et tousjours, pendant que l'orgue jouera, le premier des enfants de souplix ou autre récitera devant le pupistre, à voix intelligible et articulée, ce qui sera chanté par l'orgue. — Des confesseurs. — Des clercs matriculiers. — Des maistres d'escoles et des enfants », règlement incomplet d'une moitié du dernier feuillet; 3 feuillets coupés par le milieu. — Ce règlement nous paraît avoir été donné par Gallemant, curé d'Aumale, qui fut vicaire général pour l'exemption de Montivilliers.

G. 8898. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier.

1386-1712. — MONTIVILLIERS (SAINT-SAUVEUR DE). — Fondations de Guillemette de la Plattière, abbesse; — de Marguerite de Baroncart, dite de Pollemieux, religieuse professe, et de Privée Berthelot et Thomasse Raisin, converses rendues en l'abbaye de Montivilliers, Me Jehan Genonville étant alors doyen de Montivilliers et curé de Saint-Sauveur, 1586; — de Philippe Le Masson, substitut des gens du Roi aux sièges du bailliage et de la vicomté de Montivilliers, 1712. — Lettre du doyen de Montivilliers adressée au prêtre de Saint-Sauveur, pour publier l'excommunication prononcée par le dit doyen contre les paroissiens de Saint-Sauveur pour le refus fait par eux de nommer des Trésoriers et de pourvoir aux réparations nécessaires de cette église, lundi après la Saint-Simon et Saint-Jude, apôtres, 1386 — Lettres du même doyen aux curés et vicaires des églises de l'Exemption de Montivilliers, pour faire dénoncer, dans leurs églises, comme excommuniés, avec aggraves et réaggraves, les mêmes paroissiens, samedi avant l'Epiphanie, 1386 (V. S.); plusieurs bandes de parchemin découpées au bas de la pièce pour recevoir les sceaux des curés et des vicaires, sceaux perdus. — Copie donnée sous le

signe de Pierre Bellin, notaire apostolique. — Acte d'appel au saint-siège de la sentence du doyen, 29 octobre 1386. Le procureur des paroissiens aurait exposé que, pour la révérence de l'amiral de France, et à la requête de Mgr Erard de Gueuteville, chevalier, et avec le consentement de l'abbesse, un appointement avait été conclu pour permettre aux paroissiens de conférer avec le curé de leur église en vue d'un arrangement, ce qui n'avait pu se faire à raison des affaires survenues à la Ville et de la venue des gens d'armes. Sans avoir égard à ces circonstances, le doyen avait cité les paroissiens et les avait excommuniés. — Autre acte passé en la cohue et prétoire du doyen et official, 11 mars 1386 (V. S.) : Les paroissiens avaient obtenu sentence d'absolution après avoir fait droit aux réclamations du doyen ; l'abbesse leur permet de rétablir un *sacraire*, qui était situé à l'autel de l'église paroissiale, et d'y faire dire, outre la messe de chaque jour, les messes de la confrérie de Saint-Sauveur et de la Sainte-Vierge ; marques et attestations des notaires apostoliques, Pierre Bellin et Jean Le Bas.

G. 8899. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 7 pièces, papier.

1651-1786. — MORGNY. — Procuration donnée par Charles Le Bourgeois, curé et Trésorier de cette paroisse, et par les paroissiens pour bailler aveu, en leur nom, au seigneur de Maudétour, 4 juin 1651. — Testament de Pierre Mullotin, curé de Morgny ; lègue 300 livres pour être employées à la décoration du chœur de Saint-Valery, 1707. — MORVILLE. — Minute du registre des baptêmes, mariages et sépultures de cette paroisse pour l'année 1685 ; servant de couverture, un feuillet d'un imprimé en lettres gothiques d'une traduction française des œuvres de Jean Bocasse. — Aveu rendu à Messire Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelay, secrétaire d'Etat et des commandements de Sa Majesté, châtelain de Blainville, Héronchel, Elbeuf-sur-Andelle, 1687. — MONCHAUX. — Devis et conditions auxquelles seront obligés ceux qui entreprendront les réédiffications à faire au chœur de l'église de Monchaux, 1734. — MUCHEDENT. — Bail de terre par Jacques-Joseph Bouchiquet, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, prieur de Sainte-Marguerite de Pubel, paroisse de Muchedent, 1786.

G. 8900. (Liasse.) — 13 pièces, papier ; 11 imprimés.

1694-1766. — NEUFCHATEL (NOTRE-DAME). — Testament d'Anne de Dampierre l'Osmone ; legs à la Fabrique de cette église ; veut que son corps soit inhumé, au cimetière, au pied de la croix qui est du côté de la petite porte de l'église comme on va à la prison, et que l'on mette sur la tombe une croix de bois noircie et une pierre, de 3 ou 4 pieds, avec cette inscription gravée : « Vous qui passez et foulez mon corps, souvenez-vous de prier Dieu pour le repos de ma pauvre âme, que la main du Seigneur a touchée », 2 mai 1700. — « Compte que rend et présente François Le Jeune, maître menuisier, demeurant au Neufchâtel, à Messieurs les curé, juges, officiers, Trésoriers anciens et modernes et paroissiens de l'église de Notre-Dame de cette ville, du maniment qu'il a eu des biens et revenus de la dite église, en qualité de principal Trésorier d'icelle pendant son année d'exercice, du premier dimanche de juillet 1693 à pareil terme de l'année 1694. — Aux recettes, aumônes des pains bénits, tant au plat de l'œuvre que celuy de la Sainte-Vierge et des chanteaux vendus au profit du dit plat. » — Inhumations et ouvertures de la terre de l'église ; — « recettes à cause des plats de l'œuvre, plat de la Sainte-Vierge, décoration de l'église et autres plats, revenants au plat de l'œuvre, que ce qui a esté trouvé dans le tronc du Saint Scapulaire, baptêmes, mariages, etc. » — Aux dépenses, honoraires de 13 prêtres. — Messe de Sainte-Anne fondée par les menuisiers ; — « salut de Pâques devant le crucifix. — Au père prédicateur, pour les messes durant l'avent, 100 sous ; — au sieur Anquetin, organiste, pour ses gages, 120 livres. — Pour le fragon de Noël, 10 sous. — Pour le buis de Pasques fleuries, 40 sous. » — Vin acheté au *Lion d'or*. — *Benoistier* de plomb placé à l'entrée de la grande porte du côté des halles. — NEUVILLE-FERRIÈRES. — 11 exemplaires d'un monitoire imprimé, adressé aux curés ou vicaires de diverses paroisses pour avoir révélation de ceux qui s'étaient rendus coupables de vol avec effraction dans la sacristie de l'église de Neuville, 1766.

G. 8901. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1511-1787. — NORMANVILLE. — Procédures au sujet d'honoraires réclamés par François Le Noir, prêtre habitué, pour rétribution de la première messe, les jours de dimanche, 1698. — Baux des biens appartenant aux chapelles de saint Nicolas et saint Eloi, sises en cette paroisse ; Antoine Blondel, titulaire, 1778-1787. — Prise de possession de ces chapelles par le dit Blondel, vicaire de Bonnetot, pourvu par l'archevêque de Rouen, sur la nomination de Jean-Louis Fiquet, seigneur patron de Normanville, 26 février 1778. — On

voit indiqué dans cet acte que les chapelles ou, pour mieux dire, les titres de ces chapelles, avaient été transférés à une chapelle de la cour du château par décret de l'archevêque du 13 mars 1741. — NOTRE-DAME-DU-BEC-CRESPIN. — Délibération des propriétaires de cette paroisse assemblés en forme de commun. Le curé, nouvellement pourvu au bénéfice du dit lieu, leur expose que le presbytère était inhabitable, que Mme de Blainville avait acquis des héritiers du sieur Moüard, son prédécesseur immédiat, la maison que la crainte de périr dans le presbytère l'avait obligé de bâtir sur un autre terrain acheté par lui; que cette dame, pour le bien et utilité des propriétaires, était prête à la remettre, et qu'en vendant l'ancien lieu du presbytère, les deniers qui proviendraient de la vente, joints à une somme inférieure à ce que coûteraient les réparations du presbytère abandonné, fourniraient le moyen de loger convenablement le curé, 19 septembre 1745; — correspondance, consultations relatives à cette opération projetée, que rendait difficile le droit d'amortissement. — Titres de propriété. — Aveux à haut et puissant seigneur Monseigneur Loys de Breszé, chevalier de l'Ordre du Roy, comte de Maulévrier, baron du Bec-Crespin, de Mauny et d'Esneval, seigneur de Nogent-le-Roi et d'Aurichier, maréchal héréditai et grand sénéchal de Normandie, 1511; — à Françoise et Louise de Breszé, filles et seules héritières par indivis, comme de succession non partie, de feu, de bonne mémoire, Louis de Brezé, chevalier de l'Ordre, comte de Maulévrier, baron de Mauny et du Bec-Crespin, seigneur de Planes, et du Vivier, seigneur châtelain de Nogent-le-Roi avec Breval, Montchauvet, premier chambellan de France, grand sénéchal, lieutenant général et réformateur du Roy en ses pays de Normandie, 1540; — à Robert de la Marche, chevalier de l'Ordre, chambellan du Roi, maréchal de France..., baron du Bec-Crespin au droit de Françoise de Brezé, son épouse, dame d'honneur de la Reine, 1555; — à Françoise de Brezé, dame de la baronnie du Bec-Crespin, veuve de Robert de la Marche, 1559; — à François de Romé de Fresquiennes, baron du Bec-Crespin, conseiller au Parlement, 1723, ce dernier aveu baillé par Daniel Moüard, curé de Notre-Dame du Bec-Crespin. » — OHERVILLE. — Copie faite, en 1677, à l'occasion de procès, de diverses pièces et extraits de comptes de la Fabrique, etc., relatifs à une rente léguée à l'église de cette paroisse par Jacques Du Fay, curé de la seconde portion de la cure, 1637. — OUAINVILLE. — Lettres de provision de Robert Puchot, curé de Gerponville, à la cure de Saint-Maclou d'Ouainville, vacante par la résignation de Nicolas Gueroult, 28 mai 1659.

G. 8902. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1421-1785. — PALUEL. — Approbation, par l'official de Fécamp des statuts de la confrérie de saint Pierre rétablie en l'église de Conteville de cette paroisse : « *Item* tous les frères et seurs seront tenus paier chacun ung boissel ou demi boissel d'orge, entre les deux festes de saint Michiel, pour en faire ce que les esquevins, frères et seurs regarderont que bien soit. — *Item*, s'il y a aucun d'iceux frères et seurs qui fachent noyse, au compte, lez esquevins leur diront qu'ilz se taisent, et, se ilz ne se déportent de faire noise, ilz paieront, chacun qui fera noyse, VI deniers d'amende au proufit de la dicte frarie, et les bouteront dehors le dit compte, » 7 mars 1421. (V. S.). — PARC (NOTRE-DAME DU). — Présentation par frère Jean-Baptiste Jouault, prieur de Saint-Evroult, de Pierre Cauchois, à la cure de Notre-Dame-du-Parc, vacante par le décès de Jean Aupaix, 1698. — PELLETOT. — Bail fait par Nicolas Bulée, curé de cette paroisse, à Claude Thérin, curé de Centacres, d'une acre de terre en labour, dépendant de la dite cure de Pelletot, 1785. — PETIT-QUEVILLY. — Fondation d'une école de filles dans cette paroisse, par Jean-Baptiste Mesnard, prêtre de la congrégation de la Mission, maison de Saint-Lazare de Paris, la dite fondation acceptée par Joseph-François-Ovide Le Masson, comme procureur de Jean-Baptiste Dubusc, maître ès-arts, curé du Petit-Quevilly. — POMMERÉVAL. — Inventaire fait par Nicolas Le Villain, notaire royal au siège de Freulleville, à la réquisition de Pierre-Jacques Cahard de Vauroger, curé de Pommeréval, des titres de la Fabrique de cette église, 1736.

G. 8903. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 30 pièces, papier.

1498-1780. — QUIEVRECOURT. — Fondation faite, en l'église de cette paroisse, par Nicolas Bougler, qui en était curé, et par Jeanne Milton, sa mère (date omise), commencement du XVIIe siècle. — RAIMBERTOT. — Aveux rendus par le Trésor de cette paroisse à Jean-Baptiste-Jacques de Martonne, chevalier, seigneur patron de Vergetot, conseiller au Parlement de Normandie, pour biens tenus de la seigneurie de la Franche-Table de Dun, 1764; — à Pierre-Jacques-Alexandre Costé, châtelain de Saint-Suplix, Buglise, Saint-Barthélemy, Harflenr, etc., 1780. — Fondation faite, en l'église de Buglise, par Olivier de Cailly, curé

de cette paroisse, dernier avril 1655, la dite fondation transférée en celle de Raimbertot, par suite de la non-exécution des volontés du fondateur. — Autre fondation en l'église de Raimbertot, par Pierre Desmares, curé; copie de son testament, du 19 mai 1716, suivi de codicilles des 5 février 1718 et 1er août 1721; voulait être enterré en son église, au pied de la croix; legs à sa sœur d'Ymauville. — Divers titres de propriété : Accord pour fermage de la terre de Montade, entre Jacques Moynet, sieur de Tancourt, Cléville, conseiller au Parlement, et Guillaume Le Breton, 1605. — Ventes faites par Jacques Paillette à Jean Hérault (contrat passé chez un tavernier), 1629; — par Jean Le Moyne, à Olivier Cailly, curé de Buglise, 1649; — par Louis Picquet, avocat au bailliage de Caux, au même, 1653; — par André Hellot, écuyer, substitut au Parlement de Normandie, au curé Pierre Desmares, 19 juillet 1709. — Bail de terre par la Fabrique de Raimbertot, 1755. — « Compte que François Remond, Trésorier de la Fabrique de Raimbertot depuis la Saint-Michel, 1767, jusqu'à pareil jour de 1770... rend de la recette et mise à la communauté des Trésoriers du dit lieu. » — RATIÉVILLE. — Quittance de 45 livres pour réparations au chœur de cette paroisse, de 1730 à 1757. — RIBERPRÉ. — Procès-verbal de visite de l'église de cette paroisse, par Jean-Nicolas de Montjay, architecte expert; « descend, au bourg de Forges, en l'auberge des *Trois Maillets* où il prend repos, comme étant l'endroit le plus proche de la paroisse de Riberprey, où il n'y avait aucune auberge; se transporte de la dite auberge à Riberpré, et ce à pied, à cause du mauvais état des chemins qui étaient impraticables », 14 mai 1759. — ROLLEVILLE. — Etat des revenus de l'église, 18e siècle. — RONCHEROLLES-EN-BRAY. — Sommation de sergent pour obtenir le paiement d'une rente due au Trésor; saisie, 1737. — ROSIÈRE (LA). — Adjudication des meubles restés au presbytère, après le décès du curé Nicolas Le Vacher, 1732. — ROUELLES. — Testament de Guy Le Boutillier, chevalier, de la paroisse de Rouelles, signé par Jean Le Moyne, son chapelain; mention du sceau de la paroisse, 22 août 1498. — Reconnaissance par Guy de la Bouteillerie, chevalier, seigneur du fief de la Bouteillerie, sis à Rouelles, des conditions auxquelles l'abbesse de Montivilliers avait subordonné l'autorisation par elle donnée « pour la construction d'un oratoire en forme d'accroissement ou de aelle du chancel de l'église à l'usage de la famille de ce seigneur, 13 février 1500. — Permission donnée par Jacques Pinand, vicaire général et official de Montivilliers, à Marie-Anne-Louise Le Roux de Cavelier, de faire célébrer la messe dans la chapelle de son château de Montgeon, 1761. — Etat des revenus et charges de la Fabrique de Saint-Julien de Rouelles, vers 1760.

G. 8904. (Petit registre.) — Comprenant 70 feuillets, papier; relié en parchemin.

1580-1651. — RY. — Actes de baptêmes célébrés dans l'église de cette paroise, de 1628 à 1651. — Ecrits dans un autre sens, les actes de mariage, de 1633 à 1651. — Une vingtaine de feuillets coupés où se trouvaient sans doute les actes de mariages antérieurs et les actes d'inhumation. — Quelques quittances, de 1580 à 1599. — Mention de Marin de Saint-Saulieu, vicaire de Ry, 1629. Les actes de baptêmes et mariages sont, à proprement parler, de simples notes sans signatures.

G. 8905. (Liasse.) — 27 cahiers, comprenant 177 feuillets, papier.

1663-1693. — RY. — Cahiers des actes de naissances, bans de mariages et décès de la paroisse de Ry. — Le premier intitulé : « *Liber matrimoniorum*, du 21 de may 1663 au 30 mars 1669. — Le dernier jour de juillet au dit an (1667), ont esté conjoincts en mariage Nicolas Gueroust, de la paroisse de Caudebec-sur-Seine, et Marie Hélie, niepce du sieur curé du dit lieu de Ry, par maistre Pierre Follet, presbtre, curé de la dite paroisse de Caudebec, du consentement du dit sieur curé de Ry, » vers 1665. — Acte non signé : « Je soubz signé promet desservir la cure de Ry jusques au huict avril pour la somme de dix livres que me donnera le sieur curé de Ry, outre le dedans de l'église que l'on nomme ordinairement le creux. » — « Le sixième jour de janvier 1685, a esté par nous Adrien Le Radde, presbtre, curé de Saint-Aignan-sur-Ry, et commis aux fonctions décanales du doyenné de Ry, inhumé dans l'église du dit lieu de Ry, le corps de Me Olivier-Jacques Parent, presbtre, docteur de Sorbonne et curé de Ry, iceluy décédé le cinquième du dit mois aprez avoir receu les saincts sacrements de l'église, la dicte inhumation faicte présence des sieurs curés du dit doyenné. Signé : Toustain, presbtre. » — Actes rédigés par François Toustain en qualité de commis de l'autorité de l'archevêque pour l'année du déport. — Actes signés par Antoine Pinet, en qualité de curé, à partir du 21 mars 1685.

G. 8906. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1569-1789. — SAINT-AIGNAN PRÈS ROUEN. — Lettres pour faire assigner devant les juges compétents les Trésoriers de cette paroisse sur la plainte de frère Almaury Delamare, religieux profès au prieuré de Saint-Thomas-le-Martyr, vulgairement dit du Mont-aux-Malades, curé de la paroisse de Saint-Aignan. A cause de sa cure, suivant son dire, lui et ses prédécesseurs curés, de temps immémorial, avaient accoutumé de percevoir toutes et chacunes les offrandes et oblations qui se faisaient en l'église Saint-Aignan, spécialement durant le mois de may, auquel temps il affiue grand nombre de personnes pour veoir et visiter la dite église, et y faire leurs prières et oraisons, et, en ce faisant, y faire quelques offrandes dedens le chœur et sur l'autel, » 27 avril 1569. — SAINT-ANTOINE. — Répertoire des baptêmes, mariages et inhumations de cette paroisse, dressé, conformément à la Déclaration du Roi, du 9 avril 1736, après le décès de François Plaimpel, curé du dit Saint-Antoine, 4 mai 1741. — SAINT-AUBIN-SUR-MER. — Fondation faite, en l'église de cette paroisse, en faveur de la confrérie du Rosaire, par René de Houdetot, écuyer, sieur de Barville, seigneur patron du dit Saint-Aubin, et par damoiselle Madeleine de Mautheville, son épouse, demeurant au dit lieu, Pierre Le Gay étant alors curé, 1624. — SAINT-CLAIR-SUR-LES-MONTS. — Titres de rentes appartenant à la Fabrique de cette église, dues par Guillaume Le Grand et par Robert Turquetil, bourgeois d'Yvetot, en 1734. — SAINT-CRESPIN-DU-BECQUET. — Aveux rendus à M. Thomas Dumoucel, seigneur de Gouy, 1729 ; — à M. Godart de Belbeuf, 1763, 1785, 1787. — Fieffe de terre par la Fabrique, 1632. — Sentence obtenue par François Cousin, curé de Saint-Crespin-du-Becquet, contre Marguerite Hébert, veuve de Jacques Godart, écuyer, sieur de Belbeuf, conseiller au Parlement, au sujet de la dîme des bois taillis de la Boissière, avril 1668. — Mention de Jacques-Emmanuel Le Bercheux, autre curé de la paroisse, en 1786. — SAINTE-CROIX-SUR-BUCHY. — Cahier des actes de baptêmes, mariages et inhumations de cette paroisse, 1789. — SAINT-DENIS-LE-THIBOUT. — Cahier des actes de naissances, mariages et inhumations de cette paroisse. 1733-1735. F. Joseph de Vérolles, prieur curé. — SAINT-GEORGES-DE-GRAVENCHON. — Donation faite à la Fabrique, par maître Jean Le Doux, ci-devant curé de cette paroisse. — Mention de Charles Lacaille, curé de Saint-Georges, son *permuttaire*; parmi les charges de la fondation, obligation de faire prêcher, tous les ans, à la sainte Passion de Notre-Seigneur, le jeudi de la semaine sainte, par le père prédicateur stationnaire de Saint-Georges ou autre, auquel il sera remis 20 sous, en plus de la quête qui se fera au peuple dans l'église, et offert à dîner après le retour de la dite prédication, 19 avril 1654. — Révalidation de 2 livres 10 sous de rente foncière dus par la cure de Saint-Georges de Gravenchon au comté de Lillebonne, 1768.

G. 8907. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 31 pièces, papier; 2 imprimés.

1489 (copie)-**1781**. — SAINT-JEAN-DU-CARDONNAY. — Titres et pièces de procédures, relatives à une rente due au chapelain de la chapelle Notre-Dame, fondée au manoir seigneurial de cette paroisse, 1489 (V. S.), 1652. — Mention de Robert de Croixmare, écuyer, sieur de Saint-Jean-du-Cardonnay, fondateur de cette chapelle, et de son fils illégitime, Jean de Croixmare, qui en était chapelain, 1512 (copie) ; — de Loys De la Haye, prêtre, autre chapelain de la même chapelle, 1606. — SAINTE-MARIE-DES-CHAMPS. — Consentement donné par M. d'Albon, prince d'Yvetot, au projet de confection de nouveaux bancs, 1772. — SAINT-MARTIN-DU-BEC-CRESPIN. — Requête adressée à l'archevêque de Rouen, par le curé et les paroissiens de cette église, pour obtenir le rétablissement de la confrérie du Saint-Nom de Jésus, Saint-Martin, Saint-Joseph et Saint-Clair, parce qu'il ne se rencontrait personne pour porter les corps à la sépulture, particulièrement dans les maladies contagieuses, sans date ; — signature de A. Aubuisson, curé. — SAINT-MARTIN-DU-MANOIR. — Etat des revenus et des charges du Trésor, vers 1750. — Mention de la destruction totale du clocher, par le feu du ciel. — SAINT-MARTIN-DU-PLESSIS. — Cahier des actes de baptêmes, mariages et décès, 1789. — SAINT-MARTIN-DU-VIVIER. — Aveu du Trésor au marquis de Seignelay, Louis-Jean-Baptiste Colbert, pour terre relevant de la seigneurie de Fontaine-sous-Préaux, située au Mont-Perreux, triège des Vâtines, 1787. — SAINT-MARTIN-LE-BLANC. — Bail fait par les religieuses de Fontaine-Guérard, pour six ans, à maître Louis Concedieu, leur vicaire perpétuel, en leur église de Saint-Martin-le-Blanc, de toutes les rentes seigneuriales de leur terre et seigneurie, excepté les présentations aux bénéfices de Saint-Martin-le-Blanc et de ses deux chapelles Beaumont et Osmonville, à présent

érigées en cures pour la commodité des paroissiens, et des grosses et menues dîmes et novales des dites paroisses, 1653. Signatures du curé Concedieu et des religieuses Elisabeth de Bigars, abbesse, X. de Bigars de la Londe, Catherine de Fleury, Jacqueline de Fleury, Marie Le Diacre, Elisabeth de Bressy, Marie de Graveron, Hélène de Moy, Madeleine Guerente, Catherine Marcel, Madeleine Blondel, Madeleine Frerot Docey, Marguerite Hallé, Marie de Dampierre, Marie Le Vaillant, Marie du Mesniel, Antoinette de Sebouville, Marie Le Guerchoys, Anne de Moy, Marie de Moy, Marie de la Ferté, Geneviève Hallé, Marie Hallé, Catherine-Henriette du Fay, Catherine du Fay, Anne Le François, Madeleine Le Guerchoys, Marguerite de Marc. — SAINT-OUEN-AU-BOSC. — Enquête faite contre le sieur Nicolas Dampierre, à la requête des paroissiens, au sujet d'ébranchage d'arbres sur le cimetière, 1787. — SAINT-PAER-EN-CAUX. — Fondation faite en l'église de cette paroisse, par Charles Deschamps, écuyer, sieur du Mesnil-Varin, pour lui et pour Nicolas et Alexandre Deschamps, ses frères, et aussi pour feu M. du Mesnil-Varin, leur père ; 40 livres tournois à prendre sur la ferme de la Titonnière, 1661 (pièces données par M. le baron de Saint-Pern). — SAINT-PIERRE-DE-CARVILLE A DARNÉTAL. — Bref d'indulgences accordées par le pape en faveur de ceux qui, en remplissant certaines conditions, visiteraient l'église paroissiale de Darnétal, le jour de saint Barthélemy, 20 mai 1672 ; au bas de la pièce, visa de M. Mallet, vicaire général ; sceau du Pêcheur perdu. — Monitoire pour obtenir révélation des auteurs de vols commis au préjudice des héritières d'Antoine Fouët; deux placards imprimés en 1728, revêtus de la signature de Robinet, vicaire général ; — au dos des pièces, certificats, donnés par Bourgeois, curé de Saint-Ouen-de-Longpaon, et Thomas Tinel, curé de Saint-Pierre-de-Carville, des oppositions faites à la publication de ce monitoire. — SAINT-PIERRE-LE-PETIT. — Compte que rend et présente Nicolas Basire, Trésorier de la Fabrique, pour une année, des biens et revenus de cette église, à partir de Pâques 1778. — Autres comptes et délibérations se poursuivant jusqu'en 1791 ; journée de manouvrier, 2 livres; pour 36 ormes, 10 livres 16 sous ; pour un cent de *glu* à couvrir la maison du clerc, 50 livres, 1783. — SAINT-RIQUIER-ES-PLAINS. — Délibération des marguilliers, relative aux bancs, annulée par les juges de Cany, 1753. — SAINT-RIQUIER-EN-RIVIÈRE. — Informations au sujet du déplacement d'une pierre aux armes du Roi (fleurs de lis d'or sur fond bleu), posée autrefois à la voûte qui fermait l'entrée du chœur. Dans l'impossibilité où l'on était de la remettre à son ancienne place, parce que la voûte avait été détruite et remplacée, vers 1780, par un berceau en bois, on mettra cette pierre sur une des murailles du chœur, 1784. — SAINT-SULPICE. — Déclaration des biens aumônés à l'église de cette paroisse, 1691. — SERVAVILLE. — Collation par Mgr Colbert, archevêque de Rouen, à Jacques Dumont, de la cure de Servaville, vacante par démission, Rouen, 2 avril 1695 ; signature de ce prélat. — SAINT-VAST-DU-VAL. — Testament de Péronne Du Mesniel, veuve d'Antoine Parent, 1658 (Gabriel de Villers, curé de la paroisse). — Donation faite à la Fabrique par Etienne Le Guérinier, 1655. — SALMONVILLE-LA-CAMPAGNE. — Aveu d'Antoine Vincent, curé de la 1re portion de Lingreville, chapelain de Notre-Dame de Consolation, à Saint-Eloi de Rouen, pour une propriété relevant de la châtellenie de Blainville, assise à Salmonville-la-Campagne, 1777. — SAUSSEUSEMARE. — Requête de Robert Jourdain, vicaire de la paroisse, aux religieux de Fécamp, au sujet de la ruine de la tour, 1651. — SERQUEUX. — Aveu du curé Jean-Pierre Labbey, à messire Thomas du Fossé, pour biens situés à Serqueux, 1787. — SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN. — Compte de la confrérie du Saint-Sacrement, 1787. — « Règlements que présente la Société de la Charité de la paroisse de Notre-Dame de Sotteville-lès-Rouen, approuvés par Monsieur de Guichainville, seigneur de la dite paroisse, conseiller au Parlement : Art. 1er, celui qui tombera malade, il lui sera donné, par celui qui tiendra le buffet à la dite société, la somme de 4 livres 10 sols par chaque semaine, pendant le cours de sa maladie ; et sy la dicte maladie duroit plus d'un an, il ne luy seroit payé que 3 livres aussy par chaque semaine. Celuy qui aura 65 ans accomplis, jouira de 3 livres sa vie durante, aussy par chaque semaine. Celui qui tombera au sort de la milice, tant qu'il sera sous les armes, il ne payera rien, et, à son retour, il payera comme les autres associés. Si quelqu'un des associés étoit malade par suite de débauches, la Société, par commisération, lui prêteroit secours pendant sa maladie pendant 2 mois seulement, et il lui seroit payé 2 livres par chaque semaine ; mais en cas de récidive, il ne lui sera donné aucun secours, et sera même exclu de la dite société », 20 avril 1787.

G. 8908. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 21 pièces, papier.

1609-1792. — THIL-EN-BRAY (LE). — Mémoire des baptêmes, mariages et inhumations faits

dans cette paroisse, de 1609 à 1623. — THIOUVILLE. — Aveu rendu par la Fabrique, pour une pièce de terre, sise au Valgosse, à messire Thomas de la Houssaye de Beauchamp, premier capitaine des grenadiers du régiment de Médoc, chevalier de Saint-Louis, seigneur et patron honoraire d'Ancourteville-sur-Héricourt, 1768. — TONNEVILLE. — Comptes et délibérations de la Fabrique de cette église; 1766-1789. -1766-1769, à François Bailly, pour la refonte de la cloche et augmentation du métal, 122 livres 15 sous. — 6 mai 1770, assemblée des curé, syndic, Trésorier et habitants de la paroisse, convoquée au son de la cloche, annoncée aux prônes et par billets envoyés à tous les propriétaires ; « il a esté représenté par monsieur le curé qu'au mois de novembre 1768, la maison qui servoit de logement au vicaire, quand il y en avoit un à la paroisse, et, à son deffaut, au clerc, qui tenoient les petites écoles pour l'instruction des enfants, a esté totalement incendiée, ce qui fait qu'il n'y a plus ni vicaire, ni clerc, pour tenir les petites écoles et instruire les enfants, dont le nombre est considérable et augmente journellement » ; dons de M. Du Moucel, seigneur de la paroisse, et du curé (Delestre), pour le rétablissement de l'école ; acte signé par M. Susanne du Clariel, pour le président Du Moucel. — 2 jours de maçon, 4 livres ; — 5 jours de manœuvre, 5 livres. — 19 juin 1785, permission à M. Delestre, prêtre desservant, neveu de M. Delestre, curé décédé, « de faire poser, et pour toujours, et jusque à non-durée, une pierre de taille de 6 pieds de long sur 3 de large, sur la place où repose le dit curé, la dite pierre gravée suivant l'usage ordinaire. » — 24 juin 1788, vote de 1,600 livres pour une contretable. — M. Quesnel, curé après M. Delestre. — A la date du 11 juillet 1776, ordonnance de M. Fossard, archidiacre du Petit-Caux : il exhorte les habitants à se porter à la décoration de l'autel, rétable et chœur ; il autorise les Trésoriers à augmenter raisonnablement, comme de 72 livres, les gages du clerc, qui n'étaient que de 40 livres. — TORCY-LE-GRAND. — Bail fait par Charles-Ferdinand de Calonne, curé de cette paroisse, à Nicolas Danet, pour 180 livres par an, du trait de dîmes dit du Puits-Martin, 1787. — TORCY-LE-PETIT. — Testament d'Adrian Forgeur ; fondation en l'église de cette paroisse, 1651. — TOUFFREVILLE au doyenné de Gisors. — Collation de la cure de cette paroisse à Jacques Le Lièvre, curé de Saint-Pierre-du-Pont-Saint-Pierre, 1685. — TOUSSAINTS. — Quelques quittances, de 1707 à 1718 ; J. Rogerel, curé de cette paroisse.

G. 8909. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1686-1751. — VATTETOT (SAINTE-MARIE DE). — Mémoire au sujet du droit de présentation à la cure de cette paroisse qui formait l'objet d'un litige entre Jacob-Gabriel de Bailleul de Fontenay, demeurant à la Martinique, et Alexandre de Bailleul de la Flotte, demeurant en Poitou, l'un et l'autre frères d'Adrien de Bailleul, seigneur de Vattetot, décédé, mais l'un héritier pur et simple, et l'autre héritier par bénéfice d'inventaire (vers 1751). — VÉNESVILLE. — Compte de la Fabrique de cette paroisse de 1686 à 1688 : — « Pour la sonnerie de la Toussaint, 10 sous. — Pour avoir envoyé l'élection de la taille au greffe, 6 sous. — A M. l'archidiacre pour la signature des comptes, 5 sous. — A un couvreur, pour 4 journées de travail, 40 sous. » — Requête du curé Louis Lamy et d'Amand Pain, clerc matriculier et Trésorier de la paroisse, à M. Tallebot de Saint-Ouen, lieutenant général civil et criminel au bailliage de Caux, siège de Cany, pour être autorisés à employer à la construction d'une sacristie les deniers inutiles provenant de vieux débets.

G. 8910. (Cahier.) — 3 feuillets, parchemin.

1627. — VEULES (SAINT-MARTIN DE). — Approbation par Charles de Campion, prieur claustral de l'abbaye de Fécamp, et Balthazar Martin, docteur en théologie, curé de Saint-Pierre-le-Viger, vicaires généraux de Henri de Lorraine, abbé de Fécamp, des statuts de la confrérie de la Sainte-Vierge, Saint-Clair, Saint-Claude, Saint-Antoine et Sainte-Agathe, en la chapelle de Notre-Dame-du-Val, paroisse de Veules. — La dite approbation sollicitée par Antoine-Thomas et Louis Esbran, curés des 2 portions de l'église de Saint-Martin de Veules : — « En icelle Charité y aura 13 frères qui seront nommez serviteurs ou frères servans, desquelz il y en aura six qui seront esleus à la pluralité des voix, pour porter les corps en terre des frères et seurs trespassés dans le dit bourg ou banlieue et autres corps trouvez ès chemins et au bord de la mer, par l'espace d'un an, de quelque maladie contagieuse qu'ilz soient décédez ; et seront tenus les autres frères servans comparoir aux dits enterrements, sur amende. — *Item*, il y aura en la dicte Charité, un des frères qui portera le nom de clerc, et aura pour son enseigne une petite tunique rouge, lequel aura charge de bailler le luminaire aux frères servantz,

de crier les patenostres pour les trespassez par tout le dict bourg, advertissant de l'heure en laquelle le corps du trépassé sera mis en terre. Tous les frères servans auront pour leur enseigne un chaperon rouge avec l'image de Monsieur saint Clair en broderie, » 27 mai 1627 : Signé : de Campion, par commandement des grands vicaires généraux, Michel. — Reste d'un sceau plaqué sur une bande de papier.

G. 8911. (Registre.) — 615 feuillets, papier.

1607-1638. — VEULES (SAINT-MARTIN DE). — Comptes de la Fabrique.— Aux recettes, « *quarts à Dieu* des harengs et des maquereaux, gerbes de lin et de chanvre, droits d'inhumation, cueillettes d'avant l'église, muesons de terres, offrande du cierge bénit, coutume de la foire Notre-Dame-du-Val, dons divers. » — 1608-1609, dons : « Le dimanche de carême 1608, nappe et couvréchef, 2 aunes et demie de toile de couvrechefs et un doublier, rideaux de taffetas tenné, canelle et orillers de velours vert et tapis. — Pour la coutume de la foire au Val, 12 livres 10 sous. » — Dépenses : « Chanceau de Saint-Maur couvert en chaume; bois pour cette chapelle acheté à Etaples et amené par bateau. — A Jehan Ridel, menuisier, pour avoir faict des bancz, au chanceau Saint-Mor, 16 sous. — Le jour de la Dédicace, Nicolas et Pierres dictz Guerout de Néville, sont venus pour cuyder fere marché pour le bastiment des pillers de l'église, et ont despensé cheulx Jehan Roger 28 sous, que j'ay payés par l'advis de Monsieur le lieutenant Picart, et de MM. les curés. — Le jour Saint-Fiacre, pour avoir faict marché à maistre David Allain, paintre, demeurant à Dieppe, pour accommoder l'église suivant le marché montant à la somme de 106 livres. — Pour avoir redressé la croix de la mer et mis 2 heurteux aux coins du cimetière, 20 sous. — A Jacques Pauvert, libraire, pour un livre à dire matines, 60 sous. »—Pour 2 jours de couvreur, 20 sous.— Nappes portées à Rouen pour être bénites. — Mention de la chambre du prédicateur. — 1610, on pave à neuf les 3 chanceaux de l'église.— « A Nicolas Paumyer et Guillebert Blondel, machons, pour avoir faict les 2 autels de Saint-Nicolas et Saint-Eloy, 16 livres. — Le 15e jour de juillet, nous avons commenché à faire la levée du chanceau de Saint-Maur. — A maître David Allain, peintre à Dieppe, pour avoir blanchi la vieille muraille Saint-Maur, 11 livres 2 sous ; — pour avoir peint le crucefix et la voute et le revers et toute l'arcade, tant de pierre que de bois, ensemble l'image saint Martin, 83 livres ; — pour avoir peint et doré le baston de la croix, 35 sous. — Ardoise apportée de Rouen pour remparer le chanceau de *l'Ecce homo*. — 3 journées d'un couvreur en tuile, 30 sous. — Tuile achetée à Varangeville. — 2 livres de chandelle baillées à L'hermitte pour aller de nuit prier pour les Trépassés, 10 sous. — Le dimenche 9e jour de may, payé pour le mois de Jacques Modart qui s'est rendu lépreux au Val, 45 sous. » — Mention de la chapelle Saint-Wandrille. — 1611-1613, fonts baptismaux faits à Dieppe. — « Pour ung moy de chire de devant l'image saint Martin, 10 livres. — A David Allain, peintre, pour avoir peint à l'église, 105 livres ; — pour avoir peint le tabernacle, l'image de la Trinité, etc., 90 livres. » — On travaille au *revers* de l'autel Saint-Eustache. — Dans les 3 années 169 inhumations d'enfants, sur 231 inhumations. — 1613, à Richard Deshais et Ancelot Grancher, pour avoir démonté et remonté l'horloge, 4 livres. — 1615, 59 inhumations d'enfants sur 72 inhumations. — 1616, 44 inhumations d'enfants sur 56 inhumations. — 1615-1616, « à maistre David Allain peintre, pour avoir peint le quadren, 9 livres. » — 1617, mention de 3 malades (lépreux). — Gages d'Isaac Troudes, organiste, 28 livres par an. — 1619, « payé à deux sirurgiens pour avoir visité Pierre De Mare, lépreux, suivant la sentence du bailli de Caux, 6 livres. — Pour le serment des sirurgiens, 6 sous. — Au dit De Mare, pour son déjûner et dîner, 8 sous. — Pour avoir nettoyé et terré la maison pour mettre le dit De Mare, 10 livres. »—Au mois de juin 1619, mention de 10 malades. — 1624-1625, « baillé pour la Costentine estant agitée de la maladie de contagion et en necessité, 40 sous. — Au clocheteur pour avoir escuré les chandeliers et le bras saint Martin, 8 sous. » — 1626, 10 journées d'hommes à paver à l'église. — Au curé Esbram, pour avoir l'approbation du Saint-Rosaire, 10 livres 1 sou. — 1627, mention de marché fait avec M. Le Cellye (sic), facteur d'orgues. — 1628, montre de l'orgue apportée de Beauvais. — 1,900 livres payées au facteur d'orgues, M. Le Sellyer (sic).— 1629, 71 inhumations d'enfants sur 88 inhumations. — 1630, « le lundi de Pâques, cœuilly à la prédication du Val, 5 sous 9 deniers. » — 1634, 32 inhumations d'enfants sur 50 inhumations. — Ecrit dans un autre sens, l'inventaire des contrats de la Fabrique ; — la déclaration par bouts et côtés des terres et héritages appartenant à l'église de Saint-Martin de Veules, avec les noms et surnoms des personnes qui les tiennent à ferme ; — la déclaration par bouts et cotés des terres appartenant à la léproserie de Notre-Dame-du-Val. — Mention de Nicolas Le Picart, écuyer, sieur de Saint-Philbert ; — de M. Is-

nel, seigneur en partie de Rouvray; — de la chapelle et du cimetière de Saint-Wandrille.

G. 8912. (Liasse.) — 13 pièces, papier.

1186 (copie)-**1790**. — VEULES (SAINT-MARTIN DE). — Copie d'une bulle du pape Urbain, portant confirmation des possessions de l'abbaye de Fécamp, entre lesquelles est mentionnée l'église de Veules, *ecclesiam de Vellis, 1186*; collation faite de cette copie en 1653. — Extrait « du poullier ou répertoire des bénéfices estans et dépendans de l'abbaye de Fescamp », entre lesquels *prioratus de Veulis, capella leprosorum ibidem*, extrait délivré par Jean Brébion, curé de Saint-Etienne de Fécamp, notaire apostolique, à Dom Marc Bastide, prieur de l'abbaye de Fécamp et vicaire général au spirituel et au temporel en l'exemption de cette abbaye, 1653. — « Compte et estat de la recepte, misse et entremisse de la recepte et revenu annuel de l'esglize paroyssiale de Saint-Martin de Veulles, que rendent Nicolle Blanpain, Simon Roussellet et Nicolas Ebran, Thésauriez modernes d'icelle esglize, à Messieurs les curés Jehan Modard, Jouachim Recher et Nicollas Roussignol, à présent Thésaurier de la dicte esglize, et autres paroyssiens, commenchant le premier dimenche de décembre 1592 et finissant le 2e dimenche de décembre 1593. » — Aux recettes, dons « de bottes de lin, de chanvre, de gerbes de blé et d'orge, cars à Dieu pour la harengeson et la maqueleson, muesons de terres appartenant à l'église et aux malades, tombes. » — Mises : « Pour ung livre à Rouen, 22 livres ; — pour l'aportage, 45 sous ; — pour 2 lieutrins, 8 sous ; — pour 2 bières et 2 fourmes, 6 livres 10 sous ; — pour ung grand lieutrin, 45 sous ; — pour 2 corniers à la chandeleur, 6 livres ; — pour les chesnes de Canu, 90 livres ; — pour Martin Mullot, 12 journez de pavage, 6 livres ; — pour ung cartier de l'organiste, 10 livres ; — pour du bouis, 60 sous ; — pour ung turbot à monsieur le commandeur, 100 sous ; — pour le sierge bénist, 30 livres de cire, 21 livres ; — pour la buée de Pasques, 25 sous ; — pour 6 journez de Naudin, pour avoir apporté des terres au chancher Notre-Dame, 30 sous ; — pour le couvreur d'ardoysse, pour la tour, 75 livres ; — pour avoir decendu le cocquet et pour la refachon, 27 sous 6 deniers ; — pour la verrière de saint Jacques, 6 livres 10 sous ; — pour 2 corniers de Pennecouste, 5 sous ; — pour la buée de Pennecouste, 25 sous ; — pour 3 milliers 700 de carel, 32 livres 5 sous ; — pour 2 journez de mennuysier, 20 sous ; - pour Me Martin Le Cœur, tant pour le marché que pour le vin, 85 escus, qui vallent 255 livres ; — pour le couvreur d'étrain, 3 journez, 30 sous. » — Après le compte, reçu donné par des paroissiens aux Trésoriers « d'une somme de 14 livres pour aider à fournir de l'argent au capitaine Daufiny, le jeudi 19 septembre 1594. » — « Somme baillée pour faire un estoc à mettre une figure de Notre-Dame en plomb, 26 livres. » — Autre compte de 1595 à 1596 : « Pour avoir faict adjourner les vistryers de aporter les vistres suyvant le marché à eulx faict, 8 sous. — Payé à Naudin Neveu, pour 2 jours et demy, 12 sous. — Le jeudy absolut, pour ung turbot à envoyer à Monsr le commandeur à Dieppe, 5 sous ; — à maistre Guillaume Morand, presbtre, organiste, pour avoyr faict des tuyaulx aux orgues, 36 livres ; — à Retoult, pour avoyr aporté de la terre à paver, 4 jours et demy, 22 sous 6 deniers ; — argent porté à Dieppe, au capitaine Courbault. — Payé pour le procès contre Jehan Picart, pour la refachon de la chapelle de Notre-Dame-du-Val, 55 sous ; — à l'organiste, pour avoir travaillé à ung livre de l'église, 5 sous ; — à ung homme, voyeur et ramendeur de chemyns, suivant la commission, 9 livres ; — à Jehan Dupuys, de Varengeville, pour 900 de carel à paver, 7 livres 4 sous ; — à Richard De Hectz (sic), pour fiches de fer et esqueteaulx et huile pour l'orloge durant ung an, 60 sous ; — à Guillaume Le Roy, et à Monsieur le curé et aultres pour bailler au prédicateur, pour avoyr esté au devant des gendarmes, 6 livres. — Le 9e jour de febvrier 1597, baillé à Me Guillaume Morant, presbtre, organice, pour avoir sonné les orgues durant ung an, 50 livres. — Le samedy, premier jour de mars, baillé à Jacquez Roussel, Collas Gay, Guillaume Le Roy, Collas Le Canu, pour aller au devant des gendarmes, 9 livres. » — Fonte d'une cloche. — Extrait d'un registre de compte de 1610, relatif à la chapelle du Val. — VIMONT. — Cahier des actes de baptêmes, mariages et inhumations de cette paroisse, 1789. — VIRVILLE. — Procès-verbal des réparations à faire à la tour et au clocher de l'église de cette paroisse : « La tour qui porte le clocher est entre la nef et le chœur, de grosseur de 20 pieds en quarré, et 25 pieds de hauteur, en charpente, posée sur la muraille, le dit procès-verbal dressé par Alexandre-Michel Desmarestz, sieur de Saint-Aubin, vicomte et lieutenant général civil et criminel du bailli du duché de Longueville, pour les sièges du comté de Tancarville et de Hallebosc, 5 avril 1680. — YVECRIQUE. — « Déclaration des bouts et côtés d'une pièce de terre sur laquelle est assise l'église et cimetière, le manoir presbytéral, le manoir seigneurial du fief, 1737. » — Mention, en 1737, de

Jean-François de Gruchet, licencié ès-lois, avocat de la Cour, bailli de la haute justice d'Yvecrique, pour haute et puissante dame Anne-Marie-Madeleine de Canouville, veuve de haut et puissant seigneur Messire Charles-François de Montholon, Premier Président au Parlement de Normandie.

DERNIER SUPPLÉMENT

A L'INVENTAIRE DU FONDS DE L'ARCHEVÊCHÉ

G. 8913. (Registre.) — Grand in-folio, 16 feuillets, parchemin.

1446-1447. — ARCHEVÊCHÉ. — *Compotus Albini Piquenot, presbyteri, in decretis licenciati, promotoris causarum officii curie archiepiscopalis Rothomagensis.... pro uno anno incipiente ad festum Sti Michaelis in Monte-Gargano inclusive anno Domini 1446 et finiente ad simile festum, de receptis et solutis.... ad causam omnium emendarum, compositionum, reconcialiationum et expletorum jurisdictionis spiritualis dicte curie. — Reconciliatio cimiterii ecclesie parrochialis de Limais, 10 l....* Paiements à Thomas Le Cervoisier, neveu et scelleur de l'archevêque, 616 livres 15 sous.—A Jean Bosquier, doyen du doyenné de Saint-Georges et Saint-Wandrille, pour poursuite et conduite d'Etienne Blondel, Jean Blondel et Guillaume Pain ; — à maître Jean Burnel, promoteur volant ; — à Jean Deshayes, lieutenant du bailli de Caux à Caudebec, et à Pierre Desmares, lieutenant du vicomte du dit lieu ; — à Gilles Burnel, clerc d'office ; — à Guillaume Ernoult, *alias* Ernoullet, peintre, pour façon de 5 mitres pour Guillemette Harbouyne, Etienne Blondel, Guillaume Pain, Robert Hequet et Jean Jean, détenus en matière de foi. — Mention des étuves du *Rouvray*, paroisse Saint-Maclou ; — de celles du *Mouton*, paroisse de Saint-Martin-sur-Renelle ; — des enseignes de l'*Ebahy*, paroisse Saint-Lô, de la *Pomme rouge*, rue des Crottes ; — de l'hôtel du sieur de Préaux, paroisse Saint-Patrice ;—de frère Pierre Artault, prieur de Saint-Ouen de Gisors.

G. 8914. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

1545-1546. — ARCHEVÊCHÉ. — Pièces de diverses procédures sur des matières ecclésiastiques ; plusieurs relatives à des conflits de juridiction entre la cour ecclésiastique et des officiers royaux. — Procès, au bailliage, entre Jean De Caux, hucher ou menuisier de Rouen, et le cardinal d'Amboise, ayant attrait à soi le fait de Pierre Daviron, notaire en cour d'église, comme substitut du maître des intestats de la cour ecclésiastique. Jean de Caux, « pour la révérence de la feste de Pasques, qui est prochaine, absoubz *ad cautellam* de la sentence d'escommiche, jusque à ce que autrement en soit ordonné » ; — entre Mathurin Sédille, chanoine de Rouen, trésorier de l'archevêché, et Jehan Leclerc, porteur de répit de ses dettes, comme plège de Nicolas Dumont, vicaire de Saint-Maclou ; — entre Robert Fleury, doyen de la Chrétienté, et Jehan Allot, comme plège de feu Jehan Lorget, en son vivant curé de Saint-Patrice, pour les réparations du manoir presbytéral de cette paroisse ; — entre Michel Rocougard, prétendant au bénéfice de Saint-Julien de Bosc-le-Borgne, l'archevêque de Rouen et les religieux de Saint-Ouen ; — entre les sergents royaux à Rouen et les appariteurs en cour d'église, ceux-ci demandant qu'il fût interdit aux dits sergents « de s'immiscuer à faire nulles vendues de biens, attendu que, par édit du Roi, il étoit défendu aux sergents de ne faire nulles vendues jusqu'à ce les deniers en quoi ils avoient esté cotisés pour la suppression des vendeurs qui avaient esté érigés par le Roi en cette ville de Rouen, eussent esté payés. » — *Informatio preparatoria facta per me Jacobum Fortin, presbyterum, decanum de Longavilla, ad instanciam venerabilis viri promotoris causarum officii curie*, contre des particuliers qui, bien qu'excommuniés, n'avaient cessé de faire leurs pâques. — Mention de Mathurin Sédille, trésorier de l'archevêché ; — de Durand Durand, chanoine de Notre-Dame de la Ronde ; — de Guillaume Le Lieur, curé de Saint-Aignan ; — de Jehan Drieux, chapelain de la confrérie de Saint-Bar-

thélemy et Saint-Vulgan, en l'église de Saint-Ouen ; — de noble homme Nicolas de la Perreuse, sieur de Fresquiennes ; — de Charles Vidier, licencié-ès-lois, commis à tenir les audiences du bailliage de Rouen, pour l'absence ou la récusation des lieutenants généraux et particuliers.

G. 8915. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 64 pièces, papier ; 7 sceaux plaqués ; 1 imprimé.

1468-1774. — ARCHEVÊCHÉ. — Pouvoirs donnés aux frères Pierre Le Mercier et Jean Maillard, du couvent des Frères Prêcheurs, pour absoudre de certains cas réservés, 1468. — Lettres de prêtrise de Blaise Gasellin, du diocèse de Sens, 1547. — *Exeat* pour maître Martin Ponthellier, du diocèse de Bordeaux, 1664. — Lettres d'absolution pour un nommé Charles Moreau, qui s'était fait promouvoir aux ordres de diacre et de la prêtrise, bien qu'alors qu'il était sous-diacre, il eût fréquenté les tavernes et n'eût point obtenu absolution de cette infraction aux constitutions synodales, 1666. — Diverses lettres d'ordinations de François-Lubin Godivier, du diocèse du Mans, curé de Saint-Georges du Grostheil, et aumônier du régiment Dauphin Infanterie, 1727-1749. — Liste d'ordinands pour l'année 1757 ; — bulletins de naissance qui s'y rapportent. — *Exeat* pour Denis-Bernard Brunel, 1774. — Diverses attestations de proclamations de bans de mariage, notamment du futur mariage d'entre François Le Moine, de la paroisse de Douville, et Marie-Jeanne Pouchet, veuve de Louis-Philippe Grandin, sieur de la Galonnière, 1756. — Sceaux plaqués de Mgr de Saulx Tavannes, archevêque de Rouen ; — du cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg ; — de Louis-Charles, évêque d'Amiens ; — de Charles-Louis de Froullay, évêque du Mans ; — du régiment Dauphin Infanterie.

G. 8916. (Rouleau.) — Formé de 11 peaux de parchemin, et contenant en tout 6 m. 70 c. de longueur, sur 0 m. 56 de largeur.

1550. — ARRÊT DU GRAND CONSEIL SUR UN PROCÈS entre l'archevêque et les chanoines de Rouen, appelants d'une sentence du bailli, d'une part, et le procureur général et les bourgeois de Rouen, d'autre part, au sujet du droit de *mueson* ou modiation, déclaré appartenir aux appelans, à cause du don à eux fait sur la modiation de la vicomté de l'Eau de Rouen, par le feu duc Richard (Cœur-de-Lion), confirmé par les successeurs rois et ducs de Normandie : « Droict d'avoir, prendre et choisir 300 muys de vin en essence, assavoir 100 à l'archevêque, 200 aux chanoines, à iceulx 300 muys de vin prendre sur les premiers vins portez au dit Rouen par mer ou eaue doulce de la manière qui s'ensuit : c'est assavoir, la 19e pièce en choix de vin porté dans un bateau ou autre vaisseau au dit Rouen et au quay de la dicte ville appartenant à un seul marchant et consécutifvement, de 19 en 19 pièces, sy tant en y a au dit vaisseau appartenant à ung seul marchant. — Exempts du dit droict de choix et 19mes pièces en essence, les vins creuz au dessoubz du Pont-de-l'Arche, et pareillement les vins d'aultre creu, que les marchans et habitants de la dicte ville de Rouen feront entrer en icelle ville pour leur boisson et sans fraude. Où il n'arriveroit au dit Rouen telles quantitez de vins subjectz au dict droict de 19 pièces en essence et choix que les dits arcevesque et chanoines puissent prendre et percepvoir les dits 300 muys en essence par chacun an, en ce cas, ce qui s'en deffaudroit seroict prins et payé aus ditz arcevesque et chanoines, à raison de 20 sous tournois pour chacun muy, etc. Donné au Château-Thierry, le 1er avril 1551 avant Pâques. » Sceau perdu.

G. 8917. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 32 pièces, papier ; 1 imprimé.

1498-1781. — ARCHEVÊCHÉ. — Pièces diverses concernant plusieurs seigneuries dépendant de l'archevêché. — Accord entre l'archevêque, d'une part, et dame Françoise Maugeard, veuve de François Davannes, sieur de Vieuroy, d'autre part, au sujet d'un nouveau canal à faire, à la rivière d'Angreville, 1753. — Bail de terres sises à Notre-Dame-d'Alihermont, 1775. — Copie d'un arrêt du Parlement sur un procès entre l'archevêque, d'une part, et Charlotte de Bourbon, comtesse douairière de Nevers, dame de Fréauville, et Adrien De la Heuze, chevalier, seigneur du lieu, et les paroissiens de Fréauville, Bailleul et Baillolet, au sujet de la foire de Craudalle, 1515. — Aveu de Cardin Hubert à l'archevêque, comme seigneur de Déville, 1662. — « Etat de ce que Rogerin Le Roux doit sur son compte de recettes de la seigneurie de Dieppe, sur quoi est à rabattre les parties qui ensuivent. Pour donner relâche faicte par mon dit sr au dit Rogerin, 300 livres ; — plus il a pleu à mon dit sr donner à Marion, seur du dit Rogerin, pour icelle aider à marier, 200 livres. — A Jacqueline Bohier, pour aider à la marier, 70 sous, 1498, » état signé : *Ita est, Masselin propria manu, Mesenge*. — Enregistrement, au bail-

liage de Dieppe, 26 juillet 1592, des lettres de nomination de Jean Montfort, à l'office de maître des ouvrages de maçonnerie et charpenterie du bailliage de Rouen, vacant par le décès de Jean Le Planquois, 18 avril 1592. — Table alphabétique des noms des vassaux qui ont rendu déclaration à la seigneurie de Dieppe et qui ne doivent aucunes rentes seigneuriales, vers 1784. — Ordonnance de M. de la Michodière, Intendant, portant que la somme de 37 livres, imposée sur le moulin et bois de l'archevêque, sera rayée du rôle des impositions de la paroisse de Douvrend, 1765. — Copie d'une sentence donnée au siège de Gisors, pour le paiement d'une rente de blé due par les héritiers de Jean Langlois du Montrôti, 1543. — Devis des réparations, démolitions et reconstructions à faire au château de Gaillon, 1757 (placard imprimé). — Observations sur un arrêt du Conseil, du 6 janvier 1726, au sujet du flottage sur les rivières de Conches et d'Iton, 1728. — Compte informe des rentes dues à Louviers, Heudebouville, Pinterville, vers 1510. — Bail de prairies à Sotteville près Rouen, 1507. — Mémoire pour l'archevêque de Rouen, relatif à ses droits de haute justice à Dieppe, vers 1751.

G. 8918. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier, 3 imprimés.

1491-1781. — ARCHEVÊCHÉ. — Pièces diverses. — Adjudication, en la juridiction des aumônes de l'archevêché, « de 4 parts d'un moulin à fouler bonnests, présentement servant au mestier de mégissier buffetier, » sis à Déville, à Etienne Delamare, pour 8 livres de rente à payer à l'archevêque, seigneur de Déville, 1647. — « Prière des Quarante Heures, pour Mgr le Dauphin, 1765 » (placard imprimé). — Adjudication des déports des cures de Saint-Martin de Bradiancourt, 27 septembre 1528 ; — de Farceaux, 1757 ; — de Longroy, 1494. — Quittance pour le déport de Malaunay, 1592. — Acte passé devant les notaires royaux apostoliques de Rouen : Présentation par noble dame Marguerite de Maxuel, veuve de messire Jacques de Warigniez, seigneur de Digny, dame patronne de la Bazoge, Chèvreville, et autres lieux, demeurant à Rouen, rue des Charrettes, de Laurent Vaudry, à la cure de Chèvreville, vacante par le décès de Toussaint Gesnouin, 27 février 1749 ; — examen du dit Vaudry, par Mgr Duraud de Missy, en présence de messire Roger-André Duquesnoy, docteur de Sorbonne, vicaire général, et de Pierre Cousin, curé de Saint-Gervais d'Avranches ; — examen jugé défavorable pour Vaudry. — Collation à Jacques De la Rue, de la cure de la Chapelle au doyenné de Magny, vacante par décès, 25 décembre 1675. — Sentences rendues aux Hauts-jours de l'Archevêché, 1720-1781.

G. 8919. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 25 pièces, papier.

Vers **1730-1789**. — ARCHEVÊCHÉ. — Pièces diverses concernant les derniers archevêques. — Cahier contenant l'analyse ou des extraits de 3 actes relatifs à la famille Bazin de Besons ; « inventaire des biens et effets demeurés après le décès de Mgr Armand Bazin de Besons, archevêque de Rouen, dressé à la requête de Jacques Bazin de Besons, Maréchal de France, commandant pour S. M. dans la ville de Cambray et pays de Cambrésis, frère du dit archevêque, à la requête aussi de Claude Le Blanc, chevalier, seigneur de Viélaine, Secrétaire d'Etat ayant le département de la guerre, et d'Achille Le Blanc, mestre de camp de cavalerie, l'un et l'autre fils de Louis Le Blanc et de Suzanne-Henriette Bazin de Besons, 1721 ; — extrait du testament du Maréchal de Besons ; — inventaire des biens et effets demeurés après son décès, etc. — Mémoire pour la tenture employée au service de feu Mgr l'archevêque de Rouen : armoiries sur les carolles de cuivre, au jubé, au grand portail, etc..., 168 livres. — Acte du serment de fidélité de Mgr de Saulx-Tavannes nommé à l'archevêché de Rouen. — Lettres-patentes et arrêt d'enregistrement de ces lettres à la Chambre des Comptes pour faire mettre ce prélat en possession du temporel de l'archevêché, 1734. — Formule du serment ; — certificat du grand aumônier Armand-Gaston de Rohan, évêque et prince de Strasbourg, landgrave d'Alsace, attestant que, le 18 janvier de cette année, le Roi entendant la messe en la chapelle du château de Marly, messire Nicolas de Saulx-Tavannes, a prêté le dit serment de fidélité entre les mains de S. M. — Acte par lequel Moussard, vicaire général de l'official du diocèse de Bayeux, met Romain De La Londe, prieur claustral de Saint-Etienne de Caen, comme procureur de l'archevêque de Rouen, Nicolas de Saulx-Tavannes, en possession de la dite abbaye de Saint-Etienne de Caen, 11 août 1741. — Copie du testament de Mgr de Saulx-Tavannes : « Si je meurs à Rouen, le lieu de ma sépulture est marqué. Si je meurs à Gaillon, je désire et veux être enterré à la Chartreuse de Gaillon. Dans quelque autre endroit qu'il plaise à Dieu de disposer de moy, c'est la paroisse de cet endroit où je veux être inhumé Il n'y aura ny armes, ny tentures, ny autres décorations fastueuses,

ny dans la maison où je décederay, quand même ce serait à Rouen, ny dans l'église où je seray enterré. Je fais la même deffense pour les messes et services qu'on pourra célébrer pour moy. Un luminaire décent, surtout nul faste, dont j'ay toujours été si éloigné, 20 mai 1757. » — Baux de terres dépendant de la baronnie de Vittefleur dont jouissait, en qualité d'abbé commendataire de Fécamp, le cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, 1787-1788. — Bail fait par le même archevêque, en la même qualité, de 2 moulins à blé, sis à Fécamp; — procès au sujet de ces moulins, 1778.

G. 8920. (Liasse.) — 1 registre in-4°, comprenant 108 feuillets, papier.

1712-1721. — HAUTS-JOURS DE L'ARCHEVÊCHÉ. — Plumitifs des audiences de cette juridiction. — 3 octobre 1712, « *appeaux* des officiers reçus en la juridiction sur les lettres de provision de Mgr l'archevêque et qui doivent comparence en la juridiction le 1er lundi du mois d'octobre. Les advocats et procureur général de Monseigneur, le sénéchal du temporel et aumônes de l'archevêché, le procureur au dit lieu, l'avocat fiscal au dit lieu, le bailli de Dieppe, le procureur fiscal au dit lieu, l'avocat fiscal au dit siége, le verdier de Louviers, le procureur fiscal de la verderie, le bailli de Gaillon, le procureur fiscal au dit lieu, l'avocat fiscal au dit lieu, le bailly d'Alihermont, le procureur fiscal au dit lieu, l'avocat fiscal au dit lieu, le verdier de Crodalle et Alihermont, le procureur fiscal de la verderie, le bailly vicomtal de Fresne-l'Archevesque, le procureur fiscal au dit lieu, l'avocat fiscal au dit lieu, le lieutenant général du temporel et aumônes, Cliponville, Canville et autres lieux en dépendant, le procureur fiscal, l'avocat fiscal, 7 procureurs postulants, maîtres Nicolas Panel, Noël-Alexandre Boissel, Léonor-Agnès Huimon, Pierre-Antoine Dasseville, Charles-André Le Charestier, François Moulin, François Le Tailleur; huissier, Me Charles-Antoine Dasseville. — Ouy de Basly pour le procureur général en ses conclusions, la jurisdiction a accordé acte au procureur général de la présence des officiers présens; deffaut sur les absens non comparens et garnis d'excuse; ordonné qu'ils comparoistront dans le mois, et défaut sur les défaillans non garnis d'excuses, pour le profit, les a interdits des fonctions de leurs charges; deffenses d'exercer, à peine de faux, ce qui leur sera signifié par l'huissier de service, qui sera tenu d'en certifier de diligences dans le mois, dont luy sera délivré exécutoire. Signé : Haveron. » — 19 juin 1713, « un de messieurs, M. Haveron, député pour informer à Gaillon, contre une personne d'un esprit emporté, qui étoit en habitude d'insulter tous les officiers de la juridiction et même le juge en chef jusqu'à ce point que, le vendredi, 2e de ce mois, le bailli qui cathédroit ayant été obligé de prononcer une interdiction contre l'autheur de ces sortes d'insultes, on auroit eu la hardiesse de monter à son tribunal, pour le prendre par le bras et interjeter un haro sur lui. » — 7 août 1713, le sieur Frigard, valablement élu, condamné à faire le service de la Charité de Louviers. — 30 octobre 1718, défenses aux gardes bonnetiers de Dieppe, d'entrer dans les maisons des marchands merciers, pour y faire aucune visite, sauf en cas d'entreprise par les dits merciers sur le métier de bonnetier. — 11 décembre 1719, actes des serments de Jacques-Georges de Becdelièvre, sieur de Bonnemare, nommé bailli en la haute-justice de Gaillon; — de Jean Caullier, nommé juge des eaux-et-forêts des comtés d'Alihermont et Croixdalle; — de Jean Duchesne, nommé bailli de la haute-justice de Dieppe; — de Joseph Boullen, nommé procureur fiscal des comtés de Dieppe et d'Alihermont; — de Pierre Pellevé, nommé sénéchal du temporel de l'archevêché et bailli de la haute-justice de Déville; — d'Adrien Drouin, nommé procureur d'office au comté de Louviers.

G. 8921. (Liasse.) — 6 cahiers, comprenant 135 feuillets, papier.

1721-1732. — HAUTS-JOURS DE L'ARCHEVÊCHÉ. — Plumitifs des audiences de cette juridiction. — 16 décembre 1726, Jean-Pierre Bollogne, praticien en la Cour, admis pour aider maître Eudes, greffier des hauts-jours, à cause de son grand âge et de ses maladies, à la charge par le dit Bollogne de lui rapporter les émoluments. — 2 mai 1729, maître Dasseville, procureur en la juridiction, poursuivi pour restituer les pièces du procès du sieur Le Carpentier, pour lequel il occupait aux hauts-jours contre la dame Le Roy; et comme les pièces du dit Le Carpentier sont actuellement dans le coffre d'un banc du Palais occupé par maître Caruel, où défunt maître Eudes, ci-devant greffier, en avait fait le dépôt, elles en seront retirées, en présence des héritiers du dit Eudes.

G. 8922. (Liasse.) — 5 cahiers, comprenant 176 feuillets, papier.

1737-1760. — HAUTS-JOURS DE L'ARCHEVÊCHÉ. — Plumitifs des audiences de cette juridiction. — 30 mars 1746, acte du serment de maître Jacques Michel de Vassonville, procureur du Roi en la maîtrise

G. 8926. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 126 pièces, papier.

1710-1724. — HAUTS-JOURS DE L'ARCHEVÊCHÉ. — Nomination, par Mgr Claude-Maur d'Aubigné, de Me François de Thunes, sieur du Haguet, à l'office de procureur fiscal en la haute-justice de Cliponville et branches en dépendant, 2 août 1710. — Réception de Jean Millard, greffier en la cour ecclésiastique de Rouen, à l'office de procureur postulant en cette juridiction, 1719 ; — de Guillaume Gaillard, avocat en Parlement, à l'office de conseiller en la juridiction supérieure des hauts-jours de l'archevêché ; — de Joseph Boullan, à celle de bailli de la haute-justice d'Alihermont et Douvrend ; — de Pierre Gosse, à celle de procureur fiscal en la même haute-justice ; — d'Adrien Drouin, à l'office de procureur d'office aux comté, haute-justice, juridiction des eaux-et-forêts et verderie de Louviers, 1720. — Procès entre Henriette-Thérèse-Madeleine de Cassey, fille et seule héritière de feu messire Jean de Cassey, seigneur de Requievens en la comté de Limerick en Irlande, veuve de Nicolas Gallie, écuyer, sieur de Calmont, et Jacques Gallie, sieur de Hibouville, 1721. — Procès entre Guillaume Groulard, chevalier, marquis de Bosgeffroy, et Jacques Touchais, héritier de Jean-François Touchais, son frère, et Anne Guillaumot de la Bergerie, veuve et héritière d'Antoine Asselin, 1722. — Appel contre les maîtres et gardes bouchers de la ville de Louviers, d'une sentence rendue, au bailliage du dit lieu, au profit des laboureurs de la vallée de Louviers : « Les bouchers, suivant ceux-ci, n'avaient l'entière liberté de mener paître leurs moutons que dans les fossés de Louviers et à l'entour, à cause que très souvent une partie des moutons qu'ils vont acheter au Neufbourg et ailleurs sont gâtés du mal appelé la *cavelée*, lequel se communique facilement. Cependant les bouchers ne laissaient pas depuis quelque temps de s'immiscer de faire paître leurs moutons dans les champs, ce qui avait causé la maladie à la plupart des troupeaux. » — Poursuites contre des gardes du métier de cordonnier à Dieppe, qui, contrairement aux ordonnances du métier, avaient deux apprentis. — Procès entre une servante et le sieur Lamirault, son maître, qu'elle avait laissé, sous prétexte de contracter mariage, mais, en réalité, pour se placer, à des conditions plus avantageuses, chez un voisin de son maître. On rappelle un arrêt du Parlement, du 6 juin 1722, ordonnant « que les serviteurs qui ont accoutumé de se louer à certain prix seroient tenus de servir l'année entière, s'il plaisoit à leurs maîtres, à moins qu'ils n'eussent raison et occasion légitime de se retirer plus tôt, et faisoient défenses à tous serviteurs de laisser leurs maîtres et maîtresses pour aller servir chez d'autres, sans le gré et consentement des dits maîtres et maîtresses ou pour causes légitimes, et faisoit pareillement défenses à toutes personnes de recevoir un serviteur sortant d'une autre maison, qu'il ne se fût enquis de la cause et de la sortie ou qu'il n'en eût vu un certificat par écrit, à peine de 300 livres d'amende, dont le dénonciateur aurait le tiers, sage précaution que le Parlement avoit prise pour réprimer l'abus qui s'étoit communiqué par les mauvais procédés de la plupart des maîtres et maîtresses, qui, vu la rareté des domestiques, avoient la malhonnêteté de tirer chez eux ceux qui servoient ailleurs, sous espérance de plus gros gain, » 1723. — Lettres de provisions de Jean Le Roy, et de Pierre-Antoine Dasseville, à des offices de procureur postulant en la juridiction des hauts-jours », 1724.

G. 8927. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

1725-1728. — HAUTS-JOURS DE L'ARCHEVÊCHÉ. — Réception de Joseph Boullan, avocat, à l'office de procureur fiscal du comté de Dieppe et de la juridiction des eaux-et-forêts et verderie de Croixdalle et de celle de bailli de la haute-justice d'Alihermont ; — de Jean Caulier, écuyer, à l'office de juge des eaux-et-forêts des comtés d'Alihermont et Croixdalle ; — de Robert Du Monstier, procureur et avocat au Parlement, à l'office de lieutenant en la juridiction de Déville ; — de Jean Duchesne, avocat, et de Nicolas-Guillaume De Laune, lieutenant civil du bailliage de Caux en la vicomté d'Arques, à l'office de bailli du comté de Dieppe ; — de Jacques-Georges de Becdelièvre, écuyer, sieur de Bonnemare, avocat, à l'office de bailli en la châtellenie et haute-justice de Gaillon, 1725. — Procès au sujet de la perception de droits sur les fromages apportés en la ville de Dieppe ; distinction entre les fromages blancs et communs qui se font au four, les fromages *angelots*, qui se fabriquent aux environs de Neufchâtel, et les fromages de Hollande. — Procès, pour succession, entre Guillaume Gueroult, chevalier, seigneur d'Etainhus et du Verdray, et Pierre-Jules de Ferrare, chevalier, seigneur du Tot, Gonfreville-Caillot, comme ayant épousé Marie Gueroult, héritière et réservée à la succession de Marie Gloria, sa mère, 1726. — Procès entre la communauté des maîtres et gardes marchands merciers de la ville de Dieppe et le sieur Antoine Cormont, maître marchand drapier : on voit invoquer les statuts donnés à cette communauté

en 1558, confirmés en 1598, brûlés lors du bombardement de Dieppe en 1694, d'après lesquels les drapiers ont toujours eu la visite des draps et autres étoffes qui se vendent dans Dieppe et se vendent à la halle aux draps, et un règlement de 1669, qui leur reconnaît le droit d'apposer leurs marques aux dits draps et de faire les approchemens des étoffes défectueuses. — Mention d'Anne Potier, écuyer, seigneur et patron de Sévis, fils aîné et principal héritier de messire Robert Potier, écuyer, sieur de Butot, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, 1727. — Réception de Joseph Boulent, avocat en la cour, procureur syndic et échevin de Dieppe, à l'office de bailli des comtés de Dieppe et dépendances ; — de Pierre Gosse, avocat, procureur fiscal des comtés d'Alihermont et Douvrend, à l'office de procureur fiscal du comté de Dieppe et dépendances. — Mention d'Isidore-Charles-François de Chevestre, écuyer, seigneur de Malherbe, 1728.

G. 8928. (Liasse.) — 61 pièces, papier.

1729. — HAUTS-JOURS DE L'ARCHEVÊCHÉ. — Réception de Jean Baroche, ci-devant notaire royal et procureur à Gaillon, à l'un des offices de procureur postulant en la juridiction de la dite ville (parmi les témoins qui déposent à l'information, Philbert Léger, clerc de la paroisse Saint-Nicolas, demeurant au Collège du Pape, alors âgé de 27 ans) ; — de Jean Caullier, écuyer, à l'office de juge des eaux-et-forêts des comtés d'Alihermont et de Croixdalle. — Procès entre Jean-Baptiste Thorel, écuyer, seigneur de Landemare, et Nicolas Gaultier, chirurgien à Louviers ; — entre noble dame Catherine Caullier, veuve, héritière et donataire de Jean Martin, chevalier de Saint-Louis, ingénieur en chef de la ville de Dieppe, et Jean Duhamel, tuteur des enfants de Louis Mauduit, comme ayant épousé Marie-Madeleine Feillet, veuve du dit Mauduit ; — entre Marie-Anne de Chéry, veuve en secondes noces de messire Aymard de Torcy, seigneur de Coudray, et Adrien de Torcy, chevalier, capitaine de cavalerie dans le régiment de Villars.

G. 8929. (Liasse.) — 192 pièces, papier.

1730-1732. — HAUTS-JOURS DE L'ARCHEVÊCHÉ. — Procès entre les maîtres et gardes de la communauté des marchands épiciers, chandeliers, ciriers et vinaigriers de la ville de Dieppe, et la communauté des marchands merciers drapiers réunis ; — entre les maîtres et gardes du métier de forgeurs, taillandiers, blanchœuvres de la ville de Louviers, et les maîtres et gardes maréchaux du dit lieu, à l'occasion d'un nommé François Pasley, taillandier, qui s'immisçait de faire des ouvrages qui n'étaient pas de son métier, mais de celui des maréchaux ; — entre les Pères Pénitents de Sainte-Barbe près Louviers, et Fleurant Rondeau ; — entre dame Susanne-Angélique de Becdelièvre, veuve de Robert Le Mansel, écuyer, sieur de Sicqueville, et le bailli de Louviers ; — entre Elisabeth Duhamel, épouse non commune en biens de Gabriel Ozenne, écuyer, sieur de la Forgette, et Jean-François Le Febvre ; — entre Jean Gallie, écuyer, sieur de Calmont, lieutenant de cavalerie au régiment de Gesvres, et dame Marie-Aimée-Charlotte de Torcy, veuve de Jacques Gallie, sieur d'Hibouville ; — entre Guillaume Groulard, marquis de Bosgeffroy, châtelain de Bailleul, et le sieur Jacques Touchais, maître de la verrerie du Hellet ; — entre Jacques Le Prevost, écuyer, sieur du Fort, et Jean de Brossard, comte de Prouville, fils de Louis de Brossard et de Françoise Chauvel ; — entre Claude Mollard, sieur de Thibermont, et la dame Varangue, veuve du sieur du Ponchel. — Suite du procès entre Marie-Anne de Chérie et Adrien de Torcy, capitaine de cavalerie. — Mention de Mathieu Colombel, qualifié de syndic de la communauté du Pollet, 1730. — Procès entre les maîtres et gardes marchands merciers drapiers réunis de Dieppe et des forains qui débitaient leurs marchandises de l'état de mercier dans l'auberge des *Trois Marchands*, rue Saint-Jean, paroisse Saint-Jacques de Dieppe. — Mention de Jean Hubert, peintre à Dieppe, 1731. — Procès entre Louis-François de Thiboutot, chevalier de Saint-Louis, lieutenant général de l'artillerie de France, seigneur patron d'Hermanville, et Henri Boullard, procureur aux juridictions royales d'Arques ; — entre Marguerite Estancelin, fille et héritière de feu Joseph Estancelin, lieutenant général de Dieppe, et de Marguerite Auzou, et ses parents opposants à l'entérinement de ses lettres de bénéfice d'âge, 1732.

G. 8930. (Liasse.) — 145 pièces, papier ;
1 sceau plaqué.

1733-1735. — HAUTS-JOURS DE L'ARCHEVÊCHÉ. — Procès entre Jacques-Pierre Guérard, écuyer, sieur de Boismont, vicomte d'Arques, héritier de la dame Le Noble, et Jean de Clieu, écuyer, sieur de Neuvillette, lieutenant du bailliage de Dieppe, exécuteur testamentaire de la dite dame ; — entre Jacques Grente, seigneur de Sahurs, conseiller au Parlement,

avant épousé Marie de Lesnable, et Nicolas Auzou, juge consul de Dieppe, ayant épousé Jeanne Fontaine, en précédent veuve du feu sieur Jacques de Lesnable, 1733. — Réception de Charles-Louis-François Perchel, avocat au Parlement, à l'office d'avocat général en la juridiction des hauts-jours, vacante par la démission de Louis Perchel, son père; — de Pierre Le Massif, à l'office de bailli verdier en la juridiction du comté de Louviers. — Requête de Jean-Louis Le Febvre, maître de la verrerie de Saint-Paul-lès-Rouen, et de maître François-Georges Le Febvre, curé de Corny, enfants et héritiers de feu Jean-Louis Le Febvre, receveur de la baronnie de Fresnes-l'Archevêque, à l'effet d'obtenir mandement pour assigner leur mère en reddition de comptes, 1734. — Réception de François Bourdon, avocat au Parlement, conseiller et procureur du Roi en l'Election d'Andely, Vernon et Gournay, à l'office de bailli haut-justicier de Gaillon. — Procès entre la communauté des marchands merciers drapiers de la ville de Dieppe, et Pierre Auber, qui demandait à être autorisé à ouvrir à Dieppe une boutique de l'état de marchand mercier grossier joaillier quincaillier, auquel il avait été reçu à Rouen en 1714; — entre la même communauté et le sieur Robert Gueroult, fermier des droits de jauge, aunage et mesurage de la ville de Dieppe; — entre Jean-Baptiste Le Vaillant, écuyer, sieur de Boos, maître de la verrerie du Hellet, et Marie-Catherine Manneville, veuve et héritière de Charles-Nicolas de Caqueray, écuyer, sieur de Quineville, 1736. — Signature et sceau plaqué de Mgr de Saulx-Tavannes.

G. 8931. (Liasse.) — 162 pièces, papier.

1736-1738. — HAUTS-JOURS DE L'ARCHEVÊCHÉ. — Réception de Philippe-Abraham Fouët, commis au greffe de la Cour, à l'un des offices de procureur postulant en la juridiction des hauts-jours. — Procès entre les Trésoriers de la Fabrique de Saint-Jacques de Dieppe et Pierre Déricq, écuyer, sieur de Saint-Aubin, ayant épousé Marguerite-Catherine-Angélique Caruel de Boisval, ancien avocat du Roi au Grenier à sel de Dieppe; — entre Nicolas Dubuc, marchand imprimeur à Dieppe, et Charles-Joseph Du Buc, son frère; — entre Marc-Antoine Gallie, écuyer, chevalier de Perdeville, et la comtesse de Boulainvilliers; — entre Jean-Baptiste de Hattenville, écuyer, sieur de Chambry, ancien garde du corps, pour lui et pour Jean et Nicolas de Hattenville, contre Elisabeth Haullard, veuve du feu sieur Marin Hattenville-Haullard; — entre Louis de Potterat, écuyer, sieur de Saint-Etienne, seigneur de Sotteville, et Jacques-Georges de Becdelièvre, écuyer, seigneur de Bonnemare, avocat; — entre le sieur Jacques Rozay, graveur, bourgeois de Rouen, ayant épousé Marguerite Hamelin, et Pierre Le François, 1736. — Réception de Louis Perchel, avocat au Parlement, ci-devant procureur général de la juridiction des hauts-jours, à l'office de président en la même juridiction, vacant par le décès de maître Pierre Haveron. — Procès entre les gardes anciens et modernes de l'état de merciers drapiers réunis de la ville de Dieppe (Pierre Houard, l'un des gardes) et un mercier forain; — entre les maîtres gardes du métier de taillandier, blanche et noire œuvres, de Dieppe et un taillandier, Nicolas Turgis; — entre les gardes et communauté des tailleurs d'habits et les merciers drapiers de la même ville, et le nommé Jacques Fortin. — Nouveaux statuts de la communauté des tonneliers, approuvés par les échevins de Dieppe, le 31 janvier 1725, enregistrés au greffe de la juridiction des hauts-jours, 1737. — Requête à Messieurs les gens tenant la juridiction supérieure des hauts-jours, par les maîtres et gardes merciers drapiers réunis de la ville pour obtenir l'enregistrement de leurs nouveaux statuts agréés par le Roi au mois de février 1730. — Semblable requête adressée par les tailleurs d'habits. — Texte de leurs statuts confirmés par le Roi en décembre 1715. — Procès entre Nicolas Dupont, écuyer, sieur de Mouceaux, ayant épousé Marie Blondel, et Madeleine Gallie, veuve de Pierre Blondel, frère de la dite Marie; — entre Jacques Le Prevost, écuyer, sieur du Fort, héritier aux propres de Mme de Languillet, et les sieurs Nicolas Arnois, Nicolas Thieffray et Jean-Baptiste-Adrien Arnois de Captot, 1738.

G. 8932. (Liasse.)— 86 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1739-1750. — HAUTS-JOURS DE L'ARCHEVÊCHÉ. — Réception de François Davannes, écuyer, sieur de Vieux-Roy, à l'office de juge des eaux-et-forêts des comtés d'Alihermont et de Croixdalle. — Enregistrement des statuts des maîtres et gardes de la communauté des cordonniers de la ville de Dieppe, de 1722; — de ceux de la communauté des menuisiers de la même ville, de 1732. — Procès entre les maîtres et gardes de cette communauté et Pierre Couttey, compagnon menuisier; parmi les pièces produites, la copie d'un arrêt du Parlement, de 1711, sur un procès entre les gardes du métier de menuisier de cette ville et le sieur Bricard, compagnon du dit métier, qui n'avait

aucune qualité pour travailler au dit métier. — 1741, réception de Nicolas-Marin Ponty à l'office de procureur postulant en la juridiction des hauts-jours. — 1743, procès entre Marin De la Querrière, bourgeois de Louviers, et Jean Paumier. — 1744, réception de Jean Postel à l'office de procureur postulant en la juridiction des hauts-jours. — Information au sujet des droits d'aunage des toiles à Louviers. — 1745, réception de David-Nicolas Boulenc à l'office de bailli des comtés de Dieppe, Alihermont et Douvrend. — 1750, nouveaux statuts des cordonniers savetiers carreleurs réunis. — Procès entre Jean-Jacques Cousture, avocat au Parlement, Trésorier en exercice de l'église de Saint-Remy de Dieppe, et la dame Theroude, prétendant à la possession de 2 bancs en la dite église.

G. 8933. (Liasse.) — 103 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

1751-1755. — HAUTS-JOURS DE L'ARCHEVÊCHÉ. — Procès entre Avoye Le Moine, veuve de Pierre Laisné, et l'archevêque de Rouen, stipulé par Jean Bisson, son receveur en la châtellenie de Gaillon. — 1752, procès entre les maîtres et gardes de la communauté des vitriers de la ville de Dieppe, et Nicolas Chalot, marchand en cette ville. — Enregistrement des nouveaux statuts de ce métier, les anciens ayant été perdus lors du bombardement de 1696. — Procès entre Robert Baillehache, fermier de la coutume à Louviers, et Agnès Coutant, veuve de Jean Heurtematte. — 1753, réception de Simon Dagoumer, procureur fiscal du comté de Louviers, à l'office de bailli à Gaillon; — de François Gosse, procureur au bailliage de Rouen, à l'office de procureur postulant en la juridiction supérieure des hauts-jours. — 1754, réception de Jean-Pierre-Gervais Pellevé, avocat au Parlement de Paris, lieutenant du sénéchal général du temporel et aumônes de l'archevêché de Rouen et du bailli de la baronnie de Déville, aux états et offices de sénéchal général du temporel et de bailli de la dite baronnie, vacants par le décès de Jean-Pierre Pellevé, son père. — Procès entre M. Couture, Trésorier de la Fabrique de Saint-Remy de Dieppe, et le sieur Benoist du Masy, auquel on réclamait une somme de 400 livres. — 1755, réception de Jacques-Robert Moulin, avocat en la Cour, à l'office de conseiller en la juridiction des hauts-jours, vacant par le décès de M. Le Bourgeois de Belleville. — Procès entre les maîtres et gardes du métier de tonnelier à Dieppe et le sieur Durieu; — entre Jean Rouget dit la Croix, maître maçon, entrepreneur d'ouvrages à Dieppe, et Louis Joly, au sujet de la réédification d'une maison sous le château; — entre Anne-Charlotte de Malleville de la Fosse, veuve de messire Antoine-Henri Ducroq du Thil, seigneur de Heurtevent, et messire Emard-Nicolas de Mercastel, seigneur de Saint-Etienne de Croixdalle.

G. 8934. (Liasse.) — 19 pièces, papier, 1 pièce, parchemin; 2 imprimés.

1738-1758. — HAUTS-JOURS DE L'ARCHEVÊCHÉ. — Affaire relative au mesurage des grains à la halle de Louviers, publications, enquêtes, arrêts, sentences relatifs à cette affaire. — Registre des appréciations des blés vendus au marché de Louviers, année 1738. — Sentence de la juridiction supérieure des hauts-jours du temporel et aumônes de l'archevêché de Rouen qui règle « la continance du boisseau de Louviers et ce qui doit être fait pour le maintien de la police des mesurages des poids, aunes, et mesures, ainsi que des seiziesmes, brancards et poids des moulins du comté de Louviers, du 12 décembre 1757. » (Imprimé).—Procès-verbal d'information, mars 1758; le procureur général de la juridiction des hauts-jours représente à Robert Le Brun, « commissaire député pour être présent à la vérification et étalonnage, un poids de 8 livres, et un de 8 onces ou demi-livre, pour servir au greffe du comté de Louviers, acheté du sieur Jacques Cuvier, l'un des marchands balanciers de la dite ville, à charge que les dits 2 poids seront vérifiés sur l'étalon étant au coffre de la communauté, le dit poids de 8 livres consistant en 12 pièces, la première qui est la boëtte du poids de 4 livres, au costé de laquelle sont gravées les armes de S. E. Mgr le cardinal de Tavannes et au-dessus : *Vérifié en 1758;* au bord du couvert, au-dessus iceluy, du mesme costé, 8 marcs, et au fond de la dite boette, 2 marques empreintes avec poinçon contenant J. Q. C. et une fleur-de-lis au dessus; la seconde gravée de 4 marcs; la 3e gravée de 2 marcs; la 4e gravée de 1 marc; la 5e gravée de 4 onces; la 6e de 2 onces; la 7e de une once; la 8e de quatre gros; la 9e, 2 gros; la 10e, 1 gros; la 11e, demi gros; la 12e, aussi demi gros. »

G. 8935. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

1635 (copie)-**1760.** — HAUTS-JOURS DE L'ARCHEVÊCHÉ. — 1756, réception de Jean-Pierre-Gervais Pellevé, bailli de la haute-justice de Déville, à l'office de procureur général des hauts-jours, vacant par la démission de Charles-Louis-François Perchel;—

dit Perchel, à l'office de président aux hauts-jours. — 1757, réception de Nicolas-Augustin Langlois, avocat au Parlement, à l'office de procureur fiscal de la haute-justice des comtés de Dieppe, Alihermont et Douvrend, vacant par la démission de Jacques-Michel Marquets de Vassonville.—Sur la requête de M. Dagoumer, procureur fiscal de la haute-justice de Louviers, après information, et sur le réquisitoire du procureur général en la juridiction des hauts-jours, ordonné que vérification sera faite de la contenance ancienne et moderne du boisseau de la halle de Louviers, ainsi que de la différence qui a été et doit être entre le boisseau de la dite halle et celui servant au paiement et recette des redevances en grains dues à la mesure de Louviers, tant par le recensement, étalonnage du boisseau étant au greffe, anciens boisseaux encore existants pour le service de la halle, ainsi que des seizeins étans dans les moulins du comté, boisseau des seigneuries en dépendantes, et ceux des particuliers qui se trouveront avoir été jaugés et marqués par le jaugeur royal ou par celui de la haute-justice. » — Procès entre les gardes bouchers de la ville de Dieppe et Etienne Le Breton, juré apprenti ; — entre les syndics et gardes de la communauté des chandeliers, épiciers, ciriers, vinaigriers de la même ville, et le procureur fiscal du bailliage de Dieppe. — Statuts et règlements du métier de cirier-échoppier de la ville de Louviers, 1635. — 1704-1758, requête des maîtres et gardes de la communauté des boulangers de la ville de Louviers contre le meunier Maussin, à propos de l'enquête ordonnée, l'année précédente, par les mesureurs de grains : « Deux mesures appelées seizeins, l'une plus grande, l'autre plus petite représentées par le meunier ; la plus grande reconnue pour être celle dont il se servoit pour *émoûter* les grains des boulangers, ce seizein sans aucune marque de jaugeur et sans caractère d'authenticité, accru par le moyen d'une bande de cuivre dont on l'a bordé. »—Procès entre Pierre-Victor Cauvet, docteur en médecine, médecin ordinaire du Roi pour Dieppe, et le sieur François Descroisilles, maître apothicaire de la même ville. — 1760, information pour la réception de M. Pierre Bourdon à l'office d'avocat fiscal au bailliage de Dieppe. — Succession de Charles Le Blond de Voxmesnil, décédé à Port-de-Paix, île de Saint-Domingue, le 7 novembre 1741. — Procès entre messire Charles de Mercastel, chevalier, seigneur de Croixdalle, et Louise-Françoise-Nicole de Saint-Ouen, son épouse, d'une part, et la veuve Mindorge.

G. 8936. (Liasse.) — 148 pièces. papier.

1761-1765. — HAUTS-JOURS DE L'ARCHEVÊCHÉ. — Informations pour la réception de François-Germain Dumont, à l'office de procureur postulant en la juridiction des hauts-jours. — Procès entre Marie-Madeleine Gallie de Calmont, veuve en premières noces de François Gallie, seigneur d'Hibouville, actuellement épouse d'Emard-Nicolas de Mercastel, patron honoraire de Croixdalle, d'une part, et le dit de Mercastel, dont elle était séparée civilement. — 1762, réception de Philippe-Abraham Fouët, à l'office de procureur aux hauts-jours. — Procès entre Nicolas Boislay, fermier des droits de l'archevêque à Dieppe, et plusieurs négociants et marchands de la dite ville, à propos de droits sur les fromages. — 1763, procès entre les gardes de la communauté des perruquiers de la ville de Dieppe, et le sieur Nicolas Auvray, pour infraction aux statuts ; — entre messire Charles-Nicolas Baudouin de Beuville, seigneur patron des Autieux, conseiller au Parlement, et le sieur Chandelier, marchand de vin à Dieppe.—1764, procès entre les sieurs Pierre et Charles Papavoine, administrateurs de l'hôpital de Louviers, et le sieur Michel Petou, Grènetier au Grenier à sel de la dite ville, d'une part, et le sieur Denis Ouin, maître perruquier, au sujet d'un aqueduc de chemin ; — entre Nicolas et Louis Boislay, père et fils, fermiers des droits de vicomté de Dieppe, et les sieurs Thoumire, négociants ; — entre les mêmes fermiers et les sieurs Plastrier, Jacques Jean et Cavaro, marchands à Dieppe, pour eux et le corps des marchands de cette ville ; — entre les gardes de la communauté des boulangers de Dieppe et le sieur Louis Baurin, garçon boulanger ; les gardes refusaient de le recevoir en faisant le chef-d'œuvre indiqué par les statuts ; — entre le sieur Foré, négociant à Dieppe, ancien Trésorier de l'église Saint-Remy, tant pour lui que pour le sieur Coignard, de la dite paroisse, et les sieurs Le Bourgeois, maire, Godebout, échevin, Couture, avocat, et Couture, ancien Trésorier, d'une part, et les sieurs Boullenc et autres, au sujet d'élection du Trésorier de la même paroisse ; — entre Jean-Baptiste Buron, prêtre habitué à Saint-Remy de Dieppe, et le sieur Eurieult, curé de Notre-Dame d'Alihermont ; — entre Simon Dagoumer, procureur fiscal de Louviers, et maître Le Massif, avocat postulant en la dite juridiction, pour la présidence du bureau de l'administration de l'hôpital de cette ville. — 1765, réception de Dominique Ducroq, écuyer, sieur de Biville, à l'office de juge verdier du

comté de Louviers; — de Michel-Nicolas Pelou, à l'office de procureur fiscal du même comté; — de Claude-Louis-François Dagoumer, lieutenant général du bailliage de Pont-de-l'Arche et avocat fiscal de l'archevêque à Louviers, à l'office de bailli, juge civil et criminel et de police en la dite ville. — Procès entre les maîtres et gardes chandeliers, épiciers et échoppiers de Louviers, et Fabien Marsolet, carreleur; — entre les sieurs Boislay, père et fils, et les sieurs Arnois frères, à l'occasion de la perception de deux maquereaux sur chaque bateau de maquereau venant de la pêche à Dieppe; — entre les gardes perruquiers de la ville de Dieppe, et 9 maîtres perruquiers privilégiés de leur communauté; par l'article 38 des statuts, il était dû aux gardes 15 sols pour chaque visite qu'ils étaient tenus de faire chez tous ceux qui exerçaient leur profession dans la ville; — entre J. Chisholm, négociant, et les merciers drapiers de Dieppe, qui avaient pris chez lui une grande quantité de thé en feuille.

G. 8937. (Liasse.) — 155 pièces, papier.

1766-1770. — HAUTS-JOURS DE L'ARCHEVÊCHÉ. — 1766, sentence en faveur de Jean Chisholm, contre les marchands merciers drapiers réunis de Dieppe. — 1767, procès entre la communauté des maîtres en l'art de chirurgie de Dieppe, représentée par le sieur Riolle, lieutenant du premier chirurgien du Roi, et Catherine Blondel, veuve du sieur des Rochers, chirurgien; d'après l'article 85 des statuts généraux des communautés de chirurgiens, les chirurgiens étaient tenus de présenter au lieutenant et au prévôt en charge un garçon qui serait parent ou ami, sans frais, et s'il se trouvait suffisamment capable, son nom devait être inscrit sur un registre tenu à cet effet par le greffier. — 1768, réception de François-Nicolas de Thunes, écuyer, sieur du Haguet, avocat général en la juridiction des hauts-jours, à l'office de procureur général en la dite juridiction. — Procès entre Jean-Charles Mahieu, sculpteur à Dieppe, et le sieur Le Couvreur. — Mention de Christophe Meïghan, chevalier de l'ordre du Christ, marié à la demoiselle Julie Thoumire; — de la briqueterie de l'hôpital-général de Dieppe. — 1769, réception de Jacques Marescot, lieutenant particulier en la haute-justice du Chapitre de Rouen, à l'office d'avocat général en la juridiction des hauts-jours. — Procès entre Bernard Thoumire, les demoiselles Rose et Louise Thoumire, et le sieur Christophe Meïghan, d'une part, et Mahieu Thoumire, leur frère aîné, d'autre part, pour le partage de la succession de Nicolas Thoumire; — entre messire de Bourbel, chevalier, seigneur de Montpinson, et Louis-François Lorin, ancien échevin et officier de la milice garde-côte. — 1770, réception d'Augustin Le Bourgeois de Belleville, avocat au Parlement, à l'office de conseiller en la juridiction des hauts jours, vacant par le décès de M^e^ Le Marquier. — Procès entre Thomas Phily, sous-fermier des droits de chargeur et déchargeur de voiture de la ville de Dieppe, et les chargeurs et déchargeurs de cette ville; étaient tenus, aux termes du bail fait entre eux et le sieur Phily, « de se rendre à son bureau, tous les samedis, à 7 heures du soir, de Pâques à la Saint-Michel, et, tous les dimanches, à 7 heures du matin, de la Saint-Michel à Pâques, pour y compter de ce que chacun aurait reçu de droits pendant la semaine et être partagé aux termes du marché, à peine, contre ceux qui affecteraient de ne pas s'y trouver, de telle amende qu'il plairait au siège de fixer pour les y astreindre; » — entre les prévôt, syndic et gardes de la communauté des barbiers, perruquiers, baigneurs-étuvistes de Louviers, et les maîtres perruquiers; — entre Louis Joseph-Augustin de Guillebert des Essarts, ancien contrôleur payeur des gages de la Chambre des Comptes, ayant épousé Marie-Marthe-Madeleine Bichot, et les sieurs Boulen et Bichot.

G. 8938. (Liasse.) — 152 feuillets, papier.

1771-1775. — HAUTS-JOURS DE L'ARCHEVÊCHÉ. — 1771, réception de Jean Pigeon, licencié ès-lois, à l'office de conseiller en la juridiction des hauts-jours. — Suite du procès de Phily et des chargeurs. — 1772, réception d'Adrien-François Langlois de Louvres, écuyer, doyen des conseillers de la juridiction des hauts-jours, à l'office de président en la même juridiction; — de Jacques-Jean-François Langlois de Breteuil, écuyer, avocat au Parlement de Normandie, fils du précédent, à l'office de conseiller en la même juridiction, en remplacement de son père nommé président. — Procès entre Jean Fiquet, écuyer, seigneur patron de Normanville, et le sieur Le Gros, avocat, et la dame Du Hamel, pour la succession de M. Fiquet du Bocage, son frère, receveur des tailles de l'Election d'Arques; — entre l'archevêque de Rouen, et Pierre Ridel, marchand à Rouen, au sujet d'un moulin à huile dont le dit Ridel voulait faire un moulin à blé. — 1773, réception de François De la Fosse, à l'office de procureur postulant aux hauts-jours; — de Claude-Louis-François Dagoumer, lieutenant général du bailliage de Pont-de-l'Arche et bailli de la haute-justice de Louviers,

à l'office de bailli juge civil et criminel et de police du bailliage et haute-justice de Gaillon. — Procès entre David-Abraham Baudry, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, Ingénieur en chef pour le Roi en la ville de Dieppe, et le sieur Chapement ; — entre David Houard, avocat, ayant épousé Marie-Jeanne-Marguerite Voisin, et le sieur Voisin, son beau-frère. — 1774, procès entre le sieur Demay, chirurgien major à Dieppe, et les maîtres en l'art de chirurgie de la communauté de la dite ville, qui voulaient lui interdire l'exercice de la chirurgie sur les habitants de la ville ; — entre Jean Després, fermier et régisseur des droits de coutume du marché de l'aître à Dieppe, et le sieur Louis Reine, négociant en cette ville, qui s'était refusé à payer le droit dû pour une partie de chanvre de Riga à lui envoyée ; — entre Louise-Rachel Hébert, veuve du sieur David Oulson, négociant à Dieppe, et le sieur Salomon Oulson, demeurant à Dieppedalle, neveu de son mari. — 1775, réception de Marie-Charles-Balthazar Héliot, avocat au Parlement de Rouen, à l'office de conseiller en la juridiction des hauts-jours ; — de Louis-François-Adrien-Romain Marcassin, à celui de procureur de la dite juridiction ; — de Jean-Baptiste-Charles-Nicolas Hallot, licencié ès-lois, avocat au Parlement de Paris, à l'office de bailli de la haute-justice de Cliponville, sur les fonds qui sont en main-morte, vassaux et resséants d'iceux, vacant par le décès de maître Lamy ; — le même Hallot nommé par M. Deschamps de Boishébert, bailli de Cliponville, démembrement de la haute-justice appartenant à l'archevêque de Rouen. — Procès entre David Hébert, sculpteur à Dieppe, et Philippe Bonnechose, père d'un apprenti du dit Hébert.

G. 8939. (Liasse.) — 77 pièces, papier.

1776-1778. — HAUTS-JOURS DE L'ARCHEVÊCHÉ. — 1776, réception de Jean-Paul Dacheux, seigneur d'Ynerville, à l'office de juge verdier de la verderie des comtés de Dieppe, Alihermont, Croixdalle et Douvrend. — 1777, réception de Philippe-Amable Duclos, procureur au bailliage de Rouen, à un office de procureur postulant en la juridiction des hauts-jours. — Procès entre Pierre Delacour, receveur de la seigneurie de Fresnes-l'Archevêque, appartenant à l'archevêque de Rouen, et le sieur Hannoque dit Guérin, fermier de Madame de Boutren, baronne d'Angerville, au sujet du droit de champart, à la 6e gerbe, scié, lié et porté à la grange du seigneur archevêque, prétendu par le dit receveur sur tous les grains des vassaux ; — entre Antoine Dupont, écuyer, seigneur d'Anglesqueville et Tous-les-Mesnils, lieutenant-colonel d'infanterie, comme héritier de messire Pierre Dupont de Tous-les-Mesnils, son frère aîné, et la fille Le Prestre, qui réclamait sur la succession de celui-ci une somme de 15,000 livres, en vertu d'un contrat de mariage fait la surveille de la mort du dit Pierre Dupont. — 1778, réception de Nicolas-Jacques-Marie Delamare, procureur au bailliage de Rouen, à l'office de procureur postulant en la juridiction des hauts-jours. — Procès entre M. de Baudry, capitaine au corps royal du Génie, fils de feu David de Baudry, chevalier de Saint-Louis, Ingénieur ordinaire du Roi en chef en la ville de Dieppe, et la dame Selles, veuve en premières noces d'Abraham de Baudry et, en second lieu, du sieur Deschamps ; — entre Antoine-Sanson Des Marquets, maître particulier honoraire en la maîtrise des eaux-et-forêts d'Arques, et Pierre Allard, mercier à Dieppe ; — entre Jean-Baptiste-Zéphirin de Manneville, écuyer, fils aîné de dame Elisabeth-Catherine-Marguerite De la Grave, décédée veuve du sieur de Manneville, avocat au Parlement, conseiller du Roi référendaire en la chancellerie du Palais, et le sieur Pierre Joseph de Manneville, fils puîné, en présence de messire Timothée Le Febvre, écuyer, sieur de Beauval, au nom et comme ayant épousé Marie-Elisabeth de Manneville. — Mémoires de dépens adjugés à François Delamare, avocat, contre Charles-Thomas Paysant De la Fosse, maire de Louviers ; — à Pierre-Nicolas de Lormel, imprimeur à Paris, contre Jean-Baptiste Gibert.

G. 8940. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

1779-1781. — HAUTS-JOURS DE L'ARCHEVÊCHÉ. — 1779, procès entre les gardes de la communauté des maîtres épiciers-chandeliers de Louviers et le tuteur de la fille de Pierre Anfray ; — entre l'archevêque de Rouen et le sieur Pierre Ridel, marchand de grains à Déville, persistant à vouloir employer à l'usage de faire de blé farine un moulin qu'il occupait en cette paroisse, et ce, au préjudice du moulin banal ; — entre Michel de Mercastel, écuyer, sieur d'Aliermont, garde du corps du Roi, et le sieur de Mercastel de Croixdalle, son frère. — 1781, réception de Jean-Gabriel-René Vernisse, procureur au bailliage de Rouen, à un office de procureur postulant en la juridiction des hauts-jours, vacant par la démission de maître Duclos ; — de Pierre-Gaspard Le Tellier, praticien, et de Jacques-Jean-Baptiste Desrocques à semblables offices. — Procès entre Louis-Pierre-Noël Gueroult, marchand à

Louviers, et Nicolas Pelletier, curandier, d'une part, et le sieur Augustin De Crétot, fabricant de draps en la dite ville. — 1782, réception de Philippe-Abraham Fouët, ancien procureur en la juridiction des hauts-jours, à l'office de greffier en la même juridiction. — 1783, réception de Dominique Ducroq de Biville, écuyer, juge verdier au comté de Louviers, à l'office de bailli juge civil et criminel et de police de la dite ville, vacant par le décès de maître Claude-Simon Dagoumer. — Procès entre Jacques Pesquet, maître horloger à Dieppe, et la dame Véronique Vasse, veuve du sieur Guillaume Boulard. — 1784, suite du procès du dit Jacques Pecquet. — Nouveaux procès entre 10 sous-preneurs des droits de chargeurs et déchargeurs de chariots et voitures de Dieppe, et le sieur Thomas Phily ; — entre Louis et Augustin Boislay, frères, fermiers généraux des droits de coutume et vicomté de Dieppe, et le sieur François Le Mire.

G. 8941. (Liasse.) — 98 pièces, papier.

1785-1790. — HAUTS-JOURS DE L'ARCHEVÊCHÉ. — 1785, procès entre Nicolas Poulletel, ouvrier à la manufacture de tabac de Dieppe, et Nicolas-Guillaume Poulletel. — 1786, réception de Philippe-Abraham Fouët fils à l'office de procureur postulant en la juridiction des hauts-jours. — Procès entre la communauté des apothicaires à Dieppe, et le sieur Balthazar Relhnar, maître apothicaire à Cany, qui désirait s'établir à Dieppe ; avait consacré plusieurs années de sa jeunesse à l'étude de la pharmacie, savoir 3 années dans la ville de Luxembourg et à Manheim, 18 mois à Mayence, 16 mois à Paris, 1 an et demi à Virebourg, 2 années à Dieppe ; avait été reçu apothicaire à Cany ; avait subi avec succès un examen devant les apothicaires de Rouen ; — entre la communauté des maîtres barbiers, perruquiers, baigneurs-étuvistes de Dieppe, et le sieur Leclerc, ouvrier en la manufacture de tabac ; — entre le sieur Boullenc de Montval, maréchal des logis de Monsieur frère du Roi et de M. le comte d'Artois, et le sieur Etienne Dupré, mercier à Dieppe. — 1787, procès-verbal et inventaire sommaire des pièces de la juridiction des hauts-jours, déposées chez maître Fouët, greffier de la dite juridiction, le dit inventaire fait par Jean Pigeon, doyen de MM. les conseillers des hauts-jours, sur la réquisition de Joseph-François Thieffray, notaire secrétaire du Roi en la Cour des Comptes, avocat général en la même juridiction. — 1728, réception de Jean-Baptiste Noël, à l'office de procureur aux hauts-jours. — Sentence pour les sieurs André Bettencourt, Claude-Vincent Coiplet, Jean-Philippe Langlois, et les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Louviers, contre Pierre Boilleaud, huissier en la grande chancellerie de France. — Procès entre François-Marie Le Grand, horloger à Saint-Nicolas-d'Aliermont, et le sieur Jacques De Lespine, ancien horloger en la même paroisse. — 1789, procès entre Michel Blet, sous-fermier des droits de chargeurs à Dieppe appartenant à l'archevêque, et le sieur Grieux, aubergiste de la dite ville, qui s'immisçait au chargement et déchargement des voitures.

G. 8942. (Liasse.) — 2 cahiers, comprenant 67 feuillets, papier.

1789-1790. — Plumitif des audiences de la haute justice de Déville, séant dans l'enclave du palais archiépiscopal. — 7 octobre 1789, assises tenantes devant M. Pigeon, lieutenant, en présence de M. Aumont, procureur fiscal, appel des vassaux : 14 vinaigriers, 4 toiliers, 1 horloger, 3 tailleurs d'habits, 2 barbiers, 4 manufacturiers, 2 charpentiers, 3 menuisiers, 6 échoppiers, 2 boulangers, 2 bouchers, 1 épicier, 1 sage-femme, 3 blanchisseurs, 1 plâtrier, 1 maréchal. — Défenses faites aux cabaretiers et vinaigriers de donner à boire pendant l'office divin.

CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE ROUEN

G. 8943. (Registre.) — Petit in-4°, comprenant 20 feuillets, papier ; écrits.

Fin du XVIIe Siècle. — Obituaire de la cathédrale. — Fondations citées suivant l'ordre alphabétique des fondateurs. — Fait d'après l'obituaire du XVIII siècle. — *Guillelmus de Nangis, sacerdos et canonicus 17 s. in domo Goscelini le Blasonnier juxta domum que fuit Petri de Albamalla, canonici, 30 junii pridie Kalendas.*

G. 8944. (Registre.) — In-folio, 69 feuillets, papier, recouvert en parchemin.

1536 1537. — « Compte et estat des cens, rentes et revenuz des nouvelles acquisitions appartenant à Messieurs les doyen et Chapitre de l'église Nostre-Dame de Rouen, rendu par moy Bertrand de Biville, presbtre, frère et héritier en partye de feu maistre Richard de Biville, en son vivant recepveur des nouveaulx-acquetz pour mes dits sieurs de Chapitre, le présent compte par moy rendu pour une année commençant au terme Saint-Michel 1536 includ ». — Mention de nobles hommes maistre Pierre de Vieupont, messire Jehan de Vieupont, chevalier, son frère, et damoiselle Françoise de Roncherolles, leur mère ; — de maître Pierre Le Roy, sieur de Bacqueville ; — de nobles hommes Pierre Ticquet, de Gournay ; Anthoine de Boulainvillier, sieur de Saint-Saire; Jehan de Sainte-Marie, sieur d'Aigneaulx ; Preudhomme Thorel, sieur de Saint-Martin-aux-Arbres ; Jehan de Vieil-Chastel, et Loyse de Bailleul, sa femme. — Comptes des recettes et dépenses pour diverses fondations de la cathédrale, notamment pour celles du patriarche, évêque de Bayeux ; — du cardinal d'Estouteville ; — de Jean Masselin, doyen du Chapitre ; — de M. Secourable, doyen en théologie, archidiacre et chanoine de Rouen ; — du cardinal d'Amboise. — Clos et signé par les chanoines Burnel, Delaplace, Becdelièvre, Romé.

G. 8945. (Liasse.)— 5 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1369-1789.—Vente par Robert Marcille, à Pierre ....., chanoine, curé de Douvrend, d'une rente de 60 sous, 1369. — Cahier de divers certificats, délivrés par les curés ou vicaires des paroisses de Rouen, de publications faites aux prônes, pour annoncer la vente de trois maisons appartenant au Chapitre, 1581. — Opposition entre les mains de l'huissier messager du Chapitre, qui avait fait la vente des biens demeurés après le décès de son prédécesseur, 1584. — Marché avec Guillaume Tourmente, maître maçon, pour faire un mur de bloc entre le jardin de la maison canoniale du sieur de la Roque, Trésorier de la cathédrale, et la cour de la maison canoniale du sieur Delaplace, 1600. — Quittances des sommes payées pour méreaux par le distributeur du chœur, 1602-1603. — Deux lettres, l'une en latin, et l'autre en grec, adressées au Chapitre par Trosnel, chanoine étudiant à Caen, dans le seul but, vraisemblablement, de prouver qu'il savait écrire élégamment dans ces deux langues, 1624. — Aveu rendu à Jean Heudebert, sieur du Buisson, aumônier de Mgr le duc de Longueville et chanoine de Rouen, pour une maison et masure à Saint-Ouen-du-Breuil, 1651. — Pièces relatives à la réunion du gros des prébendes à la mense capitulaire, 1652. — Arrêt de la Chambre des Vacations obtenu par le Chapitre, portant mandement pour faire assigner en la Cour toutes personnes qu'ils jugeront à propos, touchant le revenu du gros des prébendes, dont on demandait la réunion au revenu général du Chapitre : « Encores que, au temps de la primitive église, et par plusieurs siècles, le revenu des chapitres, abbayes, prieurés et autres communautés ecclésiastiques ayent esté administrez en commun, comme ayant esté les biens des dits chapitres et abbayes omosnez pour la subsistance de ceux qui, estant également obligez au sacré ministère, debvoient estre égaux en toutes choses, ce qui a deub estre observé continuement en l'église cathédrale de Rouen, néantmoins, on s'est relâché de cet ancien ordre, sy saintement et justement estably, etc. », 8 novembre 1652. — Pièces relatives à la succession de l'abbé Bertaut, chanoine, décédé en 1762. — « Etat des maisons du Chapitre et de la Fabrique de l'église métropolitaine de Rouen, ensemble celui des maisons canoniales et des maisons appartenantes au collège de la Commune, à celuy du Saint-Esprit et à ceux du Pape, dit des Clémentins, d'Albane, de Darnétal, et plusieurs autres maisons dépendantes de quelques chapelles titulaires de la dite église », le dit état arrêté, le 20 février 1773, pour être présenté, le 22 suivant, au directeur du vingtième. — Minutes de présentations à des bourses aux collèges de Justice et du Trésorier, 1785. — Minute de la sentence de tenue d'état des deniers provenant des ventes faites après le décès de M. Gorin, marchand à Rouen, rue du Change, 1789.

G. 8946. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin ; 30 pièces, papier.

1401-1775. — Titres de rentes du Chapitre. — Rente de 27 livres 18 sous sur des maisons, paroisse Saint-Denis : Renonciation, par Guillaume du Chastenier, conseiller du duc de Berry, au droit qu'il pouvait prétendre en un manoir contenant plusieurs maisons et jardin légués au Chapitre par son oncle, Pierre du Chastenier, chanoine de Rouen ; celui-ci en avait hérité de son oncle, Hugues du Chastenier, à qui il avait été fieffé en 1361, par les chanoines de Rouen, 6 septembre 1401, le dit manoir ainsi borné « entre la rue, devant l'ostel Rommaing Roussel et Jehan Le Soudaer,

d'un costé, et l'ostel du Chapitre, où soulloit demourer maistre Pierre Asselin, chanoine de la dicte église, et Jehan De la Roche, bourgeoiz de Rouen, d'autre costé aboutant, devant la Caucheterie, aux hoirs Guillaume Le Gendre, d'un bout, et Guillaume Le Canu et les Thoreaux, d'autre bout. » — Fieffe faite par le Chapitre à maître Henri de Fécamp, chanoine, du manoir indiqué dans l'acte précédent, ainsi spécifié : *Unam domum et tenementum ubi sunt quinque locagia, edificia et fondum terre, gardinum... in parrochia Sancti Dionisii ubi solebat morari deffunctus magister Petrus de Castanea,* 3 août 1402. — Vente, par Henri de Fécamp, chanoine de Rouen, à Hugues du Castegnier, aussi chanoine, du même héritage, pour 190 livres tournois, 15 juin 1408. — Lots et partages de ce manoir, désigné par l'enseigne de l'*Ecu de Bourbon*, entre les enfants de Jehan Du Bois et Denise Daniel, nouveaux acquéreurs, 14 mars 1422. — « Vente par Pierre Genest, dit Andoullet, bourgeois de Rouen, se faisant fort de Guillemote, sa femme, à haut et puissant seigneur Mons[r] Thomas, sire d'Escalles, vidame de Chartres, d'un grand hostel où pend l'*escu de Bourbon*, celliers, court, puis, jardin, avec les louages acquis par le dit Andoullet, des hoirs Jehan Millart, » 3 juillet 1439; présents à l'acte : Bertrand de Reumerton, Jehan Haysend, Jehan Houssel et Thomas Halliday (copie collationnée par les tabellions de Rouen, 1456). — Après avoir appartenu aux héritiers d'Andoullet ou de sa veuve Guillemette, remariée à Georges Bosquet, ce grand manoir devint la propriété de Charles Le Fèvre, de Nicolas Osmont, sieur de Berville, d'Alain Le Machon et de Lucas Boullays ; l'enseigne de l'*Ecu de Bourbon* avait été remplacée par l'enseigne de l'*Aigle d'Or*. — Titres d'une rente sur une maison de la paroisse Saint-Godard, rue Beffroy ou de Saint-Godard, cette maison située, d'après une pièce de 1426, entre l'hôtel de *la Rose* et l'hôtel de *Sainte-Venize*, et appartenant, vers la fin, à M. Despommares, conseiller au Parlement, etc.; — d'une autre rente de 15 sous sur une maison rue de la Vigne, paroisse Saint-Maclou, 1568 ; — de 20 sous sur une maison au Clos-Saint-Marc, appartenant, en 1644, à Nicolas Malassis, maître imprimeur libraire, au droit de sa femme Marguerite Doguet ; en 1657, à Abraham Bertault, autre maître imprimeur, ayant épousé la veuve d'André Malassis ; — de 20 sous sur une maison rue aux Mouches, à Louviers.

G. 8947. (Cahier.) — Comprenant 42 feuillets, papier.

1762-1790. — Plumitif « de la jurisdiction supérieure du Chapitre ». — 1[re] audience, 18 mars après vêpres 1762, devant messieurs l'abbé Rose, président ; de Saint-Gervais et Ruellon, conseillers, en la présence de M. l'abbé Marescot, promoteur général pour l'absence du procureur général, assisté de M[e] Philippes-Abraham Fouët, greffier de la cour ecclésiastique, pris pour greffier pour le décès de M[e] Millard, greffier, etc. — 8 mars 1770, Nicolas-Adam Mitton de Varengo, reçu bailli de Londinières. — 15 février 1776, Pierre Godefroy, avocat en la Cour, reçu bailli de Saint-Vast-d'Equiqueville. — 4 décembre 1777, Charles-François Bodin, avocat au Parlement, vicomte de Mesnières, reçu bailli de la prébende de Saint-Saire. — 18 avril 1782, Pierre-Hilarion Delacouldre, reçu bailli de la même prébende. — La dernière audience est du 17 août 1790.

G. 8948. (Registre.) — Grand in-folio, comprenant 131 feuillets, papier.

1760-1790. — Sommier des rentes et revenus du Chapitre de Rouen, classés sous les noms de diverses paroisses de la ville, avec additions de l'administration des Domaines jusqu'à l'an VIII. — Indication de valeur des rentes. — Date des paiements, ainsi qu'il suit : Saint-Etienne-la-Grande-Eglise, rue Saint-Romain : rente de 30 livres due par les Frères de Saint-Yon, au précédent Monsieur de Châlon, baron de Crétot, et plusieurs autres, sur un tènement de maisons borné et désigné au présent registre fait le 25 août 1760, reçu 30 livres, etc. — Au commencement, table alphabétique des noms d'homme. (Provenant de l'administration des Domaines.)

G. 8949. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1120 (copie) -**1783**.—Collèges de chapelains. Accord entre les chanoines et les chapelains et clercs de la Commune : Les chanoines paieront aux enfants de chœur 18 livres tournois, aux enfants de la basse-forme 21 livres tournois, à la décharge des chapelains, etc., et les dits chapelains abandonneront aux chanoines une masure qui fut à Bertin Tardif, scis en la paroisse de Saint-Vivien, 1220 (copie informe du XVIII[e] siècle). — Note sur la manière dont les chapelains du collège du Pape, dits Clémentins, célébreront le *Salve* après les complies de la fête de la Circoncision, 1626.

— Etat de la recette du dit collège, 1622. — Information sur la valeur, quantité et charges, circonstances et dépendances de la sieurie du Boisguillaume, appartenant aux Clémentins, seigneurs des fiefs situés sur la paroisse : Baptiste Le Brun, conseiller au Parlement, et Mathieu Poullain, avocat, se disant l'un et l'autre seigneurs de Boisguillaume, 1603. — Certificat de publication d'annonce par Thomas Le Masurier, religieux du Mont-aux-Malades, curé de Saint-Aignan, même année.—Pièces de procédures relatives à une contestation entre les Clémentins et leur receveur, 1750. — Etat des inhumations faites, en la paroisse Saint-Etienne-la-Grande-Eglise, des personnes décédées, tant dans l'Albane, que sur le Chapitre, la Cour aux Maçons et à l'Archevêché, et des baptêmes et mariages aux dits lieux, de 1718 à 1756. — Requête du bedeau de la dite paroisse, pour obtenir paiement de ce qui lui était dû pour l'inhumation du chapelain Hunout, 1783.

G. 8950. (Liasse.) — 7 pieces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1410-1790.—Collèges des chapelains d'Albane et des Clémentins.—Titres de propriété : Rente de 24 sous sur une maison située paroisse Saint-Godard, rue Beauvoisine, à l'enseigne du *Cardon*, appartenant, en 1594, à damoiselle Madeleine Le Febvre, femme de noble homme maître Antoine Caradas, sieur du Vieux-Rouen, président en la Cour des Aides, fille et héritière de feu noble homme maître Robert Le Febvre, docteur en médecine ; — rente de 16 sous 6 deniers sur une maison, rue Ecuyère, paroisse Saint-Jean-sur-Renelle ; — rente de 30 livres sur une maison, rue Ecuyère, paroisse Saint-Jean-sur-Renelle ; — rente de 30 livres sur une maison, paroisse Saint-Cande-le-Vieux, devant le portail de cette église, mentionnée dans un contrat, du 13 août 1569, par lequel « maître Jehan Barrey, prêtre, curé de Saint-Cande-le-Viel de Rouen, prend à fieffe à toujours de noble et puissant seigneur Charles Gouel, châtelain de Villers et seigneur de Pôville, Yainville, Escales-sur-Villers et Boscgautier, une vieille maison et tènement assis en la dite paroisse, borné, d'un coté, le dit sieur Châtelain, à cause de l'hôtel de Villers, où pend pour enseigne aujourd'huy l'*Image Saint-Christophe*, d'un bout, par derrière la maison où pend l'enseigne du *Héron*. » — Echange fait entre les chapelains Clémentins et messire Charles Gouel, châtelain de Pôville et de Villers, chevalier de l'ordre du Roi ; les dits chapelains lui baillent par échange, à fin d'héritage perpétuel, un fief noble ou châtellenie nommé le fief Barentin, assis à Barentin, relevant du Roi à cause de la vicomté de Rouen, lequel fief leur appartenait au droit de l'acquisition faite, en leur nom, de messire Nicole Thomas, chevalier, en son vivant, sieur du Boisguillaume, 19 novembre 1350; de son côté, le dit sieur de Pôville baille en contre-échange aux chapelains VII^{xx} livres tournois de rentes en plusieurs parties, dont une spécifiée au précédent contrat, 1571. — Extrait *d'Ordo* de la fin du XVIe siècle : *Festum Caroli, confessoris, in missa introitus et cœtera quœ in ecclesia Parisiensi celebrantur.*

G. 8951. (Liasse.) — 223 pieces, papier.

1671-1705.—Collèges du Pape ou des Clémentins, d'Albane et de Darnétal. — Pièces justificatives des comptes de leurs receveurs, des années 1671, 1680-1681, 1701, 1703, 1704.—1671, « Mémoire des mises faictes par les chapelains commissaires des trois collèges pour les procès contre les Trésoriers de la paroisse de Saint-Nicolas, et ce par l'ordre de Monsieur d'Hincourt, intendant des dits collèges. — Payé à mons^{r} Cahagne, advocat au Parlement, pour avoir advis, 30 sous. — A Monsieur Maury, advocat au bailliage, pour une consultation et pledoyé, 15 sous ; — au même, pour avoir pledoyé, 10 sous. — Quittance de Guillaume Le Vieil, maître vitrier peintre. — Journée de plâtrier, 22 sous ; — de manœuvre, 12 sous. — 1680-1687, reçu de M. Lespeudry, 105 sous pour distribuer aux chapelains qui ont assisté à la procession générale et extraordinaire faite le 3 juin 1683. — 1701, « reçu par J. Le Signerre de M. De la Mare pour les *quilibés* imprimés que les collèges ont coutume de payer, 4 livres ». — Payé à Pierre Massue pour allumer la lanterne pendant l'hiver, 4 livres. — Feuilles des obits. — 1703, journée de plâtrier encore de 22 sous ; — de manœuvre, 12 sous ; — même prix pour les maçons. — « Mémoire du thoisé des maçonneries, journées d'ouvriers et mathereaux fournis et employez par moy Jacques Cappelet, maître maçon à Rouen, à plusieurs maisons appartenant à Messieurs du collège du Pape. » — 1704, feuilles des obits, etc.

G. 8952. (Liasse.) — 185 pièces, papier.

1711-1714.—Collèges du Pape et des Clémentins, d'Albane et de Darnétal. — Pièces justificatives des comptes de leurs receveurs, des années 1711, 1713, 1714. — 1711, « payé à M. Fortin, arpenteur, la somme de 25 livres pour avoir marché les bois du collège des

Clémentins pendant 5 jours, avoir mis le quart en réserve, posé des bornes par ordre de M. Savary, grand maistre des eaux-et-forêts. » — Journée de plâtrier, 22 sous; — de manœuvre, 12 sous. — 1712, journée de plâtrier, 24 sous; — de manœuvre, 14 sous. — 1713, feuilles des obits.

G. 8953. (Cahier.) — Comprenant 16 feuillets, papier, sans couverture.

1420-1421. — Fragment d'un compte de recettes et de dépenses du collège des Clémentins en la cathédrale de Rouen. — Biens à Osqueville et à Boisguillaume. — *Redditus tam inutiles quam recuperabiles in villa et civitate Rothomagensi, tam propter guerras quam propter plateas vacuas et nullius valoris, pro anno incipiente in festo Sancti Michaelis, 1420 : Dominus Johannes Braque supra manerium de Alneto, 40 s. Dominus de Malo Alneto, olim Johannes Le Treffilier, domus vacua, 8 l. — Dominus d'Exestre, olim dominus de Haricuria, supra domum suam in vico Vicecomitatus, recuperabilis, 9 l. — Supra manerium de Mota in parrochia Sancti Hilarii, 4 s.* — Dépenses à l'hôtel des Clémentins à Rouen : *Sequitur reparatio orti. Emi 600 cum dimidio de magno silere pro faciendo clausuras de orto dicti manerii, 21 s. 8 d. — Pro parvo silere pro faciendo clausuras de orto dicti manerii, 21 s. 8 d. — Pro parvo silere ad ligandum vineas et clausuras, 3 s. 4 d. — Item, Robertus Anceaume fuit in dicto hospicio pro cingendo vineas et pro faciendo clausuras per tres dietas cum duobus aliis operariis, et solvi pro quolibet die 30 s.; valent 4 l. 10 s. — Item pro bosco empto in cimiterio Beate Marie, 17 s. 6 d. — Item pro salvia cum osella, 3 s. 4 d. — Item in aliis seminibus, 8 s. 4 d. — Pro pergameno et papiro pro scribendo et dupplicando ista compota, 70 s. — Item pro vino et speciebus, 106 s. 8 d. — Item pro dominis qui fuerunt presentes in auditione istius presentis compoti, et fuerunt in numero 22, qui, pro presenti, nihil habebunt, ex eo quod redditus sunt minus tenues pro tempore presenti, et differentur usque ad tempus pinguius.* — Compte vérifié, le 6 avril 1421 (V. S.), en présence de Nic. de Venderez, archidiacre d'Eu, Guy Rabachier et autres, et signé par Raoul Roussel, pour lors Trésorier du Chapitre.

G. 8954. (Cahier.) — Grand in-folio, 38 feuillets, papier.

1788-1789. — « Compte cinquième que rend à Messieurs les chapelains des collèges du Pape, d'Albane, de Darnétal, en présence de Messieurs les chanoines, commissaires de la chambre des comptes du Chapitre, Mr Philippe-Nicolas Le Leu, prêtre, chapelain, et receveur des biens et revenus des dits collèges, pour l'année commençant au jour de Saint-Michel 1788, et finie à pareil jour pour 1789 ». — « Compte provenant des deniers de chapelles éteintes et réunies à la mense des trois collèges unis des chapelains de chœur, par le décret de Mgr l'archevêque du 22 décembre 1767, et lettres-patentes sur icelui, du mois de janvier 1768. » — Vu, examiné, clos et arrêté, en présence des commissaires de la chambre des comptes du Chapitre (d'Omonville, Manoury, Delarue), par les chapelains commissaires des collèges : Desnoyers, Mutel, L'Hernault, Mignot, Valentin.

G. 8955. (Cahier.) — Grand in-folio, cartonné, 98 feuillets, papier.

Vers **1789**. — Sommier des rentes des chapelains de la cathédrale : Clémentins, d'Albane, de Darnétal, des 3 collèges réunis etc. : « Rue Cauchoise, MM. Potevin et compagnie, raffineurs de sucre à Rouen, doivent une rente foncière de 30 livres. » — Additions de l'administration des Domaines, postérieures à 1790.

OFFICIALITÉ DE ROUEN

G. 8956. (Registre.) — 104 feuillets, papier.

1699-1700. — Plumitif des officialités diocésaine et métropolitaine de Rouen, du 27 mars 1699 au 30 avril 1700. — Clément, official ; Le Mesle, vice-gérant ; — Le Febvre, licencié en théologie, promoteur.—Ordonnance du 15 avril 1699, signée par Mgr Colbert, archevêque de Rouen.—Dispenses, pour cause d'affinité spirituelle ou de consanguinité, à l'effet de contracter mariage. — Annulation de promesses de mariage, etc. — Monitoires. — Adjudication du revenu de la terre de Pierreval, 26 juin 1699 ; — du revenu de la cure de Colmare, 7 juin même année. — 20 octobre 1699, premier jour plaidable après la Saint-Luc, appeaux des officiers de la juridiction ; avocats : Pierre De la Faye, Luc Sevestre, François Maille, Pierre Le Desvé, Aubry de Bellegarde, Pierre Marsolet, Toustain.

G. 8957. (Liasse.) — 63 pièces, papier ; 9 imprimés.

1671-1773.—Procès entre le curé et les Trésoriers de la paroisse Saint-Maclou et les Augustins de Rouen, au sujet de l'exécution d'une fondation de Denis Langlois ; les religieux condamnés à dire et célébrer, tous les vendredis, à l'issue de prime, une basse messe en la chapelle Saint-Yves et Sainte-Marguerite, 8 juin 1671.— Procès entre Etienne Norgeot, curé des Ifs-Bardel, appelant d'une sentence de l'official de Séez, et Julien de Brossard, écuyer, seigneur de cette paroisse, 5 décembre 1671. — Procès entre maître Jean Saxus, curé de la Haye, et Simon Gosselin, savetier, pour honoraires d'inhumation, 19 octobre même année. — Lettre du curé de Saint-Paër à l'abbé Robinet, grand vicaire, pour obtenir, en faveur de deux de ses paroissiens qui voulaient se marier, une dispense d'empêchement dirimant, provenant de compérage, la future ayant nommé sur les fonts baptismaux un enfant du futur époux, 20 octobre 1721. — Lettre de F. Gilles, curé de Jumièges, à un banquier de Rouen, pour le prier de faire obtenir une dispense de mariage, pour cause de consanguinité. 10 août 1729. — 5 monitoires imprimés en forme de placards, pour avoir révélation de ceux qui avaient dérobé le numéraire et le mobilier de Louis Sellier, arpenteur, 1758, 1759.— Certificats de publication de ces monitoires par les curés. — Requête adressée au Chapitre de la cathédrale, le siège archiépiscopal étant vacant, par Pierre De la Voipière, pour être admis aux fonctions de procureur de l'officialité, en remplacement de son père, décédé (sans date). — Requêtes adressées au prévôt général de la maréchaussée, à l'effet d'obtenir des permissions d'inhumer des prisonniers décédés dans la conciergerie du bailliage et autres, 1770-1772.

G. 8958. (Liasse.) — 39 pièces, papier.

1702-1752.—Requête de Jacques Taupin, demeurant à Monville, contre le sieur Le Tellier, curé de Saint-Jacques de Dieppe, pour célébration de mariage, 1702.— Réquisitoire du promoteur contre le curé de Rosay, religieux de la réforme de Friardel, qui s'était mis dans l'habitude de traiter durement les habitants de sa paroisse, 1738. — Procès contre le sieur de Richebraque, curé de Grény, paroisse composée de 40 maisons et comprenant 130 communiants, 1749. — Autre procès contre le curé d'Yville, à l'occasion de brouilles entre lui et le sieur Louis Ouin, titulaire de la chapelle de la paroisse, 1749 ; parmi les pièces du procès, extrait du contrat de fondation fait par M. Philippe, dernier curé d'Yville, pour les petites écoles du lieu, 1719. — Procès contre François-Pierre Delaune, curé de Radicatel, 1751. — Procès contre Girauld Roussin, prêtre habitué en l'église Notre-Dame-du-Havre, et Etienne Rousselin, clerc tonsuré en la dite église, 1752.

G. 8959. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1751-1752. — Procès contre Charles-Marie de Quélen, curé de Saint-Michel d'Ingouville et de la succursale de Notre-Dame-de-Saint-François du Havre, à l'occasion de paroles blessantes adressées par lui aux prêtres, Trésoriers et Fabriciens, et de mariages célébrés de nuit. — Procès-verbal de visite des églises du Havre par M. Claude-Louis Rose, vicaire général et archidiacre de Notre-Dame du Havre ; 4 confréries en l'église de Notre-Dame du Havre : celles du Saint-Sacrement, de la Vierge, de Saint-Sébastien

et de l'Annonciation ; — dans le district de la paroisse : 3 chapelles où l'on dit la messe, desservies par un père capucin ; celle de la prison, desservie par un cordelier approuvé, pour les étrangers ; celle de la marine, et celle de la Communauté. — « Pour ce qui est des écoles gratuites de garçons, il n'y en a point sur l'église Notre-Dame ; on y apprend seulement à écrire à 12 pauvres enfants, et c'est la Ville qui paie le maître. Sur la paroisse de Saint-François, il y a une maîtresse payée par la Ville pour apprendre à lire et à écrire aux pauvres ; la Ville paye le maître, et l'hôpital donne le logement Il y a, à cette école, environ 50 à 60 écoliers. Ces écoles, gratuites pour les garçons, sont un bien petit secours dans un lieu où il y a beaucoup de pauvre peuple. Il nous a paru par ce qui nous a été dit par le clergé, les Thrésauriers et autres, que le vœu de la Ville seroit qu'il y eût des frères de Saint-Yon comme à Dieppe ; on nous a assuré qu'on avait projetté, il y a quelques années, de faire cet établissement, auquel la Ville auroit concouru en employant les autres (*sic*), mais que, le sieur curé n'ayant pas goûté cela, on n'y avoit plus pensé. Les filles de la ville sont instruites dans les écoles gratuites par les Ursulines et les filles dévotes dittes de M. Bourdon. Ces maîtresses paraissent suffisantes et font grand bien dans le Havre. Il n'y a point de vicaire dans cette église, parce que le s^r curé, depuis 6 mois, n'en veut pas demander à Mgr l'archevesque ; il nous a cependant promis qu'il en proposerait deux incessamment. Ce système de ne point écrire à l'archevêque fait qu'il ne donne point d'attestation aux ordinands du Havre, qu'il ne demande point de nouveaux confesseurs, et qu'il n'écrit point lorsqu'il envoie les pouvoirs des prêtres de sa paroisse, et cela dure depuis près de 2 ans ; et sur les représentations que nous lui avons faites, que le défaut de relation à l'archevêché étoit contraire au bien, il nous a dit qu'on lui avoit rapporté qu'on faisoit peu de cas de ses lettres, et que MM. les grands vicaires ont dit que la signature d'un brouettier valoit mieux que la sienne, chose qu'on n'a pu nous prouver, quoique nous l'ayons interpellé de le faire, et nous a paru vouloir continuer de même. » Catéchismes négligés, déposition du s^r Pinel, « Trésorier actuel et dont l'état étoit d'être avocat le plus connu et qui a le plus de travail au Havre. » Collège où sont 2 régents pour le latin, payés par la Ville, où il y a 80 écoliers. 1,800 communiants, 613 religionnaires, 1751. — Procès contre Pierre-Alexandre Le Mercier, curé de la Neuville-Champ-d'Oisel, 1752.

G. 8960. (Liasse.) — 5 cahiers, comprenant 417 feuillets, papier ; 8 cachets de l'archevêque.

1752-1766. — OFFICIALITÉ DE ROUEN. — Affaire de Jean-Jacques Outin, curé de Saint-Godard. — Cahier d'information faite, du 20 mai au 18 août 1752, par Adam-Charles Esmangard, vicaire général, vice-gérant de la cour ecclésiastique. — 2 cahiers de récollements de témoins, du 27 juillet au 21 août 1752 ; — de confrontation des témoins au curé de Saint-Godard, du 1er août au 21 du même mois, 1752. — Exploits pour assignations des dits témoins. — Nouveau procès en 1766, cahiers d'informations et interrogatoires, confrontations, etc. — Requête du promoteur général à l'abbé de Canappeville, conseiller clerc de la grand'chambre : l'archevêque lui avait envoyé une signification à lui faite en son palais archiépiscopal, le 21 février 1764, requête du procureur général, contenant copie de lettres-patentes du 14 décembre 1765, de l'arrêt d'enregistrement d'icelles rendu, toutes chambres assemblées, le 16 janvier ; — de l'arrêt rendu le 14 février, par lequel était ordonné que l'archevêque donnerait des lettres de vicariat à un de messieurs les conseillers de la cour, pour être par luy, avec celui de MM. les conseillers laïcs de grand'chambre, qui serait nommé à cet effet, faite la continuation d'instruction du procès criminel du sieur Outin, instruit jusqu'à ce jour à la requête du promoteur par l'official diocésain, conjointement avec le lieutenant général criminel au bailliage de Rouen, et pour être le dit procès, après l'instruction faite, jugé sur le délit commun par le conseiller clerc, porteur des lettres de vicariat. — Lettres de vicariat données par l'archevêque à l'abbé de Canappeville, conseiller de grand'chambre, en la cour de Rouen, et archidiacre du Vexin-Français, 24 février. Signatures et sceaux de l'archevêque.

G. 8961. (Liasse.) — 65 pièces, papier.

1761-1766. — OFFICIALITE DE ROUEN. — Procès contre Robert Barrois, licencié en théologie et en droit, curé de Petitville-en-Caux, accusé d'avoir procuré la mort de Martin, feudiste à Bolbec. — Procès commencé extraordinairement au bailliage de Caudebec, renvoyé en l'officialité par suite de réclamation du privilège de cléricature. — Interrogatoire, récollements.

G. 8962. (Liasse.) — 26 pièces, papier.

1761-1767. — OFFICIALITÉ DE ROUEN. — Procès contre Ambroise Fontaine, écuyer, prêtre, ancien curé de Folny, sur la plainte de Charles-Amédée de Brossart, chevalier, seigneur et patron de Saint-Martin-au-Bosc et Folny, à l'occasion de lettres et placards diffamatoires, le dit procès porté devant Philippe Fuzelier, bachelier en théologie, licencié ès-lois, conseiller clerc en la sénéchaussée de Ponthieu, au siège présidial de la ville d'Abbeville, doyen de la collégiale de Saint-Vulfran, official délégué par l'archevêque de Rouen en 1764.



TABLE

DU SEPTIÈME VOLUME DE LA SÉRIE G.

NOTA. — *Les chiffres indiqués dans cette Table renvoient aux numéros d'ordre placés en tête de chaque article.*



ÉGLISES PAROISSIALES, CURES ET FABRIQUES EN DEHORS DE ROUEN

TABLE DES DEUX SUPPLÉMENTS DE LA SÉRIE G

CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE, 8705-8727; 8943-8955. — (Actes capitulaires, 8705-8727. — Comptes divers, 8731-8733. — Chartes, titres de propriété, fondations, 8738-8745. — Comptes et titres de rentes de la Fabrique, 8749-8758. — Collèges de chapelains, 8759-8785; 8949-8955. — Confréries, 8779-8782.)

OFFICIALITÉ DE ROUEN 8878-8808; 8956-8962

CHAMBRE ECCLÉSIASTIQUE DE ROUEN 8809-8835

PAROISSES DE ROUEN

Saint-Amand	8836
Saint-André-en-Ville. Saint-Cande-le-Vieux Sainte-Croix-des-Pelletiers.	8837
Sainte-Croix-Saint-Ouen	8837-8861
Saint-Denis.	8837-8862
Saint-Eloi	8863
Saint-Etienne-des-Tonneliers	8838-8864
Saint-Etienne-la-Grande-Eglise	8838
Saint-Gervais	8839-8865
Saint-Herbland Saint-Hilaire	8839
Saint-Jean	8840
Saint-Laurent.	8840-8866
Saint-Lô.	8840
Saint-Maclou	8841-8847
Saint-Martin-du-Pont Saint-Martin-sur-Renelle	8848
Saint-Michel	8848-8864 8867-8868
Saint-Nicaise	8849-8850
Saint-Nicolas	8849
Notre-Dame-la-Ronde	8851-8856
Saint-Patrice	8857-8858 8864
Saint-Paul Saint-Pierre-le-Portier	8858
Saint-Sauveur. Saint-Sever.	8859
Saint-Vigor.	8859-8870
Saint-Vincent	8859
Saint-Vivien	8859-8860

PAROISSES EN DEHORS DE ROUEN

Ancourteville. — Angerville-Bailleul. — Ardouval. — Aubermesnil. — Auberville-la-Manuel.	8871
Aumale	8872
Auquemesnil. — Authieux-sur-Buchy (Les). — Avesnes	8871
Bailly-en-Rivière. — Barentin. — Bautot-sur-Clères. — Beaunay. — Belleville. — Beuzeville-la-Grenier. — Beuzeville-la-Guérard. — Bierville. — Biville-la-Baignarde. — Bléville. — Boisguilbert. — Boishérout. — Boissay-sur-Ry. — Bolbec.	8873
Bornambusc. — Bosc-Asselin. — Bosc-Bérenger. — Bosc-Bordel. — Bosc-Edeline. — Boschyons. — Bosc-le-Hard. — Bosc-Roger. — Brémontier. — Bretteville-en-Caux. — Buchy. — Bully. — Butot	8875
Canteleu-en-Caux. — Cany. — Caudebec-en-Caux. — Centacres. — Chapelle-sur-Dun (La). — Chef-de-l'Eau (Le). — Claville. — Cliponville	8876
Criel. — Criquebeuf. — Criquetot au bailliage de Cany. — Criquiers.	8877
Dampierre. — Daubeuf. — Dieppe. — Ecalles-Alix. — Ecretteville-sur-Mer. — Ecultot. — Elbeuf-sur-Andelle. — Ellecourt	8872
Epinay au bailliage de Neufchâtel. — Epretot. — Esclavelles. — Estouteville au bailliage de Neufchâtel	8879
Etouteville.	8880
Fécamp, paroisses Sainte-Croix, Saint-Fromond, Saint-Ouen.	8881
Ferrières. — Fongueusemare.	8882
Fontaine-Chatel	8883
Fontaine-sous-Préaux. — Fossé (Le). — Foucarmont. — Franqueville, paroisses Notre-Dame et Saint-Pierre	8882
Freneuse	8884
Fresnes-le-Plan. — Fresnoy. — Frétils (Les).	8882
Gerponville. — Gonneville	8885
Gournay.	8885-8886
Gournay, près Montivilliers. — Gouville. — Graincourt	8886
Grand-Couronne. — Harencourt. — Haucourt.	8885
Haussez.	8886
Havre (Notre-Dame-du-)	8885-8886

ROUEN -- IMPRIMERIE J. LECERF

